

RAPPORT ANNUEL MÉTROPOLITAIN

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2021

Nouvelle station d'épuration de Fos-sur-Mer

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Préambule

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations règlementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1er janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son Territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un Territoire de 3 148 km². Ces 1,9 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SOMMAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE 5
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA MÉTROPOLE 5
1.2. TERRITOIRE ET POPULATION DESSERVIE 5
1.3. LES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT 6
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 6
1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 7
1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 7
1.4. LES MODES DE GESTION 8
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 13
2.1. LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2021 13
2.2. FAITS MARQUANTS 13
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE 14
2.3.1. L'ADDUCTION 14
2.3.2. LA PRODUCTION 17
2.3.3. LE TRAITEMENT 18
2.3.4. LE STOCKAGE 18
2.3.5. LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION 18
2.4. LA QUALITÉ DE L'EAU 19
2.5. LA DISTRIBUTION 20
2.5.1. RENDEMENT 20
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE 22
2.6. LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS 23
2.7. LA GESTION FINANCIÈRE 24
2.7.1. LES VOLUMES FACTURÉS 24
2.7.2. LE TAUX D'IMPAYÉS 24
2.7.3. DÉGRÈVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN 25
2.7.4. BUDGET DU SERVICE 25
2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DES EXPLOITANTS 26
2.7.6. CONTRIBUTION À UN FONDS DE SOLIDARITÉ 26
2.8. LES ÉTUDES ET TRAVAUX 26
2.8.1. ÉTUDES ET TRAVAUX NEUFS 26
2.8.1.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ 26
2.8.1.2 À LA CHARGE DES OPÉRATEURS/GESTIONNAIRES 27
2.8.2. TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT 27
2.8.2.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ 27
2.8.2.2 À LA CHARGE DES OPÉRATEURS/GESTIONNAIRES 28
2.8.3. ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS 28
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 30
3.1. LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2021 30

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.2. FAITS MARQUANTS 31
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE 31
3.3.1. LA COLLECTE 31
3.3.2. LE TRAITEMENT 32
3.4. LE RÉSEAU DE COLLECTE 32
3.5. LES OUVRAGES D'ÉPURATION 35
3.6. LA GESTION DES DÉCHETS 35
3.7. LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS 36
3.8. LA GESTION FINANCIÈRE 37
3.8.1. LES VOLUMES FACTURÉS 37
3.8.2. LE TAUX D'IMPAYÉS 38
3.8.3. BUDGET DU SERVICE 38
3.8.4. ANALYSE DES COMPTES D'EXPLOITATION 38
3.8.5. CONTRIBUTION À UN FONDS DE SOLIDARITÉ 38
3.9. LES ÉTUDES ET TRAVAUX 39
3.9.1. ÉTUDES ET TRAVAUX NEUFS 39
3.9.1.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ 39
3.9.1.2 À LA CHARGE DES OPÉRATEURS/GESTIONNAIRES 39
3.9.2. TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT 40
3.9.2.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 40
3.9.2.2 À LA CHARGE DES OPÉRATEURS/GESTIONNAIRES 40
3.9.3. ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS 41
4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 43
4.1. LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2021 43
4.2. FAITS MARQUANTS 43
4.3. DESCRIPTION DU SERVICE 43
4.4. L'ACTIVITÉ DU SERVICE 44
4.5. BUDGET DES SERVICES 44
5. TARIFS DE L'EAU 45
5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 45
5.2. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) 46
6. ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 47
6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX 47
6.2. ACTIONS DE SOLIDARITÉ 50
6.2.1. COOPÉRATION DECENTRALISÉE 50
6.2.2. FONDS DE SOLIDARITÉ 52
ANNEXE 1 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA MÉTROPOLE 54
ANNEXE 2 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES TERRITOIRES 58
ANNEXE 3 : RAPPORT DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU – ÉDITION 2022 62
ANNEXE 4 : TABLEAU DES MODES DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2021 66
ANNEXE 5: TARIFS AU 1ER JANVIER 2022 70

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA MÉTROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six Territoires (cette organisation a évolué au 1er juillet 2022), correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Étoile (12 communes),
- Istres-Ouest Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Depuis le 1er janvier 2018, l'eau et l'assainissement sont des compétences obligatoires de la Métropole. Les six Conseils de Territoire exercent ces compétences opérationnelles de proximité par délégation du Conseil de Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des Territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2021, les compétences eau et assainissement sont exercées sous la responsabilité de la présidente de la Métropole, Madame Martine Vassal, et du vice-président délégué à la Mer, au Littoral, au Cycle de l'eau, à la GEMAPI, Monsieur Didier RÉAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) de l'Eau et de l'Assainissement, établi par la Métropole, est :

- soumis à l'avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en Conseil de Métropole.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

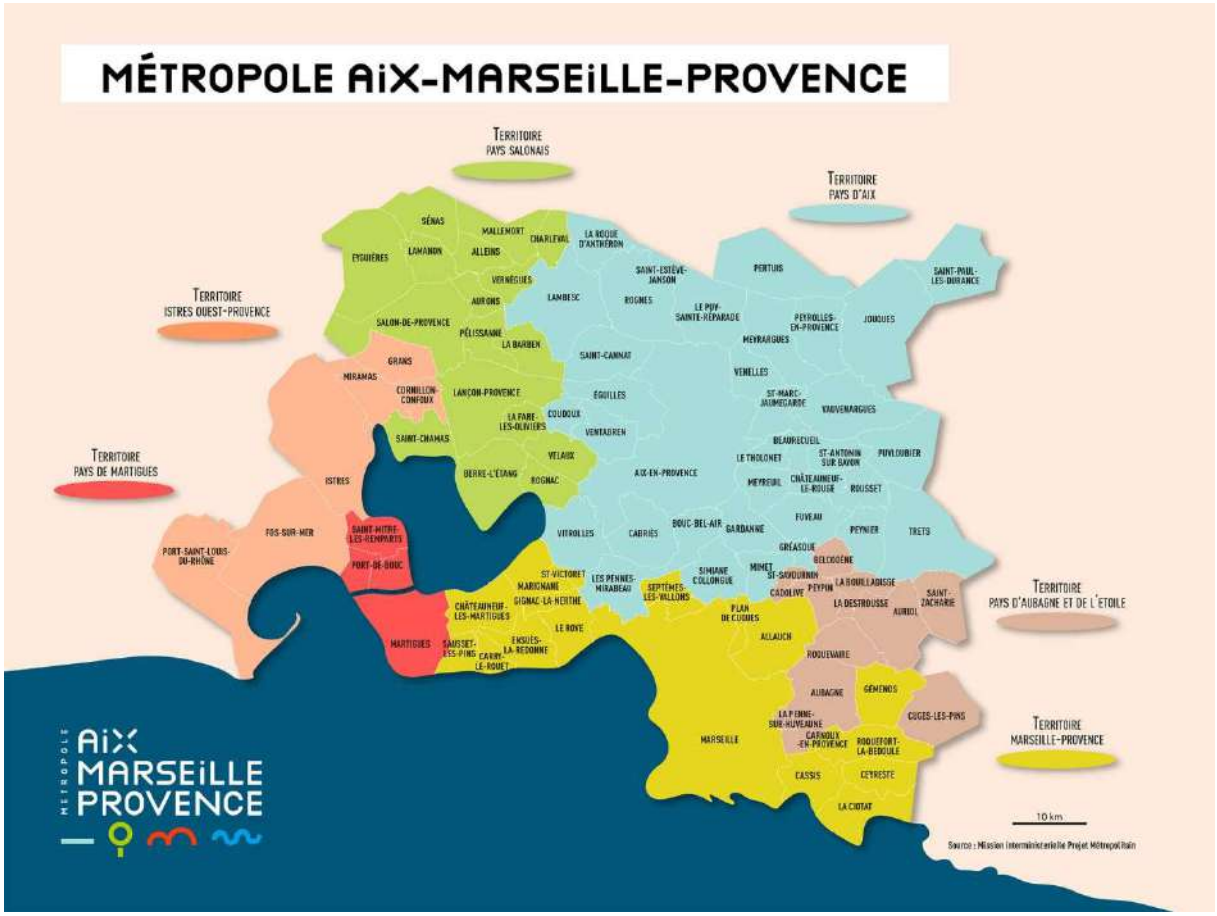
Le présent rapport est la synthèse des rapports des six Territoires.

1.2. TERRITOIRE ET POPULATION DESSERVIE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un territoire composé de 92 communes.

Il représente un bassin de vie d'environ 1,9 million d'habitants (population légale INSEE 2019 en vigueur au 1er janvier 2022).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



1.3. LES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

La Direction générale adjointe de l'eau, de l'assainissement et des déchets de la Métropole Aix-Marseille-Provence a pour missions générales l'accompagnement de la gouvernance dans l'orientation et la définition d'une politique globale de l'eau, de l'assainissement, du pluvial, ainsi que le pilotage de cette politique au sein du Territoire métropolitain.

La Direction générale adjointe (DGA) s'articule avec les Conseils de Territoire, conformément aux compétences qui leur sont déléguées. Dans ce cadre, la DGA métropolitaine a la charge de l'élaboration, de l'organisation et de la mise en œuvre des schémas métropolitains de l'eau potable et de l'assainissement. Elle a aussi la charge de l'harmonisation des modes de gestion et de la convergence tarifaire progressive à service équivalent.

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Pour cela, l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille, le canal de Provence ou le canal de Craponne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du Territoire à travers un réseau de canalisations et de stockage intermédiaire.

Les objectifs de la Métropole portent sur l'économie de la ressource, avec une stratégie de sécurisation, de modernisation, d'amélioration et d'extension des systèmes d'alimentation en eau brute et en eau potable.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

Un autre objectif de la Métropole est de mettre en place des circuits de traitement et de valorisation mutualisés des boues issues des stations d'épuration.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans l'une des stations d'épuration gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

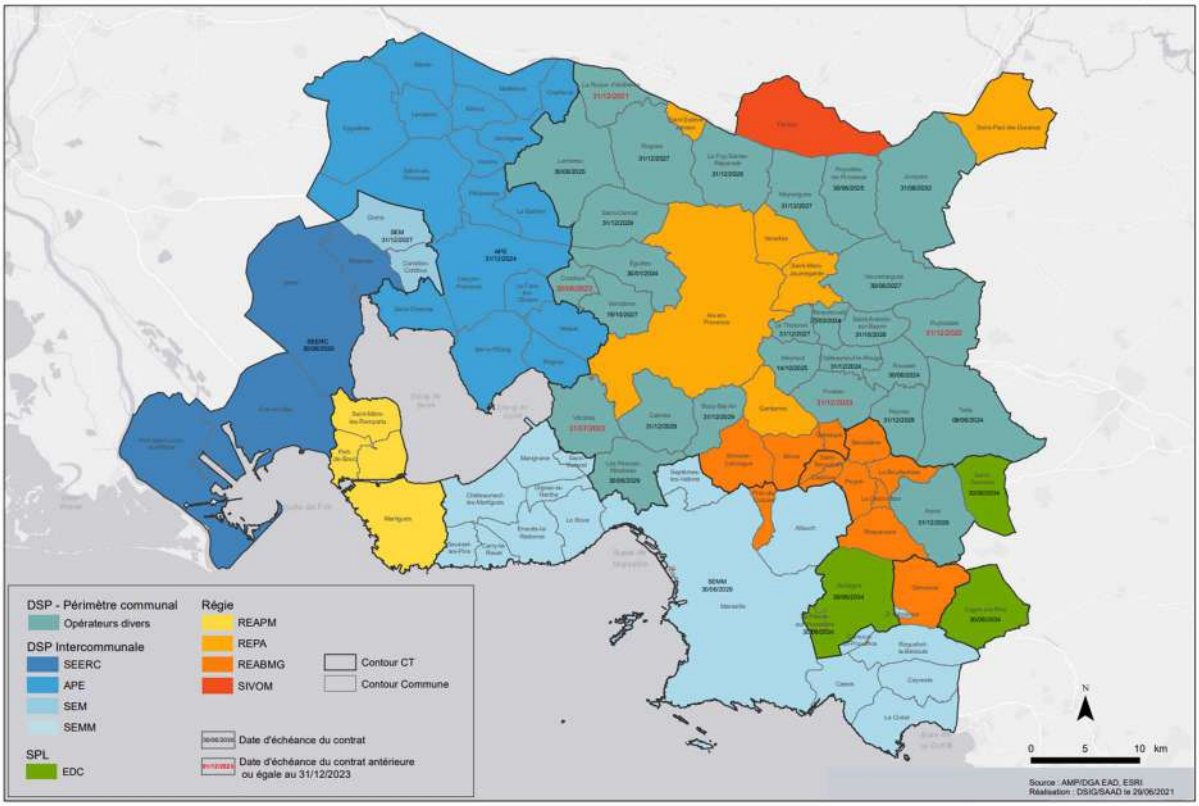
Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 31 délégations de service public (DSP) ;
- 2 régies à personnalité morale, 1 régie autonome, 1 société publique locale (SPL) et 1 syndicat.

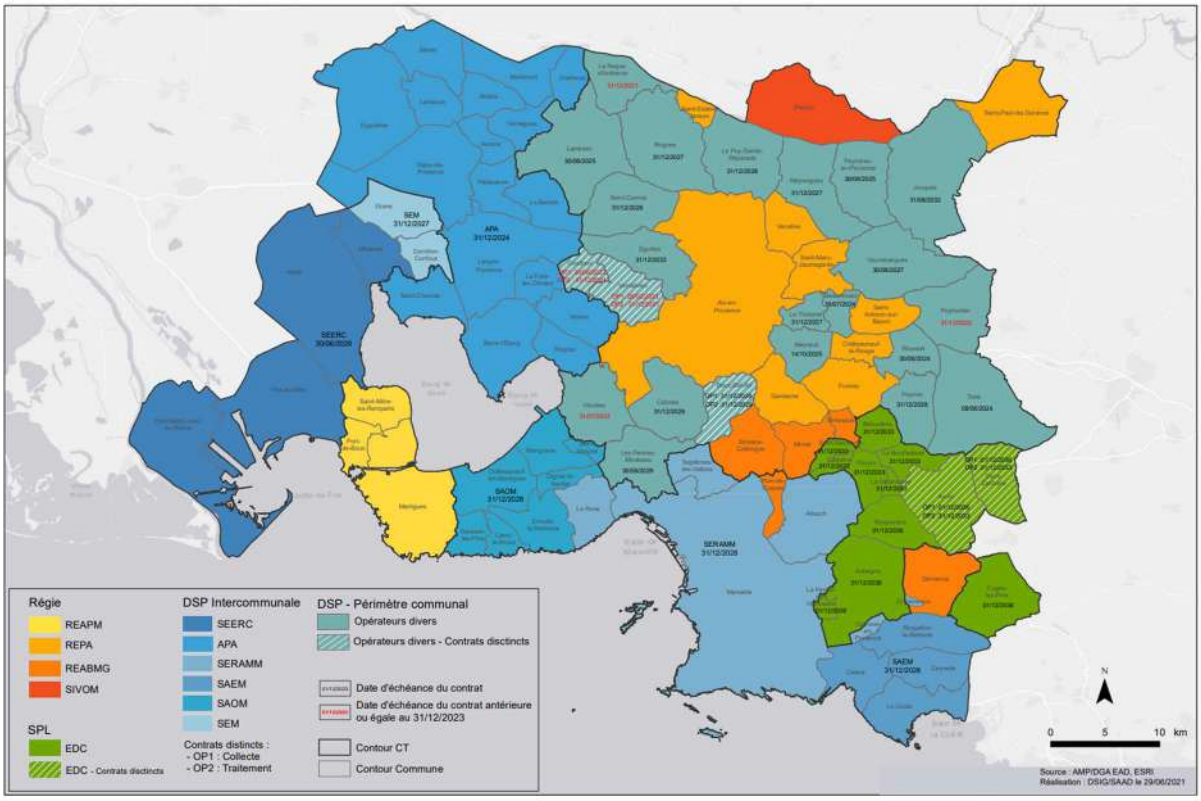


Carte des modes de gestion de la compétence eau au 31/12/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 32 délégations de service public (DSP) ;
- 2 régies à personnalité morale, 1 régie autonome, 1 société publique locale (SPL) et 1 syndicat.



Carte des modes de gestion de la compétence assainissement au 31/12/2021

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée par 5 services métropolitains en gestion directe et par 1 Société Publique Locale (SPL).

Le tableau des modes de gestion détaillé est présenté en annexe 4.

En dehors des périmètres exploités en délégation de service public, l'exploitation des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif de la Métropole est assurée par :

- La Régie des Eaux et de l'Assainissement du Bassin Minier et du Garlaban, dite SIBAM

La Régie des Eaux et de l'Assainissement du Bassin Minier et du Garlaban est une régie à autonomie financière et à personnalité morale créée par la Métropole au 1er janvier 2018.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

La régie a pour mission d'assurer le service public de la distribution d'eau potable sur trois Territoires :

- Marseille Provence : Gémenos partie villageoise et Plan-de-Cuques ;
- Pays d'Aix : Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue ;
- Pays d'Aubagne et de l'Étoile : Saint-Savournin, Cadolive, Peypin, La Destrousse, La Bouilladisse, Belcodène et Roquevaire.

Elle a également pour mission d'assurer le service de l'assainissement sur deux Territoires :

- Marseille Provence : Gémenos partie villageoise et Plan-de-Cuques ;
- Pays d'Aix : Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue.

La régie est administrée par un Conseil d'Administration dont le président est Monsieur Serge PEROTTINO.

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par le Conseil de la Métropole. Il est composé de 21 membres : 11 représentants de la Métropole et 10 des communes du territoire d'intervention de la régie.

- La Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA)

La Régie des Eaux du Pays d'Aix est une régie à autonomie financière et à personnalité morale créée par la Métropole au 1er janvier 2019.

La régie a pour mission d'assurer le service public de la distribution d'eau potable sur le Pays d'Aix pour les communes d'Aix-en-Provence, Gardanne, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance et Venelles.

Elle a également pour mission d'assurer le service de l'assainissement sur le Pays d'Aix pour les communes d'Aix-en-Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Fuveau, Gardanne, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance et Venelles.

Son Président est Monsieur Stéphane PAOLI.

La régie est composée d'un Conseil d'Administration qui est habilité à prendre les actes nécessaires au bon fonctionnement de cette dernière. Il est composé de 40 membres, répartis de la manière suivante : 24 élus et 16 personnes qualifiées.

- La Régie de l'Eau et de l'Assainissement du Territoire du Pays de Martigues (REAPM)

La Régie de l'Eau et de l'Assainissement du Territoire du Pays de Martigues est une régie à autonomie financière sans responsabilité morale créée en 2001. La responsabilité morale est exercée par la présidente de la Métropole, Madame Martine VASSAL.

La régie a pour mission d'assurer le service public de la distribution d'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif sur les trois communes du Pays de Martigues : Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts).

Le Conseil d'Exploitation, présidé par Gaby Charroux, donne un avis consultatif sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie. Les membres du

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Conseil d'Exploitation sont désignés pour la durée du mandat du Conseil de la Métropole. Il est composé de neuf membres : un président, trois élus métropolitains et cinq représentants des usagers.

- La Société Publique Locale Eau des Collines (EDC)

La Société Publique Locale Eau des Collines est une société publique locale de droit privé dont le capital social s'élève à 800 k€, détenu à 100% par des collectivités territoriales (Métropole et communes), créée en janvier 2013.

Elle a pour mission d'assurer le service public de la distribution d'eau potable sur le Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour quatre communes selon les contrats suivants :

- Contrat de gestion de l'eau potable - commune d'Aubagne en vigueur depuis le 1er juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2034 ;
- Contrat de gestion de l'eau potable - commune de La Penne-sur-Huveaune en vigueur depuis le 1er juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2034 ;
- Contrat de gestion de l'eau potable - commune de Cuges-les-Pins en vigueur depuis le 9 février 2017 jusqu'au 30 juin 2034 ;
- Contrat de gestion de l'eau potable - commune de Saint-Zacharie en vigueur depuis le 15 juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2034.

Elle a également pour mission d'assurer le service de l'assainissement collectif et non collectif sur la totalité des douze communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile selon les contrats suivants :

- Contrat de gestion de l'assainissement collectif de six communes : Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin et de l'assainissement non collectif des douze communes du Territoire en vigueur depuis le 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2033.
- Contrat de gestion de l'assainissement collectif des six autres communes : Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire et Saint-Zacharie ainsi que la gestion et l'exploitation des STEP d'Auriol/Saint-Zacharie et de Cuges-les-Pins, en vigueur depuis le 1er novembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2033.

Son Président est Monsieur Gérard GAZAY.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de douze représentants de la Métropole et cinq élus des communes.

Le rôle du Conseil d'Administration l'EDC est de valider les projets d'investissements, de définir les grandes orientations budgétaires et les budgets annuels, d'acter les avancées des projets les plus stratégiques de la société ayant un impact direct sur le quotidien des usagers (prix de l'eau, déploiement de la télé-relève …) dans le respect des orientations politiques de la Métropole.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Le Syndicat Durance-Luberon (SDL)

Le Syndicat Durance-Luberon est un syndicat mixte fermé regroupant trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la Communauté de Communes de COTELUB, la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse et la Métropole Aix–Marseille-Provence.

Le syndicat a pour mission d'assurer le service public de la distribution d'eau potable, de l'assainissement collectif sur la commune de Pertuis, sur le Territoire du Pays d'Aix.

Le Syndicat Durance-Luberon est administré par un président et un organe délibérant : le Comité Syndical.

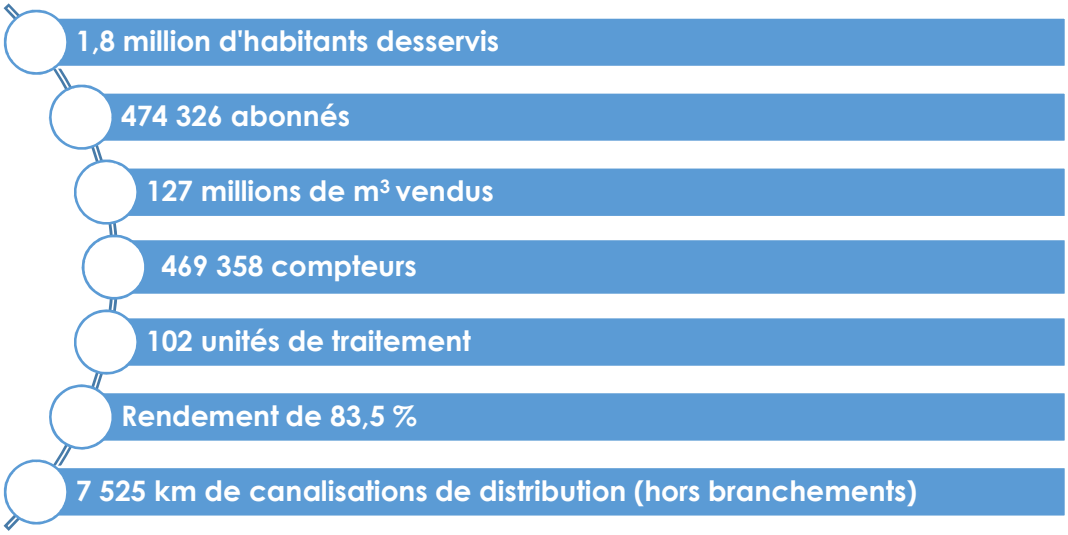
Le Comité Syndical vote les délibérations, les budgets et les comptes administratifs ; approuve les projets d'investissements ; autorise le président à conclure les marchés et traite toutes les questions en rapport avec ses compétences sur l'ensemble de son territoire.

Le SDL assure les travaux d'investissement ainsi que la gestion directe et l'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement par l'intermédiaire de sa régie intercommunale, dotée d'une autonomie financière sans autonomie morale.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2021



Ce rapport présente les données globales de la Métropole Aix-Marseille-Provence (hors Pertuis). Les données par Territoire sont détaillées en Annexe 2.

Complément : *les chiffres-clés de l'année 2021 pour la commune de Pertuis*

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Pertuis
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	173,00
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	89,73 *
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m3/km/j	2,2 *
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m3/km/j	1,8 *
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	10 299
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	22 658

** Concerne la totalité du Syndicat Durance Lubéron*

2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits marquants de l'année 2021 concernant le service public de l'eau potable sont les suivants :

- Lancement des schémas directeurs métropolitains de l'Eau et de l'Assainissement
- Classement du canal de Marseille au titre de la réglementation des ouvrages hydrauliques ;
- Réhabilitation et automatisation de la filière de filtration de l'usine de production d'eau potable de Cassis ;

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Délibération du Conseil de Métropole en date du 19 novembre 2021 approuvant le principe d'une délégation de service public sous la forme d'un contrat de concession unique comme mode de gestion de l'eau potable et de l'assainissement de la commune de La Roque d'Anthéron, à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 15 ans ;
- Lancement du projet de télégestion et refonte de la solution de supervision de la Régie des Eaux du Pays d'Aix ;
- Lancement du schéma directeur d'eau potable de la Régie des Eaux du Bassin Minier et du Garlaban.
- Lancement d'une étude pour l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) pour le forage de la Crau de Salon-de-Provence ;
- Intégration dans le service public de l'eau des réseaux et ouvrages d'eau potable du domaine du Golf de Mallemort ;
- Restitution de l'étude de sécurisation de la ressource en eau sur la commune de Cuges-les-Pins et validation du projet de réalisation d'un nouveau forage sur le site de Puyricard ;
- Lancement du projet de déploiement de la télé-relève sur les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et Saint-Zacharie ;
- Déploiement de la télé-relève sur les communes d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône, la couverture 100% étant fixée au 31 mars 2022 ;
- Présentation du schéma directeur d'eau potable d'Istres Ouest Provence : sur la base de celui-ci, de nombreuses actions pourront être menées pour sécuriser la ressource en eau, optimiser son adduction et les pressions sur les réseaux.

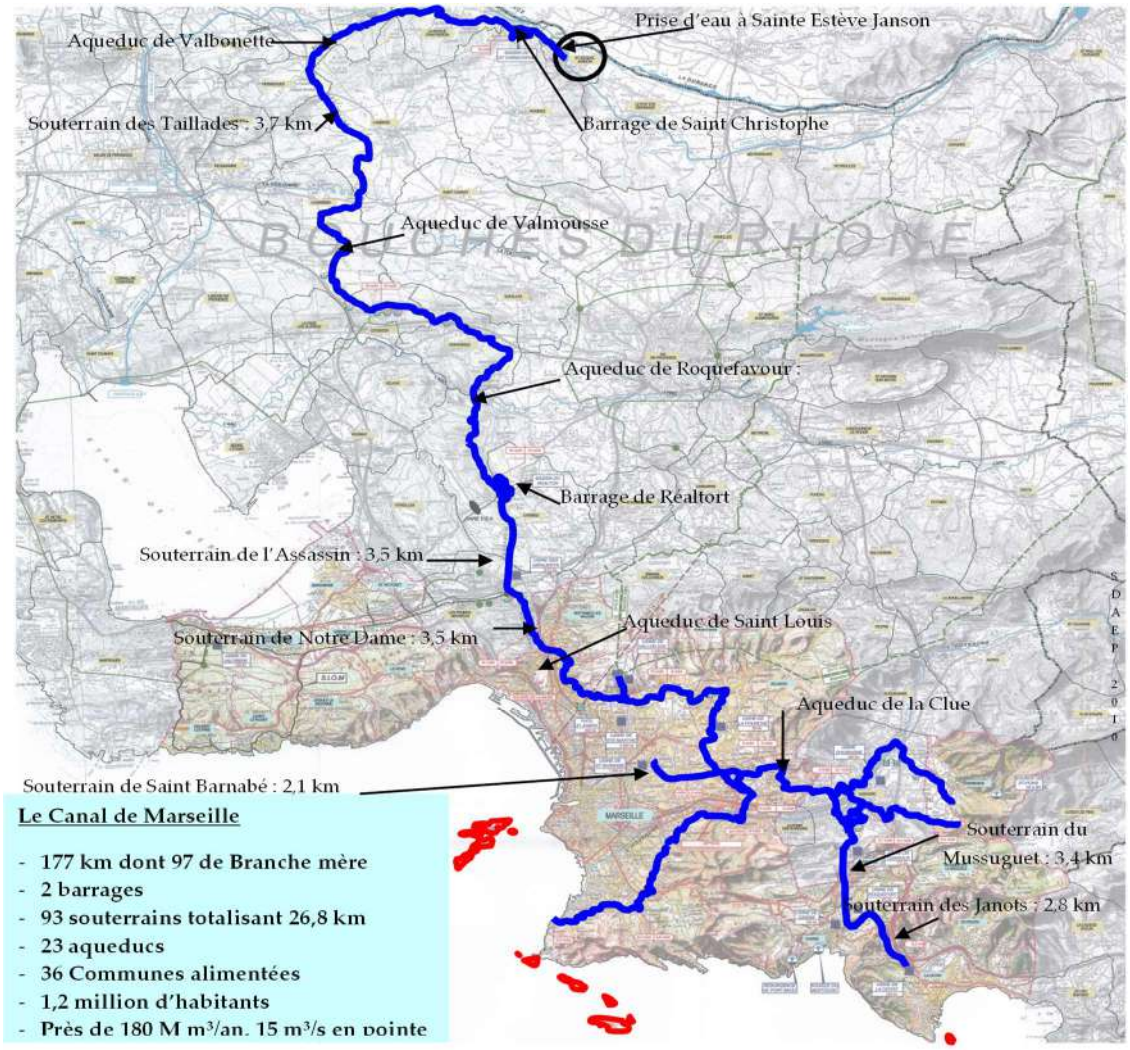
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

2.3.1. L'ADDUCTION

La Métropole Aix-Marseille-Provence est le maître d'ouvrage du canal de Marseille et de ses ouvrages annexes.

Le canal de Marseille est un ouvrage maçonné datant des années 1839 à 1855 qui sert à l'écoulement de l'eau provenant de la Durance jusqu'à Marseille et au-delà. Il est long de 177 km, avec l'ensemble de ses dérivations.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



Les barrages de Saint-Christophe et Réaltor ont été construits pour réguler les eaux de la Durance.

Sur son parcours, le canal franchit des ruisseaux et des vallons, grâce à des aqueducs qui peuvent être en pierres maçonnées, en brique ou en béton. La Métropole Aix-Marseille-Provence effectue les travaux de réhabilitation structurels de ces aqueducs qui ont en moyenne 150 ans d'âge. Un bilan général de ces aqueducs est par ailleurs réalisé tous les dix ans. Le délégataire du Territoire Marseille Provence, la Société dédiée Eaux de Marseille Métropole, a en charge leur entretien.

N°1 Aqueduc de JACOURELLE	Route de Charleval 13640 LA ROQUE-D'ANTHÉRON
N°2 Aqueduc de VALBONNETTE	Route de Charleval 13350 CHARLEVAL
N°3 Aqueduc VALMOUSSE	Route de Saint-Cannat 13410 LAMBESC
N°4 Aqueduc de ROQUEFAVOUR	Route départementale n°64 13122 VENTABREN
N°5 Aqueduc de MIMET	Chemin de Mimet 13015 MARSEILLE
N°6 Aqueduc de la SAVINE	Boulevard de la Savine 13015 MARSEILLE
N°7 Aqueduc du JARRET	Chemin du Jarret 13190 ALLAUCH
N°8 Aqueduc LONGCHAMP	Palais Longchamp 13004 MARSEILLE
N°9 Aqueduc de la BARASSE	Chemin du Vallon de la Barasse 13011 MARSEILLE
N°10 Aqueduc des TROIS PONTS	Traverse Chanteperdrix 13010 MARSEILLE
N°11 Aqueduc de la GOUFFONNE	Chemin Jean Roubin 13009 MARSEILLE
N°12 Aqueduc du lotis PIGEON	Parc Beauvallon forêt 13009 MARSEILLE
N°13 Aqueduc BEAUVALLON	Parc Beauvallon 13009 MARSEILLE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

N°14 Aqueduc de la GROTTE ROLLAND	Boulevard de la Grotte Rolland 13008 MARSEILLE
N°15 Aqueduc de la CLUE	Chemin de la Clue 13011 MARSEILLE
N°16 Aqueduc de la MARTELEINE	Chemin du Vallat de la Marteleine 13011 MARSEILLE
N°17 Aqueduc BEYNET	Chemin de la Thuilière 13400 AUBAGNE
N°18 Aqueduc GAZAY	Chemin de la Thuilière 13400 AUBAGNE
N°19 Aqueduc des LIGNIÈRES	Avenue des Lignières 13400 AUBAGNE
N°20 Aqueduc de l'HUVEAUNE	Traverse de la Condamine Zac Napollon 13400 AUBAGNE
N°21 Aqueduc du FAUGE	Chemin du Fauge 13420 GÉMENOS
N°22 Aqueduc de la Route de Salon	13160 SAINT-CANNAT
N°23 Aqueduc de la Route d'Aix	13122 VENTABREN



Aqueduc Jacourelle
La Roque-d'Anthéron



Aqueduc Valbonnette
Charleval



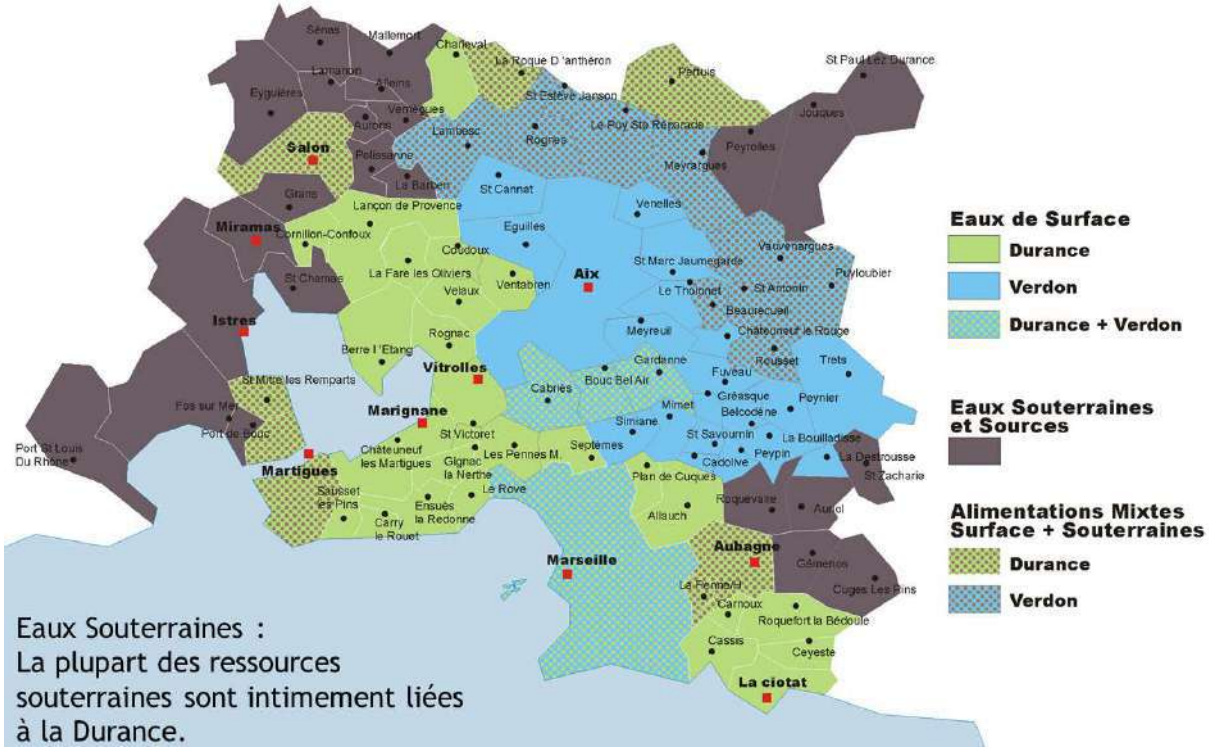
Aqueduc de la Clue
Marseille



Aqueduc de Roquefavour
Ventabren

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3.2. LA PRODUCTION



81,9 % des eaux sont issues des eaux superficielles.
Les eaux souterraines sont prélevées dans 41 forages, sources ou puits.

- <u>Les achats et ventes d'eau avec des collectivités extérieures à la Métropole</u>

La Métropole Aix-Marseille-Provence achète de l'eau :

- traitée :
  - à la Société du Canal de Provence ;
  - au Grand Port Maritime de Marseille.

- brute :
  - à la Société du Canal de Provence ;
  - à l'ASA Compagnie de Craponne.

Par ailleurs, la Métropole vend, par convention, de l'eau traitée à :

- la commune de Saint-Cyr-sur-Mer (Métropole Toulon Provence Méditerranée).
- au Grand Port Maritime de Marseille.

- <u>La sécurisation de la ressource</u>

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

40 communes de la Métropole sont complètement sécurisées, 8 communes sont partiellement sécurisées et 44 communes ne sont actuellement pas sécurisées (et disposent d'une seule ressource).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3.3. LE TRAITEMENT

102 unités de traitement ont permis de produire 160 millions de m³ d'eau potable en 2021.

Territoire	Nombre d'unités de traitement	Volume produit (m³)
Marseille Provence	10	97 366 312
Pays d'Aix	55	26 193 432
Pays Salonais	19	11 746 320
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	10	9 907 943
Istres-Ouest Provence	2	5 655 554
Pays de Martigues	6	9 402 047
Métropole	**102**	**160 271 608**

2.3.4. LE STOCKAGE

393 réservoirs d'une capacité globale de 561 025 m³, permettent d'assurer la desserte en eau potable des usagers de la Métropole.

Territoire	Nombre de cuves	Capacité de stockage (m³)
Marseille Provence	119	218 145
Pays d'Aix	148	187 070
Pays Salonais	45	47 010
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	49	37 420
Istres-Ouest Provence	12	34 000
Pays de Martigues	20	37 380
Métropole	**393**	**561 025**

2.3.5. LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

En 2021, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 7525 km

Territoire	Linéaire de réseau (hors branchements) en km
Marseille Provence	3 067
Pays d'Aix	1 974
Pays Salonais	829
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	670
Istres-Ouest Provence	545
Pays de Martigues	441
Métropole	**7 525**

Le linéaire de réseau est en baisse de 1,6 % par rapport à l'année 2020, en raison de l'absence d'intégration des données de la commune de Pertuis. Hors Pertuis, le linéaire de réseau 2021 est stable.

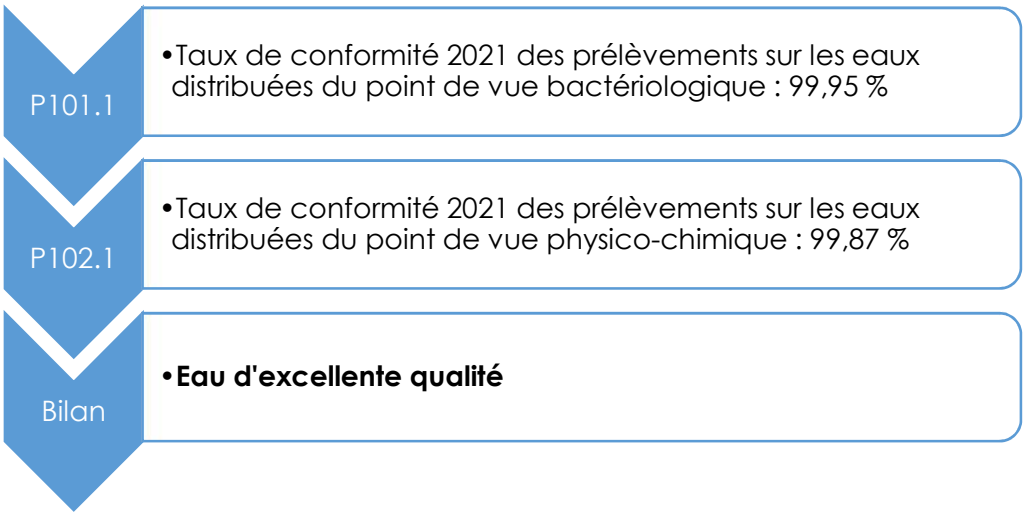
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.4. LA QUALITÉ DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par les exploitants dans le cadre de l'auto-surveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. En 2021, 8 074 prélèvements ont été réalisés.
Les fiches de synthèse annuelles par commune établies par l'ARS sont présentées en annexe des rapports annuels sur le prix et la qualité des services des Territoires.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



Au niveau national, les indicateurs de la qualité de l'eau potable sont de 98,4 % pour la conformité microbiologique de l'eau au robinet et 97,7 % pour la conformité physico-chimique de l'eau au robinet (source rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de Juin 2022 - Panorama des services et de leur performance en 2020).

En 2021, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 43 %

Territoire	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau 2021
Marseille Provence	40 %
Pays d'Aix	42 %
Pays Salonais	58 %
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	50 %
Istres-Ouest Provence	55 %
Pays de Martigues	67 %
Métropole	**43 %**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les indices sont consolidés en les pondérant par le volume qui est produit à partir de chaque point de prélèvement.

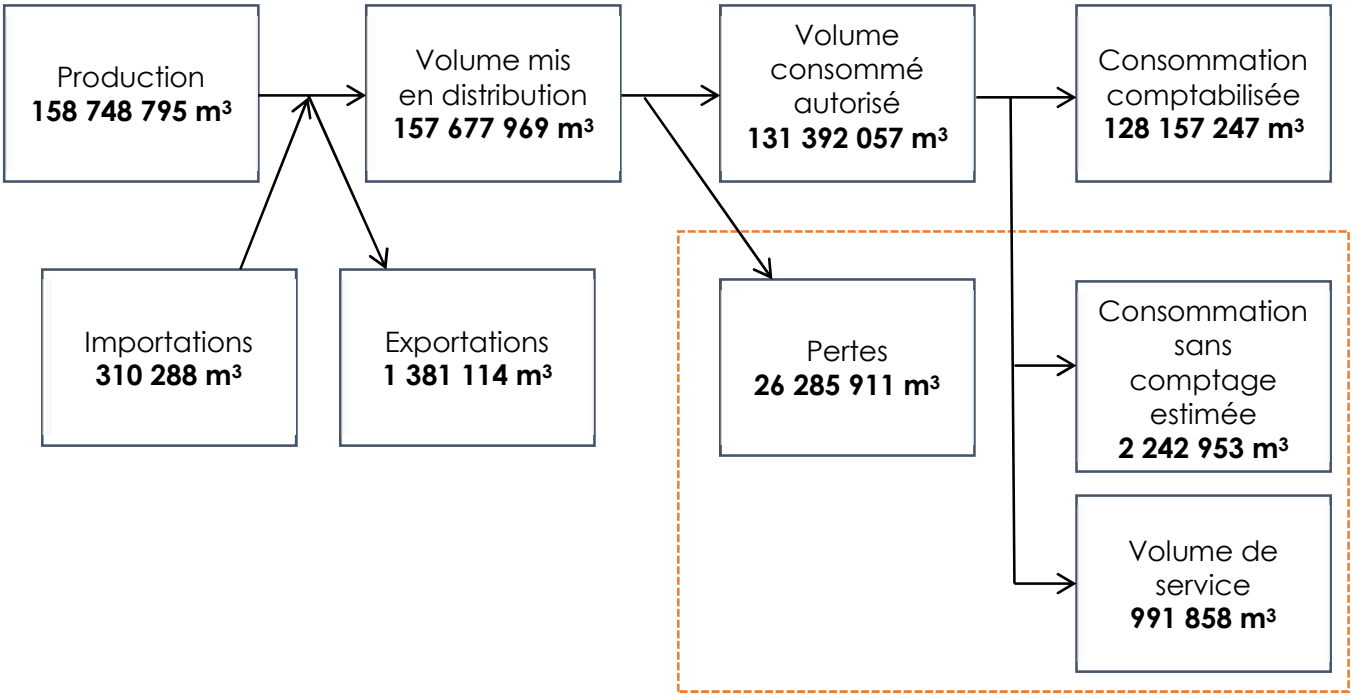
Au niveau national, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 75,6 % (source rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de Juin 2022 - Panorama des services et de leur performance en 2020).

Des procédures et études sont en cours afin d'améliorer l'indice d'avancement de la protection des ressources en eau de la Métropole.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Les volumes importés et exportés pris en compte sont ceux transitant depuis ou vers des services extérieurs de la Métropole, contrairement à 2018 où les volumes indiqués prenaient en compte les échanges entre les Territoires de la Métropole.

- Performance du réseau

En 2021, le rendement du réseau (P104.3) est de 83,47 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité. On peut le qualifier de bon à l'échelle de la Métropole avec des secteurs identifiés qui nécessitent des actions.

Il est en nette progression, de l'ordre de 1 % par rapport à l'année 2020, année qui avait été marquée par une baisse d'activité concernant les travaux et les inspections des réseaux dus à la crise sanitaire. Le rendement sur la Métropole est toujours au-dessus de la moyenne nationale qui se situe autour de 80 %.

En 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 10,7 m³/km/jour

En 2021, l'indice linéaire de pertes (P106.3) est de 9,6 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes (ILP) permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau, ils évaluent les quantités d'eau perdu par kilomètre de canalisation et par jour. Ce sont, en outre, des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence. Plus le réseau est dense, donc en zone urbanisée, plus l'ILP est élevé. Par ailleurs, plus il y a des pertes plus l'indice est élevé.

Territoire	Rendement	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	Indice linéaire de pertes (m³/km/j)
Marseille Provence	87,16 %	12,2	11,0
Pays d'Aix	85,10 %	8,3	6,8
Pays Salonais	81,42 %	9,4	8,4
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	79,00 %	9,7	8,6
Istres-Ouest Provence	79,51 %	9,6	8,6
Pays de Martigues	72,80 %	14,5	13,7
Métropole	**83,47 %**	**10,7**	**9,6**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

On constate une amélioration du rendement pour tous les Territoires sauf pour celui du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

La moyenne nationale des rendements est de 80,1 % (source rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de juin 2022 - panorama des services et de leur performance en 2020).

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,76 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Territoire	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
Marseille Provence	1,05 %
Pays d'Aix	0,44 %
Pays Salonais	0,33 %
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,57 %
Istres-Ouest Provence	1,04 %
Pays de Martigues	0,88 %
Métropole	**0,76 %**

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est stable à l'échelle de la métropole (0,74 % en 2020). Malgré d'importants travaux d'extension de réseaux pour permettre le développement de l'urbanisation dans tous les territoires qui se poursuivent, des moyens importants sont affectés à la réhabilitation de réseaux.

La moyenne nationale est de 0,67 % (source rapport de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de juin 2022 - Panorama des services et de leur performance en 2020).

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) est de 113 points / 120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Territoire	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
Marseille Provence	119
Pays d'Aix	108
Pays Salonais	110
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	105
Istres-Ouest Provence	105
Pays de Martigues	116
Métropole	**113**

Les indices sont consolidés au niveau métropolitain en les pondérant par le linéaire de réseau d'eau potable de chaque Territoire.

Au plan national, pour les services d'eau potable, cet indicateur est évalué, en 2020, à hauteur de 101 points (source rapport de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de juin 2022 - panorama des services et de leur performance en 2020).

2.6. LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- Les indicateurs de performance

En 2021, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 2,36 / 1000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent également être décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

Le taux est en augmentation de 20 % par rapport à l'année 2020 (1,97).

En 2021, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 99,8 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés qui est défini sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence est de 2 à 8 jours.

En 2021, le taux de réclamations (P155.1) est de 1,17 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Territoire	Taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	Taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	Taux de réclamations pour 1000 abonnés
Marseille Provence	2,51	99,9	0,43
Pays d'Aix	2,38	99,6	0,66
Pays Salonais	2,84	100,0	0,41
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	1,36	99,9	0,72
Istres-Ouest Provence	2,01	99,7	8,03
Pays de Martigues	1,94	100,0	1,11
Métropole	**2,36**	**99,8%**	**1,17**

2.7. LA GESTION FINANCIÈRE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURÉS

Les volumes facturés en 2021 sont de 127 194 153 m³

Territoire	Volume facturé en m³
Marseille Provence	71 790 999
Pays d'Aix	26 314 244
Pays Salonais	9 086 412
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	7 390 629
Istres-Ouest Provence	6 857 564
Pays de Martigues	5 754 305
Métropole	**127 194 153**

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYÉS

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2021 (P154.0) est de 2,73 %

Territoire	Taux moyen d'impayés
Marseille Provence	2,80%
Pays d'Aix	2,72%
Pays Salonais	2,32%
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	1,93%
Istres-Ouest Provence	0,48%
Pays de Martigues	4,42%
Métropole	**2,73%**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite loi « Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement (résidence principale) lorsqu'un client ne paye plus ses factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

Le taux d'impayés est en très légère augmentation sur le territoire métropolitain (1 %) par rapport à l'année précédente (2,70 %).

2.7.3. DÉGRÈVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite loi « Warsmann ».

Territoire	Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann en 2021 (m³)	Nombre d'abonnés concernés
Marseille Provence	125 424	627
Pays d'Aix	360 920	631
Pays Salonais	235 645	425
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	48 519	182
Istres-Ouest Provence	204 950	232
Pays de Martigues	35 888	100
Métropole	**1 011 346**	**2 197**

2.7.4. BUDGET DU SERVICE

Les budgets annexes eau des Territoires de la Métropole sont globalement en bonne santé financière. L'indicateur P153.2 « durée d'extinction de la dette de la collectivité » est détaillé dans le tableau ci-après :

Territoire	Durée d'extinction de la dette (en années)
Marseille Provence	0,33
Pays d'Aix	6,83
Pays Salonais	3,62
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	2,09
Istres-Ouest Provence	6,29
Pays de Martigues	0,62
Métropole	**2,06**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DES EXPLOITANTS

Les comptes d'exploitation des exploitants sont présentés dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement des Territoires.

2.7.6. CONTRIBUTION À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0042 € / m³

La Métropole Aix-Marseille-Provence a versé environ 538 k€ à des fonds de solidarité en 2021.
Le détail est exposé en partie 6.2.2 FONDS DE SOLIDARITÉ.

2.8. LES ÉTUDES ET TRAVAUX

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé plus de 70 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

2.8.1. ÉTUDES ET TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ

Les principaux travaux neufs réalisés en 2021 par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence : 12,6 M€
  - Étude de la modernisation et de la sécurisation du complexe de Vallon Dol (Marseille 14ème) ;
  - Étude pour l'installation de postes de chloration relais sur le réseau de distribution d'eau potable ;
  - Études pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable de Sainte-Marthe
  - Réalisation de 995 ml d'extension de canalisations;
  - Pose de 100 ml de clôture sur le canal et ses dérivations.
- Territoire du Pays d'Aix : 211 k€
  - 1 km de travaux d'extension de réseaux, sur la commune de Peynier, dans le cadre de la création du quartier de la Treille.
- Territoire du Pays Salonais :
  - Étude pour la sécurisation de la ressource en eau sur les communes de Berre l'Étang, Coudoux, La Fare-les-Oliviers, Rognac, Velaux et Ventabren – 85 k€ ;
  - Mise en œuvre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) pour le forage de la Crau de Salon-de-Provence : 38 k€ ;
  - Réalisation de diagnostics du génie civil sur les infrastructures d'eau potable du Territoire – 43 k€ ;
  - 7 408 mètres de travaux d'extension/sécurisation des réseaux, pour un montant d'environ 2,6 M€.
- Territoire Istres-Ouest Provence :
  - 1975 ml d'extension de réseaux.
- Territoire Pays de Martigues :
  - 172 ml d'extension et 7 branchements – 66 k€ HT.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.8.1.2 À LA CHARGE DES OPÉRATEURS/GESTIONNAIRES

Les principaux travaux neufs réalisés par les opérateurs et gestionnaires en 2021 sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence : 674 k€ dont
  - Aménagement de la dérivation de Montredon au niveau de la Campagne Pastré (16 k€) ;
  - Évolution de la régulation dynamique du Canal de Marseille (128 k€) ;
  - Aménagement d'un circuit de visite sur le site de Réaltor (7 k€) ;
  - Mise en place de 30 bornes fontaines (26 k€) ;
  - Achat de 1000 capteurs acoustiques (498 k€).
- Territoire du Pays d'Aix :
  - 3,468 km de travaux d'extension de réseaux par la REPA, pour la réalisation de maillage de sécurisation dans les communes d'Aix-en-Provence, Gardanne, Saint-Marc-Jaumegarde et Venelles -1,8 M€ ;
  - Création d'un nouveau réservoir de 300 m³ sur le site des Vergers à Cabriès, extension de réseau d'environ 1 km et suppression de la station de filtration du Parc Club de l'Arbois à Cabriès en travaux concessifs – 0,7 M€.
- Territoire du Pays Salonais :
  - 456 nouveaux branchements.
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
  - Extension de réseaux AEP sur les communes de Belcodène (130 ml), La Bouilladisse (10 ml), La Destrousse (32 ml), Peypin (34 ml) et Roquevaire (43 ml) - 118 k€.
- Territoire Istres-Ouest Provence :
  - Lancement du déploiement de la télérelève sur Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône – 2 M€ ;
  - Pose de sondes multicritères afin de prévenir en temps réel, toutes dérives sur la qualité de l'eau au niveau des stations de production ;
  - Renforcement de la sécurité des sites de production avec l'installation de capteurs infrarouge et de caméras.

2.8.2. TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ

Les principaux travaux réalisés en 2021 par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence : 5,4 M€
  - Poursuite de la restauration de l'aqueduc de Roquefavour,
  - Réfection d'étanchéité des toitures d'ouvrages,
  - Amélioration de la chloration sur l'usine de La Ciotat,
  - Étude du confortement de la galerie de la Batarelle.
- Territoire du Pays d'Aix :
  - Décolmatage du forage des Cinq Onces à Peyrolles-en-Provence et aménagements pour le secours du réseau d'eau potable – 85 k€.
- Territoire du Pays Salonais :
  - 3217 ml de travaux de réhabilitation de réseaux – 1,5 M€ HT ;
  - Travaux de réhabilitation du génie civil des usines de potabilisation de Berre l'Étang et de Rognac – 181 k€.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
  - Renouvellement de réseaux AEP sur la commune d'Auriol (345 ml) – 177 k€.
- Territoire Istres-Ouest Provence :
  - 4463 ml de renouvellement de réseaux.
- Territoire du Pays de Martigues :
  - Travaux de réhabilitation de réseaux – 7795 ml et 340 branchements – 3 M€.

2.8.2.2 À LA CHARGE DES OPÉRATEURS/GESTIONNAIRES

Les principaux travaux de réhabilitation et de renouvellement réalisés par les opérateurs et gestionnaires en 2021 sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence : 31,37 M€
  - Travaux de réhabilitation de réseaux 40,6 km et renouvellement de 2611 branchements – 20,28 M€ ;
  - Renouvellement des équipements – 3,96 M€ ;
  - Travaux de génie civil hors canal de Marseille – 2,50 M€.
  - Travaux de génie civil sur le canal de Marseille – 0,63 M€.
- Territoire du Pays d'Aix :
  - 2,22 km de travaux de réhabilitation de réseaux dans les communes d'Aix-en-Provence et Venelles par la REPA ;
  - Renouvellement de 7259 compteurs ;
  - Renouvellement de 223 équipements électromécaniques.
- Territoire du Pays Salonais :
  - Renouvellement des équipements - 367 k€.
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
  - Renouvellement de réseaux AEP sur les communes d'Aubagne (1 300ml), de La Destrousse (161 ml), Peypin (535 ml) et Roquevaire (345 ml) – 956 k€.
- Territoire Istres-Ouest Provence :
  - Renouvellement des équipements - 700 k€.

2.8.3. ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS

Les grands projets programmés par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Élaboration du schéma directeur métropolitain ;
- Harmonisation des règlements de service ;
- Territoire Marseille Provence :
  - Travaux de rénovation et de mise en sécurité de la galerie technique de la Batarelle ;
  - Travaux d'extension et de modernisation de l'usine de potabilisation des Giraudets ;
  - Création d'un feeder de secours des communes de l'ouest par les stations de potabilisation de Marseille.
- Territoire du Pays d'Aix :
  - Étude de faisabilité pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Peyrolles-en-Provence et Meyrargues.
- Territoire du Pays Salonais :
  - Installation d'un surpresseur au quartier du Loir à Saint-Chamas dans le cadre de la sécurisation de Saint-Chamas par Lançon-Provence ;
  - Travaux de sécurisation sur les réservoirs d'eau potable à la suite des

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

diagnostics GC 2021 ;
    - Création d'une chloration relais à la Crémade à la Fare-les-Oliviers ;
    - Pose d'un dégrilleur automatique sur la prise d'eau de Beauplan ;
    - Poursuite de l'étude pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Berre-l'Étang, Coudoux, La Fare-les-Oliviers, Rognac, Velaux et Ventabren.
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
    - Réalisation d'un nouveau forage sur le site de Puyricard à Cuges-les-Pins ;
    - Sécurisation des sites AEP La Vède, Le Clos de la commune d'Auriol ;
    - Réalisation du schéma directeur d'eau potable des communes d'Auriol et Saint-Zacharie.
- Territoire Istres-Ouest Provence :
    - Finalisation du schéma directeur,
    - Phase préparatoire de l'étude sur la création d'un nouveau champ captant Nord.
- Territoire du Pays de Martigues :
    - Restructuration du réseau d'eau potable du quartier de Saint-Pierre, à Martigues ;
    - Renouvellement des réseaux de la route des Bastides à Martigues ;
    - Programme de refonte de l'adduction d'eau de Saint-Mitre-les-Remparts ;
    - Remplacement de la canalisation AEP entre les pompages de Fanfarigoule et les réservoirs de Port-de-Bouc sur un linéaire de 11 km ;
    - Remplacement des canalisations de distribution du quartier de la Lèque à Port-de-Bouc.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2021



Ce rapport présente les données globales de la Métropole Aix-Marseille-Provence (hors Pertuis). Les données par Territoire sont détaillées en annexe 2.

Complément : les chiffres-clés de l'année 2021 pour la commune de Pertuis

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Pertuis
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	73,84
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	1 307,92
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	445
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	10 121
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	22 266

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits marquants de l'année 2021 concernant le service public de l'assainissement collectif sont les suivants :

- Lancement du schéma directeur métropolitain de l'assainissement.
- Élaboration d'un programme d'actions sur le Territoire Marseille Provence visant à réduire les émissions des pollutions toxiques dispersées dans les milieux récepteurs ;
- Sécurisation des exploitants et réduction des odeurs émises en centre-ville de Marseille par le réseau unitaire ;
- Lancement du projet de télégestion et refonte de la solution de supervision de la Régie des Eaux du Pays d'Aix ;
- Lancement du schéma directeur d'assainissement sur le territoire de la REPA ;
- Démarrage des travaux de la nouvelle station d'épuration de La Fare-les-Oliviers ;
- Travaux de réhabilitation des prétraitements de la STEP de Berre l'Étang et du poste de relevage du Parc Maurin et traitement de l'H2S sur les postes de relevage de Mauran et Parc Maurin de Berre l'Étang;
- Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'ovoïde de la Penne-sur-Huveaune et Aubagne ;
- Démarrage de l'étude du schéma directeur d'assainissement de Cuges-les-Pins et de réhabilitation de sa STEP avec REUSE en fin de traitement ;
- Poursuite des travaux de la nouvelle station d'épuration de Fos-sur-Mer (démarrés le 8 juin 2020) ;
- Certification ISO 14.001 de la STEP de Martigues reconduite ;
- Mise en service du poste de relevage de la ZAC Hôtel de Ville à Martigues qui vient remplacer deux postes de refoulement d'ancienne génération.

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

3.3.1. LA COLLECTE

En 2021, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 5350 km

Territoire	Linéaire de réseau (hors branchement) en km
Marseille Provence	2 072
Pays d'Aix	1 513
Pays Salonais	651
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	328
Istres-Ouest Provence	436
Pays de Martigues	351
Métropole	**5 350**

Le linéaire de réseau est en très légère augmentation de +0,15 % par rapport à 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.3.2. LE TRAITEMENT

Territoire	Nombre de stations d'épuration	Capacité nominale totale en EH*	Volumes traités en 2021 (m³)
Marseille Provence	9	2 109 335	82 214 977
Pays d'Aix	35	539 896	20 521 369
Pays Salonais	14	152 400	9 125 462
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	2	23 150	749 772
Istres-Ouest Provence	8	136 800	7 177 353
Pays de Martigues	1	95 000	4 301 543
Métropole	**69**	**3 056 581**	**124 090 476**

EH : Équivalent-habitant

Le volume traité par toutes les stations d'épuration de la Métropole Aix-Marseille-Provence est en hausse de 11,88 % par rapport à 2020, principalement en raison d'absences de données en 2020 sur les ouvrages de la Régie des Eaux du Pays d'Aix.

3.4. LE RÉSEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

261 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

Territoire	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents non domestiques
Marseille Provence	93
Pays d'Aix	120
Pays Salonais	22
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	20
Istres-Ouest Provence	3
Pays de Martigues	3
Métropole	**261**

À la suite d'un changement réglementaire sur les établissements devant recevoir une autorisation de déversement, le nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement a grandement diminué (605 en 2020), ne prenant en compte que les industriels et les grandes entreprises d'artisanats.

- Bilan de l'activité :

7,29 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,41 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchement.

Territoire	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement
Marseille Provence	0,32%
Pays d'Aix	0,43%
Pays Salonais	0,52%
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,31%
Istres-Ouest Provence	0,66%
Pays de Martigues	0,50%
Métropole	**0,41%**

Le taux moyen de renouvellement, même s'il s'approche de la moyenne nationale, reste faible. Malgré les efforts des différents services pour accentuer les renouvellements de réseau, les reports liés à la crise sanitaire et les moyens alloués aux extensions de réseaux n'ont pas permis d'améliorer le niveau des renouvellements.

La moyenne nationale est de 0,46 % (source rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de juin 2022 - Panorama des services et de leur performance en 2020).

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) est de 75 points / 120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Territoire	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement / 120
Marseille Provence	102
Pays d'Aix	81
Pays Salonais	30
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	85
Istres-Ouest Provence	25
Pays de Martigues	26
Métropole	**75**

Les indices sont consolidés au niveau métropolitain en les pondérant par le linéaire de réseau de collecte hors branchement de chaque Territoire.
Au plan national, pour les services d'assainissement, cet indicateur est évalué, en 2020, à hauteur de 63 points (source rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de juin 2022 - Panorama des services et de leur performance en 2020).

En 2021, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) est de 95,72 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

Ce taux a été estimé par les services, car le rapport de conformité des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) n'était pas disponible à la date de rédaction de ce rapport.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 96 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).

Territoire	Nombre de points noirs pour 100 km	Taux de conformité de la collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel
Marseille Provence	6,66	99,89%	101
Pays d'Aix	9,45	91,68%	68
Pays Salonais	8,61	100,00%	100
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	9,16	100,00%	100
Istres-Ouest Provence	3,90	100,00%	100
Pays de Martigues	1,71	0,00%	100
Métropole	**7,29**	**95,72%**	**96**

Les indices sont consolidés au niveau métropolitain en les pondérant par la pollution en DBO5 collectée de chaque Territoire.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Bilan d'auto-surveillance

Les données d'auto-surveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles règlementaires des dispositifs d'auto-surveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « mesures des rejets » de l'Agence de l'eau.

3.5. LES OUVRAGES D'ÉPURATION

Les contrôles périodiques d'auto-surveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la police de l'eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Territoire	**P204.3 :** conformité des équipements d'épuration	**P205.3 :** conformité de la performance des ouvrages d'épuration*	**P254.3 :** conformité des performances des équipements d'épuration*
Marseille Provence	99,89%	99,89%	94,86%
Pays d'Aix	100,00%	98,82%	96,54%
Pays Salonais	98,18%	98,18%	97,97%
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	100,00%	100,00%	89,70%
Istres-Ouest Provence	100,00%	100,00%	98,53%
Pays de Martigues	100,00%	100,00%	90,10%
Métropole	**99,82%**	**99,66%**	**95,24%**

*****Sous réserve du rapport de conformité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) 13.*

3.6. LA GESTION DES DÉCHETS

- La gestion des boues

25 728 tMS (tonnes de matières sèches) de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2021 (indicateur D203.3)

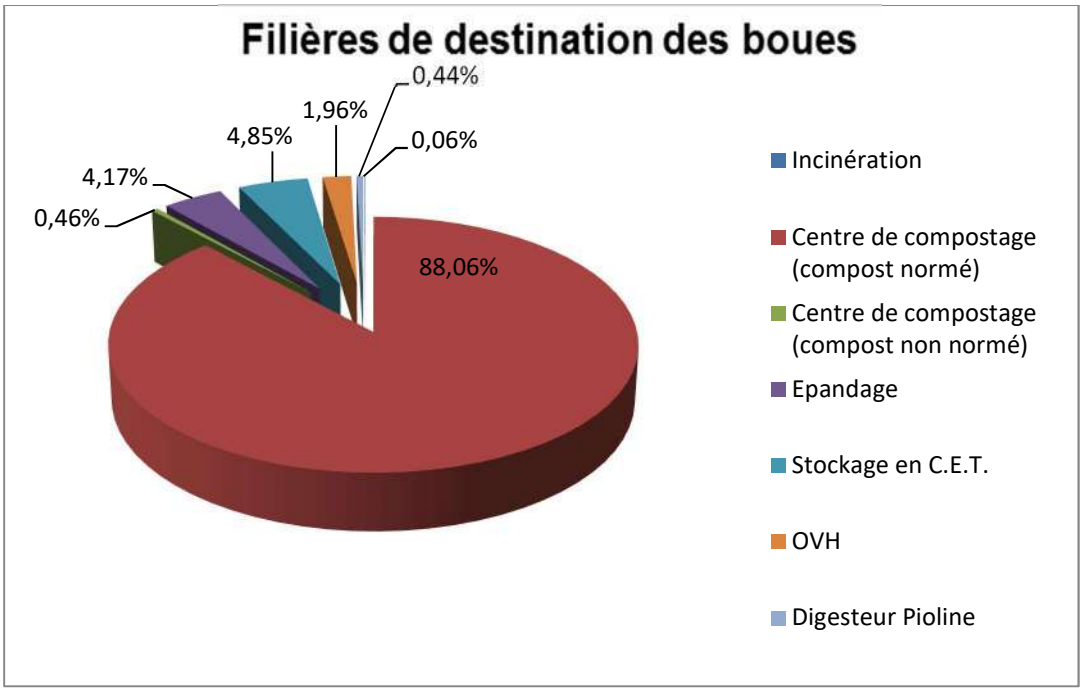
Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou leur élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

Le tonnage de boues évacuées est en légère hausse de 3 % par rapport à 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Territoire	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tonnes de matières sèches)
Marseille Provence	14 620
Pays d'Aix	5 617
Pays Salonais	2 067
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	362
Istres-Ouest Provence	1 816
Pays de Martigues	1 247
Métropole	**25 728**

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la règlementation (P206.3)



La majorité des boues sont compostées dans le respect de la norme NFU 44-051.

3.7. LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- Les indicateurs de performance

En 2021, le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 93,26 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.
On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le taux de débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,06 / 1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation à la suite d'un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2021, le taux de réclamations (P258.1) est de 1,41 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.
Ce taux est en baisse (2,25/1000 abonnés en 2020), avec une forte disparité selon les Territoires.

Territoire	Taux de réclamations pour 1000 abonnés
Marseille Provence	1,09
Pays d'Aix	0,28
Pays Salonais	0,47
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,20
Istres-Ouest Provence	7,44
Pays de Martigues	1,83
Métropole	**1,41**

3.8. LA GESTION FINANCIÈRE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURÉS

Les volumes facturés en 2021 sont de 101 705 929 m³

Territoire	Volumes facturés en m³
Marseille Provence	60 358 613
Pays d'Aix	20 112 161
Pays Salonais	7 021 444
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	4 609 092
Istres-Ouest Provence	5 303 076
Pays de Martigues	4 301 543
Métropole	**101 705 929**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYÉS

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2020 (P257.0) est de 3,54 %

Ce taux d'impayés concerne exclusivement les factures émises uniquement au titre de l'assainissement.

Territoire	Taux moyen d'impayés
Marseille Provence	3,12%
Pays d'Aix	2,52%
Pays Salonais	2,59%
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	7,73%
Istres-Ouest Provence	0,47%
Pays de Martigues	4,79%
Métropole	**3,15%**

3.8.3. BUDGET DU SERVICE

En 2021, la durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) est de 2,76 années

Les budgets annexes assainissement des Territoires de la Métropole sont globalement en bonne santé financière.

Territoire	Durée d'extinction de la dette (années)
Marseille Provence	4,07
Pays d'Aix	2,63
Pays Salonais	0,87
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	3,11
Istres-Ouest Provence	4,85
Pays de Martigues	0,74
Métropole	**2,76**

3.8.4. ANALYSE DES COMPTES D'EXPLOITATION

Les comptes d'exploitation des exploitants sont présentés dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement des Territoires.

3.8.5. CONTRIBUTION À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0,0014 €/m³

La Métropole Aix-Marseille-Provence a versé 139 206 € à des fonds de solidarité en 2021. Le détail est exposé en partie 6.2.2 FONDS DE SOLIDARITÉ.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.9. LES ÉTUDES ET TRAVAUX

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé 47,5 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

3.9.1. ÉTUDES ET TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ

Les principaux travaux neufs réalisés en 2021 par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence :
  - 1230 ml d'extension de réseaux ;
  - Déploiement de postes NUTRIOX® sur le centre-ville de Marseille : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives,
  - Mise en place d'une couverture et d'une ventilation des surverses des pré-décanteurs de l'usine des eaux de Géolide (Marseille 9ème).
- Territoire du Pays d'Aix :
  - 1 km de travaux d'extension de réseaux, sur la commune de Peynier, dans le cadre de la création du quartier de la Treille - 156 k€.
- Territoire du Pays Salonais :
  - 4098 mètres linéaires de travaux d'extension des réseaux – 1,6 M€,
  - Démarrage des travaux de la STEP de la Fare-les-Oliviers - 1,8 M€.
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
  - Création d'un réseau de collecte des eaux usées du hameau du Pigeonnier (1425 ml de canalisations d'eaux usées gravitaires, 200 ml de canalisations d'eaux usées en refoulement, environ 70 regards de visite et 1 poste de refoulement) - 662 k€ ;
  - Mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la commune de Cuges-les-Pins et étude de réhabilitation de sa station d'épuration avec REUT en fin de traitement - 100 k€.
- Territoire Istres-Ouest Provence :
  - 321 ml d'extension de réseaux ;
  - Construction de la nouvelle station d'épuration de Fos-sur-Mer.
- Territoire du Pays de Martigues :
  - 45 ml d'extension de réseaux ;
  - Création de branchements, installation d'un débitmètre et d'une surverse.

3.9.1.2 À LA CHARGE DES OPÉRATEURS/GESTIONNAIRES

Les principaux travaux neufs réalisés par les opérateurs et gestionnaires en 2021 sont les suivants :

- Territoire de Marseille Provence :
  - Réalisation des travaux neufs informatiques sur la DSP Centre

- Territoire du Pays d'Aix :
  - 3539 ml de travaux d'extension de réseaux par la REPA ;
  - 4 créations de poste de refoulement à Gardanne et Venelles ;

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- 590 ml de travaux d'extension de réseaux route de Violesi, à Cabriès.
- Territoire du Pays Salonais :
  - 1067 branchements neufs.
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
  - Extension de réseaux EU sur les communes d'Aubagne et d'Auriol - 320 k€ ;
  - Travaux sur les ouvrages de production des communes d'Auriol, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Cuges-les-Pins – 107 k€.
- Territoire Istres-Ouest Provence :
  - Sécurisation des sites de production avec l'installation de capteurs infrarouge, de caméras et mise en place de sondes d'encrassement sur les points critiques du réseau EU sur Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône ;
  - Mise en service des postes H2S, notamment sur la commune de Fos-sur-Mer.

3.9.2. TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux réalisés en 2021 par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence : 6 M€
  - Sur Marseille, 195 ml de conduites d'eaux usées ont été remplacées, 4,75 km ont été réhabilités par chemisage et 1,33 km d'ouvrages visitables ont été réhabilités ;
  - Hors Marseille, 585 ml de conduites d'eaux usées ont été remplacées et 3 km ont été réhabilités par chemisage.
- Territoire du Pays d'Aix :
  - 1,44 km de travaux de chemisage dans les communes de Cabriès, La Roque-d'Anthéron et Rousset - 404 k€ ;
  - 350 ml de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de l'avenue Padovani (phase II) à Vitrolles - 96 k€.
- Territoire du Pays Salonais :
  - Travaux de réhabilitation de réseaux : 3557 ml – 1,8 M€ ;
  - Travaux de réhabilitation des prétraitements de la STEP de Berre l'Étang et du poste de relevage du Parc Maurin et traitement de l'H2S sur les postes de relevage de Mauran et Parc Maurin – 54 k€.
- Territoire Istres-Ouest Provence :
  - Renouvellement de réseaux- 3172 ml.
- Territoire du Pays de Martigues :
  - Réhabilitation de réseaux principalement par chemisage – 2068 ml.

3.9.2.2 À LA CHARGE DES OPÉRATEURS/GESTIONNAIRES

Les principaux travaux de réhabilitation et renouvellement réalisés par les opérateurs et gestionnaires en 2021 sont les suivants :

- Territoire du Pays d'Aix :
  - 1256 ml de travaux de réhabilitation de réseaux par chemisage à Simiane-Collongue par la REABMG ;

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Renouvellement dans le cadre des contrats de délégation de service public : 258 équipements électromécaniques et environ 600 ml de réseaux en travaux concessifs dans les communes d'Éguilles, Les Pennes-Mirabeau et Vitrolles.

- Territoire du Pays Salonais :
  - Renouvellement de 210 branchements ;
  - Renouvellement d'équipements électromécaniques dans le cadre du contrat de DSP (GER) - 343 k€.
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
  - Travaux de réhabilitation des réseaux EU (1045ml) sur la commune d'Aubagne - 630 k€ ;
  - Travaux sur les ouvrages et divers équipements EU des communes d'Auriol, Cuges-les-Pins et Saint-Savournin – 70,6 k€.
- Territoire Istres-Ouest Provence :
  - Travaux sur les branchements ou de renouvellement sur les installations – 900 k€.

3.9.3. ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS

Les grands projets programmés par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Élaboration du schéma directeur métropolitain.
- Territoire Marseille Provence :
  - Création d'un bassin de rétention des eaux unitaires de Capitaine Gèze (Marseille 14ème) ;
  - Études pour la réhabilitation du réseau sous vide du Cordon du Jaï à Châteauneuf-les-Martigues et Marignane.
  - Étude pour la mise en place d'une unité de méthanisation des boues d'épuration sur le site de la STEP de Marignane
- Territoire du Pays d'Aix :
  - Création d'une unité d'épuration et d'injection de biométhane sur le site de la station d'épuration d'Aix-La Pioline ;
  - Étude AMDEC (Analyse des Modes de Défaillances, de leurs Effets et de leur Criticité) des ouvrages du Territoire du Pays d'Aix en DSP ;
  - Schéma directeur d'assainissement des eaux usées des communes du Territoire du Pays d'Aix en DSP ;
  - Schéma directeur d'assainissement des eaux usées des communes de Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue par le REABMG ;
  - Schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la REPA.
- Territoire du Pays Salonais :
  - Extension de la STEP de Sénas - 3,7 M€ ;
  - Fin des travaux et réception de la nouvelle STEP de la Fare-les-Oliviers ;
  - Transfert des effluents de la STEP de Charleval vers Bramejean ;
  - Aménagement d'un bassin d'orage sur Charleval ;
  - Travaux de réhabilitation du chemin de roulement d'un clarificateur de la STEP de Salon-de-Provence.
- Territoire d'Aubagne et de l'Étoile :
  - Mise en service en janvier 2022 de la station d'épuration du hameau du Pigeonnier à La Bouilladisse ;
  - Lancement de la consultation des entreprises pour un démarrage des travaux de réhabilitation de l'ovoïde sur la commune de La Penne-sur-

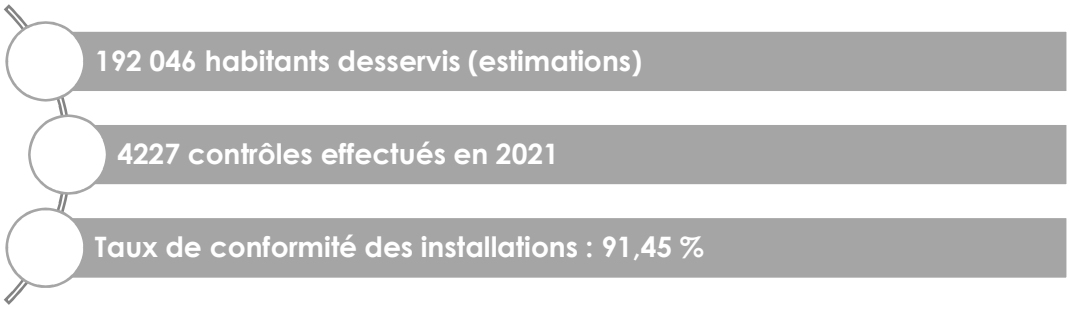
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Huveaune ;
    - Rendu du schéma directeur d'assainissement de la commune de Cuges-les-Pins et des modalités de rénovation de la STEP (Intégration du projet REUT - site pilote de la Métropole).
- Territoire Istres-Ouest Provence :
    - Poursuite des travaux de la station d'épuration (traitement membranaire) de Fos-sur-Mer ;
    - Études pour la réhabilitation de la station d'épuration de Cornillon-Village.
- Territoire du Pays de Martigues :
    - Réhabilitation de réseaux ;
    - Normalisation du réseau d'eaux usées du poste sud - Avenue Ziem et création d'un bassin d'orage à l'entrée de la station d'épuration de Martigues ;
    - Restructuration réseau centre-ville – Gafette à Port-de-Bouc.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2021



4.2. FAITS MARQUANTS

Les faits marquants de l'année 2021 concernant le service public de l'assainissement non collectif sont les suivants :

- Mise en place de la nouvelle version de l'applicatif YPRESIA en début d'année 2021 et déploiement sur les Territoires de Marseille Provence, Pays Salonais, Istres-Ouest Provence et Pays de Martigues permettant notamment une harmonisation des pratiques. Cette nouvelle version est désormais accessible en « accès web » facilitant son utilisation ;
- Utilisation du marché métropolitain relatif aux contrôles des installations d'assainissement non collectif concernant quatre Territoires (Marseille Provence, Istres Ouest-Provence, Pays Salonais et Pays de Martigues).

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Les missions du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont les suivantes :

- Contrôle technique et règlementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (périodicité variable en fonction des territoires, allant de quatre à dix ans) ;
- Conseil aux usagers.

Le SPANC du Territoire du Pays de Martigues effectue également les missions optionnelles suivantes :

- Entretien des installations ;
- Traitement des matières de vidange.

En 2021, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) est de 95 points/140

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Territoire	Indice de mise en œuvre de l'ANC / 140 points
Marseille Provence	100
Pays d'Aix	80
Pays Salonais	100
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	100
Istres-Ouest Provence	100
Pays de Martigues	120
Métropole	**95**

4.4. L'ACTIVITÉ DU SERVICE

- Nombre de contrôles et de diagnostics réalisés en 2021 :

Territoire	Examen préalable de conception DC332	Vérification de l'exécution DC333	Vérification du fonctionnement et de l'entretien VP334
Marseille Provence	143	111	452
Pays d'Aix	366	312	1 690
Pays Salonais	146	78	156
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	201	50	345
Istres-Ouest Provence	18	15	61
Pays de Martigues	31	22	50
Métropole	**905**	**588**	**2 754**

En 2021, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 91,45 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule ci-dessous :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

Territoire	Taux de conformité
Marseille Provence	99,02%
Pays d'Aix	93,94%
Pays Salonais	62,09%
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	96,59%
Istres-Ouest Provence	90,19%
Pays de Martigues	81,52%
Métropole	**91,45%**

4.5. BUDGET DES SERVICES

Les budgets des services publics d'assainissement non collectif sont présentés dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement de chaque Territoire.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), telle que publiée au Jjournal officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

Les tarifs appliqués par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont historiquement très variables d'une commune à l'autre. Les secteurs de tarification ont été maintenus.

- Récapitulatif des prix de l'eau avec les tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m³)

Territoire	Prix en € TTC/m³	
	Distribution de l'eau	Collecte et traitement des eaux usées
Marseille Provence	Variable en fonction des secteurs de 0,83 à 2,05	Variable en fonction des secteurs de 1,36 à 1,78
Pays d'Aix	Variable en fonction des secteurs de 1,51 à 3,16	Variable en fonction des secteurs de 1,30 à 2,56
Pays Salonais	2,13	1,35
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	Variable en fonction des secteurs de 1,50 à 2,45	Variable en fonction des secteurs de 1,61 à 2,29
Istres-Ouest Provence	Variable en fonction des secteurs de 1,40 à 1,70	Variable en fonction des secteurs de 2,21 à 2,67
Pays de Martigues	1,43	1,24
Métropole	**Variable en fonction des secteurs de 0,83 à 3,16**	**Variable en fonction des secteurs de 1,24 à 2,67**

Les tarifs, détaillés par commune, présentés en annexe 5 se conforment à la fiche SISPEA. La partie proportionnelle correspond à la somme de deux factures semestrielles de 60 m³.

- Tarif moyen métropolitain au 1er janvier 2022 (en €/m³)

Le tarif moyen 2022 sur la Métropole est de 3,84 € TTC (moyenne arithmétique).
Le tarif moyen pondéré au nombre d'habitants desservis en 2022 est de 3,67 € TTC dont 1,73 € TTC pour l'eau potable et 2,67 € TTC pour l'assainissement.

Le prix total TTC du service de l'eau en 2020 en France (par convention, celui en vigueur au 1er janvier 2021 pour le plus grand nombre d'abonnés et établi sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³) est évalué à 4,3 €/m³, dont 2,11 €/m³ pour l'eau potable et 2,19 €/m³ pour l'assainissement collectif (source : rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de juin 2022 - Panorama des services et de leur performance en 2020).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5.2. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (les extensions, notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif avant le raccordement). Les modalités de la PFAC sont définies par délibération spécifique sur chaque conseil de Territoire. Un projet d'harmonisation est en cours au niveau métropolitain.

Le montant total des recettes 2021 liées à la PFAC s'élève à 9,91 M€.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

Face au changement climatique impliquant la diminution des réserves d'eau et un nombre croissant d'inondations et de sécheresses, il est aujourd'hui nécessaire pour la Métropole de poursuivre et d'accentuer l'évolution de ses stratégies vers une gestion plus sociale et respectueuse de l'environnement. Dans cette optique, les territoires évoluent et se réforment, grâce à des solutions innovantes et de nouvelles politiques de gestion.

- Amélioration des performances énergétiques

Pour répondre aux différentes pressions sur les ressources et aux normes internationales telles que l'ISO 50001 concernant l'usage plus raisonnable et efficace de celles-ci, la Métropole a entamé des démarches de management énergétique.

Grâce à des méthodes de comptage permettant de cibler là où sont consommées les ressources, la Métropole a pu consacrer des moyens au renouvellement de matériels énergivores comme l'installation de pompes à variation de débit et moteurs électriques norme IE3 prémium. Dans les stations d'épuration construites récemment, de nouvelles technologies sont utilisées, comme au hameau du Pigeonnier à la Bouilladisse où les eaux sont traitées avec des disques biologiques, moins gourmands en énergie.

Les travaux de réhabilitation et le renouvellement des pompes par d'autres moins énergivores sont les principales raisons de la diminution de la consommation électrique observée sur tous les Territoires entre 2020 et 2021, comme par exemple sur l'usine de potabilisation de Meyreuil ou de Vauvenargues et sur le système d'assainissement de Bouc-Bel-Air. Depuis 2010, cette diminution s'élève à 19,4% pour Marseille Provence. Toutefois, dans la zone centre de Marseille Provence, il a été observé en 2021 une augmentation de 9,8% de la consommation, due à une dérive de la ventilation (gaz toxique H_2S dans l'usine) et à la mise en place d'un nouveau mode d'aération des biofiltres pour assurer la conformité de la station.

Pour améliorer les performances énergétiques, la Métropole a encouragé la production et l'utilisation d'énergies renouvelables : certains sites sont aujourd'hui dotés de panneaux photovoltaïques (STEP Aix Ouest, usine de la Ciotat, ombrières sur Sainte-Marthe…) produisant plus de 45 MWh d'électricité. Les turbines de Sainte-Marthe et de Vallon Dol produisent de plus 4 429 MWh d'hydroélectricité.

Par ailleurs, le lancement en 2021 de l'appel à projets pour le plan « autoconsommation » permettra l'installation stratégique de panneaux photovoltaïques sur le site de l'usine de potabilisation de Sainte-Marthe, afin de tendre vers l'autosuffisance énergétique d'ici 2023.

- Bilans carbone et certification

Pour répondre à des politiques de réduction et compensation des gaz à effet de serre, différents territoires de la Métropole ont actualisé les bilans carbone de leurs sites. Sur Marseille Provence, le service de l'eau est l'un des premiers sur le plan national à afficher une « neutralité carbone ».

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Entre 2020 et 2021, l'assainissement Zone Est a vu une diminution de ses émissions de 3% et la station d'épuration de Rousset une diminution de 4%. Les baisses sont notamment générées par les travaux mentionnés précédemment, mais aussi par l'acquisition de véhicules propres parallèlement à une diminution de la flotte automobile.

En outre, les émissions de la Métropole sont compensées par l'acquisition de crédits carbone dans le cadre d'actions en faveur de l'environnement. On citera par exemple les plans de protection de la forêt tropicale en Indonésie ou de prévention de la libération de méthane en réduisant les fuites du réseau de gaz naturel de Dhaka au Bengladesh.

Enfin, la production de biogaz et de biométhane effectuée sur les sites de la Pioline et de Sormiou a été un moyen efficace pour réduire et compenser leurs émissions.

- Méthanisation

La valorisation de la matière organique étant l'une des solutions pour une gestion durable des déchets, la Métropole a favorisé des projets de méthanisation des boues issues des sites d'assainissement afin de produire des biogaz.

À titre d'exemple, en 2021, 684 000 Nm^3 de biométhane ont été produits à l'usine des boues de Sormiou.

Cette production s'est établie en légère baisse de 3% par rapport à 2020. En revanche, la production de biométhane injectée au réseau en 2021 est en hausse de 27% par rapport à 2020.

En 2021, la Régie des Eaux du Pays d'Aix a notamment entamé le projet BIOGAZ sur le site de la STEP de la Pioline, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Métropolitain (PCAEM), l'institution visant la neutralité carbone en 2050. En effet, ce site produit déjà du biogaz, 532 000 Nm^3, ce projet permettra ainsi à l'avenir d'en extraire du biométhane pouvant être revendu au réseau GRDF.

Sur le Territoire Marseille Provence, les études se poursuivent pour la construction d'une unité de méthanisation sur la station d'épuration de Marignane.

Sur le Pays de Martigues, le marché de valorisation du biogaz de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) qui réceptionne la totalité des boues de la STEP de Martigues a été déclaré infructueux et sera relancé. Par ailleurs le projet de la réalisation d'un méthaniseur sur la STEP est toujours prévu et intégré dans le schéma métropolitain de traitement des boues.

- Biodiversité

La conservation de la biodiversité étant au cœur des projets de protection de l'environnement et de développement durable, différentes actions ont été entreprises au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les principales actions sont les suivantes :

  - Valorisation de la biodiversité végétale : plantation de plus de 600 végétaux sur le site de Réaltor ;
  - Lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes ;

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Suivi de la labellisation « Espace Végétal Écologique » (obtenue en 2018) sur le site de Vallon Dol et renouvellement de la labellisation (obtenue en 2016) sur le site de production d'eau potable de Sainte-Marthe ;
- Poursuite de la collaboration avec des associations d'apiculteurs amateurs pour la mise en place et la gestion de ruches domestiques dans toute la Métropole ;
- Suivi écologique réalisé sur 10 sites pour mesurer l'efficacité des actions biodiversité engagées depuis 2015 et préconisations d'actions ;
- Participation de la SPL Eau des collines à l'appel à manifestation d'intérêt
- « Accompagnement en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques » de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) ;
- Poursuite de l'opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique et des substances dangereuses sur le bassin versant de l'Huveaune ;
- Un éco-pâturage entretenant les espaces verts à la STEP d'Aix Ouest ;
- Renouvellement prévu de la convention avec le refuge Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de l'usine de Châteauneuf-les-Martigues dès la fin des travaux;
- Opération de remise en état des modules Refish installés sur le port de la Pointe Rouge dans le cadre du projet Bionurse. Ces modules imitent les herbiers de Posidonie en milieu portuaire, où les jeunes poissons peuvent se réfugier et grandir.

- <u>Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT ou REUSE)</u>

Une étude a été réalisée pour définir les possibilités de réutilisation des eaux usées de la station d'épuration de Cassis. Le potentiel pour un usage agricole a été confirmé mais le coût économique n'a pas permis la mise en œuvre du projet.

À Châteauneuf-les-Martigues, une étude a conclu que l'utilisation de membranes d'ultrafiltration pourrait rendre cette ressources conforme pour une utilisation en irrigation agricole. Néanmoins, les eaux usées traitées sur ce site devraient pour l'instant être utilisées pour subvenir aux besoins internes du service des camions d'hydrocurage. À Cuges-les-Pins, une étude du schéma directeur d'assainissement a été entamée avec un plan de REUSE en fin de traitement. Ce sujet est par ailleurs traité dans le cadre du schéma directeur métropolitain en cours d'élaboration.

- <u>Récupération d'énergie</u>

De nombreuses opportunités de valorisation thermique sont possibles sur les différents sites de la Métropole. On compte actuellement 4 sites utilisant la chaleur issue du réseau d'eaux usées pour chauffer leur installation :

- Cercle des Nageurs de Marseille
- ZAC du Vallon de Régny
- Habitat collectif privatif dans le secteur du stade Vélodrome
- 13 Habitat pour le site Nouveaux Chartreux

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Dans le cadre du projet BIOGAZ décrit plus tôt, les calories des effluents traités par la station d'épuration de la Pioline seront utilisées par une pompe à chaleur afin de chauffer les boues revalorisées en biométhane. Ce procédé est déjà appliqué sur le site de Sormiou où sont aussi chauffées des boues pour la méthanisation.

Par ailleurs, une étude d'opportunité réalisée à Martigues a permis de conclure qu'il était possible d'utiliser le potentiel thermique des effluents de la station d'épuration pour le réseau de chaleur urbain de la ville. Une prochaine étude technico-économique est donc prévue afin de concrétiser ce projet. Sur Marseille un nouveau projet de récupération de la chaleur des eaux usées en réseau a été étudié dans le cadre de l'aménagement d'une ZAC.

- Autres

D'autres projets de la Métropole sont en lien avec la préservation de l'environnement et le développement durable, notamment par des actions de sensibilisation :

  - Opérations de sensibilisation du grand public via les journées du patrimoine, ateliers pédagogiques dans les écoles de tous niveaux avec visites de sites, campagnes de promotion d'économie d'eau et d'utilisation de l'eau du robinet ;
  - Réalisation d'une application mobile pédagogique de valorisation de la biodiversité et de la gestion appliquée au site du bassin de Réaltor, mais aussi création du site internet « jeconomiseleaudemaville.fr » ayant pour objectif de sensibiliser les citoyens à la protection de la ressource ;
  - Opérations de sensibilisation des entreprises sur l'impact des rejets non domestiques sur le milieu naturel.

6.2. ACTIONS DE SOLIDARITÉ

6.2.1. COOPÉRATION DECENTRALISÉE

Dans le cadre d'un programme de solidarité et de coopération internationale pour l'eau et l'assainissement, la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses délégataires soutiennent des actions de coopération décentralisée permettant d'améliorer l'accès à l'eau dans les pays en développement.

Ce programme est associé à la loi Oudin-Santini qui autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau-assainissement pour financer des actions de solidarité dans ces secteurs.

Des fonds représentant environ 497 k€ annuels ont été rassemblés par participation des contrats de DSP :

- Contrat de DSP de l'eau de Marseille Provence : 0,5 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ 440 k€ par an ;
- Contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement de la commune de Vitrolles du Pays d'Aix : participations forfaitaires annuelles respectivement de 6,2 k€ et 6,8 k€ ;
- Contrat de DSP de l'eau de la commune des Pennes-Mirabeau du Pays d'Aix : 0,5 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ 13 k€ par an ;

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement des communes d'Istres, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Miramas et Fos-sur-Mer du Territoire Istres-Ouest Provence : 0,25% des recettes HT, soit environ respectivement 11,8 k€ et 13,8 k€.

Par ailleurs, dans le cadre de son partenariat avec la Métropole, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à financer tous les dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projets annuel pour un montant de subvention équivalent à celui alloué par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ce fonds permet de participer à la mise en œuvre de projets répondant aux objectifs suivants :

- Permettre l'accès à l'eau potable des populations en stress hydrique ;
- Améliorer l'assainissement et la sécurité sanitaire ;
- Agir sur le territoire d'intervention de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à savoir prioritairement : le Maghreb, l'Afrique noire francophone et subsaharienne, le Proche-Orient ;
- Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et proposer des modalités originales de gestion, permettant de protéger la ressource en eau potable.

Grâce à ces fonds, la Métropole s'engage à financer les projets sélectionnés à la suite d'un appel d'offres auprès des associations.

Chaque dossier reçoit une subvention maximale de 200 k€ (part Métropole et agence de l'eau). La part de la subvention ne peut pas, par ailleurs, dépasser 80% du montant total des projets inférieurs ou égal à 50 k€ et 60% du montant total des projets supérieurs à 50 k€.

Dans le cadre de l'appel à projets 2020/2021 lancé le 16 octobre 2020, le Bureau de la Métropole du 7 octobre 2021 a approuvé la liste des 12 candidats retenus par le jury pour un montant total de subventions qui s'est élevé à plus de 614 k€.

Les projets retenus :

- SOLIDARITÉ DU SUD : alimentation en eau et assainissement de 3 hameaux de deux villages de la commune de Bama au Burkina-Faso ;
- CODEV OCCITANIE : santé et développement pour les populations de commune rurale de Ma'an au Cameroun ;
- ÉLECTRICIEN SANS FRONTIÉRES : eau de qualité et assainissement dans 3 villages de la région de Notsé au Togo ;
- MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT : projet intégré d'adduction d'eau potable et d'assainissement écologique dans le douar de Gourizim au Maroc ;
- CCFD TERRE SOLIDAIRE DÉLÉGATION DE MARSEILLE : amélioration de l'accès à l'eau et des conditions de vie de Woreda de Basona en Ethiopie ;
- POMPIERS SOLIDAIRE PROVENCE : eau hygiène et assainissement au bénéfice de la population vulnérable de la commune de Comé au Bénin ;
- GRET : renforcer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et la gestion intégrée des ressources en eau dans les Niayes ;
- EGMA : accès à l'eau potable pour tous à Tambass en Mauritanie ;
- ASAM PROVENCE : eau et hygiène pour les villages de l'ASA à Madagascar ;
- INTERAIDE : amélioration durable de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement de Sud-Est de Madagascar District de Farafangana ;
- AFOULKI : toilettes et sanitaires dans des écoles rurales au Maroc ;
- FONDS ARMÉNIEN DE FRANCE : rénovation du système d'adduction en eau potable du village de Haykadzor en Arménie.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

En 2021, plusieurs projets soutenus ces dernières années ont été achevés :

- HYDRAULIQUE SANS FRONTIÉRES : accès à l'eau potable et aux latrines publiques dans 8 villages de la région de Tomety au Togo (phase 2) ;
- MORIJA FRANCE : programme d'appui au service public de l'eau et de l'assainissement de Nobéré au Burkina Faso ;
- LES PUITS DU DÉSERT : projet de sécurité hydrique et développement dans le Nord du Niger ;
- MEDINA : amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la Bande de Gaza (Phase III) ;
- MPA COOPÉRATION : eau saine = pour tous déploiement de solutions de production d'eau saine autonomes en énergie par traitement UV dans la région de Thiès au Sénégal ;
- NTER AIDE : accès à l'eau et maintenance des infrastructures en milieu rural – Éthiopie – Région Sud – Zones du Dawro, Wolayta et Gamo Gofa en Ethiopie (phase 3).

6.2.2. FONDS DE SOLIDARITÉ

Pour une gestion du Territoire plus durable et solidaire, des aides sont mises en place à l'attention des personnes les plus précaires.

Ainsi, tous les Territoires hormis les régies (Régie du Pays de Martigues, REPA et REABMG) contribuent au Fonds de Solidarité Logement (FSL), dans le cadre de conventions signées entre la Métropole et les gestionnaires des services de l'eau.
De même, des conventions dites « Fonds Proximité Eau » ou « Access'eau » disposant d'un budget de 1 M€ ont été signées avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes du Territoire Marseille Provence (sauf Gémenos Village et Plan-de-Cuques) et celles du Pays Salonais.
Ces aides permettent de soutenir les personnes en difficulté en leur permettant de régler une partie des charges relatives à l'eau potable, mais aussi à financer des actions de prévention.

Le fond Access'eau permet par ailleurs :

- Un effacement des créances dans le cadre d'un dossier de surendettement ;
- Pour les squats et campements ouverts, des aides exceptionnelles d'urgence et des personnes non raccordées au service ;
- Une aide aux propriétés en difficultés ou sous arrêtés de péril.

Le Pays de Martigues ne contribue pas au FSL mais applique une politique sociale de tarification des services des eaux. Les tarifs de l'eau sont décomposés en trois tranches et deux pour l'assainissement. La première tranche propose des tarifs attractifs pour favoriser les petits consommateurs et les foyers à revenus modestes. La tarification propose aussi les 50 premiers m³ à un prix adapté aux revenus des plus modestes.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 1 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA MÉTROPOLE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Métropole
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	**2,09**
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	**4 141**
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	**2**
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	**99,95**
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	**3 933**
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	**5**
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	**99,87**
VP.062 - Volume prélevé	m³	**256 741 517**
VP.059 - Volume produit	m³	**158 748 795**
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m³	**310 288**
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	**43**
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m³	**1 381 114**
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	**123 932 547**
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	**4 224 700**
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	**128 157 247**
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	**2 242 953**
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	**991 858**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**7 525,29**
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	**83,47**
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	**10,7**
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	**9,6**
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**285,38**
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	**58,98**
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	**0,76**
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	**113**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**474 326**
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**1 845 421**
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	**1 119**
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	**2,36**
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	**2 à 8**
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	**99,8**
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	557
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	**1,17**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**537 820,42**
Volume facturés	m³	**127 194 153**
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	**0,0042**
VP.182 - Encours total de la dette	€	***52 290 097***
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	***25 342 430***
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**2,06**
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	***6 057 120***
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	***221 572 241***
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	**2,73**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Métropole
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	**1,72**
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	**261**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**5 349,94**
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	**75**
VP.046 - Nombre de points noirs	u	**390**
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	**7,29**
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**110,47**
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	**22,74**
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	**0,41**
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**95,72**
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	**96**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	***104 834,71***
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**99,82**
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**99,66**
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	**95,24**
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	**25 728**
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	**100**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**396 279**
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**1 714 589**
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	**424 899**
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	**93,26**
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	**95**
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	**0,06**
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	**560**
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	**1,41**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**139 206,04**
VP.068 - Volume facturé	m³	***101 705 929***
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	**0,0014**
VP.182 - Encours total de la dette	€	***55 249 240***
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	***19 992 984***
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**2,76**
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	***4 574 579***
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	***145 132 755***
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	**3,15**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Métropole
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	**1 897 077**
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	**10,1**
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	**192 046**
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	**95**
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	u	**17**
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	**O**
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	**63 911**
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**43 798**
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**485**
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées	u	**NR**
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	**NR**
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	**NR**
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	**NR**
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	**NR**
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non règlementaires (dont installations non complètes)	u	**NR**
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	**NR**
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	**NR**
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	**NR**
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	**NR**
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	**NR**
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	**12 177**
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	**20 558**
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	**35 795**
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	**91,45**
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	**191**
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	**1 967**
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	**32**
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	**De 110 à 400**
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	**730 077**
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	**NR**
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	**De 80 à 286**
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	**De 110 à 396**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	**NR**
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	**NR**
DC.329 - Abondement par le budget général	€	**0**
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	**O**
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	**O**
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	**O**
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	**N**
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	**588**
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	**492**
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	**279**
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	**NR**
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	**NR**
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	**905**
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	**2 395**
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	**0**
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	**10**
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	**O**
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	**O**
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	**O**
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	**N**
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	**N**

NR = non renseigné

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire Marseille-Provence	Territoire du Pays d'Aix	Territoire du Pays Salonais	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Territoire Istres-Ouest-Provence	Territoire du Pays de Martigues
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS							
D102.0 - Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (facture INSEE)	€	2,18	2,05	2,13	1,86	1,45	1,74
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU							
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	1 940	1 065	430	289	251	166
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	1	0	1	0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	99,91	100,00	99,65	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	1 861	1 085	430	289	100	168
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	3	2	0	0	0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	99,84	99,82	100,00	100,00	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m^3	184 868 613	27 012 087	13 478 953	10 364 088	9 401 665	11 616 111
VP.059 - Volume produit	m^3	95 859 139	26 193 432	11 746 320	9 907 943	9 386 407	5 655 554
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m^3	0	41 518	0	0	268 770	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40	42	58	50	55	67
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION							
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m^3	1 371 661	0	0	0	9 453	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m^3	69 749 192	25 912 041	9 305 286	7 257 032	6 833 146	4 875 850
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m^3	2 097 089	284 355	688 162	276 639	0	878 455
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m^3	71 846 281	26 196 396	9 993 448	7 533 671	6 833 146	5 754 305
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m^3	950 758	695 049	220 989	179 859	147 298	49 000
VP.220 - Volume de service du réseau	m^3	359 386	323 279	96 446	82 116	42 431	88 200
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	3 067,03	1 973,56	829,17	669,72	544,81	441,00
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	87,16	82,30	75,56	78,68	79,43	72,78
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m^3/km/j	12,2	9,5	12,1	9,7	10,9	14,5
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m^3/km/j	11,0	8,1	11,0	8,6	10,0	13,7
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	161,27	43,48	13,77	19,25	28,29	19,32
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	33,10	2,86	3,22	2,35	4,46	12,99
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,05	0,44	0,33	0,57	1,04	0,88
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	119	108	110	105	105	116
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER							
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	223 476	105 130	48 584	38 844	40 214	18 078
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	1 100 705	389 366	119 396	111 978	51 023	72 953
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	562	250	138	53	81	35
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,51	2,38	2,84	1,36	2,01	1,94
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2	8	8	2	2	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,9	99,6	100,0	99,9	99,7	100,0
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	97	69	20	28	323	20
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,43	0,66	0,41	0,72	8,03	1,11
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE							
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	515 399,84	5 053,82	12 526,62	2 412,35	2 427,79	0,00
Volume facturés	m^3	71 790 999	26 314 244	9 086 412	7 390 629	6 857 564	5 754 305
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	0,0072	0,0002	0,0013	0,0003	0,0004	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	4 450 000	10 228 829	14 285 898	275 523	21 334 817	1 715 030
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	13 600 000	1 497 015	3 945 866	131 600	3 389 389	2 778 560
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	0,33	6,83	3,62	2,09	6,29	0,62
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	3 727 764	1 208 796	424 575	285 719	7 762	402 504
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	133 322 645	44 395 710	18 316 800	14 826 507	1 614 096	9 096 483
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	2,80	2,72	2,32	1,93	0,48	4,42
NR : non renseigné							

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire Marseille Provence	Territoire du Pays d'Aix	Territoire du Pays Salonais	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Territoire Istres-Ouest-Provence	Territoire du Pays de Martigues
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS							
D204.0 - Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (facture INSEE)	€	1,76	1,65	1,35	1,18	2,64	1,43
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE							
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	93	120	22	20	3	3
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	2 071,70	1 513,42	650,57	327,53	435,73	351,00
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	102	81	30	85	25	26
VP.046 - Nombre de points noirs	u	138	143	56	30	17	6
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	6,66	9,45	8,61	9,16	3,90	1,71
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	32,88	32,55	16,80	5,15	14,36	8,74
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	6,64	4,44	3,56	1.045	2,99	5,12
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	**0,32**	**0,43**	**0,52**	**0,31**	**0,66**	**0,50**
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	99,89	91,68	100,00	100,00	100,00	0,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	101	68	100	100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION							
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	*75 960,80*	*14 592,11*	*5 921,90*	*808,00*	*4 357,90*	*3 194,00*
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	99,89	100,00	98,18	100,00	100,00	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	99,89	98,82	98,18	100,00	100,00	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	94,86	96,54	97,97	89,70	98,53	90,10
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	14 620	5 617	2 067	362	1 816	1 247
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	93	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER							
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	185 997	86 568	45 020	24 921	37 377	16 396
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	1 045 810	312 138	128 559	72 555	88 538	66 989
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	184 005	93 519	53 199	38 558	39 214	16 403
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	98,03	92,57	84,63	64,63	95,31	99,96
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	35	9	0	37	14	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,03	0,03	0,00	0,02	0,16	0,00
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	202	24	21	5	278	30
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	1,09	0,28	0,47	0,20	7,44	1,83
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE							
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	125 529,58	861,39	2 085,26	1 816,00	3 024,81	5 889,00
VP.068 - Volume facturé	m^3	*60 358 613*	*20 112 161*	*7 021 444*	*4 609 092*	*5 303 076*	*4 301 543*
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	0,0021	0,0000	0,0003	0,0004	0,0006	0,0014
VP.182 - Encours total de la dette	€	84	15 826 573	2 999 486	734 000	33 128 595	2 560 502
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	21	6 019 852	3 436 427	236 000	6 827 005	3 473 680
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	4,07	2,63	0,87	3,11	4,85	0,74
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	*3 040 199*	*733 695*	*176 473*	*360 216*	*8 428*	*255 568*
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	*97 422 989*	*29 110 164*	*6 820 784*	*4 659 979*	*1 780 045*	*5 338 794*
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	3,12	2,52	2,59	7,73	0,47	4,79

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire Marseille Provence	Territoire du Pays d'Aix	Territoire du Pays Salonais	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Territoire Istres-Ouest-Provence	Territoire du Pays de Martigues
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE							
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	1 080 950	381 202	149 278	110 719	101 975	72 953
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	6,3	14,7	14,5	34,5	4,2	5,1
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	68 250	56 000	21 600	38 164	4 283	3 749
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	100	80	100	100	100	120
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	u	2,00	8,00	2,50	2,00	1,00	1,50
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	O	O	O	O	O	O
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS							
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPAnc	u	13 650	24 500	8 000	13 637	2 072	2 052
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	13 632	24 100	230	1 740	2 015	2 081
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	18	400	4	3	57	3
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées	u	13 629	NR	NR	NR	NR	1 792
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	0	NR	NR	NR	NR	10
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	2 107	14 660	NR	NR	NR	NR
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	80	2 160	NR	NR	NR	NR
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	1 423	1 367	NR	NR	NR	NR
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non règlementaires (dont installations non complètes)	u	10 040	8 013	NR	NR	NR	NR
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	0	11	NR	NR	NR	0
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	1 330	1 443	NR	NR	NR	NR
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	0	82	NR	NR	NR	0
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	10	2	NR	NR	NR	NR
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	0	13 546	NR	NR	NR	NR
INDICATEUR DE CONFORMITÉ							
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	3 610	6 285	650	822	430	380
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	9 906	8 001	395	880	287	1 089
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	13 650	15 208	2 578	1 762	795	1 802
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	99,02	93,94	62,09	96,59	90,19	81,52
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec abseNRe d'installation	u	21	135	14	19	2	0
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	130	1 306	79	41	78	333
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	24	5	3	0	0	0
INDICATEUR FINANCIER							
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	132	110	180	120	121	400
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	123 920	288 656	66 900	84 000	11 185	155 416
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	NR	NR	0	NR	NR	0
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la coNReption	€	286	164	225	80	94	137
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	396	246	315	180	110	205
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	NR	NR	0	NR	NR	0
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	NR	0	0	NR	NR	0
DC.329 - Abondement par le budget général	€	0	0	0	0	0	0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	N	N	N		O	O

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire Marseille Provence	Territoire du Pays d'Aix	Territoire du Pays Salonais	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Territoire Istres-Ouest-Provence	Territoire du Pays de Martigues
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE							
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	O	N	O	O	O	O
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O	O	O	O	O	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	O	O	O	O	O	O
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	O	O	O	O	O	O
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N	N	N	N	N	O
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N	N	N	N	N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N	N	N	N	O	O
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	111	312	78	50	15	22
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	74	248	62	80	6	22
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	69	64	16	121	9	0
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	0	NR	0	NR	0	2
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	74	NR	62	NR	6	0
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	143	366	146	201	18	31
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	452	1 324	156	343	70	50
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	0	NR	0	N	0	0
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O	O	O	O	O	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10	10	10	10	10	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	N	O	O	N	O	N
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O	O	N	O	O	O
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	O	O	N	O	O	O
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	O	O	O	O	O	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	O	O	O	O	O	O
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	O	O	O	O	O	O
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N	N	N	N	N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N	N	N	N	N	N

NR : non renseigné

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 3 : RAPPORT DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU – ÉDITION 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

ÉDITION 2022

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,86 € TTC/m³** et de **4,25 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2020



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU
DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021

57% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

▶ Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)

576 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation…) permettent d'économiser 22,7 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.

▶ Pour dépolluer les eaux (131,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

10 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (48,7 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 M€ d'aides.

▶ Pour réduire les pollutions toxiques (16,5 millions €)

3 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
17 opérations sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat.

▶ Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (5,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)

13 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.
58 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

▶ Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)

60,5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges …) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
2 185 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.
L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.

▶ Pour la solidarité internationale (5 millions €)

59 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 M€ de crédits supplémentaires accordés par le gouvernement pour contribuer à la relance des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



13,3 % (73,9 M€) payés par les collectivités **comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau**.

70,9 % (395,1 M€) payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) **comme redevance de pollution domestique**.

9,3 % (52 M€) payés par les industriels et les activités économiques **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

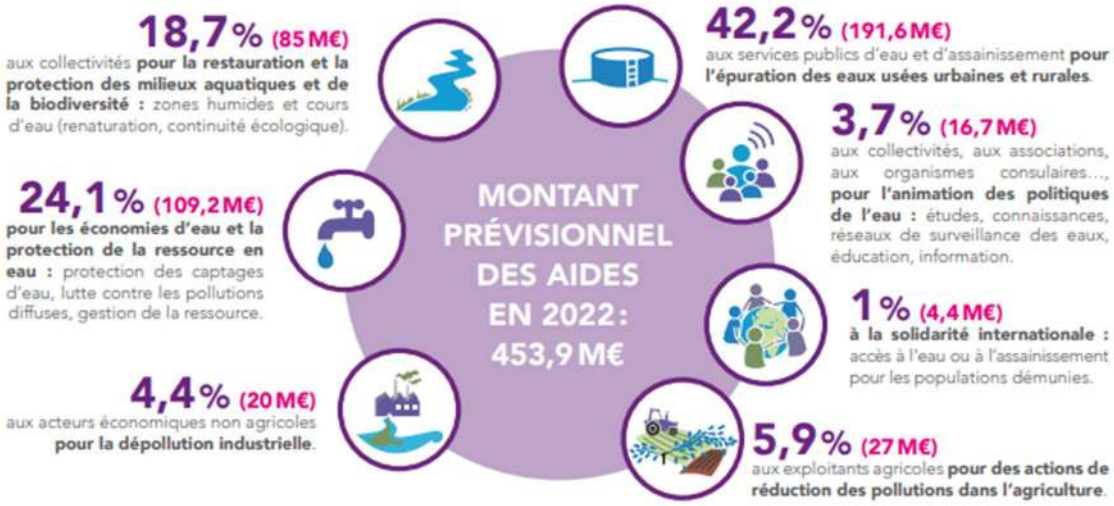
2,6 % (14,2 M€) payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

0,7 % (4,1 M€) payés par les irrigants et les éleveurs **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

3,2 % (17,6 M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits **comme redevance de pollution diffuse**.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



18,7 % (85 M€) aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité :** zones humides et cours d'eau (renaturation, continuité écologique).

42,2 % (191,6 M€) aux services publics d'eau et d'assainissement **pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales**.

3,7 % (16,7 M€) aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires..., **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

24,1 % (109,2 M€) **pour les économies d'eau et la protection de la ressource en eau :** protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource.

1 % (4,4 M€) **à la solidarité internationale :** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

4,4 % (20 M€) aux acteurs économiques non agricoles **pour la dépollution industrielle**.

5,9 % (27 M€) aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture**.

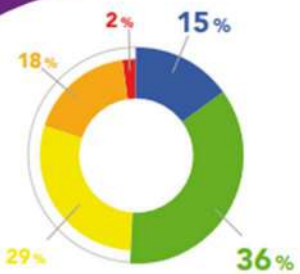
- **Solidarité envers les communes rurales :** l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.**

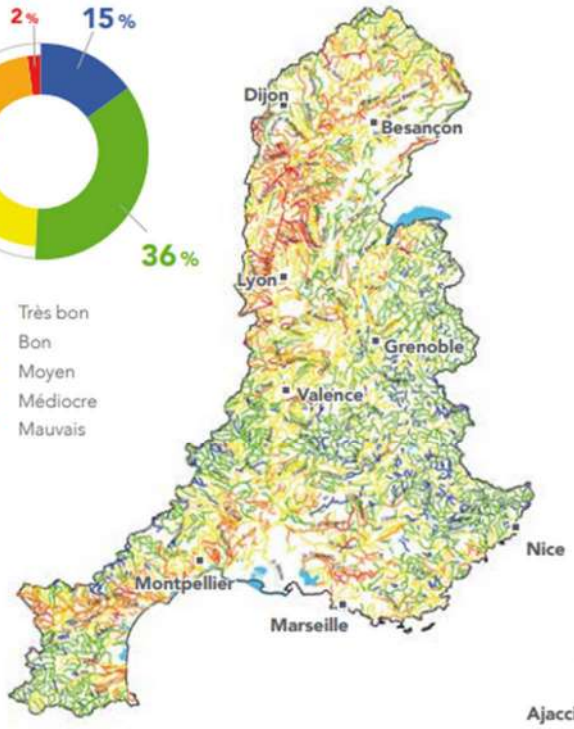
Découvrez le 11e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2021







Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau,** les pollutions par les **pesticides** et les r**ejets de substances toxiques** ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.**

Bassin Rhône-Méditerranée

- 15,5 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 330 000 habitants permanents
- 3,4 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@SauvonsLeau | @sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 4 : TABLEAU DES MODES DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2021

CT *	Communes	Compétence	Mode de gestion	Opérateur	Début contrat	Fin contrat
CT1	Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensuès-la-Redonne, Gémenos (ZI), Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons	Eau	DSP	SEMM	01/07/2014	30/06/2029
CT1	Gémenos, Plan-de Cuques	Eau	Régie personnalisée	REABMG	01/01/2019	/
CT2	Aix-en-Provence, Gardanne, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Venelles	Eau	Régie personnalisée	REPA	01/01/2019	/
CT2	Beaurecueil	Eau	DSP	SEM	18/05/2016	31/03/2024
CT2	Bouc-Bel-Air	Eau	DSP	SEM	01/10/2017	31/12/2029
CT2	Cabriès	Eau	DSP	SEM	01/01/2018	31/12/2029
CT2	Châteauneuf-le-Rouge	Eau	DSP	SEM	01/07/2015	31/12/2024
CT2	Coudoux	Eau	DSP	SEM	01/07/2015	30/06/2023
CT2	Eguilles	Eau	DSP	SAUR	01/02/2018	30/01/2034
CT2	Fuveau	Eau	DSP	SEM	01/04/2014	31/12/2023
CT2	Gréasque, Mimet, Simiane-Collonges	Eau	Régie personnalisée	REABMG	01/01/2018	/
CT2	Jouques	Eau	DSP	SUEZ	01/09/2017	31/08/2032
CT2	La Roque-d'Anthéron	Eau	DSP	SEM	01/11/2012	31/12/2022
CT2	Lambesc	Eau	DSP	SEM	01/07/2015	30/06/2025
CT2	Le Puy-Sainte-Réparade	Eau	DSP	SEM	01/01/2017	31/12/2028
CT2	Le Tholonet	Eau	DSP	Compagnie des Eaux et de l'Ozone	01/01/2018	31/12/2027
CT2	Les Pennes-Mirabeau	Eau	DSP	SAUR	01/03/2020	30/06/2029
CT2	Meyrargues	Eau	DSP	SEM	01/01/2016	31/12/2027
CT2	Meyreuil	Eau	DSP	SAUR	15/10/2017	14/10/2025
CT2	Pertuis	Eau	Syndicat Intercommunal	SDL	/	/
CT2	Peynier	Eau	DSP	SEM	01/03/2009	31/12/2028

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CT *	Communes	Compétence	Mode de gestion	Opérateur	Début contrat	Fin contrat
CT2	Peyrolles	Eau	DSP	SEM	01/07/2013	30/06/2025
CT2	Puyloubier	Eau	DSP	SEM	01/01/2011	31/12/2022
CT2	Rognes	Eau	DSP	SUEZ	01/01/2012	31/12/2026
CT2	Rousset	Eau	DSP	SEM	01/07/2012	30/06/2024
CT2	Saint-Antonin-sur-Bayon	Eau	DSP	SEM	01/11/2013	31/10/2028
CT2	Saint-Cannât	Eau	DSP	SUEZ	31/06/2015	31/12/2027
CT2	Trets	Eau	DSP	SEM	09/06/2017	08/06/2024
CT2	Vauvenargues	Eau	DSP	SEM	01/07/2012	30/06/2027
CT2	Ventabren	Eau	DSP	SEM	19/10/2012	19/10/2027
CT2	Vitrolles	Eau	DSP	SEM	01/08/2014	31/07/2022
CT3	Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues	Eau	DSP	APE	01/01/2013	31/12/2024
CT4	Aubagne	Eau	SPL	Eau des Collines (EDC)	01/07/2014	30/06/2034
CT4	Auriol	Eau	DSP	SAUR	01/01/2017	31/12/2026
CT4	Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin	Eau	Régie personnalisée	REABMG	01/01/2018	/
CT4	Cuges-les-Pins	Eau	SPL	Eau des Collines (EDC)	09/02/2017	30/06/2034
CT4	La Penne-sur-Huveaune	Eau	SPL	Eau des Collines (EDC)	01/07/2014	30/06/2034
CT4	Roquevaire	Eau	Régie personnalisée	REABMG	01/01/2019	/
CT4	Saint-Zacharie	Eau	SPL	Eau des Collines (EDC)	15/07/2019	30/06/2034
CT5	Fos-sur-Mer, Istres, Miramas, Port-saint-Louis-du-Rhône	Eau	DSP	SUEZ	03/09/2020 Fos : 01/01/2021	30/06/2029
CT5	Grans, Cornillon-Confoux	Eau	DSP	SEM	01/01/2016	31/12/2027
CT6	Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts	Eau	Régie autonome	REAPM	01/01/2001	/
CT1	Allauch, Carnoux-en-Provence, Gémenos (ZI), Marseille, Le Rove, Septèmes-les-Vallons	Assainissement	DSP	SERAMM	01/01/2014	31/12/2028

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CT *	Communes	Compétence	Mode de gestion	Opérateur	Début contrat	Fin contrat
CT1	Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensuès-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Marignane, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins	Assainissement	DSP	SAOM	01/01/2014	31/12/2028
CT1	Cassis, Ceyreste, La Ciotat et Roquefort-la-Bédoule	Assainissement	DSP	SAEM	01/01/2014	31/12/2028
CT1	Gémenos, Plan-de Cuques	Assainissement	Régie personnalisée	REABMG	01/01/2019	/
CT2	Aix-en-Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Gardanne, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Venelles	Assainissement	Régie personnalisée	REPA	01/01/2019	/
CT2	Beaurecueil	Assainissement	DSP	SEM	20/07/2012	19/07/2024
CT2	Bouc-Bel-Air	Assainissement	DSP	SEM	01/10/2017	31/12/2029
CT2	Bouc-Bel-Air	Assainissement	DSP	SEM	01/10/2017	31/12/2029
CT2	Cabriès	Assainissement	DSP	SEM	01/01/2018	31/12/2029
CT2	Coudoux (collecte)	Assainissement	DSP	SEM	01/07/2015	30/06/2023
CT2	Coudoux, Ventabren (traitement)	Assainissement	Régie personnalisée	REPA	01/01/2021	/
CT2	Eguilles	Assainissement	DSP	Compagnie des Eaux et de l'Ozone	01/01/2018	31/12/2033
CT2	Fuveau	Assainissement	Régie personnalisée	REPA	01/11/2019	/
CT2	Gréasque, Mimet , Simiane-Collonges (collecte)	Assainissement	Régie personnalisée	REABMG	01/01/2018	/
CT2	Jouques	Assainissement	DSP	SUEZ	01/09/2017	31/08/2032
CT2	La Roque-d'Anthéron	Assainissement	DSP	SEM	01/11/2012	31/12/2022
CT2	Lambesc	Assainissement	DSP	SEM	01/07/2015	30/06/2025
CT2	Le Puy-Sainte-Réparade	Assainissement	DSP	SEM	01/01/2017	31/12/2028
CT2	Le Tholonet	Assainissement	DSP	Compagnie des Eaux et de l'Ozone	01/01/2018	31/12/2027
CT2	Les Pennes-Mirabeau	Assainissement	DSP	SUEZ	01/03/2020	30/06/2029
CT2	Meyrargues	Assainissement	DSP	SEM	01/01/2016	31/12/2027
CT2	Meyreuil	Assainissement	DSP	SAUR	15/10/2017	14/10/2025
CT2	Pertuis	Assainissement	Syndicat Intercommunal	SDL	/	/
CT2	Peynier	Assainissement	DSP	SEM	01/03/2009	31/12/2028

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CT *	Communes	Compétence	Mode de gestion	Opérateur	Début contrat	Fin contrat
CT2	Peyrolles	Assainissement	DSP	SEM	01/07/2013	30/06/2025
CT2	Puyloubier	Assainissement	DSP	SEM	01/01/2011	31/12/2022
CT2	Rognes	Assainissement	DSP	SUEZ	15/02/2012	14/02/2027
CT2	Rousset	Assainissement	DSP	SEM	01/07/2012	30/06/2024
CT2	Rousset STEP indus	Assainissement	DSP	OTV + SEM (Filiale Véolia)	01/03/2013	31/12/2024
CT2	Saint-Cannât	Assainissement	DSP	SUEZ	31/06/2015	31/12/2027
CT2	Simiane-Collongue	Assainissement	DSP	SEM	01/10/2017	31/12/2029
CT2	Trets	Assainissement	DSP	SEM	09/06/2017	08/06/2024
CT2	Vauvenargues	Assainissement	DSP	SEM	01/07/2012	30/06/2027
CT2	Ventabren (collecte)	Assainissement	DSP	SEM	28/02/2008	28/02/2023
CT2	Vitrolles	Assainissement	DSP	SAUR	01/08/2014	31/07/2022
CT3	Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues	Assainissement	DSP	APA	01/01/2013	31/12/2024
CT4	Aubagne, Auriol (traitement), La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Saint-Zacharie (collecte et transport) et Cuges-les-Pins (traitement)	Assainissement	SPL	Eau des Collines (EDC)	01//11/2015	31/12/2033
CT4	Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin	Assainissement	SPL	Eau des Collines (EDC)	01/01/2014	31/12/2033
CT5	Fos-sur-Mer, Istres, Miramas, Port-saint-Louis-du-Rhône	Assainissement	DSP	SUEZ	03/09/2020 Fos : 01/01/2021	30/06/2029
CT5	Grans, Cornillon-Confoux	Assainissement	DSP	SEM	01/01/2016	31/12/2027
CT6	Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts	Assainissement	Régie autonome	REAPM	01/01/2001	/

* :

CT1 = Territoire Marseille Provence

CT2 = Territoire Pays d'Aix

CT3 = Territoire Pays Salonais

CT4 = Territoire Pays d'Aubagne et de l'Étoile

CT5 = Territoire Istres-Ouest Provence

CT6 = Territoire Pays de Martigues

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 5: TARIFS AU 1ER JANVIER 2022

CT*	Commune	Eau		Assainissement		Total	
		Tarif 120 m3 TTC	Tarif au m3 TTC	Tarif 120 m3 TTC	Tarif au m3 TTC	Tarif 120 m3 TTC	Tarif au m3 TTC
CT1	Allauch	245,97 €	2,05 €	213,72 €	1,78 €	459,70 €	**3,83 €**
CT1	Marseille	245,97 €	2,05 €	213,72 €	1,78 €	459,70 €	**3,83 €**
CT1	Le Rove	245,97 €	2,05 €	213,72 €	1,78 €	459,70 €	**3,83 €**
CT1	Septèmes-les-Vallons	245,97 €	2,05 €	213,72 €	1,78 €	459,70 €	**3,83 €**
CT1	Carnoux-en-Provence	245,97 €	2,05 €	213,72 €	1,78 €	459,70 €	**3,83 €**
CT1	Gémenos ZI	245,97 €	2,05 €	213,72 €	1,78 €	459,70 €	**3,83 €**
CT1	Cassis	245,97 €	2,05 €	206,96 €	1,72 €	452,94 €	**3,77 €**
CT1	Ceyreste	245,97 €	2,05 €	206,96 €	1,72 €	452,94 €	**3,77 €**
CT1	La Ciotat	245,97 €	2,05 €	206,96 €	1,72 €	452,94 €	**3,77 €**
CT1	Roquefort-la-Bédoule	245,97 €	2,05 €	206,96 €	1,72 €	452,94 €	**3,77 €**
CT1	Carry-le-Rouet	245,97 €	2,05 €	189,08 €	1,58 €	435,05 €	**3,63 €**
CT1	Châteauneuf-les-Martigues	245,97 €	2,05 €	189,08 €	1,58 €	435,05 €	**3,63 €**
CT1	Ensuès-la-Redonne	245,97 €	2,05 €	189,08 €	1,58 €	435,05 €	**3,63 €**
CT1	Gignac-la-Nerthe	245,97 €	2,05 €	189,08 €	1,58 €	435,05 €	**3,63 €**
CT1	Marignane	245,97 €	2,05 €	189,08 €	1,58 €	435,05 €	**3,63 €**
CT1	Saint-Victoret	245,97 €	2,05 €	189,08 €	1,58 €	435,05 €	**3,63 €**
CT1	Sausset-les-Pins	245,97 €	2,05 €	189,08 €	1,58 €	435,05 €	**3,63 €**
CT1	Gémenos Village	99,94 €	0,83 €	162,95 €	1,36 €	262,90 €	**2,19 €**
CT1	Plan de Cuques	204,95 €	1,71 €	187,21 €	1,56 €	392,16 €	**3,27 €**
CT2	Bouc-Bel-Air	207,24 €	1,73 €	216,14 €	1,80 €	423,38 €	**3,53 €**
CT2	Beaurecueil	326,35 €	2,72 €	271,14 €	2,26 €	597,49 €	**4,98 €**
CT2	Cabriès	355,54 €	2,96 €	226,89 €	1,89 €	582,44 €	**4,85 €**
CT2	Châteauneuf-le-Rouge	286,98 €	2,39 €	170,44 €	1,42 €	457,42 €	**3,81 €**
CT2	Coudoux	260,85 €	2,17 €	160,65 €	1,34 €	421,50 €	**3,51 €**
CT2	Eguilles	329,67 €	2,75 €	252,81 €	2,11 €	582,48 €	**4,85 €**
CT2	Fuveau	271,67 €	2,26 €	185,82 €	1,55 €	457,49 €	**3,81 €**
CT2	Jouques	260,63 €	2,17 €	257,98 €	2,15 €	518,61 €	**4,32 €**
CT2	La Roque d'Anthéron	275,23 €	2,29 €	186,24 €	1,55 €	461,47 €	**3,85 €**
CT2	Lambesc	253,96 €	2,12 €	184,90 €	1,54 €	438,86 €	**3,66 €**
CT2	Le Puy-Sainte-Réparade	211,00 €	1,76 €	229,06 €	1,91 €	440,05 €	**3,67 €**
CT2	Le Tholonet	235,10 €	1,96 €	215,20 €	1,79 €	450,29 €	**3,75 €**
CT2	Les Pennes-Mirabeau	234,60 €	1,96 €	185,09 €	1,54 €	419,70 €	**3,50 €**
CT2	Meyrargues	182,37 €	1,52 €	213,31 €	1,78 €	395,68 €	**3,30 €**
CT2	Meyreuil	200,43 €	1,67 €	258,67 €	2,16 €	459,10 €	**3,83 €**
CT2	Peynier	264,17 €	2,20 €	194,82 €	1,62 €	458,99 €	**3,82 €**
CT2	Peyrolles-en-Provence	219,68 €	1,83 €	251,89 €	2,10 €	471,57 €	**3,93 €**
CT2	Puyloubier	253,56 €	2,11 €	219,12 €	1,83 €	472,68 €	**3,94 €**
CT2	Rognes	274,25 €	2,29 €	307,56 €	2,56 €	581,81 €	**4,85 €**
CT2	Rousset	180,97 €	1,51 €	307,58 €	2,56 €	488,56 €	**4,07 €**
CT2	Saint-Antonin-sur-Bayon	379,26 €	3,16 €	185,82 €	1,55 €	565,07 €	**4,71 €**
CT2	Saint-Cannât	299,34 €	2,49 €	191,98 €	1,60 €	491,31 €	**4,09 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CT*	Commune	Eau		Assainissement		Total	
		Tarif 120 m3 TTC	Tarif au m3 TTC	Tarif 120 m3 TTC	Tarif au m3 TTC	Tarif 120 m3 TTC	Tarif au m3 TTC
CT2	Trets	227,38 €	1,89 €	201,81 €	1,68 €	429,19 €	**3,58 €**
CT2	Vauvenargues	375,74 €	3,13 €	218,29 €	1,82 €	594,03 €	**4,95 €**
CT2	Ventabren	283,91 €	2,37 €	166,25 €	1,39 €	450,16 €	**3,75 €**
CT2	Vitrolles	202,26 €	1,69 €	156,49 €	1,30 €	358,76 €	**2,99 €**
CT2	Simiane Collonges	248,80 €	2,07 €	281,16 €	2,34 €	529,96 €	**4,42 €**
CT2	Gréasque	249,54 €	2,08 €	215,39 €	1,79 €	464,92 €	**3,87 €**
CT2	Mimet	249,54 €	2,08 €	215,39 €	1,79 €	464,92 €	**3,87 €**
CT2	Aix-en-Provence	188,71 €	1,57 €	185,82 €	1,55 €	374,52 €	**3,12 €**
CT2	Saint-Marc-Jaumegarde	188,71 €	1,57 €	185,82 €	1,55 €	374,52 €	**3,12 €**
CT2	Gardanne	202,15 €	1,68 €	170,44 €	1,42 €	372,60 €	**3,10 €**
CT2	Saint-Estève-Janson	188,92 €	1,57 €	184,43 €	1,54 €	373,35 €	**3,11 €**
CT2	Saint-Paul-lez-Durance	188,92 €	1,57 €	184,43 €	1,54 €	373,35 €	**3,11 €**
CT2	Venelles	188,92 €	1,57 €	184,43 €	1,54 €	373,35 €	**3,11 €**
CT2	Pertuis	327,58 €	2,73 €	274,12 €	2,28 €	601,70 €	**5,01 €**
CT3	Alleins	255,29 €	2,13 €	162,33 €	1,35 €	417,62 €	**3,48 €**
CT3	Aurons	255,29 €	2,13 €	162,33 €	1,35 €	417,62 €	**3,48 €**
CT3	La Barben	255,29 €	2,13 €	162,33 €	1,35 €	417,62 €	**3,48 €**
CT3	Berre-l'Etang	255,29 €	2,13 €	162,33 €	1,35 €	417,62 €	**3,48 €**
CT3	Charleval	255,29 €	2,13 €	162,33 €	1,35 €	417,62 €	**3,48 €**
CT3	Eyguières	255,29 €	2,13 €	162,33 €	1,35 €	417,62 €	**3,48 €**
CT3	La Fare-les-Oliviers	255,29 €	2,13 €	162,33 €	1,35 €	417,62 €	**3,48 €**
CT3	Lamanon	255,29 €	2,13 €	162,33 €	1,35 €	417,62 €	**3,48 €**
CT3	Lançon	255,29 €	2,13 €	162,33 €	1,35 €	417,62 €	**3,48 €**
CT3	Mallemort	255,29 €	2,13 €	162,33 €	1,35 €	417,62 €	**3,48 €**
CT3	Pelissanne	255,29 €	2,13 €	162,33 €	1,35 €	417,62 €	**3,48 €**
CT3	Rognac	255,29 €	2,13 €	162,33 €	1,35 €	417,62 €	**3,48 €**
CT3	Saint-Chamas	255,29 €	2,13 €	162,33 €	1,35 €	417,62 €	**3,48 €**
CT3	Salon-de-Provence	255,29 €	2,13 €	162,33 €	1,35 €	417,62 €	**3,48 €**
CT3	Sénas	255,29 €	2,13 €	162,33 €	1,35 €	417,62 €	**3,48 €**
CT3	Velaux	255,29 €	2,13 €	162,33 €	1,35 €	417,62 €	**3,48 €**
CT3	Vernègues	255,29 €	2,13 €	162,33 €	1,35 €	417,62 €	**3,48 €**
CT4	Auriol	208,22 €	1,74 €	235,66 €	1,96 €	443,88 €	**3,70 €**
CT4	Roquevaire	179,41 €	1,50 €	202,13 €	1,68 €	381,54 €	**3,18 €**
CT4	Belcodène	249,54 €	2,08 €	193,05 €	1,61 €	442,59 €	**3,69 €**
CT4	La Bouilladisse	249,54 €	2,08 €	193,05 €	1,61 €	442,59 €	**3,69 €**
CT4	Cadolive	249,54 €	2,08 €	193,05 €	1,61 €	442,59 €	**3,69 €**
CT4	La Destrousse	249,54 €	2,08 €	193,05 €	1,61 €	442,59 €	**3,69 €**
CT4	Peypin	249,54 €	2,08 €	193,05 €	1,61 €	442,59 €	**3,69 €**
CT4	Saint-Savournin	249,54 €	2,08 €	193,05 €	1,61 €	442,59 €	**3,69 €**
CT4	Aubagne	203,47 €	1,70 €	202,13 €	1,68 €	405,60 €	**3,38 €**
CT4	La Penne-sur-Huveaune	203,47 €	1,70 €	202,13 €	1,68 €	405,60 €	**3,38 €**
CT4	Cuges-les-Pins	294,36 €	2,45 €	274,81 €	2,29 €	569,17 €	**4,74 €**
CT4	Saint-Zacharie	211,27 €	1,76 €	235,66 €	1,96 €	446,93 €	**3,72 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CT*	Commune	Eau		Assainissement		Total	
		Tarif 120 m3 TTC	Tarif au m3 TTC	Tarif 120 m3 TTC	Tarif au m3 TTC	Tarif 120 m3 TTC	Tarif au m3 TTC
CT5	Cornillon	204,21 €	1,70 €	264,99 €	2,21 €	469,20 €	**3,91 €**
CT5	Grans	204,21 €	1,70 €	264,99 €	2,21 €	469,20 €	**3,91 €**
CT5	Fos-sur-Mer	167,61 €	1,40 €	320,09 €	2,67 €	487,70 €	**4,06 €**
CT5	Istres	167,61 €	1,40 €	320,09 €	2,67 €	487,70 €	**4,06 €**
CT5	Miramas	167,61 €	1,40 €	320,09 €	2,67 €	487,70 €	**4,06 €**
CT5	Port-Saint-Louis-du-Rhône	167,61 €	1,40 €	320,09 €	2,67 €	487,70 €	**4,06 €**
CT6	Martigues	171,60 €	1,43 €	148,32 €	1,24 €	319,92 €	**2,67 €**
CT6	Port-de-Bouc	171,60 €	1,43 €	148,32 €	1,24 €	319,92 €	**2,67 €**
CT6	Saint-Mitre-les-Remparts	171,60 €	1,43 €	148,32 €	1,24 €	319,92 €	**2,67 €**

* :

CT1 = Territoire Marseille Provence

CT2 = Territoire Pays d'Aix

CT3 = Territoire Pays Salonais

CT4 = Territoire Pays d'Aubagne et de l'Étoile

CT5 = Territoire Istres-Ouest Provence

CT6 = Territoire Pays de Martigues

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



Métropole Aix-Marseille-Provence — 2 Quai d'Arenc — 13002 MARSEILLE — Création : DGACREGE — © Photo Bureau d'Etudes Eysseric Environnement — 08/2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Territoire Marseille-Provence

2021

Usine de traitement des boues de Marseille

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PRÉAMBULE

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations règlementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1er janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son Territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un Territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SOMMAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE 5
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA MÉTROPOLE 5
1.2. TERRITOIRE CONCERNÉ ET POPULATION DESSERVIE 5
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT 7
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 7
1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 8
1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 9
1.4. LES MODES DE GESTION 9
1.4.1. DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP) 10
1.4.2. RÉGIE 11

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 12
2.1. LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021 12
2.2. FAITS MARQUANTS 12
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE 15
2.3.1. L'ADDUCTION 15
2.3.2. LA PRODUCTION 18
2.3.3. LE TRAITEMENT 20
2.3.4. LE STOCKAGE 21
2.3.5. LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION 21
2.4. LA QUALITÉ DE L'EAU 22
2.5. LA DISTRIBUTION 24
2.5.1. RENDEMENT 24
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE 26
2.6. LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS 28
2.7. LA GESTION FINANCIÈRE 30
2.7.1. LES VOLUMES FACTURÉS 30
2.7.2. LE TAUX D'IMPAYÉS 30
2.7.3. DÉGRÈVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN 31
2.7.4. DONNÉES FINANCIÈRES DU SERVICE 32
2.7.5. ANALYSE DES COMPTES D'EXPLOITATION DES EXPLOITANTS (DSP ET REGIE) 33
2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITÉ 34
2.8. LES ÉTUDES ET TRAVAUX 34
2.8.1. TRAVAUX NEUFS 34
2.8.1.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ 34
2.8.1.2 À LA CHARGE DE LA SEMM 35
2.8.2. TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT 36
2.8.2.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ 36
2.8.2.2 À LA CHARGE DE LA SEMM 37
2.8.3. ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS 38

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 40
3.1. LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021 40
3.2. FAITS MARQUANTS 40
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE 45

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.3.1. LA COLLECTE 45
3.3.2. LE TRAITEMENT 46
3.4. LE RÉSEAU DE COLLECTE 46
3.5. LES OUVRAGES D'ÉPURATION 49
3.6. LA GESTION DES DÉCHETS 50
3.7. LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS 50
3.8. LA GESTION FINANCIÈRE 52
3.8.1. LES VOLUMES FACTURÉS 52
3.8.2. LE TAUX D'IMPAYÉS 52
3.8.3. DONNÉES FINANCIÈRES DU SERVICE 53
3.8.4. ANALYSE DES COMPTES D'EXPLOITATION (DSP ET REGIES) 54
3.8.5. CONTRIBUTION À UN FONDS DE SOLIDARITÉ 56
3.9. LES ÉTUDES ET TRAVAUX 57
3.9.1. TRAVAUX NEUFS 57
3.9.1.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ 57
3.9.1.2 À LA CHARGE DES DÉLÉGATAIRES 58
3.9.2. TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT 59
3.9.2.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ 59
3.9.2.2 À LA CHARGE DES DÉLÉGATAIRES 59
3.9.3. ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS 60

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 61

4.1. LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021 61
4.2. FAITS MARQUANTS 61
4.3. DESCRIPTION DU SERVICE 61
4.4. L'ACTIVITÉ DU SERVICE 62
4.5. DONNÉES FINANCIÈRES DU SERVICE 64

5. TARIFS DE L'EAU 65

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 65
5.2. ÉVOLUTION DE LA FACTURATION 66
5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) 70

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 70

6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX 71
6.2. ACTIONS DE SOLIDARITÉ 78
6.2.1. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE 78
6.2.2. FONDS DE SOLIDARITÉ 83

ANNEXES 86

ANNEXE 1 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE . 87
ANNEXE 2 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION 93
ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITÉ DES EAUX 96
ANNEXE 4 : LISTE DES TRAVAUX RÉALISES EN 2021 106
ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION 111
ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES DES CONTRATS DE DSP 116
ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DÉTAILLÉS (CARE/CA) 122
ANNEXE 8 : ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE – RESULTATS INDICATEURS PERFORMANCE 131
ANNEXE 9 : ENCOURS DE LA DETTE 140

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA MÉTROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six Territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2021, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la Présidente de la Métropole Madame Martine VASSAL et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Didier RÉAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établit par chaque Territoire, est :

- présenté en Conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en Conseil de la Métropole ;
- présenté en Conseil Municipal de chaque commune.

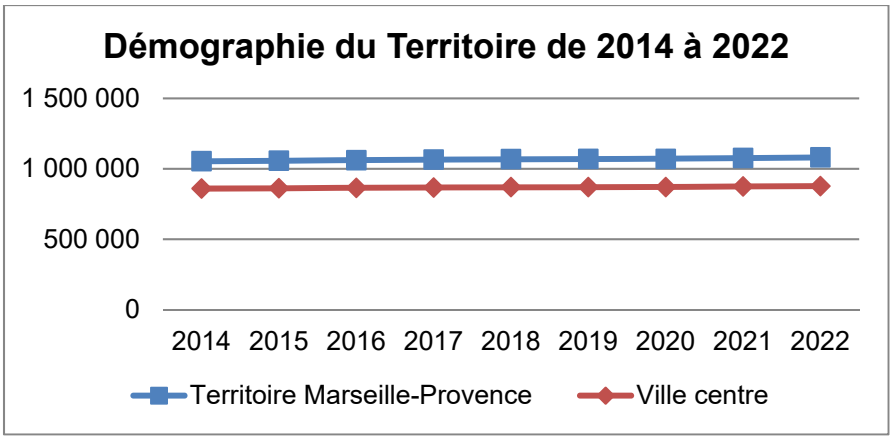
Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNÉ ET POPULATION DESSERVIE

Le Territoire Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 18 communes.

Il représente un bassin de vie de 1 080 950 habitants (population légale INSEE 2019 en vigueur au 1er janvier 2022), soit près de 56,28 % de la population totale de la Métropole.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



Le Territoire Marseille-Provence couvre une superficie d'environ 60 745 ha.
La ville « centre » est Marseille (877 095 habitants, soit 81,14% de la population du Territoire).



Au niveau du territoire, les compétences Eau et Assainissement sont exercées par Monsieur Roland GIBERTI et son vice-président délégué à l'Eau, au Pluvial et à la Préservation des Milieux, Monsieur Laurent SIMON.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de 2 Directions :
La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial, chargée de :

- Gérer le service d'adduction, de traitement et de distribution de l'eau potable des 16 communes et de la zone industrielle de Gémenos par délégation de service public et d'organiser la sûreté de l'approvisionnement en eau ;
- Assurer le contrôle de la collecte, du traitement et des rejets des eaux usées dans le souci du respect des arrêtés préfectoraux et de la préservation de l'environnement ;
- Gérer le service public de l'assainissement non collectif ;

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Assurer la gestion des eaux pluviales depuis l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 décembre 2013 ;
- Assurer le contrôle opérationnel des délégations de service public ;
- Réaliser des études et l'instruction des permis de construire ;
- Piloter également certains chantiers structurants et le suivi des opérations de travaux.

La Direction Gestion Environnementale et Contrats de l'Eau, en charge du pilotage des contrats au travers des missions suivantes :

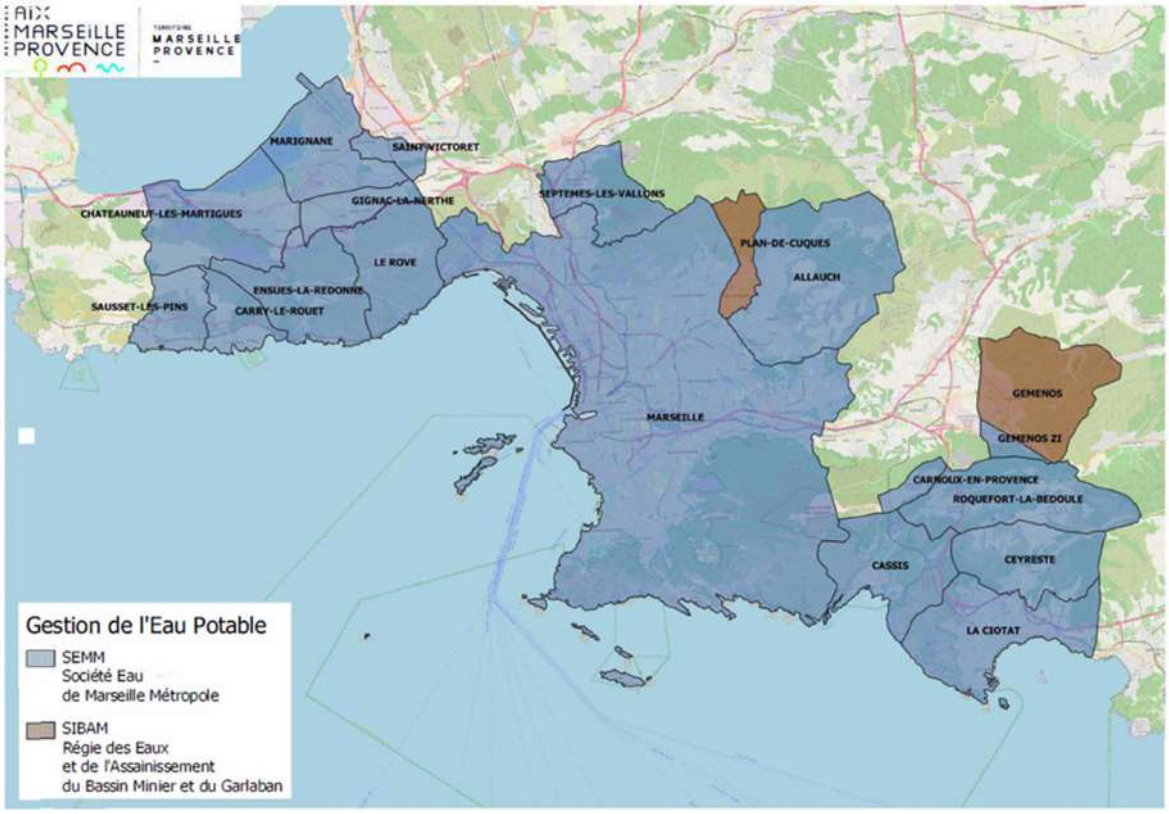
- Expertise pluridisciplinaire : technique, juridique et financière ;
- Elaboration et structuration d'un contrôle efficace et pérenne des délégataires en mettant en place des outils et des méthodes à même de veiller à l'atteinte des objectifs ;
- Mise en place et gestion du maillage des contrats et conventions connexes aux DSP ;
- Formulation des avis sur le caractère suffisant et pertinent du contenu de nombreux documents, rapports et bilans remis par les délégataires ;
- Mise en place et pilotage de la gouvernance prévue au sein des contrats (comité technique, comité de pilotage, comité de gouvernance).

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation des usagers, selon les critères du Code de la Santé Publique.
Le canal de Marseille est la principale ressource en eau du territoire. Il est lui-même alimenté par le canal EDF de la vallée de la Durance.
Le service dispose aussi de l'apport de l'eau du Verdon par le canal de Provence et de ressources souterraines, le forage de Coulin pour alimenter la zone industrielle de Gémenos et le Puits Saint-Joseph à Marseille qui est utilisé comme secours.
Le service bénéficie également d'importantes réserves d'eau brute (à Saint Christophe et Réaltor sur le canal de Marseille, à Vallon Dol, Sainte-Marthe et Saint-Barnabé à Marseille, à Cassis et à La Ciotat).
Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

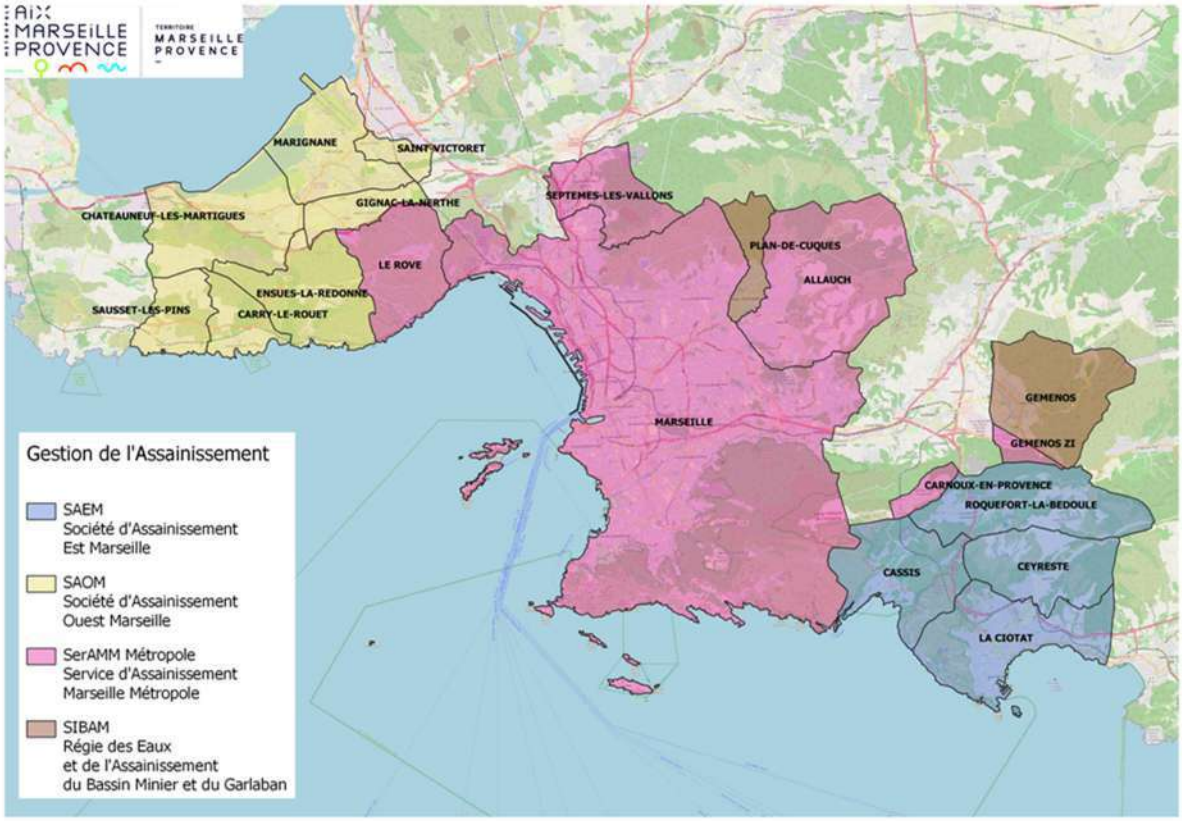
L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une station d'épuration.
L'ensemble des systèmes d'assainissement gérés par le Territoire de Marseille Provence ont une capacité maximale de traitement de 2,1 millions d'équivalents-habitants. Cette capacité tient compte des besoins touristiques et industriels.

Une partie des eaux pluviales est traitée par ces dispositifs. C'est le cas pour le réseau unitaire du centre-ville et pour le réseau du littoral balnéaire de Marseille. Dans ce contexte, la gestion du réseau pluvial et les opérations de lutte contre les inondations sur le territoire de Marseille ont été confiées à la Métropole par convention de gestion.
Les systèmes d'assainissement du Territoire de Marseille Provence collectent, transportent et traitent les effluents de 28 communes, 18 situées sur le territoire de Marseille Provence et 10, situées en dehors du périmètre de Marseille Provence.

17 communes sont raccordées à la station d'épuration de Marseille « Géolide ». Elle traite à elle seule les effluents des communes de Marseille, Septèmes-les-Vallons, Plan-de-Cuques, Allauch, Carnoux-en-Provence, Gémenos et le Rove, pour le Territoire de Marseille Provence, une partie de la commune des Pennes-Mirabeau (quartier de la Gavotte) pour le Territoire du Pays d'Aix ainsi que les effluents des communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Belcodène, La Bouilladisse, Saint-Savournin,

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Cadolive, Peypin et La Destrousse, soit 9 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile (pour la plupart des communes de la vallée de l'Huveaune).



1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- ✓ 1 délégation de service public ;
- ✓ 1 régie personnalisée

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- ✓ 3 délégations de service public ;
- ✓ 1 régie personnalisée

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée en interne par :

- ✓ La Division Pluvial et Assainissement non collectif du Service Etudes Générales de la Direction Adjointe de l'Ingénierie et des Etudes au sein de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1.4.1. DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à une société privée qui assure, pour le compte de la Collectivité, l'adduction, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

Conclu avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour une durée de 15 ans, le contrat relatif à l'adduction, production et distribution sur tout le territoire (excepté les communes de Gémenos et Plan-de-Cuques) a pris effet au 1er janvier 2014. Après 6 mois de période de tuilage, l'exploitation du service public de l'eau a démarré au 1er juillet 2014 et, conformément aux termes du contrat, la société dédiée EAU DE MARSEILLE MÉTROPOLE (SEMM) s'est substituée à la SEM en date du 31/12/2014.

La gestion du service public de l'assainissement collectif a été confiée à 3 sociétés privées qui assurent, pour le compte de la Collectivité, la collecte et de la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elles assurent également l'entretien des installations et du patrimoine.

Trois contrats relatifs à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées ont pris effet au 1er janvier 2014 après une période de tuilage de 3 semaines, pour une durée de 15 ans :

- Le contrat « Zone Centre » confié à la société SERvice d'Assainissement de Marseille Métropole (SERAMM) couvre le territoire des communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Marseille, Le Rove, Septèmes-les-Vallons et la zone industrielle de Gémenos.
- Le contrat « Zone Est » confié à la Société d'Assainissement EST Métropole (SAEM) couvre le territoire des communes de Cassis, Ceyreste, La Ciotat et Roquefort-la-Bédoule.
- Le contrat « Zone Ouest » confié à la Société d'Assainissement OUEST Métropole (SAOM) couvre le territoire des communes de Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensuès-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Marignane, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins.

Le Pilotage et le suivi des contrats des délégations services publics effectués par la Direction de la Gestion Environnementale des Contrats de l'Eau se traduisent principalement par :

- Contrôle et évaluation de la qualité et la performance des Services Délégués de l'eau potable et de l'assainissement en lien avec la direction opérationnelle pertinente.
- Gestion des indicateurs de performance, proposition d'évolutions et rendre compte du suivi par les personnes référentes.
- Coordination du suivi des différents engagements contractuels.
- Elaboration de bilans annuels de la performance et formulation de recommandations et de propositions d'améliorations.
- Organisation des différentes Instances de gouvernance : préparation de dossiers, participation et suivi des décisions qui en découlent
- Pilotage et / ou participation aux groupes de travail thématiques et des réunions de service avec les délégataires….

La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial réalise de son côté, le contrôle des délégataires sur le plan technique.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1.4.2. RÉGIE

Les communes de Plan-de-Cuques et Gémenos village sont intégrées à la Régie du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG). C'est une régie métropolitaine à autonomie financière et à personnalité morale.

Elle est administrée par un Conseil d'administration dont le président est Monsieur Serge PEROTTINO et dirigée par Monsieur Frédéric ARNAUD, Directeur.
Les membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil de la métropole, sur proposition de la métropole ; il est composé de 21 membres, 11 représentants de la métropole, 10 représentants des communes du territoire d'intervention de la régie.

Le périmètre de la régie se situe sur deux autres territoires : le Territoire du Pays d'Aix et le Territoire du Pays d'Aubagne.

Elle assure la production et la distribution de l'eau potable pour l'ensemble de ses 12 communes : Belcodène, La Bouilladisse, Cadolive, la Destrousse, Gémenos, Gréasque, Plan-de-Cuques, Peypin, Mimet, Roquevaire, Saint-Savournin et Simiane-Collongue et la gestion de l'assainissement collectif des communes de Gréasque, Mimet, Simiane-Collongue, Gémenos et Plan-de-Cuques.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021

- 1 100 705 habitants desservis (estimations)
- 223 476 abonnés
- 71 790 999 m³ vendus
- 210 222 compteurs
- 10 unités de traitement
- Rendement de 87,2 %
- 3 067 km de canalisations de distribution (hors branchement)

Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune/par mode de gestion sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

CLASSEMENT DU CANAL DE MARSEILLE
AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Le Canal de Marseille, mis en service en 1849, est un ouvrage de 177 km de long depuis la prise d'eau sur le canal EDF à Saint-Estève-Janson, jusqu'à La Ciotat. Il traverse 21 communes et en dessert 36, depuis sa prise d'eau au Nord, jusqu'à la ville de Saint-Cyr-sur-Mer dans le Var. Il est la principale adduction d'eau brute pour près de 1,2 million de personnes.

Cet ouvrage n'assure pas uniquement la fonction d'alimentation en eau potable de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il remplit également d'autres fonctions :

- L'usage d'irrigation dans le secteur d'Aubagne notamment
- L'alimentation directe d'activités économiques
- L'apport en eau brute pour le Canal de Provence autour de l'étang de Berre

Le Canal est divisé en secteurs, puis en biefs, avec des bornes bi-hectométriques. Le Canal de Marseille est ainsi divisé en trois grands tronçons :

- La branche-mère amont,
- La branche-mère aval,



Branches et dérivation du canal de Marseille

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Les 7 dérivations.

Le Canal de Marseille est un ouvrage soumis à des risques importants aussi bien pour la sécurité des personnes et des biens, que pour la qualité des eaux ou la continuité de service.
En 2011, la Collectivité a engagé un diagnostic exhaustif des ouvrages et de ses organes de régulation. Les différents dangers, auxquels le Canal de Marseille peut être exposé, conduisent à 4 risques :

- Rupture du canal (sécurité des biens et des personnes situées en contrebas),
- Interruption de la continuité du service (adduction) et risque d'arrêt de distribution de l'eau potable,
- Noyade,
- Détérioration de la qualité des eaux brutes.

Les enjeux « sûreté » et « environnement » étant importants et au cœur des préoccupations de la Métropole, des procédures règlementaires ont été engagées en ce sens.
Une procédure de mise en place de périmètres de protection, ayant pour but de protéger l'ouvrage des pollutions et de l'urbanisation est en cours. Ces périmètres et leurs prescriptions feront l'objet d'un arrêté préfectoral, après enquête publique, et seront traduits dans les documents d'urbanisme des communes concernées. La date prévisionnelle de prise de l'arrêté est fin 2022 ou début 2023.
Par arrêté en date du 12 février 2021, 12 biefs de la branche mère amont et le bief du Merlan sur la branche mère aval, ont été classés en catégorie C selon le Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif notamment aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques. Par ailleurs, deux ouvrages annexes du Canal de Marseille, les barrages de Saint-Christophe et du Réaltor, ont été classés en catégorie B par arrêtés du 7 mai 2009.



Illustrations du canal de Marseille (canal, vanne et passage inférieur)

Ce classement s'accompagne de la définition de dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité des personnes, des biens contre les risques liés à l'eau et la continuité du service. Il s'agit en particulier une surveillance des ouvrages qui s'organise autour :

- Des examens visuels du génie civil, des organes électromécaniques et des éléments de contrôle commande ;
- De visites approfondies des passages inférieurs sous les ouvrages ;
- Du développement d'outils informatiques pour avoir une surveillance constante de l'état de l'ouvrage ;
- De mise en place de planning d'essais périodiques des organes et éléments de sûreté ;
- D'études géotechniques ponctuelles.

Cette surveillance donne lieu à la production de rapports annuels relatifs à l'exploitation, la surveillance et la sûreté de l'ouvrage (document d'organisation, rapport de surveillance, rapport d'auscultation et rapport de visite technique approfondie), soumis au contrôle des services de l'Etat.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

La Métropole Aix-Marseille-Provence et son exploitant, la Société Eau de Marseille Métropole, entretiennent quotidiennement cette infrastructure afin d'en assurer sa pérennité. Des investissements sont réalisés chaque année pour optimiser la surveillance de l'ouvrage et des organes de sécurité. Le développement d'outils connectés, associés à des tournées d'inspection régulières réalisées par des agents formés, permet d'assurer la sécurité des ouvrages, des personnes, des biens à proximité, et de l'environnement.

RÉHABILITATION ET AUTOMATISATION DE LA FILIÈRE DE FILTRATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE CASSIS

La station de traitement d'eau potable de Cassis, située chemin des bassins, a été construite par étape dont les principales sont la filtration qui date de 1935 et la réserve d'eau filtrée qui date de 1967. Si la réserve reste totalement opérationnelle, les diagnostics réguliers sur les ouvrages ont mis en exergue certains points faibles sur l'étape de filtration qui nécessitaient une intervention sur l'ouvrage :

Vétusté du génie-civil et des équipements hydrauliques de la filtration liée à l'âge des ouvrages.

- Lavages manuels des filtres qui limitent la capacité de l'usine et entrainent des pertes en eau importantes. L'évolution de la demande entraine à ce jour des temps de fonctionnement dépassant les 20 heures par jour en période estivale.
- Chloration à affiner : l'injection à débit fixe n'a pas la souplesse des systèmes régulés pour s'adapter aux contraintes gustatives.
- Sécurité des accès et conditions de travail : la conception de 1935 n'est plus adaptée aux conditions de travail acceptables en 2022.



***Avant Trava**UX*

Pendant la phase 1 : à gauche nouvelle file, à droite file en fonctionnement



La modernisation de l'étage de filtration de l'usine de production d'eau potable de la commune de Cassis consiste en la construction de 4 nouvelles cuves de filtration en génie-civil ouverts avec galerie technique et local d'exploitation, en lieu et place des ouvrages de filtration actuels. L'ensemble étant entièrement automatisé permettant ainsi d'optimiser les périodes de lavage et les injections de produits de traitement. Le caractère sensible des travaux vient du fait qu'ils doivent être exécutés en remplacement des ouvrages existants. La mobilisation de l'ensemble de l'usine étant nécessaire en période de pointe estivale le chantier doit

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

être exécuté en 2 phases et en période hivernale. Chaque phase de travaux étant réalisée en maintenant une moitié de l'usine en fonctionnement. La première phase a lieu d'octobre 2021 à mai 2022 et la seconde d'octobre 2022 à mai 2023. Au cours de chacune de ces périodes seront réalisés deux filtres. De nombreux arrêts de l'usine sont réalisés de nuit et lorsque les réserves intermédiaires du réseau sont pleines pour ne pas affecter la distribution d'eau potable sur la commune de Cassis.
L'investissement de la métropole pour cette opération s'élève à près de **2 M€ HT.**

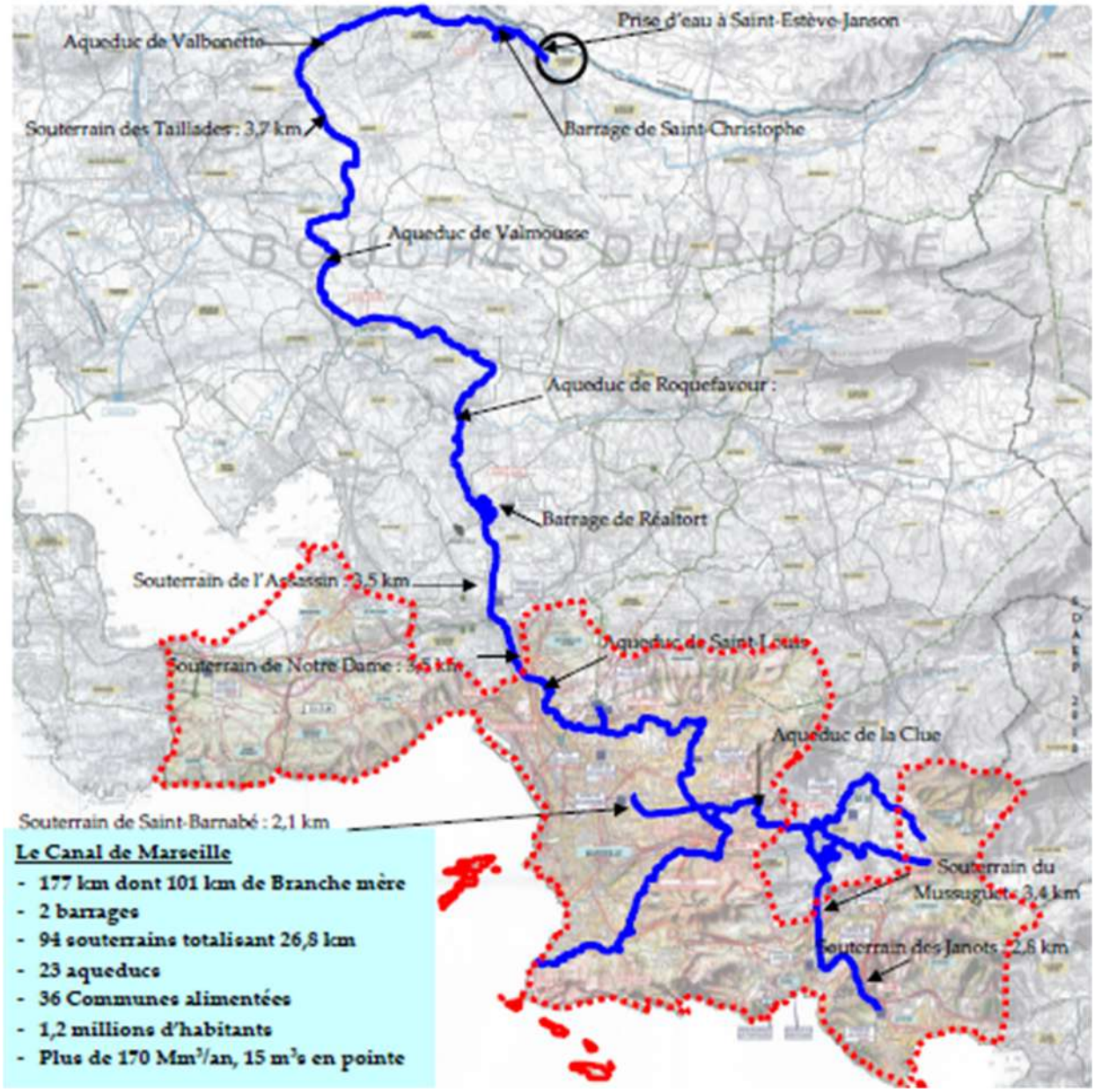
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

2.3.1. L'ADDUCTION

✓ **Le canal de Marseille : Bref historique de l'eau à Marseille et en Provence**

Situé au Sud-Est de la France, sur les bords de la Méditerranée, le territoire de Marseille-Provence couvre une surface de 607 km². Il rassemble 18 Communes et plus de 1 million d'habitants soit plus de 21% de la population de Provence-Alpes-Côte-d'Azur sur 2 % du territoire régional. Sa ville centre, Marseille, créée 2 600 ans avant notre ère, est la plus ancienne cité de France. Elle s'étend sur 24 000 ha et rassemble plus de 870 000 habitants ce qui en fait la deuxième commune de France après Paris.
Le territoire de Marseille-Provence bénéficie d'un climat Méditerranéen avec un cumul moyen de précipitation annuel de l'ordre de 550 mm concentré seulement sur 80 jours. Il connaît ainsi des sécheresses estivales marquées et des précipitations violentes et localisées à l'automne et parfois au printemps. L'épisode pluvieux du 20 septembre 2000 représente ainsi une précipitation de 250 mm en trois heures par endroits. La consommation annuelle du territoire de Marseille-Provence en eau potable est d'environ 100 millions de mètres cubes. Le volume d'eaux usées traitées dans les stations d'épuration s'élève à plus de 75 millions de mètres cubes.
La gestion de l'eau a été, de tout temps, une question sensible en Provence. Cette rareté faisait dire « Eici, l'aigo es d'or » (ici l'eau est d'or). Le manque d'eau et les problèmes d'hygiène expliquent les graves épidémies qui ont perduré jusqu'à la fin du XIXème siècle, comme la peste en 1347 et 1720, et le choléra en 1834 et 1884.
Dès la Renaissance, plusieurs projets, sans lendemain, visent à amener l'eau des montagnes au littoral provençal. En 1838, le Maire de Marseille, Maximin CONSOLAT, décide de réaliser un canal détournant vers Marseille une partie des eaux de la Durance issue des glaciers alpins. La loi du 4 juillet 1838 autorise les travaux. L'eau arrive dans Marseille le 19 novembre 1849. Aujourd'hui, le canal de Marseille s'étend sur 177 km dont 101 km de branche mère. Il compte 2 barrages, 93 souterrains, 23 aqueducs. Sa dotation, initialement de 5,75 m3/s, varie aujourd'hui de 10,43 à 15,118 m3/s selon la saison en application de la loi 55-06 du 5 janvier 1955 et de la convention entre la Ville de Marseille et l'entreprise publique Electricité de France de 1962. Cette dotation peut règlementairement être portée à 18,942 m3/s dans certaines conditions. Si plusieurs canaux ont été construits en Provence, il est assez rare qu'une collectivité ait réalisé seule un aménagement d'une telle ampleur.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022





Barrage du Réaltor



Souterrain de l'Assassin



Canal de Marseille

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ **Les aqueducs**

Sur son parcours, le canal franchit des ruisseaux et des vallons, grâce à des aqueducs qui peuvent être en pierres maçonnées en brique ou en béton. Ils assurent la continuité du cheminement de l'eau et son arrivée dans Marseille.
La Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial effectue les travaux de réhabilitation structurels de ces aqueducs qui ont en moyenne 150 ans d'âge. Un bilan général de ces aqueducs est par ailleurs réalisé tous les 10 ans. La Société Eau de Marseille Métropole a en charge leur entretien.

N°1 Aqueduc de JACOURELLE	route de Charleval 13640 la ROQUE d'ANTHERON
N°2 Aqueduc de VALBONETTE	route de Charleval 13350 CHARLEVAL
N°3 Aqueduc VALMOUSSE	route de Saint-Cannat 13410 LAMBESC
N°4 Aqueduc de ROQUEFAVOUR	route départementale n°64 13122 VENTABREN
N°5 Aqueduc de MIMET	chemin de Mimet 13015 MARSEILLE
N°6 Aqueduc de la SAVINE	bd de la Savine 13015 MARSEILLE
N°7 Aqueduc du JARRET	chemin du Jarret 13190 ALLAUCH
N°8 Aqueduc LONGCHAMP	palais longchamp 13004 MARSEILLE
N°9 Aqueduc de la BARASSE	ch du Vallon de la Barasse 13011 MARSEILLE
N°10 Aqueduc des TROIS PONTS	traverse Chanteperdrix 13010 MARSEILLE
N°11 Aqueduc de la GOUFFONNE	chemin Jean Roubin 13009 MARSEILLE
N°12 Aqueduc du lotis PIGEON	parc Beauvallon forêt 13009 MARSEILLE
N°13 Aqueduc BEAUVALLON	parc Beauvallon 13009 MARSEILLE
N°14 Aqueduc de la GROTTE ROLLAND	bd de la Grotte Rolland 13008 MARSEILLE
N°15 Aqueduc de la CLUE	chemin de la Clue 13011 MARSEILLE
N°16 Aqueduc de la MARTELEINE	ch du Vallat de la Marteleine 13011 MARSEILLE
N°17 Aqueduc BEYNET	chemin de la Thuiliere 13400 AUBAGNE
N°18 Aqueduc GAZAY	chemin de la Thuiliere 13400 AUBAGNE
N°19 Aqueduc des LIGNIERES	avenue des Lignieres 13400 AUBAGNE
N°20 Aqueduc de l'HUVEAUNE	trav de la Condamine Napollon 13400 AUBAGNE
N°21 Aqueduc du FAUGE	chemin du Fauge 13420 GEMENOS
N°22 Aqueduc de la Route de Salon	13 160 SAINT-CANNAT
N°23 Aqueduc de la Route d'Aix	13122 VENTABREN


Aqueduc Jacourelle
La Roque d'Anthéron


Aqueduc Valbonette
Charleval


Aqueduc de la Clue
Marseille


Aqueduc de Roquefavour
Ventabren


Aqueduc de Valmousse
Lambesc


Aqueduc des Lignières
Aubagne


Aqueduc Longchamp
Marseille


Aqueduc de la Gouffonne
Marseille

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2021, le Territoire a prélevé **209 Mm³** d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2021 (en m³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m³/jour)	Volume moyen 2021 (m³/jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Canal de Provence	32,2 Mm³	Convention de Mise à disposition réciproque et gratuite des ouvrages du canal de Marseille et du canal de Provence jusqu'à concurrence d'un débit instantané maximum de 3,5m³/s	-	-
Canal de Marseille	175,7 Mm³	Droits d'eau attribués par convention entre EDF et Ville de Marseille en 1964 : **d'avril à septembre :** 15,118 m³/s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 238 Mm³ **en mars et octobre** : 12,450 m³/s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 67 Mm³ **de novembre à février** : 10,450 m³/s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 109 Mm³.	481 369 m³	42%
Forages de Gémenos – Vallée de St Pons (alimentation Ville)	1 022 073 m³	<1 825 000 m³/an	2 800 m³	56%
Forages de Gémenos (alimentation zone Industrielle)	131 418 m³	<200 000 m³/an	360 m³	66%
Puits Saint-Joseph (secours)	0 m³	<200 000 m³/an	-	-
Total territoire	**209 Mm³**			

- Les achats et ventes d'eau :

Un contrat de fourniture d'eau réciproque canal de Provence – canal de Marseille et d'exploitation de la réserve de Vallon Dol a été conclu en date du 3 décembre 1971 entre la Société du Canal de Provence (SCP), la Ville de Marseille et la SEM. Il a fait l'objet de 6 avenants successifs, des 3 mai 1978, 14 novembre 1988, 11 mai 1998, 19 octobre 2006, 7 juillet 2010 et 21 août 2015. C'est un contrat de mise à disposition réciproque et gratuite des ouvrages, jusqu'à concurrence d'un débit instantané maximum de 3,5 m3/s prélevé en fonction des besoins de chaque partie sur les ouvrages de l'autre.

Les documents contractuels sont complétés par un certain nombre de conventions précisant les modalités de calcul. Une convention d'échange de données concernant la qualité de l'eau et le niveau de sécurité des ouvrages a été signée entre la SEMM et la SCP au mois de juillet 2014.

Par ailleurs, le territoire vend, par convention, de l'eau :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- traitée : 11,5 Mm^3 en 2021
  - au Territoire au Territoire du Pays d'Aix pour les communes des Pennes-Mirabeau et de Vitrolles,
  - au Territoire du Pays de Martigues pour la commune de Martigues ;
  - à la commune de Saint-Cyr ;
  - à la régie du SIBAM pour la commune de Plan-de-Cuques

- brute : 23,3 Mm^3 en 2021
  - au Territoire du Pays d'Aix pour les communes de Ventabren, Coudoux, Cabriès, Gardanne, la Roque d'Anthéron et Bouc-Bel-Air ;
  - au territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour les communes d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune ;
  - au Territoire du Pays Salonais pour les communes de Berre l'Etang, Charleval, La Fare les Oliviers, Lançon de Provence, Rognac et Velaux ;
  - au Territoire Istres Ouest Provence pour la commune de Cornillon-Confoux ;
  - au Golf la Salette ;
  - au Golf de Pont Royal ;
  - à la société Lafarge ;
  - au Camp de Carpiagne.

- <u>La sécurisation de la ressource :</u>

Les communes du centre et de l'est du territoire délégué sont sécurisées par les branches est et nord du canal de Provence qui alimentent la retenue de Vallon Dol. Cette retenue peut réalimenter la Branche Mère aval du canal de Marseille via la galerie de la Batarelle au droit de la prise d'eau de l'usine de Sainte Marthe.
Les communes du secteur est restent cependant vulnérables en cas de dysfonctionnement du canal de Marseille en aval de l'alimentation par la retenue de Vallon Dol.
Sur le secteur centre, les maillages entre les périmètres desservis par les différentes usines de potabilisation, permettent une sécurisation en adduction, production et distribution.

La commune de Plan-de-Cuques peut être secourue par les autres usines de Marseille.
La commune de Gémenos est alimentée par des ressources souterraines mais cette alimentation n'est pas sécurisée sur l'ensemble de son périmètre.
Pour le secteur Zone Industrielle, en cas de défaillance du pompage Coulin, un maillage sur le réseau d'alimentation du territoire d'Aubagne ou sur le réseau du secteur Gémenos Village est possible.
Pour le secteur Gémenos Village, en cas de défaillance du pompage de la Vallée de St Pons, seule la partie basse peut être secourue par le pompage Coulin. Un deuxième forage a été réalisé sur Coulin afin d'assurer un secours en termes de ressource, cependant il n'est actuellement pas équipé. Un autre secours, par la Source, située dans la Vallée de Saint Pons est techniquement possible, mais n'est pas réglementairement autorisée à ce jour.

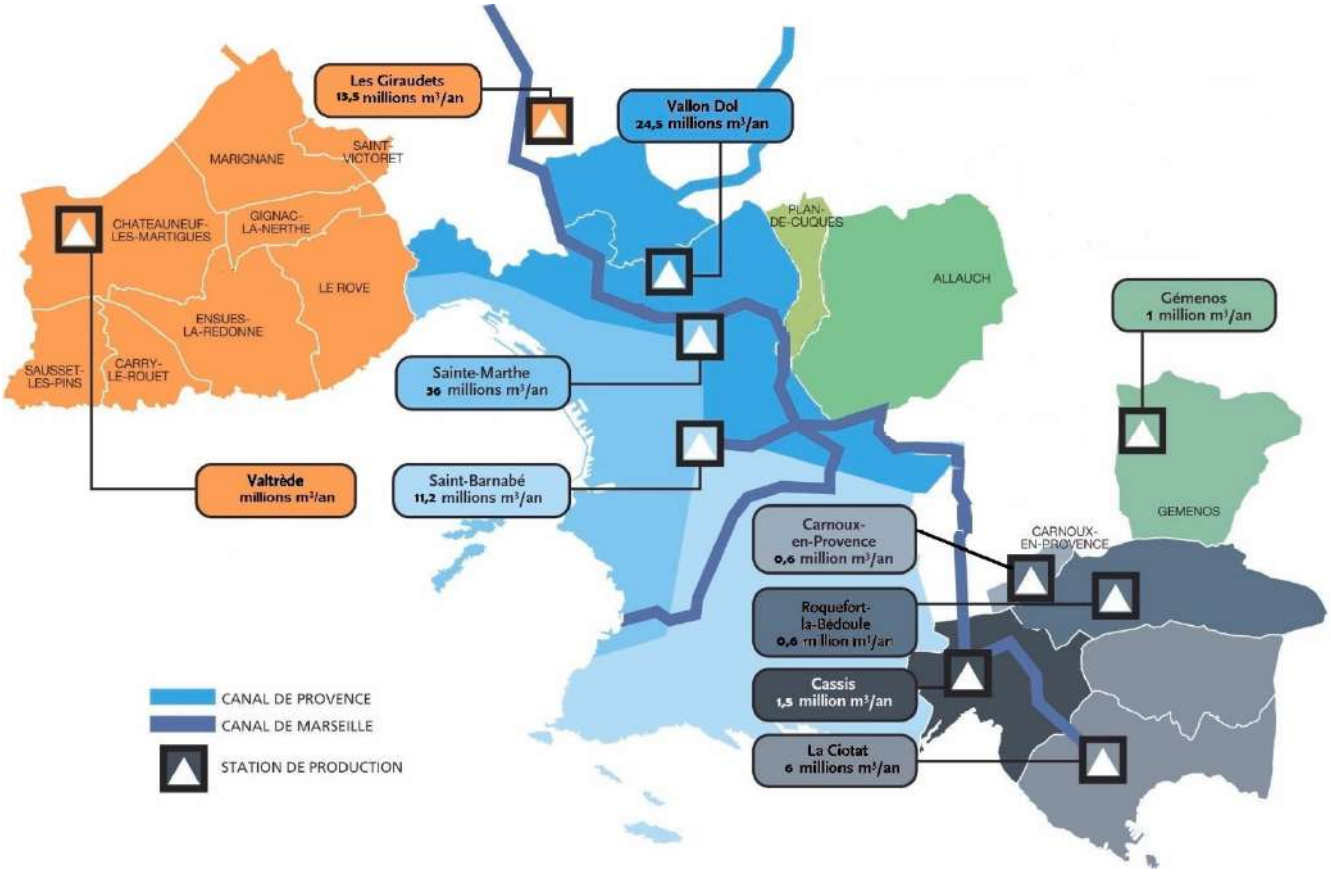
Les communes de l'ouest du territoire délégué, quant à elles, ne sont pas sécurisées en ressource. Le Territoire Marseille-Provence a engagé une opération qui consiste en la création d'un secours de ce secteur, avec la pose d'un feeder entre le réseau de Marseille et Bastide Neuve (commune de Châteauneuf-les-Martigues). La durée de l'opération est estimée à 9 ans. Le marché de maitrise d'œuvre a été notifié le 3 septembre 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3.3. LE TRAITEMENT

10 unités de traitement permettent de produire **97 Mm³** d'eau potable par an.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Les Giraudets	13 488 807	Filtre + ozonation	Ouest territoire Marseille Provence	-
Valtrède	2 335 502	Filtre + ozonation	Ouest territoire Marseille Provence	-
Vallon Dol	24 545 113	Filtre + ozonation	Marseille Nord - Allauch	Marseille Centre
Sainte-Marthe	36 051 810	Filtre + ozonation	Marseille Centre	Marseille Nord
Saint-Barnabé	11 179 389	Filtre + ozonation	Marseille Est	Marseille Centre
Gémenos	1 022 073	Membranes + chloration	Gémenos	ZI de Gémenos
Carnoux	622 427	Filtre + chloration	Carnoux	-
Roquefort	575 541	Filtre + chloration	Roquefort	Cassis
Cassis	1 462 878	Filtre + chloration	Cassis	Roquefort
La Ciotat/Ceyreste	6 082 772	Filtre + chloration	La Ciotat - Ceyreste	-
Total territoire	97 366 312			



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3.4. LE STOCKAGE

119 réservoirs d'une capacité globale de 218 145 m³ permettent de desservir le Territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Débit de pointe	Nombre de sites	Nombre de cuves	Capacité totale (m³)	Secteurs desservis
Allauch	38	8 125	6	10	12 950	Allauch
Carnoux-en-Provence	17	3 595	2	2	1 000	Carnoux-en-Provence
Carry	33	3 879	3	4	5 275	Carry
Cassis	17	8 245	7	9	5 050	Cassis
Ceyreste	41	2 655	5	5	4 500	Ceyreste
Châteauneuf-les-Martigues	30	4 025	3	4	5 000	Châteauneuf-les-Martigues
Ensuès-la-Redonne	38	2 190	4	4	3 500	Ensuès-la-Redonne
Gémenos Village	NR			3	3 870	Gémenos Village
Gémenos ZI	81	595	1	1	2 000	Gémenos ZI
Gignac-la-Nerthe	26	2 310	2	3	2 500	Gignac-la-Nerthe
La Ciotat	20	16 643	6	7	7 025	La Ciotat
Marignane	24	9 320	2	3	9 500	Marignane
Marseille	18	258 325	29	39	136 675	Marseille
Plan-de-Cuques	NR	2		2	2 350	Plan-de-Cuques
Roquefort-la-Bédoule	49	3 080	4	5	5 800	Roquefort-la-Bédoule
Le Rove	29	1 550	4	4	1 900	Le Rove
Saint-Victoret	13	1 800	1	2	1 000	Saint-Victoret
Sausset-les-Pins	31	2 470	3	4	3 200	Sausset-les-Pins
Septèmes-les-Vallons	Avec Marseille	Avec Marseille	6	8	5 050	Septèmes-les-Vallons
Total			88	119	218 145	

Sur la zone en DSP, la plupart des sites de réservoirs sont clôturés. Tous les réservoirs sont télégérés et équipés d'alarmes anti-intrusion sur la porte ou le lanterneau d'accès à l'eau.

2.3.5. LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

En 2021, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 3 067 km.

Le linéaire de réseau 2021 est globalement stable par rapport à l'année 2020.
Le nombre de branchements est estimé à 195 749, soit un linéaire d'environ 1 182 km.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.4. LA QUALITÉ DE L'EAU

Pour les communes du territoire en DSP, la qualité de l'eau distribuée est suivie en continu par 25 capteurs de teneur en chlore et 25 mesures de température en différents points des réseaux. Par ailleurs, des prélèvements destinés à des analyses bactériologiques et physico-chimiques sont effectués régulièrement par le délégataire dans le cadre de l'auto-surveillance. En 2021, 1217 analyses physico-chimiques et 1324 analyses bactériologiques ont été réalisées.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune sont présentées en annexe 4 de ce rapport. En 2021, 3 801 analyses ont été réalisées sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : *solidarites-sante.gouv.fr*

P101.1	•Taux de conformité 2021 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue bactériologique : 100 %
P102.1	•Taux de conformité 2021 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue physico-chimique : 99,84 %
Bilan	• **Eau d'excellente qualité**

3 Non-conformités physico-chimiques en limite de qualité (LQ) ont été confirmées par l'ARS :

- CPEP LA CIOTAT : paramètre Chloridazone-Desphenyl, située sur le point de prélèvement de la sortie du CPEP de la Ciotat. C'est la première fois qu'apparaît cet herbicide de la famille des diazines. Lors du prélèvement de contrôle, l'ARS ne l'a pas identifié à nouveau.
- CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES : paramètre Nickel, située sur le point de prélèvement d'une école. Cette analyse effectuée sur un réseau privé n'est pas représentative de la qualité de l'eau du réseau public.
- CASSIS : paramètre Nickel, située sur le point de prélèvement du stade municipal « Générique ». Cette analyse effectuée sur un réseau privé n'est pas représentative de la qualité de l'eau du réseau public.

En conclusion, l'eau du territoire reste d'excellente qualité.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

En 2021, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 40 %

Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	*Canal de Marseille*	*Canal de Provence*	*Captage de Coulin*	*Puits St Joseph*	*Vallée de St Pons Gémenos*
***0 %** : Aucune action.*					
***20 %** : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.*					
***40 %** : Avis de l'hydrogéologue rendu.*					
***50 %** : Dossier recevable déposé en préfecture.*					
***60 %** : Arrêté préfectoral.*					
***80 %** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.*					
***100 %** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.*					
Résultats	***40%***	***40%***	***60%***	***80%***	***60%***

- Etudes de vulnérabilité :

Les études de vulnérabilité ont été réalisées sur les zones de desserte suivantes :

Zone de desserte / Commune	Date étude initiale	Date mise à jour
CT1 (Schéma Directeur AEP) -> secours secteurs est et ouest (feeders)	**Novembre 2014**	**-**

- Le contrôle des forages privés :

L'article 83 du contrat de délégation du service stipule que le délégataire a pour mission de contrôler les installations privées de distribution d'eau issue des prélèvements, puits ou forages, réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau, déclarés au titre du décret n°2008-652 du 02 juillet 2008.

A ce titre, la SEMM doit contrôler les installations existantes déclarées par les propriétaires aux communes et qui doivent être répertoriées dans une base de données communale.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

De ce fait, un courrier de demande de renseignement sur les dispositifs de prélèvements existants déclarés a été envoyé à l'ensemble des communes concernées situées sur le périmètre délégué.
Les communes sont invitées à transmettre à la SEMM les dossiers des installations au fur et à mesure des nouvelles déclarations pour faire un suivi régulier en application des dispositions réglementaires.
Ainsi, les contrôles sont organisés au fur et à mesure de la transmission des éléments par les communes.

La démarche consiste à réaliser le contrôle, en privatif :
- Du dispositif de prélèvement identifié, à savoir les puits (ou forages), et les ouvrages de récupération d'eau de pluie,
- Des installations ainsi alimentées.

Il s'agit en particulier de procéder à un examen visuel des parties apparentes des ouvrages (présence d'une protection de la ressource, organe de comptage, usage visible de la ressource, ...) pour les puits et forages. Pour les ouvrages de récupération d'eau de pluie, l'examen visuel du système de récupération permet de contrôler l'adaptation des composants et principalement la sécurisation des réservoirs et l'identification par des pictogrammes de la mention « eau non potable » en particulier.

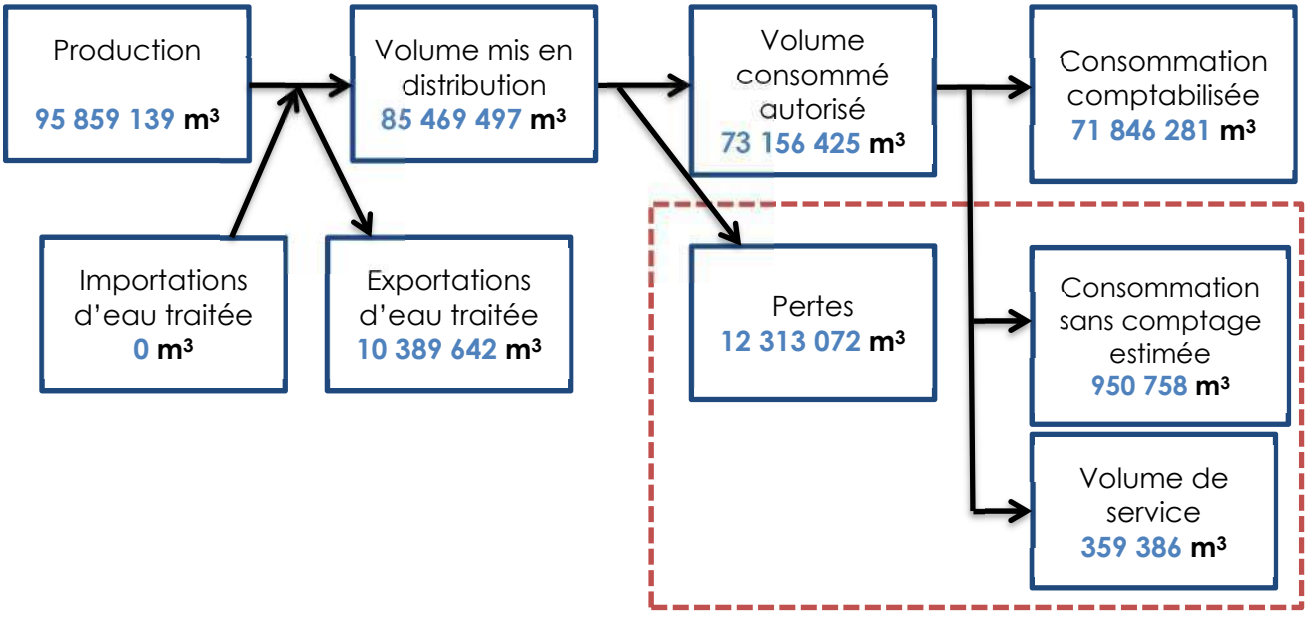
En cas de non-conformité, un courrier de demande de mise en conformité est envoyé à l'abonné avant contrôle ultérieur.

En 2021, la SEMM n'a enregistré aucune déclaration de forage privé supplémentaire, et aucun client n'a sollicité les services.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- <u>Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 :</u>



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

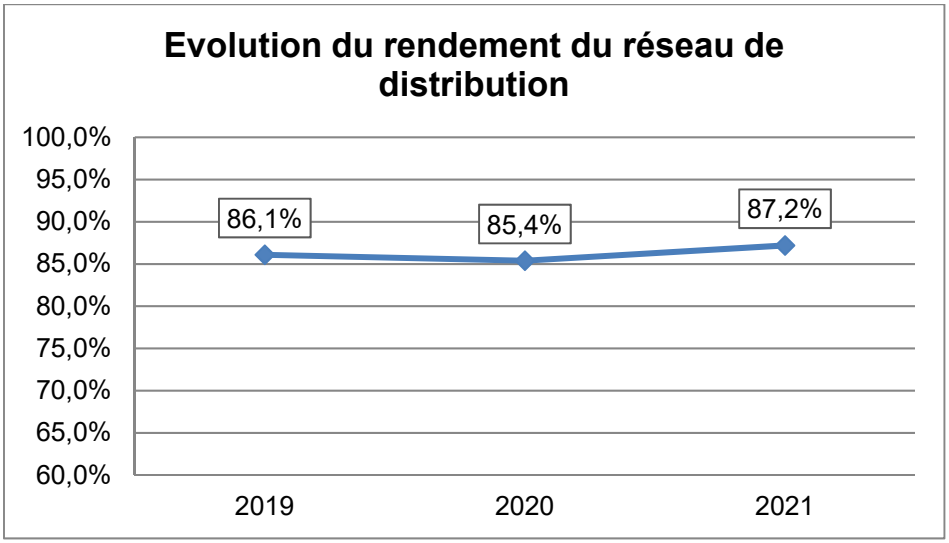
- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

- <u>Performance du réseau :</u>

En 2021, le rendement du réseau (P104.3) est de 87,2 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

Les rendements atteints depuis 2017 sont supérieurs aux valeurs définies par le cadre du Grenelle 2 (≥ 85%). Cela montre une ambition forte sur le territoire Marseille Provence de lutte contre les pertes en eau.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

En 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 12,2 m³/km/jour

En 2021, l'indice linéaire de pertes (P106.3) est de 11,0 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

L'indice linéaire de pertes 2021 est en léger recul par rapport à 2020.

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

Sur le périmètre en DSP, les actions phares menées pour améliorer le rendement sont les suivantes :

- Renouvellement des conduites et branchements : Les conduites de distribution d'eau sont soumises à différentes contraintes qui impactent leur structure. Ainsi, il convient de renouveler les canalisations afin de conserver un état patrimonial stable, voire de l'améliorer. Le choix des canalisations candidates au renouvellement est réalisé à l'aide d'études hydrauliques et statistiques.
- Régulation de pression : Elle permet d'améliorer la pérennité des ouvrages de distribution (conduites et branchements) en diminuant les contraintes internes sur les ouvrages de distribution, contraintes qui sollicitent les infrastructures et tendent à réduire leur durée de vie (apparition de fuites), et de diminuer les débits de fuite existants, notamment les fuites indécelables (débits trop faibles), et ceux des fuites à venir.
- Sectorisation : Les données issues de la sectorisation ont été exploitées tout au long de l'année afin d'orienter les opérations de recherche de fuites, notamment via les pré-localisateurs mobiles.
- Comptage : Réalisation de la maintenance et de l'entretien du parc de macro-compteurs, évaluation, suivi et réduction des incertitudes de comptage, amélioration de la fiabilité du parc en renouvelant les équipements qui le nécessitent.
- Recherche de fuites : Les actions de recherche de fuites peuvent être réalisées en urgence ou de manière préventive. Les outils utilisés pour mener à bien ces interventions sont diverses selon les situations (écoute acoustique, écoute électronique, capteurs fixes et mobiles et pré localisation de fuite, recherche au gaz...).
- Usage de l'eau sur la voie publique : maîtrise des prélèvements d'eau ponctuels sur les équipements publics (suppression des boîtes de lavage, mise à disposition de bornes monétiques, dispositif Valis'eau pour l'utilisation de l'eau sur les chantiers, mise en place de 40 capteurs pour surveiller l'utilisation des hydrants et lutter contre leur utilisation frauduleuse).
- Evolution des outils métiers : développement d'outils adaptés pour satisfaire aux objectifs de performance. Descriptif des campagnes de détection de fuites, stratégie de sectorisation, … et impact sur le rendement.

Sur le périmètre en régie, de nombreuses interventions de réparations sur les réseaux de Gémenos et Plan-de-Cuques. Ces réseaux nécessitent la mise ne place de compteurs de sectorisations afin d'affiner la connaissance de leur fonctionnement et permettre de réduire le nombre de fuites. Le SIBAM a lancé depuis la fin de l'année 2020 le schéma

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

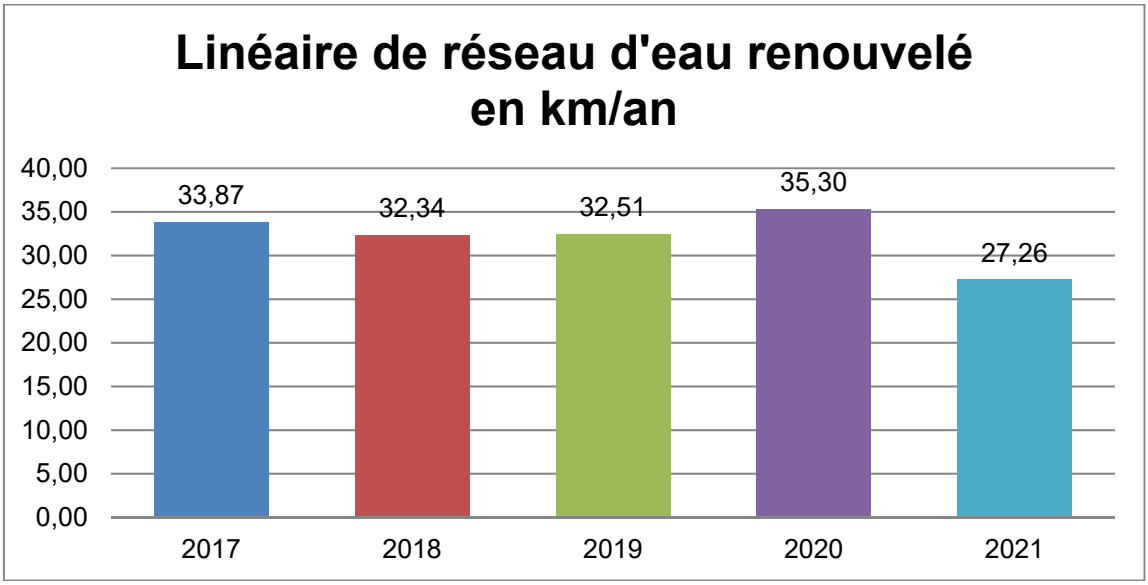
directeur d'eau potable et d'assainissement sur la totalité du périmètre. Les conclusions connues d'ici 2022, permettront de connaître les travaux à programmer pour les années futures avec notamment l'objectif de réduire les pertes d'eau sur ces communes.

De plus, tous les compteurs sont systématiquement remplacés lorsqu'ils atteignent l'âge de 15 ans et depuis 2015, tous les compteurs posés, en renouvellement ou sur les branchements neufs, sont équipés d'émetteurs permettant la radio-relève.

- Renouvellement des réseaux :

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 1,05 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Pour le territoire en DSP, jusqu'à fin 2020 le calcul s'effectuait à partir des canalisations réceptionnées au 31 décembre. Depuis 2021, le calcul s'effectue à partir des canalisations posées. En 2021, le linéaire renouvelé correspond au programme 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Connaissance du patrimoine :

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) est de 119 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.
Le SIG est au cœur du système d'information de la SEMM. Tous les outils développés puisent et renseignent cette base de données. En 2017, entre autres, des développements ont été réalisés sur les connexions entre le SIG et l'outil de gestion des chantiers WatPro, des améliorations de la base documentaire (plans, RAE...) ont été réalisées, la création d'un outil de GMAO réseau a été démarrée. Ces évolutions n'ont de cesse d'améliorer les processus métiers dans une optique de performance réseau.

Entre 2019 et 2021, les projets réalisés ont consisté à déployer ces processus sur une application mobile du SIG couplée à la gestion des interventions. Ce projet se poursuit en 2022 afin d'avoir des remontées d'informations au plus proche du terrain. En 2020 a également été réalisée la mise à disposition d'une GMAO réseau permettant le suivi, l'analyse et le lancement de programmes de recherches de fuites ou d'actions de maintenance.

2.6. LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés de la zone gérée en DSP s'effectue dans les trois agences suivantes :

✓ Agence de La Ciotat

Allée de la Plaine Brunette Zone Athélia II 13600 La Ciotat
Ouverture du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h 30 à 17h30 (Sur rendez-vous de 12h à 13h30 au 04 91 00 67 23)

✓ Agence de Marignane

16, allée de la Palun - Z.I. de la Palun 13700 Marignane
Ouverture les lundis, mardis et mercredis, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (Sur rendez-vous de 12h à 13h30 au 04 91 57 65 90)

✓ Agence de Marseille

50, rue de la République - 13002 Marseille
Ouverture du lundi au vendredi, de 8h à 17h

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les usagers peuvent par ailleurs joindre le Centre Service Clients (La Passerelle) au 09 69 39 40 50 du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30
La certification NF SERVICES Centre d'appels et accueil clientèle pour son activité « Relation Client à distance » obtenue en 2016 a été renouvelée en novembre 2021.

Ils ont enfin la possibilité de se rendre sur le site internet : www.eaudemarseille-metropole.fr
Ce site centralise toutes les informations sur le service de l'eau dans les communes et donne accès à l'Espace Clients qui regroupe les informations et services de chaque abonné.

- ✓ L'accueil physique des usagers des Régies est assuré :

  Le mardi après-midi et le jeudi matin, pour la commune de Plan-de-Cuques Rue du Vert Coteau – Quartier des Madets – Plan de Cuques – Tél 04 95 90 53 20 – Fax 04 95 09 53 13

  Dans tous les cas, au siège du SIBAM situé à Auberge neuve, Quartier Bédelin à Peypin – Tél. : 04.42.04.65.43 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours du lundi au vendredi. Une astreinte téléphonique est organisée le soir et le week-end au 06.14.09.14.46 pour offrir au public un accueil 24h/24 7j/7.

  Site internet : Le site internet Sibam.fr donne toutes les informations nécessaires sur l'accueil, les services de l'eau et de l'assainissement, les travaux en cours, les informations pratiques commune par commune. Il offre la possibilité d'un formulaire de contact relevé tous les jours. Chaque abonné peut créer son compte sur internet.

Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 2,51 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

Le taux est en légère augmentation par rapport à 2020 (2,10/1000 abonnés)

En 2021, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 99,90 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **2 jours.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

En 2021, le taux de réclamations (P155.1) est de 0,43 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Sur la zone en DSP, Le nombre de réclamations client a fortement diminué par rapport à l'année précédente avec 97 réclamations avérées au lieu de 172 en 2020. Le taux de l'année 2021 est inférieur à celui de l'objectif (0,5 pour 1 000 abonnés). Cet indicateur est soumis à l'intéressement en 2021. Cette baisse est principalement due à des développements informatiques réalisés en 2021 et à la fiabilisation du fonctionnement du télérelevé.

Outre ces indicateurs réglementaires, le contrat de DSP prévoit de nombreux autres indicateurs visant à mesurer la performance du service à l'usager. Par exemple, le délai de traitement d'un courrier sous 8 jours, le temps moyen de décroché, le respect du délai d'intervention en urgence sous 2 heures….
Des enquêtes de satisfaction annuelles permettent de mesurer la qualité du service rendu. En 2021, le baromètre de satisfaction indique un taux de 98% de satisfaction. Des études satisfaction client post intervention sont également réalisées auprès d'usagers ayant eu recours à des interventions de la part du Délégataire.

2.7. LA GESTION FINANCIÈRE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURÉS

Les volumes facturés en 2021 sont de 71 790 999 m³

Les volumes 2021 sont en légère hausse par rapport à 2020.

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYÉS

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 2,8 %

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

Malgré un taux d'impayés qui augmente chaque année depuis 2015, la SEMM a toutefois réussi à ralentir la progression de ce taux pour l'année 2021. Ceci est essentiellement dû aux effets bénéfiques du « plan de bataille contre les impayés » mis en œuvre cette année par les équipes de la Direction de la Clientèle.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.7.3. DÉGRÈVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

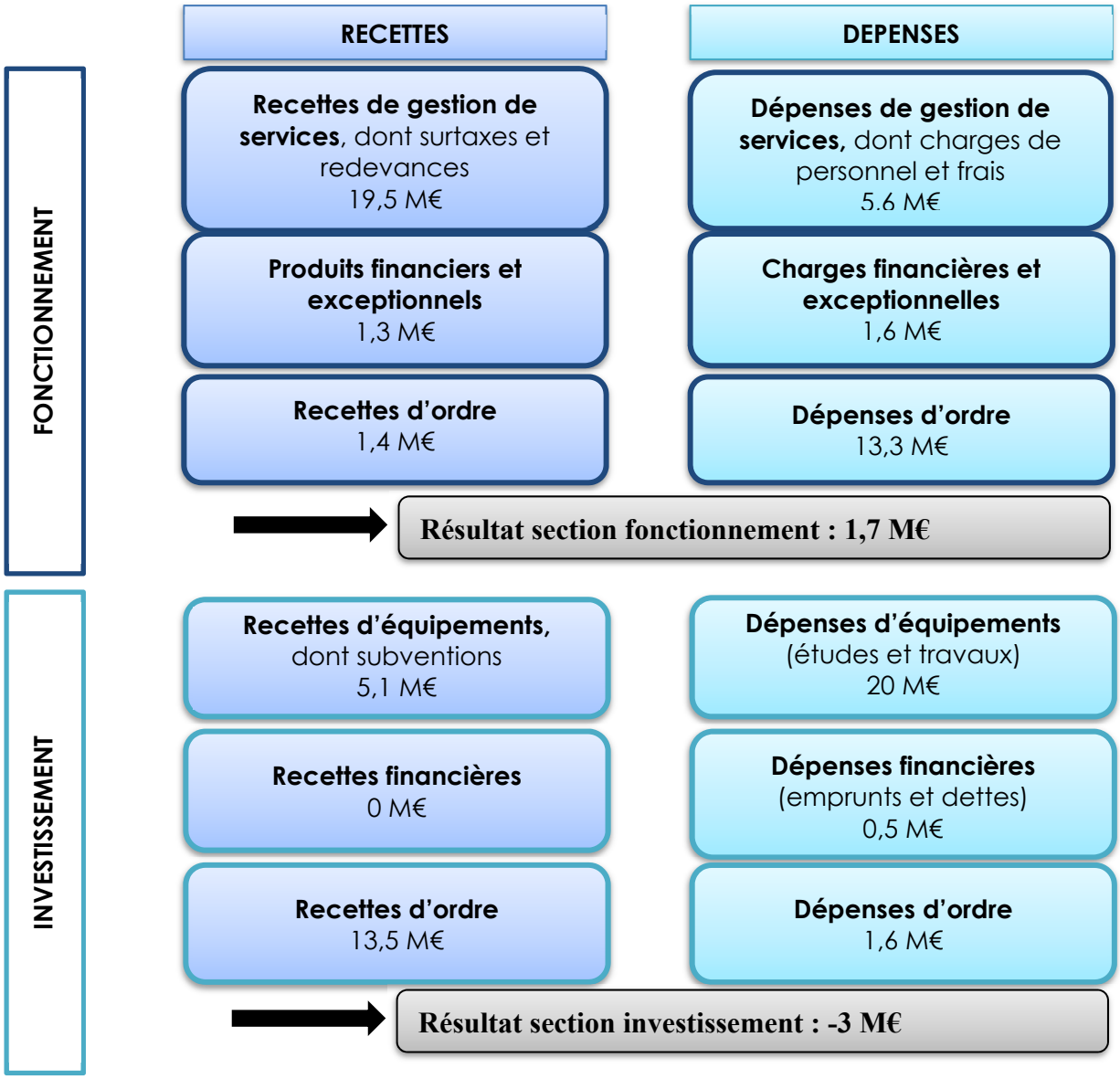
Territoire en DSP	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	106 721 m³	138 801 m³	125 424 m³	-9,64 %
Nombre d'abonnés concernés	721	642	627	-2,33 %
Montant dégrévé	0,2 M€	0,29 M€	0,27 M€	-6,89 %

Pas de données disponibles pour les régies de Gémenos et Plan-de-Cuques

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.7.4. DONNÉES FINANCIÈRES DU SERVICE

- Les grands postes financiers du budget annexe Eau Potable du Territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette eau au 31/12/2021 :

	Montant en M€	
Recettes réelles	20,8 M€	
Dépenses réelles	7,2 M€	
Epargne brute	13,6 M€	
Capital restant dû au 31/12/2021	4,45 M€	
Durée d'extinction de la dette (P153.2)		**0,33 année**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.7.5. ANALYSE DES COMPTES D'EXPLOITATION DES EXPLOITANTS (DSP ET REGIE)

- Suivi du Compte d'exploitation SEMM :

	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart année 2020
Produits	192 531 023 €	183 356 196 €	187 876 236 €	191 531 091 €	195 558 868 €	+2,10%
Charges	183 238 364 €	175 352 497 €	176 617 799 €	180 077 285 €	180 053 818 €	-0,01%
Résultat avant impôt	9 292 659 €	8 003 699 €	11 258 437 €	11 453 806 €	15 505 050 €	+35,37%
RESULTAT	**5 728 726 €**	**5 007 683 €**	**6 324 410 €**	**7 002 326 €**	**10 871 875 €**	**+55,25%**

- Suivi du Compte administratif des communes exploitées par la REABMG (dont Gémenos et Plan-de-Cuques) :

	2018	2019	2020	2021	Ecart année 2020
Produits	5 601 111 €	10 346 972 €	8 177 430 €	10 335 815 €	+2,64%
Charges	5 403 380 €	7 497 286 €	7 973 755 €	9 200 515€	+15,38%
Résultat avant impôt	197 731 €	2 849 686€	203 675 €	1 135 300 €	+457,40%
RESULTAT	**197 731 €**	**2 849 686**	**203 675 €**	**1 135 300 €**	**+457,40%**

- Suivi du compte de renouvellement SEMM :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2018	28,71 M€	25,62 M€	3,09 M€	8,00 M€
2019	27,80 M€	27,45 M€	0,35 M€	8,35 M€
2020	26,08 M€	26,48 M€	-0,4 M€	7,95 M€
2021	26,31 M€	28,34 M€	-2,03 M€	5,92 M€

- Suivi du programme contractuel d'investissement SEMM (travaux concessifs) :

	2018	2019	2020	2021
Montant des investissements	0,3 M€	0,7 M€	0,3 M€	0,7 M€

Au 31 décembre 2021 le montant dépensé est de 36,4 M€ HT pour un engagement contractuel actualisé de 30,835 M€ HT.

Opérations	Terminées (cumul)	En cours	En attente substitution
19	**17**	**2**	**0**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Suivi du programme d'investissement sur l'ensemble des communes exploitées par la REABMG (dont Gémenos et Plan-de-Cuques) :

	2018	2019	2020	2021
Montant des investissements	830 414 €	1 707 696 €	1 308 443 €	1 512 084 €

- Suivi des engagements contractuels (SEMM):

	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Remplacement des compteurs	Rendement du parc compteurs >= 97,5%	338	-	98,76 %
Linéaire de détection de fuite	600 km	680 km	7 327 km	100 %
Renouvellement des canalisations	30 à 34 km	33,08 km*	240,2 km	100 %
Renouvellement de branchements	2 750	2 611**	21 881	95 %

* posés en 2021 au titre des programmes 2020 et 2021
**engagement 2021

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITÉ

L'ensemble des actions menées dans le cadre de solidarité envers les plus démunis est détaillée au chapitre 6.2.2.

En 2021, le montant total des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité s'élève à 515 400 € HT, en hausse de 17% par rapport à l'année 2020.

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0073 €/m³

2.8. LES ÉTUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé environ **50 M€HT** pour les études et travaux en 2021 (collectivité + délégataire).

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ

La Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial assure principalement la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations de gros travaux et d'équipements nouveaux. Ce sont généralement, des travaux de génie civil avec la création de réservoirs, de gros travaux d'étanchéité et de reprise de génie civil auxquels s'ajoutent l'équipement et la création de vannes importantes. Sur l'adduction, elle assure les opérations de génie-civil (confortement, busage, siphon,…) et d'équipement de

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

sécurisation du canal (dégrilleur, dispositifs d'alerte, clôtures anti-intrusion…). Sur la distribution, outre les travaux d'extension liés au développement de l'urbanisme, les efforts sont portés sur le renforcement des réseaux feeders et de macro-comptage.

Ces travaux concernent essentiellement les prestations suivantes :
- les extensions et les renforcements des réseaux existants nécessaires à l'adduction et la distribution d'eau potable ;
- les maillages, les ouvrages annexes (comptage, régulation de pression, …)
- les travaux d'équipements sur le Canal de Marseille (clôture, portail d'accès, …) ;
- les travaux de confortements, de busage, de réparations et de génie civil sur les ouvrages du Canal de Marseille et ses dérivations.

En 2021, 995 ml d'extension de canalisations ont été réalisés et 100 ml de pose de clôture sur le canal et ses dérivations.

Les dépenses totales liées aux travaux neufs s'élèvent au 31/12/2021 à 12,6 M€.

Quelques opérations réalisées en 2021

Modernisation et sécurisation du complexe de Vallon Dol (Marseille 14ème)
Il s'agit de réaliser la mise en parallèle des citernes d'eau traitée, la mise en conformité du dépotage des réactifs, la régulation des filtres, le doublement de la conduite de l'eau brute et le traitement d'ozone résiduel dans l'eau et l'air - **Montant estimé des travaux 4 M€**

Installation de postes de chloration relais sur le réseau de distribution d'eau potable sur le territoire de Marseille Provence
Réalisation d'un programme d'ajout de 6 postes relais d'injection de chlore sur des lieux stratégiques du réseau en lien avec les zones de déficit constatés en contrôlant la qualité de l'eau (capteurs d'analyse) afin d'accroitre le suivi du chlore résiduel dans le réseau - **Montant estimé des travaux 0,8 M€**

Travaux d'excavation de la nouvelle galerie des Janots
Réception des travaux et mise en service le 6 février 2021.

2.8.1.2 À LA CHARGE DE LA SEMM

Pour 2021, **674 K€** de dépenses relatives aux travaux neufs sur les opérations suivantes :

- Aménagement de la dérivation de Montredon au niveau de la Campagne Pastré **(16 K€)** : Cette opération consiste à réaliser des aménagements sur la dérivation du Canal de Marseille qui est intégrée au parc de la campagne Pastré géré par la ville de Marseille. Ces travaux ont débuté fin 2018 et se sont terminés en 2019. La finalisation de cette opération, qui consistait en la pose de panneaux pédagogiques et une balade numérique a pu être terminée en 2021.

- Evolution de la régulation dynamique du Canal de Marseille **(128 K€)** : Cette opération consiste à améliorer l'outil de régulation dynamique du Canal de Marseille afin de prendre en compte les nouveaux ouvrages (vannes canal posées par le maitre d'ouvrage) dans le cadre d'une gestion prédictive de la demande

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

et d'une réduction des rejets fonctionnels. La réalisation est prévue sur la période 2019/2022.

- Aménagement d'un circuit de visite sur le site de Réaltor **(7 K€)** : Cette opération, a été réorientée vers la mise en place d'une visite virtuelle et d'une application pédagogique type « serious game » de valorisation de la biodiversité et de la gestion appliquée au site du bassin de Réaltor. Le cahier des charges et la consultation ont été réalisés en 2019, elle est disponible en version WEB et sous forme d'application pour les mobiles depuit 2021.

- Bornes fontaines **(26 K€)** : Cette opération consiste à mettre en place 30 bornes fontaines d'ici 2029 en divers endroits du territoire. Au 31/12/2021, 19 bornes ont été posées. Durant l'année 2021, 4 bornes fontaines ont pu être posées.

- Capteurs acoustiques **(498 K€)** : Cette opération consistait en l'achat de 1 000 capteurs acoustiques (700 mobiles et 300 fixes).

2.8.2. TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité assure en partie les travaux de renouvellement et de réhabilitation des ouvrages de Génie Civil. MAMP intervient en concertation avec la SEMM qui a aussi dans son contrat des obligations de renouvellement.

Les dépenses totales liées aux travaux de réhabilitation et de renouvellement s'élèvent au 31/12/2021 à 5,4 M€.

Quelques opérations réalisées en 2021

Restauration de l'aqueduc de Roquefavour : Depuis juin 2020, l'aqueduc de Roquefavour est au cœur d'un chantier exceptionnel qui va durer près de 44 mois et dans le but de stopper sa dégradation naturelle et de sécuriser l'édifice – **Montant estimé des travaux 8,7 M€**

Réfection d'étanchéité des toitures d'ouvrages : renouvellement de l'étanchéité des toitures défectueuses des réservoirs pour garantir l'absence d'entrée d'eau potentiellement contaminée, par temps de pluie notamment. – **Montant estimé des travaux 0,2 M€**

Amélioration de la chloration sur l'usine de La Ciotat : travaux d'amélioration de la chloration du centre de production d'eau potable de La Ciotat afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau produite et distribuée et de répondre aux exigences de la norme ISO 22000 – **Montant estimé des travaux 0,07 M€**

Etude du confortement de la galerie de la Batarelle : il s'agit de proposer des solutions de travaux envisageables pour la sécurisation vis-à-vis des chutes de pierres et blocs rocheux – **Montant estimé des travaux 11 M€**

Les travaux par commune sont détaillés en annexe 4.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.8.2.2 À LA CHARGE DE LA SEMM

Ces travaux comprennent :
- Le renouvellement du génie civil du canal de Marseille
- Le renouvellement du génie civil des centres de production, pompages et réservoirs
- Les études de fiabilité des installations
- Le renouvellement des réseaux (30 à 34 km /an)
- Les travaux de renouvellement de branchements : Renouvellement de 3 000 branchements par an
- Le renouvellement des équipements de réseau, électromécaniques et d'informatique industrielle. Il est réalisé au regard de la vétusté ou de la criticité qui rendent nécessaire le remplacement des équipements, dans le cadre d'une gestion sécurisée du service, d'une politique de maintenance préventive et d'un maintien en bon état des équipements et des ouvrages.
- Le renouvellement des équipements informatiques

Le montant des dépenses réalisées de 2014 à 2021 pour les travaux de renouvellement s'élève à **215,32 M€ HT** dont **31,37 M€ HT** sur l'exercice 2021 pour les programmes de renouvellement 2021 (Cf. dépenses détaillées ci-après).

	Dépenses réalisées sur l'exercice 2021	**Opérations les plus significatives en 2021**
Canalisations et branchements	24,28 M€	Le renouvellement de 40,6 km (dont 14,7 km du feeder Ouest en linéaire équivalent) de canalisations a été engagé, dont 32 897 ml au titre de la vétusté et 7 703 ml au titre du remplacement des canalisations fuyardes ou des opérations de voirie et d'urbanisme. Le renouvellement de 2 611 branchements a été engagé
Renouvellement des équipements	3,96 M€	• Renouvellement des vannes entrée décanteurs enterrées, sur la station de Fenestrelle pompage • Renouvellement du ballon anti-bélier de la station de pompage des Terrasses, située sur le centre de production d'eau potable de Cassis • Renouvellement de l'ozoneur N°2 sur le centre de production de Saint Barnabé, • Renouvellement de l'ozoneur N°2 sur le centre de production de Vallon Dol
Génie civil hors canal	2,50 M€	• Réhabilitation de la cuve métallique du réservoir des Camoins à Marseille • Réhabilitation de la cuve métallique du réservoir de la Haute Bédoule à Septème-les-Vallons • Remplacement des huisseries du bâtiment ozonation du CPEP de Sainte Marthe • Remplacement de la conduite de refoulement du CPEP des Giraudets
Génie civil canal	0,627 M€	• 7 chantiers d'urgence liés à des intempéries • Busage de la Grotte Rolland à Marseille • Renouvellement du cuvelage : chantiers de Beaumeterre et St Estève
TOTAL	**31,37 M€**	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.8.3. ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS

TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE MISE EN SECURITÉ DE LA GALERIE TECHNIQUE DE LA BATARELLE

2021 voit la programmation de travaux de rénovation et de mise en sécurité de la Galerie technique de la Batarelle. Cette infrastructure localisée dans 14ème arrondissement de Marseille héberge les réseaux :

- de transport d'eau potable issus de l'usine de Vallon Dol
- de réalimentation du Canal de Marseille par le Canal de Provence

Cette galerie technique a été excavée dans les années 1970 par méthode traditionnelle à l'explosif. Faute de confinement, l'état de surface est particulièrement fracturé et des chutes de pierres font peser un risque aux personnels (galerie consignée) et aux équipements.

C'est pourquoi le kilomètre linéaire de galerie sera traité en 2022 au moyen de profilés. La durée prévisionnelle du chantier est de 18 mois pour un coût global de l'opération de **11 M€ HT**.



Galerie de la Batarelle

CONFORTEMENT DU CANAL DE MARSEILLE, SECTEUR DES RASCOUS

Le projet consiste à sécuriser le Canal de Marseille sur le secteur des Rascous (en eau libre ou aérien sur cette section) vis-à-vis de ce risque de rupture, en permettant le passage de la crue exceptionnelle (Q1000) du ruisseau des Rascous par surverse par-dessus le canal de Marseille, sans dégât sur l'ouvrage. Le projet de sécurisation consiste à :

- Maintenir la capacité hydraulique actuelle du ponceau, sous le canal,
- Conforter les remblais sur les deux rives du canal,
- Aménager une couverture en béton armé sur 70 ml du canal à la cote 142,83 NGF, structurellement indépendante du canal existant et fondée sur 2 lignes de micropieux, pour permettre la surverse des crues exceptionnelles par-dessus l'ouvrage - La couverture du canal sera réalisée à l'aide d'éléments de dalle béton préfabriqués,
- Aménager un ouvrage de dissipation d'énergie en pied du talus rive droite du canal conduisant les écoulements vers le talweg en aval,

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

• Réhabiliter le réseau d'assainissement passant sous le canal de Marseille, au niveau du ponceau et créer une antenne réseau desservant la rue des genêts (Allauch).

Le DCE travaux est en cours de finalisation sur un montant de **0,96 M€ HT**, pour des travaux en 2022 sur 8 mois (2 mois de préparation et 6 mois de travaux).



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

AGISSONS ENSEMBLE POUR LA PRÉSERVATION DE NOTRE TERRITOIRE L'OPÉRATION COLLECTIVE AVEC LES INDUSTRIELS

Chaque jour, les activités professionnelles, artisanales et industrielles génèrent des pollutions qui ne sont pas, en l'état, admissibles dans les systèmes d'assainissement.
La maîtrise des rejets industriels est indispensable pour :
Le maintien et l'amélioration de la qualité des milieux naturels (Mer, Cours d'eau …) ;
Préserver la sécurité et la santé des agents d'exploitation ou des habitants ;
Garantir la bonne conservation des installations de collecte et de traitement.

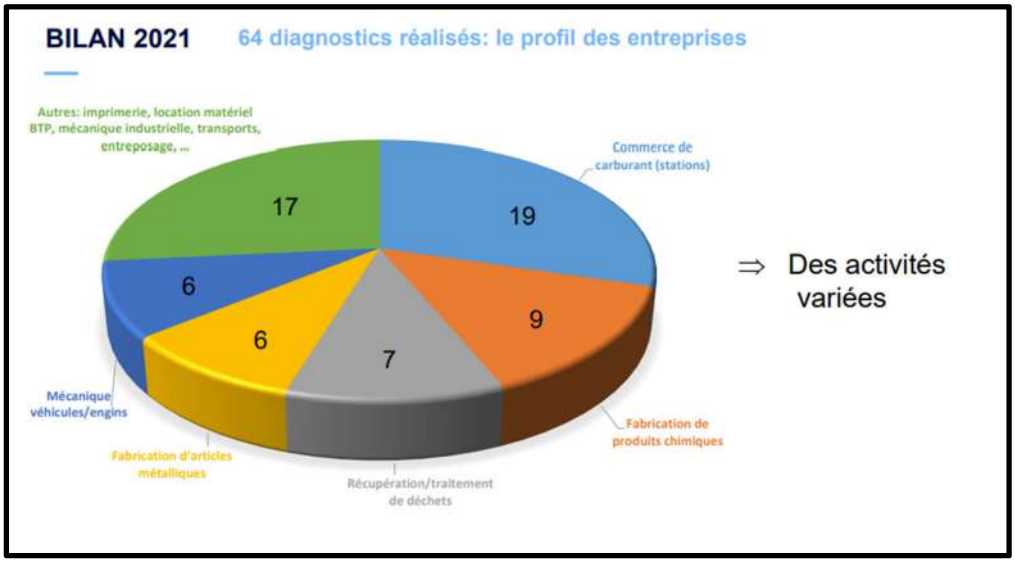
La Métropole Aix-Marseille-Provence travaille en partenariat afin d'accompagner les industriels vers une meilleure gestion de leurs effluents.
Dans ce cadre, l'Agence de l'Eau renforce son soutien financier aux entreprises et aux collectivités dans leurs actions d'amélioration de la qualité et de la protection des ressources en eau.

Quel déroulement pour l'opération ?
C'est une démarche collective financée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre de son 11ème programme **« SAUVONS L'EAU 2019-2024 »**.
Ce projet est inscrit au Contrat Métropolitain **« pour une gestion intégrée et durable du grand et petit cycle de l'eau »** pour un montant de **12 M€** financé à moitié par l'Agence de l'Eau.

L'objectif de cette opération est de mettre en œuvre un programme d'actions visant à réduire les émissions des pollutions toxiques dispersées dans les milieux récepteurs.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Pour mener à bien cette opération collective, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en place au sein de chaque Conseil de Territoire des agents affectés spécifiquement à la recherche de l'origine des micropolluants (pesticides, métaux, hydrocarbures, etc..).
Dans ce cadre, des actions doivent être engagées pour localiser les rejets toxiques des industriels et des artisans raccordés au réseau.
Ainsi, des mesures de réduction appropriées, des analyses et des campagnes de contrôle des rejets doivent être réalisées.
Lors de l'année 2021, sur périmètre centre du CT1, 64 industriels ont été diagnostiqués et parmi lesquels 35 ont été identifiés avec un rejet toxique.
Cette identification amène à des travaux qui sont mis en place pour stopper, diminuer ou traiter la pollution.
L'industriel a la possibilité de faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau. Accompagné par la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses partenaires dans cette démarche, un industriel peut être financé entre 40 et 70% du prix total des études et des travaux.







Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SÉCURISATION DES EXPLOITANTS ET RÉDUCTION DES ODEURS ÉMISES EN CENTRE-VILLE DE MARSEILLE PAR LE RÉSEAU UNITAIRE

Le centre-ville de Marseille est assaini en système unitaire, lequel assure à la fois la collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

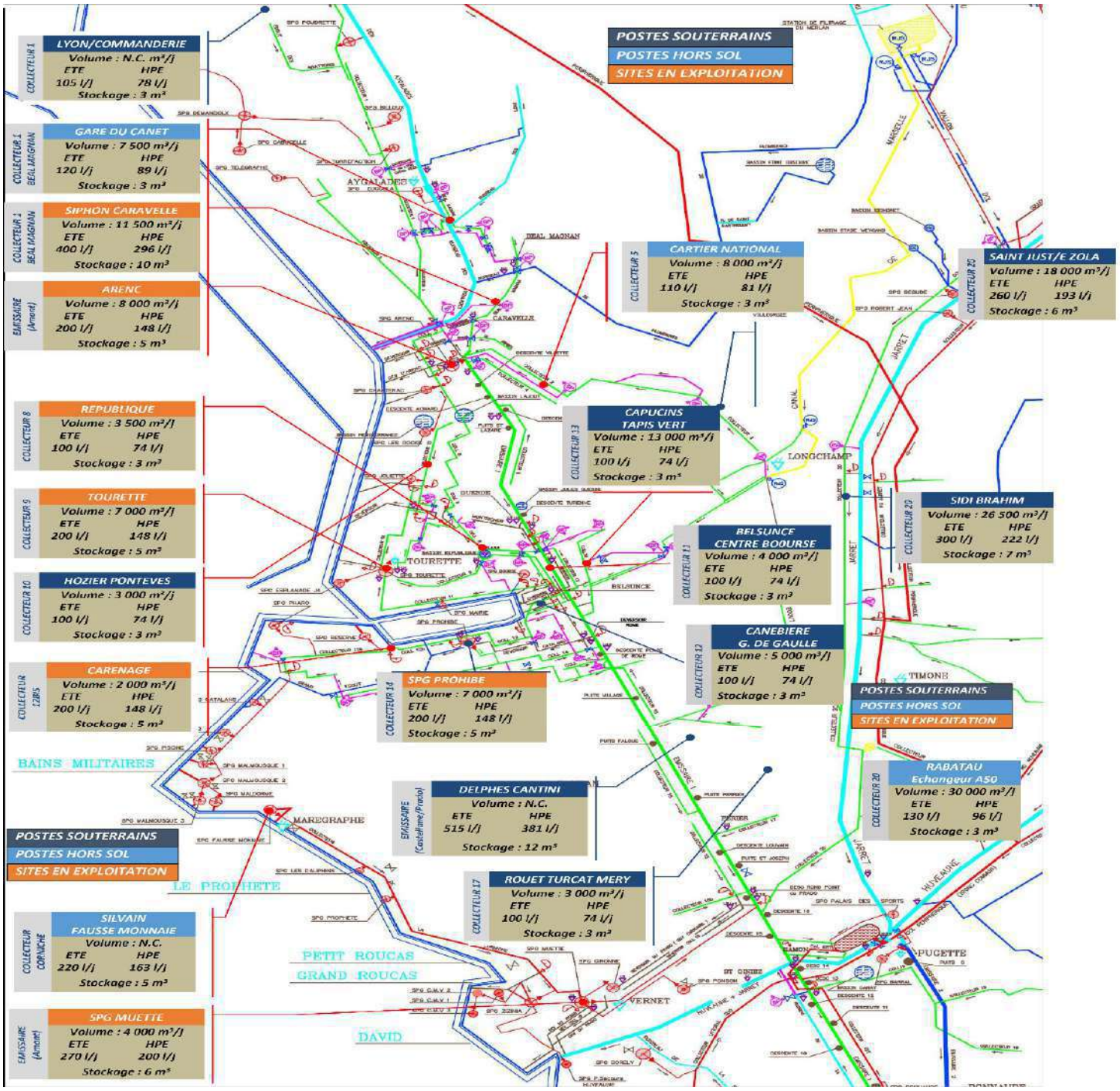
En conséquence, les odeurs du réseau d'assainissement remontent jusqu'à la surface par les avaloirs de chaussées dédiées à la collecte des eaux de ruissellement.
Durant ces 20 dernières années le nombre de plaintes relatives aux nuisances olfactives a doublé, passant de 300 à 600 par an.

Cette aggravation est liée à la conjugaison de plusieurs facteurs :

- Le réchauffement climatique, engendrant une augmentation de la température de l'effluent et de l'atmosphère des collecteurs,
- les politiques « vertueuses » d'économie d'eau, et de lutte contre les eaux parasites qui engendrent à la fois, une augmentation de la concentration de la charge organique, et du temps de transfert des effluents

Ces conditions constituent un contexte favorable au développement d'hydrogène sulfuré (H2S), gaz très toxique pour les personnels en charge de l'exploitation du réseau, et générateur d'odeurs nauséabondes en surface, particulièrement en saison estivale.
Une modélisation mathématique du grand émissaire, des 20 collecteurs affluents, et de 4 stations de pompage a permis de simuler le processus de production et de propagation des sulfures. Complété par des mesures de terrain, ces investigations ont abouti au projet de création de 20 postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium sur des points stratégiques du réseau de collecte.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



L'injection de nitrates, solution préventive, permet en effet, de privilégier leur réduction en nitrites puis en azote, au détriment de la réduction de sulfates en sulfites, puis en sulfures. La production d'hydrogène sulfuré est ainsi fortement diminuée.

Echelonné sur toute l'année 2021, les travaux, impactant le centre-ville de Marseille, ont été menés avec le minimum de nuisances vis-à-vis des riverains, pour un montant de **1,3 M€ HT**.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les équipements sont pour la plupart enterrés afin de ne générer aucune gêne visuelle, une fois en exploitation.



Les installations qui n'ont pu être enterrées, sont masquées derrière des constructions publiques existantes.



La mise en service de ce dispositif sera engagée en 2022 avant la saison estivale. Des capteurs d'H2S seront préalablement installés en surface, sur des points sensibles et fréquentés par la population. L'efficacité globale du dispositif sera ainsi évaluée.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



3.3.1. LA COLLECTE

En 2021, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 2 072 km.

Le linéaire de réseau 2021 est stable par rapport à l'année 2020. Il comporte 349,51 km de réseau unitaire (uniquement sur Marseille) et 1 722,19 km de réseau d'eaux usées (séparatif), dont 74,73 km de canalisation de refoulement.
Le nombre de branchements est estimé à 128 892, soit un linéaire d'environ 552 km.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m³	Lieu du rejet
Carry/Sausset	26 000	BA	1 032 812	Calanques Les Baumettes
Cassis	25 000	PC/BIO	626 329	Anse du Corton
Châteauneuf	16 000	BA	867 064	Canal du Rove
Ensuès	4 500	Membranaire	229 724	Vallon de l'Aigle
La Ciotat/Ceyreste	94 835	PC/BIO	2 603 937	Bec de l'Aigle
Le Frioul	2 000	PC	31 477	Baie du grand soufre
Marignane	70 000	BA	3 451 297	Canal du Rove
Marseille	1 865 000	PC/BIO	73 140 158	Anse de Cortiou
Roquefort	6 000	BA	232 179	Thalweg de la Braye
TOTAL	**2 109 335**		**82 214 977**	

**EH : Equivalent-habitants*

3.4. LE RÉSEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

93 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le Territoire Marseille-Provence

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

Toutes ces autorisations sont situées uniquement sur la zone Centre et notamment Marseille (88) et Gémenos ZI (5). Suite à un changement réglementaire sur les établissements devant recevoir une autorisation de déversement, le nombre d'arrêté d'autorisation de déversement a grandement diminué (436 en 2020), ne prenant en compte que les industriels et les grandes entreprises d'artisanats. Le renouvellement de ces documents étant en cours et en vue de la fermeture d'une certaine quantité d'établissements, le nombre de ces documents est mené à varier.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	2021
Curage préventif (en km)°	242,73
Hydrocurage curatif (en ml)	142,67
Nombre d'interventions de débouchage	1 286
Inspections télévisées (en km)	76,60
Nombre de tests à la fumée (SERAMM)	6 594
Linéaire de tests à la fumée (en km) (SAEM/SAOM)	44,41

6,66 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

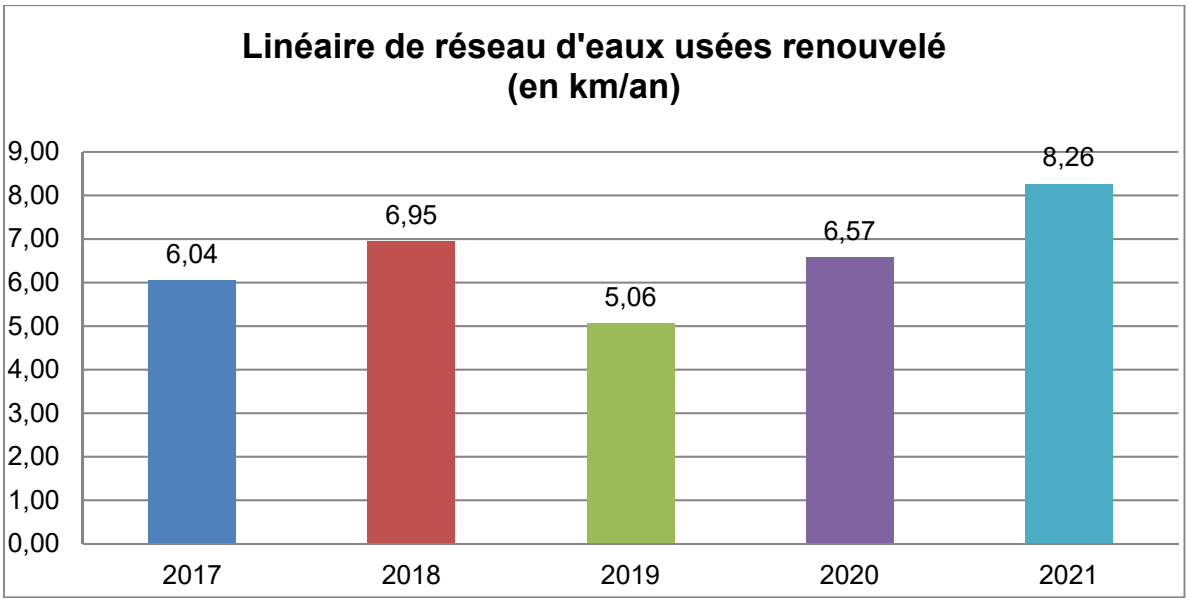
- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

Des tests à la fumée et des inspections nocturnes ont été réalisées sur les réseaux en amont des stations de pompage dans le but de réduire les eaux claires parasites arrivant à ces stations.

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,32 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du territoire Marseille-Provence est de 102 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

En 2021, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire Marseille-Provence est de 100%

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive Européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 101 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des Eaux Usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles règlementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « mesures des rejets » de l'agence de l'eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Volume déversé en m³				% par rapport au volume entrant dans les STEP
	Centre	Est	Ouest	Total	
2019	4 224 245	6 994	45 568	**4 276 807**	5,33 %
2020	262 221	1 485	10 614	**274 320**	0,35 %
2021	595 408	8 364	13 309	**617 081**	0,75 %

Les volumes déversés en 2021 ont très largement augmenté par rapport à 2020 en raison de la très forte augmentation de la pluviométrie.

3.5. LES OUVRAGES D'ÉPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Taux/niveau de conformité 2020 - validé par DDTM13	Taux de conformité 2021 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	99,9 %	99,9 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	99,9 %	99,9 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	94,8 %	94,9 %

IP 204.3 et IP 205.3 : Sur les 9 stations d'épuration seule celle du Frioul n'est pas conforme depuis plusieurs années en raison d'une insuffisance en équipement et n'a pas atteint les performances de traitement nationales/ERU et locales. La Métropole a opté pour la construction d'une nouvelle station. Des échanges avec le SERAMM concernant ce projet

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

sont en cours afin de discuter du cadrage réglementaire sur la base, au préalable, de la justification de la solution retenue.

3.6. LA GESTION DES DÉCHETS

- La gestion des boues :

14 620 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2021 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la règlementation (indicateur P206.3)



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	904	Centres d'enfouissement technique de classe II
Graisses	20	Centres d'enfouissement technique de classe II
Refus de dégrillage	2 171	Centres d'enfouissement technique de classe II

3.7. LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

✓ L'accueil physique des usagers de la zone Centre est assuré au siège du SERAMM au Parc des Aygalades :

- sans rendez-vous du lundi au vendredi de 6h à 12h 40
- sur rendez-vous du lundi au vendredi jusqu'à 18h et le samedi matin de 8h à 12h.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Un accueil téléphonique est assuré 7j/7 et 24h/24 au 09 6939 0213.

- ✓ L'accueil physique des usagers de la zone Est est assuré au 110, avenue de la Plaine Brunette, zone Athélia II – 13600 La Ciotat

Horaires d'ouverture : Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et sur rendez-vous de 12h00 à 13h30 au 04 91 00 67 23

- ✓ L'accueil physique des usagers de la zone Ouest est assuré au 16, allée de la Palun, Z.I. de la Palun – 13700 Marignane

Horaires d'ouverture : Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et sur rendez-vous de 12h00 à 13h30 au 04 91 57 65 90

- ✓ L'accueil physique des usagers des Régies est assuré :
  Le mardi après-midi et le jeudi matin, pour la commune de Plan-de-Cuques Rue du Vert Coteau – Quartier des Madets – Plan de Cuques – Tél 04 95 90 53 20 – Fax 04 95 09 53 13

  Dans tous les cas, au siège du SIBAM situé à Auberge neuve, Quartier Bédelin à Peypin – Tél. : 04.42.04.65.43 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours du lundi au vendredi. Une astreinte téléphonique est organisée le soir et le week-end au 06.14.09.14.46 pour offrir au public un accueil 24h/24 7j/7.

  Site internet : Le site internet Sibam.fr donne toutes les informations nécessaires sur l'accueil, les services de l'eau et de l'assainissement, les travaux en cours, les informations pratiques commune par commune. Il offre la possibilité d'un formulaire de contact relevé tous les jours. Chaque abonné peut créer son compte sur internet.

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des Eaux Usées (P201.1) est de 98,03 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.
On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,03 / 1 000 hab

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2021, le taux de réclamations (P258.1) est de 1,09 / 1 000 abonnés

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Le taux de réclamation est en légère baisse par rapport à 2020. 202 réclamations ont été recensées en 2021 contre 234 en 2020.

3.8. LA GESTION FINANCIÈRE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURÉS

Les volumes facturés en 2021 sont de 60 358 613 m³

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYÉS

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2021 (P257.0) est de 3,12 %

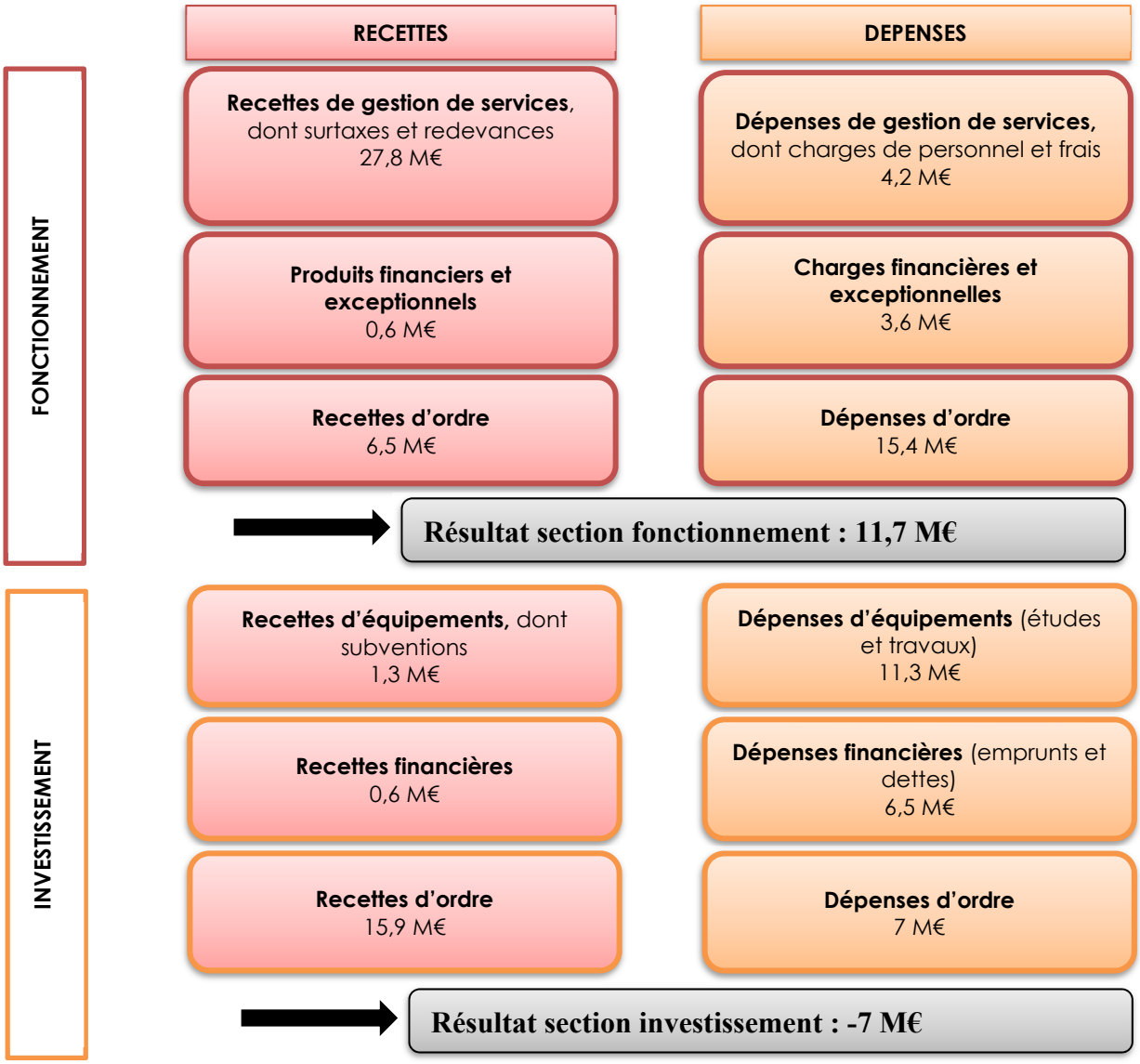
Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Le nombre d'abonnés à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2021 est de 70.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.8.3. DONNÉES FINANCIÈRES DU SERVICE

- Les grands postes du budget annexe Assainissement du Territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette assainissement au 31/12/2021 :

	Montant en M€
Recettes réelles	28,4 M€
Dépenses réelles	7,8 M€
Epargne brute	20,6 M€
Capital restant dû au 31/12/2021	83,8 M€
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	**4,07 années**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.8.4. ANALYSE DES COMPTES D'EXPLOITATION (DSP ET REGIES)

- Suivi des comptes d'exploitation des délégataires :

SERAMM	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart année 2020
Produits	101,8 M€	101,1 M€	101,5 M€	101,9 M€	105,2 M€	+3,24 %
Charges	95,7 M€	97,3 M€	96,3 M€	97,5 M€	98,3 M€	+0,81 %
Résultat avant impôt	6,1 M€	3,8 M€	5,2 M€	4,4 M€	6,9 M€	+56,82%
RESULTAT	**5,5 M€**	**3,0 M€**	**3,3 M€**	**3,1 M€**	**4,8 M€**	**54,84%**

SAEM	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart année 2020
Produits	4,8 M€	4,9 M€	5,3 M€	5,4 M€	6,0 M€	+11,11%
Charges	5,6 M€	6,2 M€	8,3 M€	6,7 M€	6,6 M€	-1,49%
Résultat avant impôt	-0,8 M€	-1,3 M€	-3 M€	-1,3 M€	-0,6 M€	-53,85%
RESULTAT	**-0,8 M€**	**-1,3 M€**	**-3 M€**	**-1,3 M€**	**-0,6 M€**	**-53,85%**

SAOM	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart année 2020
Produits	5,6 M€	5,7 M€	6,1 M€	6,3 M€	6,5 M€	+3,17%
Charges	6,6 M€	6,9 M€	7,8 M€	7,1 M€	7,3 M€	+2,81%
Résultat avant impôt	-1,0 M€	-1,2 M€	-1,7 M€	-0,8 M€	-0,8 M€	+2,33%
RESULTAT	**-1,0 M€**	**-1,2 M€**	**-1,7 M€**	**-0,8 M€**	**-0,8 M€**	**+2,33%**

- Suivi du compte administratif de l'ensemble des communes exploitées par le SIBAM (dont Gémenos et Plan-de-Cuques) :

	2019	2020	2021	Ecart année 2020
Produits	3 464 620 €	4 236 948 €	4 280 592 €	+1%
Charges	3 357 741 €	3 506 043 €	4 230 101 €	+20%
Résultat avant impôt	106 879 €	730 905 €	50 491€	-93%
RESULTAT	**106 879 €**	**730 905 €**	**50 491€**	**+2,32%**

- Suivi du compte de renouvellement :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SERAMM	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2018	2 536 672 €	1 500 764 €	1 035 908 €	1 492 492 €
2019	2 464 734 €	3 132 280 €	-667 546 €	824 946 €
2020	5 113 944 €	3 574 252 €	1 539 692 €	2 364 638 €
2021	2 490 828 €	3 803 819 €	-1 312 991 €	1 051 647 €

SAEM	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2018	248 301 €	215 248 €	33 053 €	-322 782 €
2019	323 998 €	259 335 €	64 662 €	-258 120 €
2020	292 422 €	210 597 €	81 825 €	-176 295 €
2021	614 963 €	227 208 €	387 755 €	211 460 €

SAOM	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2018	349 080 €	352 586 €	-3 506 €	-140 199 €
2019	353 466 €	286 282 €	67 186 €	-73 013 €
2020	342 140 €	211 493 €	130 647 €	57 634 €
2021	605 085 €	655 051 €	-49 966 €	7 668 €

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

SERAMM (Collecte + Traitement + Pluvial + Biométhane) :

	2018	2019	2020	2021
Montant des investissements	3 210 505 €	2 037 347 €	624 958 €	49 849 €

SAEM (Collecte + Traitement) :
Le montant dépensé des travaux neufs est de 1 007 220 € correspondant à l'engagement contractuel. Le programme des travaux neufs s'est terminé en 2017.

SAOM (Collecte + Traitement) :
Le montant dépensé des travaux neufs est de 1 400 680 € correspondant à l'engagement contractuel. Le programme des travaux neufs s'est terminé en 2016.

- Suivi du programme d'investissement de l'ensemble des communes exploitées par le SIBAM (dont Gémenos et Plan-de-Cuques) :

	2019	2020	2021
Montant des investissements	196 997 €	562 997 €	753 347 €

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Suivi des engagements contractuels :

SERAMM	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	40 km / an	60,38 km	359,02 km	151 %
Nombre de test à la fumée	6 400 / an	6 594	49 842	103 %
Renouvellement branchements (en équivalents branchement)	400 / an	405,38	3 201,38	101 %
Branchements neufs réalisés	220 / an	224	1 718	100 %

SAEM	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	6,8 km / an	6,55 km	288,04 km	96 %
Linéaire de test à la fumée	12 km / an	11,86 km	99,33 km	99 %
Renouvellement branchements	39 / an	26,3	337,3	67 %
Branchements neufs réalisés	-	35	322	-

SAOM	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	12,6 km / an	9,48 km	600,99 km	75 %
Linéaire de test à la fumée	22 km / an	32,55 km	146,5 km	148 %
Renouvellement branchements	72 / an	60,46	549,46	84 %
Branchements neufs réalisés	-	27	379	-

3.8.5. CONTRIBUTION À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

L'ensemble des actions menées dans le cadre de solidarité envers les plus démunis est détaillée au chapitre 6.2.2.

En 2021, le montant total des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité s'élève à 125 530 € HT.

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0,0021 €/m³

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.9. LES ÉTUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé environ **15 M€** pour les études et travaux en 2021 (collectivité + délégataires).

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ

Les travaux de « grosses réparations » d'ouvrages et d'équipements nouveaux sont à la charge de la Collectivité. Il s'agit de travaux de réhabilitations ou de créations d'ouvrages de génie civil et de réseaux, ainsi que des équipements électromécaniques associés.
Pour garantir l'évolution optimale et la maintenance des réseaux d'assainissement sanitaires, il est nécessaire de réaliser couramment et régulièrement de nombreux travaux qui comprennent :

- l'extension ponctuelle des réseaux et la création de branchements particuliers neufs
- le renouvellement des canalisations et de leurs ouvrages associés (poste de relevage)
- les réparations urgentes ponctuelles des conduites et de leurs ouvrages
- les travaux en ouvrage : station d'épuration (usines des boues, usine des eaux), stations de refoulement et station de relevages du réseau d'assainissement.

En 2021, 455 ml d'extension de réseau EU sur Marseille et 775 ml sur les communes périphériques ont été réalisés.

Le montant total des dépenses réalisées au 31/12/2021 s'élève à 4,5 M€.

Quelques opérations réalisées en 2021

2 opérations en lien avec les JO 2024 :
Optimisation du traitement qualitatif des eaux pluviales de la base nautique du Roucas Blanc (Marseille 8ème)
Cette opération consiste en la création d'un bassin de décantation (de 1000m3 de capacité) pour le stockage de la pluie mensuelle, en l'amélioration du dégrillage et au pompage des eaux de temps sec vers le réseau sanitaire – Appel d'offres en cours - Travaux prévus entre juin 2022 et juin 2023 – **Montant estimé des travaux 2,3 M€ HT**

Piégeage et gestion des macro déchets sur le site de la Pugette (Marseille 9ème)
Il s'agit d'améliorer le dégrillage, de mettre en place un déflecteur au niveau de la vanne secteur, de modifier le tapis convoyeur et d'optimiser la gestion des bennes par temps de pluie – Démarrage des travaux prévus fin d'année 2022 - **Montant estimé des travaux 1,6 M€ HT**

Mais aussi,
Mise en place d'une couverture et d'une ventilation des surverses des pré-décanteurs de l'usine des eaux de Géolide (Marseille 9ème)
Il s'agit de piéger l'H2S et de réduire les odeurs par l'installation d'une bâche souple amovible sur les 14 pré-décanteurs et de réaliser une ventilation du ciel gazeux - **Montant estimé des travaux 0,8 M€ HT**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.9.1.2 À LA CHARGE DES DÉLÉGATAIRES

Pour le contrat Assainissement Centre, le montant des investissements est de 60 M€ sur la durée du contrat.
Ces investissements comprennent notamment :

- ✓ La réalisation d'un bassin de rétention de 50 000 m3
- ✓ La mise en conformité de la station Géolide avec la réhabilitation des pré-traitements de Géolide
- ✓ Des travaux sur le réseau de collecte
- ✓ Des travaux sur le milieu récepteur afin de pallier aux déversements en mer
- ✓ Des travaux de modernisation de l'usine des boues
- ✓ La réduction des rejets polluants vers les milieux aquatiques
- ✓ L'installation de stations de mesure et d'alertes sur les ruisseaux et sur la baie
- ✓ Des engagements sur la gestion du pluvial :
  - Une optimisation des capacités du réseau pluvial par gestion dynamique du réseau de collecte, des unités de traitement, des bassins de stockage et du milieu récepteur.
  - La proposition de transformation de 2 725 avaloirs sur le réseau unitaire par des avaloirs sélectifs (soit plus de la moitié des avaloirs du Centre-Ville).
  - Des fréquences d'inspection et de curage très élevées.

Pour le contrat Assainissement Est, le montant des investissements est de 989 600 € sur la durée du contrat.
Ces investissements comprennent notamment : la réhabilitation des dépotages de matières de curages et de vidange à la STEP de la Ciotat, la création d'un bassin de lissage à Roquefort-la-Bédoule, la création d'un bassin de rétention à la station de relevage de Cassis, la mise en place de sondes de mesure sur La Ciotat/Ceyreste et Cassis/Roquefort-la-Bédoule.

Pour le contrat Assainissement Ouest, le montant des investissements est de 997 500 € sur la durée du contrat.
Ces investissements comprennent notamment : la mise en place de sondes de mesure à Marignane, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Châteauneuf-les-Martigues, Ensuès-la-Redonne, la création d'une unité de dépotage et traitement biologique des graisses à la STEP de Marignane, la prolongation de l'émissaire de surverse en mer à la station de relevage des Baumettes à Sausset-les-Pins.

	Dépenses réalisées au titre de l'exercice 2021 pour travaux neufs		
	Collecte	**Traitement**	**Biométhane**
SERAMM	79 863 €	0 €	-64 241 € *
SAEM	0 €	0 €	
SAOM	0 €	0 €	

* Construction d'une unité de biométhane + Réhabilitation des digesteurs net de subvention

Pour SERAMM :
L'ensemble des projets de travaux neufs informatiques, prévus au contrat, ont été réalisés.
L'ensemble des travaux effectués à l'usine des eaux dans le cadre du contrat de DSP et subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a été validé par cette dernière en janvier 2021. Les ouvrages sont en exploitation.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Par l'avenant 4, entre MAMP et SERAMM, des travaux de production de biométhane ont été engagés. L'unité de production a été mise en service en janvier 2019. Ces travaux ont été complétés par la réfection de l'intérieur des dômes des digesteurs et l'isolation externe de ces derniers.

Pour SAEM et SAOM, l'ensemble des opérations de travaux neufs a été réalisé au terme du 31/12/2016 conformément à leurs engagements contractuels.

3.9.2. TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ

Connaitre l'état des conduites permet d'assurer un service de qualité pour l'usager, et de diminuer le risque de pollution ou d'accident.

Les inspections télévisées des réseaux et les investigations menées dans les ouvrages visitables (réalisées par les Délégataires du Service Public de l'Assainissement, ou par la Maîtrise d'Ouvrage) permettent d'établir un diagnostic.

Afin d'éviter des pertes d'effluents d'eaux usées dans le milieu naturel, il peut être nécessaire de réaliser des travaux de réhabilitation par :

- Chemisage,
- Remplacement,
- Travaux de maçonnerie.

Toutes ces techniques ont pour but de redonner les caractéristiques structurelles d'étanchéité.

En 2021,
Sur Marseille, 195 ml de conduites d'eaux usées ont été remplacés, 4,75 km ont réhabilités par chemisage et 1,33 km d'ouvrages visitables ont été réhabilités.

Hors Marseille, 585 ml de conduite d'eaux usées ont été remplacés et 3 km ont été réhabilités par chemisage.

Le montant total des dépenses réalisées au 31/12/2021 s'élève à 6 M€.

3.9.2.2 À LA CHARGE DES DÉLÉGATAIRES

Les travaux portent sur le renouvellement des branchements, des équipements hydrauliques, installations électriques, matériel tournant, second œuvre, automatismes, informatique en fonction de leur vétusté.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Dépenses réalisées au titre de l'exercice 2021				
		Collecte	**Traitement**	**Pluvial**
SERAMM	Programmé	88 363 €	3 525 546 €	162 909 €
	Non programmé	90 052 €	298 444 €	16 657 €
SAEM	Programmé	227 208 €		-
	Non programmé	112 228 €		-
SAOM	Programmé	655 051 €		-
	Non programmé	76 684 €		-

3.9.3. ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS

Création d'un bassin de rétention des eaux unitaires de Capitaine Gèze (Marseille 14ème)

L'étude porte sur la réalisation d'un bassin de rétention tri-cylindrique de 20 m de diamètre et d'une capacité d'environ 11000 m³ avec des ouvrages de raccordements et de prise d'eau. Ce bassin sera équipé d'un rinçage, d'un dégrilleur et d'une vidange et de trappes d'accès pour la maintenance et l'exploitation – Travaux prévus en 2023 – **Montant estimé des travaux à 18 M€ HT.**

Etudes pour la réhabilitation du réseau sous vide du Cordon du Jaï à Châteauneuf-Les-Martigues et Marignane

En 2021 les études pour la réhabilitation du réseau sous vide du Cordon du Jaï à Châteauneuf Les Martigues et Marignane sont finalisées pour la consultation des entreprises en vue de réaliser les travaux en 2022.

Cette opération consiste à corriger les dysfonctionnements des réseaux lors de chaque événement pluvieux par une remontée sensible de la nappe phréatique ayant pour conséquence des infiltrations massives d'eau parasite dans le réseau d'assainissement qui dessert 478 riverains. Des équipements électroniques se retrouvent donc en défaut.

Les travaux consistent à reprendre l'étanchéité des 63 bâches de transfert, remplacer et sécuriser les capteurs et les organes de télétransmission qui sont dégradés par les submersions fréquentes.

Autres

Plusieurs autres études, interrompues par les confinements de 2020 et 2021, sont poursuivies et terminées pour des programmations de travaux en 2022 notamment « La desserte sanitaire de chemin des Fenêtres Rouges 13011 » et « La dilatation du réseau EU de l'avenue Schuman à Marignane ».

Le schéma directeur d'assainissement des communes de Gémenos et Plan-de-Cuques est en cours d'élaboration et se terminera fin 2022.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021

68 250 habitants desservis (estimations)

706 contrôles effectués en 2021

Taux de conformité des installations : 99,02 %

4.2. FAITS MARQUANTS

Acquisition d'un nouveau logiciel métiers, YPRESIA, et récupération des deux tiers de la base de données.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du territoire Marseille Provence existe depuis le 29 décembre 2005. Un recensement sous la forme d'un diagnostic de l'existant, réalisé de 2006 à 2009 a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à :

- 13 632 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (équivalents-habitant) ;
- 18 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et règlementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'Assainissement Non Collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien tous les 10 ans
- Conseil aux usagers.

En 2021, la valeur de l'indice de mise en œuvre de L'Assainissement Non Collectif (D302.0) est de 100 points/140

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	**20**	X	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	**20**	**X**	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	**30**	**X**	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	**30**	**X**	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	**10**		**X**
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	**20**		**X**
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	**10**		**X**

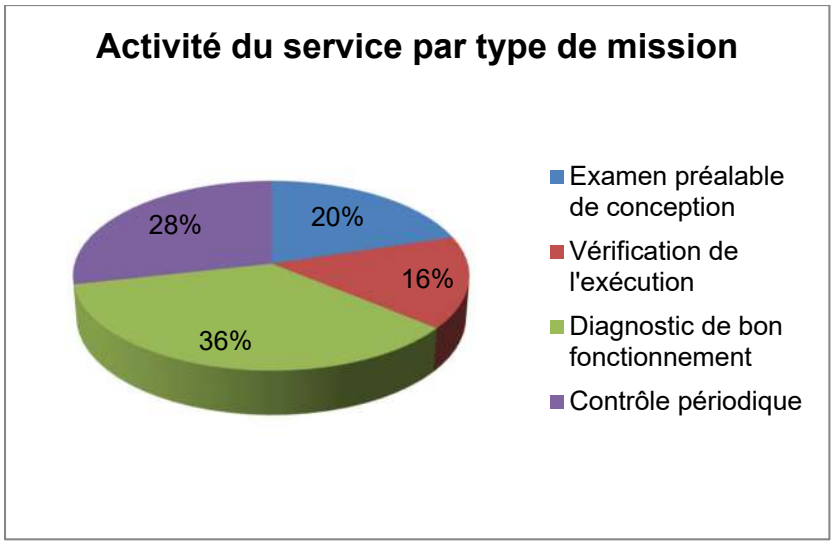
4.4. L'ACTIVITÉ DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2019	2020	2021	Depuis la création du service
Examen préalable de conception DC 332	160	41	**143**	2360
Vérification de l'exécution DC 333	99	19	**111**	1019
Diagnostic de bon fonctionnement	400	91	**251**	2681
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	37	213	**201**	11 287
TOTAL	**696**	**364**	**706**	**17347**

Les données par communes sont présentées en annexe 2

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



- La conformité des installations

• Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166) = 17313
• Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = 9906
• Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) = 13650
• Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (DC.320) = 21
• Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = 130
• Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bonne exécution depuis la création du service (DC.322) = 24
• Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = 74

En 2021, le taux de conformité des installations d'Assainissement Non Collectif est de 99,02 %

Cet indicateur est calculé suivant la formule suivante :
(Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100

- <u>Programme de réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif :</u>

Le SPANC du territoire de Marseille-Provence n'effectue pas de réhabilitations groupées.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

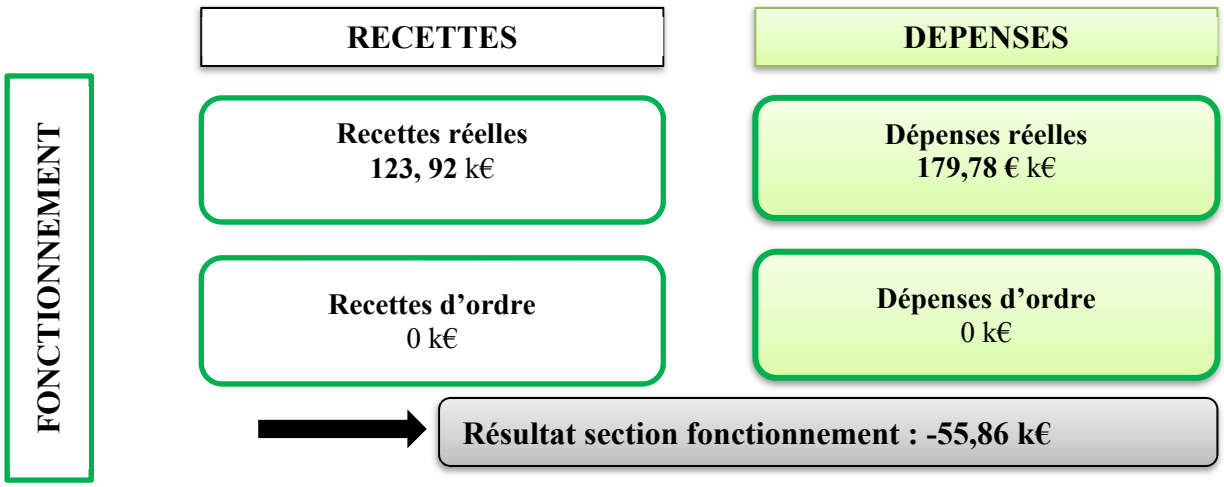
4.5. DONNÉES FINANCIÈRES DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil de Territoire de Marseille Provence n°DEA 027-8012/19/CM du 19 décembre 2019. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	286 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	396 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH	132 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	132 €

- Les grands postes du budget du SPANC (inclus au CA du Budget Annexe Assainissement) :



Les recettes générées par le service (DC.197) sont les redevances liées aux missions de contrôle et diagnostic. Ces dernières se sont élevées à 123,92 K€ en 2021, montant en très nette hausse par rapport à 2020 en raison de la régularisation des titres qui n'ont pu être émis en 2020 suite à la Cyber attaque de grande envergure dont a été victime la Métropole Aix-Marseille-Provence le 13 mars 2020 qui avait rendu le logiciel de gestion des ANC inutilisable.

Les charges salariales prises en compte correspondent à celles des 3 agents du SPANC proportionnellement aux missions qu'ils effectuent pour le service : 10% pour le chef de service, 90% pour la secrétaire et 100% pour le technicien.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m³):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m3 le 1er janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'eau et de l'assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

DISTRIBUTION DE L'EAU		**DSP Zone Ouest ***	**DSP Zone Centre ***	**DSP Zone Est ***	**Régie de Gémenos ***	**Régie de PdC**
Opérateur / Gestionnaire	Part fixe (abonnement)	0,1020 €	0,1020 €	0,1020 €	- €	0,2977 €
	Part variable	1,4929 €	1,4929 €	1,4929 €	0,4882 €	1,0002 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)				- €	- €
	Part variable	0,1603 €	0,1603 €	0,1603 €	- €	- €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €
	Redevance préservation des ressources en eau	0,0420 €	0,0420 €	0,0420 €	0,0532 €	0,0409 €
SOUS-TOTAL HT		**2,0772 €**	**2,0772 €**	**2,0772 €**	**0,8213 €**	**1,6189 €**
TVA 5,5%		0,1142 €	0,1142 €	0,1142 €	0,0452 €	0,0890 €
SOUS-TOTAL TTC		**2,1914 €**	**2,1914 €**	**2,1914 €**	**0,8665 €**	**1,7079 €**
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		**DSP Zone Ouest ***	**DSP Zone Centre ***	**DSP Zone Est ***	**Régie de Gémenos ***	**Régie de PdC**
Opérateur / Gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	0,9824 €	1,1691 €	1,1179 €	0,6565 €	0,6565 €
Opérateur / Gestionnaire 2	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	0,1574 €
	Part variable	- €	- €	- €	0,3180 €	0,3444 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,1000 €	0,1000 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €
SOUS-TOTAL HT		**1,4324 €**	**1,6191 €**	**1,5679 €**	**1,2345 €**	**1,4183 €**
TVA 10%		0,1432 €	0,1619 €	0,1568 €	0,1235 €	0,1418 €
SOUS-TOTAL TTC		**1,5756 €**	**1,7810 €**	**1,7247 €**	**1,3580 €**	**1,5601 €**
PRIX TOTAL TTC PAR M³		**3,7670 €**	**3,9724 €**	**3,9161 €**	**2,2245 €**	**3,2680 €**

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

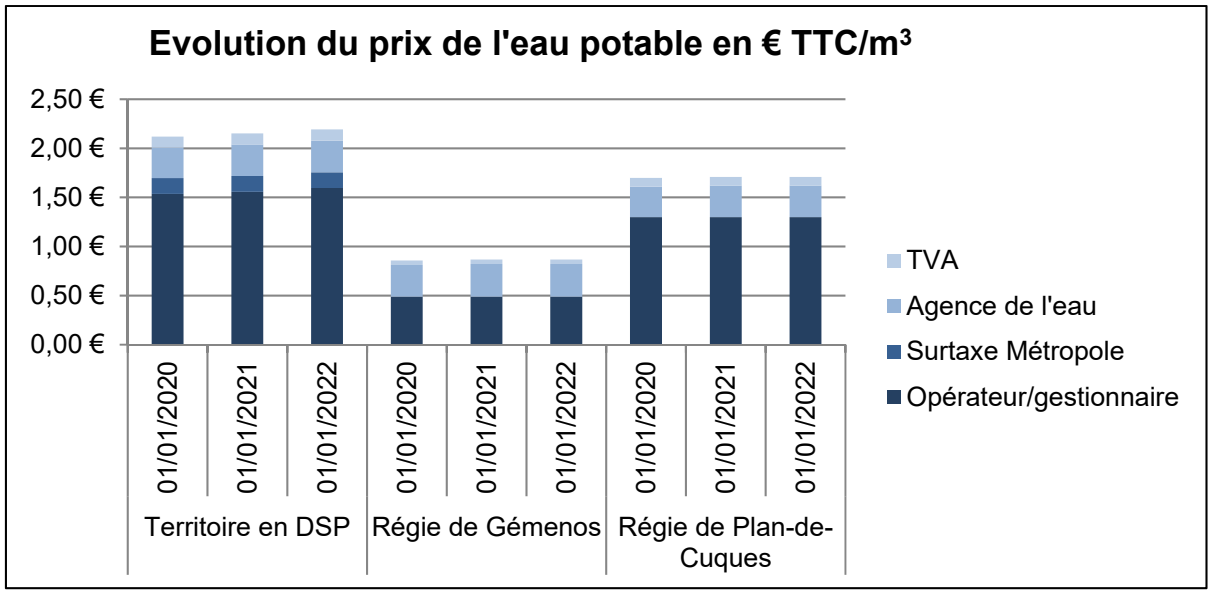
- Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatifs d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.
Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m3 reste une facture théorique.
Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m³ au 01/01/2022		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Territoire en DSP	Distribution de l'eau	2,1914 €	2,0498 €
Régie de Gémenos	Distribution de l'eau	0,8665 €	0,8329 €

5.2. ÉVOLUTION DE LA FACTURATION

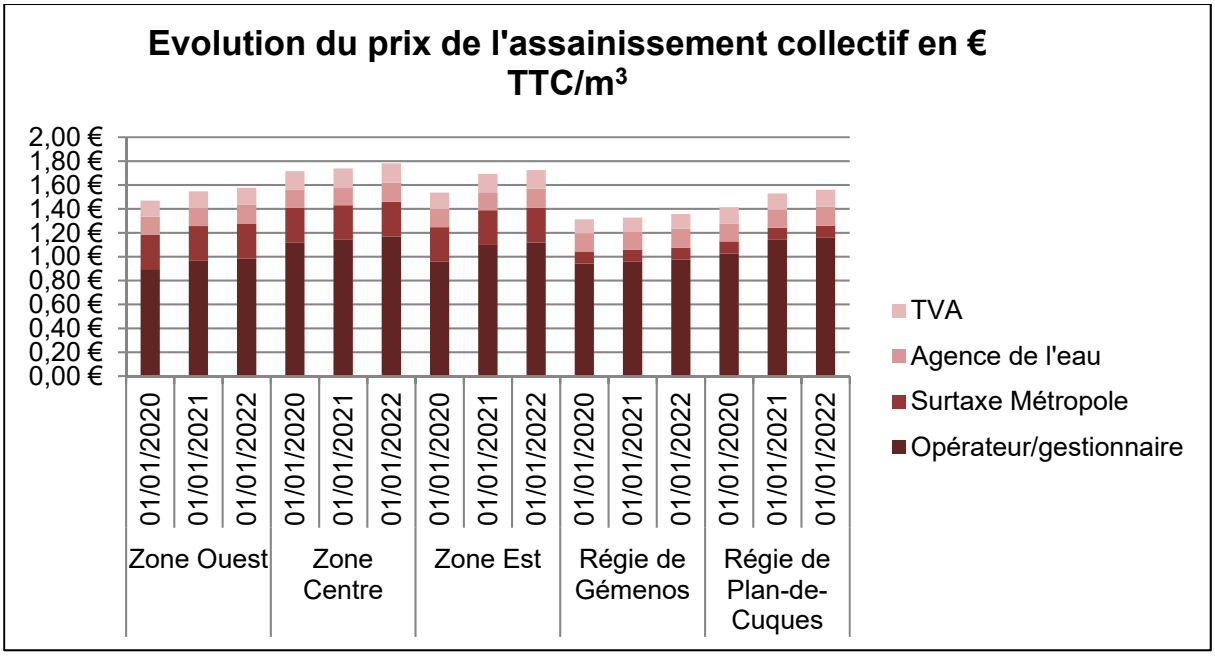
- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Territoire en DSP	Opérateur/gestionnaire	1,5355 €	1,5563 €	1,5949 €	+2,48%
	Surtaxe métropole	0,1603 €	0,1603 €	0,1603 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,3120 €	0,3220 €	0,3220 €	0,00%
	TVA	0,1104 €	0,1121 €	0,1142 €	1,87%
	Total	**2,1182 €**	**2,1507 €**	**2,1914 €**	1,89%
Régie de Gémenos	Opérateur/gestionnaire	0,4882 €	0,4882 €	0,4882 €	0,00%
	Surtaxe métropole				
	Agence de l'eau	0,3232 €	0,3332 €	0,3332 €	0,00%
	TVA	0,0446 €	0,0452 €	0,0452 €	0,00%
	Total	**0,8560 €**	**0,8665 €**	**0,8665 €**	0,00%
Régie de Plan-de-Cuques	Opérateur/gestionnaire	1,2980 €	1,2980 €	1,2979 €	0,00%
	Surtaxe métropole				
	Agence de l'eau	0,3109 €	0,3209 €	0,3209 €	0,00%
	TVA	0,0885 €	0,0890 €	0,0890 €	0,00%
	Total	**1,6974 €**	**1,7079 €**	**1,7079 €**	0,00%

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :

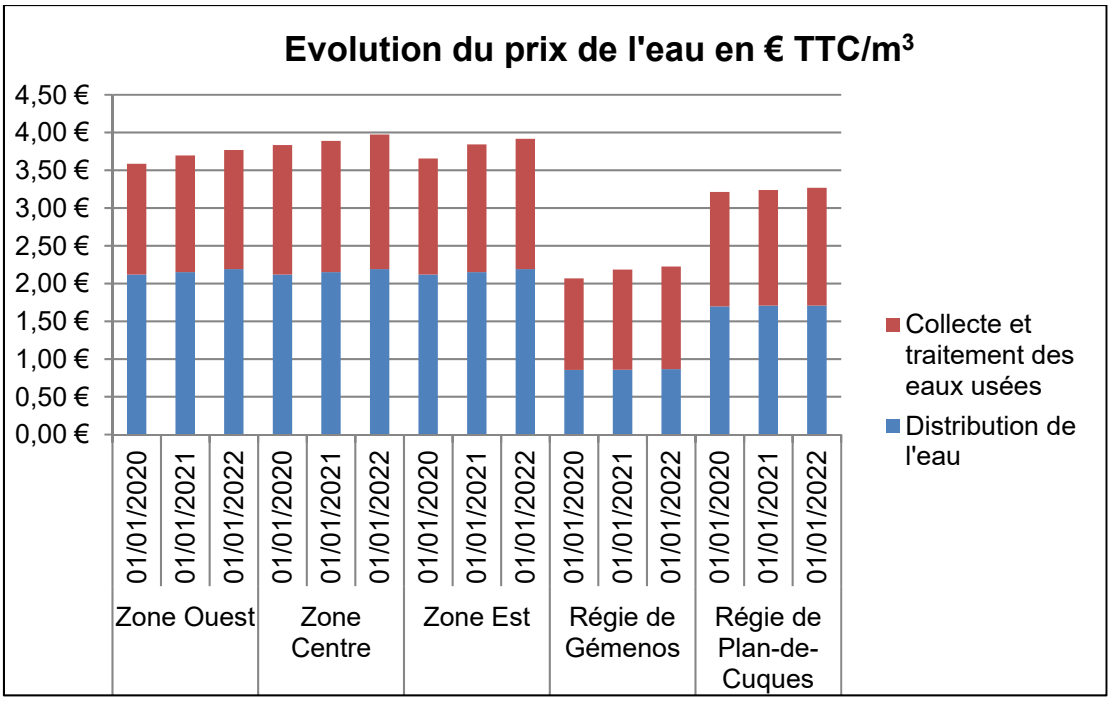


Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Zone Ouest	Opérateur/gestionnaire	0,8947 €	0,9653 €	0,9824 €	+1,77%
	Surtaxe métropole	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1335 €	0,1405 €	0,1432 €	+1,92%
	Total	**1,4682 €**	**1,5458 €**	**1,5756 €**	+1,93%
Zone Centre	Opérateur/gestionnaire	1,1191 €	1,1402 €	1,1691 €	+2,53%
	Surtaxe métropole	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1559 €	0,1580 €	0,1619 €	+2,47%
	Total	**1,7150 €**	**1,7382 €**	**1,7810 €**	+2,46%
Zone Est	Opérateur/gestionnaire	0,9565 €	1,0980 €	1,1179 €	+1,81%
	Surtaxe métropole	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1397 €	0,1538 €	0,1568 €	+1,95%
	Total	**1,5362 €**	**1,6918 €**	**1,7247 €**	+1,94%
Régie de Gémenos	Opérateur/gestionnaire	0,9426 €	0,9565 €	0,9745 €	+1,88%
	Surtaxe métropole	0,1000 €	0,1000 €	0,1000 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1193 €	0,1207 €	0,1235 €	+2,32%
	Total	**1,3119 €**	**1,3272 €**	**1,3580 €**	+2,32%
Régie de Plan-de-Cuques	Opérateur/gestionnaire	1,0264 €	1,1403 €	1,1583 €	+1,58%
	Surtaxe métropole	0,1000 €	0,1000 €	0,1000 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1376 €	0,1390 €	0,1418 €	+2,01%
	Total	**1,4140 €**	**1,5293 €**	**1,5601 €**	+2,01%

Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Zone Ouest	Distribution de l'eau	2,1182 €	2,1507 €	2,1914 €	+1,89%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4682 €	1,5458 €	1,5756 €	+1,93%
	Total	**3,5864 €**	**3,6965 €**	**3,7670 €**	**+1,91%**
Zone Centre	Distribution de l'eau	2,1182 €	2,1507 €	2,1914 €	+1,89%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7150 €	1,7382 €	1,7810 €	+2,46%
	Total	**3,8332 €**	**3,8889 €**	**3,9724 €**	**+2,15%**
Zone Est	Distribution de l'eau	2,1182 €	2,1507 €	2,1914 €	+1,89%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5362 €	1,6918 €	1,7247 €	+1,94%
	Total	**3,6544 €**	**3,8425 €**	**3,9161 €**	**+1,92%**
Régie de Gémenos	Distribution de l'eau	0,8560 €	0,8565 €	0,8665 €	+1,17%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,2119 €	1,3272 €	1,3580 €	+2,32%
	Total	**2,0679 €**	**2,1837 €**	**2,2245 €**	**+1,87%**
Régie de Plan-de-Cuques	Distribution de l'eau	1,6974 €	1,7079 €	1,7079 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5140 €	1,5293 €	1,5601 €	+2,01%
	Total	**3,2114 €**	**3,2372 €**	**3,2680 €**	**+0,95%**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La participation pour le financement de l'assainissement collectif a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative n°2012-354 du 14 mars 2012. Cette participation est justifiée par l'économie réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation.
La participation est due par l'ensemble des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées :
- Les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des eaux usées ;
- Les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des eaux usées, lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagements intérieurs, de changement de destination de l'immeuble …) ;
- Les propriétaires d'immeuble existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'assainissement non collectif) lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte (ou d'extension) est réalisé.

Au 01/01/2022, cette participation est de 1 648,80 € pour 100 m2 de surface plancher. Cette surface correspond à celle déclarée dans le permis de construire ou à défaut à celle déclarée aux services fiscaux. La participation est dégressive en fonction du nombre de logements construits pour tenir compte du plafond de 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'assainissement non collectif (cf. tableau ci-dessous).

Montant de la PFAC au 01/01/2022 pour un logement de 100 m²

PFAC en €	01/01/2021	01/01/2022
1 logement	1 617,30	1 648,80
2 Logements	1 434,01	1 461,94
3 Logements	1 293,84	1 319,04
4 Logements	1 142,89	1 157,73
5 Logements	1 067,42	1 088,21
6 Logements	991,94	1 004,82
7 Logements	948,82	967,30
8 à 29 Logements	916,47	934,32
30 à 999 Logements	644,46+(269,27*(1 000-N)/970)	659,22+(274,52*(1 000-N)/970)
Plus de 999 Logements	646,92	659,22

Le montant total des recettes perçues en 2021 liées à la PFAC s'élève à plus de **3,32 M€**.

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les nombreux et exigeants engagements en matière de développement durable des contrats de Délégation de Service Public traduisent la volonté forte d'associer les questions de transition énergétique et de préservation des milieux récepteurs à la politique de l'Eau.
Les différents objectifs visés s'intègrent pleinement dans les orientations stratégiques métropolitaines dans ce domaine.
Les principaux résultats des indicateurs de performance relatifs au développement durable (énergie/environnement) sont présentés en annexe 8.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

- Amélioration des performances énergétiques

Contrat de délégation de l'eau

Mise en place d'une démarche de management énergétique (certification ISO 50 001):

- Intégration du pilotage énergétique à la supervision avec la mise en place de compteurs énergie sur les stations de traitement et les réseaux
- Intégration des résultats dans le plan de renouvellement triennal (remplacements des matériels trop énergivores)
- Optimisation des coûts de fonctionnement (performances des ouvrages et des choix techniques).

Chaque année, un Plan d'amélioration de la performance énergétique est élaboré.
Il planifie notamment le remplacement de matériel énergivore (pilotage énergétique des installations).

Principales actions 2021 :

- Finalisation des travaux de renouvellement des pompes exhaures Usine de St Barnabé,
- Renouvellement de trois ozoneurs (Vallon Dol et St Barnabé)
- Optimisation des temps de lavage des filtres Usine de Ste Marthe

Taux de baisse de la consommation électrique en 2021 : 19,4% (objectif :10% en 2029).

Développement des énergies renouvelables :

La production totale d'énergie renouvelable représente 37 % de la consommation d'énergie du service de l'eau et 70 % de la consommation d'énergie de l'activité Production d'eau potable.

- Production d'hydroélectricité des turbines de Sainte-Marthe et de Vallon Dol revendue à EDF (4 229 MWh)
- Production d'électricité par 15 ombrières (45 MWh)
- Acquisition d'électricité certifiée d'origine renouvelable (7 519 MWh).

Taux d'énergie renouvelable dans la consommation annuelle toutes énergies totalisées 2021 : 58%.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

*Projet « **Autoconsommation »** Usine de potabilisation Ste Marthe à Marseille :*
Installation de panneaux photovoltaïques (540 sur une surface de toitures de 1100m²)
Ce projet permettrait de diminuer de 20 % la consommation énergétique de ce site, tout en augmentant le pourcentage d'énergie renouvelable produite sur les usines d'eau potable du territoire Marseille Provence.
Piloté par le Pôle Eau et Assainissement, en partenariat avec le Service Energie de la Métropole, il a été décidé le lancement d'un Appel à projets afin de s'appuyer sur l'expertise et la capacité financière d'un opérateur.
Objectif de mise en œuvre : fin 2022

Engagement d'une réflexion sur l'équipement de toitures de plusieurs réservoirs d'eau potable en panneaux photovoltaïques qui permettraient de tendre vers ***un service de production d'eau potable autosuffisant.*** *Objectif fin 2023*

Contrats de délégation de l'assainissement zones Est et Ouest :
La consommation électrique, seul poste d'énergie de ces contrats, est un des postes les plus importants du bilan carbone (entre 20 et 30% du bilan).
La réduction de cette consommation est suivie par un indicateur égal à l'électricité consommée par raccordé, comparé à la valeur de l'année 2010.

En 2021
Zone Est : taux de baisse de de la consommation électrique par abonné : 18,7%
Zone Ouest : taux de baisse de de la consommation électrique par abonné : 18%

Actions 2021 :
Les actions présentées en 2021, mises en œuvre ou à venir dans le cadre de la norme ISO 50 001 sur le management de l'énergie sont les suivantes :
A l'ouest :
- Travaux de réduction des eaux parasites
- Déploiement de pompes plus économes sur le réseau
- Nettoyage des membranes sur l'usine d'Ensuès-La-Redonne (action 2020 avec effet 2021)
- Optimisation des durées de fonctionnement des turbines d'aération de l'usine de Carry Sausset les Pins (action 2020 avec effet 2021)
- Réduction du turbinage à l'usine de Marignane La Palun (en raison des pluies)
- Arrêt temporaire de la file 3 de traitement à La Palun (en raison des travaux de rénovation)

A l'est :
- Travaux de réduction des eaux parasites
- Déploiement de pompes plus économes sur le réseau
- Optimisation des durées de fonctionnement des turbines d'aération de l'usine de Roquefort La Bédoule
- Renouvellement d'un surpresseur d'aération de l'usine de Cassis.

L'année 2021 est marquée en outre par :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- A l'est, la pose de panneaux photovoltaïques sur l'usine de La Ciotat : cette installation devrait couvrir environ 5% des consommations de la STEP. L'énergie produite sera autoconsommée. La station devrait être opérationnelle dans la première partie de l'année 2022.
- A l'ouest, la poursuite de l'étude de panneaux solaires sur l'usine de Carry Sausset.

***Contrat de délégation de l'assainissement zone Centre* :**

Pour l'année 2021, le volume des consommations d'énergie s'élève à près de 46 GWh, dont près de 90% pour le complexe Géolide. Ce volume est en augmentation de 9,8 % par rapport à la valeur de 2019 qui était d'un peu moins de 42 GWh. L'augmentation est forte sur l'année 2021 puisqu'elle n'était que de 1,5% sur l'année 2020.
La variation de la consommation d'énergie à l'usine des eaux entre 2019 et 2021 explique cette hausse globale. Cette hausse de la consommation est liée à une dérive de la ventilation (fortes teneurs en H2S dans l'usine) et à la mise en place nécessaire d'un nouveau mode d'aération des biofiltres afin d'assurer la conformité de la station.

En 2021 pour la zone Centre
les consommations d'énergie sont en hausse par rapport à 2020 (+8,3%).

Actions 2021 :

Usine des Eaux
- Fiabilisation des données de comptages : Utilisation de l'outil avec comparaison des consommations par rapport aux valeurs cibles
- Modification du fonctionnement de la ventilation : Plan d'actions à déployer en 2022 (automatisation, ...)
- Renouvellement des pompes : Application de la procédure achats pompage dès 12 KW (Prise en compte de l'efficacité énergétique).

Usine des Boues
- Optimisation du fonctionnement des centrifugeuses
- Test d'instrumentation complémentaire en cours : augmentation des performances des machines.

Actions Réseau
- Maintien de l'application de la procédure Achats mise en place pour les pompes ayant une puissance supérieure ou égale à 7.5 kW

Actions Transports
- Davantage de véhicules électriques proposés au remplacement
- Remplacement de certains véhicules essence par des véhicules diesel
- Objectif de la part du nombre de véhicules électriques dans le renouvellement annuel passé à 10%, avec actions en cours pour étudier la mise en place de bornes de recharge sur les sites SERAMM.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Bilans carbone et compensation

Le Service de l'Eau du territoire Marseille Provence est l'un des premiers au plan national à afficher une « neutralité Carbone » grâce à une politique de réduction et de compensation des émissions de GES

Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2021 du ***Service de l'Eau*** : 9 049 $TeqCO_2$

Taux de baisse des émissions des Gaz à effet de Serre en 2021 : 18,4% (objectif baisse : 24% en 2029)

La principale baisse est générée par les travaux (qui représentent plus de 81% des émissions).
Les actions permettant d'impacter les émissions générées par les travaux de renouvellement de canalisations consistent à développer les réemplois de déblais (actuellement sur 55 % des linéaires).

Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2021 ***Assainissement zone Est*** :

Le BEGES 2021 du service de l'assainissement Est ressort à 1 504 TeqCO2 (en baisse de 3% par rapport à la référence 2010 de 1 550 TeqCO2).
Les actions menées par la SEM, correspondant à la compensation carbone des émissions de 2020, ont permis à SAEM et SAOM de faire respectivement l'acquisition de 1 333 teqCO2 et 1 398 teqCO2.
Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2021 ***Assainissement zone Ouest*** :
Le BEGES 2021 du service de l'assainissement Ouest ressort à 1 669 TeqCO2 (stable par rapport à la référence 2010 de 1 667 TeqCO2).

Taux de baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre en 2021

(Objectif de baisse de 24% en 2029)

SAEM : baisse de 3% par rapport à 2010, SAOM : pas d'évolution

Le taux de véhicules propres participe également à l'amélioration du bilan carbone.

Taux de véhicules propres en 2021 : plus de 93% pour DSP Eau, 91% pour Assainissement zone Est et 89% pour Assainissement zone Ouest (Objectif 2029 : 100%)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Ces émissions sont intégralement compensées par l'acquisition de crédit carbone dans le cadre d'actions en faveur de l'environnement (préservation de la biodiversité ou énergies renouvelables).
En 2021, la compensation des émissions émises en 2020 a été obtenue grâce à plusieurs projets « Forêt et hydroélectricité » proposés par EKODEV comprenant:

- Protection de la forêt tropicale en Indonésie (reforestation et conservation),
- Reforestation combinant une foresterie durable avec le pâturage du bétail en Uruguay,
- Prévenir la libération de Méthane en réduisant et prévenant les fuites du réseau de gaz naturel de Dhaka, au Bengladesh.

En 2021, SERAMM ne fournit pas de bilan carbone (production triennale)

Pour mémoire, le Bilan Carbone® pour la zone Centre exploitée par SERAMM s'établissait en 2019 à 11 882 t.éq.CO2, en hausse de 64% par rapport à 2013. L'une des pistes pour réduire ces émissions est la production de biométhane sur le site de l'usine des boues de Marseille.

- Méthanisation

La production de biogaz sur l'usine de Marseille s'est établie en 2021 à 684 000 Nm3, en légère baisse de 3% par rapport à 2020.
En revanche, la production de biométhane injectée au réseau en 2021 s'est établie à 210 Nm3 en hausse de 27% par rapport à 2020. L'objectif contractuel de production de biométhane a été presque atteint à 97% grâce à la mise en service de l'atelier de désulfurisation.

- Biodiversité

Principales actions 2021 Service de l'Eau:

- Valorisation de la biodiversité végétale : plantations de **plus de 600 végétaux** (chênes pubescents, pistachiers lentisques, poiriers sauvages, érables de Montpellier, troènes des bois, amandiers sauvages…) sur le site de Réaltor.
- Lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes.
- Suivi de la labellisation « Espace Végétal Écologique » (obtenue en 2018) sur le site de Vallon Dol et renouvellement de la labellisation (obtenue en 2016) sur le site de production d'eau potable de Ste Marthe.
- Poursuite de la collaboration avec des associations d'apiculteurs amateurs pour la mise en place et la gestion de 120 ruches domestiques.
- Suivi écologique réalisé sur 10 sites pour mesurer l'efficacité des actions biodiversité engagées depuis 2015 et préconisations d'actions.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Focus sur la valorisation du site de Réaltor :

Réalisation d'une application mobile pédagogique et ludique (type « serious game ») de valorisation de la biodiversité et de la gestion appliquée au site du bassin de Réaltor. Développée et finalisée en 2021, elle présente un parcours virtuel du site avec plusieurs points d'intérêt, donnant accès à plusieurs activités permettant de découvrir les enjeux de gestion du site (biodiversité/ exploitation). Elle est disponible en version WEB et sous forme d'application pour les mobiles.



Principales actions Assainissement Zone Est et Ouest

Dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire, le fait marquant de l'année 2021 concerne le refuge LPO usine de Châteauneuf les Martigues. la convention initiale avec la LPO est terminée en juillet 2021 ; Le renouvellement de cette convention n'est pas envisagé du fait de la tenue des prochains travaux d'extension de la STEP. Une visite sur site en début d'année 2022 a permis d'envisager un renouvellement de la convention après les travaux, sur la base de la nouvelle configuration du site, notamment par la réutilisation in situ de la terre déblayée pour réaliser une digue de terre « isolant » la partie Nord du site du reste du périmètre de l'exploitation, ce qui pourrait rendre la zone très attractive pour la faune en général.

Principales actions Assainissement Zone Centre :

En 2021, SERAMM a mené une opération de remise en état des modules Refish installés sur le Port de la Pointe Rouge dans le cadre du projet Bionurse.

SERAMM a obtenu le 23 décembre 2021, le maintien du Label EVE® sur le ruisseau du Jarret (Boulevard des Bengalis, 13013). Le périmètre labellisé est de 406 mètres linéaires.

- <u>REUSE</u>

Dans un contexte d'évolution réglementaire favorable, la réutilisation des eaux traitées connaît de nouveaux développements.
Sur l'usine de Châteauneuf les Martigues, l'étude pilote réalisée conclut que l'utilisation de membranes d'ultrafiltration, rendra les eaux traitées conformes pour une utilisation en irrigation agricole. Néanmoins, en raison des différents projets en cours, le REUSE envisagé sur cette usine devrait subvenir aux besoins internes du service (alimentation des camions d'hydrocurage).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Récupération d'énergie

Pas d'évolution notable des projets de récupération d'énergie en 2021, dans les contrats de délégation du service de l'assainissement

- Autres
  - ✓ **Préservation de la ressource en eau**

Production de plans d'actions pluriannuels visant la réduction des pertes et rejets du canal de Marseille, en usine et l'amélioration du rendement du réseau.

Actions 2021 :

- Poursuite du travail engagé sur la fiabilisation des comptages au niveau de l'adduction et investigations en vue de localisation de fuites.
- Outre le renouvellement des réseaux et branchements, le déploiement du télé-relevé des compteurs, poursuite des actions engagées les années précédentes :

Gestion des pressions de service, amélioration du macro-comptage et de la sectorisation du réseau, réduction des délais d'intervention, gestion de la fourniture d'eau sur la voie publique (suppression de plus de 200 boites de lavage, développement des bornes monétiques et des dispositifs Valis'eau) et recherches de fuites (plus de 600 km de réseau inspectés).

- ✓ **Sensibilisation /communication**

- Campagnes de sensibilisations et de promotion des économies pour tous les usagers chaque année, avec distribution de kits d'économie d'eau.
- Site Internet thématique « jeconomiseleaudemaville.fr » ayant pour objectif de sensibiliser les citoyens à la protection de la ressource.
- Différentes actions de promotion de l'eau au robinet réalisées et contribuant à diminuer l'utilisation de bouteilles en plastique.
- Actions envers les populations défavorisées.
- Ateliers pédagogiques dans les écoles chaque semaine, sur le thème de l'eau.

Des sensibilisations sur le thème de la biodiversité pour faire connaître la faune et la flore méditerranéenne ont été menées auprès de scolaires dans 2 classes marseillaises.
Pour l'assainissement, 2021 est marquée par la finalisation du showroom à l'usine Géolide Eaux (vitrine des savoir-faire), la participation au congrès de la nature en septembre, et de nombreux articles de presse, notamment sur la production de biométhane et les avaloirs connectés ou la signature du nouveau contrat métropolitain avec l'Agence de l'Eau.

- ✓ **Suivi de la qualité des eaux de baignade**

Le service d'assainissement participe chaque année au suivi de la qualité des eaux de baignade, à travers les actions des délégataires (analyses rapides, modélisations, recherche de pollutions, diagnostics et préconisations de travaux).

- ✓ **Modélisations**

A l'est, une étude de modélisation du rejet de l'usine de Carry Sausset a été réalisée en 2021.
Au centre, SERAMM a présenté fin 2021 une modélisation de stockage dans l'émissaire1.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ **Lutte contre les odeurs et le risque H2S**

Sur la zone Centre, l'année 2021 a vu évoluer le projet de lutte contre les nuisances olfactives et le risque H2S pour la sécurité, avec l'ouverture des premiers chantiers d'unité d'injection du produit Nutriox en réseau. Les installations seront mises en service en 2022.

✓ **Tri et valorisation des déchets**

Eau potable : le délégataire doit mettre en œuvre une politique de tri et valorisation de ses déchets (limons et boues, déchets de dégrillage, déchets verts, Déchets Industriels Banals hors Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères, Déchets Industriels Dangereux et Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

Taux de valorisation des déchets en 2021 : 99% (objectif : 94% en 2029

Assainissement zones Est et Ouest : la gestion des déchets est suivie par le taux de valorisation de l'ensemble des déchets produits (boues d'épuration, refus de dégrillage et sables).

Taux de valorisation des déchets en 2021
98,1% pour SAEM (est) et 95,8% pour SAOM (ouest),
(objectif annuel 95%).

Assainissement zone Centre :

11 821 tonnes de matière sèche en 2021 pour SERAMM
évacuées vers des centres de compostage
Atelier de séchage de l'usine des boues toujours à l'arrêt
Etude d'une filière thermique en cours par AMP

6.2. ACTIONS DE SOLIDARITÉ

6.2.1. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Dans le cadre d'un programme de Solidarité et de Coopération internationale pour l'eau et l'assainissement, la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses délégataires souhaitent soutenir des actions de coopération décentralisée permettant d'améliorer l'accès à l'eau dans les pays en développement.

Un fonds, d'un montant global annuel d'environ **491 500 euros**, est constitué des contributions annuelles prévisionnelles suivantes :

- Contrat de DSP de l'eau du Conseil de Territoire Marseille-Provence : 0,5 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ 440 000 euros par an ;
- Contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement de la commune de Vitrolles du Conseil de Territoire du Pays d'Aix : participations forfaitaires annuelles respectivement de 6 200 euros et 6 800 euros ;

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Contrat de DSP de l'eau de la commune des Pennes-Mirabeau du Conseil de Territoire du Pays d'Aix : 0,5 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ 13 000 euros par an ;
- Contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement des communes de Istres, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Miramas et Fos-sur-Mer du Conseil de Territoire Ouest-Provence : 0,25% des recettes HT de vente d'eau, soit environ respectivement 11 750 euros et 13 750 euros.

Par ailleurs, dans le cadre de son partenariat avec la Métropole, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à financer tous les dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projets annuel pour un montant de subvention équivalent à celui alloué par la Métropole Aix-Marseille-Provence.
Ce fonds permet de participer à la mise en œuvre de projets répondant aux objectifs suivants :

- Permettre l'accès à l'eau potable des populations en stress hydrique ;
- Améliorer l'assainissement et la sécurité sanitaire ;
- Agir sur le territoire d'intervention de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à savoir prioritairement : le Maghreb, l'Afrique noire francophone et subsaharienne, le Proche-Orient (cf. carte ci-après);



- Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et proposer des modalités originales de gestion, permettant de protéger la ressource en eau potable.

Ainsi, chaque année depuis 2016 la Métropole Aix-Marseille-Provence lance un appel à projets à destination des associations souhaitant mener des projets de mise en œuvre d'un programme de Solidarité et de Coopération Internationale pour l'eau et l'assainissement dans les pays défavorisés.

Après une publicité adéquate, les candidats intéressés par l'appel à projets peuvent retirer le dossier de consultation via le portail dématérialisé de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
A l'expiration du délai de réception des candidatures et des offres, la Métropole Aix-Marseille-Provence sélectionne les candidats, dont le dossier administratif est complet, à partir des critères de sélection définis dans le dossier de consultation.
Les projets sélectionnés sont alors analysés par un jury composé d'élus et de représentants de l'administration.
Les projets ainsi retenus sont présentés au Bureau de la métropole pour l'attribution des subventions.

Chaque dossier reçoit une subvention maximale de 200 000 € (part Métropole et Agence de l'Eau). La part de la subvention ne peut par ailleurs pas dépasser 80% du montant total

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

des projets inférieurs ou égal à 50 000 € et 60% du montant total des projets supérieurs à 50 000 €.

Par ailleurs, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à financer tous les dossiers retenus pour un montant de subvention équivalent à celui alloué par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Depuis 2016, la Métropole a financé 55 projets pour un montant total de subvention qui s'élève à 2 921 457,68 €. Au 31/12/2021, 19 d'entre eux sont terminés.
Dans le cadre de l'appel à projets 2020/2021 lancé le 16 octobre 2020, le Bureau de la Métropole du 7 octobre 2021 a approuvé la liste des 12 candidats retenus par le jury pour un montant total de subventions qui s'est élevé à plus de 614 000 € (cf. liste des projets retenus ci-après).

Nom_asso	Objet_projet	Lieu_projet	Montant_total_projet	Subvention_AMP
SOLIDARITE EAU SUD	Sambasso Bama	BURKINA FASO	99 809,00	29 971,00 €
CODEV OCCITANIE	Santé et développement pour les populations de la Commune rurale de Ma'an (Cameroun)	CAMEROUN	164 068,00	46 000,00 €
ELECTRICIENS SANS FRONTIERES	Eau de qualité et assainissement dans 3 villages de la région de Notsé au Togo (« Villages, santé et développement durable », Volet 2)	TOGO	341 233,00	100 000,00 €
MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT	Projet intégré d'adduction d'eau potable et d'assainissement écologique dans le douar de Gourizim au Maroc	MAROC	380 000,00	100 000,00 €
CCFD TERRE SOLIDAIRE DELEGATION DE MARSEILLE	Amélioration de l'accès à l'eau et des conditions de vie dans le Woreda de Basona Worena ETHIOPIE	ETHIOPIE	125 000,00	37 500,00 €
POMPIERS SOLIDAIRES PROVENCE	Eau Hygiène et Assainissement au bénéfice de la population vulnérable de la commune de Comé, au Bénin	BENIN	110 013,90	30 304,50 €
GRET	REAGIRE Niayes : Renforcer l'Accès à l'Eau potable, à l'Assainissement et la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans les Niayes	SENEGAL	349 955,00	99 940,00 €
EGMA Evry Gregy Mauritanie	ACCES A L'EAU POTABLE POUR TOUS A TAMBASS 1 MAURITANIE	MAURITANIE	109 148,60	23 875,00 €
ASAM PROVENCE	Eau et Hygiène pour des villages de l'ASA à Madagascar	MADAGASCAR	44 855,00	17 942,00 €
INTER AIDE	Amélioration durable de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement du Sud-Est de Madagascar District de Farafangana (Région Atsimo-Atsinanana, Madagascar)	MADAGASCAR	126 540,00	18 062,50 €
AFOULKI	ECOLES RURALES AU MAROC, TOILETTES ET SANITAIRES	MAROC	42 150,00	15 000,00 €
FONDS ARMENIEN DE France	Rénovation du système d'adduction en eau potable du village de Haykadzor, province de Shirak, en Arménie	ARMENIE	320 273,00	95 922,50 €
			2 213 045,50	**614 517,50 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Projets terminés durant l'année 2021:

HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES, Accès à l'eau potable et aux latrines publiques dans 8 villages de la région de Tomety au Togo (Phase 2), T OGO





MORIJA France, Programme d'appui au service public de l'eau et de l'assainissement de Nobéré, BURKINA FASO





LES PUITS DU DESERT, Projet de sécurité hydrique et développement dans le Nord du Niger, NIGER





Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

MEDINA, Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la Bande de Gaza (Phase III), PALESTINE





MPA COOPERATION, Eau saine = pour tous Déploiement de solutions de production d'eau saine autonomes en énergie par traitement UV dans la région de Thiès au Sénégal, SENEGAL





NTER AIDE, Accès à l'eau et maintenance des infrastructures en milieu rural – Ethiopie – Région Sud – Zones du Dawro, Wolayta et Gamo Gofa (phase 3), ETHIOPIE





Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

6.2.2. FONDS DE SOLIDARITÉ

La Métropole dispose d'un fonds annuel de plus d'**1 160 000 €** dédié à la solidarité envers les plus démunis, dont 1 000 000 € à travers le programme « Access'Eau » du contrat de délégation de service public de l'eau du territoire de Marseille-Provence, qui couvre aussi bien l'ensemble des dispositifs d'aides curatives que les actions de prévention :
• **800 000 €** d'aides financières personnalisées fournies aux Centres Communaux d'Action Sociale pour aider les abonnés des communes en situation d'impayé sur la part eau et **163 750 €** sur la part assainissement ;
• **50 000 €** de contribution financière au Fonds de Solidarité Logement pour les usagers non abonnés du service de l'eau ;
• **150 000 €** d'actions de prévention menées en partenariat avec les travailleurs sociaux et les acteurs de terrain.
• toute autre action de solidarité, dûment validée par la Collectivité dans le cadre de l'utilisation du reliquat du fonds dans les cas suivants :
- campements ouverts et squats de logements vacants, lorsque le Délégataire doit maintenir ou rétablir le branchement pour faire face à des situations d'urgence ;
- mesures de suivi et d'aides aux copropriétés en grande difficulté, immeubles frappés d'un arrêté de péril, aides exceptionnelles d'urgence et partenariats en faveur des populations non raccordées au service ;
- protocoles d'accord homologués pour une copropriété placée sous administration judiciaire ;
- arrêtés de péril, autres copropriétés en difficulté identifiées comme telles par la Métropole dans le cadre de sa compétence Habitat Social, etc.

Contribution aux Fonds de Proximité Eau et Assainissement

Depuis la mise en place du programme « Access'Eau » au démarrage du contrat, des conventions dites "Fonds de Proximité Eau" conclues avec les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) des communes du territoire en DSP visent à aider les abonnés en difficulté à régler la part imputable à l'eau potable de leurs factures.
L'enveloppe forfaitaire, mise à jour chaque année, est la suivante :

- SEMM : 800 000 € (838 400 euros, montant actualisé 2021)

Par ailleurs, dans le cadre des avenants quinquennaux avec les délégataires assainissement, la Métropole a décidé de mettre en œuvre des Fonds de Solidarité Assainissement. Les enveloppes permettent d'aider les abonnés en difficulté pour le paiement de leurs factures, via les Centres Communaux d'Action Sociale. Le dispositif est géré par la SEMM.

Ainsi, les enveloppes forfaitaires, mises à jour chaque année, sont les suivantes :

- SERAMM : 108 750 euros (112 578 euros, montant actualisé 2021),
- SAOM : 35 000 euros (36 470 euros, montant actualisé 2021),
- SAEM : 20 000 euros (20 480 euros, montant actualisé 2021).

En 2021, sur la dotation eau, 1 072 abonnés ont été aidés pour un montant total de 375 797 € (2 304 factures. Aide moyenne par abonné 350 €), soit 45 % de l'enveloppe totale potentielle allouée aux CCAS, réparti comme suit :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

COMMUNES	Nombre de factures aidées	Nombre d'abonnés aidés	Montant factures aidées (TTC)	Montant aides Eau (TTC)	Dotations Eau	Solde dotation Eau
Allauch	42	20	9 238,00 €	- 5 676,00 €	16 699,00 €	11 023,00 €
Carnoux-en-Provence	5	1	1 149,00 €	- 652,00 €	5 266,00 €	4 614,00 €
Carry-le-Rouet	1	1	256,00 €	- 119,00 €	4 661,00 €	4 542,00 €
Cassis	8	5	1 578,00 €	- 849,00 €	5 653,00 €	4 804,00 €
Ceyreste	25	18	5 569,00 €	- 2 825,00 €	3 774,00 €	949,00 €
Châteauneuf-les-M.	26	15	5 166,00 €	- 2 705,00 €	13 850,00 €	11 145,00 €
Ensuès-la-Redonne	13	7	3 280,00 €	- 1 936,00 €	4 453,00 €	2 517,00 €
Gignac-la-Nerthe	53	31	16 065,00 €	- 8 332,00 €	7 678,00 €	- 654,00 €
La Ciotat	102	62	24 901,00 €	- 12 654,00 €	28 248,00 €	15 594,00 €
Le Rove	15	9	13 245,00 €	- 6 474,00 €	4 106,00 €	- 2 368,00 €
Marignane	77	32	37 209,00 €	- 25 181,00 €	26 160,00 €	979,00 €
Marseille	1904	847	601 950,00 €	- 302 910,00 €	692 828,00 €	389 918,00 €
Roquefort-la-Bédoule	1	1	944,00 €	- 470,00 €	4 728,00 €	4 258,00 €
Sausset-les-Pins	2	2	360,00 €	- 196,00 €	6 166,00 €	5 970,00 €
Septèmes-les-Vallons	8	4	2 216,00 €	- 1 295,00 €	8 835,00 €	7 540,00 €
Saint-Victoret	22	17	6 989,00 €	- 3 523,00 €	5 296,00 €	1 773,00 €
Total	2 304	1 072	730 116,00 €	- 375 797,00 €	838 401,00 €	462 604,00 €

Bilan 2021 des enveloppes sur les dotations assainissement :

	Dotation 2021	Aides	Solde
SERAMM	112 578 €	120 191 €	- 7 613 €
SAEM	20 480 €	7 419 €	13 061 €
SAOM	36 469 €	10 203 €	26 266 €

Il est à noter que l'enveloppe assainissement Centre est sous-dimensionnée au regard des besoins, en particulier pour Marseille (dépassement de 10 640 €).

Contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Depuis 2018, c'est la Métropole qui a la compétence FSL. Cette contribution permet d'aider les personnes réglant l'eau dans leurs charges, non détentrices d'un abonnement individuel direct. Conformément au Règlement Intérieur du FSL, l'aide est versée directement au bailleur.
A ce titre, la SEMM verse chaque année 50 000 € TTC à la Métropole – Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville, sans décompte des aides allouées. Cette participation financière contribue au budget global des aides FSL Maintien octroyées, sous forme de subvention uniquement, pour la prise en charge des dettes de charges (provisions et régularisation de charges courantes).
En 2021, 57 dossiers ont pu être aidés à hauteur du versement de 50 000 € pour le FSL Maintien Eau, avec une aide moyenne de 1 085 € par dossier.

Autres actions – Utilisation du reliquat du Fonds Access'Eau

Suite à la signature de l'avenant quinquennal, les possibilités d'utilisation du reliquat Access'Eau sont les suivantes :

- Dépassement du plafond de la dotation annuelle d'un CCAS,

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Effacement des créances dans le cadre d'un dossier de surendettement,
- Squats, campements ouverts, aides exceptionnelles d'urgence et personnes non raccordées au service : consommations, coût des interventions et du matériel, suivi des installations, etc ;
- Copropriétés en difficulté et arrêtés de péril (sous conditions).

• Reliquats CCAS :

En 2021, 2 CCAS ont dépassé le plafond de leur dotation annuelle : Gignac-la-Nerthe et le Rove.

• Surendettement :

Lorsque la Banque de France demande un effacement total des créances, la SEMM est autorisée à imputer la part Eau au débit du compte Access'Eau. En 2021, 48 abonnés ont bénéficié d'un effacement total de leur dette par la Banque de France, dont 27 783 € ont été imputés au débit du compte Access'Eau.

Commune	Solde TTC
CASSIS	1 524,00 €
LA CIOTAT	55,00 €
MARIGNANE	1 476,00 €
MARSEILLE	24 215,00 €
SAINT VICTORET	513,00 €
Total général	**27 783,00 €**

• Squats, campements ouverts et aides exceptionnelles d'urgence :

En 2021, 83 642 € ont été imputés sur le Fonds Access'eau au titre de consommation d'eau aidées, soit :

- 53 226 € au titre de squats " privés " (15 abonnés)
- 28 997 € au titre des abonnements squats « Service de l'eau » (12 abonnements)
- 1 419 € au titre des bornes fontaines pour les personnes sans-abris.

• Copropriétés en difficulté, arrêtés de péril, urgences :

Dans le cadre de l'avenant quinquennal, l'article 92.5 a été modifié afin que le reliquat du Fonds Access'Eau puisse être mobilisé également pour les copropriétés en grande difficulté, immeubles frappés d'un arrêté de péril, aides exceptionnelles et partenariats en faveur des populations non raccordées au service.

Au 31/12/2021, le reliquat du Fonds Access'Eau s'élevait à **2 981 388 €**. La mobilisation d'aides du fonds Acces'Eau dans le cadre des dossiers des copropriétés dégradées va conduire à une baisse significative du reliquat dans les prochaines années.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	**2,1781**
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	**1940**
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	**0**
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	**100**
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	**1861**
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	**3**
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	**99,84**
VP.062 - Volume prélevé	m³	**184 868 613**
VP.059 - Volume produit	m³	**95 859 139**
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m³	**0**
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	*m³*	**0**
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	**40**
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m³	**10 389 642**
Volume exporté hors métropole	*m³*	**1 371 661**
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	**69 749 192**
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	**2 097 089**
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	**71 816 281**
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	**950 758**
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	**359 386**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**3 067,03**
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	**87,16**
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	**12,2**
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	**11**
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**161,27**
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	**27,27**
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	**1,05**
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	**119!**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**223 476**
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**1 100 705**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	**562**
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	**2,51**
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	**2**
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	**99,90**
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		**97**
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	**0,43**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**515 400**
Volume facturés	m^3	**71 790 999**
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	**0,0072**
VP.182 - Encours total de la dette	M€	***4,45***
VP.183 - Epargne brute annuelle	M€	***13,60***
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**0,33**
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	***3 727 764***
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	***133 325 139***
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	**2,80%**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	**1,7574**
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	**93**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**2071,70**
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	**102**
VP.046 - Nombre de points noirs	u	**138**
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	**6,66**
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**32,88**
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	**6,64**
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	**0,32**
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**100**
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	**101**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	***75 960,80***
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**99,9**
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**99,9**
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	**94,9**
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	**14 620**
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	**100**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**185 997**
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**1 045 810**
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	**184 005**
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	**98,03**
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	**35**
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	**0,03**
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	**202**
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	**1,09**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**125 529,58**
VP.068 - Volume facturé	m³	***60 358 613***

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	**0,0021**
VP.182 - Encours total de la dette	M€	***83,80***
VP.183 - Epargne brute annuelle	M€	***20,60***
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**4,07**
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	***3 040 199***
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	***97 422 989***
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	**3,12%**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	**1 100 705**
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	**6**
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	**68 250**
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	**100**
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	u	**2**
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	**O**
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	**13 650**
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**13 632**
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**18**
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**31 629**
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	**0**
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	**2 107**
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	**80**
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	**1 423**
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non règlementaires (dont installations non complètes)	u	**10 040**
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	**0**
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	**1 330**
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	**0**
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	**10**
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	**0**
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	**3 610**
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	**9 906**
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	**13 650**
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	**99,02**
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	**21**
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	**130**
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	**24**
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	**132**
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	**0**
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	**0**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	**286**
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	**396**
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	**0**
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	**0**
DC.329 - Abondement par le budget général	€	**0**
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	**N**
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	**O**
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	**O**
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	**O**
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	**O**
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	**N**
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	**N**
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	**N**
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	**111**
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	**74**
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	**69**
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	**0**
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	**74**
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	**143**
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	**452**
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	**0**
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	**O**
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	**10**
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	**N**
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	**O**
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	**O**
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	**O**
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	**O**
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	**O**
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	**N**
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	**N**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 2 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Allauch	Carnoux	Carry	Cassis	Ceyreste	Châteauneuf	Ensuès	Gémenos ZI	Gignac	La Ciotat	Le Rove	Marignane	Marseille	Septèmes	Roquefort	Saint-Victoret	Sausset	ex SAEPOM	Total DSP	Régie de Gémenos	Régie de Plan-de-Cuques
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																						
D102.0 - Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (facture INSEE)	€																			**2,1914**	**0,8665**	**1,7079**
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU																						
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	1 853																		**1 853**	18	69
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0																		**0**	0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%																		**100**	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	1 861																		**1 861**	NR	NR
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	1																		**3**	NR	NR
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%																		**99,84**	#VALEUR!	#VALEUR!
VP.062 - Volume prélevé	m^3	182 505 764																		**182 505 764**	1 022 073	1 340 776
VP.059 - Volume produit	m^3	0	622 427	0	1 462 878	0	0	0	131 418	0	6 082 772	0	0	71 776 312		575 541	0	0	14 185 718	**94 837 066**	1 022 073	0
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m^3	2 068 334	69 107	739 160	0	514 958	1 110 581	519 185	3 385	680 687	0	410 793	2 494 254	0		127 814	529 897	689 525	0	**0**	0	1 340 776
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m^3	0																		**0**	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%																			**40**		
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION																						
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m^3	0	44 468	0	98 407	0	0	0	166	0	1 886 619	0	0	4 286 061		69 107	0	0	13 959 187	**10 389 642**	0	0
Volume exporté hors métropole (Commune de Saint-Cyr)	m^3																			**1 371 661**	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m^3	1 560 675	527 310	660 803	1 213 784	439 742	944 609	445 047	85 089	553 137	3 439 474	337 289	2 043 046	54 711 075		440 250	399 453	584 701	0	**68 385 484**	654 087	709 621
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m^3	12 147	0	0	0	0	1 342	974	0	17 320	182 330	0	6 450	1 696 856		9 338	0	0	0	**1 926 757**	47 075	123 257
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m^3	1 572 822	527 310	660 803	1 213 784	439 742	945 951	446 021	85 089	570 457	3 621 804	337 289	2 049 496	56 407 931		449 588	399 453	584 701	0	**70 312 241**	701 162	832 878
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m^3	4 252	990	1 140	6 616	1 140	5 820	2 258	320	1 943	19 670	690	35 263	701 614		1 080	3 758	1 460	90	**788 104**	15 000	147 654
VP.220 - Volume de service du réseau	m^3	15 718	4 599	3 380	3 727	2 364	7 160	5 031	305	6 750	14 528	5 247	15 927	208 116		3 628	3 737	3 444	13 296	**316 957**	35 429	7 000
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	115,21	41,96	45,79	64,83	38,18	76,57	40,21	9,26	51,69	197,20	34,28	137,43	1 872,86	48,43	42,86	41,91	50,81	53,49	**2 962,94**	49,52	54,57
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	77,01	83,49	90,01	90,41	86,07	86,34	87,31	63,71	85,08	91,12	83,55	84,22	85,83		74,42	76,80	85,51	98,50	**86,26**	73,54	73,65
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m^3/km/j	11,8	7,8	4,7	6,4	5,4	5,9	5,0	14,7	5,8	8,0	5,9	8,9	16,2		11,8	8,5	5,7	11,6	**13,1**	17,8	25,5
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m^3/km/j	11,3	7,5	4,4	5,9	5,1	5,4	4,5	14,5	5,4	7,5	5,4	7,8	14,9		11,5	8,0	5,4	10,9	**12,0**	15,0	17,7
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	2,49	2,38	3,25	2,59	0,99	8,61	6,08	0,00	3,58	10,84	3,98	9,02	89,52	2,63	4,88	5,10	4,57	0,00	**160,49**	0,55	0,23
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	1,6	0,3	0,8	0,0	0,0	4,6	0,9	0,0	0,5	3,2	1,0	0,7	17,6	0,9	0,0	0,4	0,6	0,0	**33,09**	0,01	0,00
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%																			**1,08**	0,22	0,08
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	**120**	100	100
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER																						
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	8 645	2 245	3 379	3 591	2 533	6 068	3 067	262	4 396	12 600	2 361	9 339	145 895	3 694	2 462	2 784	3 387		**216 708**	3 088	3 680
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	21 367	6 840	6 920	9 152	4 930	17 540	5 987	0	9 162	40 312	5 367	33 250	888 507	11 163	6 022	6 708	9 093		**1 082 320**	6 762	11 623
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	49	8	7	10	7	13	10	1	11	25	4	34	341	1	3	7	6		**537**	17	8
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	5,67	3,56	2,07	2,78	2,76	2,14	3,26	3,82	2,50	1,98	1,69	3,64	2,34	0,27	1,22	2,51	1,77		**2,48**	5,51	2,17
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j																			**2**	2	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,9																		**99,9**	100	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		97																		**97**	0	0
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	11,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		**0,45**	0,00	0,00
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE																						
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	5 441,00	634,27	112,93	2 242,85	2 692,97	2 595,81	1 835,02	-	7 970,45	12 157,83	6 157,58	27 986,44	389 855,30	1 242,37	447,05	3 841,57	186,40		**515 400**	0,00	0,00
Volume facturés	m^3	1 572 822	527 310	660 803	1 213 784	439 742	945 951	446 021	85 089	570 457	3 621 804	337 289	2 049 496	56 407 931		449 588	399 453	584 701		**70 312 241**	660 359	818 399
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	0,0035	0,0012	0,0002	0,0018	0,0061	0,0027	0,0041	0,0000	0,0140	0,0034	0,0183	0,0137	0,0069		0,0010	0,0096	0,0003		**0,0073**	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	M€	4,45																				
VP.183 - Epargne brute annuelle	M€	13,60																				
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	0,33																				
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	64 054	5 331	8 893	13 582	9 885	32 086	17 981	5 197	24 405	98 333	13 774	124 596	3 224 199	33 519	6 869	33 289	11 771		**3 727 764**	NR	NR
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	2 948 184	947 979	1 193 555	2 144 250	826 110	1 774 429	937 150	181 865	1 036 778	6 155 203	690 541	3 833 149	104 212 825	1 525 315	904 633	679 160	1 158 443		**131 149 569**	895 025	1 278 051
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	2,17%	0,56%	0,75%	0,63%	1,20%	1,81%	1,92%	2,86%	2,35%	1,60%	1,99%	3,25%	3,09%	2,20%	0,76%	4,90%	1,02%		**2,84%**	#VALEUR!	#VALEUR!

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Allauch	Carnoux	Gemenos ZI	Le Rove	Marseille		Septèmes-les-Vallons	Total Zone Centre	Cassis	Ceyreste	La Ciotat	Roquefort	Total Zone Est	Carry	Chateauneuf	Ensuès	Gignac	Marignane	St-Victoret	Sausset	Total Zone Ouest	Régie de Gémenos	Régie de Plan-de-Cuques
Situation des stations d'épurartion						STEP GEOLIDE	STEP FRIOUL			STEP CASSIS		STEP LA CIOTAT/CEYRESTE	STEP ROQUEFORT		STEP CARRY/SAUSSET	STEP CHATEAUNEUF	STEP ENSUES		STEP MARIGNANE-LA PALUN					
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																								
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	1,781	1,781	1,781	1,781	1,781		1,781	**1,7810**	1,7247	1,7247	1,7247	1,7247	**1,7247**	1,5756	1,5756	1,5756	1,5756	1,5756	1,5756	1,5756	**1,5756**	**1,3580**	**1,5601**
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE																								
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0	0	5	0	88		0	**93**	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	65,69	40,76	9,27	26,73	1 192,20		42,89	**1 377,54**	38,96	19,19	126,51	29,06	**213,72**	44,77	76,91	27,47	43,66	127,38	37,15	50,14	**407,48**	30,48	42,47
P202.28 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	95	105	95	105	107		95	**106**	98	100	97	98	**98**	96	93	98	97	96	85	96	**95**	64	64
VP.046 - Nombre de points noirs	u	9	1	0	2	56		5	**73**	3	2	6	3	**14**	6	10	3	3	14	3	2	**41**	5	5
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	13,70	2,45	0,00	7,48	5		11,66	**5,30**	7,70	0,10	4,74	10,32	**6,55**	13,40	13,00	10,92	6,87	10,99	8,07	3,99	**10,06**	16,40	11,77
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,035	0,964	0,00	1,1035	21,739		0,036	**23,88**	0,13	0,37	1,31	0,09	**1,90**	0,69	0,72	0,00	0,46	3,88	1,00	0,26	**7,01**	0,09	0,00
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,005	0,005	0,00	0,001	6,596		0,03	**6,64**					**0,00**								**0,00**	0,00	0,00
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,01	0,47	0,00	0,83	2		0,02	**0,35**	0,07	0,39	0,21	0,06	**0,18**	0,31	0,19	0,00	0,21	0,61	0,54	0,10	**0,34**	0,06	0,00
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	100	0	STEP GEOLIDE	**99,9**	100	STEP LA CIOTAT/CEYRESTE	100	100	**100,0**	100	100	100	STEP MARIGNANE-LA PALUN	100	STEP MARIGNANE-LA PALUN	STEP CARRY/SAUSSET	**100**	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	100		STEP GEOLIDE	**100,0**	110	STEP LA CIOTAT/CEYRESTE	110	60	**106**	110	110	60	STEP MARIGNANE-LA PALUN	110	STEP MARIGNANE-LA PALUN	STEP CARRY/SAUSSET	**107**	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION																								
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	68 123,00	81,00	STEP GEOLIDE	**68 204,00**	658,00	STEP LA CIOTAT/CEYRESTE	2 557,00	288,00	**3 503,00**	834,40	825,40	232,40	STEP MARIGNANE-LA PALUN	2 361,60	STEP MARIGNANE-LA PALUN	STEP CARRY/SAUSSET	**4 253,80**	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	100	0	STEP GEOLIDE	**99,9**	100	STEP LA CIOTAT/CEYRESTE	100	100	**100,0**	100	100	100	STEP MARIGNANE-LA PALUN	100	STEP MARIGNANE-LA PALUN	STEP CARRY/SAUSSET	**100**	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	100	0	STEP GEOLIDE	**99,9**	100	STEP LA CIOTAT/CEYRESTE	100	100	**100,0**	100	100	100	STEP MARIGNANE-LA PALUN	100	STEP MARIGNANE-LA PALUN	STEP CARRY/SAUSSET	**100**	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	u	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	349	0	STEP GEOLIDE	**349**	21	STEP LA CIOTAT/CEYRESTE	97	12	**130**	23	22	12	STEP MARIGNANE-LA PALUN	83	STEP MARIGNANE-LA PALUN	STEP CARRY/SAUSSET	**140**	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	u	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	365	2	STEP GEOLIDE	**367**	24	STEP LA CIOTAT/CEYRESTE	104	12	**140**	24	24	12	STEP MARIGNANE-LA PALUN	104	STEP MARIGNANE-LA PALUN	STEP CARRY/SAUSSET	**164**	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	95,6	0,00	STEP GEOLIDE	**96**	88	STEP LA CIOTAT/CEYRESTE	93	100	**93**	96	92	100	STEP MARIGNANE-LA PALUN	80	STEP MARIGNANE-LA PALUN	STEP CARRY/SAUSSET	**86**	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	11 821	6,40	STEP GEOLIDE	**11 827**	173	STEP LA CIOTAT/CEYRESTE	1 016	85	**1 274**	276	265	76	STEP MARIGNANE-LA PALUN	902	STEP MARIGNANE-LA PALUN	STEP CARRY/SAUSSET	**1 519**	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	100	100	STEP GEOLIDE	**100**	100	STEP LA CIOTAT/CEYRESTE	100	100	**100**	100,00	100	100	STEP MARIGNANE-LA PALUN	100	STEP MARIGNANE-LA PALUN	STEP CARRY/SAUSSET	**100**	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER																								
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	6 305	1 929	138	2 052	124 562		3 203	**138 189**	2 280	1 560	9 535	1 873	**15 248**	2 610	5 159	2 003	3 733	8 200	2 475	2 757	**26 937**	2 194	3 429
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	17 267	6 572	0	4 897	857 860		10 916	**897 512**	5 872	3 380	32 147	5 167	**46 567**	5 709	16 801	4 409	9 437	35 814	6 366	7 560	**86 098**	4 804	10 830
VP.124 - Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	7 434	1 932	138	2 077	126 268		3 302	**141 151**	2 316	1 653	9 638	1 915	**15 522**	2 645	5 202	2 224	3 750	8 230	2 518	2 763	**27 332**	NR	NR
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	84,81	99,84	100,00	98,80	98,65		97,00	**97,90**	98,45	94,37	98,93	97,81	**98,23**	98,68	99,17	90,06	99,55	99,64	98,29	99,78	**98,55**	#VALEUR!	#VALEUR!
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	1	0	0	2	32		0	**35**	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,06	0,00	#DIV/0!	0,41	0,04		0,00	**0,04**	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	0,00	0,00
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	3	1	0	2	195		0	**201**	0	0	0	1	**1**	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,48	0,52	0,00	0,97	1,57		0,00	**1,45**	0,00	0,00	0,00	0,53	**0,07**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	0,00	0,00
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE																								
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	1 111,06	351,11	0,00	567,53	107 234,46		140,31	**109 404,47**	415,25	916,14	5 453,87	0,00	**6 785,26**	90,88	1 000,65	411,96	2 749,85	3 694,98	1 391,53	0,00	**9 339,85**	0,00	0,00
VP.068 - Volume facturé	m³	1 022 927	436 554	66 593	292 592	48 308 963		586 306	**50 713 935,00**	665 057	220 568	2 659 214	324 599	**3 869 438,00**	514 133	820 507	277 983	486 450	1 737 677	354 850	505 327	**4 696 927,00**	404 024	674 289
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0011	0,0008	0,0000	0,0019	0,0022		0,0002	**0,0022**	0,0006	0,0042	0,0021	0,0000	**0,0018**	0,0002	0,0012	0,0015	0,0057	0,0021	0,0039	0,0000	**0,0020**	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	M€												83,80											
VP.183 - Epargne brute annuelle	M€												20,60											
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années												4,07											
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	43 703	3 500	2 457	10 297	2 707 140		21 935	**2 789 031**	2 222	4 439	64 149	4 357	**75 167**	6 387	21 901	9 996	18 354	87 291	26 123	5 947	**176 001**	NR	NR
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	1 722 984	722 771	112 451	512 610	79 635 347		954 768	**83 660 930**	981 357	344 414	3 764 602	512 513	**5 602 886**	692 126	1 177 346	433 328	668 770	2 562 414	470 696	755 041	**6 759 722**	491 077	908 374
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	2,54%	0,48%	2,18%	2,01%	3,40%		2,30%	**3,33%**	0,23%	1,29%	1,70%	0,85%	1,34%	0,92%	1,86%	2,31%	2,74%	3,41%	5,55%	0,79%	2,60%	#VALEUR!	#VALEUR!

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITÉ DES EAUX

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

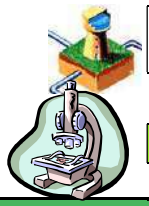
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CARNOUX**

Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE

Exploitation du réseau : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : FENESTRELLE (CARNOUX) Procédure de protection en cours

Station de production : CARNOUX

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 20 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,2 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 20,4 °F Valeur minimale atteinte : 17,7 °F Valeur maximale atteinte : 22,4 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.07 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,075 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

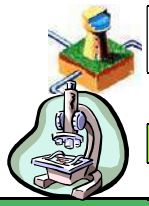
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CASSIS**

Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE

Exploitation du réseau : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CASSIS Procédure de protection en cours

Station de production : CASSIS

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 26 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,8 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,1 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 23,1 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.078 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1915 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,02 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES**

Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE

Exploitation du réseau : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours

Captage : VALTREDE Procédure de protection en cours

Station de production : LES GIRAUDETS SIOM

Station de production : VALTREDE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 73 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 43 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 43 Valeur moyenne : 21,4 °F Valeur minimale atteinte : 18,8 °F Valeur maximale atteinte : 24,4 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 9 Valeur maximale atteinte : 0.076 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 5069 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,21 mg/L Valeur moyenne : 0,065 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GEMENOS-VILLE**

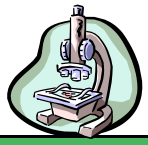
Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE

Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : SAINT-PONS FORAGE DU VEZE Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS GALERIE Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F2 Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F3 Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F4 Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS PUITS DU VEZE Procédure de protection terminée
Station de production : GEMENOS-VILLE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,3 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 24,5 °F Valeur minimale atteinte : 23,4 °F Valeur maximale atteinte : 25 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1276 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,13 mg/L Valeur moyenne : 0,1 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

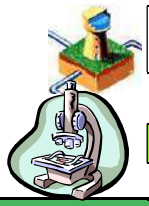
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LA CIOTAT-CEYRESTE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE

Exploitation du réseau : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA CIOTAT Procédure de protection en cours

Station de production : LA CIOTAT

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 100 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,7 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 21,1 °F Valeur minimale atteinte : 17,6 °F Valeur maximale atteinte : 23,7 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0.18 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3172 Nombre de non-conformités : 1	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,038 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Sur le plan physico-chimique, il a été détecté des pesticides à des concentrations supérieures aux normes au mois de juin (Chloridazone Desphényl, 0,18 µg/l).

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

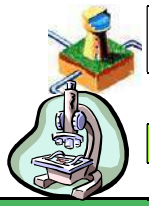
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE

Exploitation du réseau : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours

Station de production : LES GIRAUDETS SIOM

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 173 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 37 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 1,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 37 Valeur moyenne : 21,4 °F Valeur minimale atteinte : 18,8 °F Valeur maximale atteinte : 24,4 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0.076 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3811 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,21 mg/L Valeur moyenne : 0,073 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PLAN-DE-CUQUES**

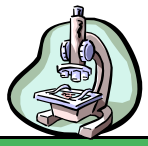
Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE

Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : VALLON D'OL Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : MARSEILLE VALLON D'OL
Station de production : VALLON D'OL



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 69 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 16,3 °F Valeur minimale atteinte : 14,5 °F Valeur maximale atteinte : 17,8 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0.055 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 5068 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,031 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

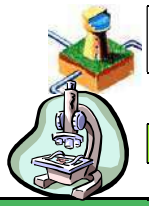
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROQUEFORT-LA-BEDOULE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE

Exploitation du réseau : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA GARE (R-L-B) Procédure de protection en cours

Station de production : LA GARE (R-L-B)

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,2 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 20,1 °F Valeur minimale atteinte : 18,2 °F Valeur maximale atteinte : 22,2 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.071 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1258 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



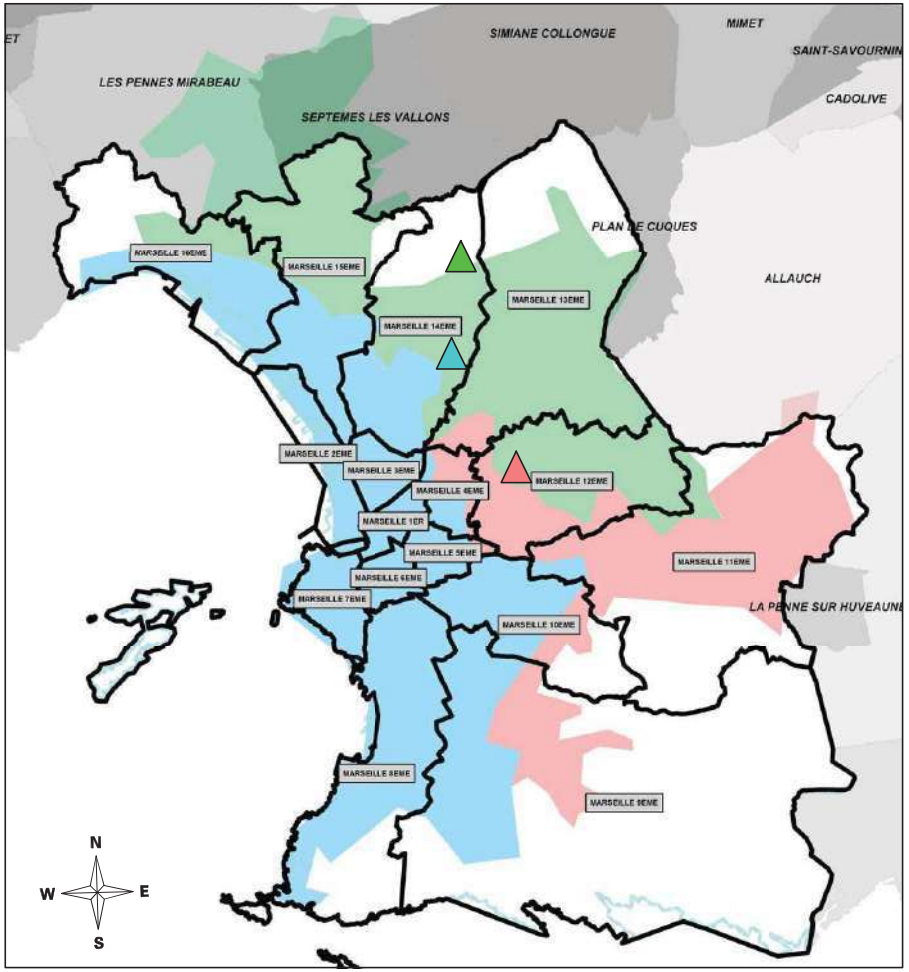
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

FICHE ARS - Qualité de l'eau distribuée

Carte des secteurs par centre de traitement de l'eau - MARSEILLE



Légende

11EME — Arrondissements de Marseille

Limites des arrondissements

Secteurs géographiques par centre de traitement

- Sainte Marthe
- Saint Barnabé
- Vallon Dol

Centres de traitement de l'eau

- Sainte Marthe
- Saint Barnabé
- Vallon Dol

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARSEILLE SAINTE-MARTHE**
Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE
Exploitation du réseau : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUITS SAINT JOSEPH Procédure de protection terminée
Captage : SAINTE-MARTHE Procédure de protection en cours
Station de production : SAINTE-MARTHE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 812 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 101 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 101 Valeur moyenne : 21 °F Valeur minimale atteinte : 11,6 °F Valeur maximale atteinte : 25,1 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 12 Valeur maximale atteinte : 0,087 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 7641 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,035 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE 0 — Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

PLOMB — Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARSEILLE ST BARNABE**
Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE
Exploitation du réseau : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-BARNABE Procédure de protection en cours
Station de production : SAINT-BARNABE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 235 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 38 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,3 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 38 Valeur moyenne : 20,5 °F Valeur minimale atteinte : 8,2 °F Valeur maximale atteinte : 25,2 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0.092 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3811 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,038 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARSEILLE VALLON D'OL**
Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE
Exploitation du réseau : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VALLON D'OL Procédure de protection en cours
Station de production : VALLON D'OL



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 387 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 16,3 °F Valeur minimale atteinte : 14,5 °F Valeur maximale atteinte : 17,8 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0.055 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 5068 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,031 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 4 : LISTE DES TRAVAUX RÉALISES EN 2021

MARSEILLE

Adresse	EU/AEP/EP	Nature des travaux
Rue Consolat - 1°	EU	Réhabilitation réseau unitaire 200*130 sur 550 ml
Rue Francis Davso - 1°	EU	Gainage conduite DN 300 sur 65 ml
Rue Léon Bourgeois - 1°	EU	Réhabilitation du radier et piédroit sur 400 ml
Bd Longchamp - 1° (Galerie du Canal)	AEP	Enlèvement des conduites d'eau abandonnées
Place François Mireur - 1°	EU	remplacement DN 200 sur 35 ml
Rue des Lices - 7°	EU	Gainage de 8 tronçons sur 266,38 ml
Rue du Lavoir, rue du Levant, rue de la Gorge - 7°	EU	Gainage réseau DN 300 sur 253 ml
Rue neuve Ste Catherine	EU	Mise aux normes autosurveillance
Cours belsunce , La Canecière, rue L. des Capucins - 1°; rue N. Ste Catherine, quai de Rive Neuve, corniche JF KENNEDY - 7°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives
Place des Moulins/Rue des Moulin - 2°	EU/AEP	Extension réseau EU sur 30 ml DN 200 + 3 bouclages AEP (2 en 200 et 1 en 100)
Rue St Cannat - 2°	EU	Réhabilitation réseau unitaire 230x180 sur 180ml
Bd Guigou - 3°	EU	Gainage conduite DN 350 sur 235 ml
Passage Dr Léon Perrin - 3°	EU	Extension réseau EU (suppression raccordement EP)
Ilot Vaudoyer	EU	Reprise siphon tourette
Rue Salengro/Urbain V, rue Ruffi Mirabeau, place Sadi Carnot, rue Leca/Mazenod, boulevard J.SAADE - 2°; rue Caravelle - 3°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives
Bd Cassini - 4°	EU	Gainage réseau EU DN 250 et 300 sur 115 ml
Square Sidi Brahim - 3°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives
Montée Oratoire / Tse Gazzino / rue des Oblats - 6°	EU	Gainage DN 300 sur 365 ml
Rue Armand Bédarrides - 6°	EU	Gainage DN 300 et 400 sur 100 ml
Bd de la Verrerie - 8°	EU	Gainage DN 200 sur 510 ml
Impasse des Peupliers - 8°	EU	Gainage DN 200 sur 20 ml et DN 300 sur 95 ml
Rue d'Armeny - 6°	EU	Réhabilitation ouvrage visitable
Bd André Aune - 6°	EU	Gainage réseau EU DN 500 sur 400 ml
Avenue de Montredon - 8°	EU	Dilatation colleecteur Sud DN 500 grès sur 125ml
Promenade Georges Pompidou - 8°	EU/EP	Gainage sur 170ml
Promenade Georges Pompidou - 8°	EU/EP	Création réseau EP de 190 ml base nautique (JO 2024)
Av d'Haifa - 8°	EU/EP	Gainage réseau EU DN 200 sur 115 ml et EP DN 600 sur 100 ml
Traverse Le Mée - 8°	EU	Extension DN 200 sur 60 ml
Quartiers Madrague, Goudes, Callelongue - 8°	AEP	Pose de 5 vannes de sectionnement
Quai des Marins -8°	EU	Réhabilitation réseau EU DN 200 polypro
station d'épuration	EU	Travaux divers sur Géolide
63 avenue de la Pointe Rouge – 8°	EU	Sécurisation
Rue Gênes/Busquet - 6°; rue du ROUET, rue des MOUSSES - 8°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives
Avenue Mistral - 9°	EP	Extension réseau DN600 sur 130 ml
Rue du Château - 10°	EU	Extension DN 200 sur 40 ml

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Rue Jacques Hébert - 10°	EU	Gainage DN 300 sur 90 ml
Rue François Mauriac - 10° (feeder la Pomme)	AEP	Extension et maillage DN 150 sur 115 ml
Chemin de la Colline de Saint Joseph - 9°	EU	Gainage réseau EU DN300 sur 260 ml
Bd de la Pugette - 9° ; bd RABATAU/Daniel MATALON - 10°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives
Traverse St Menet - 11°	EU	Extension DN200 sur 45ml
Route d'Allauch - 11°	AEP	Extension réseau DN 100 sur 336 ml + maillage
Chemin de St Menet - 11°	AEP	Extension réseau DN 100 sur 151 ml + maillage
Avenue de St Menet - 11°	AEP	Extension réseau PEHD 51/63 sur 170 ml
Tse de la Penne - 11°	AEP	Extension réseau DN 100 sur 155 ml + maillage
Chemin de la Micouline - 11°	EP	Remplacement réseau sur 40 ml
Av de la Boiseraie - 12°	EP	Doublement d'un avaloir
Avenue Roger Salzmann - 12°	EU	Extension réseau DN 200 sur 100 ml
Avenue du Bousquetier - 12°	EU	Gainage réseau EU DN 200 sur 537 ml
Usine St Barnabé	AEP	Réha GC toitures ozonation
Bd chevillon	AEP	Macrocomptage
Av peintres roux	AEP	Macrocomptage
Avenue de Saint Jérôme - 13°	EU	Gainage réseau DN 250 sur 650 ml
Bd Madeleine Rémusat - 13°	EU	Gainage réseau DN 250 sur 350 ml
Chemin de Château Gombert - 13°	EU	Gainage réseau DN 250 sur 200 ml
5 ch ND Consolation - 13°	EU	IC et extension réseau DN 200
Avenue de Frais Vallon - collège J.Prévert - 13°	EU	Gainage réseau DN 250 sur 300 ml
Allée du Tarn - résidence les Hirondelles - 13°	EU	Réhabilitation conduite DN 200 sur 23 ml et DN 300 sur 77 ml
Rue Nogarette - 13°	EU	Extension réseau EU DN 200
Château Gombert - 13°	EP	Entretien des noues
Bd Coli - 14°	EP	Dilatation réseau DN 300 sur 16 ml
Ave de Saint Just - 13°; bd Ferdinand de Lesseps - 14°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives
Delprat-Fournacle	EP	Bassin de rétention 2380 m3
La Grave-les Médecins phase 1.2	EP	Bassin de rétention et recalibrage
Confortement de la galerie de la Batarelle -14°	AEP	Confortement de la galerie
Réservoir Moulin du Diable	AEP	Motorisation vannes + réha GC
Réservoir Moulin des Mourets	AEP	Réfection étanchéité
Bd de la Bégude 13013 Marseille	EU	Mise en sécurité
Usine Ste Marthe	AEP	Réhabilitation GC
Traverse Berenger - 15°	EU	Extension réseau DN 200 sur 55 ml
Plage de Corbière - 16°	EU	Remplacement conduite DN 200 sur 30 ml
Réservoir des Mayans	AEP	Motorisation vannes
Réservoir de la Viste	AEP	
Rue de Lyon/Commanderie - 15°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PÉRIPHERIE

Commune	Adresse	EU/AEP	Nature des travaux
ALLAUCH			
	Avenue général de Monsabert	AEP	Stabilisateur dn 250 et vanne sur réseau dn 250
	Chemin des Cigales	AEP	extension réseau PE 51/63 sur 75 ml
	Route des 4 saisons	AEP	extension réseau DN 100 sur 10 ml
	Liaison AEP Rascous-Ambrosis	EU/AEP	Création Conduite En fonte DN 400
	Reservoir Rascous	AEP	analyseur de cl2
	Reservoir Notre Dame du Château	AEP	analyseur de cl2
CARNOUX			
	Allée des Tamaris	EU	extension réseau EU DN 200 sur 100 ml
	Vincent Scotto, Savorgnan de Brazza, Darius Milhaud	AEP	Renforcement AEP Carnoux
	Rd Point Charcot	AEP	Borne Monétique
	Pompage de fenestrelle -	AEP	Réhabilitation GC
	réservoir des lavandes	AEP	restructuration vidange
	pompage haut	AEP	analyseur de cl2
CARRY			
	station d'épuration	EU	création d'un locel et reprise ventilation
	place Jean Jaurès	EU	amélioration de la station de relevage de Carry Port (broyeur)
	chemin de beau rivage	EU	sécurisation de la station de relevage de beau rivage
CASSIS			
	Station épuration	EU	amélioration desodo
	12, rue de l'arène Cassis	EU	réhabilitation totale
	usine d'eau potable	AEP	réhabilitation
			Total CASSIS
CEYRESTE			
	Chemin de Frais Vallon Bas	EU	extension dn 200 sur 90ml + Poste relevage
	Chemin de Frais Vallon Haut	EU	extension dn 200 sur 250ml
	réservoir du stade	AEP	réhabilitation GC
			Total CEYRESTE
CHATEAUNEUF			
	Bd Castellas / Rue Lamartine	EU	chemisage DN 150 sur 265 ml (lutte contre les ECPP)
	Rue Barbaroux	EU	chemisage DN 200 sur 140 ml (lutte contre les ECPP)
	Lotissement Saint Cécile	EU	chemisage DN 200 sur 130 ml (lutte contre les ECPP)
	Bd Armand Audibert	EU	chemisage DN 200 sur 125 ml (lutte contre les ECPP)
	Chemin Jules Ferry	EU	chemisage DN 200 sur 120 ml (lutte contre les ECPP)
	Lotissement Jardins Fleuris	EU	chemisage DN 200 sur 70 ml (lutte contre les ECPP)
	Rue Max Dormoy	EU	chemisage DN 200 sur 145 ml (lutte contre les ECPP)
	Impasse Le Cabanon	EU	chemisage DN 300 sur 70 ml (lutte contre les ECPP)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Adresse	EU/AEP	Nature des travaux
CHATEAUNEUF			
	Bd JJ Rousseau	EU	chemisage DN 300 sur 420 ml (lutte contre les ECPP)
	Rue Anatole France	AEP	extension sur 60 ml en Dn 80 et 25 ml en DN 100
	Avenue du 4 septembre	AEP	macrocomptage
	Réservoir Chef-lieu bas	AEP	motorisation vannes
	station d'épuration Chateauneuf	EU	cuvelage prétraitement
ENSUES			
	Allée des Perdrix	AEP	dilatation dn 150mm sur 40ml + STAB
	réservoir Chantegrive	AEP	réhabilitation GC
	réservoir madrague de Gignac	AEP	motorisation vannes
	vanne val Ricard	AEP	anti intrusion
GIGNAC			
	Lotissement Manon des sources	EU	gainage DN 200 sur 45 ml (lutte contre les ECPP)
	Avenue des Prés	EU	gainage DN 200 sur 110 ml (lutte contre les ECPP)
	Impasse Hector Berlioz	EU	gainage PVC DN 200 sur 124 ml (lutte contre les ECPP)
	Av François Miterrand	EU	gainage DN 200 sur 45 ml (lutte contre les ECPP)
	Allée Lauriers/ Allée Cèdres	EU	gainage DN 200 sur 80 ml (lutte contre les ECPP)
	Av Bosquet / imp Mésanges	EU	gainage DN 200 sur 155 ml (lutte contre les ECPP)
	Chemin des Oliviers	EU	remplacement réseau DN 200
	Rue Alsace Lorraine	EP	Réparations ponctuelles réseau DN 300
GEMENOS			
	Chemin de Jouque	EU	extension réseau EU DN 200 sur 60 ml
LA CIOTAT			
	Av Ernest Subilia	EU	extension DN 200 sur 110 ml
	Tse Ventre	AEP	extension et dilation DN 1500 sur 75 ml
	Avenue des Genevriers	EU	extension réseau DN 200 sur 100 ml
	station d'épuration	EU	mise au norme sécurité incendie + amélioration desodo
	usine d'eau potable	AEP	amélioration chloration
LE ROVE			
	Chemin de la Bergerie	AEP	Borne monétique
	surpresseur du baou	AEP	branchement EDF/FT
	réservoir niolon	AEP	motorisation vanne
MARIGNANE			
	Allée Neptune	EU	chemisage DN 200 sur 50 ml
	RD 568	EU	Reprise étanchéité de 3 regards béton
	Rue Jean Monnet	EU	gainage DN 200 sur 260 ml (lutte contre les ECPP)
	Rue Henri Milhaud (Lacanau EST)	EU	Remplacement DN 200 sur 250 ml
	Rue Henri Milhaud (Lacanau EST)	EU	Chemisage DN 200 sur 330 ml

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Adresse	EU/AEP	Nature des travaux
MARIGNANE			
	Parc Méditerranée	EU	Remplacement canalisation dn 150 sur 50ml
	Rue Mistral	EU	Remplacement canalisation dn 200 sur 120ml
	Chemin des Macreuses	AEP	Extension réseau AEP DN 200 sur 200 ml
	Avenue Jean Giono	EU/AEP	Extension réseau AEP DN 100 sur 145 + 3 branchements EU en refoulement
	Quartier Beausset/Raphele	EU/AEP	Desserte sanitaire et eau potable
	Station d'épuration	EU	réhabilitation file 3
PLAN DE CUQUES			
	Av Général Leclerc	EP	Dilatation du réseau pluvial
ROQUEFORT			
	Rue Tour des Dallests		Sectorisation - Création d'un point de comptage SAUR/ACTEMIUM
	réservoir des fourniers	AEP	réhabilitation GC
	usine d'eau potable	AEP	réhabilitation GC
SAUSSET			
	Tse des Pêcheurs	EU	Remplacement réseau DN 200 sur 90 ml
	plage des baumettes	EU	étanchéité des regards sur émissaire
	plage des baumettes	EU	déplacement d'installations électriques
	anse du Rouveau	EU	confortement canalisation EU
	surpresseur du village	AEP	réhabilitation GC
	réservoir du grand vallat	AEP	motorisation vannes
	réservoir du grand vallat	AEP	restructuration vidange
St VICTORET			
	Allée Oliviers / Av Jacques Prévert	AEP	Stab pression + Comptage + Maillage Notre Dame / St Victoret extension réseau AEP DN 200 sur 75 ml
	Rue de la Cadière / Av Jacques Prévert	AEP	Maillage Notre Dame / St Victoret extension réseau AEP DN 200 sur 110 ml
	Impasse de la Glacière	EP	Aménagements pluviaux
	Av du Romartin	AEP	maillage réservoir

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Facture type 120 m³
Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Zone Centre (Allauch, Carnoux, Gémenos ZI Le Rove, Marseille, Septèmes)
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2022

DISTRIBUTION DE L'EAU			**Unité**	**Quantité**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
SEMM	Part fixe annuelle			1	12,2436 €	12,24 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	15	0,5531 €	8,30 €
		Tranche 2	**m³**	105	1,6271 €	170,85 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		**m³**	120	0,1603 €	19,24 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		**m³**	120	0,2800 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau		**m³**	120	0,0420 €	5,04 €
					SOUS-TOTAL HT	**249,27 €**

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
SERAMM (part collecte et traitement)	Part variable par m³ consommé	**m³**	120	1,1691 €	140,29 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	**m³**	120	0,2900 €	34,80 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte	**m³**	120	0,1600 €	19,20 €
				SOUS-TOTAL HT	**194,29 €**
				TOTAL HT	**443,56 €**
				TVA 5,50 %	13,70 €
				TVA 10 %	19,43 €
				TOTAL GENERAL TTC	**476,69 €**
				PRIX MOYEN TTC PAR M³	**3,97 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Facture type 120 m³
Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Zone Ouest (Carry, Châteauneuf, Ensuès, Gignac, Marignane, Saint-Victoret, Sausset)
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2022

DISTRIBUTION DE L'EAU			**Unité**	**Quantité**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
SEMM	Part fixe annuelle			1	12,2436 €	12,24 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	15	0,5531 €	8,30 €
		Tranche 2	**m³**	105	1,6271 €	170,85 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		**m³**	120	0,1603 €	19,24 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		**m³**	120	0,2800 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau		**m³**	120	0,0420 €	5,04 €
					SOUS-TOTAL HT	**249,27 €**

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
SAOM	Part variable par m³ consommé	**m³**	120	0,9824 €	117,89 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	**m³**	120	0,2900 €	34,80 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte	**m³**	120	0,1600 €	19,20 €
				SOUS-TOTAL HT	**171,89 €**
				TOTAL HT	**421,16 €**
				TVA 5,50 %	13,70 €
				TVA 10 %	17,18 €
				TOTAL GENERAL TTC	**452,04 €**
				PRIX MOYEN TTC PAR M³	**3,77 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Facture type 120 m³
Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Zone Est (Cassis, Ceyreste, La Ciotat, Roquefort)
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2022

DISTRIBUTION DE L'EAU			**Unité**	**Quantité**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
SEMM	Part fixe annuelle			1	12,2436 €	12,24 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	15	0,5531 €	8,30 €
		Tranche 2	**m³**	105	1,6271 €	170,85 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		**m³**	120	0,1603 €	19,24 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		**m³**	120	0,2800 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau		**m³**	120	0,0420 €	5,04 €
					SOUS-TOTAL HT	**249,27 €**

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
SAEM	Part variable par m³ consommé	**m³**	120	1,1179 €	134,15 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	**m³**	120	0,2900 €	34,80 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte	**m³**	120	0,1600 €	19,20 €
				SOUS-TOTAL HT	**188,15 €**
				TOTAL HT	**437,42 €**
				TVA 5,50 %	13,70 €
				TVA 10 %	18,82 €
				TOTAL GENERAL TTC	**469,94 €**
				PRIX MOYEN TTC PAR M³	**3,92 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Facture type 120 m³
Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Régie de Gémenos
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2022

DISTRIBUTION DE L'EAU			**Unité**	**Quantité**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
REABMG	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	100	0,4563 €	45,63 €
		Tranche 2	**m³**	20	0,6476 €	12,95 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		**m³**	120	0,2800 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau		**m³**	120	0,0532 €	6,38 €
					SOUS-TOTAL HT	**98,56 €**

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
REABMG	Part variable par m³ consommé	**m³**	120	0,3180 €	38,16 €
SERAMM (part transport et traitement)	Part variable par m3 consommé	**m³**	120	0,6565 €	78,78 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	**m³**	120	0,1000 €	12,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte	**m³**	120	0,1600 €	19,20 €
				SOUS-TOTAL HT	**148,14 €**
				TOTAL HT	**246,70 €**
				TVA 5,50 %	5,42 €
				TVA 10 %	14,82 €
				TOTAL GENERAL TTC	**266,94 €**
				PRIX MOYEN TTC PAR M³	**3,77 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Facture type 120 m³
Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Régie de Plan-de-Cuques
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2022

DISTRIBUTION DE L'EAU		**Unité**	**Quantité**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
REABMG	Part fixe annuelle		1	35,73 €	35,73 €
	Part variable par m³ consommé	**m³**	120	1,0002 €	120,02 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution	**m³**	120	0,2800 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau	**m³**	120	0,04093 €	4,91 €
				SOUS-TOTAL HT	**194,26 €**
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
REABMG	Part fixe annuelle	**m³**	1	18,89 €	18,89 €
	Part variable par m³ consommé	**m³**	120	0,3444 €	41,33 €
SERAMM (part transport et traitement)	Part variable par m3 consommé	**m³**	120	0,6565 €	78,78 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	**m³**	120	0,1000 €	12,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte	**m³**	120	0,1600 €	19,20 €
				SOUS-TOTAL HT	**170,20 €**
				TOTAL HT	**364,46 €**
				TVA 5,50 %	10,68 €
				TVA 10 %	17,02 €
				TOTAL GENERAL TTC	**392,16 €**
				PRIX MOYEN TTC PAR M³	**3,27 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nbre avts	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DU TERRITOIRE DE MARSEILLE-PROVENCE	SEM	09/12/2013	15 ans	30/06/2029	4	**Avt n°1** : Prendre en compte certaines incidences du report du démarrage de la délégation initialement prévue le 01/01/2014 au 01/07/2014 - prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA - Mettre en cohérence les différents articles du contrat relatifs au rachat des compteurs : les articles 10;10, 14;1 et l'annexe AO7 ont été modifiés en ce sens ; l'article 35.2 n'a pas été corrigé - corriger des erreurs matérielles ou incohérences entre certains articles et annexes et apporter certaines précisions.	28/10/2014
						Avt n°2 : au terme de la première année d'exploitation du Service, il est apparu nécessaire de faire évoluer certaines dispositions contractuelles afin de prendre en compte : - certaines adaptations ou précisions à des engagements du Délégataire ou à des dispositions contractuelles qui se sont avérées indispensables dans le cadre de l'exploitation du service; - la clarification de la définition et des modalités de calcul de certains indicateurs de performance et des pénalités associées, au terme d'un important travail conjoint avec les services de la Communauté urbaine et du Délégataire; - les incidences de la Loi Hamon relative à la consommation en modifiant certaines dispositions du Règlement de Service, - l'évolution de la répartition des prestations mutualisées; - l'adaptation du Barème de Prix; - la collaboration du délégataire dans la démarche menée par la Communauté Urbaine en termes d'économies d'eau dans le cadre du contrat "CONPERE" avec l'Agence de l'Eau; - la mise en place de modalités spécifiques de facturation des consommations d'eau des Grands Comptes et, à titre d'échange dans le respect de l'équilibre économique du Contrat, l'assouplissement des horaires d'accueil physique des agences Est et Ouest du territoire communautaire; - les demandes de la Communauté urbaine, qui représentent des charges supplémentaires pour le Délégataire et qui visent à : 1) compléter les engagements du Délégataire portant sur les travaux de sécurité des ouvrages du service, en particulier en termes d'accès et de surveillance; 2) la prise en charge par le Délégataire de travaux de renouvellement de quelques vannes anciennes de DN> 300 mm, non prévus initialement dans le contrat; 3) la diminution du nombre de boîtes de lavage à équiper, dans le cadre de la télérelève, à la charge du Délégataire par rapport aux prévisions du contrat et le reparamétrage de certaines d'entre elles. - les demandes du Délégataire, qui représentent des économies de charges pour le délégataire et qui visent, afin de respecter l'équilibre économique initial du Contrat, à : 1) revoir les délais relatifs à certains de ses engagements (obtention de la certification NF Services, capteurs, qualité, ombrières), 2) diminuer le nombre de branchements à renouveler par le Délégataire sur les exercices 2016, 2017, 2018, 2019. - certaines incohérences et erreurs matérielles résiduelles.	19/01/2016

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nbre avts	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DU TERRITOIRE DE MARSEILLE-PROVENCE	SEM	09/12/2013	15 ans	30/06/2029	4	**Avt n°3 :** De nouvelles évolutions contractuelles sont apparues nécessaires afin de prendre en compte les principaux points suivants : • L'évolution du schéma organisationnel de la Structure Juridique Dédiée (SJD) et les incidences contractuelles associées, notamment en termes de prestations mutualisées. Dès l'origine, le contrat prévoit la mutualisation entre la Structure Juridique Dédiée et le groupe SEM. L'article 5 et les annexes 10 et 11 prévoient notamment la mutualisation de prestation de SEM vers SEMM pour les missions d'appui stratégique et de conseil (Direction générale, Direction Ressources Humaines, Finances, Achats Management), les activités de médecine du travail, d'expertise réseaux, de gestion des crises et du laboratoire, ainsi que Bronzo TP pour la réalisation des travaux d'entretien de réseaux et Somei pour l'infogérance du système d'information). Le schéma organisationnel mis en place depuis le 1/10/2016 prévoit l'intégration de la chloration, clientèle, atelier, CDT au sein de de la structure juridique dédiée. Par conséquent, de nouvelles prestations sont prévues au contrat vis-à-vis des autres structures du Groupe SEM. Un compte de résultat annuel permet le suivi des prestations mutualisées avec la SEM. En outre, le schéma organisationnel au 1/10/2016 prévoit la mise à disposition par la SEM, par convention individuelle, de 60 ETP affectés aux fonctions support (ressources humaines, finances, communication, juridique…). Chaque année, un état des coûts associés au personnel mis à disposition sera transmis à la Métropole. Cette organisation est neutre économiquement. Elle est par ailleurs pertinente en termes d'expertise ; • le nouveau schéma de gouvernance à mettre en place. Lors des 3 premières années de la délégation, il est clairement apparu la nécessité de faire évoluer le schéma de gouvernance tel que prévu au contrat et dans ses annexes afin de le rendre plus opérationnel et efficient ; • la révision de conditions tarifaires et d'abonnement. Certains abonnements nécessitent des modifications (cas de l'abonnement « fourniture d'eau mobile ») et deux nouveaux abonnements seront introduits (abonnement « jardins familiaux ou solidaires», abonnement « espace public-eau brute») pour mieux répondre aux besoins rencontrés ; • la révision du Règlement de Service. Il est prévu d'inclure les évolutions tarifaires précitées ; • la modification de certains Indicateurs de performance. Certaines évolutions d'indicateurs de performance contractuels (définitions, valeurs cibles) ont été identifiées par la Métropole comme nécessaires pour mieux évaluer la qualité et performance du Service ; • les nouvelles mesures en matière de Cybersécurité : les évolutions réglementaires entrées en vigueur le 1er juillet 2016 en matière de cybersécurité pour les Opérateurs d'Importance Vitale (OIV) s'appliquent au Service de l'Eau du territoire de Marseille Provence. Par ailleurs, les	15/05/2018

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nbre avts	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DU TERRITOIRE DE MARSEILLE-PROVENCE	SEM	09/12/2013	15 ans	30/06/2029	4	**Avt n°4 :** En 2019, la Métropole a réalisé un audit quinquennal juridique, financier et technique de la délégation du Service public de l'Eau qui a montré la performance du Service délégué. Néanmoins, des préconisations d'adaptation, d'amélioration ont été formulées qui donnent lieu à la rédaction de l'avenant quinquennal. Les principales évolutions contractuelles du présent avenant concernent : • La cybersécurité : l'avenant 3 avait mis à la charge du délégataire la mise en œuvre, à frais avancés, des évolutions réglementaires entrées en vigueur le 1er juillet 2016 en matière de cybersécurité pour les Opérateurs d'Importance Vitale (OIV). Le présent avenant permet d'acter les modalités de prise en charge de ces coûts d'investissement et de fonctionnement jusqu'à la fin du Contrat, grâce à un effort consenti par le Délégataire et à une baisse de certaines charges, afin de respecter l'équilibre économique initial du Contrat. • Les évolutions organisationnelles du Délégataire, en vue d'améliorer la productivité, ainsi que la baisse des prestations mutualisées suite à l'arrêt du laboratoire SEM. • L'optimisation du système d'évaluation de la performance (ajout de nouveaux indicateurs, nouvelles modalités d'obtention de l'intéressement…). • Fonds d'aide aux plus démunis : nouvelles modalités d'attribution permettant d'améliorer la performance du fonds et la résorption du reliquat. • Evolution de la grille tarifaire en vue d'une simplification et d'une baisse du tarif agricole pour accompagner les projets d'agriculture urbaine. • Le volet patrimonial : requalification des biens délégués, clarification des obligations contractuelles du Délégataire en matière de régularisation des servitudes, introduction d'indicateur de suivi de l'état du patrimoine, clarification des obligations contractuelles du Délégataire en matière de contrôles réglementaires des bâtiments et ouvrages, notamment sur la réglementation amiante. • Le volet financier : optimisation du reporting financier, nouvelles modalités d'actualisation du Compte d'Exploitation Prévisionnel, forfaitisation du taux de charges semi-directes et indirectes des travaux, augmentation du délai de reversement de la surtaxe. • La qualité de l'eau : ajout d'indicateurs sur le suivi, prise en compte de paramètres émergents dans les analyses. • L'introduction de nouvelles prestations accessoires. • La modification du Règlement de Service en vue d'une mise en conformité juridique et afin de prendre en compte des évolutions tarifaires exposées plus haut.	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Centre pour Allauch, Carnoux-en-Provence, Marseille, Le Rove, Septèmes-Les-Vallons, Zone Industrielle de Gémenos	SERAM	11/12/2013	15 ans	31/12/2028	7	**Avt n°1** : Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et porter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA. **Avt n°2** : Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 43 du contrat de délégation. **Avt n°3** : Suite au retour d'expérience de la première année dans l'exécution du contrat de délégation de service public de l'assainissement et du pluvial - Secteur Centre, le présent avenant a pour objet de clarifier des engagements du délégataire, adapter des engagements du délégataire, harmoniser des engagements entre les différents contrats de délégation, négocier de nouveaux engagements, corriger quelques erreurs matérielles. **Avt n°4** : Réalisation d'une unité de valorisation du biogaz produit à l'usine des boues de Marseille **Avt n°5** : Mise en cohérence filière des boues et adaptation et clarification de divers engagements **Avt n°6** : Modification du règlement de service **Avt n°7** : A la suite de cet audit, les parties se sont rapprochées afin de conclure un nouvel avenant dont les principales thématiques sont les suivantes : - Plan d'actions de lutte contre les odeurs et l'hydrogène sulfuré (H2S) dans les ouvrages, - Prise en compte d'évolutions fiscales relatives à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et à la Taxe Foncière (TF), - Diagnostic de Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) - Gestion patrimoniale (inventaires des biens, servitudes, diagnostic des réseaux visitables,conformité et entretien des bâtiments) - Partage de la surperformance économique - Création d'un fonds de solidarité - Evolution de la gestion du réseau pluvial. - Evolutions du contrôle de l'activité déléguée (nouveaux indicateurs de suivi, contrôle des achats, instances de gouvernance).	28/10/2014 27/01/2015 07/10/2015 01/08/2017 28/12/2017 28/12/2017 30/12/2020

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Ouest pour Carry-Le-Rouet, Châteauneuf-Les-Martigues, Ensuès-La-Redonne, Gignac-La-Nerthe, Marignane, Saint-Victoret, Sausset-Les-Pins	SEM	09/12/2013	15 ans	31/12/2028	4	**Avt n°1** : Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et d'apporter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA **Avt n°2** : Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 36 du contrat de délégation. **Avt n°3** : Adaptation et clarification de divers engagements **Avt n°4** : Modification du règlement de service **Avt n°5** : Les parties se sont rapprochées afin de conclure un nouvel avenant dont les principales thématiques sont les suivantes : - Mise en œuvre d'un plan de lutte contre le vieillissement du parc d'équipements électromécaniques, - Amélioration de la gestion patrimoniale (classification des biens, accès aux documents, complétude des inventaires, servitudes, entretien et conformité réglementaire des bâtiments) - Evolution du plan de lutte contre les eaux parasites - Mise en place de mesures en faveur de l'action sociale, par création d'un fonds de solidarité assainissement - Dispositions diverses (gouvernance, modalités comptables, projet de méthanisation à Marignane).	28/10/2014 21/01/2015 28/12/2017 28/12/2017 31/12/2020

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Est pour Cassis, Ceyreste, La Ciotat, Roquefort-La-Bédoule	SEM	09/12/2013	15 ans	31/12/2028	4	**Avt n°1** : Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et d'apporter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA **Avt n°2** : Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 36 du contrat de délégation. **Avt n°3** : Adaptation et clarification de divers engagements **Avt n°4** : Modification du règlement de service **Avt n°5** : Les parties se sont rapprochées afin de conclure un nouvel avenant dont les principales thématiques sont les suivantes : - Mise en oeuvre d'un plan de lutte contre le vieillissement du parc d'équipements électromécaniques, - Amélioration de la gestion patrimoniale (classification des biens, accès aux documents, complétude des inventaires, servitudes, entretien et conformité réglementaire des bâtiments) - Evolution du plan de lutte contre les eaux parasites - Mise en place de mesures en faveur de l'action sociale, par création d'un fonds de solidarité assainissement - Dispositions diverses (gouvernance, modalités comptables).	28/10/2014 21/01/2015 28/12/2017 28/12/2017 31/12/2020

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DÉTAILLÉS (CARE/CA)

SEMM - COMPTE D'EXPLOITATION	2020	2021
RECETTES D'EXPLOITATION	**191 531 091**	**195 558 869**
VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICE	**147 838 050**	**152 023 398**
Ventes d'eau	**137 983 885**	**140 911 838**
Taxes et redevances	**35 918 873**	**36 651 591**
Redevance prélèvement	3 817 177	3 874 324
Redevance prélèvement	3 817 177	3 874 324
Taxes et redevances perçues pour le compte de tiers	32 101 697	32 777 267
Pdts part Collectivité Eau	16 128 475	16 063 126
Pdts p/Agence Eau-pollution	15 973 222	16 714 142
Travaux	**3 704 963**	**3 733 116**
Travaux pour le compte de tiers	3 704 963	3 733 116
Pdts travaux branchements	3 704 963	3 733 116
Prestations de services	**5 686 009**	**6 866 079**
Produits des activités complémentaires	**463 193**	**512 365**
PRODUCTION IMMOBILISÉE	**197 678**	**118 770**
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	**543 549**	**281 494**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**3 994**	**38 548**
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**32 875 693**	**33 965 063**
TRANSFERTS DE CHARGES	**10 068 297**	**9 131 595**
CHARGES D'EXPLOITATION	**180 077 285**	**180 053 818**
ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	**7 347 624**	**7 070 559**
Achats stockés - Autres approvisionnements	**992 389**	**582 592**
Variations des stocks	**154 366**	**33 269**
Achats d'études, prestations de services	**278 184**	**239 463**
Achats de matières, équipements et travaux	**3 031 215**	**3 139 053**
Achats non stockés de matière et fournitures	**2 891 470**	**3 076 182**
Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	1 991 118	2 147 145
Fournitures eau autres	945 611	945 977
Autres achats d'eau brute	945 611	945 977
Energie électrique (sauf éclairage)	1 018 591	1 181 451
Energie électrique	1 018 591	1 181 451
Fournitures eau, gaz, éclairage, combustibles	26 916	19 717
Eau, gaz, électricité	26 916	19 717
Produits de traitement	401 382	383 695
Produits de traitement	401 382	383 695
Fournitures d'entretien des équipements et installations	893	2 959
Fournitures-entretien matériel	893	2 959
Fournitures administratives	259 570	252 322
Fournitures administratives	110 264	74 119

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Achats de petit mobilier		80
Achats de petit mat. Informatique	149 306	178 123
Fournitures de petit équipement	1 666	884
Achats de petits logiciels	1 666	884
Carburants	232 518	284 990
Carburants	229 383	283 161
Lubrifiants	3 135	1 829
Autres matières et fournitures	4 323	4 187
Combustibles (Chauffage)	4 323	4 187
SERVICES EXTÉRIEURS	**46 634 689**	**50 800 402**
Sous-traitance générale	**7 688 187**	**7 204 900**
Locations, droits de passage et servitudes diverses	**2 596 716**	**2 703 618**
Charges locatives et de copropriété	**1 513 104**	**1 304 207**
Entretien et réparations	**34 326 960**	**38 977 838**
Primes d'assurances	**452 963**	**563 353**
Études et recherches	**50 086**	**37 524**
Divers	**6 672**	**8 963**
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	**47 596 154**	**49 025 277**
Personnel extérieur au service	**5 783 291**	**6 389 243**
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	**2 704 183**	**2 833 248**
Publicité, publications, relations publiques	**518 268**	**582 251**
Déplacements, missions et réceptions	**298 361**	**231 068**
Frais postaux et de télécommunications	**1 188 584**	**1 049 440**
Services bancaires et assimilés	**198 106**	**187 308**
Divers	**36 905 362**	**37 752 719**
Concours divers (cotisations…)	93 242	95 863
Autres	893 247	1 005 265
SEM-MOYENS DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION	893 247	1 005 265
Redevance prélèvement	3 817 177	3 874 324
Contrepartie des produits tiers : Autres redevances	32 101 697	32 777 267
Redevance part Collectivité Eau	16 128 475	16 063 126
Redevance Pollution	15 973 222	16 714 142
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	**3 903 468**	**3 088 334**
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	**1 322 718**	**1 451 678**
Versement de transport	327 503	338 277
Formation prof. continue	810 408	916 769
Effort de construction	74 219	79 100
Verst libér.taxe apprentissage	110 588	117 532
Autres impôts, taxes et versements assimilés (administrations des impôts)	**1 849 809**	**912 782**
Impôts directs (sauf impôts sur les bénéfices)	1 849 719	910 744
CET (CFE / CVAE)	1 307 208	604 121
Taxes foncières	526 980	290 600

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Taxe sur véhicules sociétés	15 531	16 023
Droits d'enregistrement et de timbre	90	2 038
Dts enregistr-carte grise-vign	90	2 038
Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	**730 942**	**723 874**
Contrib. sociale de solidarité	236 448	227 963
Contrib. sociale de solidarité	236 448	227 963
Taxes sur l'électricité	29 637	21 912
Taxes sur l'électricité	29 637	21 912
Redevances contractuelles	464 857	473 999
Redev. occup. domaine public	464 857	473 999
CHARGES DE PERSONNEL	**29 344 101**	**28 236 633**
Rémunérations du personnel	**20 226 188**	**19 103 921**
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	**8 086 654**	**7 883 402**
Autres charges sociales	**971 609**	**1 168 393**
Autres charges de personnel	**59 650**	**80 917**
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	**2 515 212**	**2 922 664**
Redevances pour concessions, brevets, licences etc…	**566**	**690**
Pertes sur créances irrécouvrables	**1 334 757**	**1 729 836**
Aides personnalisées et contribution Fonds Solidarité Logement (art. 92.5.2)	**1 032 470**	**1 048 000**
Aides personnalisées p/usagers	982 300	995 600
Contribution au FSL	50 170	52 400
Charges diverses de gestion courante	**147 419**	**144 138**
CHARGES FINANCIERES	**1 168 883**	**1 069 717**
Charges d'intérêts	**1 168 883**	**1 069 717**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**1 389 415**	**850 747**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	**1 386 564**	**849 751**
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	**2 851**	**996**
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	**40 177 716**	**36 989 486**
RCAI - SOLDE D'EXPLOITATION	**11 453 806**	**15 505 050**
Participation	**927 100**	**1 099 045**
Impôt sur les sociétés pris en charge au niveau des associés **	**3 524 480**	**3 534 130**
BÉNÉFICE NET	**7 002 226**	**10 871 875**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SERAMM - COMPTE D'EXPLOITATION COLLECTE + TRAITEMENT + PLUVIAL	2020	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	**101 840 906 €**	**105 223 224 €**
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation du service assainissement	**72 057 900 €**	**75 545 707 €**
Redevance assainissement	60 029 185 €	63 192 445 €
- Dont Abonnés	*55 178 567 €*	*57 283 189 €*
- Dont majoration 25%		*974 204 €*
- Dont Industriels	*1 333 797 €*	*1 137 246 €*
- Dont Communes raccordées hors périmètre	*3 362 840 €*	*3 511 482 €*
- Dont Apports extérieurs: matière vidange, graisse	*153 981 €*	*286 324 €*
Rémunération pluviale	12 028 715 €	12 353 263 €
dont GEMAPI	1 483 475 €	1 523 500 €
Collectivité et autres Organismes Publics	**15 691 215 €**	**15 224 356 €**
– Dont part Collectivité	*15 691 215 €*	*15 224 356 €*
- Dont Redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau	- €	- €
- Dont Subvention Organismes Publics	- €	
Chiffre d'affaires lié aux prestations de service et branchements neufs	**4 310 730 €**	**4 714 316 €**
Travaux attribués à titre exclusif	2 292 396 €	2 165 199 €
Produits des prestations de services	356 026 €	484 526 €
Produits Biomethane	1 662 308 €	2 064 591 €
Produits issus des écritures comptable	**9 781 061 €**	**9 738 846 €**
Reprise sur provisions et amortissements	81 326 €	499 816 €
PRODUITS FINANCIERS	**4 548 €**	**325 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**64 422 €**	**80 327 €**
TOTAL PRODUITS	**101 909 875 €**	**105 303 876 €**
CHARGES EXPLOITATION hors PCT, chges immos, hors Impôts	**57 144 630 €**	**61 326 932 €**
CHARGES EXPLOITATION	**82 241 552 €**	**85 009 532 €**
Collectivité et autres Organismes Publics	15 691 215 €	15 224 356 €
Achats consommables - Fournitures exploitation	1 286 214 €	2 139 832 €
Rabais, remises et ristournes obtenus des fournisseurs	- €	- 2 873 €
Achats travaux facturables	1 577 632 €	1 408 302 €
Achats travaux immobilisés	5 723 503 €	4 826 966 €
Énergie	2 279 225 €	2 508 921 €
Réactifs et produits de traitement	488 818 €	458 645 €

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Analyses	140 201 €	179 571 €
Sous-traitance	10 324 195 €	9 504 172 €
Coûts d'élimination des boues et des déchets d'assainissement	3 671 854 €	5 032 659 €
Entretien et réparations	1 890 582 €	2 239 207 €
Autres dépenses d'exploitation :	5 400 661 €	6 111 119 €
– dont télécommunication, postes et télégestion	*234 083 €*	*180 201 €*
– dont engins et véhicules	*1 090 094 €*	*1 122 378 €*
– dont Informatique	*1 069 942 €*	*1 528 235 €*
– dont assurance	*493 464 €*	*560 282 €*
– dont locations mobilières	*229 895 €*	*212 636 €*
– dont location immobilières	*1 060 376 €*	*986 092 €*
– dont entretien espaces verts	*- €*	*- €*
– dont communication / marketing / relations publiques	*80 024 €*	*130 362 €*
– dont autres (honoraires, frais de déplacements, frais bancaires...)	*1 142 783 €*	*1 390 933 €*
Personnel	29 973 317 €	30 901 905 €
Redevance d'occupation du domaine public	106 929 €	114 706 €
Redevance biogaz	267 575 €	265 504 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	484 117 €	857 551 €
Impôts locaux et taxes (***hors*** IS)	1 264 695 €	659 035 €
– CET (composante CFE)	368 205 €	216 832 €
– CET (composante CVAE)	723 661 €	414 364 €
– Taxes foncières	53 308 €	- 96 448 €
– Autres (Organic, IFA, Taxes véhicules)	119 521 €	124 287 €
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	1 670 820 €	1 746 642 €
Aide aux plus démunis		112 578 €
Soldes de cessions d'actifs domaine		720 737 €
EBITDA	**19 518 028 €**	**19 713 876 €**
Amortissements biens du domaine privé	624 986 €	829 137 €
Provisions de renouvellement&Amortissements de caducité (Biens du domaine concédé)	10 991 000 €	11 138 518 €
Provisions dépréciations créances clients	*1 045 937 €*	*777 521 €*
Autres provisions pour risques	*219 498 €*	*504 566 €*
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT (ROC)	**6 717 933 €**	**6 963 950 €**
Charges financières	2 386 781 €	2 210 942 €
Charges exceptionnelles	1 200 €	9 735 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	**4 398 920 €**	**4 823 925 €**
Impôt sur les sociétés	1 309 700 €	1 202 741 €
RÉSULTAT NET COMPTABLE	**3 089 220 €**	**3 621 184 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SAEM - COMPTE D'EXPLOITATION COLLECTE + TRAITEMENT	Total 2020	Total 2021
DONNEES DU SERVICE		
Nombre d'abonnés	15 306	15 522
Nombre de m3 vendus	3 564 186	3 766 774
TOTAL PRODUITS	**5 398 296 €**	**6 034 966 €**
Exploitation du service		
– redevance d'assainissement-collecte (raccordables non raccordés exclus) : 0,2956 €	*3 553 486 €*	*4 207 767 €*
– nouveaux branchements	*154 489 €*	*137 399 €*
– autres (contrôle de conformité des branchements p/ cessions immobilières - astreintes)	*6 954 €*	*5 777 €*
Collectivités et autres organismes publics		
Redevance et part des tiers	*1 196 052 €*	*1 222 944 €*
Autres produits de gestion courante	63 €	3 786 €
Reprise sur provisions et amortissements	402 775 €	306 861 €
Transferts de charge (Renouvellement des ouvrages)	77 275 €	99 835 €
Produits accessoires	7 202 €	50 598 €
CHARGES	**6 656 305 €**	**6 643 923 €**
Personnel	1 429 330 €	1 155 280 €
Énergie	*412 398 €*	*437 231 €*
Réactifs et produits de traitement	*232 218 €*	*239 406 €*
Analyses		
– analyses réglementaires	*32 933 €*	*18 917 €*
– autocontrôle	*8 610 €*	*8 962 €*
Sous-traitance	*460 702 €*	*370 954 €*
Coût d'élimination des boues	*572 740 €*	*584 982 €*
Fournitures	*21 338 €*	*20 057 €*
Entretien et réparations :		
– entretien préventif	*423 174 €*	*550 080 €*
– entretien curatif	*213 796 €*	*261 130 €*
– entretien à refacturer		*13 130 €*
– Traitement des déchets de curage	*25 268 €*	*38 989 €*
Coûts spécifiques de la société dédiée	*8 031 €*	*8 052 €*
Coûts spécifiques de la période de tuilage	*3 551 €*	*3 550 €*
Coûts de la gestion commerciale assurée par le délégataire Eau	*47 762 €*	*54 380 €*
Autres dépenses d'exploitation :		

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

– télécommunication, postes et télégestion	*30 923 €*	*35 565 €*
– engins et véhicules	*64 223 €*	*55 634 €*
– informatique	*99 111 €*	*102 150 €*
– assurance	*20 520 €*	*26 022 €*
– locaux	*35 655 €*	*38 060 €*
– entretien espaces verts		*28 992 €*
– communication / marketing / relations publiques (à justifier dans le mémoire finan.)	*9 707 €*	*-123 €*
Autres frais (détail dans l'onglet charges directes)	*14 401 €*	*30 625 €*
Impôts locaux et taxes (hors IS)		
– CET (composante CVAE)	-3 150 €	2 484 €
– RODP	21 777 €	21 997 €
– Autres impôts & taxes (Taxe sur Electricité & Organic)	8 361 €	7 777 €
Redevance et part des tiers	1 196 052 €	1 222 944 €
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	90 000 €	90 000 €
Charges relatives aux investissements - programmé	70 386 €	67 182 €
Charges relatives Renouvellement programmé	291 171 €	614 978 €
Charges relatives Renouvellement non programmé	253 693 €	112 228 €
Charges relatives Renouvellement - Branchements	64 469 €	61 004 €
Charges relatives aux investissements du domaine privé (amortissements)	15 556 €	26 864 €
Aide aux plus démunis - 0% Redevance d'assainissement collecte		20 480 €
Frais de cautionnement - Pénalités	1 378 €	45 117 €
Frais financiers	34 717 €	30 547 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	19 394 €	21 877 €
Charges exceptionnelles	37 271 €	50 433 €
Dotation provision	388 838 €	165 984 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	**-1 258 009 €**	**-608 957 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SAOM - COMPTE D'EXPLOITATION COLLECTE + TRAITEMENT	Total 2020	Total 2021
DONNÉES DU SERVICE		
Nombre d'abonnés	27 147	27 332
Nombre de m3 vendus	4 533 853	4 531413
TOTAL PRODUITS	**6 318 455 €**	**6 474 984 €**
Exploitation du service		
– redevance d'assainissement-collecte (raccordables non raccordés exclus) : 0,2956 €	*4 234 908 €*	*4 464 894 €*
– nouveaux branchements	*125 184 €*	*200 489 €*
Collectivités et autres organismes publics		
Redevance et part des tiers	*1 417 164 €*	*1 382 763 €*
– subventions (Agence de l'Eau,…)		*4 667 €*
Autres produits de gestion courante	4 559 €	3 898 €
Reprise sur provisions et amortissements	389 008 €	218 830 €
Transferts de charge (Renouvellement des ouvrages)	144 449 €	193 038 €
Produits accessoires	3 184 €	6 404 €
CHARGES	**7 106 783 €**	**7 281 638 €**
Personnel	**1 376 110 €**	**1 231 978 €**
Énergie	*485 377 €*	*430 829 €*
Réactifs et produits de traitement	*125 230 €*	*135 242 €*
Analyses		
– analyses réglementaires	*39 918 €*	*24 558 €*
– autocontrôle	*11 706 €*	*10 809 €*
Sous-traitance	*380 419 €*	*406 581 €*
Coût d'élimination des boues	*835 940 €*	*812 571 €*
Fournitures	*18 716 €*	*26 968 €*
Entretien et réparations :		
– entretien préventif	*383 358 €*	*415 811 €*
– entretien curatif	*291 245 €*	*392 707 €*
– entretien à refacturer	*30 813 €*	
– Traitement des déchets de curage	*11 954 €*	*15 276 €*
Coûts spécifiques de la société dédiée	*7 870 €*	*8 147 €*
Coûts spécifiques de la période de tuilage	*3 764 €*	*3 764 €*
Coûts de la gestion commerciale assurée par le délégataire Eau	*83 425 €*	*93 820 €*
Autres dépenses d'exploitation :		
– télécommunication, postes et télégestion	*38 054 €*	*36 916 €*
– engins et véhicules	*62 175 €*	*60 613 €*
– informatique	*95 516 €*	*97 186 €*
– assurance	*23 799 €*	*28 180 €*
– locaux	*46 502 €*	*42 855 €*
– entretien espaces verts	*6 629 €*	*34 431 €*

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

– communication / marketing / relations publiques (à justifier dans le mémoire finan.)	1 289 €	2 643 €
Autres frais (détail dans l'onglet charges directes)	15 769 €	67 014 €
Impôts locaux et taxes (hors IS)		
– CET (composante CVAE)	- 1 847 €	17 735 €
– RODP	43 072 €	45 424 €
– Autres impôts & taxes (Taxe sur Electricité & Organic)	6 987 €	9 005 €
Redevance et part des tiers	1 417 164 €	1 382 763 €
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	101 000 €	101 000 €
Charges relatives aux investissements - programmé	95 839 €	101 306 €
Charges relatives Renouvellement programmé	340 984 €	605 151 €
Charges relatives Renouvellement non programmé	65 378 €	76 684 €
Charges relatives Renouvellement - Branchements	107 452 €	144 547 €
Charges relatives aux investissements du domaine privé (amortissements)	26 982 €	32 538 €
Aide aux plus démunis - 0% Redevance d'assainissement collecte		36 470 €
Frais de cautionnement - Pénalités	1 099 €	378 €
Frais financiers	54 296 €	48 507 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	45 788 €	46 854 €
Charges exceptionnelles	92 162 €	105 236 €
Dotation provision	334 847 €	149 139 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	- 788 328 €	- 806 654 €

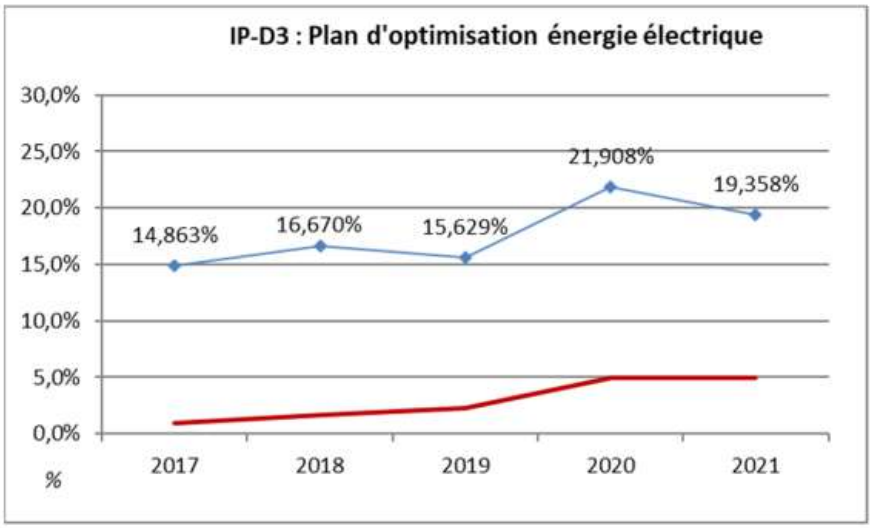
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Contrat de l'eau

- **Réduction consommation énergétique :**

Indicateur : baisse de 10% de la consommation électrique sur 15 ans à volume d'eau consommé constant, et sans augmentation en parallèle de l'utilisation des autres énergies, et hors véhicules électriques.

Libellé/Données natives	Valeur cible	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Plan d'optimisation énergie électrique	0,666 %/an soit **4,995%** au 31/12/2021	14,86%	16,67%	15,63%	21,9%	**19,36%**
Volume annuel d'eau consommé (m3)		73 697 272	68 879 349	71 513 571	72 456 690	71 417 301
Consommation annuelle électrique des ouvrages du service délégué (kWh)		14 185 775	12976 977	13 641 461	12 792 743	13 021 059
Consommation annuelle d'autres énergies des ouvrages du service délégué (équivalent kWh)		36 382	62 118	56 136	57 451	46153
Consommation électrique/m3 de référence (base 2010 en kWh/m3)		0,22609				
Consommation d'autres énergies des ouvrages du service délégué de référence base 2010 (équivalent kWh)		186 641				



Valeur cible

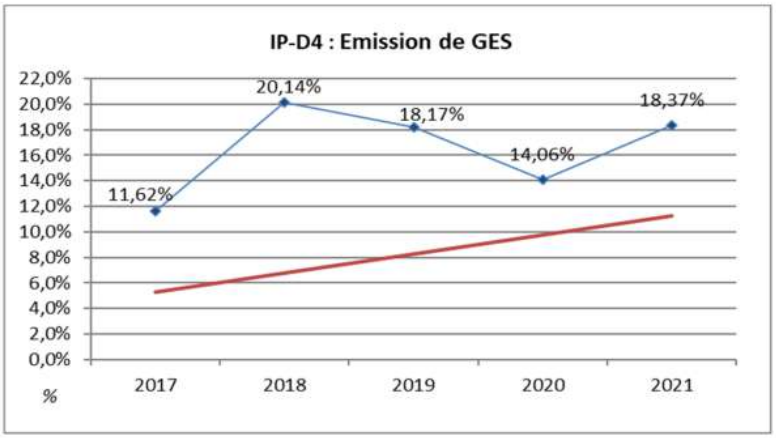
Baisse de la consommation électrique par rapport à la valeur cible de référence (année 2010)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- **Emission GES :**

Indicateur : baisse des émissions de GES > 1,5 % par an base 2010 :

Libellé/Données natives	Valeur cible	2017	2018	2019	2020	2021
Emission de GES	1,5 %/an soit **11,25%** au 31/12/2021	11,62%	20,14%	18,17%	14,06%	**18,37%**
Emission de GES année N, selon données natives annexées à cette fiche		9 798	8853	9072	9527	9049
Emission GES, base de férence 2010		11 086				

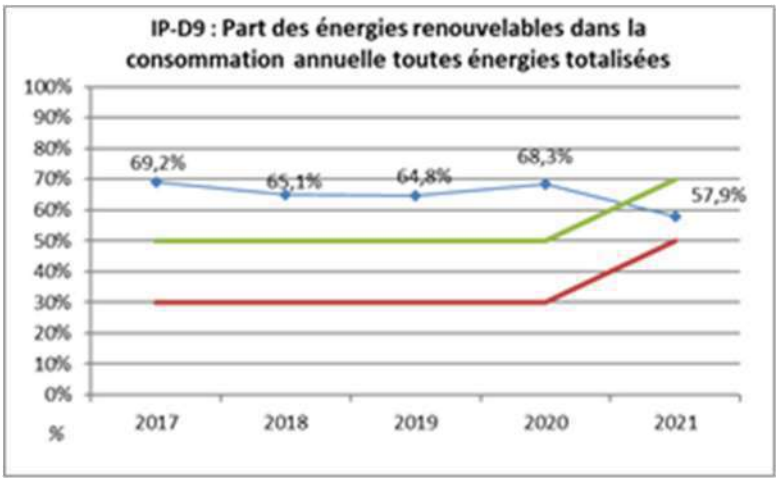


- **Energie renouvelable**

Indicateur : Part des énergies renouvelables dans la consommation annuelle toutes énergies totalisées

Libellé/Données natives	Valeur mini	Valeur objectif	2017	2018	2019	2020	2021
Part des énergies renouvelables dans la consommation annuelle toutes énergies totalisées	50% (depuis 2021)	70% (depuis 2021)	69%	65%	65%	68%	**58%**
Consommation énergétique électrique d'origine renouvelable des ouvrages du service délégué			9 822 000	8 489 399	8 870 957	8 743 642	7 564 554
Consommation totale énergétique électrique des ouvrages du service délégué			14 185 775	13 039 095	13 697 597	12 797 945	13 067 212

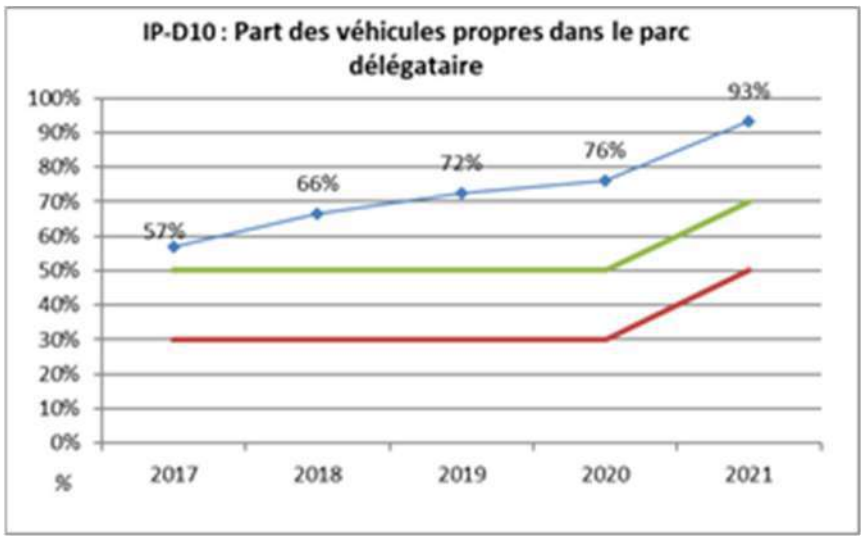
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



- Renouvellement progressif du parc automobile pour atteindre **100 % de véhicules propres en fin de contrat :**

Indicateur: Part des véhicules propres dans le parc délégataire

Libellé/Données natives	Valeur mini	Valeur objectif	2017	2018	2019	2020	2021
Part des véhicules propres dans le parc délégataire	50% (depuis 2021)	70% (depuis 2021)	57%	66%	72%	76,1%	**93,1%**
Nombre de véhicules propres			138	156	168	172	231
Nombre total de véhicules			243	235	232	226	248

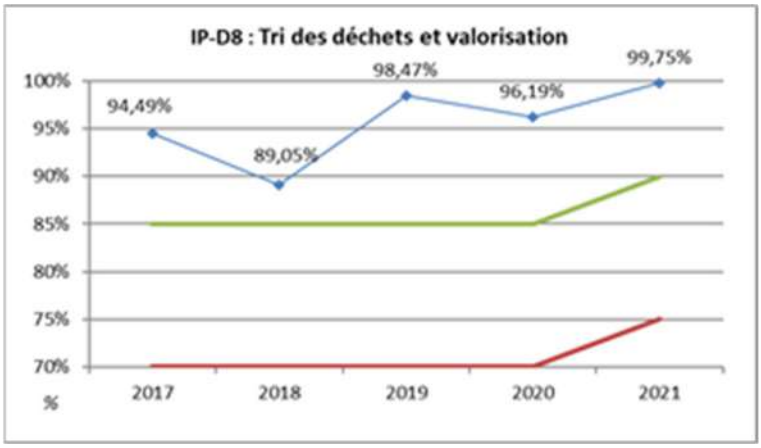


Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- **Tri et valorisation des déchets**

Indicateur : Tri des déchets et valorisation

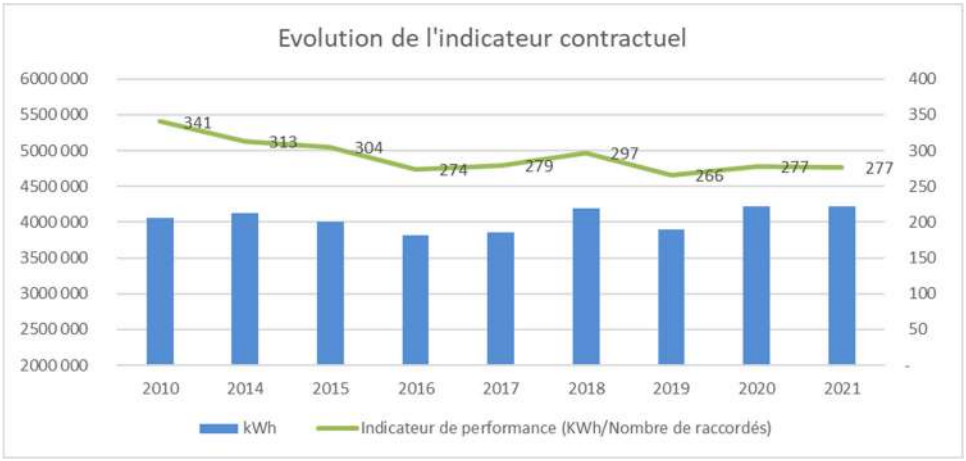
Libellé/Données natives	Valeur mini	Valeur objectif	2017	2018	2019	2020	2021
Tri des déchets et valorisation	75% (depuis 2021)	90% (depuis 2021)	94%	89%	98,5%	96,2%	99,75%
Part des déchets triés et valorisés (tonne)			2 578	1458	2889	328	872
Part totale des déchets (tonne)			2 728	1637	2934	341	874



Contrats d'assainissement zones Est et Ouest

- **Réduction de la consommation énergétique**

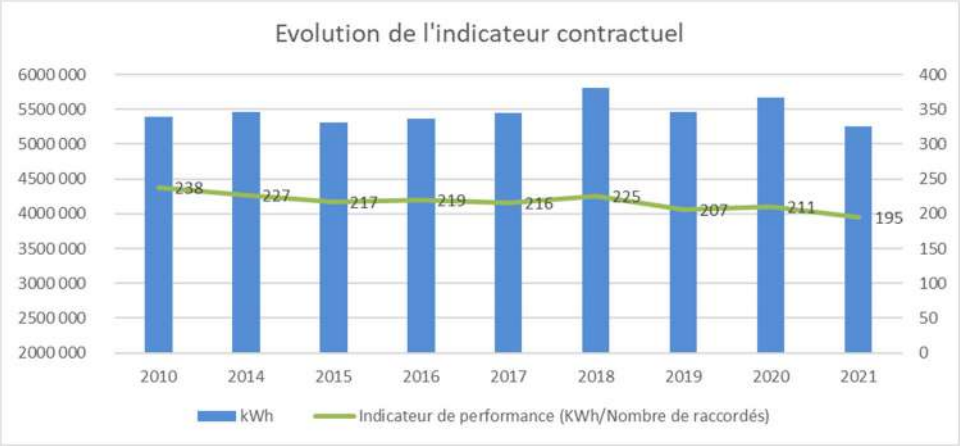
Le graphique suivant illustre l'évolution de la consommation d'énergie depuis 2014, origine des contrats DSP, et la référence initiale 2010.
Zone Est :



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Pour l'assainissement Est en 2021, l'énergie électrique achetée et consommée sur les sites du service s'est établie à 4 220 530 kWh, en augmentation de 3,9 % par rapport à 2010, et le nombre de raccordés ressort à 15 248, en hausse de 28,7 % par rapport à 2010.
Au final l'indicateur de performance ressort à 277 kWh par raccordé, en baisse de 18,7 % par rapport à 2010.

Zone Ouest :



Pour l'assainissement Ouest en 2021, l'énergie électrique achetée et consommée sur les sites du service s'est établie à 5 261 312 kWh, en diminution de 2,4 % par rapport à 2010, et le nombre de raccordés ressort à 26 937, en hausse de 18,8 % par rapport à 2010.
Au final l'indicateur de performance ressort à 195 kWh par raccordé, en baisse de 18 % par rapport à 2010.

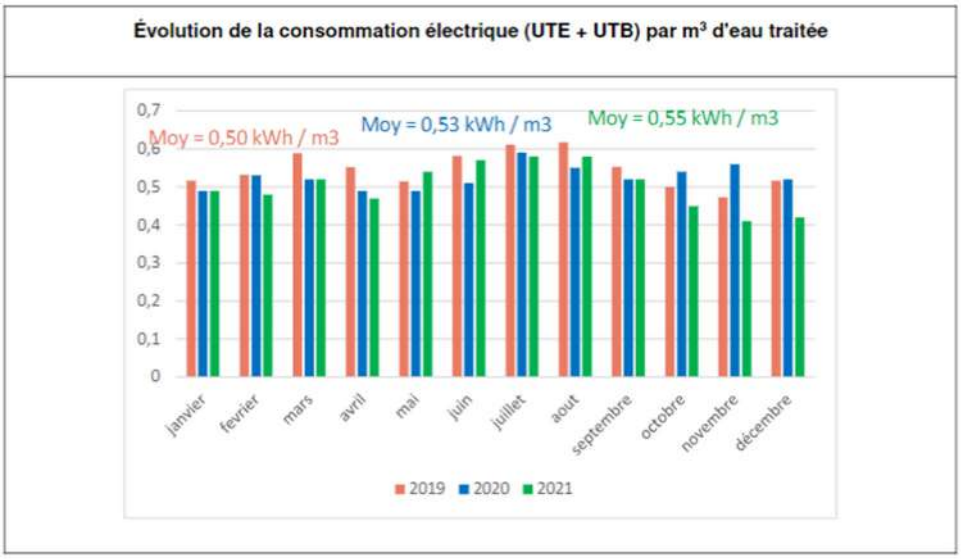
Contrat d'assainissement zone Centre

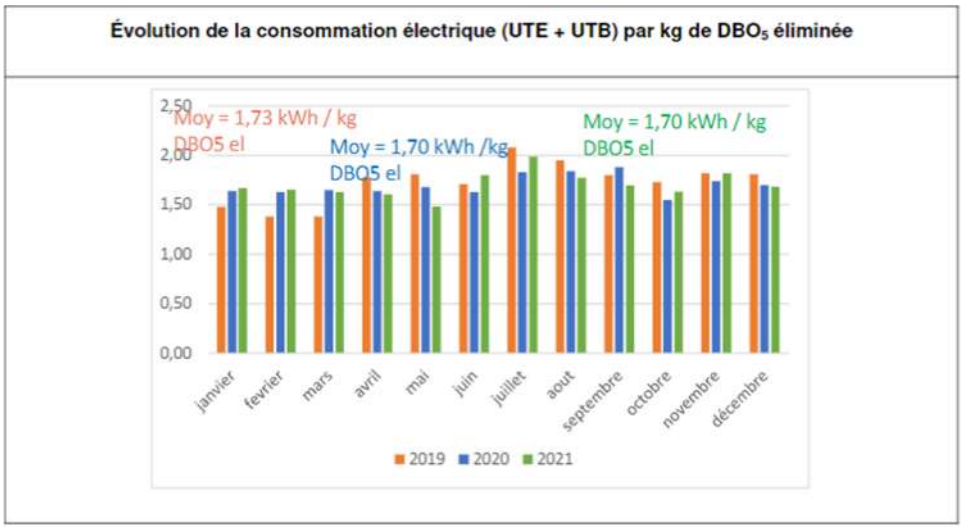
- **Réduction de la consommation énergétique**

La performance énergétique du complexe Géolide (UTE+UTB), illustrée par les deux graphiques d'évolution suivants, est mesurée par deux indicateurs :

- La consommation électrique globale par rapport au volume d'eau traitée (en m3)
- La consommation électrique globale par rapport à la quantité de Demande Biochimique en Oxygène (DBO5) éliminée (en kg)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

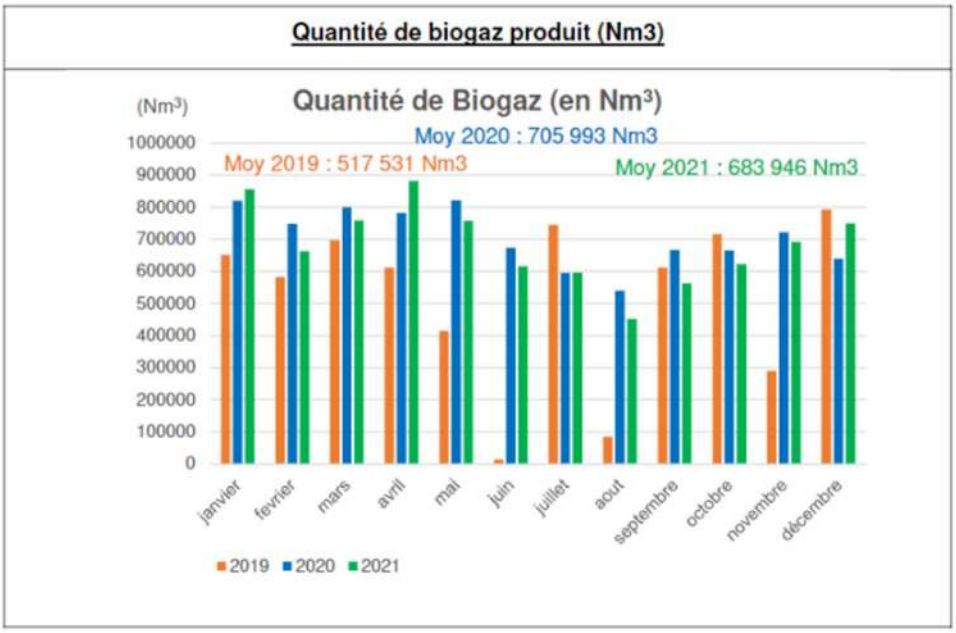


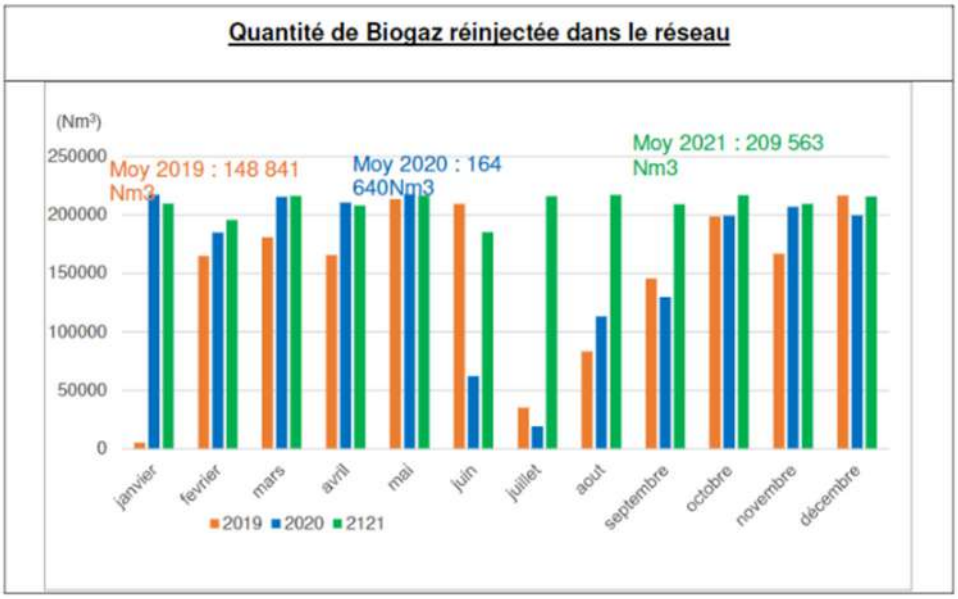


Pluviométrie 2021 : 548mm, 2020 : 310mm, 2019 : 518mm.
Le facteur pertinent influençant la consommation électrique globale est la saisonnalité. On remarque une augmentation de consommation électrique liée à une augmentation des régimes de ventilation pendant la période estivale.

Pour l'usine des boues, la performance énergétique est en outre mesurée par la quantité de biogaz produit et la quantité de biogaz injectée dans le réseau GRDF :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022





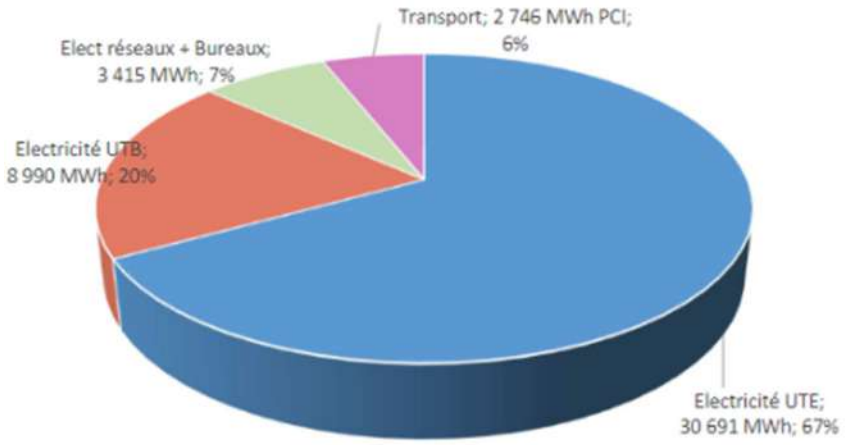
Les objectifs contractuels de production de biométhane ont été atteints à 97% (2 514 754 NM3 produits pour un objectif de 2 589 144 Nm3) grâce à la mise en service de l'atelier de désulfurisation.

En 2022, SERAMM évaluera la répartition de la consommation de biogaz entre les différents postes (chaudières, unité de production de biométhane, excédents) et mettra en place un suivi trimestriel avec remontées des alertes au fil de l'eau.

Pour l'année 2021, le volume des consommations d'énergie s'élève à 45 842 MWh. Ce volume est en augmentation de 9,77 % par rapport à la valeur corrigée de 2019 qui était de 41 761 MWh. L'augmentation est forte sur l'année 2021 puisqu'elle n'était que de 1,46% sur l'année 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Ces consommations se répartissent comme suit :



Pour le réseau, l'Indicateur de Performance énergétique retenu est la consommation électrique des 7 plus gros ouvrages et du site administratif des Aygalades (consommation 2021 de 2 160 MWh soit 63,3% de la consommation totale / En 2019, consommation de 2 156 MWh soit 61,6 % de la consommation totale).
La consommation énergétique des PR reste très dépendante de la pluviométrie.

Enfin pour la partie transports, en 2021 l'ensemble de la flotte de véhicule a consommé 255 700 litres de carburants (267 700 litres en 2019, année choisie en référence).

- **Gestion des déchets :**

Sous-produits de réseau :

Types de déchets	Destination	Tonnage 2020	Tonnage 2021
I - Transitant par déchetterie			
Sables	SUEZ Recyclage et Valorisation	1 283,24 T	1 302 T
Produits de curage pollués : Dégrillage		367,08 T	371 T
II - Evacués directement			
Sables ruisseaux et produits propres (réutilisation sur berges)	Réutilisation	1 035,5 T	947 T
Déchets inertes (Génie Civil)	CET classe III	374 T	175 T
TOTAL HORS DECHETS INERTES		**1 650,00 T**	**1673,00 T**
TOTAL Y/C DECHETS INERTES		**3 059,82 T**	**2795,00 T**

Les évolutions par type de sous-produits sont les suivantes :
1. les sables extraits des réseaux, en 2021 : on note une stabilité des extractions par rapport à 2020 2. les produits issus du dégrillage et du nettoyage des avaloirs : la quantité de déchets est elle aussi constante par rapport à 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3. la quantité de sable extraite des ruisseaux : cette valeur correspond à l'opération de dessablage de la Station Pugette, dont le remplissage est en lien direct avec la pluviométrie, cette valeur reste constante entre 2020 et 2021.
Du point de vue logistique, les trois types de sous-produits (sables extraits du réseau, les produits de curage également ceux issus du dégrillage et du nettoyage des avaloirs) sont évacués vers le C.E.T de classe II, Sita Sud centre multi filières du Jas de Rhodes / les Pennes Mirabeau.

Production de boues :

Par arrêté préfectoral, la totalité de la production des boues 2021 (comme sur les années 2020, 2019, 2018 et 2017) a été assurée par la filière de secours « boues déshydratées chaulées » afin de maintenir la continuité du traitement des effluents d'eaux usées. Cette filière est de facto la seule et unique filière disponible pour évacuer la production de boues.

Dans ce contexte, la production de boues déshydratées après traitement à l'Usine des Boues pour l'année 2021 est la suivante (tonnages issus des pesées réalisées sur les centres de traitement) :

ANNEE	2019	2020	2021
Boues humides (tonne/an)	39 311	39 219	40 529
Matières sèches (tonnes/an)	11 920	11 323	11 821

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Métropole Aix-Marseille-Provence

Evolution de l'encours de dette budget Assainissement et budget Eau du Territoire de Marseille-Provence

I LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE (CT1)

1. Les financements

Aucun emprunt bancaire n'a été contracté en 2021 pour assurer l'équilibre du budget annexe Assainissement du CT1.

2. L'évolution de l'encours de dette

L'encours de dette continue a diminué en 2021 comme le montre le tableau ci-dessous :

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Encours de dette	130,035M€	122,078M€	106,387M€	97,626M€	89,731M€	83,774M€

3. Analyse de l'encours de dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette du budget annexe Assainissement du CT1 représente 83,774 M€ (avances de l'agence de l'eau comprises), la durée résiduelle de remboursement du capital est de 14 ans, le taux moyen est de 4,13 % (avec les avances de l'agence de l'eau comprises). En prenant en compte les avances de l'agence de l'eau, 63,01% de l'encours de dette du budget annexe Assainissement du CT1 est composé d'emprunts à taux fixe, et 36,99% est à taux variable.

Encours au 31/12/2021	Capital amorti	Taux moyen	Durée résiduelle
83,774 M€	5,95 M€	4,13 %	14 ans

4. Le poids de la dette - Décomposition de l'annuité

L'annuité de la dette du budget annexe Assainissement du CT1 est en 2021 de 9,53 M€. Elle est composée de 3,58 M€ d'intérêts et 5,95 M€ de remboursement du capital.

En millions €	2017	2018	2019	2020	2021
Capital	11,47	16,22	8,76	7,89	5,95
Intérêts	4,80	4,18	3,63	3,65	3,58
Annuité de la dette	16,27 M€	20,40 M€	12,39 M€	11,54M€	9,53M€

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

II LE BUDGET ANNEXE EAU DU TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE (CT1)

1. Les financements

Un emprunt bancaire a été contracté en 2021 pour assurer l'équilibre du budget annexe Eau du CT1.

2. L'évolution de l'encours de dette

L'encours de dette a augmenté en raison notamment du transfert de trois emprunts d'Auriol en 2021 comme le montre le tableau ci-dessous :

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Encours de dette	3,63 M€	5,22 M€	3,62 M€	3,21 M€	2,83M€	4,73M€

3. Analyse de l'encours de dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette du budget annexe Eau du CT1 représente 4,737 M€ (avances de l'agence de l'eau comprises). La durée résiduelle de remboursement du capital est de 9 ans et 11 mois, le taux moyen est de 0,17 % si les avances de l'agence de l'eau sont prises en compte. En prenant en compte les avances de l'agence de l'eau, 94,18% de l'encours de dette du budget annexe Eau du CT1 est composé d'emprunts à taux fixe, et 5,82% est à taux variable.

Encours au 31/12/2021	Capital amorti	Taux moyen	Durée résiduelle
4,73 M€	0,43 M€	0,17%	9 ans et 11 mois

4. Le poids de la dette - Décomposition de l'annuité

L'annuité de la dette du budget annexe Eau du CT1 est en 2021 de 0,524 M€. Elle est composée de 0,09 M€ d'intérêts et de 0,43 M€ de remboursement du capital.

En millions €	2017	2018	2019	2020	2021
Capital	1,601	1,584	0,40	0,382	0,434
Intérêts	0,135	0,074	0,012	0,010	0,09
Annuité de la dette	1,736 M€	1,658 M€	0,417 M€	0,392 M€	0,524 M€

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Métropole Aix-Marseille-Provence — 2 Quai d'Arenc — 13002 MARSEILLE — © photos Metropole Aix-Marseille-Provence — Création : DGACREGE — Édition septembre 2022 pour l'exercice 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Territoire Pays d'Aix

2021

Station d'épuration des eaux usées de La Roque d'Anthéron

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PREAMBULE

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations règlementaires prévues par :

- la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation Territoriale de la République ;
- le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1er janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son Territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un Territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SOMMAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 1
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE 1
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE 1
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT 3
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 3
1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 3
1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 3
1.4. LES MODES DE GESTION 3
1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP) 4
1.4.2. REGIES 6

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 7
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021 7
2.2. FAITS MARQUANTS 7
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE 7
2.3.1. L'ADDUCTION 7
2.3.2. LA PRODUCTION 8
2.3.3. LE TRAITEMENT 9
2.3.4. LE STOCKAGE 12
2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION 13
2.4. LA QUALITE DE L'EAU 13
2.5. LA DISTRIBUTION 15
2.5.1. RENDEMENT 15
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE 17
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS 18
2.7. LA GESTION FINANCIERE 21
2.7.1. LES VOLUMES FACTURES 21
2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES 21
2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN 21
2.7.4. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE 22
2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP ET REGIES) 23
2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE 27
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX 27
2.8.1. TRAVAUX NEUFS 27
2.8.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 27
2.8.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S) 27
2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT 28
2.8.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 28
2.8.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S) 28
2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES 28

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 29
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021 29
3.2. FAITS MARQUANTS 29
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE 29
3.3.1. LA COLLECTE 29

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.3.2. LE TRAITEMENT 30
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE 32
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION 34
3.6. LA GESTION DES DECHETS 35
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS 36
3.8. LA GESTION FINANCIERE 39
3.8.1. LES VOLUMES FACTURES 39
3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES 39
3.8.3. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE 40
3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP, SPL ET REGIES PERSONNALISEES) ... 41
3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE 45
3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX 45
3.9.1. TRAVAUX NEUFS 45
3.9.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 45
3.9.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S) 46
3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT 46
3.9.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 46
3.9.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S) 46
3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES 46

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 48
4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021 48
4.2. FAITS MARQUANTS 48
4.3. DESCRIPTION DU SERVICE 48
4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE 50
4.5. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE 51

5. TARIFS DE L'EAU 53
5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 53
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION 57
5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) 61

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE 62
6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX 62
6.2. ACTIONS DE SOLIDARITE 65
6.2.1. COOPERATION DECENTRALISEE 65
6.2.2. FONDS DE SOLIDARITE 66

ANNEXES 67
ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE .. 68
ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION 72
ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX 81
ANNEXE 4 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP 140
ANNEXE 5 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA) 145

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six Territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2021, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la Présidente de la Métropole Madame Martine VASSAL et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Didier REAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établit par chaque Territoire, est :

- présenté en Conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en Conseil de la Métropole ;
- présenté en Conseil Municipal de chaque commune.

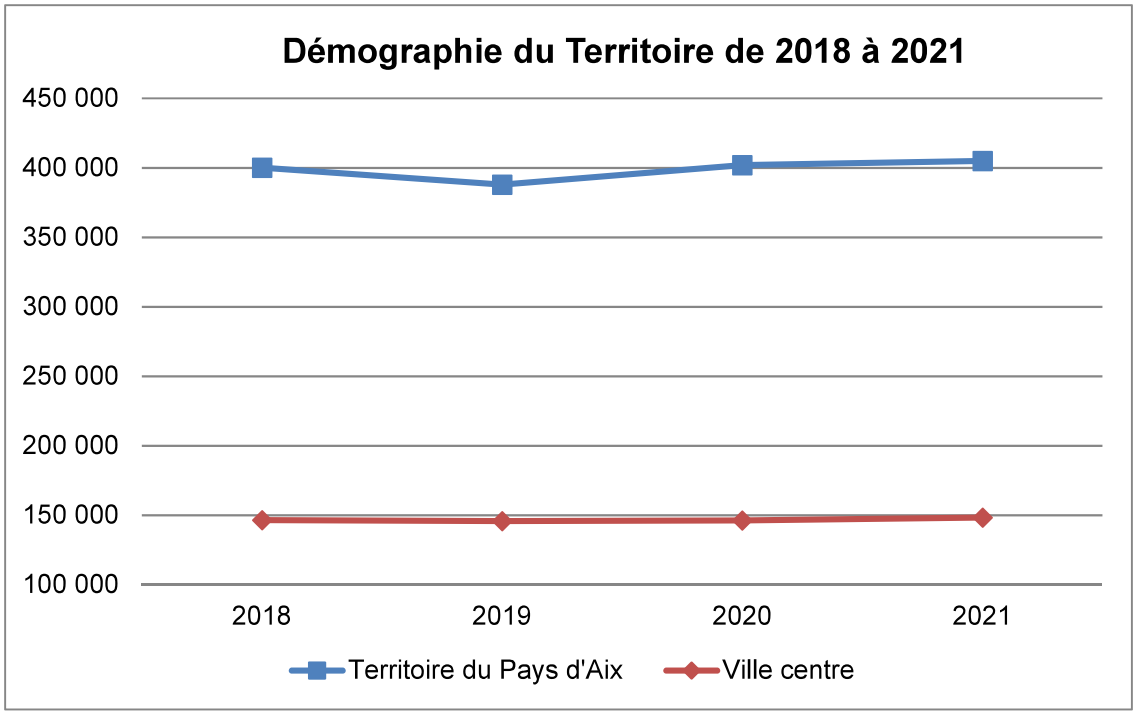
Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le Territoire du Pays d'Aix de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 36 communes.

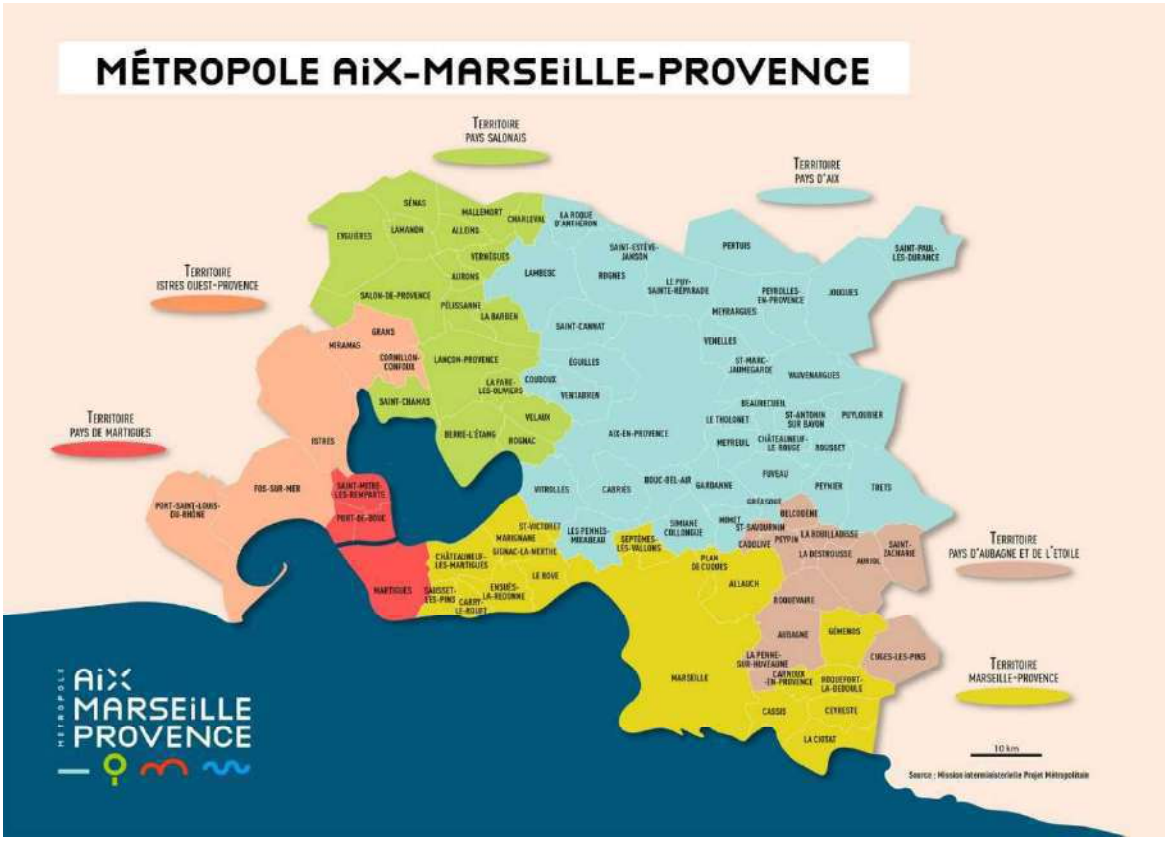
Il représente un bassin de vie de 404 987 habitants (population légale INSEE 2019 en vigueur au 1er janvier 2022), soit près de 21 % de la population totale de la Métropole.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



Le Territoire du Pays d'Aix couvre une superficie d'environ 1 333 km².

La ville « centre » est Aix-en-Provence (148 336 habitants, soit près de 37 % de la population du Territoire).



Au niveau du Territoire, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité du Président du Conseil de Territoire Mme Maryse JOISSAINS, puis M. Gérard BRAMOULLE depuis le 1er novembre 2021, et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement M. Frédéric GUINIERI.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

La gestion opérationnelle est assurée au sein de :

- La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial du Territoire du Pays d'Aix ;
  - Le service réseaux ;
  - Le service usines ;
  - Le service exploitation et contrats ;
  - Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
  - Le service ressources,
- La Régie des eaux du Pays d'Aix pour les communes membres détaillées ci-après ;
- La Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban, pour les communes membres détaillées ci-après.

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille, le canal de Provence ou le canal de Craponne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du Territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épurations gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 26 délégations de service public ;
- 2 régies ;
- Un syndicat mixte intercommunal.

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 26 délégations de service public ;
- 2 régies ;
- Un syndicat mixte intercommunal.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée en régie par le Service Public d'Assainissement Non Collectif du Territoire du Pays d'Aix.

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à des sociétés privées qui assurent pour le compte de la collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrats de DSP avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour les communes de :
  - Beaurecueil jusqu'au 30/03/2024 ;
  - Bouc-Bel-Air jusqu'au 31/12/2029 ;
  - Cabriès jusqu'au 31/12/2029 ;
  - Châteauneuf-le-Rouge jusqu'au 31/12/2024 ;
  - Coudoux jusqu'au 30/06/2023 ;
  - Fuveau jusqu'au 31/12/2023 ;
  - Lambesc jusqu'au 01/07/2025 ;
  - La Roque-d'Anthéron jusqu'au 31/12/2022 ;
  - Le Puy-Sainte-Réparade jusqu'au 31/12/2028 ;
  - Meyrargues jusqu'au 31/12/2027 ;
  - Peynier jusqu'au 31/12/2028 ;
  - Peyrolles-en-Provence jusqu'au 30/06/2025 ;
  - Puyloubier jusqu'au 31/12/2022 ;
  - Rousset jusqu'au 30/06/2024 ;
  - Saint-Antonin-sur-Bayon jusqu'au 30/10/2028 ;
  - Trets jusqu'au 08/06/2024 ;
  - Vauvenargues jusqu'au 30/06/2027 ;
  - Ventabren jusqu'au 18/10/2027 ;
  - Vitrolles jusqu'au 31/07/2022 ;
- Contrat de DSP avec la société SEERC-SUEZ pour les communes de :
  - Jouques jusqu'au 31/12/2032 ;
  - Rognes jusqu'au 31/12/2026 ;
  - Saint-Cannat jusqu'au 31/12/2027 ;
- Contrat de DSP avec la société SAUR pour les communes de :
  - Eguilles jusqu'au 31/12/2032 ;
  - Les Pennes-Mirabeau jusqu'au 30/06/2029 ;
  - Meyreuil jusqu'au 14/10/2025;
- Contrat de DSP avec la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone-VEOLIA pour Le Tholonet jusqu'au 31/12/2027.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

La gestion du service public de l'assainissement collectif a été confiée à une ou des société(s) privée(s) qui assure(nt) pour le compte de la collectivité la collecte et de la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elle assure également l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrats de DSP avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour les communes de :
  - Beaurecueil jusqu'au 19/07/2024 ;
  - Bouc-Bel-Air : réseaux de collecte jusqu'au 31/12/2028 et station d'épuration jusqu'au 31/12/2029 ;
  - Cabriès jusqu'au 31/12/2029 ;
  - Coudoux : réseaux de collecte jusqu'au 30/06/2023 et station d'épuration jusqu'au 31/12/2021 ;
  - Lambesc jusqu'au 01/07/2025 ;
  - La Roque-d'Anthéron jusqu'au 31/12/2022 ;
  - Le Puy-Sainte-Réparade jusqu'au 31/12/2028 ;
  - Meyrargues jusqu'au 31/12/2027 ;
  - Peynier jusqu'au 31/12/2028 ;
  - Peyrolles-en-Provence jusqu'au 30/06/2025 ;
  - Puyloubier jusqu'au 31/12/2022 ;
  - Rousset jusqu'au 30/06/2024 ;
  - Trets jusqu'au 08/06/2024 ;
  - Vauvenargues jusqu'au 30/06/2027 ;
  - Ventabren jusqu'au 28/02/2023 ;
- Contrat de DSP avec la société SEERC-SUEZ pour les communes de :
  - Jouques jusqu'au 31/12/2032 ;
  - Les Pennes-Mirabeau jusqu'au 30/06/2029 ;
  - Rognes jusqu'au 14/02/2027;
  - Saint-Cannat jusqu'au 31/12/2027 ;
- Contrat de DSP avec la société SAUR pour les communes de :
  - Meyreuil jusqu'au 14/10/2025 ;
  - Vitrolles jusqu'au 31/07/2022 ;
- Contrat de DSP avec la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone-VEOLIA pour les communes de :
  - Eguilles jusqu'au 31/12/2032;
  - Le Tholonet jusqu'au 31/12/2027 ;
- Contrat de DSP du Groupement d'Epuration de Rousset (GER), avec le groupement de la société OTV (mandataire) et SEM, pour la station d'épuration des eaux résiduaires industrielles de Rousset, jusqu'au 31/12/2024.

Le contrôle des délégations est effectué par la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial du Territoire du Pays d'Aix, service exploitation et contrats. Le pilotage et le suivi des contrats de délégation se traduisent par :

- des réunions de suivi avec les délégataires afin de :
  - suivre le respect des objectifs et des engagements contractuels (indicateurs de gestion) ;
  - échanger des informations sur la gestion du service public ;
  - étudier les aspects financiers des contrats ;
  - effectuer un suivi opérationnel et de coordination avec le Territoire (suivi des demandes des abonnés/usagers/collectivités, travaux) ;
- l'analyse du Rapport Annuel du Délégataire (RAD) ;
- le suivi des indicateurs techniques et financiers du service.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1.4.2. REGIES

Le service public de l'eau potable est géré en régie par :

- La Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) sur les communes d'Aix en Provence, Gardanne, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-Lès-Durance, Saint-Estève-Janson et Venelles ;
- La Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) pour les communes de Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue ;
- Le Syndicat Durance-Luberon pour la commune de Pertuis.

Le service public de l'assainissement collectif est géré en régie par :

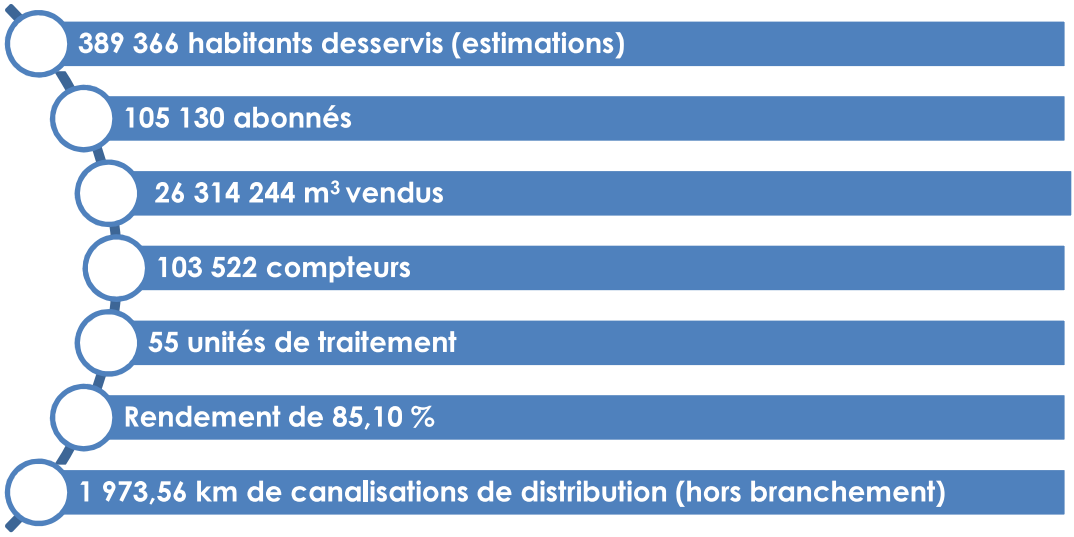
- La Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) sur les communes d'Aix en Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Fuveau, Gardanne, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-Lès-Durance, Saint-Estève-Janson et Venelles ;
- La Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) pour les communes de Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue ;
- Le Syndicat Durance-Luberon pour la commune de Pertuis.

L'assainissement non collectif est géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), au sein de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial, et exerce les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux de création ou de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par mode de gestion et commune sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et évènements marquants qui ont eu lieu sur le Territoire au cours de l'année 2021 sont les suivants :

- Poursuite des Plans de Continuité d'Activité durant la crise sanitaire du Covid-19 ;
- Réception des travaux et mise en service du doublement de la cuve du réservoir des Vergers à Cabriès (300m3) et de l'extension permettant le raccordement du Parc Club de l'Arbois ;
- **Prolongation du contrat de délégation de service public d'eau potable de la commune de La Roque d'Anthéron jusqu'au 31/12/2022 ;**
- **Délibération du Conseil de la Métropole en date du 19 novembre 2021 approuvant le principe d'une délégation de service public sous la forme d'un contrat de concession unique, comme mode de gestion de l'eau potable et de l'assainissement de la commune de La Roque d'Anthéron, à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 15 ans ;**
- **Lancement du projet de télégestion et refonte de la solution de supervision de la Régie des Eaux du Pays d'Aix ;**
- **Lancement du schéma directeur d'eau potable de la Régie des Eaux du Bassin Minier et du Garlaban.**

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

2.3.1. L'ADDUCTION

Non concerné.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2021, le Territoire a prélevé 27 012 087 m³ d'eau. Le tableau ci-après détaille les prélèvements effectués sur les eaux souterraines.

Ressources	Volume total prélevé en 2021 (en m³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m³/jour)	Volume moyen 2021 (m³/jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Beaurecueil - source du Bayon	5 663	SO	16	SO
Jouques - captage de la Traconnade	171 343	840	469	56
Lambesc - forage de Bertoire	203 864	720	559	78
La Roque d'Anthéron - forage du Vallon ou Castellas	91 492	561	267	48
La Roque d'Anthéron - forage de La Borde	465 155	2 280	1 274	56
Le Puy-Ste-Réparade - sources des Chenerilles	193 227	SO	529	SO
Meyrargues - source du Lion d'Or	196 102	SO	537	SO
Peyrolles - forage des 5 Onces	332 080	1 920	910	47
Rognes – forage St-Denis	203 189	1 680	557	33
St-Antonin-sur-Bayon - source la Cascade	25 997	SO	71	SO
Saint Estève Janson – Forages Saint Valentin et de l'Escale	29 810	528,76	82	15
Saint Paul lez Durance – source Font Reynaude	56 292	SO	512	SO
Vauvenargues - source du Lavoir ou du Château	8 183	SO	22	SO
Total	**1 982 397**			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Les achats et ventes d'eau :

Le Territoire achète de l'eau : 31 903 315 m³ en 2021 dont
  - traitée : 6 873 625 m³ en 2021
    - entre entités de gestion du Territoire : 313 332 m3 ;
    - au Territoire Marseille-Provence pour l'alimentation des communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès, Les Pennes-Mirabeau et Vitrolles ;
    - à la Société du Canal de Provence (SCP) pour la commune de Vitrolles ;
    - au CEA CADARACHE pour l'alimentation du secteur de Saint Paul Lez Durance (ZAC et secours) : 41 518 m³ ;
  - brute : 25 688 526 m³ en 2021
    - au canal de Marseille pour l'alimentation des communes de Coudoux, Gardanne, La Roque d'Anthéron et Ventabren ;
    - à la Société du Canal de Provence (SCP) pour les communes d'Aix en Provence, Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf le Rouge, Eguilles, Fuveau, Gardanne, Jouques, Lambesc, Meyreuil, Peynier, Peyrolles, Puyloubier, Le Puy Sainte Réparade, Rognes, Rousset, Saint Antonin sur Bayon, Saint Cannat, Saint Marc Jaumegarde, Simiane-Collongue, Trets, Vauvenargues et Venelles.

Par ailleurs, le Territoire vend, par convention, de l'eau : 926 549 m³ en 2021 dont
  - traitée : 926 549 m³ en 2021
    - entre entités de gestion du Territoire : 357 381 m³ ;
    - au Territoire du Pays Salonais pour l'alimentation de la commune de La Fare les Oliviers (569 168 m³).

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Les communes de Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Gardanne, Jouques, Lambesc, La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparade, Meyreuil (partiel), Puyloubier, Rognes, Saint Estève Janson, Saint Marc Jaumegarde (partiel), Saint Paul lez Durance et Vauvenargues sont sécurisées.

Pour la Ville d'Aix-en-Provence, les 3 usines de production d'eau potable peuvent se subvenir partiellement les unes les autres : Saint Eutrope peut secourir partiellement Puy du Roy et Fontcouverte. Fontcouverte et Puy du Roy peuvent soulager une partie du réseau de Saint Eutrope. De plus l'usine de Saint Eutrope possède un stockage d'eau brute de 40 000 m³.

Un projet permettant de relier Aix-en-Provence et Gardanne est en cours d'étude.

Les autres communes du Territoire ne sont actuellement pas sécurisées.

2.3.3. LE TRAITEMENT

55 unités de traitement permettent de produire 26 193 432 m³ d'eau potable par an.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Communes	Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m^3)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Aix en Provence	Saint-Eutrope	9 684 701	Ozone ou UV, chlore gazeux	Galice, Jas de Bouffan, Piscine, Beraud, Hôpital, Thermes, Hôtel de Ville, Mazarin, Cuques, Parc, Montmajour, Montperrin, Encagnane, Route de Nice	Fontcouverte
	Fontcouverte	1 267 023	Ozone, chlore gazeux	Jas de Bouffan (Dyalise), Les Milles, Pont de l'Arc, ZEDA, ZI, Duranne, Luynes	Saint Eutrope
	Puy du Roy	1 241 449	Ozone, chlore gazeux	Platanes, Puyricard, Jas de Bouffan (une partie)	Couteron
	Arbois (gare TGV)	6 910	UV, chlore liquide	Arbois	-
	Mérindole	3 029	UV, chlore liquide	Mérindole	-
	Couteron	34 366	UV, chlore liquide	Couteron	Puyricard
	Molière	2 050	Chlore liquide	Molière	-
	Grand St-Jean	4 283	UV, chlore liquide	Grand St Jean	-
Beaurecueil	Les Roubauds	70 863	-	Beaurecueil et St-Antonin-sur-Bayon	-
	Source du Bayon	4 748	Chloration		
Bouc-Bel-Air	Terres Blanches	1 037 863	Oxydation, coagulation, filtration, chloration	Bouc-Bel-Air	-
Cabriès	Les Bolles	412 504	Filtration, chloration	Cabriès	-
	Trébillane	8 613	Filtration, chloration		
	Collège Marie Mauron	12 981	Filtration, chloration		
	Câbre d'Or / Golf	158 776	Filtration, chloration		
Châteauneuf-le-Rouge	La Cardeline	271 635	Oxydation,décantation, filtration, chloration	Châteauneuf-le-Rouge	-
Coudoux	Coudoux-La Fare	868 821	Oxydation, coagulation, filtration, chloration	Coudoux et La Fare les Oliviers	-
Eguilles	Les Logissons	658 836	-	Eguilles	-
Fuveau	La Foux	731 575	Filtration, chloration	Fuveau	-
	ZAC St-Charles	23 102	Coagulation, filtration, chloration	ZAC	-
Gardanne	Giraudets/Plaines	751 893	Chlore gazeux	Gardanne	Meyreuil
	Usine les Ballons	1 109 015	Chlore gazeux	Gardanne, Meyreuil	-
Gréasque	Usine de l'Ouvière (située à Fuveau)	1 726 718	Coagulation/floculation , filtration, chloration	Gréasque, Mimet (St Savournin, Cadolive, Belcodène)	Secteur du Maltait
Jouques	Traconnade	170 156	Chloration	Jouques	-
Lambesc	Bertoire	519 178	Oxydation, filtration	Lambesc	-

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Communes	Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m^3)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
La Roque-d'Anthéron	Barcot	892	Ultrafiltration	La Roque-d'Anthéron	-
	La Borde	91 492	Chloration		
	Le Vallon	465 155	Chloration		
Le Puy-Ste-Réparade	St-Canadet	11 644	Filtration, chloration	Le Puy-Ste-Réparade	-
	Les Taillades	74 962	Filtration, chloration		
	Les Savoyants	19 286	Coagulation, filtration, chloration		
	Les Arnajons	11 281	Filtration, UV, désinfection		
	La Cride	53 492	Décantation, filtration, chloration		
	Chenerilles	193 227	Chloration		
Meyrargues	Source du Lion d'Or	196 102	Chloration	Meyrargues	
Meyreuil	Le Ballon	494 588	-	Meyreuil	-
Peynier	Village	251 191	Oxydation, coagulation, filtration, chloration	Peynier	Rousset
	Les Michels	98 804	Oxydation, coagulation, filtration		
Peyrolles-en-Provence	Captage des 5 Onces	329 870	Chloration	Peyrolles-en-Provence	-
Puyloubier	Station de traitement	150 861	Oxydation, coagulation, filtration	Puyloubier	-
Rognes	Centre-ville	200 924	-	Rognes	-
	Les Garrigues	5 180			
Rousset	Le Bouaou	469 996	-	Rousset	-
Simiane-Collongue	Usine des Molx	355 391	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Simiane-Collongue	-
St-Cannat	Clos du Roy	250 164	-	St-Cannat	-
	ZA La Pile	18 808			
St-Estève-Janson	Forage du Vallon de l'Escale	15 326	Chlore gazeux	St-Estève-Janson	-
	Forage St-Valentin	14 659	Chlore gazeux		
St-Marc-Jaumegarde	Prise SCP depuis Bimont	214 890	Chlore gazeux	St-Marc-Jaumegarde	-
St-Paul-lès-Durance	Font Reynaude	37 523	Chlore gazeux	St-Paul-lès-Durance	-
Trets	La Blaque	814 736	Oxydation, filtration, désinfection	Trets	-
Vauvenargues	Station	86 916	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Vauvenargues	-
Venelles	Les Plaines	722 826	Chlore gazeux	Venelles	-
	Parc des sports	31 373	Chlore gazeux	Parc des sports	-
Ventabren	Les Cauvets	560 602	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Ventabren	-
	Total	**26 793 432**			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3.4. LE STOCKAGE

100 réservoirs d'une capacité globale de 187 070 m³ permettent de desservir le Territoire, soit 148 cuves.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m³)	Secteurs desservis
Beaurecueil	10	2	100	Beaurecueil
Bouc-Bel-Air	27	5	4 750	Bouc-Bel-Air
Cabriès	42	6	4 500	Cabriès
Châteauneuf-le-Rouge	17	3	1 000	Châteauneuf-le-Rouge
Coudoux	13	3	1 700	Coudoux, La Fare-les-Oliviers
Eguilles	55	5	4 100	Eguilles
Fuveau	21	6	2 930	Fuveau
Gréasque, Mimet, Simiane-Collongue	NR	15	12 765	SIBAM historique, commun avec le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Jouques	NR	2	1 800	Jouques
Lambesc	27	2	2 400	Lambesc
La Roque-d'Anthéron	23	3	2 300	La Roque-d'Anthéron
Le Puy-Ste-Réparade	18	5	1 575	Le Puy-Ste-Réparade
Le Tholonet	NR	1	100	Le Tholonet
Les Pennes-Mirabeau	29	7	7 500	Les Pennes-Mirabeau, Vitrolles, Cabriès (Plan de Campagne)
Meyrargues	35	2	1 000	
Meyreuil	17	4	2 000	
Peynier	45	7	3 200	Peynier, Rousset
Peyrolles-en-Provence	29	2	1 400	Peyrolles-en-Provence
Puyloubier	85	2	1 200	Puyloubier
Régie des Eaux du Pays d'Aix	NR	32	102 060	Régie des Eaux du Pays d'Aix
Rognes	23	4	980	Rognes
Rousset	31	6	2 200	Rousset
St-Antonin-sur-Bayon	84	3	490	St-Antonin-sur-Bayon
St-Cannat	13	1	500	St-Cannat
Trets	18	5	2 350	Trets
Vauvenargues	24	3	420	Vauvenargues
Ventabren	18	3	2 150	Ventabren
Vitrolles	50	9	19 600	Vitrolles, Marignane, Rognac
Total	**-**	**148**	**187 070**	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2021, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 1 974 km.

Le linéaire de réseau 2021 est en baisse de 8,1 % par rapport à l'année 2020, en raison de l'absence d'intégration des données de la commune de Pertuis. Hors Pertuis, le linéaire de réseau 2021 est stable.
Le nombre de branchements est estimé à 103 279, soit un linéaire d'environ 620 km.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune et ressource sont présentées en annexe 3 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : *solidarites-sante.gouv.fr*

P101.1	•Taux de conformité 2021 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue bactériologique : 99,91 %
P102.1	•Taux de conformité 2021 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue physico-chimique : 99,82 %
Bilan	• **Eau d'excellente qualité**

Une analyse a été non conforme sur la microbiologie en 2021 dans la commune de Saint Estève Janson.
Deux analyses ont été non conformes sur les paramètres physico-chimiques en 2021, une dans la commune de La Roque d'Anthéron et une à Meyreuil.
Toutes les contre-analyses réalisées suite à ces non-conformités ont été conformes.

En 2021, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 42 %

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	*Source du Bayon*	*Captage de la Traconnade*	*Captage de Bertoire*	*Forage du Vallon ou Castellas*	*Forage de La Borde*
***0 %** : Aucune action.*					
***20 %** : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.*					
***40 %** : Avis de l'hydrogéologue rendu.*			X		
***50 %** : Dossier recevable déposé en préfecture.*					
***60 %** : Arrêté préfectoral.*		X			
***80 %** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.*	X			X	X
***100 %** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.*					
Résultats	**80%**	**60%**	**40%**	**80%**	**80%**

NOM DU FORAGE	*Sources des Chenerilles*	*Source du Lion d'Or*	*Forage des 5 Onces*	*Forage St-Denis*	*Forage du Vallon de l'Escale*	*Forage St-Valentin*	*Source La Cascade*	*Source du Lavoir ou du Château*
0 %								
20 %							X	
40 %	X							
50 %								
60 %		X			X	X		
80 %			X	X				X
100 %								
Résultats	**40%**	**60%**	**80%**	**80%**	**60%**	**60%**	**20%**	**80%**

- Etudes de vulnérabilité :

Les études de vulnérabilité ont été réalisées sur les zones de desserte suivantes :

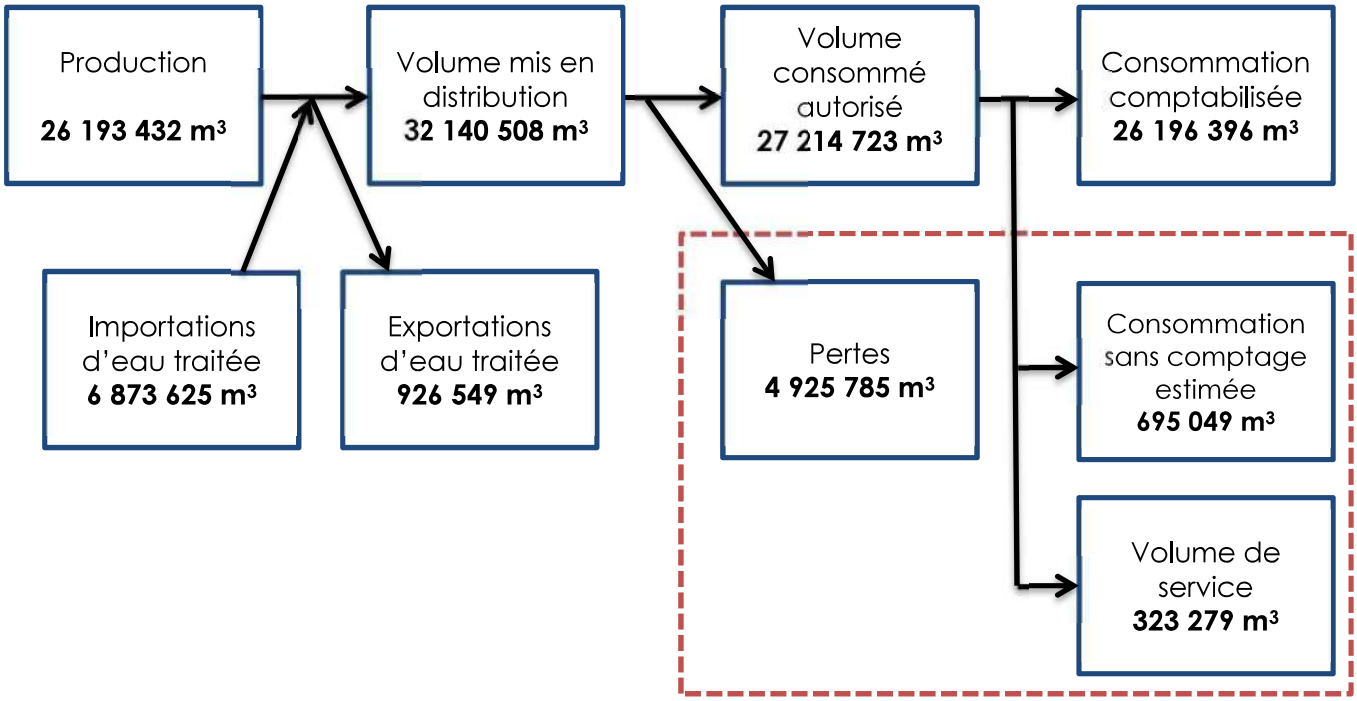
Zone de desserte / Commune	Date étude initiale	Date mise à jour
Secteur de la REPA	**Septembre 2020**	**-**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

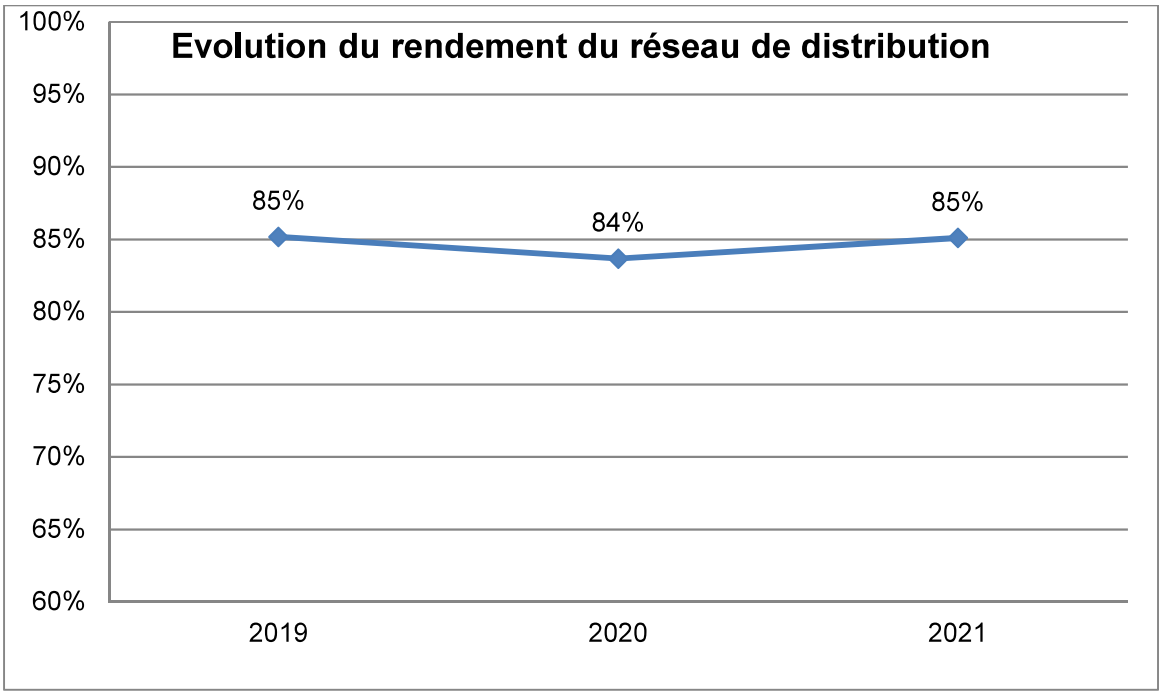
- Performance du réseau :

En 2021, le rendement du réseau (P104.3) est de 85,10 %

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

Le seuil règlementaire de rendement fixé au décret 2012-97 du 27 janvier 2012 est atteint à l'échelle du Territoire. En revanche, il n'est pas atteint à l'échelle communale pour les communes de Jouques, Rognes et Saint Paul lez Durance.

Le plan d'actions prévu à l'article L.213-10-9 du Code de l'Environnement (article 161 de la loi Grenelle 2 – loi n°2010-788 du 12 juillet 2010) est en cours d'élaboration pour les communes de Jouques et Rognes et sera soumis à la délibération du Conseil de la Métropole avant la fin de l'année 2022.

La commune de Saint Paul lez Durance fait l'objet d'une attention particulière de la REPA et d'un plan d'actions en cours.

En 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 8,3 m³/km/jour

En 2021, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire du Pays d'Aix est de 6,8 m³/km/jour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

L'ILP est stable depuis 2019. Une attention particulière est portée sur l'amélioration du rendement des communes ayant le plus de pertes d'eau sur le réseau.

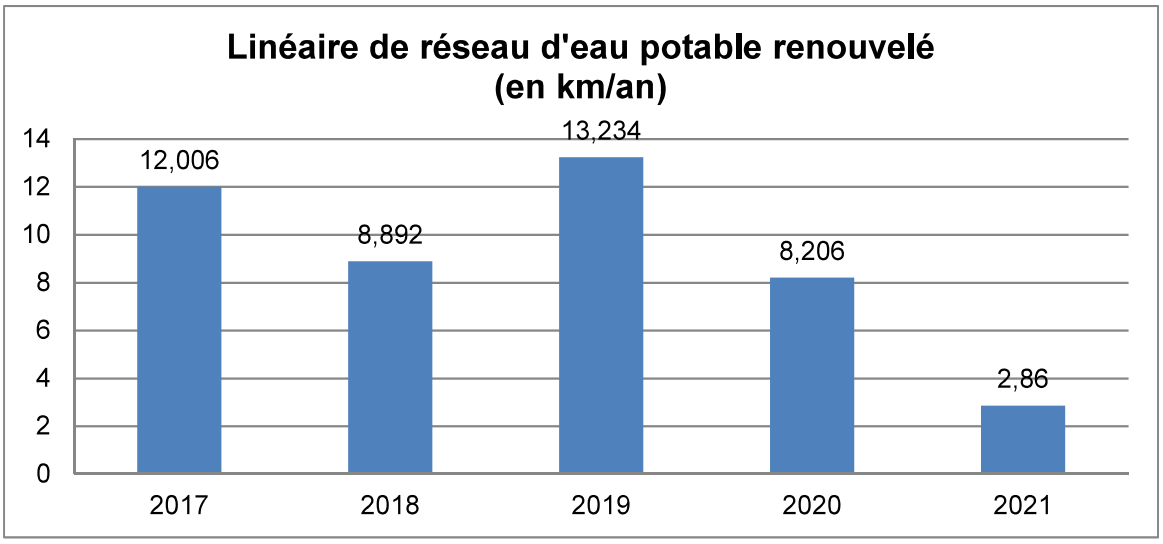
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

En 2021, des campagnes de recherches systématiques de fuites ont été effectuées sur plus de 479 km de réseaux, soit presque un quart du linéaire total de réseaux.

- Renouvellement des réseaux :

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,44 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Le linéaire de réseaux renouvelé est en baisse, en raison, d'une part de la crise sanitaire du Covid-19 ayant fortement ralenti l'activité du secteur des travaux publics en 2020 et 2021, et d'autre part du volume conséquent de travaux réalisés dans le cadre du transfert des compétences eau potable et assainissement au Pays d'Aix.

- Connaissance du patrimoine :

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du Territoire du Pays d'Aix est de 108 points/120

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

L'indice est en progression depuis l'année 2020 de 85 points à 108 points, notamment en raison de la réalisation de programmes de travaux pluriannuels et des programmes de mises à jour du Système d'Information Géographique (SIG), à partir des données de terrain.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

L'accueil clientèle s'effectue sur 8 sites différents, en fonction du mode de gestion des différentes communes. Les modes de gestion sont détaillés au chapitre 1.4.

- L'accueil clientèle :
    - Communes en Délégation de Service Public :
        - Société des Eaux de Marseille :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

275 rue Pierre Duhem – Zone des Milles
13 290 AIX EN PROVENCE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15
Tel : Centre service Clients La Passerelle – 0 969 39 40 50 (numéro cristal, appel non surtaxé)
Site internet : eauxdemarseille.fr

Une permanence d'accueil est également ouverte dans la commune de Trets le mercredi de 8h à 12h et le vendredi de 13h30 à 17h.
3 avenue Mirabeau
13530 TRETS

- SAUR :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence de Salon-de-Provence :

140 Impasse de Dion Bouton – ZAC de la Crau
13 300 SALON DE PROVENCE
Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.
Tel : 04 83 06 70 02
Site internet : www.saurclient.fr

Pour les usagers de la commune des Pennes-Mirabeau, en période de facturation, une permanence est assurée au CCAS de la commune du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, à l'adresse suivante :
8 avenue du Général Leclerc
13 170 LES PENNES-MIRABEAU

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04 83 06 70 09.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Compagnie des Eaux et de l'Ozone (VEOLIA) :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

VEOLIA EAU
Territoire Bouches-du-Rhône – Val de Durance
Europarc de Pichaury – 1330 rue Guilibert de la Lauzière
13 856 AIX EN PROVENCE
Tel : 09 69 329 328 (24h/24, 7j/7, appel non surtaxé)
Site internet : www.eau-services.com

- SUEZ Eau France :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Istres :

8.1 Chemin du Capeau – ZAC de Trigane
13 800 ISTRES
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30
Tel : 0 977 409 431 (appel non surtaxé)
Site internet : www.toutsurmoneau.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 0 977 429 431 (appel non surtaxé)

- Communes en Régie :

  - Régie des Eaux du Pays d'Aix :
    - Agence d'Aix-en-Provence

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence d'Aix-en-Provence
185 avenue de Pérouse
13 100 AIX EN PROVENCE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h30
Tel : 04.13.57.39.00
Mail : contact-aix@eauxdupaysdaix.fr

- Agence de Gardanne

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Gardanne
184 avenue Mistral
13 120 GARDANNE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 (fermé le jeudi après-midi)
Tel : 04.42.51.79.75
Mail : contact-gardanne@eauxdupaysdaix.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Agence de Venelles

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Venelles
45 avenue Maurice Plantier
13 770 VENELLES
Tel : 04.42.54.33.82 (disponible 24h/24 et 7j/7)

- Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban :

L'accueil des abonnés s'effectue au siège de la régie (ex-SIBAM) :

Auberge Neuve – Quartier Bédelin
13 124 PEYPIN
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Tel : 04.42.04.65.43
Site internet : sibam.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 06.14.09.14.46.

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 2,38 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.
Ce taux est en baisse de 16 % par rapport à l'année 2020.

En 2021, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 99,58 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est compris **entre 1 et 45 jours, suivant les exploitants.**

En 2021, le taux de réclamations (P155.1) est de 0,66 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Ce taux est en très nette amélioration depuis 2020 : - 83 %. Cependant, il n'est pas représentatif du Territoire, car les données de la REPA sont manquantes suite à un dysfonctionnement informatique de leur suivi des réclamations.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 26 314 244 m³

Le détail des volumes facturés par commune et mode de gestion est fourni en annexe 2.

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 2,72 %

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un usager ne paye plus ses factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

Ce taux est de nouveau en augmentation, après une exceptionnelle baisse sur l'exercice 2020. Ce taux était en effet de 2,84 % en 2019, puis de 1,17 % en 2020.

2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

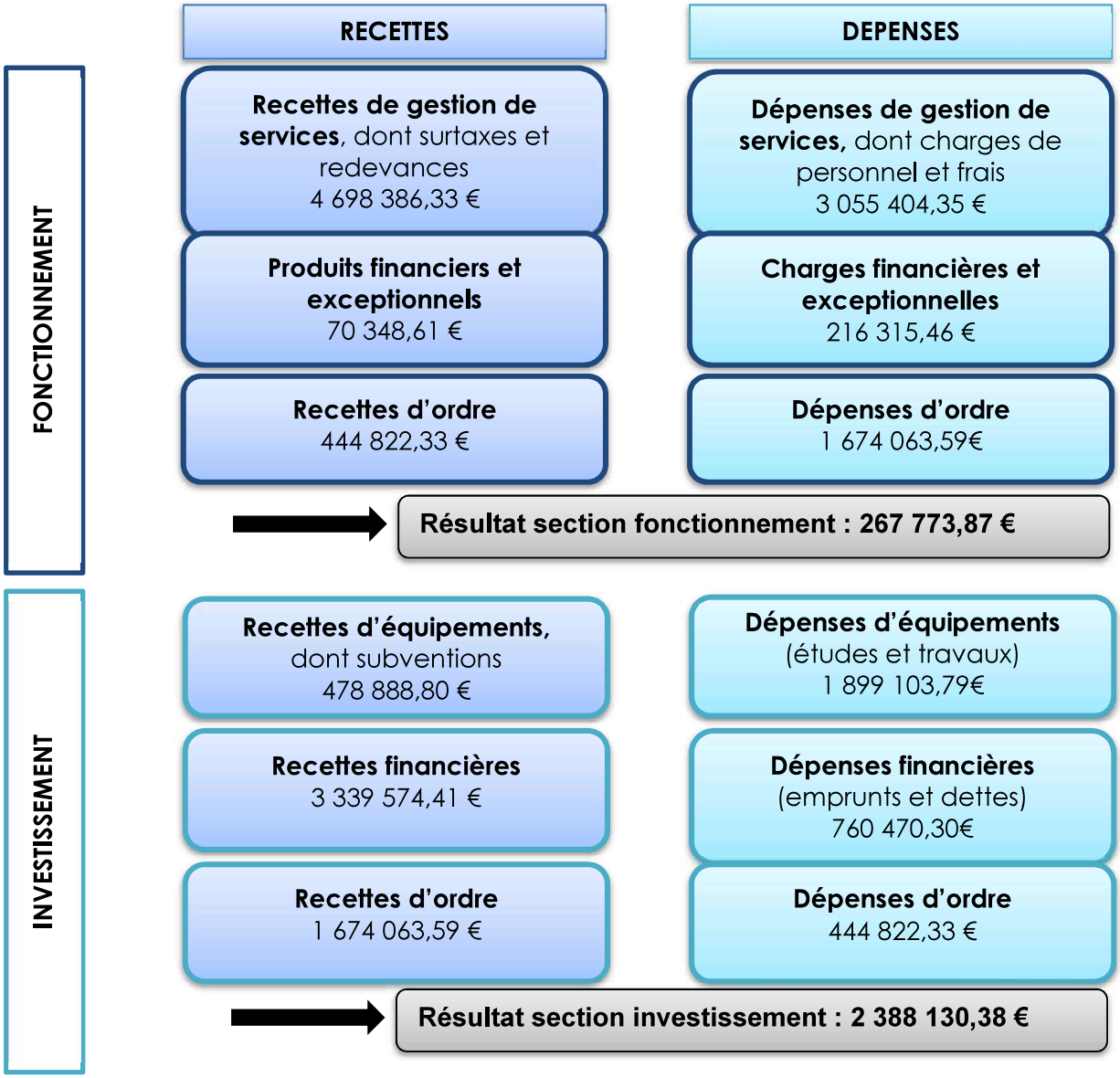
Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	453 238 m3	360 920 m³	-20%
Nombre d'abonnés concernés	405	631	+56%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.7.4. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- Les grands postes financiers du budget annexe Eau Potable du Territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Etat de la dette eau au 31/12/2021 :

	Montant en €
Recettes réelles	4 768 734,94 €
Dépenses réelles	3 271 719,81 €
Epargne brute	1 497 015,13 €
Capital restant dû au 31/12/2021	10 228 829,00 €
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	**6,8 années**

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP ET REGIES)

- Suivi des CARE – montants globalisés à l'échelle du Territoire :

	Année 2017	2018	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	22 134 616 €	23 380 083 €	24 402 434 €	24 085 799 €	24 634 819 €	+ 2,28 %
Charges	23 267 252 €	25 783 023 €	26 187 911 €	27 603 245 €	26 009 336 €	- 5,77 %
Résultat avant impôt	**- 1 132 638 €**	**- 2 680 682 €**	**- 1 785 477 €**	**- 3 517 446 €**	**- 1 374 517 €**	**+ 60,92 %**

- Suivi des CARE 2021 par contrat :

Entité de gestion	Beaurecueil	Bouc-Bel-Air	Cabriès	Châteaneuf-le-Rouge	Coudoux	Eguilles
Produits	97 503 €	1 310 911 €	1 280 301 €	418 421 €	508 240 €	1 423 100 €
Charges	132 086 €	1 551 475 €	1 291 510 €	475 826 €	531 887 €	1 328 700 €
Résultat avant impôts	**- 34 583 €**	**- 240 564 €**	**- 11 209 €**	**- 57 405 €**	**- 23 647 €**	**94 400 €**

Entité de gestion	Fuveau	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Ste Réparade	Le Tholonet
Produits	1 347 089 €	391 910 €	786 366 €	988 682 €	608 814 €	317 918 €
Charges	1 314 434 €	457 900 €	809 420 €	1 014 331 €	755 581 €	351 708 €
Résultat avant impôts	**32 655 €**	**- 65 990 €**	**- 23 054 €**	**-25 649 €**	**- 146 767 €**	**- 33 790 €**

Entité de gestion	Les Pennes-Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil	Peynier	Peyrolles	Puyloubier
Produits	3 531 800 €	298 150 €	680 800 €	555 590 €	423 890 €	250 763 €
Charges	3 736 100 €	324 700 €	687 700 €	642 518 €	425 515 €	316 932 €
Résultat avant impôts	**- 204 300 €**	**- 26 550 €**	**- 6 900 €**	**- 86 928 €**	**- 1 625 €**	**- 66 169 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Entité de gestion	Rognes	Rousset	Saint-Antonin-sur-Bayon	Saint-Cannat	Trets	Vauvenargues
Produits	282 490 €	673 452 €	52 141 €	567 110 €	1 129 884 €	195 884 €
Charges	328 280 €	711 747 €	79 601 €	558 760 €	1 304 945 €	251 556 €
Résultat avant impôts	**- 45 790 €**	**- 38 295 €**	**- 27 460 €**	**8 350 €**	**- 175 061 €**	**- 55 672 €**

Entité de gestion	Ventabren	Vitrolles
Produits	970 947 €	5 542 663 €
Charges	1 110 445 €	5 515 679 €
Résultat avant impôts	**- 139 498 €**	**26 984 €**

- Compte Administratif des régies :
    - Régie des Eaux du Pays d'Aix

	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	26 654 557,23 €	27 695 477,38 €	+ 3,9 %
Charges	20 926 299,50 €	23 406 212,61 €	+11,8%
RESULTAT	**5 728 257,73 €**	**4 289 264,77 €**	**-25%**

    - Régie du Bassin Minier et du Garlaban

	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	8 177 430 €	10 335 815 €	+26,4%
Charges	7 973 755 €	9 200 515 €	+15,4%
RESULTAT	**203 675 €**	**1 135 300 €**	**+457%**

- Suivi du compte de renouvellement (GER) et du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Entité de gestion	Bouc-Bel-Air	Cabriès	Châteaneuf-le-Rouge	Coudoux	Eguilles	Fuveau
Dotation 2021	47 511,28 €	40 977,98 €	29 309,54 €	37 455,63 €	143 642,00€	45 844,62 €
Dépense 2021	50 312,28 €	108 435,12€	28 231,92 €	25 318,66 €	84 759,00 €	11 874,75 €
Solde Annuel	- 2 801,00 €	-67 457,14 €	1 077,62 €	12 136,97 €	58 883,00 €	33 969,87 €
Solde cumulé	**48 138,17 €**	**-173 564,98 €**	**75 378,61 €**	**72 399,14 €**	**44 899,00 €**	**-25 033,62 €**

Entité de gestion	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Tholonet	Les Pennes-Mirabeau	Meyrargues
Dotation 2021	36 248,00 €	35 417,00 €	66 298,41 €	2 146,51 €	500 013,00 €	18 261,46 €
Dépense 2021	21 672,00 €	9 350,00 €	61 859,51 €	3 239,31 €	12 210,45 €	7 435,31 €
Solde Annuel	14 576,00 €	26 067,00 €	4 438,90 €	-1 092,80 €	487 802,55 €	10 826,15 €
Solde cumulé	**91 422,00 €**	**31 490,06 €**	**242 265,19 €**	**612,08 €**	**861 032,17 €**	**25 455,74 €**

Entité de gestion	Meyreuil	Peyrolles-en-Pce	Rognes	Rousset	Saint-Cannat	Trets
Dotation 2021	30 583,00 €	15 689,75 €	7 233,00 €	26 496,35 €	26 988,00 €	55 488,09 €
Dépense 2021	141 169,00 €	6 649,32 €	0 €	17 775,00 €	11 413,00 €	29 765,23 €
Solde Annuel	- 110 586,00€	9 040,43 €	7 233,00 €	8 721,35 €	15 575,00 €	25 722,86 €
Solde cumulé	**-18 479,00 €**	**19 713,25 €**	**68 215,00 €**	**82 086,26 €**	**122 138,00 €**	**31 004,07 €**

Entité de gestion	Vitrolles
Dotation 2021	182 154,14 €
Dépense 2021	24 026,87 €
Solde Annuel	158 127,27 €
Solde cumulé	**484 903,02 €**

Pour les contrats non mentionnés dans les tableaux, une provision pour renouvellement en cas de casse est prévue. Cette provision ne constitue pas un compte de renouvellement.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Suivi des engagements contractuels (DSP):

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Atteinte des objectifs
Beaurecueil	Rendement mini	67,13 %	86,95 %	Oui
Bouc-Bel-Air	Rendement mini	86,50 %	88,08 %	Oui
Cabriès	Rendement mini	72 %	75,76 %	Oui
Châteauneuf-le-Rouge	Rendement mini	89 %	87,65 %	**Non**
Coudoux	Rendement mini	89 %	90,42 %	Oui
Eguilles	Rendement mini	80 %	80,74 %	Oui
Fuveau	Rendement mini	82 %	87,59 %	Oui
Jouques	Renouvellement branchement	-	1	Oui
Lambesc	ILVNC max	4,25	2,88	Oui
La Roque-d'Anthéron	ILP max	6,5	7,84	**Non**
Le Puy-Ste-Réparade	Rendement mini	83 %	88,69 %	Oui
Le Tholonet	Rendement mini	88,2 % moyen sur les 2 dernières années	96,15 %	Oui
Les Pennes-Mirabeau	ILP max	6,80 à fin 2024	7,70	En cours
Meyrargues	Rendement mini	84 %	84,95 %	Oui
Meyreuil	ILP max	6,59	6,17	Oui
Peynier	Travaux concessifs	430 000 €	Réalisé en début de contrat	Oui
Peyrolles-en-Provence	Rendement mini	80 % sur les 3 dernières années	83,75 %	Oui
Puyloubier	ILP max	3 sur les 3 dernières années	1,70	Oui
Rognes	Renouvellement branchements	Branchements plomb	0	En cours (reste 1,2 %)
Rousset	Rendement mini	85 %	89,25 %	Oui
St-Antonin-sur-Bayon	ILP max	2,5 moyen sur les 3 dernières années	0,82	Oui

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Atteinte des objectifs
St-Cannat	Rendement mini	80 % sur les 3 dernières années	83,59 %	Oui
Trets	ILVNC max	5,54	8,23	**Non**
Vauvenargues	ILP max	4,5 sur les 3 dernières années	0,87	Oui
Ventabren	Rendement mini	80 %	83,30 %	Oui
Vitrolles	Rendement mini	86 %	90,4 %	Oui

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Les délégataires contribuent au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) bénéficiant aux abonnés en difficulté financière.

Un Fonds d'aides personnalisées aux plus démunis bénéficie également aux abonnés de la commune des Pennes-Mirabeau. Le délégataire du service public de l'eau potable assure la gestion de ce fonds en partenariat avec le CCAS de la commune et y contribue pour un montant de 13 200 €.

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0002 €/m³

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire, les délégataires et les régies ont engagé environ 7,6 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2021 sont les suivants :

- 1 km de travaux d'extension de réseaux, sur la commune de Peynier, dans le cadre de la création du quartier de la Treille, pour un montant de 211 000 euros HT.

2.8.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Les gestionnaires, délégataires et régies, sont chargés des travaux de réalisation des concessions nouvelles. A ce titre, plus de 1 110 concessions nouvelles ont été créées en 2021, dont plus de 420 branchements neufs.

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- **3,468 km de travaux d'extension de réseaux par la REPA, pour la réalisation de maillage de sécurisation dans les communes de Aix-en-Provence, Gardanne, Saint-Marc-Jaumegarde et Venelles, pour un montant de 1,8 million d'euros ;**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- **Création d'un nouveau réservoir de 300 m³ sur le site des Vergers à Cabriès, extension de réseau d'environ 1 km et suppression de la station de filtration du Parc Club de l'Arbois à Cabriès en travaux concessifs, pour un montant d'environ 700 000 euros HT ;**
- Extension de réseaux de 670 ml pour le raccordement de Violesi aux Bolles à Cabriès en travaux concessifs (180 000 euros HT).

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2021 sont les suivants :

- **Décolmatage du forage des Cinq Onces à Peyrolles-en-Provence et aménagements pour le secours du réseau d'eau potable, pour un montant de 85 000 euros HT ;**
- Travaux de normalisation de branchement à Coudoux (17 000 € HT) ;
- Travaux de dévoiement de réseau sur un linéaire de 80 mètres à La Roque d'Anthéron (65 000 € HT) ;
- Travaux d'adaptation électrique à la station de filtration de Peynier (18 000 € HT).

2.8.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Les principaux travaux réalisés en 2021 par les délégataires et les régies sont les suivants :

- REPA :
  - Installation d'analyseurs de chlore sur 6 réservoirs ;
  - **2,22 km de travaux de réhabilitations de réseaux dans les communes d'Aix en Provence et Venelles ;**
  - **2 788 compteurs ;**
- **Renouvellement dans le cadre des contrats de délégations de service public :**
  - **223 équipements électromécaniques ;**
  - **4 471 compteurs ;**
- Réparation des fuites :
  - 268 sur canalisations ;
  - 437 sur branchements ;
- Recherche systématique des fuites sur plus de 480 km de réseaux.

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Le Territoire du Pays d'Aix poursuit son programme de travaux qui a pour objectif principal de contribuer à la continuité de service et à l'amélioration du rendement des réseaux.

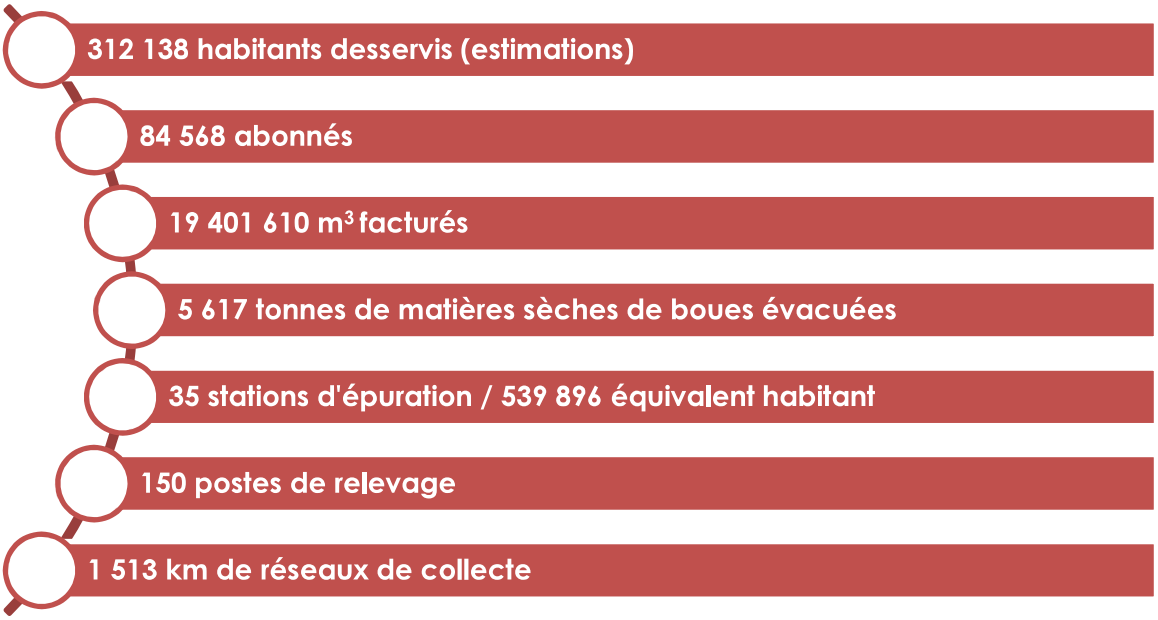
Les principales études et travaux en cours en 2022 sont les suivants :

- Etude pour l'extension du réseau d'eau potable de Bouc-Bel-Air vers le hameau des Vergers, dont l'eau provenant d'un forage privé présente une qualité impropre à la consommation ;
- Diagnostic du génie civil du réservoir d'eau potable de Campoumal à Jouques ;
- Etude du périmètre de protection du captage de Bertoire à Lambesc ;
- Etude de renouvellement des autorisations de captages dans les communes de Jouques, La Roque d'Anthéron, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence et Vauvenargues ;
- **Etude de faisabilité pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Peyrolles-en-Provence et Meyrargues ;**
- **Poursuite de l'étude de faisabilité pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Coudoux, Ventabren, Berre-l'Etang, La Fare les Oliviers, Rognac et Velaux, pilotée par le Territoire du Pays Salonais.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par mode de gestion et commune sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et évènements marquants qui ont eu lieu sur le Territoire au cours de l'année 2021 sont les suivants :

- Poursuite des Plans de Continuité d'Activité durant la crise sanitaire du Covid-19 ;
- **Prolongation du contrat de délégation de service public d'assainissement de la commune de La Roque d'Anthéron jusqu'au 31/12/2022 ;**
- **Délibération du Conseil de la Métropole en date du 19 novembre 2021 approuvant le principe d'une délégation de service public sous la forme d'un contrat de concession unique, comme mode de gestion de l'eau potable et de l'assainissement de la commune de La Roque d'Anthéron, à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 15 ans ;**
- **Lancement du projet de télégestion et refonte de la solution de supervision de la Régie des Eaux du Pays d'Aix ;**
- **Lancement du schéma directeur d'assainissement sur la Territoire de la REPA.**

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

3.3.1. LA COLLECTE

En 2021, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 1 513,42 km.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le linéaire de réseau 2021 est en baisse de 2,30 % par rapport à l'année 2020, en raison de l'absence d'intégration des données de la commune de Pertuis. Hors Pertuis, le linéaire de réseau 2021 est en augmentation de 2,38 %.

Il comporte 2,51 km de réseau unitaire et 1 510,91 km de réseau d'eaux usées (séparatif).

Le nombre de branchements est estimé à 91 437, soit un linéaire d'environ 460 km.

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m³	Lieu du rejet
Aix La Pioline	165 000	Boues activées	6 846 516	Arc
Aix Ouest	30 000	Secondaire	1 204 406	Arc
Beaurecueil	500	Lit bactérien	14 600	Ruisseau Brancaï / Arc
Bouc-Bel-Air – Simiane-Collongue	20 000	Boues activées aération prolongée	1 493 722	Grand Vallat / Arc
Cabriès – Lagremeuse	8 033	Boues activées faible charge	574 979	Grand Vallat / Arc
Cabriès – Parc Club	150	Boues activées faible charge		Grand Vallat / Arc
Châteauneuf-le-Rouge	2 600	MBBR (Moving Bed Biofilm Reactor)	62 026	Arc
La Gavotte (Châteauneuf-le-Rouge)	500	Lit Macrophyte	-	Vallat de Fontjuane / Arc
Coudoux-Ventabren-Velaux	16 000	Boues activées + traitement azote/phosphore	795 214	Arc
Eguilles	8 667	Boues activées	467 847	Ruisseau du Malvallat / Arc
Rives Hautes (Fuveau-Gréasque)	12 000	Boues activées aération prolongée	607 821	Arc
Gardanne	50 000	Boues activées	1 339 870	Vallat de cauvet/Arc
Jouques	4 000	Boues activées	116 138	Le Réal
Lambesc	13 500	Boues activées faible charge	337 883	Le Bourely / Touloubre
La Roque-d'Anthéron	12 000	Boues activées + biologique procédé « organica »	288 992	Durance

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m³	Lieu du rejet
Le Puy-Ste-Réparade	5 600	Boues activées moyenne charge	220 556	Durance
Le Puy-Ste-Réparade - Saint-Canadet	250	Lit bactérien		Infiltration dans le sol / Durance
Meyrargues	3 333	Boues activées aération prolongée	124 789	Grand Vallat / Durance
Meyreuil	9 700	Boues activées + traitement azote/phosphore	316 928	La Luynes / Arc
Peynier Village	3 000	Boues activées faible charge	101 447	Roubine / Arc
Peynier Hameau des Michels	300	Décantation/digestion anaérobie		Roubine / Arc
Peyrolles-en-Provence	6 133	Boues activées aération prolongée	248 647	Durance
Puyloubier	1 500	Lit bactérien	67 746	Ruisseau de Saint-Pancrace / Arc
Rognes nouvelle STEP	3 500	Boues activées	109 958	Vallat de Gourgonier vers le bassin de Saint-Christophe
Rognes lagune	280	Lagunage		Durance
Rousset Village	12 000	Boues activées aération prolongée	439 388	Arc
St-Antonin-sur-Bayon	50	Lit Macrophyte	-	Le Bayon / Arc
St-Cannat	5 000	Boues activées	219 727	Ruisseau de Budéou / Touloubre
Saint Estève Janson	750	Lit Macrophyte	-	Durance
Saint Marc Jaumegarde	150	Filtres plantés	-	Arc
St Paul lez Durance	1 300	Lagunage	-	Sol – BV Durance
Trets	14 000	Boues activées faible charge	531 942	La Gardi / Arc
Vauvenargues	600	Filtres plantés	27 010	La Cause / Arc
Venelles Sud	9 500	Secondaire	452 652	Touloubre
Vitrolles	120 000	Boues activées faible charge	3 510 565	La Cadière
Total Territoire	**539 896**		**20 521 369**	

**EH : Equivalent-habitants*

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

120 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le Territoire du Pays d'Aix

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	2021
Curage préventif	183,44 km
Curage curatif	15,54 km
Inspections télévisées	42,46 km
Fumigation	49,98 km

9,45 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

Le nombre de points noirs a baissé en 2021 de 10%, après deux années d'augmentation.

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

Par temps de pluie, le réseaux d'assainissement est soumis à d'importantes entrées d'Eaux Claires Parasites (ECP), se caractérisant par la réception d'abondants volumes supplémentaires dans les systèmes de collecte des eaux usées et en entrée des stations d'épuration.

Afin de lutter contre ce dysfonctionnement, plusieurs diagnostics complets du système de collecte et modélisations hydrauliques ont été réalisés, notamment à Bouc-Bel-Air, Cabriès et Trets.

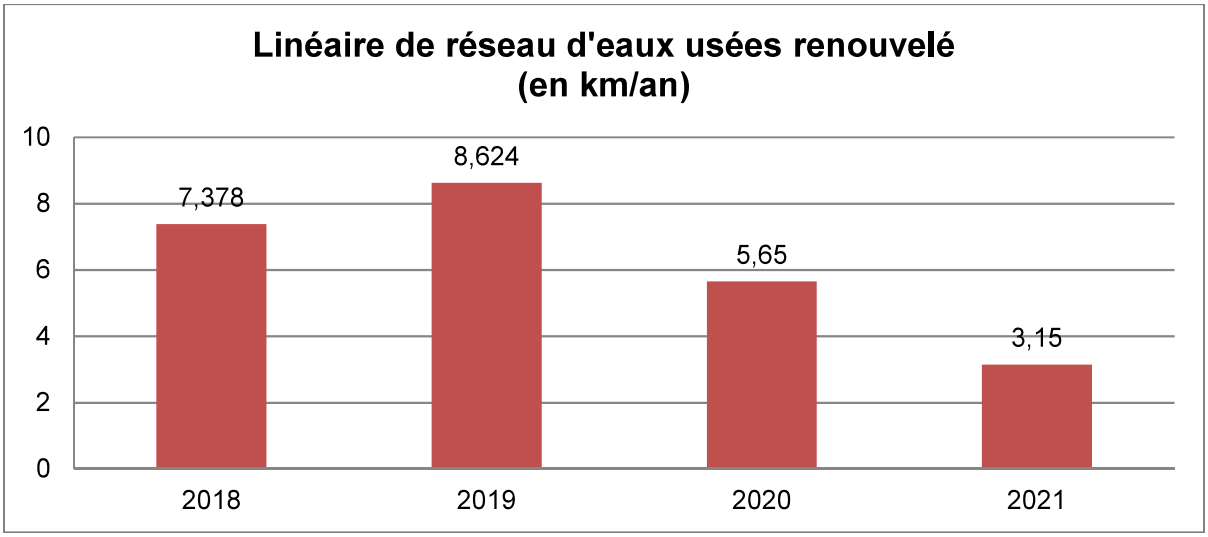
Des inspections télévisuelles, essais à la fumée et campagnes de mesures nocturnes sont également réalisées régulièrement afin d'identifier les problèmes d'étanchéité et les mauvais raccordements (eaux pluviales sur eaux usées).

En 2021, la REPA a ainsi achevé la fumigation des réseaux du bassin versant Puyricard à Aix en Provence et poursuit le traitement des anomalies identifiées.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,40 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du Territoire du Pays d'Aix est de 81 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

L'indice est en progression depuis l'année 2020 de 15 points à 81 points, notamment en raison de la réalisation de programmes de travaux pluriannuels et des programmes de mises à jour du Système d'Information Géographique (SIG), à partir des données de terrain.

En 2021, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire du Pays d'Aix est de 91,68%

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive Européenne ERU.

Pour l'exercice 2020, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), service de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, avait jugé les systèmes de collecte de Bouc-Bel-Air/Simiane et Coudoux-Ventabren-Velaux non conformes.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 68 points

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des Eaux Usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles règlementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « mesures des rejets » de l'agence de l'eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Nombre	Volume déversé en m³	% par rapport au volume entrant aux STEP
2019	NR	310 361	2,15
2020	214	172 352	1,63
2021	218	73 563	0,36

Les années 2020 et 2021 ont été beaucoup moins pluvieuses que l'année 2019, ce qui explique la baisse des volumes d'eaux usées déversés.

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Taux/niveau de conformité 2020 - validé par DDTM13	Taux de conformité 2021 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	1 STEP non conforme (Venelles Nord)	100%
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	2 STEP non conformes	98,82%
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	4 STEP non conformes	96,54%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

A noter, la station d'épuration de Venelles Nord a été jugée non conforme en équipement. Cependant, celle-ci a été arrêtée au cours de l'année 2020 et remplacée par un poste de relevage.

Les deux stations d'épuration ayant présentées des non-conformités au regard des prescriptions nationales issues de la Directive ERU en 2020 sont : Châteauneuf-le-Rouge et Saint-Paul-lez-Durance.

Les quatre stations d'épuration ayant présentées des non-conformités au regard des prescriptions locales en 2020 sont : Châteauneuf-le-Rouge, Meyreuil-Le Pontet, Puyloubier et Saint-Paul-lez-Durance.

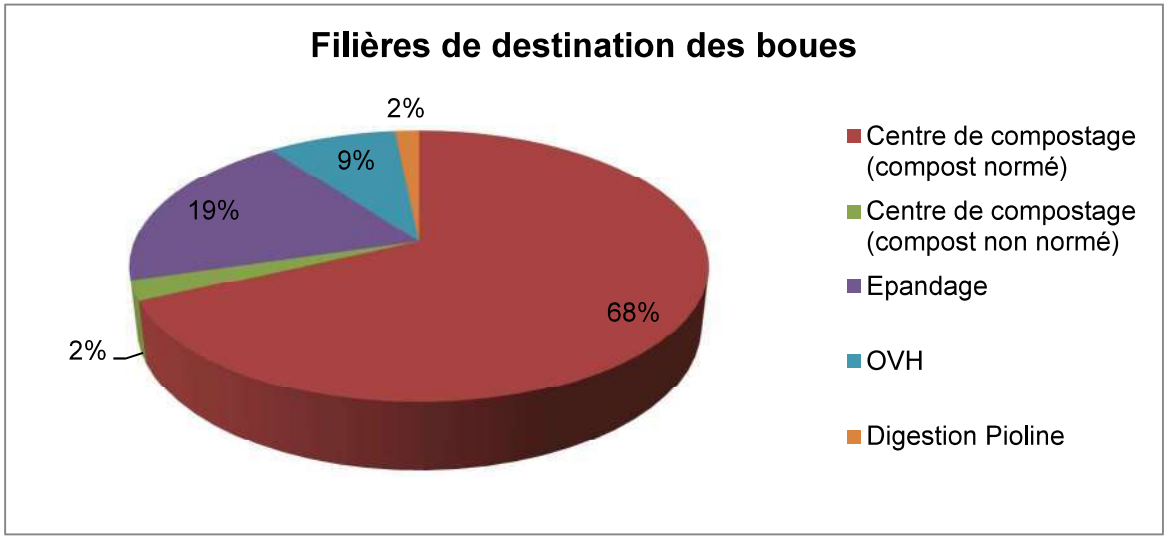
3.6. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

5 617 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2021 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la règlementation (indicateur P206.3)



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	423	Décharge/CET
Graisses	127	Traitées en STEP ou compostage ou décharge suivant les sites
Refus de dégrillage	575	Décharge/CET

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

L'accueil clientèle s'effectue sur 8 sites différents, en fonction du mode de gestion des différentes communes. Les modes de gestion sont détaillés au chapitre 1.4.

- Communes en Délégation de Service Public :
  - Société des Eaux de Marseille :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

275 rue Pierre Duhem – Zone des Milles
13 290 AIX EN PROVENCE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15
Tel : Centre service Clients La Passerelle – 0 969 39 40 50 (numéro cristal, appel non surtaxé)
Site internet : eauxdemarseille.fr

Une permanence d'accueil est également ouverte dans la commune de Trets le mercredi de 8h à 12h et le vendredi de 13h30 à 17h.
3 avenue Mirabeau
13530 TRETS

  - SAUR :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence de Salon-de-Provence :

140 Impasse de Dion Bouton – ZAC de la Crau
13 300 SALON DE PROVENCE
Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.
Tel : 04 83 06 70 02
Site internet : www.saurclient.fr

Pour les usagers de la commune de Vitrolles, un accueil physique s'effectue sur rendez-vous à :
Station d'épuration
Rue de la Glacière
13 127 VITROLLES

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04 83 06 70 09.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Compagnie des Eaux et de l'Ozone (VEOLIA) :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

VEOLIA EAU
Territoire Bouches-du-Rhône – Val de Durance
Europarc de Pichaury – 1330 rue Guilibert de la Lauzière
13 856 AIX EN PROVENCE
Tel : 09 69 329 328 (24h/24, 7j/7, appel non surtaxé)
Site internet : www.eau-services.com

- SUEZ Eau France :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Istres :

8.1 Chemin du Capeau – ZAC de Trigane
13 800 ISTRES
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30
Tel : 0 977 409 431 (appel non surtaxé)
Site internet : www.toutsurmoneau.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 0 977 429 431 (appel non surtaxé)

- Communes en Régie :

  - Régie des Eaux du Pays d'Aix :
    - Agence d'Aix-en-Provence

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence d'Aix-en-Provence
185 avenue de Pérouse
13 100 AIX EN PROVENCE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h30
Tel : 04.13.57.39.00
Mail : contact-aix@eauxdupaysdaix.fr

- Agence de Gardanne

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Gardanne
184 avenue Mistral
13 120 GARDANNE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 (fermé le jeudi après-midi)
Tel : 04.42.51.79.75
Mail : contact-gardanne@eauxdupaysdaix.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Agence de Venelles

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Venelles
45 avenue Maurice Plantier
13 770 VENELLES
Tel : 04.42.54.33.82 (disponible 24h/24 et 7j/7)

- Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban

L'accueil des abonnés s'effectue au siège de la régie (ex-SIBAM) :

Auberge Neuve – Quartier Bédelin
13 124 PEYPIN
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Tel : 04.42.04.65.43
Site internet : sibam.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 06.14.09.14.46.

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des Eaux Usées (P201.1) est de 92,57 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.
On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Cet indicateur est peu fiable au vu des données disponibles.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,03 / 1 000 hab

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2021, le taux de réclamations (P258.1) est de 0,28 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Ce taux est en très nette amélioration depuis 2020 : - 62 %. Cependant, il n'est pas représentatif du Territoire, car les données de la REPA sont manquantes suite à un dysfonctionnement informatique de leur suivi des réclamations.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 20 112 161 m³

Le détail des volumes facturés par commune et mode de gestion est fourni en annexe 2.

Les volumes facturés sont en progression de + 11,30 % en 2021, par rapport à l'année 2020.

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2021 (P257.0) est de 2,52 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

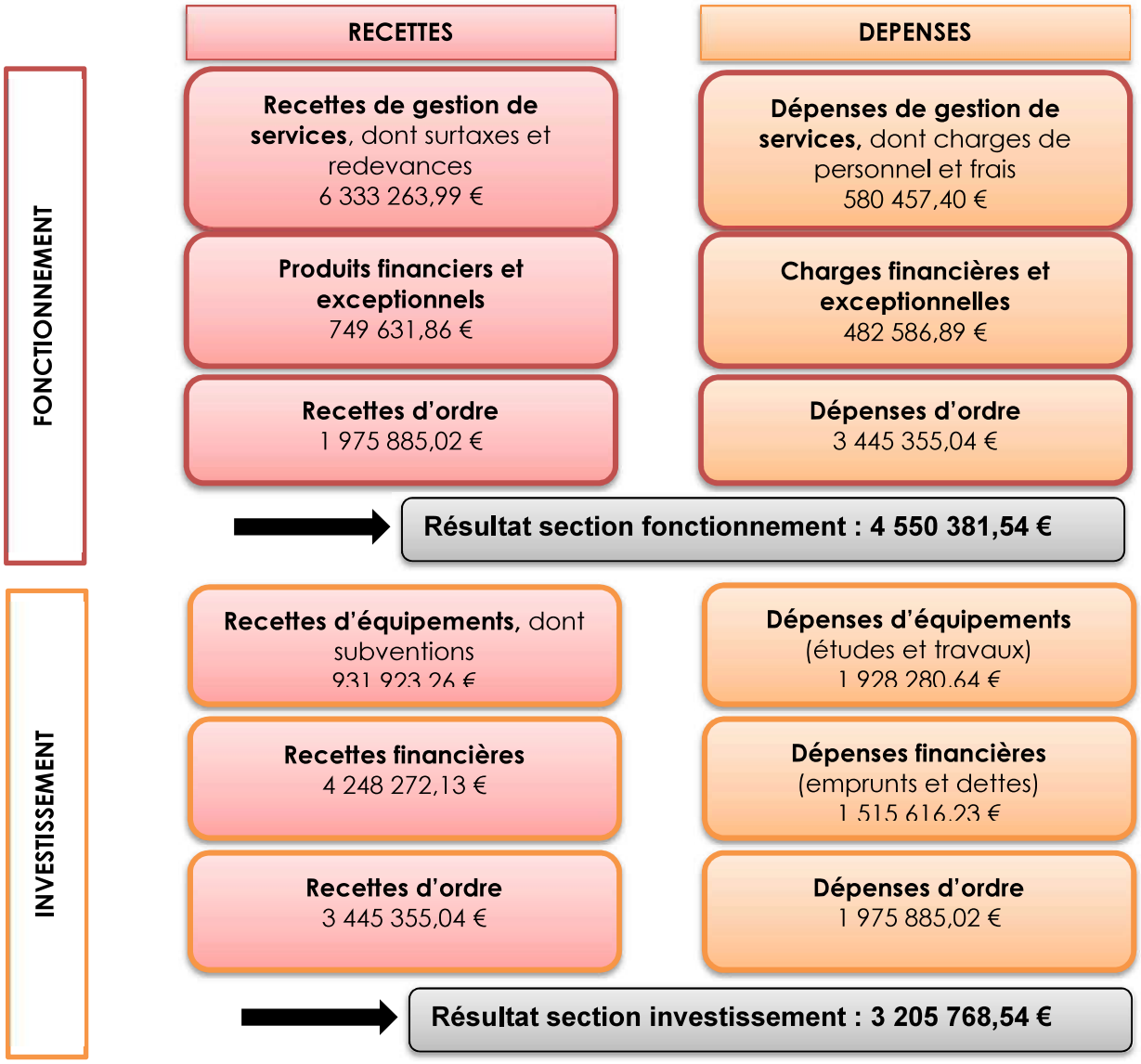
Le nombre d'abonnés à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2021 est d'environ 500.

Ce taux est en forte augmentation : 1,55 % en 2019, 1,06 % en 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.8.3. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- Les grands postes du budget annexe Assainissement du Territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette assainissement au 31/12/2021 :

	Montant en €
Recettes réelles	7 082 895.85 €
Dépenses réelles	1 063 044.29 €
Epargne brute	6 019 851.56 €
Capital restant dû au 31/12/2021	15 826 573.00 €
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	**2,629 années**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP, SPL ET REGIES PERSONNALISEES)

- Suivi des CARE – montants globalisés à l'échelle du Territoire *(y compris STEP industrielle de Rousset) :*

	Année 2017	2018	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	12 117 922 €	11 911 176 €	15 555 974 €	15 422 160 €	16 153 384 €	+ 4,74%
Charges	12 952 831 €	13 440 522 €	18 265 862 €	18 175 224 €	18 385 276 €	+ 1,16%
Résultat avant impôt	**- 844 887 €**	**- 1 628 809 €**	**- 2 709 889 €**	**- 2 753 064 €**	**- 2 231 893€**	**+ 18,93 %**

- Suivi des CARE 2021 par contrat :

Entité de gestion	Beaurecueil	Bouc-Bel-Air	STEP Bouc-Bel-Air / Simiane	Cabriès	Coudoux	STEP Coudoux / Ventabren / Velaux
Produits	44 876 €	609 237 €	584 580 €	583 497 €	133 606 €	310 447 €
Charges	110 951 €	789 582 €	695 681 €	819 160 €	158 007 €	540 311 €
Résultat avant impôts	**-66 075 €**	**-180 345 €**	**-111 101 €**	**-235 663 €**	**-24 401 €**	**-229 864 €**

Entité de gestion	Eguilles	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Ste Réparade	Le Tholonet
Produits	679 454 €	279 190 €	562 319 €	477 453 €	395 553 €	193 692 €
Charges	693 399 €	309 140 €	684 461 €	618 732 €	561 085 €	281 142 €
Résultat avant impôts	**-13 945 €**	**-29 950 €**	**-122 142 €**	**-141 279 €**	**-165 532 €**	**-87 450 €**

Entité de gestion	Les Pennes-Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil	Peynier	Peyrolles	Puyloubier
Produits	1 562 820 €	194 624 €	544 200 €	155 259 €	328 682 €	132 835 €
Charges	1 663 060 €	295 571 €	599 400 €	295 658 €	337 409 €	195 142 €
Résultat avant impôts	**-100 240 €**	**-100 947 €**	**-55 200 €**	**-140 399 €**	**-8 727 €**	**-62 307 €**

Entité de gestion	Rognes	Rousset	Saint-Cannat	Trets	Vauvenargues	Ventabren
Produits	212 110 €	741 874 €	266 040 €	531 747 €	28 097 €	201 706 €
Charges	221 030 €	889 390 €	248 600 €	917 363 €	46 151 €	271 313 €
Résultat avant impôts	**-8 920 €**	**-147 516 €**	**17 440 €**	**-385 616 €**	**-18 054 €**	**-69 607 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Entité de gestion	Vitrolles
Produits	2 813 000 €
Charges	2 901 200 €
Résultat avant impôts	**-88 200 €**

- Compte Administratif des régies :
  - Régie des Eaux du Pays d'Aix

	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	20 975 512 €	25 983 345 €	29 339 238 €	+ 12 %
Charges	17 264 422 €	23 513 886 €	25 816 465 €	+ 9 %
RESULTAT	**3 711 090 €**	**2 469 459 €**	**3 522 773 €**	**+ 42 %**

  - Régie du Bassin Minier et du Garlaban

	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	3 464 620 €	4 236 948 €	4 280 592 €	+ 1 %
Charges	3 357 741 €	3 506 043 €	4 230 101 €	+ 20 %
RESULTAT	**106 879 €**	**730 905 €**	**50 491 €**	**-93 %**

- Suivi du compte de renouvellement (GER) et du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

Entité de gestion	Bouc-Bel-Air	SIPA	Cabriès	Coudoux	SIA Coudoux / Ventabren / Velaux	Eguilles
Dotation 2021	30 025 €	85 645 €	70 771 €	2 669 €	43 863 €	112 980 €
Dépense 2021	15 099 €	53 023 €	103 847 €	0 €	33 234 €	274 857 €
Solde Annuel	14 925 €	32 622 €	-33 076 €	2 669 €	10 629 €	-161 877 €
Solde cumulé	**53 252 €**	**218 591 €**	**-174 184 €**	**5 930 €**	**1 775 €**	**-476 267 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Entité de gestion	Jouques	Lambesc	Le Puy Ste Réparade	Le Tholonet	Les Pennes-Mirabeau	Meyrar-gues
Dotation 2021	33 835 €	56 107 €	17 795 €	1 399 €	178 503 €	7 358 €
Dépense 2021	76 290 €	54 945 €	22 300 €	0 €	77 178 €	4 494 €
Solde Annuel	-42 455 €	1 162 €	-4 505 €	1 399 €	101 325 €	2 864 €
Solde cumulé	**-14 386 €**	**96 499 €**	**39 897 €**	**-9 395 €**	**123 538 €**	**26 591 €**

Entité de gestion	Meyreuil	Peyrolles	Rognes	Rousset	Saint-Cannat	Trets
Dotation 2021	13 996 €	20 842 €	8 933 €	103 496 €	42 704 €	58 709 €
Dépense 2021	0 €	100 024 €	2 418 €	130 664 €	51 595 €	37 899 €
Solde Annuel	13 996 €	-79 182 €	6 515 €	-27 168 €	-8 891 €	20 810 €
Solde cumulé	**41 409 €**	**-9 514 €**	**14 491 €**	**447 599 €**	**144 387 €**	**57 091 €**

Entité de gestion	Vitrolles
Dotation 2021	228 007 €
Dépense 2021	257 394 €
Solde Annuel	- 29 387 €
Solde cumulé	**20 430 €**

Pour les contrats non mentionnés dans les tableaux, une provision pour renouvellement en cas de casse est prévue. Cette provision ne constitue pas un compte de renouvellement.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Suivi des principaux engagements contractuels (DSP) :

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Atteinte des objectifs
Beaurecueil	Curage préventif	10 % du linéaire/an	2,2 %	Non
Bouc-Bel-Air	Curage préventif ITV Fumigation	17 % du linéaire / an 8 % du linéaire / an 6 500 ml / an moyen	26,5 % 7,95 % 7 686 ml	Oui En cours Oui
STEP Bouc-Bel-Air / Simiane	Curage préventif ITV Fumigation	33 % du linéaire / an 100 % fin de contrat 100 % fin de contrat	26 % 0 % 9,7 %	Non En cours En cours
Cabriès	Curage préventif ITV Fumigation	20 % du linéaire / an 45 600 ml fin de contrat 45 600 ml fin de contrat	15,5 % 3 417 ml 3 452 ml	Oui En cours En cours
Coudoux	Curage préventif	15 % du linéaire/an	14,3 %	Non
Eguilles	Indice P202.2B ILE max	105 points mini en 2021 4,5 en 2021	70 points -9,08	Non Oui
Jouques	Curage préventif	20 % du linéaire/an	30,7 %	Oui
Lambesc	Curage préventif ITV Fumigation	40 000 ml fin de contrat 16 000 ml fin de contrat 10 000 ml fin de contrat	4 111 ml 2 361 ml 1 017 ml	En cours
La Roque d'Anthéron	Curage préventif	10 % du linéaire/an	9,1 %	Oui
Le Puy-Ste-Réparade	Curage préventif ITV	5 % du linéaire / an 5 % du linéaire / an	7,6 % 2,9 %	Oui Non
Le Tholonet	Curage préventif	10 % du linéaire/an	18,9 %	Oui
Les Pennes-Mirabeau	Curage préventif ITV Videopériscope Contrôle branchements à la fumée	7 950 ml / an 5 400 ml / an 26 500 ml/an les 2 premières années 1 263/an (les 2 premières années)	18 239 ml 2 148 ml 0 196	Oui Non Non Non
Meyrargues	Curage préventif	15 % du linéaire/an en moyenne	12 %	Non
Meyreuil	Curage préventif ILE max	1 750 ml/an 17,1	1 934 ml 3,97	Oui Oui
Peynier	Travaux concessifs	150 000 € de dépenses	100 %	Oui
Peyrolles-en-Provence	Curage préventif	20 % du linéaire/an	24,6 %	Oui

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Atteinte des objectifs
Puyloubier	Curage préventif Dératisation ITV Fumigation	1 350 ml / an moyen 450 ml / an 900 ml / an 450 ml / an moyen	1 589 ml 832 ml 1 739 ml 624 ml	Oui Oui Oui Oui
Rognes	Curage préventif	15 % du linéaire/an	28 %	Oui
Rousset	Plans et inventaire	Mise à jour annuelle	Oui	Oui
St-Cannat	Curage préventif ITV Fumigation	2 850 ml / an moyen 600 ml / an moyen 300 ml / an moyen	2 881 ml 487 ml 550 ml	Oui Non Oui
Trets	Curage préventif ITV Fumigation	5 622 ml / an moyen 18 000 ml fin de contrat 21 000 ml fin de contrat	6 654 ml 2 868 ml 3 622 ml	Oui En cours En cours
Vauvenargues	Curage préventif ITV Dératisation Fumigation	10% du linéaire/an 12% fin de contrat 12% fin de contrat 12% fin de contrat	9,5 % 0 0 0	Non En cours En cours En cours
Ventabren	Curage préventif ITV	10% du linéaire/an 200 ml/an	13.3 % 0	Oui Non
Vitrolles	ITV Dératisation Fumigation Contrôle branchements	7 135 ml/an 14 km/an 7 135 ml/an 271	18 399 ml 13 244 ml 7 246 ml 57	Oui Non Non En cours

3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Les délégataires contribuent au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) bénéficiant aux abonnés en difficulté financière.

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0,00004 €/m3

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire, les délégataires et les régies ont engagé environ 6 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2021 sont les suivants :

- **1 km de travaux d'extension de réseaux, sur la commune de Peynier, dans le cadre de la création du quartier de la Treille, pour un montant de 156 000 euros HT.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.9.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Les gestionnaires, délégataires et régies, sont chargés des travaux de réalisation des concessions nouvelles. A ce titre, plus de 230 branchements neufs ont été créés en 2021.

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- **3 539 ml de travaux d'extension de réseaux par la REPA ;**
- **4 créations de poste de refoulement à Gardanne et Venelles ;**
- **590 ml de travaux d'extension de réseaux route de Violesi à Cabriès.**

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2021 sont les suivants :

- **1,44 km de travaux de chemisage dans les communes de Cabriès, La Roque d'Anthéron et Rousset, pour un montant d'environ 404 000 euros HT ;**
- **350 ml de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de l'avenue Padovani (phase II) à Vitrolles, pour un montant de 96 000 euros HT ;**
- Travaux de normalisation de branchement route des 4 Termes à Coudoux (22 000 euros HT) ;
- Travaux d'adaptation électrique pour le remplacement de la centrifugeuse de la station d'épuration de Peyrolles (24 600 euros HT) ;
- 6 254 ml de diagnostics par inspection télévisuelle des canalisations ;
- 5 300 ml de diagnostics par fumigation des canalisations et branchements.

Les principales études réalisées par le Territoire en 2021 sont :

- Diagnostic Eaux Claires Parasites du bassin versant associé au réseau d'eaux usées du secteur Pouchon à Coudoux.

3.9.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Les principaux travaux réalisés en 2020 sont les suivants :

- 1 676 ml de travaux de réhabilitation de réseaux par la REPA ;
- 1 256 ml de travaux de réhabilitation de réseaux par chemisage à Simiane-Collongue par la REABMG ;
- Réparation de casses sur canalisations et branchements ;
- Renouvellement dans le cadre des contrats de délégations de service public :
    - 258 équipements électromécaniques ;
    - Environ 600 mètres linéaire de réseaux en travaux concessifs dans les communes d'Eguilles, Les Pennes-Mirabeau et Vitrolles;
- 36,2 km de diagnostic des réseaux par inspection télévisuelle ;
- 44,7 km de diagnostic par essais à la fumée.

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Le Territoire du Pays d'Aix poursuit son programme de travaux qui a pour objectif principal de contribuer à la continuité de service et à une réduction des entrées d'Eaux Claires Parasites sur les systèmes de collecte.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les principales études et les principaux travaux en cours en 2022 sont les suivants :

- Travaux de renouvellement de réseaux dans les communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès, Eguilles, La Roque d'Anthéron, Les Pennes-Mirabeau, Peyrolles-en-Provence, Rousset et Vitrolles ;
- Travaux d'extension de réseaux dans les communes de Cabriès et Le Puy Sainte Réparade ;
- Travaux de mise aux normes électriques : poste de relevage de l'Arbois à Cabriès et station d'épuration de Vitrolles (rabattement de la nappe) ;
- Travaux de sécurisation du poste entrée de la station d'épuration de Saint-Cannat ;
- Régularisation règlementaire du bassin d'orage de l'ancienne station d'épuration de Bouc-Bel-Air et du point de comptage ;
- Diagnostic par inspection télévisuelle, inspections nocturnes et fumigation des réseaux ;
- Etude de faisabilité pour la reprise et le traitement des effluents du collège de Rognes et la suppression de la lagune existante ;
- Etude de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du réseau d'eaux usées du secteur Petit Arbois à Cabriès et l'abandon de la station d'épuration du Petit Arbois ;
- Etude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bassin de décantation de la station industrielle de Rousset ;
- **Création d'une unité d'épuration et d'injection de biométhane sur le site de la station d'épuration d'Aix-La Pioline ;**
- **Etude AMDEC (Analyse des Modes de Défaillances, de leurs Effets et de leur Criticité) des ouvrages du Territoire du Pays d'Aix en DSP ;**
- **Schéma directeur d'assainissement des eaux usées des communes du Territoire du Pays d'Aix en DSP ;**
- **Schéma directeur d'assainissement des eaux usées des communes de Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue par le REABMG ;**
- **Schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la REPA.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021

56 000 habitants desservis (estimations)

2 002 contrôles effectués en 2021

Taux de conformité des installations : 94 %

4.2. FAITS MARQUANTS

Le territoire du Pays d'Aix est doté depuis 2015 de l'applicatif métier YPRESIA.
Une nouvelle version de l'applicatif YPRESIA a été mis en place en début d'année 2021 et a été déployée sur les territoires de Marseille, Salon, Istres et Martigues permettant notamment une harmonisation des pratiques. Cette nouvelle version est désormais accessible en « accès web » facilitant son utilisation.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire du Pays d'Aix existe depuis 2004. Le parc des installations d'assainissement non collectif sur le territoire du Pays d'Aix est composé d'environ :

- 24 100 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalent-habitants) ;
- 400 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et règlementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre de ventes immobilières ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien avec une fréquence de :
  - 10 ans pour les installations traitant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 20 Equivalent-Habitants,
  - 5 ans pour les installations traitant une charge brute de pollution organique supérieure à 20 Equivalent-Habitants.
- Conseil aux usagers.

En 2021, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (D302.0) est de 80 points/140

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

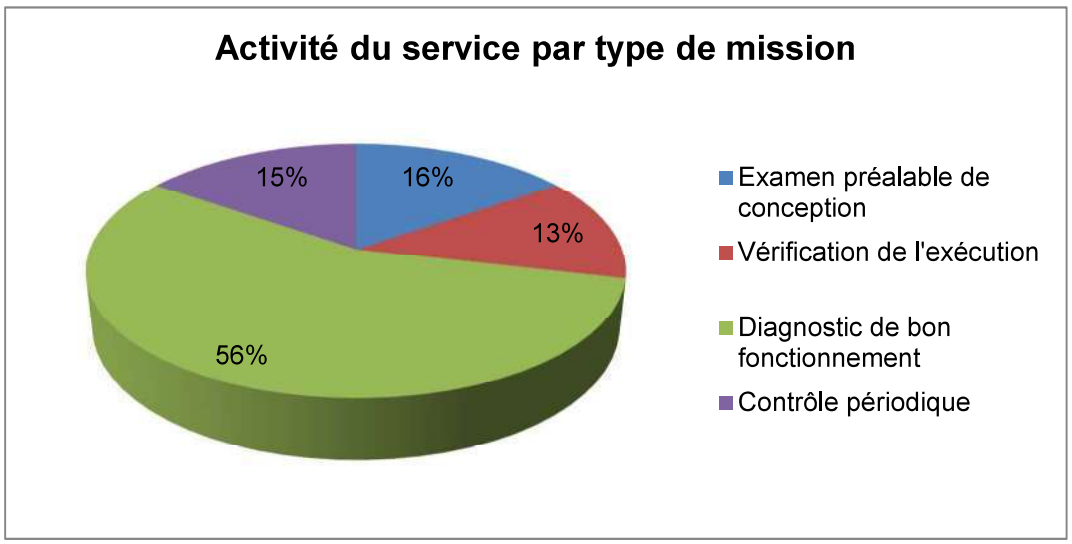
	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	**20**		**X**
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	**20**	**X**	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	**30**	**X**	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	**30**	**X**	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	**10**		**X**
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	**20**		**X**
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	**10**		**X**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2019	2020	2021	Depuis la création du service
Examen préalable de conception DC 332	338	312	**366**	9 838
Vérification de l'exécution DC 333	287	234	**312**	5 801
Diagnostic de bon fonctionnement	1 675	1 136	**1324**	39 269
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	338	312	**366**	9 838



- La conformité des installations

• Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166) = 6 285

• Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = 8 001

• Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) = 15 208

• Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (DC.320) = 135

• Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = 1 306

• Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (DC.322) = 5

• Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = 248

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

En 2021, le taux de conformité des installations d'Assainissement Non Collectif est de 94 %

Cet indicateur est calculé suivant la formule suivante :

(Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100

4.5. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

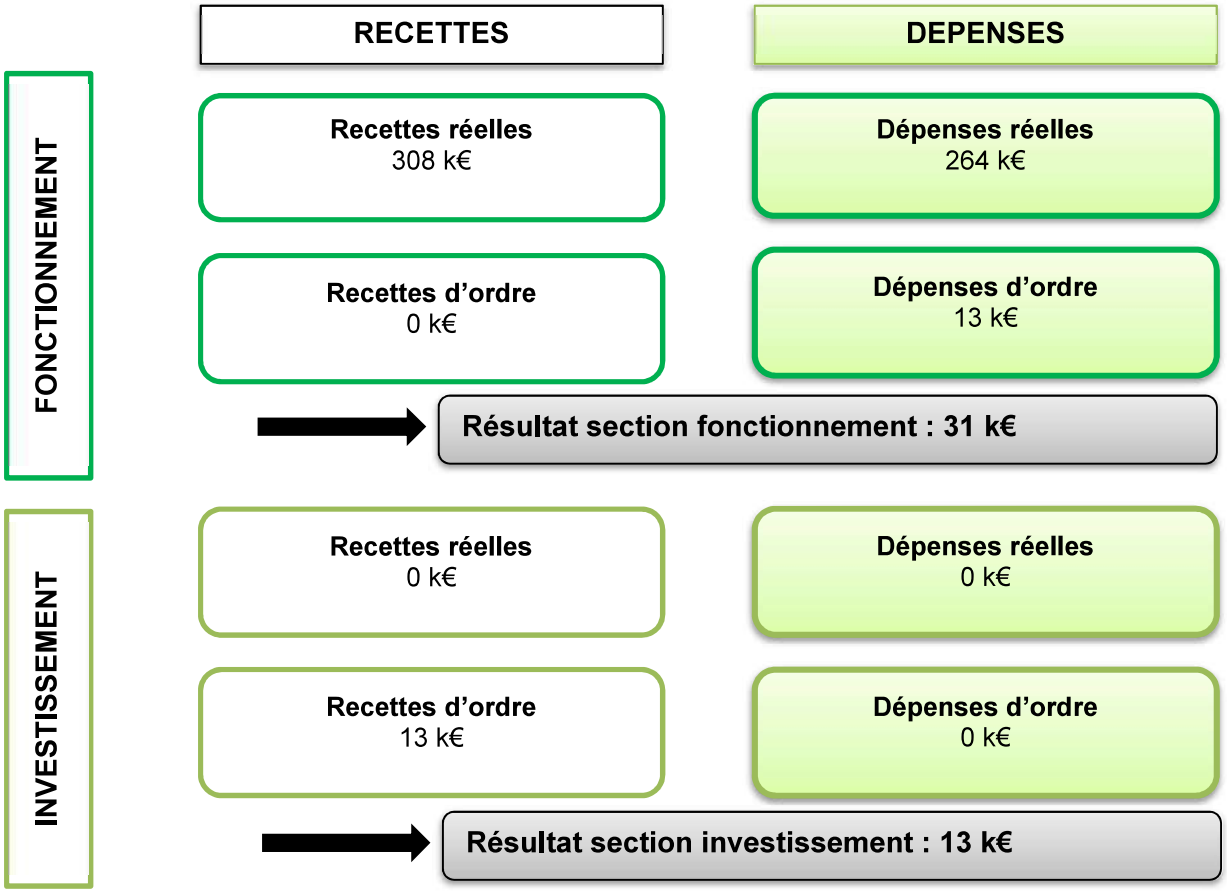
- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil n° 2017_CT2_518 du 14/12/2017 applicable depuis le 01/01/2018. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	164 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	128 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH	110 € (160 € si diagnostic réalisé à la demande de l'usager, vente ou demande d'urbanisme)
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	260 €

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Les grands postes du budget du SPANC (inclus au CA du Budget Annexe Assainissement) :



Les recettes générées par le service sont les suivantes :

- service obligatoire : 308 234 € ;
- service facultatif : sans objet.

Les charges salariales sont prises en compte dans les dépenses réelles.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m³):

Commune	Délégataire Part fixe	Délégataire Part variable	Collectivité part fixe	Collectivité Part variable	Préservation des ressources en eau	Lutte contre la pollution	Tarif moyen au m³ HT	Tarif moyen au m³ TTC
Aix-en-Provence	- €	- €	30,00 €	109,97 €	5,30 €	33,60 €	1,4906 €	**1,5726 €**
Beaurecueil	84,18 €	87,96 €	10,00 €	92,40 €	1,20 €	33,60 €	2,5778 €	**2,7196 €**
Bouc-Bel-Air	43,78 €	81,94 €	3,52 €	30,00 €	3,60 €	33,60 €	1,6370 €	**1,7270 €**
Cabriès	41,34 €	210,47 €	- €	45,60 €	6,00 €	33,60 €	2,8084 €	**2,9629 €**
Châteauneuf le Rouge	22,32 €	165,58 €	6,12 €	44,40 €	- €	33,60 €	2,2668 €	**2,3915 €**
Coudoux	33,04 €	85,67 €	- €	88,94 €	6,00 €	33,60 €	2,0604 €	**2,1737 €**
Eguilles	65,82 €	149,46 €	- €	54,00 €	9,60 €	33,60 €	2,6040 €	**2,7472 €**
Fuveau	37,78 €	146,66 €	17,38 €	20,89 €	1,20 €	33,60 €	2,1459 €	**2,2639 €**
Gardanne	- €	- €	30,00 €	122,71 €	5,30 €	33,60 €	1,5968 €	**1,6846 €**
Gréasque	- €	- €	47,86 €	150,60 €	4,80 €	33,60 €	1,9739 €	**2,0824 €**
Jouques	54,00 €	118,80 €	- €	33,44 €	7,20 €	33,60 €	2,0587 €	**2,1719 €**
La Roque d'Anthéron	45,96 €	114,46 €	28,61 €	35,98 €	14,40 €	33,60 €	2,1740 €	**2,2936 €**
Lambesc	31,86 €	114,06 €	- €	23,86 €	2,40 €	33,60 €	2,0060 €	**2,1163 €**
Le Puy Sainte Réparade	18,80 €	84,40 €	2,00 €	54,00 €	7,20 €	33,60 €	1,6666 €	**1,7583 €**
Le Tholonet	17,66 €	135,34 €	- €	30,00 €	6,24 €	33,60 €	1,8570 €	**1,9592 €**
Les Pennes-Mirabeau	10,50 €	149,86 €	- €	22,42 €	6,00 €	33,60 €	1,8531 €	**1,9550 €**
Meyrargues	15,72 €	97,14 €	- €	18,00 €	8,40 €	33,60 €	1,4405 €	**1,5197 €**
Meyreuil	22,17 €	85,14 €	- €	32,69 €	8,40 €	33,60 €	1,5167 €	**1,6001 €**
Mimet	- €	- €	47,86 €	150,60 €	4,80 €	33,60 €	1,9739 €	**2,0824 €**
Peynier	14,98 €	179,02 €	- €	18,00 €	4,80 €	33,60 €	2,0866 €	**2,2014 €**
Peyrolles-en-Provence	16,41 €	123,42 €	- €	27,60 €	7,20 €	33,60 €	1,7353 €	**1,8307 €**
Puyloubier	52,78 €	137,16 €	- €	15,60 €	1,20 €	33,60 €	2,0028 €	**2,1130 €**
Rognes	43,76 €	123,47 €	5,00 €	44,40 €	9,72 €	33,60 €	2,1662 €	**2,2854 €**
Rousset	11,18 €	88,36 €	- €	36,00 €	2,40 €	33,60 €	1,4295 €	**1,5081 €**
Saint Antonin sur Bayon	34,15 €	170,76 €	47,56 €	73,42 €	- €	33,60 €	2,9957 €	**3,1605 €**
Saint Cannat	10,00 €	143,53 €	- €	90,00 €	6,60 €	33,60 €	2,3644 €	**2,4945 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Délégataire Part fixe	Délégataire Part variable	Collectivité part fixe	Collectivité Part variable	Préservation des ressources en eau	Lutte contre la pollution	Tarif moyen au m³ HT	Tarif moyen au m³ TTC
Saint Estève Janson	- €	- €	13,00 €	127,16 €	5,30 €	33,60 €	1,4922 €	**1,5743 €**
Saint-Marc-Jaumegarde	- €	- €	30,00 €	106,23 €	5,30 €	33,60 €	1,4594 €	**1,5397 €**
Saint-Paul-lez Durance	- €	- €	13,00 €	127,16 €	5,30 €	33,60 €	1,4922 €	**1,5743 €**
Simiane Collongue	- €	- €	31,94 €	165,83 €	4,46 €	33,60 €	1,9652 €	**2,0733 €**
Trets	38,84 €	87,89 €	13,16 €	37,84 €	4,20 €	33,60 €	1,7961 €	**1,8948 €**
Vauvenargues	23,18 €	191,65 €	15,20 €	92,40 €	0,12 €	33,60 €	2,9679 €	**3,1312 €**
Venelles	- €	- €	13,00 €	127,16 €	5,30 €	33,60 €	1,4922 €	**1,5743 €**
Ventabren	11,12 €	182,87 €	1,92 €	33,60 €	6,00 €	33,60 €	2,2426 €	**2,3659 €**
Vitrolles	5,36 €	134,04 €	- €	18,60 €	0,12 €	33,60 €	1,5977 €	**1,6855 €**

- Récapitulatif des prix de l'assainissement tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m3):

Commune	Délégataire part fixe	Délégataire Part variable	Collectivité part fixe	Collectivité Part variable	Modernisation des réseaux de collecte	Tarif moyen au m³ HT	Tarif moyen au m³ TTC
Aix-en-Provence	- €	- €	4,50 €	145,22 €	19,2000 €	1,4077 €	**1,5485 €**
Beaurecueil	22,62 €	178,54 €		26,14 €	19,2000 €	2,0541 €	**2,2595 €**
Bouc-Bel-Air	18,96 €	111,20 €	1,52 €	45,60 €	19,2000 €	1,6374 €	**1,8011 €**
Cabriès	- €	167,87 €	- €	19,20 €	19,2000 €	1,7189 €	**1,8908 €**
Châteauneuf le Rouge	- €	- €	13,00 €	122,75 €	19,2000 €	1,2912 €	**1,4204 €**
Coudoux	18,04 €	72,84 €	- €	35,97 €	19,2000 €	1,2171 €	**1,3388 €**
Eguilles	46,30 €	116,33 €	- €	48,00 €	19,2000 €	1,9152 €	**2,1068 €**
Fuveau	- €	- €	4,50 €	145,22 €	19,2000 €	1,4077 €	**1,5485 €**
Gardanne	- €	- €	13,00 €	122,75 €	19,2000 €	1,2912 €	**1,4204 €**
Gréasque	- €	- €	48,21 €	135,60 €	19,2000 €	1,6917 €	**1,8609 €**
Jouques	57,50 €	128,04 €	- €	29,78 €	19,2000 €	1,9544 €	**2,1498 €**
La Roque d'Anthéron*	45,96 €	52,39 €	25,15 €	26,60 €	19,2000 €	1,4109 €	**1,5520 €**
Lambesc	25,92 €	95,38 €	- €	27,60 €	19,2000 €	1,4008 €	**1,5409 €**
Le Puy-Sainte-Réparade	- €	87,43 €	2,00 €	99,60 €	19,2000 €	1,7353 €	**1,9088 €**
Le Tholonet	20,06 €	131,18 €	- €	25,20 €	19,2000 €	1,6304 €	**1,7934 €**
Les Pennes Mirabeau	4,18 €	112,24 €	- €	32,65 €	19,2000 €	1,4022 €	**1,5425 €**
Meyrargues	- €	140,36 €	- €	34,36 €	19,2000 €	1,6160 €	**1,7776 €**

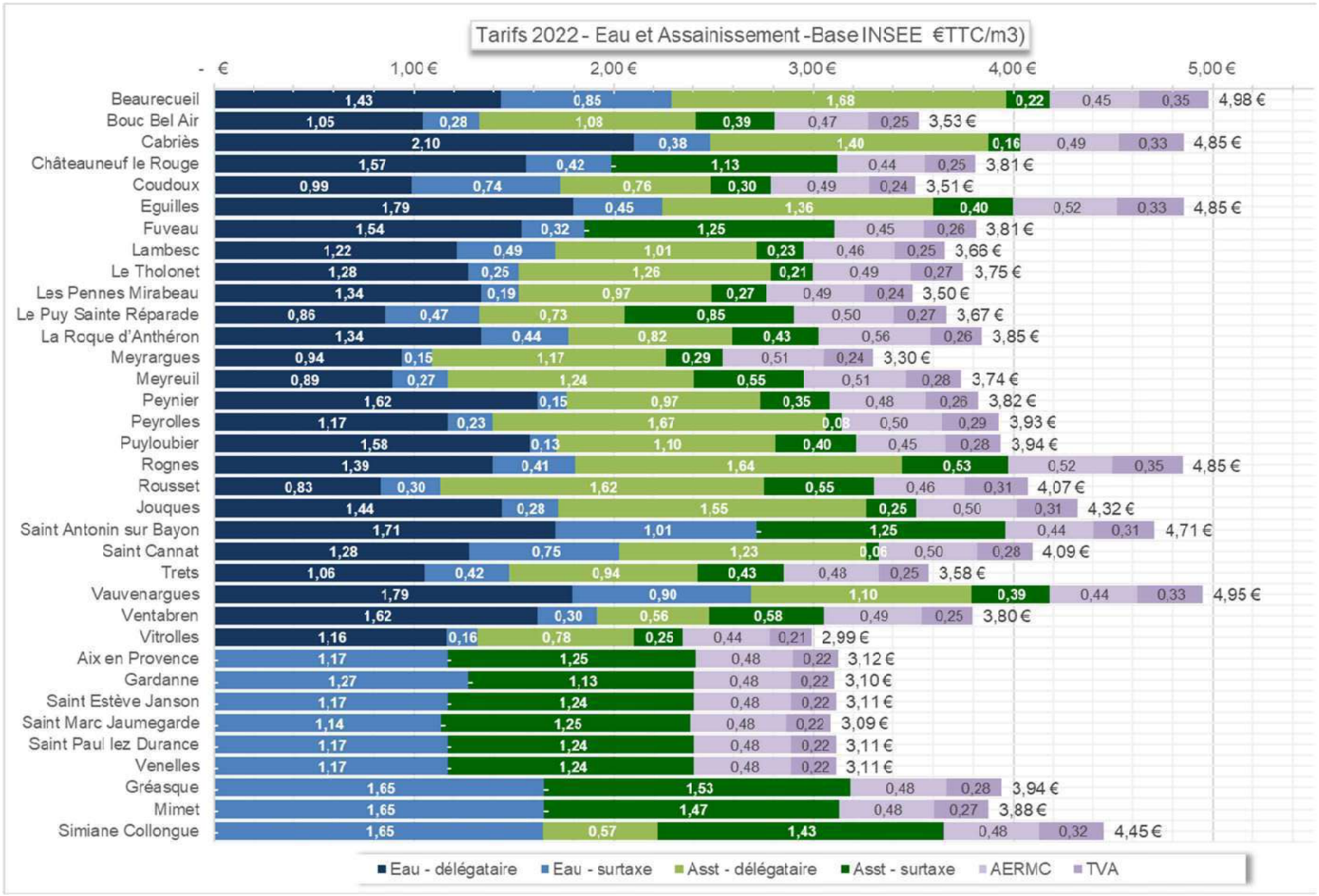
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Délégataire part fixe	Délégataire Part variable	Collectivité part fixe	Collectivité Part variable	Modernisation des réseaux de collecte	Tarif moyen au m³ HT	Tarif moyen au m³ TTC
Meyreuil	20,30 €	128,27 €	- €	66,00 €	19,2000 €	1,9481 €	**2,1429 €**
Mimet	- €	- €	48,21 €	135,60 €	19,2000 €	1,6917 €	**1,8609 €**
Peynier	- €	115,91 €	- €	42,00 €	19,2000 €	1,4759 €	**1,6235 €**
Peyrolles	16,34 €	183,85 €	- €	9,60 €	19,2000 €	1,9082 €	**2,0991 €**
Puyloubier	24,20 €	107,40 €	28,00 €	20,40 €	19,2000 €	1,6600 €	**1,8260 €**
Rognes	17,82 €	178,98 €	12,00 €	51,60 €	19,2000 €	2,3300 €	**2,5630 €**
Rousset	11,34 €	183,08 €	- €	66,00 €	19,2000 €	2,3302 €	**2,5632 €**
Saint Antonin sur Bayon	- €	- €	4,50 €	145,22 €	19,2000 €	1,4077 €	**1,5485 €**
Saint-Cannat	10,10 €	138,02 €	- €	7,20 €	19,2000 €	1,4544 €	**1,5998 €**
Saint-Estève-Janson	- €	- €	6,00 €	142,46 €	19,2000 €	1,3972 €	**1,5369 €**
Saint-Marc-Jaumegarde	- €	- €	4,50 €	145,22 €	19,2000 €	1,4077 €	**1,5485 €**
Saint-Paul-lez-Durance	- €	- €	6,00 €	142,46 €	19,2000 €	1,3972 €	**1,5369 €**
Simiane-Collongue	- €	68,41 €	- €	172,13 €	19,2000 €	2,1645 €	**2,3810 €**
Trets	33,74 €	79,25 €	25,86 €	25,42 €	19,2000 €	1,5289 €	**1,6818 €**
Vauvenar-gues	- €	132,44 €	- €	46,80 €	19,2000 €	1,6537 €	**1,8191 €**
Venelles	- €	- €	6,00 €	142,46 €	19,2000 €	1,3972 €	**1,5369 €**
Ventabren	- €	67,38 €	- €	69,60 €	19,2000 €	1,3015 €	**1,4317 €**
Vitrolles	5,46 €	88,32 €	- €	29,40 €	19,2000 €	1,1865 €	**1,3052 €**

Il est à noter que pour les communes sur lesquelles des tranches semestrielles s'appliquent, une consommation de 60 m³/semestre a été retenue dans le calcul.

- Récapitulatif des prix de l'eau et de l'assainissement, tarifs au 1er janvier 2022 :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION

Prix en € TTC/m³		01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Aix-en-Provence	Distribution de l'eau	1,5547 €	1,5726 €	1,15%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5375 €	1,5485 €	0,72%
	Total	**3,0922 €**	**3,1211 €**	**0,93%**
Beaurecueil	Distribution de l'eau	2,6490 €	2,7196 €	2,67%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,0893 €	2,2595 €	8,15%
	Total	**4,7383 €**	**4,9791 €**	**5,08%**
Bouc-Bel-Air	Distribution de l'eau	1,6221 €	1,7270 €	6,47%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6629 €	1,8011 €	8,31%
	Total	**3,2850 €**	**3,5281 €**	**7,40%**
Cabriès	Distribution de l'eau	2,8752 €	2,9629 €	3,05%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7421 €	1,8908 €	8,54%
	Total	**4,6173 €**	**4,8537 €**	**5,12%**
Châteauneuf-le-Rouge	Distribution de l'eau	2,2543 €	2,3915 €	6,09%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4094 €	1,4204 €	0,78%
	Total	**3,6637 €**	**3,8119 €**	**4,05%**
Coudoux	Distribution de l'eau	2,1128 €	2,1737 €	2,88%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,2499 €	1,3388 €	7,11%
	Total	**3,3627 €**	**3,5125 €**	**4,45%**
Eguilles	Distribution de l'eau	2,6044 €	2,7472 €	5,48%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,9714 €	2,1068 €	6,87%
	Total	**4,5758 €**	**4,8540 €**	**6,08%**
Fuveau	Distribution de l'eau	2,1819 €	2,2639 €	3,76%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5375 €	1,5485 €	0,72%
	Total	**3,7194 €**	**3,8124 €**	**2,50%**
Gardanne	Distribution de l'eau	1,6846 €	1,6846 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4094 €	1,4204 €	0,78%
	Total	**3,0940 €**	**3,1050 €**	**0,36%**
Gréasque - Mimet	Distribution de l'eau	2,0402 €	2,0824 €	2,07%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7839 €	1,8609 €	4,32%
	Total	**3,8241 €**	**3,9433 €**	**3,12%**
Jouques	Distribution de l'eau	2,1192 €	2,1719 €	2,49%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,0838 €	2,1498 €	3,17%
	Total	**4,2030 €**	**4,3217 €**	**2,82%**

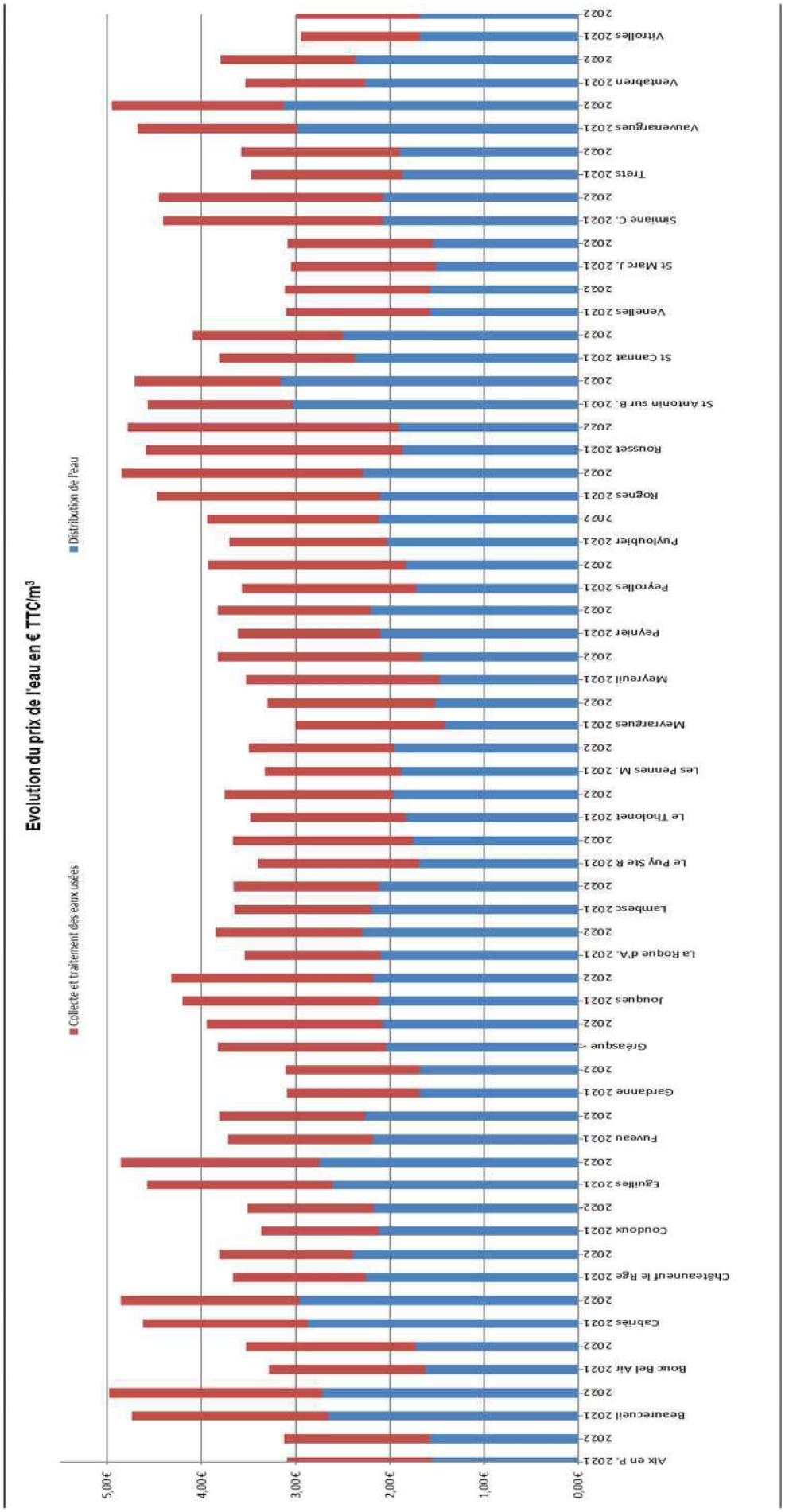
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Prix en € TTC/m³		01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
La Roque-d'Anthéron	Distribution de l'eau	2,1045 €	2,2936 €	8,99%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4397 €	1,5520 €	7,80%
	Total	**3,5442 €**	**3,8456 €**	**8,50%**
Lambesc	Distribution de l'eau	2,1951 €	2,1163 €	-3,59%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4544 €	1,5409 €	5,95%
	Total	**3,6495 €**	**3,6572 €**	**0,21%**
Le Puy-Sainte-Réparade	Distribution de l'eau	1,6912 €	1,7583 €	3,97%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7096 €	1,9088 €	11,65%
	Total	**3,4008 €**	**3,6671 €**	**7,83%**
Le Tholonet	Distribution de l'eau	1,8265 €	1,9592 €	7,27%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6574 €	1,7934 €	8,21%
	Total	**3,4839 €**	**3,7526 €**	**7,71%**
Les Pennes-Mirabeau	Distribution de l'eau	1,8825 €	1,9550 €	3,85%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4473 €	1,5425 €	6,58%
	Total	**3,3298 €**	**3,4975 €**	**5,04%**
Meyrargues	Distribution de l'eau	1,4170 €	1,5197 €	7,25%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5875 €	1,7776 €	11,97%
	Total	**3,0045 €**	**3,2973 €**	**9,75%**
Meyreuil	Distribution de l'eau	1,4705 €	1,6702 €	13,58%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,0569 €	2,1556 €	4,80%
	Total	**3,5274 €**	**3,8258 €**	**8,46%**
Peynier	Distribution de l'eau	2,1038 €	2,2014 €	4,64%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5113 €	1,6235 €	7,42%
	Total	**3,6151 €**	**3,8249 €**	**5,80%**
Peyrolles	Distribution de l'eau	1,7202 €	1,8307 €	6,42%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,8510 €	2,0991 €	13,40%
	Total	**3,5712 €**	**3,9298 €**	**10,04%**
Puyloubier	Distribution de l'eau	2,0289 €	2,1130 €	4,15%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6751 €	1,8260 €	9,01%
	Total	**3,7040 €**	**3,9390 €**	**6,34%**
Rognes	Distribution de l'eau	2,1111 €	2,2854 €	8,26%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,3658 €	2,5630 €	8,34%
	Total	**4,4769 €**	**4,8484 €**	**8,30%**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Prix en € TTC/m³		01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Rousset	Distribution de l'eau	1,8644 €	1,9016 €	2,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,7287 €	2,8793 €	5,52%
	Total	**4,5931 €**	**4,7809 €**	**4,09%**
Saint Antonin-sur-Bayon	Distribution de l'eau	3,0328 €	3,1605 €	4,21%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5375 €	1,5485 €	0,72%
	Total	**4,5703 €**	**4,7090 €**	**3,03%**
Saint-Cannat	Distribution de l'eau	2,3715 €	2,4945 €	5,19%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4398 €	1,5998 €	11,11%
	Total	**3,8113 €**	**4,0943 €**	**7,43%**
Saint Estève Janson - Saint Paul-lez-Durance - Venelles	Distribution de l'eau	1,5743 €	1,5743 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5259 €	1,5369 €	0,72%
	Total	**3,1002 €**	**3,1112 €**	**0,35%**
Saint-Marc-Jaumegarde	Distribution de l'eau	1,5130 €	1,5397 €	1,76%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5375 €	1,5485 €	0,72%
	Total	**3,0505 €**	**3,0882 €**	**1,24%**
Simiane-Collongue	Distribution de l'eau	2,0733 €	2,0733 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,3320 €	2,3810 €	2,10%
	Total	**4,4053 €**	**4,4543 €**	**1,11%**
Trets	Distribution de l'eau	1,8675 €	1,8948 €	1,46%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6046 €	1,6818 €	4,81%
	Total	**3,4721 €**	**3,5766 €**	**3,01%**
Vauvenargues	Distribution de l'eau	2,9845 €	3,1312 €	4,92%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6974 €	1,8191 €	7,17%
	Total	**4,6819 €**	**4,9503 €**	**5,73%**
Ventabren	Distribution de l'eau	2,2636 €	2,3659 €	4,52%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,2679 €	1,4317 €	12,92%
	Total	**3,5315 €**	**3,7976 €**	**7,54%**
Vitrolles	Distribution de l'eau	1,6859 €	1,6855 €	-0,02%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,2591 €	1,3052 €	3,66%
	Total	**2,9450 €**	**2,9907 €**	**1,55%**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (participation pour raccordement à l'égout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.
Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du code de la santé publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération des communes compétentes avant le transfert de la compétence au 01/01/2018 et de la délibération du 27/03/2019 du Conseil d'Administration de la Régie des Eaux du Pays d'Aix.

Le montant total des recettes 2021 liées à la PFAC s'élève à 2 706 616 €.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

- Amélioration des performances énergétiques

Les délégataires se sont engagés à réduire les consommations d'énergie sur les principaux ouvrages de leur périmètre.

Les évolutions les plus marquantes pour l'année 2021 sont les suivantes :

- Baisse des consommations électriques pour le fonctionnement des ouvrages :
  - D'eau potable :
    - -10% à Bouc-Bel-Air,
    - -5% à Eguilles,
    - -26% à Meyreuil,
    - -44% à Vauvenargues ;
  - D'assainissement :
    - -29 % à Bouc-Bel-Air,
    - -18% à Cabriès,
    - -10% à Jouques (remplacement des diffuseurs de la STEP),
    - -5% à Meyreuil.

Dans le cadre des travaux neufs et de réhabilitation réalisés sur ces ouvrages, la REABMG préconise la mise en place d'équipements plus adaptés et moins énergivores (exemple : pompe à variation de débit, moteur électrique norme IE3 premium).

Enfin, **la STEP Aix Ouest est équipée de panneaux solaires photovoltaïques.**

- Bilans carbone et certification

Le délégataire de la station d'épuration industrielle de Rousset a réalisé une actualisation du bilan carbone de la station datant de 2012 durant l'année 2020. Il réalise un suivi annuel des émissions de CO2. Ces émissions sont en baisse constante, soit -32% entre 2013 et 2020, dont -4 % entre 2020 et 2021.

Chaque année, un bilan carbone de la STEP d'Aix La Pioline est effectué.

- Méthanisation

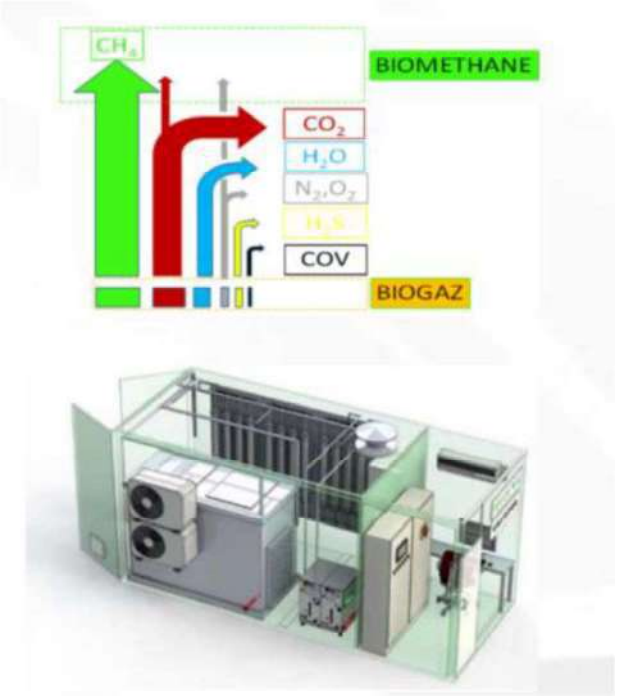
En 2021, la Régie des Eaux du Pays d'Aix a lancé le projet BIOGAZ, qui permettra de valoriser le biogaz produit par les boues de la STEP de la Pioline en Biométhane.
Ce projet s'inscrit notamment dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie (PCAE) Métropole à 2050 visant la neutralité carbone, - 50 % des consommations, 100 % d'énergie renouvelable.

Le projet permettra :

- Une récupération de la chaleur fatale sur l'eau traitée ;
- La valorisation totale du biogaz produit ;
- L'injection sur le réseau jusqu'aux stations de GNV.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Du biométhane sera produit à partir du biogaz :



La filière de traitement permettra de traiter en moyenne 80 Nm3/h de biogaz. La quantité moyenne de Biométhane injectée au réseau GRDF sera d'environ 455 000 Nm3 /an sur la base des charges actuelles reçues sur la STEP.

En fonctionnement normal, l'intégralité du biogaz produit par les digesteurs sera stocké dans le ciel gazeux du gazostockeur et ensuite envoyé vers l'unité de traitement.

Une fois le biogaz transformé en biométhane celui-ci sera envoyé sur le poste d'injection de GRDF pour être injecté dans le réseau de gaz naturel. La technologie d'épuration retenu pour le projet est la séparation membranaire.

Le projet sera implanté de la façon suivante sur le site de la STEP de la PIOLINE :

- Les zones de travaux concerneront :
  - La digestion
  - La sortie des clarificateurs jusqu'aux pompes à chaleur
  - La distribution électrique vers la zone de digestion
- Seront créés :
  - Un poste de pompage d'eau traitée
  - Un bâtiment technique (PAC échangeurs et local technique)
  - Une unité de traitement du biogaz
  - Un poste d'injection du biométhane.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Biodiversité

Sur la STEP Aix Ouest, une solution d'éco pâturage a été mise en place afin d'entretenir des espaces verts.



- REUSE

Des solutions de REUSE seront étudiées dès 2022, notamment sur le site de la STEP de la Pioline.

- Récupération d'énergie

Les calories des effluents traités par la STEP de la Pioline seront utilisées par une PAC afin de chauffer les boues dans le cadre du projet BIOGAZ (voir ci-dessus).

- Autres

Des journées patrimoines sont organisées en 2022 afin de sensibiliser le grand public aux enjeux du traitement des eaux usées, à la STEP de la Pioline.

6.2. ACTIONS DE SOLIDARITE

6.2.1. COOPERATION DECENTRALISEE

Le Territoire du Pays d'Aix participe au financement d'actions de solidarité internationale sur le périmètre en délégation de service public.

Conformément aux dispositions des contrats de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la commune de Vitrolles, la SEM et la SAUR versent chaque année à la Métropole Aix-Marseille-Provence une contribution financière forfaitaire respectivement de 6 200 euros et 6 800 euros au titre d'actions de coopération, d'actions d'aides d'urgence ou d'actions de solidarité internationales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le contrat de délégation du service public de l'eau potable de la commune des Pennes-Mirabeau prévoit également le versement par la SAUR d'une contribution financière dans le cadre de la solidarité internationale (loi Oudin-Santini), de 0,5 % de recettes de vente d'eau.

Chaque année, la Métropole Aix-Marseille-Provence lance un appel à projets à destination des associations souhaitant mener des projets de mise en œuvre d'un programme de Solidarité et de Coopération Internationale pour l'eau et l'assainissement dans les pays défavorisés.

En 2021, deux volontaires de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial, chacun en binôme avec un représentant des délégataires, ont participé à l'analyse technique et financière de ces projets

6.2.2. FONDS DE SOLIDARITE

Les délégataires contribuent au Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Un Fonds d'aides personnalisées aux plus démunis bénéficie également aux abonnés de la commune des Pennes-Mirabeau. Le délégataire du service public de l'eau potable assure la gestion de ce fonds en partenariat avec le CCAS de la commune et y contribue pour un montant de 13 200 euros.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire du Pays d'Aix
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (facture INSEE)	€	**1,83**
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	**1 065**
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	**1**
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	**99,91**
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	**1 085**
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	**2**
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	**99,82**
VP.062 - Volume prélevé	m^3	**27 012 087**
VP.059 - Volume produit	m^3	**26 193 432**
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m^3	**6 873 625**
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m^3	**41 518**
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	**42**
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m^3	**926 549**
Volume exporté hors métropole	m^3	**0**
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m^3	**25 912 041**
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m^3	**284 355**
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m^3	**26 196 396**
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m^3	**695 049**
VP.220 - Volume de service du réseau	m^3	**323 279**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**1 973,56**
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	**85,10**
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m^3/km/j	**8,3**
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m^3/km/j	**6,8**
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**43,48**
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	**2,86**
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	**0,44**
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	**108**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**105 130**
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**389 366**
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	**250**
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	**2,38**
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	**8**
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	**99,58**
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	**69**
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	**0,66**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**5 053,82**
Volume facturés	m^3	**26 314 244**
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	**0,0002**
VP.182 - Encours total de la dette	€	***10 228 829***
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	***1 497 015***
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**6,83**
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	***1 208 796***
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	***44 395 710***
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	**2,72%**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aix
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (facture INSEE)	€	**1,63**
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	**120**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**1 513,42**
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	**81**
VP.046 - Nombre de points noirs	u	**143**
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	**9,45**
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**32,55**
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	**4,44**
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	**0,43**
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**91,68**
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	**68**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	***14 592,11***
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**100,00**
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**98,82**
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	**96,54**
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	**5 616,8**
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	**100**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**86 568**
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**312 138**
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	**93 519**
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	**92,57**
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	**9**
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	**0,03**
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	**24**
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	**0,28**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**861,39**
VP.068 - Volume facturé	m^3	***20 112 161***
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	**0,00004**
VP.182 - Encours total de la dette	€	***15 826 573***
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	***6 019 852***
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**2,63**
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	***733 695***
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	***29 110 164***
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	**2,52%**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aix
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	**381 202**
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	**15**
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	**56 000**
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	**80**
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	u	**8**
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	**O**
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	**24 500**
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**24 100**
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**400**
DC.309 - installations d'ANC contrôlées par le SPANC desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées	u	**non calculable**
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	**non calculable**
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	**14 660**
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	**2 160**
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	**1 367**
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non règlementaires (dont installations non complètes)	u	**8 013**
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	**11**
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	**1 443**
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	**82**
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	**2**
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	**13 546**
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	**6 285**
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	**8 001**
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	**15 208**
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	**93,94**
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	**135**
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	**1 306**
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	**5**
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	**110**
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	**288 656**
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	**non concerné**
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	**164**
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	**246**
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	**non concerné**
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	**0**
DC.329 - Abondement par le budget général	€	**0**
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	**N**
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	**N**
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	**O**
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	**O**
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	**O**
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	**N**
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	**N**
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	**N**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	U	**312**
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	U	**248**
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	U	**64**
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	U	**non calculable**
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	U	**non calculable**
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	U	**366**
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	U	**1 324**
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	U	**non concerné**
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	**O**
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	**10**
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	**O**
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	**O**
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	**O**
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	**O**
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	**O**
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	**O**
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	**N**
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	**N**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

		Délégations de service public								
Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	**Beaurecueil**	**Bouc Bel Air**	**Cabriès**	**Châteauneuf le Rouge**	**Coudoux**	**Eguilles**	**Fuveau**	**Jouques**	**Lambesc**
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS										
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	2,72	1,73	2,96	2,39	2,17	2,75	2,26	2,17	2,12
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	172,14	125,72	251,81	187,90	118,71	215,28	184,44	172,80	145,92
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	102,40	33,52	45,60	50,52	88,94	54,00	38,27	33,44	58,80
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	51,81	48,00	58,14	48,56	53,20	60,39	48,96	54,39	49,24
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	84,18	43,78	41,34	22,32	33,04	65,82	37,78	54,00	31,86
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	10,00	3,52	-	6,12	-	-	17,38	-	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	0,0100	0,0300	0,0500	-	0,0500	0,0800	0,0100	0,0600	0,0200
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU										
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	10	31	61	13	16	20	30	15	24
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	10	31	61	13	16	22	30	15	24
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m³	56 861	1 107 277	603 954	279 594	886 894	0	755 043	171 343	541 753
VP.059 - Volume produit	m³	49 461	1 037 863	592 874	271 635	868 821	658 836	754 977	170 156	519 178
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m³	0	64 539	69 223	0	0	0	0	128 361	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m³	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	44	40	38	40	40	40	40	51	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION										
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m³	0	0	0	0	569 168	0	0	0	0
Volume exporté hors métropole	m³	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	40 284	950 762	489 555	234 144	209 872	511 500	645 851	184 550	477 238
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	40 284	950 762	489 555	234 144	209 872	511 500	645 851	184 550	477 238
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	260	11 300	0	2 700	2 880	0	6 202	5 823	7 481
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	2 461	8 882	12 064	1 239	3 645	20 430	9 254	6 044	6 439
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	8,82	87,67	51,63	25,53	21,99	61,95	68,41	23,26	39,90
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	86,95	88,08	75,76	87,65	90,42	80,74	87,59	65,80	94,60
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	2,9	4,7	9,2	4,0	11,2	6,5	4,4	13,4	2,9
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	2,0	4,1	8,5	3,6	10,4	5,6	3,8	12,0	1,9
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,21	4,34	0,50	0,09	0,57	0,85	0,80	0,00	1,37
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,31	0,00	0,00	0,00
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,48	0,99	0,19	0,07	0,52	0,27	0,23	0,00	0,69
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	105	110	101	110	110	95	110	95	110
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER										
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	172	5 249	3 013	1 031	1 647	3 475	3 495	1 335	3 100
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	666	15 224	10 266	2 407	3 788	8 177	10 649	4 713	10 317
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	1	5	13	1	0	2	11	21	6
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	5,81	0,95	4,31	0,97	0,00	0,58	3,15	15,73	1,94
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	1	8	8	8	8	2	8	1	8
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	100	100	82	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	1	1	4	0	1	1	2	13	1
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	5,81	0,19	1,33	0,00	0,61	0,29	0,57	9,74	0,32
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE										
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	0,00	135,39	224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274,00	1 149,21
Volume facturés	m³	*40 219*	*821 620*	*449 291*	*213 592*	*204 759*	*518 507*	*611 646*	*180 121*	*423 634*
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0000	0,0001	0,0005	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0015	0,0024
VP.182 - Encours total de la dette	€					***10 228 829***				
VP.183 - Epargne brute annuelle	€					***1 497 015***				
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années					**6,83**				
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	*7*	*47 101*	*25 653*	*6 343*	*8 710*	*26 337*	*25 534*	*7 404*	*18 283*
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	*68 954*	*1 319 682*	*1 275 960*	*380 690*	*446 667*	*1 321 011*	*1 295 720*	*343 258*	*856 343*
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	0,01%	3,57%	2,01%	1,67%	1,95%	1,99%	1,97%	2,16%	2,13%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

		Délégations de service public								
Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	**La Roque d'Anthéron**	**Le Puy Sainte Réparade**	**Les Pennes Mirabeau**	**Le Tholonet**	**Meyrargues**	**Meyreuil**	**Peynier**	**Peyrolles en Provence**	**Puyloubier**
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS										
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	2,29	1,76	1,96	1,96	1,52	1,60	2,20	1,83	2,11
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	160,42	103,20	160,36	153,00	112,86	107,31	194,00	139,83	189,94
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	52,47	56,00	22,42	30,00	18,00	32,69	18,00	27,60	15,60
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	62,35	51,80	51,83	52,10	51,51	52,01	52,17	52,25	48,02
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	45,96	18,80	10,50	17,66	15,72	22,17	14,98	16,41	52,78
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	28,61	2,00	-	-	-	-	-	-	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	0,1200	0,0600	0,0500	0,0520	0,0700	0,0700	0,0400	0,0600	0,0100
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU										
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	28	40	70	10	15	18	21	18	12
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	28	40	74	10	15	20	21	18	12
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	1	0	0	0	0	1	0	0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	96,43	100,00	100,00	100,00	100,00	95,00	100,00	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m³	557 539	363 892	0	0	196 102	593 019	404 324	332 080	151 919
VP.059 - Volume produit	m³	557 539	363 892	0	0	196 102	494 588	349 995	329 870	150 861
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m³	0	0	2 234 524	166 106	0	18 865	0	0	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m³	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	40	40	60	60	40	40	80	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION										
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m³	0	0	6 315	0	0	0	0	0	0
Volume exporté hors métropole	m³	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	438 204	295 987	1 764 303	157 056	160 051	387 767	267 948	261 791	126 338
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	1 163	0	40 848	0	0	0	0	74	1 965
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	439 367	295 987	1 805 151	157 056	160 051	387 767	267 948	261 865	128 303
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	6 010	5 680	0	1 899	4 000	0	6 830	5 200	550
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	8 937	21 068	18 000	751	2 531	11 968	4 419	7 343	2 799
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	40,26	33,93	144,16	16,70	22,60	50,50	42,52	31,16	20,13
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	81,49	88,69	81,87	96,15	84,95	77,85	79,77	83,19	87,27
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	8,0	5,5	8,0	1,5	4,4	6,8	5,3	6,0	3,1
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	7,0	3,3	7,7	1,0	3,6	6,2	4,6	4,9	2,6
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	1,90	1,44	0,24	0,50	0,54	0,11	3,71	0,57	0,06
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,94	0,85	0,03	0,60	0,48	0,04	1,75	0,37	0,06
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	110	110	100	85	110	98	105	110	110
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER										
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	2 029	1 792	8 279	640	1 093	2 255	1 839	1 907	720
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	5 593	5 898	21 790	2 392	3 948	5 930	3 709	5 250	1 930
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	20	8	0	1	6	13	4	5	7
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	9,86	4,46	0,00	1,56	5,49	5,76	2,18	2,62	9,72
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	8	8	2	1	8	2	8	8	8
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	99	100	100	98	100	100	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	4	0	6	5	1	0	1	4	3
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	1,97	0,00	0,72	7,81	0,91	0,00	0,54	2,10	4,17
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE										
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	517,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	418,43	0,00
Volume facturés	m³	*433 461*	*264 799*	*1 805 150*	*151 210*	*153 763*	*380 330*	*253 467*	*250 147*	*114 038*
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0012	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0016	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	***10 228 829***								
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	***1 497 015***								
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**6,83**								
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	*13 267*	*4 013*	*47 169*	*13 497*	*33 755*	*22 805*	*7 859*	*16 504*	*2 298*
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	*698 518*	*424 999*	*2 779 546*	*584 866*	*270 567*	*559 465*	*578 328*	*390 324*	*219 089*
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	1,90%	0,94%	1,70%	2,31%	12,48%	4,08%	1,36%	4,23%	1,05%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

		Délégations de service public							
Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	**Rognes**	**Rousset**	**Saint Antonin sur Bayon**	**Saint Cannat**	**Trets**	**Vauvenargues**	**Ventabren**	**Vitrolles**
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS									
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	2,29	1,51	3,16	2,49	1,89	3,13	2,37	1,69
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	167,23	99,54	204,91	153,53	126,73	214,83	193,99	139,70
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	49,40	36,00	120,98	90,00	51,00	107,60	35,52	18,60
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	57,62	45,43	53,37	55,81	49,65	53,31	54,40	44,28
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	43,76	11,18	34,15	10,00	38,84	23,18	11,12	5,36
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	5,00	-	47,56	-	13,16	15,20	1,92	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	0,0810	0,0200	-	0,0550	0,0350	0,0010	0,0500	0,0010
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU									
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	21	17	5	25	25	9	18	116
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0	0	0	0	0	0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	21	17	5	25	25	9	18	116
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0	0	0	0	0	0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m³	211 335	495 480	25 997	273 301	814 736	99 066	615 249	0
VP.059 - Volume produit	m³	207 104	469 996	26 150	268 972	814 736	86 916	560 602	0
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m³	0	0	0	0	0	0	0	4 150 489
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m³	0	0	0	0	0	0	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	78	40	40	40	40	43	40	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION									
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m³	0	0	0	0	0	0	0	0
Volume exporté hors métropole	m³	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	129 701	396 473	22 240	172 661	604 829	75 471	455 995	3 308 228
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	0	13 625	0	49 818	63	0	0	77 738
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	129 701	410 098	22 240	222 479	604 892	75 471	455 995	3 385 966
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	4 280	4 160	490	3 857	0	2 150	5 822	351 040
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	4 599	5 229	740	6 846	10 344	2 089	5 173	14 210
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	15,33	45,25	14,87	24,43	69,90	19,32	51,61	167,93
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	66,91	89,25	89,75	86,69	75,51	91,71	83,30	90,38
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	13,8	3,6	0,7	5,2	8,2	1,6	5,6	12,5
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	12,2	3,1	0,5	4,0	7,8	1,0	5,0	6,5
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,00	4,65	0,00	0,00	2,87	0,76	3,71	3,66
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,00	2,06	0,00	0,00	0,82	0,79	1,44	0,44
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	95	110	110	95	110	110	110	110
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER									
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	887	1 907	89	1 566	4 131	458	2 606	10 343
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	4 969	5 189	145	5 904	10 823	1 097	5 688	33 678
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	8	5	0	8	14	0	12	40
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	9,02	2,62	0,00	5,11	3,39	0,00	4,60	3,87
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2	8	8	1	8	8	8	8
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	91	100	100	100	100	100	100	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	6	0	0	7	2	0	3	3
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	6,76	0,00	0,00	4,47	0,48	0,00	1,15	0,29
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE									
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	182,00	372,36	0,00	321,00	333,52	0,00	0,00	1 126,00
Volume facturés	m³	*121 666*	*358 112*	*20 091*	*222 479*	*566 449*	*73 776*	*426 752*	*4 050 367*
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0014	0,0009	0,0000	0,0014	0,0006	0,0000	0,0000	0,0003
VP.182 - Encours total de la dette	€				***10 228 829***				
VP.183 - Epargne brute annuelle	€				***1 497 015***				
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années				**6,83**				
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	*8 630*	*4 616*	*6 557*	*15 071*	*40 388*	*1 096*	*16 833*	*76 358*
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	*245 423*	*696 840*	*73 097*	*540 701*	*1 143 690*	*210 859*	*914 711*	*5 175 041*
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	3,52%	0,66%	8,97%	2,79%	3,53%	0,52%	1,84%	1,48%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Régies										
Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	**Régie du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) - Gréasque**	**REABMG - Mimet**	**REABMG - Simiane-Collongue**	**Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) - Aix en Provence**	**REPA - Gardanne**	**REPA - Saint Estève Janson**	**REPA - Saint Marc Jaumegarde**	**REPA - Saint Paul Lez Durance**	**REPA - Venelles**
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS										
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	2,08	2,08	2,07	1,57	1,68	1,57	1,54	1,57	1,57
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	150,60	150,60	165,83	109,97	122,71	127,16	106,23	127,16	127,16
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	51,43	51,43	51,03	48,74	49,44	48,75	48,24	48,75	48,75
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	47,86	47,86	31,94	30,00	30,00	13,00	30,00	13,00	13,00
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU										
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	19			358					
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0			1					
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00			99,72					
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	19			370					
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0			0					
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00			100,00					
VP.062 - Volume prélevé	m³	574 199	432 234	394 008	12 999 742	1 996 819	29 810	223 680	56 292	768 545
VP.059 - Volume produit	m³	495 342	372 874	355 391	12 243 811	1 860 908	29 810	223 680	56 292	754 199
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m³	0	0	0	0	0	0	0	41 518	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m³	0	0	0	0	0	0	0	41 518	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40	40	40	40	40	70	40	60	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION										
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m³	0	0	0	174 730	176 336	0	0	0	0
Volume exporté hors métropole	m³	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	406 549	305 118	269 318	10 194 720	1 173 411	26 820	151 252	55 971	560 083
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	9 287	7 907	3 217	0	78 650	0	0	0	0
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	415 836	313 025	272 535	10 194 720	1 252 061	26 820	151 252	55 971	560 083
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	4 007	3 016	3 000	212 715	10 000	56	5 640	0	18 000
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	8 587	6 464	3 000	72 058	19 200	14	4 392	2 500	9 560
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	42,11	47,60	38,54	446,84	99,07	8,60	24,00	17,64	49,40
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	86,49	86,49	78,37	87,02	78,33	90,20	72,10	59,78	77,92
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	5,2	3,4	5,9	11,5	12,0	1,0	8,3	6,5	10,8
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	4,4	2,9	5,5	9,7	11,2	0,9	7,1	6,1	9,2
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,71	1,57	0,81	3,10	0,48	0,58	0,00	0,00	2,78
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,11	0,00	0,00	0,81	0,00	0,00	0,00	0,00	1,41
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,34	0,66	0,42	0,14	0,10	1,35	0,00	0,00	1,13
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	100	100	100	120	120	28	27	28	116
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER										
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	2 073	1 978	2 098	22 024	7 303	168	564	515	3 349
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	4 368	4 449	5 840	151 211	21 798	395	1 363	1 143	8 659
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	0	2	1	36					
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	0,00	1,01	0,48	1,06					
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2	2	2	45					
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE										
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume facturés	m³	*390 499*	*302 768*	*264 081*	*10 432 765*	*1 157 720*	*21 853*	*127 038*	*53 447*	*454 627*
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	*459 723*			*21 200 942*					
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	*1 135 300*			*3 693 923*					
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	0,40			5,74					
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	*NR*	*NR*	*NR*	*677 401*					
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	*752 955*	*679 647*	*562 268*	*19 586 491*					
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	1,77%			3,46%					

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

		Délégations de service public								
Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	**Beaurecueil**	**Bouc Bel Air**	**Cabriès**	**Coudoux**	**Eguilles**	**Jouques**	**Lambesc**	**La Roque d'Anthéron**	**Le Puy Sainte Réparade**
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS										
D204.0 - Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (facture INSEE)	€	2,26	1,80	1,89	1,34	2,11	2,15	1,54	1,55	1,91
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	201,16	130,16	167,87	72,84	162,63	185,54	121,30	98,35	87,43
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	26,14	47,12	19,20	35,97	48,00	29,78	27,60	51,75	101,60
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	43,85	38,85	39,83	33,80	42,18	42,65	36,01	36,13	40,02
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	22,62	18,96	-	18,04	46,30	57,50	25,92	45,96	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	1,52	-	-	-	-	-	25,15	2,00
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE										
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0	0	0	0	1	0	0	0	0
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	3,98	87,16	49,98	17,78	56,13	13,89	40,85	35,54	26,47
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	95	92	92	81	70	15	91	92	105
VP.046 - Nombre de points noirs	u	0	5	5	1	24	2	4	7	0
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	0,00	5,74	10,00	5,62	42,76	14,40	9,79	19,70	0,00
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,00	7,97	0,18	0,34	0,90	0,00	2,29	1,53	0,87
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,00	0,00	0,18	0,00	0,18	0,00	0,00	0,68	0,00
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	**0,00**	**1,83**	**0,07**	**0,38**	**0,32**	**0,00**	**1,12**	**0,86**	**0,66**
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	100	100	100	90	90	100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION										
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	*11,00*	*732,00*	*278,00*	*630,00*	*482,00*	*77,20*	*230,00*	*252,00*	*130,00*
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	0,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	0,00	96,00	100,00	91,70	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	1,5	283,5	99,7	224,2	136,3	37,4	111,8	78,3	119,6
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER										
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	73	4 731	2 638	1 356	2 537	1 153	2 644	1 736	1 501
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	260	14 657	9 561	3 654	8 099	2 751	9 999	5 391	5 480
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	73	4 731	2 826	1 370	2 537	1 304	2 695	1 786	1 696
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100,00	100,00	93,35	98,98	100,00	88,42	98,11	97,20	88,50
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0	0	1	0	0	0	1	0	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	0	0	0	0	0	8	0	0	0
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,94	0,00	0,00	0,00
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE										
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	0,00	9,22	0,00	0,00	0,00	0,00	791,11	38,56	0,00
VP.068 - Volume facturé	m^3	*26 614*	*839 227*	*404 698*	*168 596*	*664 992*	*136 696*	*414 486*	*358 480*	*232 140*
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0019	0,0001	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€					***15 826 573***				
VP.183 - Epargne brute annuelle	€					***6 019 852***				
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années					**2,63**				
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	*12*	*52 469*	*12 944*	*8 710*	*9 456*	*4 438*	*18 283*	*12 445*	*3 183*
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	*20 735*	*1 332 553*	*642 845*	*446 667*	*596 848*	*249 493*	*856 343*	*583 515*	*334 088*
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	0,06%	3,94%	2,01%	1,95%	1,58%	1,78%	2,13%	2,13%	0,95%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

		Délégations de service public								
Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	**Les Pennes Mirabeau**	**Le Tholonet**	**Meyrargues**	**Meyreuil**	**Peynier**	**Peyrolles en Provence**	**Puyloubier**	**Rognes**	**Rousset**
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS										
D204.0 - Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (facture INSEE)	€	1,54	1,79	1,78	2,14	1,62	2,10	1,83	2,56	2,56
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	116,42	151,24	140,36	148,57	115,91	200,19	131,60	196,80	194,42
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	32,65	25,20	34,36	66,00	42,00	9,60	48,40	63,60	66,00
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	36,03	38,76	38,59	42,58	36,91	42,10	39,12	47,16	47,16
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	4,18	20,06	-	20,30	-	16,34	24,20	17,82	11,34
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	-	-	-	-	-	28,00	12,00	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE										
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	5	0	0	0	0	0	0	0	6
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	111,49	12,22	12,07	37,87	19,05	25,16	9,35	11,18	28,60
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	30	29	92	84	92	92	94	29	93
VP.046 - Nombre de points noirs	u	8	4	1	1	2	6	4	0	6
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	7,18	32,73	8,29	2,64	10,50	23,85	42,78	0,00	20,98
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	2,26	0,32	0,28	0,00	2,07	0,80	0,74	0,05	1,42
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,04	0,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,66
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	**0,41**	**0,52**	**0,46**	**0,00**	**2,17**	**0,64**	**1,58**	**0,09**	**0,99**
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	80	100	20	100	100	100	80	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION										
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	*0,00*	*0,00*	*86,00*	*272,00*	*97,80*	*192,00*	*71,00*	*58,00*	*411,00*
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	-	-	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	-	-	100,00	100,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	-	-	100,00	100,00	100,00	100,00	0,00	100,00	95,80
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	-	-	35,2	87,6	31,1	86,0	11,0	24,7	100,4
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	-	-	100	100	100	100	100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER										
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	6 576	562	865	1 895	1 070	1 634	612	785	1 458
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	15 762	1 928	3 392	4 825	2 395	5 094	1 709	1 961	4 361
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	6 576	564	997	1 895	1 624	1 675	675	785	1 691
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100,00	99,65	86,76	100,00	65,89	97,55	90,67	100,00	86,22
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	0	5	0	0	0	0	0	4	0
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,00	8,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,10	0,00
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE										
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,05	0,00	0,00	3,30
VP.068 - Volume facturé	m^3	*1 175 742*	*136 432*	*128 413*	*263 850*	*139 816*	*217 992*	*80 468*	*97 151*	*354 690*
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	***15 826 573***								
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	***6 019 852***								
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**2,63**								
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	*NR*	*2 645*	*9 889*	*19 478*	*2 324*	*18 287*	*2 216*	*920*	*11 577*
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	*NR*	*272 290*	*198 166*	*575 132*	*206 915*	*371 201*	*128 442*	*171 312*	*828 399*
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	1,70%	0,97%	4,99%	3,39%	1,12%	4,93%	1,73%	0,54%	1,40%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

		Délégations de service public					Régies		
Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	**Saint Cannat**	**Trets**	**Vauvenargues**	**Ventabren**	**Vitrolles**	**Régie du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) - Gréasque**	**REABMG - Mimet**	**REABMG - Simiane-Collongue**
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS									
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	1,60	1,68	1,82	1,43	1,31	1,86	1,86	2,38
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	148,12	112,99	132,44	67,38	93,78	-	-	68,41
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	7,20	51,28	46,80	69,60	29,40	135,60	135,60	172,13
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	36,65	37,55	39,04	34,82	33,44	39,50	39,50	45,17
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	10,10	33,74	-	-	5,46	-	-	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	25,86	-	-	-	48,21	48,21	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE									
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0	0	0	0	68	0	0	0
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	20,40	41,16	3,62	31,82	143,73	25,19	17,28	21,80
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	75	30	94	92	30	64	64	64
VP.046 - Nombre de points noirs	u	3	7	0	2	5	4	3	1
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	14,71	17,01	0,00	6,29	3,48	15,88	17,36	4,59
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,00	1,80	0,81	0,47	2,46	0,06	0,00	0,00
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,00	0,00	0,00	0,00	0,64	0,06	0,00	0,00
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	**0,00**	**0,87**	**4,48**	**0,30**	**0,34**	**0,05**	**0,00**	**0,00**
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	NR	NR	NR
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	80	100	100	100	110	50	50	50
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION									
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	*143,00*	*319,00*	*41,00*	*0,00*	*2 488,00*	-	-	-
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	-	100,00	-	-	-
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	-	100,00	-	-	-
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00	88,00	100,00	-	96,10	-	-	-
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	0,0	110,6	0,0	-	1 023,2	-	-	-
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	-	100	-	-	-
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER									
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	1 508	3 346	184	1 708	10 291	1 591	963	1 577
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	3 650	8 446	454	4 189	23 287	3 352	2 166	4 389
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	1 508	4 141	190	2 327	10 291	1 591	963	1 577
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100,00	80,80	96,84	73,40	100,00	NR	NR	NR
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0	0	0	0	0	0	0	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	7	0	0	0	0	NR	NR	NR
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	4,64	0,00	0,00	0,00	0,00	NR	NR	NR
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE									
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	0,00	6,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.068 - Volume facturé	m³	*192 667*	*421 648*	*20 640*	*249 760*	*2 346 939*	*218 699*	*129 256*	*188 273*
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	***15 826 573***							
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	***6 019 852***							
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**2,63**							
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	*7 532*	*23 194*	*656*	*2 141*	*NR*	*36 449*		
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	*292 393*	*633 568*	*37 904*	*216 834*	*NR*	*1 065 130*		
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	2,58%	3,66%	1,73%	0,99%	1,48%	3,42%		

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

		Régies								
Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	**Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) - Aix en Provence**	**REPA - Châteauneuf le Rouge**	**REPA - Fuveau**	**REPA - Gardanne**	**REPA - Saint Antonin sur Bayon**	**REPA - Saint Estève Janson**	**REPA - Saint Marc Jaumegarde**	**REPA - Saint Paul Lez Durance**	**REPA - Venelles**
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS										
D204.0 - Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (facture INSEE)	€	1,55	1,42	1,55	1,42	1,55	1,54	1,55	1,54	1,54
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	145,22	122,75	145,22	122,75	145,22	142,46	145,22	142,46	142,46
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	36,09	34,69	36,09	34,69	36,09	35,97	36,09	35,97	35,97
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	4,50	13,00	4,50	13,00	4,50	6,00	4,50	6,00	6,00
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE										
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	40								
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	410,00	14,46	37,72	82,60	0,09	5,16	9,81	9,35	40,46
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	118	30	101	118	30	27	30	30	30
VP.046 - Nombre de points noirs	u	31	0	0	3	0	0	0	0	4
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	7,56	0,00	0,00	3,63	0,00	0,00	0,00	0,00	9,89
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	2,51	0,00	0,18	0,40	0,00	0,41	0,00	0,00	1,43
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	1,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,39
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	**0,12**	**0,00**	**0,10**	**0,10**	**0,00**	**1,59**	**0,00**	**0,00**	**0,71**
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	40	40	40	40	40	40	40	40	40
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION										
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	*6 613,00*	*61,60*	*417,6*	*439,00*	*0,22*	*8,45*	*1,74*	*28,10*	*439,00*
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	0,00	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	98,10	66,67	95,83	99,04	-	-	-	-	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	2 194	18	181	480	0	0	0	0	141
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	-	-	-	-	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER										
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	18 518	409	2 334	6 385	10	142	226	477	3 073
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	126 641	1 955	5 717	18 367	8	307	452	549	6 930
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	18 518	409	2 334	6 385	10	142	226	477	6 930
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	*7*								
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,04								
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE										
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.068 - Volume facturé	m^3	*8 824 378*	*0*	*0*	*1 132 748*	*0*	*18 833*	*31 964*	*47 256*	*448 617*
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	*44 125 046*								
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	*4 627 492*								
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**9,54**								
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	*474 448*								
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	*19 049 391*								
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	**2,49%**								

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

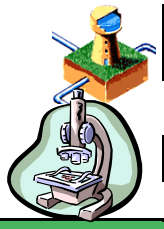
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AIX-COUTERON**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : COUTERON Procédure de protection en cours

Station de production : COUTERON

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,9 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 17,8 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

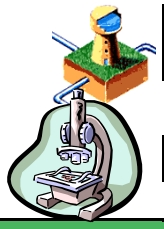
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GARE TGV**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : GARE TGV Procédure de protection en cours

Station de production : GARE TGV

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17 °F Valeur minimale atteinte : 16,3 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

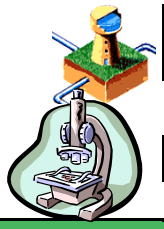
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AIX-MERINDOLE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : MERINDOLE Procédure de protection en cours

Station de production : MERINDOLE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17 °F Valeur minimale atteinte : 16,9 °F Valeur maximale atteinte : 17,1 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

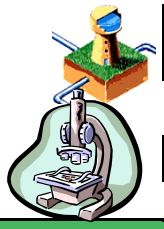
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AIX-EN-PROVENCE NORD**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : PUY DU ROI Procédure de protection en cours

Station de production : PUY DU ROI

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 29 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 17 °F Valeur minimale atteinte : 16,2 °F Valeur maximale atteinte : 18,5 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1917 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,053 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

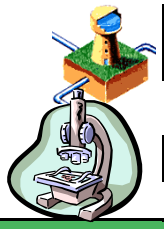
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AIX-EN-PROVENCE CENTRE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : SAINT-EUTROPE Procédure de protection en cours

Station de production : SAINT-EUTROPE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 179 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 16,8 °F Valeur minimale atteinte : 15,5 °F Valeur maximale atteinte : 18,3 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 5 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3173 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,024 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

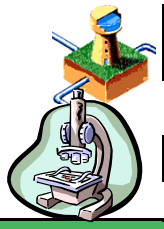
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AIX-EN-PROVENCE SUD**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : FONT-COUVERTE Procédure de protection en cours

Station de production : FONT-COUVERTE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 15,9 °F Valeur minimale atteinte : 15,4 °F Valeur maximale atteinte : 16,6 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.024 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **BEAURECUEIL**

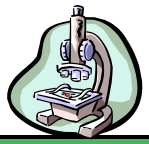
Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA CASCADE Procédure de protection terminée
Captage : SCP BEAURECUEIL Procédure de protection en cours
Station de production : BEAURECUEIL
Station de production : LA CASCADE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 6,3 mg/L Valeur moyenne : 3,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 32,2 °F Valeur minimale atteinte : 16,6 °F Valeur maximale atteinte : 47,8 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
N.M. #N/A #N/A #N/A	N.M. #N/A #N/A #N/A #N/A

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

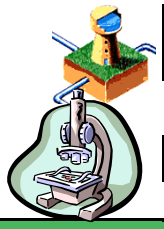
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **BOUC-BEL-AIR VILLE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : TERRE BLANCHE Procédure de protection en cours

Station de production : TERRE BLANCHE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 31 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 16,8 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 17,5 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.059 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1895 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

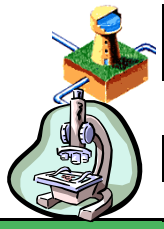
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CALAS**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CALAS Procédure de protection en cours

Station de production : CALAS

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 16,6 °F Valeur minimale atteinte : 15,9 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.081 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,025 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

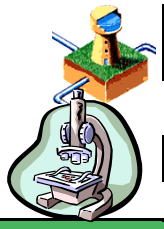
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CABRE D'OR GOLF RESIDENCE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CABRE D'OR Procédure de protection en cours

Station de production : CABRE D'OR

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 27 °F Valeur minimale atteinte : 17,5 °F Valeur maximale atteinte : 36,5 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.044 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 618 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

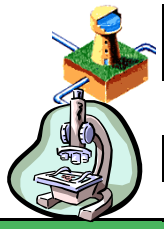
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CABRIES LOT LES VERGERS-PARC CLUB ARBOIS**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES GIRAUDETS GARDANNE Procédure de protection en cours

Station de production : GIRAUDETS GARDANNE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,8 °F Valeur minimale atteinte : 19,7 °F Valeur maximale atteinte : 22,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.065 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1900 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,047 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

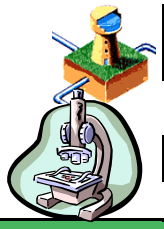
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CABRIES MARIE MAURON**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : MARIE MAURON Procédure de protection en cours

Station de production : MARIE MAURON

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16,9 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.073 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

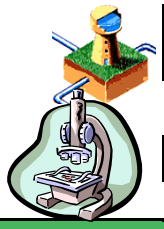
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CABRIES PARC CLUB DE L'ARBOIS**

Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : PARC CLUB ARBOIS Procédure de protection en cours

Station de production : PARC CLUB ARBOIS

Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,7 °F Valeur minimale atteinte : 16,4 °F Valeur maximale atteinte : 17 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 609 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

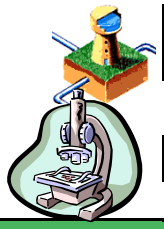
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CABRIES**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CABRIES Procédure de protection en cours

Station de production : CABRIES

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16,9 °F Valeur minimale atteinte : 16,3 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.067 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

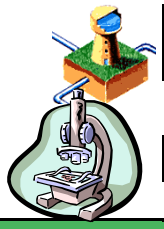
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CHATEAUNEUF-LE-ROUGE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CHATEAUNEUF-LE-ROUGE Procédure de protection en cours

Station de production : CHATEAUNEUF-LE-ROUGE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 16,9 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

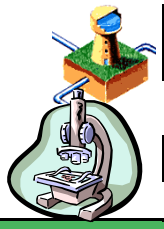
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **RESEAU COUDOUX**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : COUDOUX -LA FARE Procédure de protection en cours

Station de production : STATION COUDOUX-LA FARE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 16 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,4 mg/L Valeur moyenne : 1,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 22,6 °F Valeur minimale atteinte : 21,2 °F Valeur maximale atteinte : 24 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.027 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1256 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

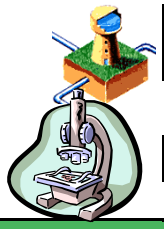
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **EGUILLES**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : EGUILLES Procédure de protection en cours

Station de production : EGUILLES

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 21 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,7 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,3 °F Valeur minimale atteinte : 16,3 °F Valeur maximale atteinte : 18,4 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.068 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1257 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

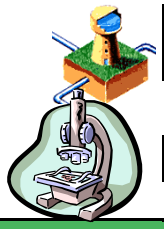
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **FUVEAU**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA FOUX Procédure de protection en cours

Station de production : LA FOUX

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16,7 °F Valeur minimale atteinte : 15,1 °F Valeur maximale atteinte : 18,6 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.03 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1257 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

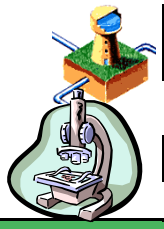
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ZAC ST CHARLES HAMEAU CHATEAU ARC**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : ZAC ST CHARLES Procédure de protection en cours

Station de production : STATION TRAITEMENT ZAC ST CHARLES

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17,5 °F Valeur minimale atteinte : 16,3 °F Valeur maximale atteinte : 18,7 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.073 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,05 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

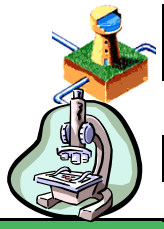
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GARDANNE EST**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA CAMBRETTE Procédure de protection en cours

Station de production : LE BALLON

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 29 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16,7 °F Valeur minimale atteinte : 15,9 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1257 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

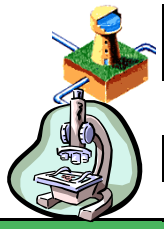
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GARDANNE OUEST**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES GIRAUDETS GARDANNE Procédure de protection en cours

Station de production : GIRAUDETS GARDANNE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,8 °F Valeur minimale atteinte : 19,7 °F Valeur maximale atteinte : 22,7 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.065 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1900 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,047 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **S.I.DU BASSIN MINIER EST**

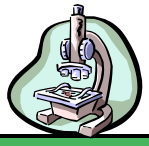
Gestionnaire du réseau : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE &DE L'ETOILE

Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LE MALTRAIT Procédure de protection en cours
Captage : L'OUVIERE Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2
Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4
Station de production : LE MALTRAIT
Station de production : L'OUVIERE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 40 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,6 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 16,4 °F Valeur minimale atteinte : 15,3 °F Valeur maximale atteinte : 17,6 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0.077 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3792 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,038 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **JOUQUES**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

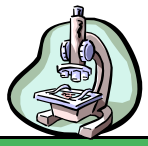
Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : TRACONNADE Procédure de protection terminée

Captage : TRACONNADE SCP Procédure de protection en cours

Station de production : CAMPOUMAL



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,3 mg/L Valeur moyenne : 2,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 31 °F Valeur minimale atteinte : 27 °F Valeur maximale atteinte : 33,8 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

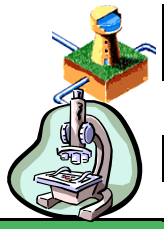
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LA ROQUE-D'ANTHERON BARCOT**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : ENTRÉE STATION LE BARCOT Procédure de protection en cours

Station de production : STATION DU BARCOT

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,7 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 21,1 °F Valeur minimale atteinte : 19,5 °F Valeur maximale atteinte : 22,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LA ROQUE D'ANTHERON**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

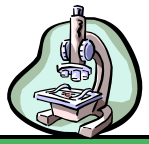


Captage : LA BORDE Procédure de protection terminée

Captage : LE CASTELLAS Procédure de protection terminée

Station de production : LA BORDE

Station de production : LE CASTELLAS



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 6,2 mg/L Valeur moyenne : 4,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 34,2 °F Valeur minimale atteinte : 27,3 °F Valeur maximale atteinte : 38,6 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0.276 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1917 Nombre de non-conformités : 1	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Sur le plan physico-chimique, il a été détecté des pesticides à des concentrations supérieures aux normes au mois de mars (AMPA, 0,276 µg/l).

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LAMBESC**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

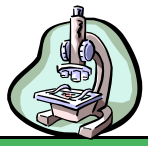
Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : BERTOIRE Procédure de protection en cours

Captage : BERTOIRE SCP Procédure de protection en cours

Station de production : BERTOIRE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 6 mg/L Valeur moyenne : 4,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 27,2 °F Valeur minimale atteinte : 22,3 °F Valeur maximale atteinte : 33,3 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1256 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

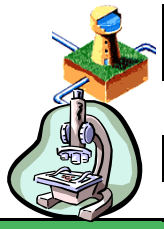
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PUY-STE-REPARADE LES ARNAJONS**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA CRIDE Procédure de protection en cours

Station de production : LA CRIDE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 17,1 °F Valeur minimale atteinte : 16,5 °F Valeur maximale atteinte : 17,5 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 617 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

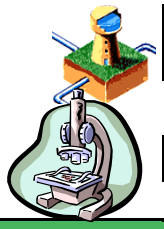
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CHATEAU LACOSTE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CHATEAU LACOSTE Procédure de protection en cours

Station de production : CHATEAU LACOSTE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17,8 °F Valeur minimale atteinte : 16,7 °F Valeur maximale atteinte : 19 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
N.M. #N/A #N/A #N/A	N.M. #N/A #N/A #N/A #N/A

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

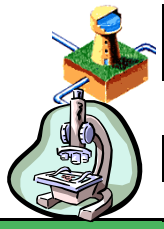
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PUY-STE-REPARADE LES DURANDS**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES DURANDS Procédure de protection en cours

Station de production : LES DURANDS

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,5 °F Valeur minimale atteinte : 16,4 °F Valeur maximale atteinte : 16,6 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
N.M. #N/A #N/A #N/A	N.M. #N/A #N/A #N/A #N/A

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

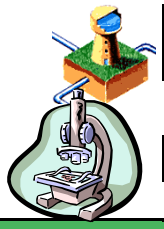
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PUY-STE-REPARADE SAINT CANADET**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : SAINT CANADET SCP Procédure de protection en cours

Station de production : STK STCANADET

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,7 °F Valeur minimale atteinte : 16,4 °F Valeur maximale atteinte : 17 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
N.M. #N/A #N/A #N/A	N.M. #N/A #N/A #N/A #N/A

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PUY-STE-REPARADE VILLE**

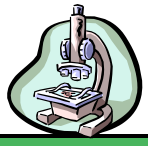
Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CHENERILLES Procédure de protection en cours
Captage : LA CRIDE Procédure de protection en cours
Captage : LES TAILLADES Procédure de protection en cours
Station de production : CHENERILLES
Station de production : LA CRIDE
Station de production : LES TAILLADES



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 22 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 18 mg/L Valeur moyenne : 8,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 28,7 °F Valeur minimale atteinte : 16,5 °F Valeur maximale atteinte : 40,8 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.08 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1874 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,19 mg/L Valeur moyenne : 0,097 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

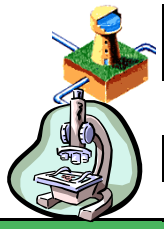
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **THOLONET**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : VEOLIA INDUSTRIE BERRE PROVENCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : SAINT-EUTROPE Procédure de protection en cours

Station de production : SAINT-EUTROPE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 34 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 16,8 °F Valeur minimale atteinte : 15,5 °F Valeur maximale atteinte : 18,3 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 5 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3173 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,024 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PENNES MIRABEAU CADENEAUX**

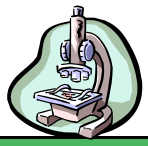
Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : VALLON D'OL Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : MARSEILLE VALLON D'OL
Station de production : VALLON D'OL



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 67 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 16,3 °F Valeur minimale atteinte : 14,5 °F Valeur maximale atteinte : 17,8 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0.055 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 5068 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,031 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

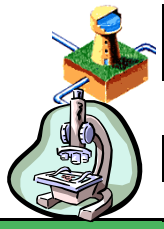
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LES PENNES-MIRABEAU VILLE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours

Station de production : LES GIRAUDETS SIOM

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 58 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 37 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 1,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 37 Valeur moyenne : 21,4 °F Valeur minimale atteinte : 18,8 °F Valeur maximale atteinte : 24,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0.076 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3811 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,21 mg/L Valeur moyenne : 0,073 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

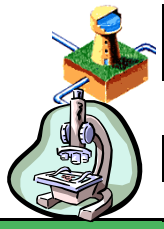
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MEYRARGUES**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LE LION D'OR (MEYRARGUES) Procédure de protection terminée

Station de production : LE LION D'OR (MEYRARGUES)

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,5 mg/L Valeur moyenne : 3,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 32,6 °F Valeur minimale atteinte : 31,9 °F Valeur maximale atteinte : 33,1 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

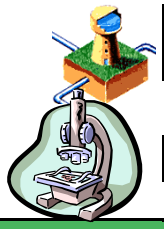
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MEYREUIL**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : BALLON Procédure de protection en cours

Station de production : BALLON

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16,7 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 17,9 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.048 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1256 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

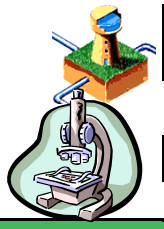
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PEYNIER LES MICHELS**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES MICHELS Procédure de protection en cours

Station de production : LES MICHELS

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,9 °F Valeur minimale atteinte : 16,7 °F Valeur maximale atteinte : 17,2 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.038 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

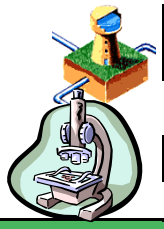
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PEYNIER CHEF-LIEU**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CHEF-LIEU Procédure de protection en cours

Station de production : CHEF-LIEU

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,4 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 17,6 °F Valeur minimale atteinte : 16,5 °F Valeur maximale atteinte : 19 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.028 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PEYROLLES**

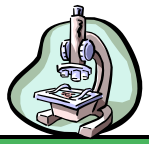
Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : FORAGE SECOURS EDF Procédure de protection terminée
Captage : LES TAILLONS ZALONI Procédure de protection terminée
Station de production : CINQ ONCES
Station de production : STATION SECOURS EDF



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 16 mg/L Valeur moyenne : 11,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 35,2 °F Valeur minimale atteinte : 30,4 °F Valeur maximale atteinte : 37,9 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1259 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

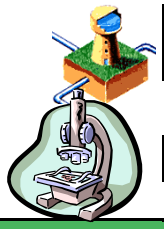
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PUYLOUBIER**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : PUYLOUBIER SCP Procédure de protection en cours

Station de production : PUYLOUBIER

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 17,7 °F Valeur minimale atteinte : 16,9 °F Valeur maximale atteinte : 19,2 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.094 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

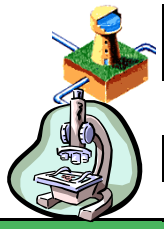
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **C.E.S LES GARRIGUES**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES GARRIGUES Procédure de protection en cours

Station de production : LES GARRIGUES

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,4 °F Valeur minimale atteinte : 16,3 °F Valeur maximale atteinte : 16,4 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
N.M. #N/A #N/A #N/A	N.M. #N/A #N/A #N/A #N/A

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROGNES**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

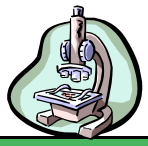
Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CHAPELLE SAINT-DENIS Procédure de protection terminée

Captage : ROGNES SCP Procédure de protection en cours

Station de production : ROGNES



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 24 mg/L Valeur moyenne : 24 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 34,4 °F Valeur minimale atteinte : 33,8 °F Valeur maximale atteinte : 34,9 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.042 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,11 mg/L Valeur moyenne : 0,11 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

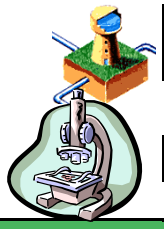
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ZI DE ROUSSET**

Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : PUITS DE L'ARC Procédure de protection en cours

Station de production : PUITS DE L'ARC

Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.**
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	N.M	N.M

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

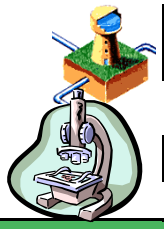
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROUSSET**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : ROUSSET Procédure de protection en cours

Station de production : ROUSSET

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,5 °F Valeur minimale atteinte : 16,2 °F Valeur maximale atteinte : 19 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.04 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1276 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

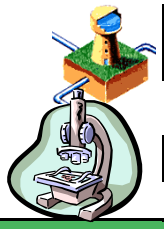
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : SCP BEAURECUEIL (ST-A.) Procédure de protection en cours

Station de production : SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17,2 °F Valeur minimale atteinte : 16,8 °F Valeur maximale atteinte : 17,6 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
N.M. #N/A #N/A #N/A	N.M. #N/A #N/A #N/A #N/A

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

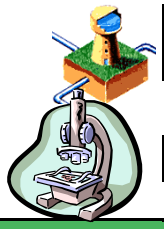
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-CANNAT ZONE ARTISANALE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : ENTREE STATION ZONE ARTISANALE Procédure de protection en cours

Station de production : STATION DE LA ZONE ARTISANALE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,6 °F Valeur minimale atteinte : 14,1 °F Valeur maximale atteinte : 19 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

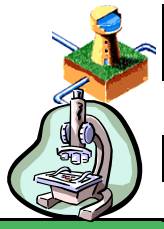
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-CANNAT**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CANAL DE PROVENCE Procédure de protection en cours

Station de production : SAINT-CANNAT

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16,1 °F Valeur minimale atteinte : 15,3 °F Valeur maximale atteinte : 17,6 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.076 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-ESTEVE-JANSON**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

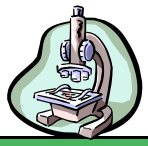
Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : SAINT VALENTIN Procédure de protection terminée

Captage : VALLON DE L'ESCALE Procédure de protection terminée

Station de production : SAINT ESTEVE JANSON



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 1 Pourcentage de conformité : 85,7 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 6,5 mg/L Valeur moyenne : 5,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 27,9 °F Valeur minimale atteinte : 25,8 °F Valeur maximale atteinte : 30 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,09 mg/L

Conclusion sanitaire :

85,7 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

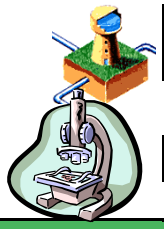
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-MARC-JAUMEGARDE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : PRISE SCP (ST MARC DE JAUMEGARDE) Procédure de protection en cours

Station de production : PLATEAU DE LA KEYRIE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16,7 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 17,2 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE ZONE INDUSTRIELLE**

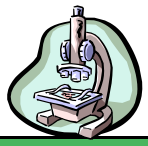
Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CADARACHE Procédure de protection terminée
Réseau interconnecté : CADARACHE
Station de production : CADARACHE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,9 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 22,2 °F Valeur minimale atteinte : 20,5 °F Valeur maximale atteinte : 23,6 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1915 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,077 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE**

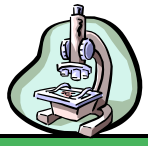
Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CADARACHE Procédure de protection terminée
Captage : FONT REYNAUDE Procédure de protection terminée
Réseau interconnecté : CADARACHE
Réseau interconnecté : SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE ZONE INDUSTRIELLE
Station de production : CADARACHE
Station de production : SAINT-PAUL



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 16 mg/L Valeur moyenne : 3,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 24,9 °F Valeur minimale atteinte : 20,5 °F Valeur maximale atteinte : 36 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 21 Valeur maximale atteinte : 0.066 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2569 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,058 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

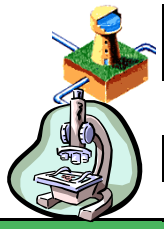
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SIMIANE-COLLONGUE VILLE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES MOLX Procédure de protection en cours

Station de production : LES MOLX

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 16,6 °F Valeur minimale atteinte : 15,8 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.032 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,025 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

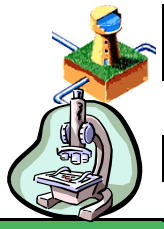
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **TRETS**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES BLAQUES Procédure de protection en cours

Station de production : LES BLAQUES

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 25 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17 °F Valeur minimale atteinte : 15,9 °F Valeur maximale atteinte : 18,2 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1258 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **VAUVENARGUES**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

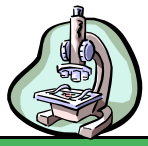
Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LE CHATEAU (SOURCE DU LAVOIR) Procédure de protection terminée

Captage : PRISE SCP (VAUVENARGUES) Procédure de protection en cours

Station de production : VAUVENARGUES



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,5 °F Valeur minimale atteinte : 15,6 °F Valeur maximale atteinte : 17,4 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

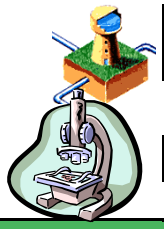
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PARC DES SPORTS**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : PARC DES SPORTS Procédure de protection en cours

Station de production : PARC DES SPORTS

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16,8 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 18,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

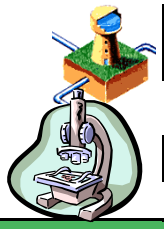
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **VENELLES**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : VENELLES Procédure de protection en cours

Station de production : VENELLES

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 21 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 0,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,1 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.151 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 1	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

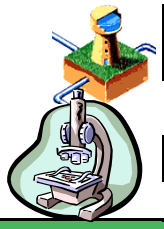
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **RESEAU VENTABREN**

Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : VENTABREN PRISE D'EAU EN CANAL Procédure de protection en cours

Station de production : STATION DE VENTABREN

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,1 mg/L Valeur moyenne : 1,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 21,6 °F Valeur minimale atteinte : 19 °F Valeur maximale atteinte : 23,4 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.035 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **VITROLLES**

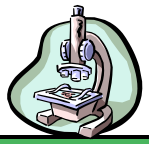
Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES BARJAQUETS Procédure de protection en cours
Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
Station de production : LES BARJAQUETS
Station de production : LES GIRAUDETS SIOM



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 116 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 43 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 1,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 43 Valeur moyenne : 21,6 °F Valeur minimale atteinte : 18,8 °F Valeur maximale atteinte : 24,4 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 9 Valeur maximale atteinte : 0.076 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 5727 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,21 mg/L Valeur moyenne : 0,071 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 4 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de démarrage	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
Délégation par affermage – commune de Beaurecueil	SEM	01/01/2016	8 ans et 3 mois	31/03/2024	1	Intégration d'un nouvel ouvrage au patrimoine (cuve de 50m3 au réservoir), harmonisation des conditions de reversements de la surtaxe, RGPD	11/09/2020
Délégation par affermage - Commune de Bouc-Bel-Air	SEM	01/01/2018	12 ans	31/12/2029	1	Intégration d'un nouvel ouvrage au patrimoine (station de filtration de Terres Blanches), RGPD	11/09/2020
Délégation par affermage - Commune de Cabriès	SEM	01/01/2018	12 ans	31/12/2029	0	-	-
Délégation par affermage - Commune de Châteauneuf-le-Rouge	SEM	19/04/2015	9 ans et 8,5 mois	31/12/2024	1	Intégration d'un programme de travaux concessifs	29/12/2016
Délégation par affermage - Commune de Coudoux	SEM	01/07/2015	8 ans	30/06/2023	1	intégration de nouvelles charges de renouvellement de matériel, travaux de mise en conformité de la station de production d'eau potable, RGPD	23/12/2021
Concession – Commune d'Eguilles	SAUR	01/01/2018	15 ans	31/12/2032	0	-	-
Délégation par affermage - Commune de Fuveau	SEM	01/04/2014	9 ans et 9 mois	31/12/2023	0	-	-
Concession – Commune de Jouques	SUEZ	04/09/2017	15 ans et 4 ans	31/12/2032	2	- Diminution des engagements de renouvellement d'accessoires réseaux - Cession du contrat de concession de SEERC à la société SUEZ Eau France	21/12/2017 26/02/2021
Délégation par affermage - Commune de Lambesc	SEM	01/07/2015	10 ans	30/06/2025	0	-	-
Délégation par affermage - Commune de La Roque d'Anthéron	SEM	01/11/2012	10 ans et 2 mois	31/12/2022	2	- Prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2021 soit 14 mois - Prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2022 soit 12 mois	30/10/2020 23/12/2021
Concession – Commune du Puy Sainte Réparade	SEM	01/01/2017	12 ans	31/12/2028	0	-	-

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de démarrage	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
Délégation de service public - Commune des Pennes-Mirabeau	SAUR	01/03/2020	9 ans et 3 mois	30/06/2029	1	Ajustement de la fréquence de reversement de la surtaxe	26/01/2020
Concession – Commune du Tholonet	VEOLIA	01/01/2018	10 ans	31/12/2027	0	-	-
Délégation par affermage - Commune de Meyrargues	SEM	01/01/2016	12 ans	31/12/2027	0	-	-
Concession (ou délégation) par affermage – commune de Meyreuil	SAUR	01/12/2017	7 ans et 10,5 mois	14/10/2025	0	-	-
Délégation de l'exploitation par affermage - Commune de Peynier	SEM	01/03/2009	19 ans et 10 mois	31/12/2028	1	Evolution du patrimoine, ajout d'un programme de travaux concessifs et renouvellement patrimonial, ajout de nouveau prix au BPU, prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2028 soit 5 ans et 10 mois.	08/11/2017
Délégation de service public - Commune de Peyrolles-en-Provence	SEM	01/07/2013	12 ans	30/06/2025	0	-	-
Délégation par affermage - Commune de Puyloubier	SEM	01/01/2011	12 ans	31/12/2022	1	Intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine (station de filtration, réservoir séparé en deux cuves), compensation de l'augmentation des abandons de créances, RGPD	11/09/2020
Délégation de l'exploitation par affermage - Commune de Rognes	SUEZ	01/01/2012	15 ans	31/12/2026	1	Cession du contrat de concession de SEERC à la société SUEZ Eau France	26/02/2021
Délégation par affermage - Ville de Rousset	SEM	01/07/2012	11 ans et 8 mois	30/02/2024	3	- Ajout de charges de renouvellement - Ajout d'un programme de travaux concessifs et de nouveau prix au BPU - Intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine (station de filtration des Sauvets)	02/12/2016 27/12/2017 En cours
Délégation par affermage - Commune de Saint-Antonin-sur-Bayon	SEM	01/11/2013	15 ans	30/10/2028	0	-	-

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de démarrage	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
Délégation de gestion par affermage – Commune de Saint-Cannat	SUEZ	31/05/2015	12 ans et 7 mois	31/12/2027	2	- Modification des obligations de renouvellement des branchements plomb - Cession du contrat de concession de SEERC à la société SUEZ Eau France	01/03/2016 26/02/2021
Délégation par affermage - Commune de Trets	SEM	09/06/2017	6 ans	08/06/2024	0	-	-
Délégation de gestion par affermage – Commune de Vauvenargues	SEM	01/07/2012	15 ans	30/06/2027	1	Intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine (surpresseur des Claps et réseaux)	01/01/2021
Délégation de service public– Commune de Ventabren	SEM	19/10/2012	15 ans	18/10/2027	0	-	-
Délégation de service public (distribution)– Commune de Vitrolles	SEM	01/08/2014	8 ans	31/07/2022	1	Diminution de la dotation d'achat d'eau, création de pénalités en cas de non-atteinte des objectifs	01/01/2016
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Délégation par affermage – commune de Beaurecueil	SEM	01/07/2012	12 ans	30/06/2024	1	Intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine (poste de relevage du Paradou et réseaux associés), RGPD	30/10/2020
Délégation par affermage (réseaux) - Commune de Bouc-Bel-Air	SEM	01/01/2018	12 ans	31/12/2029	0	-	-
Délégation par affermage – Syndicat d'assainissement Bouc-Bel-Air – Simiane (SIPA)	SEM	25/04/2018	11 ans et 8 mois	31/12/2029	0	-	-
Délégation par affermage - Commune de Cabriès	SEM	01/01/2018	12 ans	31/12/2029	0	-	-
Délégation par affermage (réseaux) - Commune de Coudoux	SEM	01/07/2015	8 ans	30/06/2023	0	-	-
Délégation de l'exploitation par affermage – Syndicat Intercommunal d'Assainissement Coudoux-Ventabren (SIA)	SEM	01/12/2012	9 ans et 1 mois	31/12/2021	1	Prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2021 soit 13 mois	30/10/2020

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de démarrage	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Concession – Commune d'Eguilles	VEOLIA	01/01/2018	15 ans	31/12/2032	1	Intégration d'un nouvel ouvrage au patrimoine (PR des Petites Fourques), création de nouveaux prix au BPU relatifs au surcoût Covid de traitement des boues.	23/12/2021
Concession – Commune de Jouques	SUEZ	04/09/2017	15 ans et 4 ans	31/12/2032	2	- Diminution des engagements de travaux concessifs et de fonds de travaux - Cession du contrat de concession de SEERC à la société SUEZ Eau France	27/12/2017 26/01/2021
Délégation par affermage - Commune de Lambesc	SEM	01/07/2015	10 ans	30/06/2025	0	-	-
Délégation par affermage - Commune de La Roque d'Anthéron	SEM	01/11/2012	10 ans et 2 mois	31/12/2022	2	- Prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2021 soit 14 mois et intégration au patrimoine d'un nouvel ouvrage (PR de la ZAC du Grand Pont) - Prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2022 soit 12 mois	30/10/2020 23/12/2021
Concession – Commune du Puy Sainte Réparade	SEM	01/01/2017	12 ans	31/12/2028	1	Intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine (4 postes de relevage), RGPD	23/12/2021
Délégation de service public - Commune des Pennes-Mirabeau	SUEZ	01/03/2020	9 ans et 3 mois	30/06/2029	2	- Cession du contrat de concession de SEERC à la société SUEZ Eau France - Ajustement de la fréquence de reversement de la surtaxe	26/02/2021 22/12/2021
Concession – Commune du Tholonet	VEOLIA	01/01/2018	10 ans	31/12/2027	1	Précisions sur les modalités de calcul de la redevance d'assainissement pour les usagers non abonnés au service public d'eau potable	11/12/2021
Délégation par affermage - Commune de Meyrargues	SEM	01/01/2016	12 ans	31/12/2027	1	Intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine (poste de relevage et réseaux), ajustement de l'objectif contractuel de curage préventif, RGPD.	23/12/2021
Concession par affermage – commune de Meyreuil	SAUR	15/10/2017	8 ans	14/10/2025	0	-	-
Délégation de l'exploitation par affermage - Commune de Peynier	SEM	01/03/2009	19 ans et 10 mois	31/12/2028	1	Evolution du patrimoine, nouveaux programmes de travaux concessifs et de renouvellement, prolongation de la durée du contrat de 5 ans jusqu'au 31/12/2028.	08/11/2017

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de démarrage	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Délégation de service public - Commune de Peyrolles-en-Provence	SEM	01/07/2013	12 ans	30/06/2025	1	Intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine (2 postes de relevage) et travaux de mise à niveau de ces postes	23/12/2021
Délégation par affermage - Commune de Puyloubier	SEM	01/01/2011	12 ans	31/12/2022	0	-	-
Délégation de l'exploitation par affermage - Commune de Rognes	SUEZ	15/02/2012	15 ans	14/02/2027	2	- Intégration d'un nouvel ouvrage au patrimoine (station d'épuration de 3 500 EH) - Cession du contrat de concession de SEERC à la société SUEZ Eau France	31/12/2020 26/02/2021
Délégation par affermage de la gestion et de l'exploitation de la station de traitement des eaux résiduaires industrielles émanant des établissement soumis à la réglementation des installations classées – Ville de Rousset	GER (OTV/SEM)	01/01/2013	12 ans	31/12/2024	4	- Fermeture de l'entreprise Lfondry - Modifications des conditions économiques du contrat depuis la fermeture de Lfondry - Intégration de la société SunPartner - Modifications des normes de rejet et reprise de la société SunPartner par Garmin.	30/06/2014 29/09/2014 07/05/2015 01/09/2019
Délégation par affermage - Ville de Rousset	SEM	01/07/2012	12 ans	30/06/2024	1	Evolution du patrimoine, intégration de travaux urgents, prise en charge de contrôles, mise à jour du règlement de service.	27/12/2017
Délégation de gestion par affermage – Commune de Saint-Cannat	SUEZ	31/05/2015	12 ans et 7 mois	31/12/2027	1	Cession du contrat de concession de SEERC à la société SUEZ Eau France	26/02/2021
Délégation par affermage - Commune de Trets	SEM	09/06/2017	6 ans	08/06/2024	1	Intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine (bassin d'orage en amont de la station d'épuration, points de mesure de sectorisation permanent), RGPD.	11/09/2020
Délégation de gestion par affermage – Commune de Vauvenargues	SEM	01/07/2012	15 ans	30/06/2027	1	Intégration de travaux à caractère d'urgence à réalisation au 1er trimestre 2018.	28/12/2017
Délégation de service public– Commune de Ventabren	SEM	28/02/2008	15 ans	27/02/2023	1	Intégration d'un nouvel ouvrage au patrimoine (poste de relevage), RGPD	23/12/2021
Délégation de service public (distribution)– Commune de Vitrolles	SEM	01/08/2014	8 ans	31/07/2022	2	- Modification tarifaire, nouveaux prix au BPU. - Evolution du patrimoine.	07/07/2016 03/01/2018

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 5 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF VUE D'ENSEMBLE	II A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	8 924 945,78	G	10 732 544,72	G-A	1 807 598,94
	Section d'investissement	B	1 993 693,79	H	1 321 394,38	H-B	-672 299,41
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 149,38 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 775 405,22 (si excédent)		
		=		=			
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	10 918 639,57	Q= G+H+I+J	13 832 493,70	=Q-P	2 913 854,13

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	129 113,01	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	129 113,01	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	8 924 945,78	= G+I+K	10 735 694,10	1 810 748,32
	Section d'investissement	= B+D+F	2 122 806,80	= H+J+L	3 096 799,60	973 992,80
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	11 047 752,58	= G+H+I+J+K+L	13 832 493,70	2 784 741,12

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	129 113,01	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
45	Comptes de liaison "affectat" (BA,régie) (6)		0,00		0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-834381741-20220331-2022_03_31_03_DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2022
Signé le 31Mars 2022 Reçu au contrôle de l'égalité le 05 Avril 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	565 871	584 580	3.31
1-EXPLOITATION DU SERVICE	513 602	534 409	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	52 273	50 171	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	- 5		
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	752 204	695 681	-7.51
1-PERSONNEL	200 551	124 662	
2-CHARGES DE PRODUCTION	83 522	108 181	
2.1-Energie électrique	54 501	74 342	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	29 021	33 839	
3-ANALYSES	3 926	3 962	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	217 533	219 897	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	7 860	1 468	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	84 094	80 094	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	6 446	7 302	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	14 821	14 925	
6.3-Informatique	31 950	32 015	
6.4-Assurances	1 981	3 324	
6.5-Locaux	22 068	16 088	
6.6-Autres	6 828	6 439	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	8 557	9 947	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	52 273	50 171	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	85 408	85 645	
11.1 Garantie de continuité			
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	85 408	85 645	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	7 418	8 447	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels	1 565	1 589	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	5 853	6 859	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		1 061	3 209	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 186 333	- 111 102	40.37
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 186 333	- 111 102	40.37

(1) Dont Collectivité :	52 273	50 171	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes assainis augmentent de 3,6% en 2021 par rapport à 2020.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

2.1 - Energie électrique

Les consommations d'énergie ont augmenté de 2% en 2021 en lien avec les volumes supplémentaires à traiter. En outre, les consommations estimées en fin d'année pour la clôture des comptes ont été surévaluées par rapport au réel finalement consommé.

2.3 - Produits de traitement

L'augmentation des produits de traitement est en lien avec l'augmentation des volumes à traiter.

5 - Impôts locaux et taxes

Cette baisse s'explique par une baisse de la CET de 6 k€ en 2020 à 1 k€ en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	1 339 617	1 310 911	-2.14
1-EXPLOITATION DU SERVICE	838 134	811 729	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	428 626	421 471	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	59 533	51 111	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	13 323	26 600	
CHARGES	1 598 122	1 551 475	-2.92
1-PERSONNEL	326 985	276 960	
2-CHARGES DE PRODUCTION	412 757	438 940	
2.1-Energie électrique	27 049	18 184	
2.2-Achats d'eau	376 847	413 770	
2.3-Produits de traitement	8 861	6 986	
3-ANALYSES	6 063	6 168	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	184 718	185 162	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	80 800	51 412	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	97 791	94 418	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	8 857	8 654	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	12 971	12 161	
6.3-Informatique	30 167	31 514	
6.4-Assurances	1 600	2 431	
6.5-Locaux	22 387	14 031	
6.6-Autres	21 808	25 627	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	6 571	6 762	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	428 626	421 471	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	40 601	50 575	
11.1 Garantie de continuité		264	
11.2 Programme contractuel		2 799	
11.3 Fonds contractuel	40 601	47 511	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	9 867	12 766	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels	4 985	7 991	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	4 883	4 776	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT		3 342	6 840	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 258 505	- 240 564	6.94
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 258 505	- 240 564	6.94

(1) Dont Collectivité :	206 689	199 130	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Baisse des volumes nets vendus de 2,2% entre 2020 et 2021.

4 - Produits accessoires

Augmentation des frais de recouvrement en lien avec le rattrapage des dossiers mis en attente en 2020 du fait de la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Impact significatif de la clé de répartition "autres services et siège"

2.2 - Achats d'eau

Surestimation de la provision comptable des achats d'eau en 2019 qui impacte positivement l'exercice 2020 et explique la variation entre 2020 et 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

7.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

7.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	657 178	609 237	-7.30
1-EXPLOITATION DU SERVICE	398 443	350 155	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	246 435	232 093	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	12 300	26 989	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	765 895	789 582	3.09
1-PERSONNEL	217 445	236 613	
2-CHARGES DE PRODUCTION	7 800	2 637	
2.1-Energie électrique	7 790	2 609	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	10	27	
3-ANALYSES	145	204	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	163 575	189 713	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	6 744	1 282	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	78 575	80 692	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	6 912	7 536	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	12 229	11 247	
6.3-Informatique	27 113	28 116	
6.4-Assurances	1 560	2 295	
6.5-Locaux	19 347	11 954	
6.6-Autres	11 414	19 544	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	6 627	6 496	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	246 435	232 093	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	31 080	31 014	
11.1 Garantie de continuité		989	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	31 080	30 025	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	6 273	6 110	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels	1 517	1 540	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	4 756	4 571	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT		1 195	2 727	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 108 716	- 180 345	-65.89
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 108 716	- 180 345	-65.89

(1) Dont Collectivité :	246 435	232 093	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

7.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Baisse des volumes assainis de 2 % entre 2020 et 2021.

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.tation des frais de recouvrement en lien avec le rattrapage des dossiers mis en attente en 2020 du fait de la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Evolution du coefficient d'activité du personnel de 2% en 2020 à 3% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au re-bond constaté en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	68 511	97 503	42.32
1-EXPLOITATION DU SERVICE	35 629	51 464	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	28 949	42 516	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	2 938	2 137	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	995	1 386	
CHARGES	115 173	132 086	14.68
1-PERSONNEL	38 229	27 403	
2-CHARGES DE PRODUCTION	21 495	25 728	
2.1-Energie électrique	1 396	4 691	
2.2-Achats d'eau	19 412	20 695	
2.3-Produits de traitement	687	343	
3-ANALYSES	2 961	2 222	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	11 252	9 242	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	1 841	1 811	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	5 207	9 404	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	332	512	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	556	958	
6.3-Informatique	1 603	2 442	
6.4-Assurances	79	212	
6.5-Locaux	1 255	1 144	
6.6-Autres	1 382	4 136	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	273	582	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	28 949	42 516	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	4 799	12 717	
11.1 Garantie de continuité	4 799	12 717	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	167	382	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels			
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	167	382	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT			78	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 46 662	- 34 583	25.89
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 46 662	- 34 583	25.89

(1) Dont Collectivité :	21 726	31 635	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes nets facturés ont augmenté de 21% essentiellement en lien avec le rattrapage de facturation de l'EHPAD du château de Beaurecueil réalisé en 2021.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

6.6 - Autres

Des travaux de remplacement de l'échelle d'accès au réservoir ont été réalisés à hauteur de 3,2 k€ en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	16 498	44 876	172.00
1-EXPLOITATION DU SERVICE	14 772	39 393	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	1 726	4 581	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		902	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	45 865	110 951	141.91
1-PERSONNEL	20 921	39 775	
2-CHARGES DE PRODUCTION	95	1 174	
2.1-Energie électrique	95	1 171	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement		3	
3-ANALYSES	344	475	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	17 776	28 191	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	245	200	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	3 328	8 295	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	251	669	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	469	1 236	
6.3-Informatique	1 206	3 238	
6.4-Assurances	65	273	
6.5-Locaux	905	1 560	
6.6-Autres	432	1 319	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	247	738	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	1 726	4 581	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	1 023	26 969	
11.1 Garantie de continuité	1 023	26 969	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	160	479	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels			
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	160	479	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT			73	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 29 367	- 66 076	-125.00
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 29 367	- 66 076	-125.00

(1) Dont Collectivité :	1 726	4 581	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes nets assainis facturés sont passés de 10 000 m3 en 2020 à 22 000 m3 en 2021, essentiellement en lien avec le rattrapage de facturation dont a fait l'objet l'EHPAD du château de Beaurecueil en 2021.

CHARGES

1 - Personnel

Les travaux réalisés sur la STEP ont nécessité une présence accrue de nos agents sur site et de fait une augmentation du coefficient d'affectation du personnel sur ce contrat.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Des travaux de remise à niveau de la STEP ont été réalisés en 2021 à hauteur de 20 k€.

11.1 - Garantie de continuité

Un programme conséquent de renouvellement a été réalisé en 2021 (Cf descriptif RAD).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		1 410 447	1 280 301	-9.23
1-EXPLOITATION DU SERVICE		1 057 445	958 514	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		262 475	242 756	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		65 998	43 348	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		24 529	35 682	
CHARGES		1 519 560	1 291 510	-15.01
1-PERSONNEL		372 137	213 982	
2-CHARGES DE PRODUCTION		345 974	350 256	
	2.1-Energie électrique	20 362	19 514	
	2.2-Achats d'eau	319 403	323 555	
	2.3-Produits de traitement	6 209	7 187	
3-ANALYSES		12 554	10 314	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		190 814	138 236	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		63 584	28 732	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		129 211	99 138	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	13 307	12 026	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	19 305	15 670	
	6.3-Informatique	43 486	35 951	
	6.4-Assurances	2 523	3 363	
	6.5-Locaux	31 144	16 820	
	6.6-Autres	19 446	15 309	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)				
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		10 600	9 850	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		262 475	242 756	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		46 827	70 609	
	11.1 Garantie de continuité	6 533	29 631	
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel	40 295	40 978	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		81 090	115 391	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs	34 138	32 227	
	12.2-Investissements contractuels	39 548	76 313	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	7 404	6 851	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT		4 294	12 245	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 109 113	- 11 209	89.73
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 109 113	- 11 209	89.73

(1) Dont Collectivité :	154 452	139 617	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes facturés sont stables entre 2020 et 2021. Néanmoins une baisse du chiffre d'affaire est constatée entre 2020 et 2021 en lien avec une sur évaluation en 2020 de l'estimation des volumes restant à facturer lors de la clôture des comptes.

4 - Produits accessoires

Forte augmentation des frais de recouvrement (+21 k€ entre 2020 et 2021).

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Baisse de la sous-traitance travaux en lien avec la baisse des travaux exclusifs constatée en 2021.

5 - Impôts locaux et taxes

La redevance de prélèvement baisse de 0,1 €/m3 à 0,07 €/m3 entre 2020 et 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		637 727	583 497	-8.50
1-EXPLOITATION DU SERVICE		547 483	501 573	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		44 420	39 984	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		45 824	36 471	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			5 470	
CHARGES		894 233	819 160	-8.40
1-PERSONNEL		249 713	222 696	
2-CHARGES DE PRODUCTION		72 392	44 297	
	2.1-Energie électrique	56 514	31 032	
	2.2-Achats d'eau			
	2.3-Produits de traitement	15 878	13 265	
3-ANALYSES		1 574	2 436	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		237 143	251 884	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		9 532	2 760	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		82 500	86 036	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	6 780	7 923	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	13 136	13 139	
	6.3-Informatique	29 352	31 312	
	6.4-Assurances	1 719	2 774	
	6.5-Locaux	20 901	14 287	
	6.6-Autres	10 613	16 602	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)				
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		7 261	7 999	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		44 420	39 984	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		70 723	74 376	
	11.1 Garantie de continuité	595	3 605	
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel	70 129	70 771	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		116 092	78 900	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels	111 024	73 331	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	5 068	5 569	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT		2 884	7 791	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 256 506	- 235 663	8.13
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 256 506	- 235 663	8.13

(1) Dont Collectivité :	44 420	39 984	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Augmentation des volumes nets facturés de 2%. Néanmoins une baisse du chiffre d'affaire est constatée entre 2020 et 2021 en lien avec une sur évaluation en 2020 de l'estimation des volumes restant à facturer lors de la clôture des comptes.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation des charges d'entretien en lien avec les évacuations et traitement des boues (+225 tonnes entre 2020 et 2021) de la sous-traitance travaux en lien avec la baisse des travaux exclusifs constatée en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	374 668	418 421	11.68
1-EXPLOITATION DU SERVICE	261 539	279 442	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	90 392	112 526	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	7 360	7 574	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	15 377	18 879	
CHARGES	427 646	475 826	11.27
1-PERSONNEL	118 643	81 017	
2-CHARGES DE PRODUCTION	72 151	78 614	
2.1-Energie électrique	9 694	8 413	
2.2-Achats d'eau	60 578	69 059	
2.3-Produits de traitement	1 880	1 142	
3-ANALYSES	2 450	2 510	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	46 911	96 789	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	3 396	908	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	41 096	43 683	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	3 651	4 196	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	6 211	6 586	
6.3-Informatique	13 889	15 368	
6.4-Assurances	787	1 360	
6.5-Locaux	9 980	6 762	
6.6-Autres	6 579	9 412	
7-FRAIS DE CONTROLE	10 494	10 591	
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	3 324	3 989	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	90 392	112 526	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	29 041	36 068	
11.1 Garantie de continuité		6 758	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	29 041	29 310	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	6 595	7 098	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels	4 193	4 256	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	2 402	2 842	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		3 151	2 034	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 52 978	- 57 405	-8.36
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 52 978	- 57 405	-8.36

(1) Dont Collectivité :	50 057	67 871	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Progression des volumes nets vendus de 8,4%.

CHARGES

1 - Personnel

Optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Poste de charge impacté par les travaux de remplacement du transformateur de la STAF La Cardeline (56 k€).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		513 326	508 240	-0.99
1-EXPLOITATION DU SERVICE		214 840	214 511	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		213 980	180 555	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		13 036	39 803	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		71 470	73 371	
CHARGES		583 993	531 887	-8.92
1-PERSONNEL		181 801	138 013	
2-CHARGES DE PRODUCTION		11 433	10 753	
	2.1-Energie électrique	3 856	4 649	
	2.2-Achats d'eau			
	2.3-Produits de traitement	7 576	6 104	
3-ANALYSES		4 595	4 387	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		51 415	79 364	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		13 939	12 135	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		58 096	58 054	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	4 936	5 432	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	8 591	8 617	
	6.3-Informatique	19 447	20 704	
	6.4-Assurances	1 101	1 792	
	6.5-Locaux	14 011	9 124	
	6.6-Autres	10 011	12 385	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)				
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		4 611	5 165	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		213 980	180 555	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		38 289	37 456	
	11.1 Garantie de continuité	1 136		
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel	37 153	37 456	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		3 289	3 628	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels			
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	3 289	3 628	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT		2 544	2 377	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 70 666	- 23 646	66.54
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 70 666	- 23 646	66.54

(1) Dont Collectivité :	167 105	132 852	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

2 - Collectivités et autres organismes publics

Diminution de la surtaxe de 0,1413 €/m3.

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au re-bond constaté en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		77 171	133 606	73.13
1-EXPLOITATION DU SERVICE		59 708	60 036	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		13 822	46 886	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		3 641	23 845	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			2 839	
CHARGES		101 878	158 007	55.09
1-PERSONNEL		43 295	34 734	
2-CHARGES DE PRODUCTION		- 5	71	
	2.1-Energie électrique	- 6	66	
	2.2-Achats d'eau			
	2.3-Produits de traitement	2	5	
3-ANALYSES		22	37	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		26 384	57 756	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		906	173	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		12 676	13 336	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	1 113	1 248	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	1 872	1 967	
	6.3-Informatique	4 283	4 743	
	6.4-Assurances	239	408	
	6.5-Locaux	3 107	2 082	
	6.6-Autres	2 062	2 888	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)				
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		993	1 174	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		13 822	46 886	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		2 644	2 669	
	11.1 Garantie de continuité			
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel	2 644	2 669	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		711	825	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels			
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	711	825	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT		430	346	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 24 707	- 24 401	1.24
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 24 707	- 24 401	1.24

(1) Dont Collectivité :	13 822	46 886	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

2 - Collectivités et autres organismes publics

Augmentation de la surtaxe assainissement : +0,17 €/m3

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au re-bond constaté en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		331 694	310 447	-6.41
1-EXPLOITATION DU SERVICE		332 069	310 533	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		- 373	- 85	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		- 3		
4-PRODUITS ACCESSOIRES				
CHARGES		584 277	540 311	-7.52
1-PERSONNEL		164 630	172 239	
2-CHARGES DE PRODUCTION		102 006	80 560	
	2.1-Energie électrique	74 065	62 355	
	2.2-Achats d'eau			
	2.3-Produits de traitement	27 941	18 205	
3-ANALYSES		4 407	4 127	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		190 084	162 642	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		7 436	3 337	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		62 075	63 270	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	4 178	4 272	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	9 647	8 983	
	6.3-Informatique	22 074	20 980	
	6.4-Assurances	1 301	2 033	
	6.5-Locaux	21 078	22 588	
	6.6-Autres	3 796	4 414	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)				
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		5 547	5 820	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		- 373	- 85	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		43 859	43 863	
	11.1 Garantie de continuité			
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel	43 859	43 863	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		3 750	3 869	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SI Coudoux/Ventabren - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels			
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	3 750	3 869	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		854	671	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 252 583	- 229 864	8.99
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 252 583	- 229 864	8.99

(1) Dont Collectivité :	- 373	- 85	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes assainis sont en baisse de 6% entre 2020 et 2021.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'affectation du personnel sur ce contrat a été revu en tenant compte de la réalité des interventions réalisées.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

En 2020, nous avions eu des problèmes d'exploitation ponctuels sur la file 3 nécessitant des dépenses d'entretien qui ne figurent plus en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LE CARE

27/05/2022

SAUR

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région	**SUD-EST**
Centre	**PACA**
Département	**BOUCHES-DU-RHONE**
Collectivité	**CNE EGUILLES EAU**

LIBELLE — En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %	CEP 2021
PRODUITS	**1 354,7**	**1 423,1**	**5,1**	**886,5**
Exploitation du service	**803,9**	**769,2**		**804,6**
Collectivités et autres organismes publics	**422,0**	**524,0**		
Travaux attribués à titre exclusif	**105,8**	**104,9**		**54,0**
Produits accessoires	**23,1**	**25,0**		**27,9**
CHARGES	**1 255,4**	**1 328,7**	**5,8**	**877,5**
Personnel	**179,4**	**145,3**		**165,2**
Energie électrique	**8,2**	**7,4**		**8,9**
Achats d'eau	**243,5**	**245,9**		**252,0**
Produits de traitement	**1,9**	**1,3**		**1,2**
Analyses	**1,9**	**5,7**		**4,1**
Sous-traitance, matières et fournitures	**57,1**	**53,5**		**95,1**
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**13,6**	**11,7**		**17,5**
Autres dépenses d'exploitation	**81,2**	**84,5**		**74,7**
- Télécommunications, poste et télégestion	1,5	2,0		2,0
- Engins et véhicules	23,4	28,4		28,8
- Informatique	34,6	31,7		27,9
- Assurances	1,3	2,7		3,8
- Locaux	14,2	12,4		8,0
- Divers	6,2	7,3		4,2
Contribution des services centraux et recherche	**88,2**	**77,8**		**53,2**
Collectivités et autres organismes publics	**422,0**	**524,0**		
- Part collectivité	267,0	335,0		
- Autres organismes publics	155,0	189,0		
Charges relatives aux renouvellements	**19,1**	**18,9**		**36,7**
- Pour garantie de continuité du service	2,5	2,4		20,8
- Programme contractuel	16,5	16,5		15,8
Charges relatives aux investissements contractuels	**127,2**	**127,2**		**127,2**
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)	127,2	127,2		127,2
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	**8,4**	**10,9**		**13,6**
Charges relatives investissements du domaine privé	**1,6**	**1,7**		
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	**2,2**	**13,0**		**28,3**
RESULTAT AVANT IMPOT	**99,4**	**94,4**	**-4,9**	**9,0**
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	**31,7**	**26,4**		**3,0**
RESULTAT	**67,7**	**68,0**	**0,5**	**6,0**

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 160-016001 -130300 -01 2021120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennnent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 27/05/2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1er février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ». Les données ci-dessous sont en Euros.

CIE DES EAUX ET DE L'OZONE **Version Finale**

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2021
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: XC311 - EGUILLES DSP-ASS **Assainissement**

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	**733 352**	**679 454**	**-7,35 %**
Exploitation du service	419 041	321 268	
Collectivités et autres organismes publics	204 781	249 193	
Travaux attribués à titre exclusif	105 519	107 023	
Produits accessoires	4 011	1 970	
CHARGES	**672 437**	**693 399**	**3,12 %**
Personnel	105 617	81 342	
Energie électrique	30 622	33 953	
Produits de traitement	7 660	12 382	
Analyses	100	1 381	
Sous-traitance, matièreset fournitures	157 002	148 822	
Impôts locaux et taxes	5 162	2 295	
Autres dépenses d'exploitation	19 361	19 329	
télécommunications, poste et telegestion	*1 829*	*417*	
engins et véhicules	*6 979*	*4 344*	
informatique	*12 412*	*8 415*	
assurances	*3 377*	*17*	
locaux	*4 088*	*3 103*	
autres	*- 9 325*	*3 032*	
Redevances contractuelles	- 907	5 717	
Contribution des services centraux et recherche	20 776	18 613	
Collectivités et autres organismes publics	204 781	249 193	
Charges relatives aux renouvellements	112 552	116 584	
pour garantie de continuité du service	*0*	*3 604*	
fonds contractuel (renouvellements)	*112 552*	*112 980*	
Charges relatives aux investissements	2 288	2 323	
programme contractuel (investissements	*2 288*	*2 323*	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	7 419	1 464	
RESULTAT AVANT IMPOT	**60 914**	**- 13 945**	**NS**
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	18 884	0	
RESULTAT	**42 031**	**- 13 945**	**NS**

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006 15/03/2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	1 325 224	1 347 089	1.65
1-EXPLOITATION DU SERVICE	945 487	917 624	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	328 101	333 232	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	25 704	65 111	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	25 933	31 122	
CHARGES	1 492 268	1 314 434	-11.92
1-PERSONNEL	397 301	208 728	
2-CHARGES DE PRODUCTION	345 630	336 931	
2.1-Energie électrique	43 163	36 272	
2.2-Achats d'eau	298 773	296 593	
2.3-Produits de traitement	3 695	4 067	
3-ANALYSES	8 035	6 349	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	106 012	166 194	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	58 759	29 152	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	130 338	126 696	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	14 490	13 425	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	18 114	18 455	
6.3-Informatique	41 182	42 809	
6.4-Assurances	2 285	3 728	
6.5-Locaux	29 890	18 316	
6.6-Autres	24 377	29 962	
7-FRAIS DE CONTROLE	5 062	5 161	
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	9 542	11 038	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	328 101	333 232	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	46 688	49 481	
11.1 Garantie de continuité	1 228		
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	45 460	49 481	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	36 428	30 320	
12.1-Compteurs	29 504	22 316	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.2-Investissements contractuels			
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	6 924	8 003	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT		20 372	11 153	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 167 044	32 654	119.55
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			9 904	
RESULTAT NET		- 167 044	22 751	113.62

(1) Dont Collectivité :	186 101	185 033	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Volumes nets facturés en baisse de 3% entre 2020 et 2021.

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel est passé de 4,4% en 2020 à 1,5% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation des charges d'entretien et notamment des charges clientèles en lien avec la communication réalisée lors de l'incident SCP du mois d'août 2021. Les charges de sous-traitance en lien avec les travaux refacturables sont en augmentation de 36 k€ suite à l'effet rebond constaté.

Jouques Eau

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'€uros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	**335,95**	**391,91**	**16,66%**
Exploitation du service	230,44	255,62	
Collectivités et autres organismes publics	81,44	92,45	
Travaux attribués à titre exclusif	11,92	19,49	
Produits accessoires	12,16	24,35	
CHARGES	**348,77**	**457,90**	**31,29%**
Personnel	70,98	98,66	
Energie électrique	9,64	7,64	
Achats d'eau	15,60	67,16	
Produits de traitement	0,79	1,14	
Analyses	2,36	3,10	
Sous-traitance, matières et fournitures	38,42	52,24	
Impôts locaux et taxes	2,30	1,97	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	38,69	43,86	
• télécommunication, postes et télégestion	1,41	1,53	
• engins et véhicules	9,19	6,93	
• informatique	17,93	23,82	
• assurance	1,53	1,20	
• locaux	3,57	3,55	
Contribution des services centraux et recherche	8,40	9,88	
Collectivités et autres organismes publics	81,44	92,45	
Charges relatives aux renouvellements	0,00		
• programme contractuel	3,20	3,25	
• fonds contractuel	36,25	36,25	
Charges relatives aux investissements	0,00		
• programme contractuel	34,91	35,43	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1,71	1,29	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	4,09	3,60	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,00	0,00	
Résultat avant impôt	**-12,81**	**-65,99**	**-414,98%**
RESULTAT	**-12,81**	**-65,99**	**-414,98%**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Jouques Assainissement

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'€uros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	**250,27**	**279,19**	**11,56%**
Exploitation du service	208,16	236,26	
Collectivités et autres organismes publics	37,65	41,60	
Travaux attribués à titre exclusif	4,46	1,30	
Produits accessoires	0,00	0,02	
CHARGES	**263,96**	**309,14**	**17,12%**
Personnel	37,36	61,03	
Energie électrique	22,18	16,56	
Achats de prestations assainissement	-0,00	0,00	
Produits de traitement	3,36	3,50	
Analyses	1,00	1,00	
Sous-traitance, matières et fournitures	91,16	107,85	
Impôts locaux et taxes	2,41	1,81	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	20,14	26,86	
• télécommunication, postes et télégestion	1,52	1,42	
• engins et véhicules	3,81	4,62	
• informatique	7,14	12,16	
• assurance	0,76	1,02	
• locaux	2,65	1,98	
Contribution des services centraux et recherche	7,02	7,84	
Collectivités et autres organismes publics	37,65	41,60	
Charges relatives aux renouvellements	0,00		
• fonds contractuel	33,84	33,84	
Charges relatives aux investissements	0,00		
• programme contractuel	2,64	2,68	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	0,85	1,09	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	4,35	3,47	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,01	0,00	
Résultat avant impôt	**-13,69**	**-29,95**	**-118,73%**
RESULTAT	**-13,69**	**-29,95**	**-118,73%**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		869 742	988 682	13.68
1-EXPLOITATION DU SERVICE		527 997	594 543	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		285 064	314 474	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		18 333	43 124	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		38 348	36 540	
CHARGES		1 074 542	1 014 331	-5.60
1-PERSONNEL		331 136	214 433	
2-CHARGES DE PRODUCTION		165 757	189 002	
	2.1-Energie électrique	23 029	25 229	
	2.2-Achats d'eau	138 968	159 711	
	2.3-Produits de traitement	3 760	4 063	
3-ANALYSES		5 282	4 671	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		89 802	87 924	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		22 855	9 847	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		86 711	91 785	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	7 252	8 535	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	12 712	13 970	
	6.3-Informatique	29 645	33 214	
	6.4-Assurances	1 653	2 935	
	6.5-Locaux	21 590	14 883	
	6.6-Autres	13 860	18 247	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)		1 370	1 370	
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		6 782	8 486	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		285 064	314 474	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		68 452	74 548	
	11.1 Garantie de continuité	4 438		
	11.2 Programme contractuel		8 249	
	11.3 Fonds contractuel	64 014	66 298	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		4 750	8 835	
	12.1-Compteurs			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.2-Investissements contractuels		2 901	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	4 750	5 934	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT		6 580	8 957	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 204 800	- 25 649	87.48
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 204 800	- 25 649	87.48

(1) Dont Collectivité :	184 704	200 218	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes vendus ont augmenté de 9% entre 2020 et 2021.

CA en augmentation en lien avec l'augmentation de 8% des volumes vendus.

3 - Travaux à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel est passé de 4,28% en 2020 à 2,6% en 2021.

2.2 - Achats d'eau

Augmentation en lien avec l'évolution des volumes vendus.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

L'augmentation des charges liées aux travaux refacturables est compensée par la baisse des charges d'entretien.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		417 838	477 453	14.27
1-EXPLOITATION DU SERVICE		349 068	378 534	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		67 609	70 933	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		1 161	19 595	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			8 391	
CHARGES		695 422	618 732	-11.03
1-PERSONNEL		227 192	167 228	
2-CHARGES DE PRODUCTION		57 777	45 878	
	2.1-Energie électrique	41 126	36 954	
	2.2-Achats d'eau			
	2.3-Produits de traitement	16 651	8 924	
3-ANALYSES		3 984	3 826	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		167 467	168 639	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		7 359	2 871	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		70 477	77 870	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	5 613	6 777	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	10 512	11 566	
	6.3-Informatique	24 948	26 680	
	6.4-Assurances	1 373	2 459	
	6.5-Locaux	17 873	17 434	
	6.6-Autres	10 158	12 955	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)		1 900	1 900	
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		5 743	7 177	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		67 609	70 933	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		75 787	62 638	
	11.1 Garantie de continuité	21 602	6 532	
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel	54 184	56 107	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		6 870	5 011	
	12.1-Compteurs			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.2-Investissements contractuels	2 858		
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	4 011	5 011	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT		3 257	4 762	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 277 584	- 141 279	49.10
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 277 584	- 141 279	49.10

(1) Dont Collectivité :	67 609	70 933	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Augmentation des volumes de 8% entre 2020 et 2021.

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'affectation est passé de 2,57% en 2020 à 1,7% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Diminution des charges d'entretien usines compensées par l'augmentation des charges de sous-traitance en lien avec l'effet rebond constaté en 2021 sur les travaux refacturables.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		461 146	608 814	32.02
1-EXPLOITATION DU SERVICE		252 578	275 126	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		165 435	177 333	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		30 621	133 057	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		12 512	23 297	
CHARGES		665 713	755 581	13.50
1-PERSONNEL		180 009	182 410	
2-CHARGES DE PRODUCTION		146 839	96 835	
	2.1-Energie électrique	12 866	13 595	
	2.2-Achats d'eau	129 547	80 163	
	2.3-Produits de traitement	4 426	3 078	
3-ANALYSES		9 097	9 058	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		73 913	168 519	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		22 761	22 640	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		31 834	45 508	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	2 721	3 942	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	3 857	6 355	
	6.3-Informatique	10 088	16 737	
	6.4-Assurances	498	1 344	
	6.5-Locaux	7 771	7 342	
	6.6-Autres	6 900	9 787	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)				
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		1 863	3 655	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		165 435	177 333	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		28 108	44 263	
	11.1 Garantie de continuité	28 108	44 263	
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		3 165	2 453	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le Puy-Sainte-Réparade - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels	1 861		
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	1 304	2 453	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		2 690	2 906	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 204 567	- 146 767	28.25
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 204 567	- 146 767	28.25

(1) Dont Collectivité :	101 564	107 300	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1- Exploitation du service

Augmentation des volumes nets vendus de 9% entre 2020 et 2021.

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Forte progression de l'activité urbanisme sur la commune en 2021 qui dépasse l'effet rebond en lien avec la crise sanitaire constaté sur les autres communes du Pays d'Aix.

CHARGES

2.2 - Achats d'eau

Diminution des achats d'eau SCP du fait de l'utilisation plus importante du Forage des Chenerilles.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec la forte augmentation des travaux refacturables constatée en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		303 002	395 553	30.54
1-EXPLOITATION DU SERVICE		126 066	145 088	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		161 265	180 062	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		11 264	38 095	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		4 406	32 309	
CHARGES		465 096	561 085	20.64
1-PERSONNEL		99 599	148 836	
2-CHARGES DE PRODUCTION		29 150	28 405	
	2.1-Energie électrique	23 618	23 424	
	2.2-Achats d'eau			
	2.3-Produits de traitement	5 532	4 980	
3-ANALYSES		1 407	1 169	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		115 013	129 716	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		6 927	4 236	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		26 621	38 657	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	2 193	3 371	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	4 009	5 609	
	6.3-Informatique	9 262	14 329	
	6.4-Assurances	525	1 195	
	6.5-Locaux	6 699	6 458	
	6.6-Autres	3 934	7 695	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)				
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		2 167	3 306	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		161 265	180 062	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		20 360	23 077	
	11.1 Garantie de continuité	2 646	5 281	
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel	17 714	17 795	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		1 687	2 413	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le Puy-Sainte-Réparade - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels	179	181	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	1 508	2 232	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		899	1 208	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 162 094	- 165 532	-2.12
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 162 094	- 165 532	-2.12

(1) Dont Collectivité :	161 265	180 062	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Augmentation des volumes assainis de 15% entre 2020 et 2021. Manque 26 790 € de produits en lien avec transport exceptionnel de boues STEP facturé au CT2.

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel passe de 1,23% en 2020 à 2,1% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au rebond constaté en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1er février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

CIE DES EAUX ET DE L'OZONE **Version Finale**

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2021
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: XC210 - LE THOLONET DSP-EAU **Eau**

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	**331 434**	**317 918**	**-4,08 %**
Exploitation du service	224 888	233 573	
Collectivités et autres organismes publics	67 752	71 404	
Travaux attribués à titre exclusif	30 987	8 116	
Produits accessoires	7 807	4 825	
CHARGES	**385 752**	**351 708**	**-8,83 %**
Personnel	21 780	22 838	
Achats d'eau	199 415	201 594	
Produits de traitement	116	214	
Analyses	702	3 261	
Sous-traitance, matièreset fournitures	60 646	20 011	
Impôts locaux et taxes	425	297	
Autres dépenses d'exploitation	15 939	15 115	
télécommunications, poste et telegestion	*223*	*138*	
engins et véhicules	*1 215*	*1 453*	
informatique	*1 505*	*938*	
assurances	*188*	*326*	
locaux	*283*	*701*	
autres	*12 527*	*11 559*	
Redevances contractuelles	120	237	
Contribution des services centraux et recherche	3 203	1 969	
Collectivités et autres organismes publics	67 752	71 404	
Charges relatives aux renouvellements	2 151	2 147	
fonds contractuel (renouvellements)	*2 151*	*2 147*	
Charges relatives aux investissements	9 511	9 569	
programme contractuel (investissements	*9 511*	*9 569*	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	2 536	2 369	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	1 455	684	
RESULTAT AVANT IMPOT	**- 54 318**	**- 33 790**	**37,79 %**
RESULTAT	**- 54 317**	**- 33 789**	**37,79 %**

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006 15/03/2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1er février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

CIE DES EAUX ET DE L'OZONE **Version Finale**

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2021
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: XC211 - LE THOLONET DSP-ASS **Assainissement**

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	**210 459**	**193 692**	**-7,97 %**
Exploitation du service	155 249	148 239	
Collectivités et autres organismes publics	37 562	38 092	
Travaux attribués à titre exclusif	14 571	6 543	
Produits accessoires	3 078	817	
CHARGES	**207 272**	**281 142**	**35,64 %**
Personnel	14 473	12 360	
Sous-traitance, matièreset fournitures	141 898	211 163	
Impôts locaux et taxes	1 634	1 345	
Autres dépenses d'exploitation	1 267	7 832	
télécommunications, poste et telegestion	*421*	*350*	
engins et véhicules	*651*	*1 358*	
informatique	*4 645*	*4 285*	
assurances	*1 264*	*1 771*	
locaux	*1 082*	*3 613*	
autres	*- 6 797*	*- 3 545*	
Redevances contractuelles	120	237	
Contribution des services centraux et recherche	7 775	8 135	
Collectivités et autres organismes publics	37 562	38 092	
Charges relatives aux renouvellements	1 411	1 399	
fonds contractuel (renouvellements)	*1 411*	*1 399*	
Charges relatives aux investissements	395	401	
programme contractuel (investissements	*395*	*401*	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	736	177	
RESULTAT AVANT IMPOT	**3 189**	**- 87 451**	**NS**
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	988	0	
RESULTAT	**2 200**	**- 87 450**	**NS**

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006 15/03/2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LE CARE

25/03/2022

SAUR

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région	**SUD-EST**
Centre	**PACA**
Département	**BOUCHES-DU-RHONE**
Collectivité	**LES PENNES MIRABEAU EAU**

LIBELLE — En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %	CEP 2021
PRODUITS	**2 710,5**	**3 531,8**	**30,3**	**2 626,7**
Exploitation du service	**1 991,8**	**2 519,4**		**2 421,7**
Collectivités et autres organismes publics	**630,0**	**790,0**		
Travaux attribués à titre exclusif	**77,4**	**178,4**		**123,8**
Produits accessoires	**11,3**	**44,1**		**81,2**
CHARGES	**2 868,7**	**3 736,0**	**30,2**	**2 741,7**
Personnel	**197,0**	**320,4**		**190,3**
Energie électrique	**16,6**	**19,5**		**22,2**
Achats d'eau	**1 388,8**	**1 622,8**		**1 513,3**
Produits de traitement				**0,4**
Analyses	**0,2**	**4,7**		**4,0**
Sous-traitance, matières et fournitures	**55,4**	**119,8**		**133,8**
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**8,1**	**13,9**		**22,5**
Autres dépenses d'exploitation	**67,0**	**198,0**		**145,4**
- Télécommunications, poste et télégestion	1,9	3,3		7,1
- Engins et véhicules	25,7	69,7		7,5
- Informatique	23,7	37,7		70,0
- Assurances	2,7	5,6		5,1
- Locaux	6,3	10,9		29,1
- Divers	6,6	70,7		26,5
Contribution des services centraux et recherche	**36,5**	**66,3**		**109,7**
Collectivités et autres organismes publics	**630,0**	**790,0**		
- Part collectivité	210,0	240,0		
- Autres organismes publics	420,0	550,0		
Charges relatives aux renouvellements	**84,4**	**91,6**		**93,7**
- Pour garantie de continuité du service	10,8	2,7		5,4
- Programme contractuel	73,6	88,9		88,3
Charges relatives aux investissements contractuels	**382,0**	**458,5**		**458,3**
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)	382,0	458,5		458,3
Charges relatives investissements du domaine privé	**2,7**	**3,8**		**3,2**
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	**-**	**26,9**		**45,1**
RESULTAT AVANT IMPOT	**-158,3**	**-204,3**	**-29,1**	**-115,0**
RESULTAT	**-158,3**	**-204,3**	**-29,1**	**-115,0**

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 160-016001 -132600 -01 2021120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennnent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 25/03/2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les Pennes Mirabeau Assainissement

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'€uros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	**0,00**	**1 562,82**	**-**
Exploitation du service	0,00	1 054,60	
Collectivités et autres organismes publics	0,00	429,67	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	78,29	
Produits accessoires	0,00	0,26	
CHARGES	**0,05**	**1 663,06**	
Personnel	0,00	95,70	
Energie électrique	0,00	14,32	
Produits de traitement	0,00	0,00	
Analyses	0,00	0,42	
Sous-traitance, matières et fournitures	0,00	928,85	
Impôts locaux et taxes	0,00	3,67	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	0,00	43,17	
• télécommunication, postes et télégestion	0,00	1,39	
• engins et véhicules	0,00	7,34	
• informatique	0,00	25,95	
• assurance	0,00	4,55	
• locaux	0,00	4,00	
Contribution des services centraux et recherche	0,00	37,39	
Collectivités et autres organismes publics	0,00	429,67	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	0,00	7,26	
• fonds contractuel	0,00	91,37	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	0,00	6,34	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	0,00	4,87	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	0,00	0,00	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,05	0,03	
Résultat avant impôt	**-0,05**	**-100,25**	
RESULTAT	**-0,05**	**-100,25**	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		754 114	786 366	4.28
1-EXPLOITATION DU SERVICE		482 519	469 890	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		221 302	227 043	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		26 379	77 881	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		23 914	11 552	
CHARGES		825 004	809 420	-1.89
1-PERSONNEL		209 782	186 993	
2-CHARGES DE PRODUCTION		40 157	42 822	
	2.1-Energie électrique	24 347	27 308	
	2.2-Achats d'eau	11 169	11 375	
	2.3-Produits de traitement	4 641	4 139	
3-ANALYSES		4 823	4 387	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		94 052	137 112	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		51 829	20 516	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		73 445	77 814	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	8 247	8 605	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	11 428	12 385	
	6.3-Informatique	25 405	28 676	
	6.4-Assurances	1 488	2 673	
	6.5-Locaux	18 028	13 432	
	6.6-Autres	8 848	12 044	
7-FRAIS DE CONTROLE		16 392	14 285	
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)		7 160	3 580	
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		6 308	7 779	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		221 302	227 043	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		37 817	57 849	
	11.1 Garantie de continuité	31 915	22 432	
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel	5 902	35 417	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		57 273	20 239	
	12.1-Compteurs	22 136	14 864	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

La Roque d'Anthéron - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille

Euros		2020	2021	%
	12.2-Investissements contractuels	30 710		
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	4 427	5 374	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		4 665	9 000	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 70 890	- 23 054	67.48
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 70 890	- 23 054	67.48

(1) Dont Collectivité :	126 329	127 262	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Augmentation des volumes nets facturés de 9%. Néanmoins une baisse du chiffre d'affaire est constatée entre 2020 et 2021 en lien avec une sur évaluation en 2020 de l'estimation des volumes restant à facturer lors de la clôture des comptes.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables constaté en 2021.

5 - Impôts locaux et taxes

La redevance de prélèvement est passée de 0,12 €/m3 en 2020 à 0,06 €/m3 en 2021.

12.2 - Investissements contractuels

Fin de l'amortissement des investissements en 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	531 416	562 319	5.82
1-EXPLOITATION DU SERVICE	395 526	403 658	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	130 723	127 446	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	5 167	31 215	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	673 480	684 461	1.63
1-PERSONNEL	187 850	187 835	
2-CHARGES DE PRODUCTION	46 365	41 602	
2.1-Energie électrique	39 742	33 098	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	6 623	8 504	
3-ANALYSES	3 367	3 483	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	171 110	191 053	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	6 188	1 304	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	70 913	75 920	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	5 801	6 588	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	11 504	11 608	
6.3-Informatique	25 272	27 168	
6.4-Assurances	1 503	2 496	
6.5-Locaux	17 795	16 075	
6.6-Autres	9 039	11 984	
7-FRAIS DE CONTROLE	10 391	14 749	
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)	5 520	2 760	
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	6 419	7 233	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	130 723	127 446	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	28 330	22 293	
11.1 Garantie de continuité	28 330	22 293	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	4 494	4 994	
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels			

Agence d'Aix-en-Provence
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	4 494	4 994	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		1 809	3 788	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 142 064	- 122 141	14.02
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 142 064	- 122 141	14.02

(1) Dont Collectivité :	130 723	127 446	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.5. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Augmentation des volumes nets facturés de 10%. Néanmoins l'évolution du chiffre d'affaires entre 2020 et 2021 n'est que de 2% en lien avec une sur évaluation en 2020 de l'estimation des volumes restant à facturer lors de la clôture des comptes.

CHARGES

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables constaté en 2021.

8.6. Reversements effectués dans l'année

8.6.1. Compte de la surtaxe



Note

Le mode de facturation basé sur la notion de tournée de relève et les délais d'encaissement, entraînent un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Ce délai de reversement est fixé contractuellement.

8.6.1.1.

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		291 749	298 150	2.19
1-EXPLOITATION DU SERVICE		188 680	167 456	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		73 440	64 705	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		17 120	48 954	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		12 510	17 035	
CHARGES		341 620	324 700	-4.95
1-PERSONNEL		120 643	87 490	
2-CHARGES DE PRODUCTION		12 815	12 079	
	2.1-Energie électrique	10 429	9 615	
	2.2-Achats d'eau			
	2.3-Produits de traitement	2 386	2 464	
3-ANALYSES		1 907	1 942	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		43 123	75 855	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		15 130	11 220	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		35 110	31 454	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	3 790	3 674	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	5 313	4 797	
	6.3-Informatique	12 113	11 468	
	6.4-Assurances	694	1 032	
	6.5-Locaux	8 704	5 294	
	6.6-Autres	4 496	5 189	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)				
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		2 894	2 957	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		73 440	64 705	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		18 078	18 261	
	11.1 Garantie de continuité			
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel	18 078	18 261	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		14 784	14 984	
	12.1-Compteurs			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.2-Investissements contractuels	12 765	12 956	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	2 019	2 028	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		3 696	3 753	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 49 870	- 26 550	46.76
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 49 870	- 26 550	46.76

(1) Dont Collectivité :	29 669	25 388	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au rebond constaté en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		168 284	194 624	15.65
1-EXPLOITATION DU SERVICE		135 668	133 647	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		29 460	28 685	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		3 156	32 291	
4-PRODUITS ACCESSOIRES				
CHARGES		256 261	295 571	15.34
1-PERSONNEL		86 636	107 971	
2-CHARGES DE PRODUCTION		22 072	20 520	
	2.1-Energie électrique	17 239	15 606	
	2.2-Achats d'eau			
	2.3-Produits de traitement	4 833	4 914	
3-ANALYSES		1 611	1 654	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		74 957	91 965	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		2 560	920	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		25 821	29 145	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	2 155	2 574	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	4 082	4 180	
	6.3-Informatique	9 231	10 659	
	6.4-Assurances	534	883	
	6.5-Locaux	6 602	4 769	
	6.6-Autres	3 218	6 081	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)				
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		2 238	2 449	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		29 460	28 685	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		7 295	7 358	
	11.1 Garantie de continuité			
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel	7 295	7 358	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		1 561	3 555	
	12.1-Compteurs			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.2-Investissements contractuels		1 889	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	1 561	1 666	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		2 051	1 348	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 87 977	- 100 947	-14.74
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 87 977	- 100 947	-14.74

(1) Dont Collectivité :	29 460	28 685	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel passe de 0,96% en 2020 à 1,5% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au rebond constaté en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LE CARE

26/04/2022

SAUR

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région	**SUD-EST**
Centre	**PACA**
Département	**BOUCHES-DU-RHONE**
Collectivité	**CNE MEYREUIL AEP**

LIBELLE — En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %	CEP 2021
PRODUITS	**580,5**	**680,8**	**17,3**	**432,7**
Exploitation du service	**375,5**	**411,3**		**404,2**
Collectivités et autres organismes publics	**139,0**	**164,0**		
Travaux attribués à titre exclusif	**52,1**	**69,1**		**18,4**
Produits accessoires	**13,9**	**36,5**		**10,0**
CHARGES	**638,6**	**687,7**	**7,7**	**427,9**
Personnel	**117,0**	**123,8**		**86,2**
Energie électrique	**20,8**	**22,3**		**23,2**
Achats d'eau	**144,6**	**105,8**		**125,1**
Produits de traitement	**5,0**	**3,3**		**2,7**
Analyses	**2,2**	**5,8**		**4,0**
Sous-traitance, matières et fournitures	**39,7**	**44,4**		**46,7**
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**3,7**	**5,7**		**6,9**
Autres dépenses d'exploitation	**47,2**	**64,3**		**36,1**
- Télécommunications, poste et télégestion	0,4	1,1		9,0
- Engins et véhicules	20,4	25,3		10,4
- Informatique	16,2	22,4		10,3
- Assurances	0,8	1,8		2,2
- Locaux	6,2	8,9		
- Divers	3,2	4,8		4,2
Contribution des services centraux et recherche	**38,8**	**56,1**		**30,3**
Collectivités et autres organismes publics	**139,0**	**164,0**		
- Part collectivité	32,0	48,0		
- Autres organismes publics	107,0	116,0		
Charges relatives aux renouvellements	**65,5**	**74,3**		**56,5**
- Pour garantie de continuité du service	8,5	16,9		1,5
- Programme contractuel	57,1	57,4		55,0
Charges relatives aux investissements contractuels	**1,2**	**1,2**		**1,2**
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)	1,2	1,2		1,2
Charges relatives investissements du domaine privé	**0,6**	**0,8**		
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	**13,3**	**15,9**		**9,1**
RESULTAT AVANT IMPOT	**-58,1**	**-6,9**	**88,1**	**4,8**
RESULTAT	**-58,1**	**-6,9**	**88,1**	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 160-016001 -132000 -01 2021120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennnent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 26/04/2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LE CARE

26/04/2022

SAUR

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région	**SUD-EST**
Centre	**PACA**
Département	**BOUCHES-DU-RHONE**
Collectivité	**CNE MEYREUIL EU**

LIBELLE — En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %	CEP 2021
PRODUITS	**551,0**	**544,2**	**-1,3**	**308,3**
Exploitation du service	**347,8**	**334,8**		**268,0**
Collectivités et autres organismes publics	**175,0**	**187,0**		
Travaux attribués à titre exclusif	**28,2**	**22,4**		
Produits accessoires				**40,3**
CHARGES	**586,6**	**599,4**	**2,2**	**304,1**
Personnel	**92,3**	**97,9**		**61,1**
Energie électrique	**71,3**	**58,9**		**76,1**
Produits de traitement	**24,0**	**16,3**		**8,0**
Analyses	**5,5**	**2,7**		**2,9**
Sous-traitance, matières et fournitures	**67,1**	**78,0**		**76,9**
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**2,9**	**3,4**		**3,7**
Autres dépenses d'exploitation	**54,4**	**44,0**		**20,8**
- Télécommunications, poste et télégestion	1,1	1,2		1,4
- Engins et véhicules	22,8	22,0		11,0
- Informatique	13,0	12,9		4,5
- Assurances	0,4	0,8		2,3
- Locaux	15,0	3,6		1,5
- Divers	2,1	3,4		0,2
Contribution des services centraux et recherche	**35,2**	**34,4**		**24,7**
Collectivités et autres organismes publics	**175,0**	**187,0**		
- Part collectivité	136,0	151,0		
- Autres organismes publics	39,0	36,0		
Charges relatives aux renouvellements	**46,8**	**65,3**		**19,8**
- Pour garantie de continuité du service	29,3	47,8		3,0
- Programme contractuel	17,5	17,6		16,8
Charges relatives aux investissements contractuels	**2,3**	**2,3**		**2,3**
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)	2,3	2,3		2,3
Charges relatives investissements du domaine privé	**0,5**	**0,5**		
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	**9,4**	**8,8**		**7,8**
RESULTAT AVANT IMPOT	**-35,5**	**-55,2**	**-55,3**	**4,2**
RESULTAT	**-35,5**	**-55,2**	**-55,3**	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 160-016001 -132001 -02 2021120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennnent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 26/04/2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	590 337	555 590	-5.89
1-EXPLOITATION DU SERVICE	445 091	405 185	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	96 539	89 795	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	34 602	44 443	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	14 105	16 167	
CHARGES	723 279	642 518	-11.17
1-PERSONNEL	164 580	82 213	
2-CHARGES DE PRODUCTION	155 959	174 122	
2.1-Energie électrique	14 012	20 409	
2.2-Achats d'eau	138 200	151 661	
2.3-Produits de traitement	3 747	2 052	
3-ANALYSES	5 871	4 575	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	81 016	88 916	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	20 047	10 929	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	50 383	34 076	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	3 932	3 219	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	6 071	4 573	
6.3-Informatique	14 332	11 429	
6.4-Assurances	766	914	
6.5-Locaux	10 598	4 730	
6.6-Autres	14 683	9 210	
7-FRAIS DE CONTROLE	7 589	8 667	
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	3 115	2 601	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	96 539	89 795	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	24 427	31 090	
11.1 Garantie de continuité	24 427	31 090	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	112 174	112 407	
12.1-Compteurs	3 295	2 142	
12.2-Investissements contractuels	106 625	108 406	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	2 254	1 859	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		1 578	3 128	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 132 942	- 86 928	34.61
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 132 942	- 86 928	34.61

(1) Dont Collectivité :	27 679	25 140	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Baisse de 11% des volumes nets vendus entre 2020 et 2021 (pic constaté en 2020).

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel passe de 2,25% en 2020 à 1,1% en 2021.

2.2 - Achats d'eau

L'écart entre 2020 et 2021 s'explique par une mauvaise estimation des provisions comptables d'achat d'eau en fin d'exercice.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	174 868	155 259	-11.21
1-EXPLOITATION DU SERVICE	125 984	113 834	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	41 180	36 716	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	7 704	4 709	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	276 213	295 658	7.04
1-PERSONNEL	47 296	55 684	
2-CHARGES DE PRODUCTION	17 218	23 689	
2.1-Energie électrique	13 076	11 895	
2.2-Achats d'eau		7 568	
2.3-Produits de traitement	4 143	4 226	
3-ANALYSES	1 472	2 718	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	77 547	85 879	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	1 595	566	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	17 470	19 486	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	1 260	1 583	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	2 116	1 784	
6.3-Informatique	4 858	5 062	
6.4-Assurances	270	323	
6.5-Locaux	6 048	4 826	
6.6-Autres	2 917	5 908	
7-FRAIS DE CONTROLE	2 143	2 512	
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	1 121	859	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	41 180	36 716	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	11 457	8 873	
11.1 Garantie de continuité	11 457	8 873	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	57 484	58 167	
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	56 682	57 532	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	802	635	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		231	510	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 101 345	- 140 399	-38.54
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 101 345	- 140 399	-38.54

(1) Dont Collectivité :	41 180	36 716	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Baisse de 11% des volumes assainis entre 2020 et 2021 (pic constaté en 2020)

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel est passé de 0,59% en 2020 à 0,8% en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	475 032	423 890	-10.77
1-EXPLOITATION DU SERVICE	314 895	280 300	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	107 695	96 715	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	26 457	21 139	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	25 986	25 737	
CHARGES	505 267	425 515	-15.78
1-PERSONNEL	183 922	120 838	
2-CHARGES DE PRODUCTION	16 158	17 930	
2.1-Energie électrique	14 109	16 208	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	2 049	1 721	
3-ANALYSES	2 004	3 924	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	47 122	52 669	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	23 236	15 954	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	56 508	51 591	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	6 219	6 296	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	8 662	7 773	
6.3-Informatique	19 585	18 254	
6.4-Assurances	1 132	1 645	
6.5-Locaux	14 011	8 288	
6.6-Autres	6 900	9 337	
7-FRAIS DE CONTROLE	6 057	26	
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	4 745	4 777	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	107 695	96 715	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	19 800	19 129	
11.1 Garantie de continuité	4 122	3 439	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	15 678	15 690	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	36 194	36 541	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs	10 673	10 663	
	12.2-Investissements contractuels	22 209	22 542	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	3 313	3 335	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT		1 826	5 421	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 30 235	- 1 625	94.63
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 30 235	- 1 625	94.63

(1) Dont Collectivité :	49 386	37 828	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Stabilisation des volumes nets facturés. Néanmoins une baisse du chiffre d'affaires est constatée entre 2020 et 2021 en lien avec une sur évaluation en 2020 de l'estimation des volumes restant à facturer lors de la clôture des comptes.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel passe de 2,03% en 2020 à 1,3% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

63,6 k€ imputés en sous-traitance en lien avec la prestation hors DSP réalisée sur le forage de Cinq Onces : à sortir des charges DSP.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	326 096	328 682	0.79
1-EXPLOITATION DU SERVICE	317 093	314 817	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	7 805	6 009	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	1 198	6 081	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		1 775	
CHARGES	582 994	337 409	-42.12
1-PERSONNEL	196 842	136 705	
2-CHARGES DE PRODUCTION	35 878	31 518	
2.1-Energie électrique	24 719	24 837	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	11 159	6 682	
3-ANALYSES	1 562	1 530	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	232 660	62 510	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	5 610	1 773	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	61 659	60 417	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	4 965	5 510	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	9 421	9 421	
6.3-Informatique	21 256	21 871	
6.4-Assurances	1 232	2 004	
6.5-Locaux	16 179	11 115	
6.6-Autres	8 605	10 497	
7-FRAIS DE CONTROLE	6 230	22	
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	5 170	5 848	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	7 805	6 009	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	23 836	21 814	
11.1 Garantie de continuité	3 010	972	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	20 826	20 842	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	4 063	4 542	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels	454	461	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	3 609	4 080	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		1 678	4 721	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 256 897	- 8 728	96.60
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 256 897	- 8 728	96.60

(1) Dont Collectivité :	7 805	6 009	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

3 - Travaux à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel passe de 2,14% en 2020 à 1,4% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Les travaux réalisés sur la centrifigeuse de la STEP de Peyrolles impactent fortement les comptes 2020 et expliquent la variation significative constatée entre les 2 exercices.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		225 958	250 763	10.98
1-EXPLOITATION DU SERVICE		173 348	178 782	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		38 821	53 918	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		8 229	8 979	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		5 560	9 084	
CHARGES		299 596	316 932	5.79
1-PERSONNEL		88 740	79 707	
2-CHARGES DE PRODUCTION		82 334	74 613	
	2.1-Energie électrique	3 532	4 750	
	2.2-Achats d'eau	76 758	68 154	
	2.3-Produits de traitement	2 044	1 709	
3-ANALYSES		2 644	2 408	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		35 879	50 673	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		7 491	8 558	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		19 896	22 633	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	2 267	2 657	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	3 046	3 133	
	6.3-Informatique	6 385	7 983	
	6.4-Assurances	344	659	
	6.5-Locaux	4 737	3 510	
	6.6-Autres	3 116	4 691	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)				
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		1 370	1 831	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		38 821	53 918	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		6 901	6 995	
	11.1 Garantie de continuité	6 901	6 995	
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		13 131	13 487	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs	189	68	
	12.2-Investissements contractuels	11 989	12 169	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	952	1 250	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT		2 388	2 109	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 73 638	- 66 169	10.14
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 73 638	- 66 169	10.14

(1) Dont Collectivité :	9 207	12 555	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes nets consommés sont en baisse de 5% mais cette baisse est compensée par l'augmentation tarifaire sur une année pleine en lien avec l'avenant n°1 (+8%).

4 - Produits accessoires

En 2021, les frais de recouvrement représentent 6k€ contre 3k€ en 2020 et explique la variation.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

2.2 - Achats d'eau

Les achats d'eau sont en baisse en lien avec la baisse des volumes nets consommés.

4 - Sous-traitances, matières et fournitures

Des travaux d'entretien sur la station de filtration et sur le réseau d'eau potable à hauteur de 15k€ ont été réalisés en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		108 949	132 835	21.92
1-EXPLOITATION DU SERVICE		78 499	81 480	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		29 324	35 261	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		1 127	16 093	
4-PRODUITS ACCESSOIRES				
CHARGES		287 221	195 142	-32.06
1-PERSONNEL		52 298	42 477	
2-CHARGES DE PRODUCTION		14 929	1 966	
	2.1-Energie électrique	13 825	1 960	
	2.2-Achats d'eau	1 101		
	2.3-Produits de traitement	2	6	
3-ANALYSES		874	1 231	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		146 850	74 701	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		2 352	639	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		18 041	16 281	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	1 226	1 387	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	4 947	2 439	
	6.3-Informatique	5 307	5 768	
	6.4-Assurances	306	525	
	6.5-Locaux	4 463	3 603	
	6.6-Autres	1 791	2 560	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)				
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		1 277	1 512	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		29 324	35 261	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		19 271	19 065	
	11.1 Garantie de continuité	19 271	19 065	
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		887	1 040	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels			
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	887	1 040	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT		1 118	968	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 178 272	- 62 307	65.05
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 178 272	- 62 307	65.05

(1) Dont Collectivité :	29 324	35 261	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes nets assainis sont en hausse de 2% en 2021 par rapport à 2020.

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

4 - Produits accessoires

En 2021, les frais de recouvrement représentent 6k€ contre 3k€ en 2020 et explique la variation.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitances, matières et fournitures

Forte hausse en 2020 sur la réparation des branchements, l'entretien canalisation et le curage (casse canalisation et step) pour 91 k€. En 2021 retour à la normale à 4 k€.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Rognes Eau

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'€uros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	**263,48**	**282,49**	**7,21%**
Exploitation du service	147,28	159,83	
Collectivités et autres organismes publics	83,21	86,35	
Travaux attribués à titre exclusif	27,27	28,70	
Produits accessoires	5,71	7,62	
CHARGES	**319,41**	**328,28**	**2,78%**
Personnel	63,12	69,29	
Energie électrique	20,93	22,90	
Produits de traitement	0,45	1,07	
Analyses	5,79	3,31	
Sous-traitance, matières et fournitures	41,20	32,23	
Impôts locaux et taxes	0,85	0,95	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	25,70	30,22	
• télécommunication, postes et télégestion	3,10	1,99	
• engins et véhicules	3,61	4,59	
• informatique	11,48	15,98	
• assurance	0,90	0,78	
• locaux	3,50	2,28	
Contribution des services centraux et recherche	5,95	6,47	
Collectivités et autres organismes publics	83,21	86,35	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	2,59	3,26	
• programme contractuel	16,49	16,82	
• fonds contractuel	7,20	7,23	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	42,85	43,70	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1,00	0,83	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	2,06	3,65	
Résultat avant impôt	**-55,93**	**-45,79**	**18,13%**
RESULTAT	**-55,93**	**-45,79**	**18,13%**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Rognes Assainissement

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'€uros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	**0,00**	**212,11**	-
Exploitation du service	0,00	151,75	
Collectivités et autres organismes publics	0,00	60,05	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,29	
Produits accessoires	0,00	0,02	
CHARGES	**0,00**	**221,03**	-
Personnel	0,00	55,36	
Energie électrique	0,00	17,56	
Produits de traitement	0,00	0,84	
Analyses	0,00	0,61	
Sous-traitance, matières et fournitures	0,00	45,70	
Impôts locaux et taxes	0,00	0,80	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	0,00	17,82	
• télécommunication, postes et télégestion	0.00	0.57	
• engins et véhicules	0,00	3,85	
• informatique	0,00	9,82	
• assurance	0,00	0,71	
• locaux	0,00	1,57	
Contribution des services centraux et recherche	0,00	5,02	
Collectivités et autres organismes publics	0,00	60,05	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	0,00	8,93	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	0,00	6,31	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	0,00	0,76	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	0,00	1,28	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,00	0,00	
Résultat avant impôt	**0,00**	**-8,92**	-
RESULTAT	**0,00**	**-8,92**	-

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2. Compte annuel d'exploitation

PRODUITS	
Partie Fixe Indépendante des Débits et Charges	1 523 174,44 €
Partie Fixe Dépendant indirectement des Débits et des Charges	409 332,31 €
Partie Proportionnelle Dépendant Exclusivement des Débits et des Charges	1 190 400,22 €
Révision de prix	430 913,30 €
Prestations supplémentaires	32 665,25 €
TOTAL PRODUITS	**3 586 485,52 €**
CHARGES DIRECTES ET REPARTIES	
Personnel et frais associés	683 556,63 €
Energie	156 806,43 €
Elec-prime fixe	*44 117,18 €*
Elec-consommation	*112 689,25 €*
Réactifs et produits consommables	513 073,03 €
Evacuation des boues (Elimination et transport)	184 341,47 €
Entretien courant	672 935,37 €
Dépenses d'entretien (présentation de service + pièces de rechange)	391 497,36 €
Dépenses de fonctionnement	204 413,40 €
Dépenses de gestion	77 024,61 €
Analyses	94 951,12 €
Charges générales	47 238,62 €
Frais de structure	699 321,18 €
Frais de Renouvellement*	294 197,87 €
Provisions créances douteuses	- 104 083,44 €
TOTAL CHARGES DIRECTES ET REPARTIE	**3 242 338,28 €**
RESULTAT DE L'AFFAIRE AVANT IMPOT SUR LES SOCIETES	**344 147,24 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		769 012	673 452	-12.43
1-EXPLOITATION DU SERVICE		522 648	473 375	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		182 129	167 592	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		37 932	14 719	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		26 302	17 766	
CHARGES		910 198	711 747	-21.80
1-PERSONNEL		255 919	130 259	
2-CHARGES DE PRODUCTION		197 763	197 901	
	2.1-Energie électrique	9 082	2 349	
	2.2-Achats d'eau	183 910	191 451	
	2.3-Produits de traitement	4 771	4 101	
3-ANALYSES		4 738	4 219	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		80 981	55 627	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		41 966	19 515	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		60 008	45 447	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	6 386	5 368	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	8 614	6 861	
	6.3-Informatique	20 433	16 461	
	6.4-Assurances	1 137	1 471	
	6.5-Locaux	14 942	7 557	
	6.6-Autres	8 497	7 729	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)				
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		4 608	4 210	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		182 129	167 592	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		26 596	26 496	
	11.1 Garantie de continuité			
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel	26 596	26 496	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		51 214	51 664	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs	13 696	13 909	
	12.2-Investissements contractuels	34 349	34 864	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	3 170	2 891	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT		4 275	8 815	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 141 186	- 38 295	72.88
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 141 186	- 38 295	72.88

(1) Dont Collectivité :	93 201	83 970	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes nets vendus sont en baisse de 5%.

4 - Produits accessoires

Les produits accessoires diminuent essentiellement en lien avec les frais d'accès au service qui passent de 14 k € en 2020 à 6 k€ en 2021.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

L'évolution du poste de sous-traitance s'explique par la forte diminution en 2021 des travaux réalisés à titre exclusif.

5 - Impôts et taxes

Le taux de la redevance prélèvement a été baissé en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	761 181	741 874	-2.54
1-EXPLOITATION DU SERVICE	610 559	607 067	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	143 275	132 085	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	7 347	2 722	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	988 958	889 390	-10.07
1-PERSONNEL	262 157	249 847	
2-CHARGES DE PRODUCTION	88 227	83 098	
2.1-Energie électrique	73 954	60 239	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	14 273	22 859	
3-ANALYSES	3 552	3 765	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	209 156	134 591	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	9 044	1 773	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	102 076	106 754	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	7 868	9 064	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	16 864	16 407	
6.3-Informatique	36 210	37 954	
6.4-Assurances	2 186	3 554	
6.5-Locaux	29 797	21 747	
6.6-Autres	9 152	18 029	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	9 358	10 340	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	143 275	132 085	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	103 886	103 496	
11.1 Garantie de continuité			
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	103 886	103 496	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	57 781	61 746	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels	51 306	54 621	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	6 475	7 125	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT		447	1 894	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 227 777	- 147 516	35.24
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 227 777	- 147 516	35.24

(1) Dont Collectivité :	143 275	132 085	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes nets assainis augmentent de 2% mais cette évolution est compensée par une estimation trop faible des volumes de fin d'année lors de la clôture des comptes.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

2.3 - Produits de traitement

En 2021 nous avons eu un incident sur la préparation polymère (+3,5 k€) et des problèmes de réglage au niveau du chlorure ferrique qui ont généré des sur-consommations.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

En 2020 hausse pour les graisses, le relevage et le curage. Retour à la normale en 2021 et - 14k€ d'entretien enregistré en 2020 qui passe en renouvellement en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	70 995	52 141	-26.56
1-EXPLOITATION DU SERVICE	41 331	30 995	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	27 216	20 717	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	1 864		
4-PRODUITS ACCESSOIRES	583	429	
CHARGES	89 635	79 601	-11.19
1-PERSONNEL	27 994	16 669	
2-CHARGES DE PRODUCTION	9 248	5 677	
2.1-Energie électrique	8 567	4 994	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	682	683	
3-ANALYSES	1 481	1 159	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	9 689	26 313	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	1 517	626	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	7 696	6 014	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	617	543	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	1 260	953	
6.3-Informatique	2 862	2 259	
6.4-Assurances	168	205	
6.5-Locaux	2 038	1 046	
6.6-Autres	750	1 008	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	702	590	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	27 216	20 717	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	3 589	1 427	
11.1 Garantie de continuité	3 589	1 427	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	479	406	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels			
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	479	406	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		24	3	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 18 640	- 27 460	-47.31
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 18 640	- 27 460	-47.31

(1) Dont Collectivité :	19 612	15 084	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes 2020 étaient anormalement hauts en lien avec les périodes de confinement. Les volumes 2021 sont comparables à l'année 2019.

CHARGES

1 - Personnel

Optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitances, matières et fournitures

Des travaux d'entretien sur la station de filtration et sur le réseau d'eau potable à hauteur de 15k€ ont été réalisés en 2021.

8.5. Reversements effectués dans l'année

8.5.1. Produits facturés au cours de l'exercice



Note

Le mode de facturation basé sur la notion de tournée de relève, d'une part, et les délais d'encaissement, d'autre part, entraîne un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Le délai de reversement est fixé contractuellement.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Saint-Cannat Eau

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'€uros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	**529,33**	**567,11**	**7,14%**
Exploitation du service	272,52	269,89	
Collectivités et autres organismes publics	230,20	225,91	
Travaux attribués à titre exclusif	16,38	52,76	
Produits accessoires	10,24	18,55	
CHARGES	**622,80**	**558,76**	**-10,28%**
Personnel	119,11	85,16	
Energie électrique	9,46	9,65	
Achats d'eau	116,64	88,91	
Produits de traitement	1,40	1,73	
Analyses	5,22	7,40	
Sous-traitance, matières et fournitures	35,60	45,06	
Impôts locaux et taxes	0,91	1,43	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	44,83	45,24	
• télécommunication, postes et télégestion	1,52	1,69	
• engins et véhicules	8,56	5,31	
• informatique	26,84	28,08	
• assurance	0,77	1,24	
• locaux	5,42	3,42	
Contribution des services centraux et recherche	9,87	11,26	
Collectivités et autres organismes publics	230,20	225,91	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	26,61	26,99	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	7,68	7,83	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	12,40	12,61	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	0,86	1,33	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	2,02	-11,75	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,00	0,00	
Résultat avant impôt	**-93,47**	**8,35**	**108,93%**
Apurement des déficits antérieurs	0,00	8,35	
RESULTAT	**-93,47**	**-0,00**	**100,00%**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Saint-Cannat Assainissement

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'€uros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	**275,35**	**266,04**	**-3,38%**
Exploitation du service	235,89	223,75	
Collectivités et autres organismes publics	32,76	30,42	
Travaux attribués à titre exclusif	6,69	11,84	
Produits accessoires	0,00	0,03	
CHARGES	**274,64**	**248,60**	**-9,48%**
Personnel	70,35	64,78	
Energie électrique	23,51	22,21	
Achats de prestations assainissement	-0,00	0,00	
Produits de traitement	4,31	8,51	
Analyses	0,45	1,56	
Sous-traitance, matières et fournitures	57,62	32,83	
Impôts locaux et taxes	1,58	1,21	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	28,77	30,91	
• télécommunication, postes et télégestion	1,23	0,75	
• engins et véhicules	5,00	4,34	
• informatique	12,46	12,59	
• assurance	1,39	1,22	
• locaux	4,93	2,03	
Contribution des services centraux et recherche	8,01	7,78	
Collectivités et autres organismes publics	32,76	30,42	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	42,49	42,70	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	2,51	2,54	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1,55	1,31	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	0,72	1,83	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,01	0,01	
Résultat avant impôt	**0,70**	**17,44**	**2378,91%**
Apurement des déficits antérieurs	0,70	17,44	
RESULTAT	**-0,00**	**0,00**	**-**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	1 147 957	1 129 884	-1.57
1-EXPLOITATION DU SERVICE	756 310	706 123	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	336 176	324 411	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	17 279	34 933	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	38 192	64 417	
CHARGES	1 387 659	1 304 945	-5.96
1-PERSONNEL	301 426	246 704	
2-CHARGES DE PRODUCTION	386 569	373 776	
2.1-Energie électrique	14 146	15 070	
2.2-Achats d'eau	368 289	353 802	
2.3-Produits de traitement	4 134	4 904	
3-ANALYSES	6 104	4 976	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	119 883	137 366	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	38 674	27 548	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	108 084	96 428	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	7 900	7 953	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	12 189	12 062	
6.3-Informatique	28 267	30 041	
6.4-Assurances	1 526	2 476	
6.5-Locaux	31 331	20 746	
6.6-Autres	26 871	23 151	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)	5 686	5 690	
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	6 283	7 014	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	336 176	324 411	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	54 552	58 048	
11.1 Garantie de continuité	1 539	2 560	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	53 013	55 488	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	7 072	7 435	
12.1-Compteurs			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.2-Investissements contractuels	2 479	2 516	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	4 592	4 918	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT		17 151	15 548	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 239 702	- 175 061	26.97
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 239 702	- 175 061	26.97

(1) Dont Collectivité :	200 645	192 122	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Baisse des volumes nets vendus de 4% entre 2020 et 2021.

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

4 - Produits accessoires

Augmentation des frais de recouvrement à hauteur de 24 k€ entre 2020 et 2021.

CHARGES

1 - Personnel

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

2.2 Achats d'eau

Baisse des achats d'eau en lien avec la baisse des volumes consommés.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au rebond constaté en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		539 190	531 747	-1.38
1-EXPLOITATION DU SERVICE		380 831	375 911	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		151 794	149 263	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		6 565	6 573	
4-PRODUITS ACCESSOIRES				
CHARGES		745 946	917 363	22.98
1-PERSONNEL		205 309	216 797	
2-CHARGES DE PRODUCTION		30 539	113 338	
	2.1-Energie électrique	13 070	102 976	
	2.2-Achats d'eau			
	2.3-Produits de traitement	17 469	10 363	
3-ANALYSES		3 890	3 581	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		180 072	236 940	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		5 919	975	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		76 682	84 167	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	6 315	7 347	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	11 419	11 600	
	6.3-Informatique	25 348	28 522	
	6.4-Assurances	1 465	2 412	
	6.5-Locaux	22 126	17 113	
	6.6-Autres	10 008	17 172	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)		7 956	7 915	
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		6 220	6 905	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		151 794	149 263	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		63 722	84 402	
	11.1 Garantie de continuité	8 101	25 693	
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel	55 621	58 709	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		6 438	6 867	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels	2 003	2 033	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	4 435	4 834	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT		7 404	6 212	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 206 756	- 385 616	-86.51
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 206 756	- 385 616	-86.51

(1) Dont Collectivité :	151 794	149 263	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes assainis baissent de 6% entre 2020 et 2021. Cette baisse est compensée en grande partie par la prise en compte sur une année pleine de l'augmentation de tarif en lien avec l'avenant n°1.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'affectation du personnel sur ce contrat a été revu en tenant compte de la réalité des interventions réalisés. Il passe de 1,93% en 2020 à 2,6% en 2021.

2.1 Energie électrique

Impact contentieux Aqualter (-35 k€ en 2020) (+50 k€ en 2021)

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

L'évolution de ce poste de charge s'explique essentiellement par la réalisation de travaux d'entretien sur le broyeur de tête de la STEP à hauteur de 30 k€.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		205 438	195 884	-4.65
1-EXPLOITATION DU SERVICE		116 558	112 774	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		85 513	71 850	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		- 1	7 724	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		3 368	3 536	
CHARGES		244 148	251 556	3.03
1-PERSONNEL		85 947	106 071	
2-CHARGES DE PRODUCTION		15 204	10 700	
	2.1-Energie électrique	11 459	6 948	
	2.2-Achats d'eau			
	2.3-Produits de traitement	3 746	3 752	
3-ANALYSES		1 840	1 445	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		15 932	20 272	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		4 032	1 839	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		22 908	24 052	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	1 880	2 005	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	3 562	3 564	
	6.3-Informatique	8 208	9 264	
	6.4-Assurances	470	778	
	6.5-Locaux	5 915	4 242	
	6.6-Autres	2 874	4 199	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)				
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		1 943	2 118	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		85 513	71 850	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		6 407	8 936	
	11.1 Garantie de continuité	6 407	8 936	
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		3 271	3 352	
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels	1 930	1 959	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	1 341	1 393	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		1 150	922	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 38 710	- 55 673	-43.82
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 38 710	- 55 673	-43.82

(1) Dont Collectivité :	65 169	54 540	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.5. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

L'augmentation de tarif en lien avec l'avenant n°1 sur une année pleine (+16%) est compensée par la baisse des volumes constatée en 2021 par rapport à 2020 (-17%).

4 - Produits accessoires

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'affectation du personnel sur ce contrat a été revu en tenant compte de la réalité des interventions réalisés. Il passe de 1,07% en 2020 à 1,6% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au rebond constaté en 2021.

8.6. Reversements effectués dans l'année

8.6.1. Compte de la surtaxe



Note

Le mode de facturation basée sur la notion de tournée de relève, d'une part, et les délais d'encaissement, d'autre part, entraînent un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Le délai de reversement est fixé contractuellement.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	31 902	28 097	-11.93
1-EXPLOITATION DU SERVICE	24 225	21 060	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	7 677	6 734	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF			
4-PRODUITS ACCESSOIRES		303	
CHARGES	47 288	46 151	-2.40
1-PERSONNEL	17 723	25 613	
2-CHARGES DE PRODUCTION	927	673	
2.1-Energie électrique	926	671	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	1	2	
3-ANALYSES	117	121	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	12 954	4 959	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	449	102	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	4 562	4 867	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	370	392	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	694	668	
6.3-Informatique	1 608	1 847	
6.4-Assurances	92	145	
6.5-Locaux	1 230	840	
6.6-Autres	567	975	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	378	380	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	7 677	6 734	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	564	1 341	
11.1 Garantie de continuité	564	1 341	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	1 209	1 207	
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	948	962	

Agence d'Aix-en-Provence
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	261	245	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		729	155	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 15 386	- 18 054	-17.34
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 15 386	- 18 054	-17.34

(1) Dont Collectivité :	7 677	6 734	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.5. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes assainis sont en baisse de 15% entre 2021 et 2020. Il s'agit d'un retour à la normale par rapport à 2020 qui était une année exceptionnelle.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'affectation du personnel sur ce contrat a été revu en tenant compte de la réalité des interventions réalisés. Il passe de 0,22% en 2020 à 0,4% en 2021.

8.6. Reversements effectués dans l'année

8.6.1. Compte de la surtaxe



Note

Le mode de facturation basé sur la notion de tournée de relève, d'une part, et les délais d'encaissement, d'autre part, entraîne un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Le délai de reversement est fixé contractuellement.

1.Compte de la surtaxe de la collectivité	
Solde du compte au 1er Janvier	6 801.05
Facturation de l'exercice	6 745.26

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	1 003 911	970 947	-3.28
1-EXPLOITATION DU SERVICE	620 497	636 256	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	253 178	185 167	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	106 005	111 095	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	24 231	38 429	
CHARGES	1 154 689	1 110 445	-3.83
1-PERSONNEL	246 045	230 476	
2-CHARGES DE PRODUCTION	305 526	335 029	
2.1-Energie électrique	22 355	22 299	
2.2-Achats d'eau	279 844	309 358	
2.3-Produits de traitement	3 327	3 372	
3-ANALYSES	3 688	3 939	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	181 181	189 074	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	28 118	27 935	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	77 352	83 200	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	9 781	9 893	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	10 413	10 666	
6.3-Informatique	23 943	27 056	
6.4-Assurances	1 297	2 124	
6.5-Locaux	17 547	11 104	
6.6-Autres	14 370	22 357	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	5 374	5 995	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	253 178	185 167	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	26 794	24 060	
11.1 Garantie de continuité	26 794	24 060	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	23 723	23 836	
12.1-Compteurs	14 044	13 746	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.2-Investissements contractuels	5 727	5 813	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	3 951	4 277	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		3 709	1 735	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 150 778	- 139 499	7.48
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 150 778	- 139 499	7.48

(1) Dont Collectivité :	165 047	95 835	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.5. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes nets vendus augmentent de 1% en 2021 par rapport à 2020.

2 - Collectivité et autres organismes publics

La surtaxe a baissé de 34% entre 2020 et 2021.

4 - Produits accessoires

Les frais de recouvrement et les frais d'accès au service (FAS) ont augmenté entre 2020 et 2021 : +11k € pour les frais de recouvrement et +4 k€ pour les FAS.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

2.2 Achats d'eau

Le tarif d'achat d'eau au m3 a augmenté de 7% entre 2020 et 2021. En outre, les volumes achetés ont augmenté de 3% reflétant la baisse du rendement du réseau de distribution de la commune.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		92 879	201 706	117.17
1-EXPLOITATION DU SERVICE		17 732	17 915	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		53 311	129 350	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		21 835	54 441	
4-PRODUITS ACCESSOIRES				
CHARGES		126 210	271 313	114.97
1-PERSONNEL		20 107	67 496	
2-CHARGES DE PRODUCTION		1 060	193	
	2.1-Energie électrique	1 060	191	
	2.2-Achats d'eau			
	2.3-Produits de traitement		1	
3-ANALYSES		6	11	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		42 370	68 309	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		370	69	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		3 269	5 383	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	223	247	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	528	664	
	6.3-Informatique	1 306	2 516	
	6.4-Assurances	75	169	
	6.5-Locaux	952	1 198	
	6.6-Autres	185	589	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)				
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		296	336	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		53 311	129 350	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		5 177		
	11.1 Garantie de continuité	5 177		
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		186	140	
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune de Ventabren - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille

Euros		2020	2021	%
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	186	140	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		56	28	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 33 332	- 69 606	-108.83
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 33 332	- 69 606	-108.83

(1) Dont Collectivité :	53 311	129 350	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

2 - Collectivités et autres organismes publics

Evolution de la surtaxe : 0,194 €/m3 en 2020 > 0,53 €/m3 en 2021

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Après la baisse significative de l'activité Travaux en 2020 en lien avec la crise sanitaire, un effet rebond est constaté en 2021 générant une augmentation de CA.

CHARGES

1 - Personnel

Impact de l'évolution du coefficient d'activité : 0,3% en 2020 > 1,2% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au rebond constaté en 2021.

10 - Collectivités et autres organismes publics

Evolution de la surtaxe : 0,194 €/m3 en 2020 > 0,53 €/m3 en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros		2020	2021	%
PRODUITS		5 484 208	5 542 663	1.07
1-EXPLOITATION DU SERVICE		4 004 945	4 030 394	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		1 096 770	1 122 822	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		83 355	104 068	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		299 137	285 378	
CHARGES		6 478 589	5 515 679	-14.86
1-PERSONNEL		750 248	543 301	
2-CHARGES DE PRODUCTION		3 120 045	2 693 826	
	2.1-Energie électrique	22 175	18 553	
	2.2-Achats d'eau	3 097 085	2 673 760	
	2.3-Produits de traitement	785	1 513	
3-ANALYSES		7 921	7 455	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		614 999	197 287	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)		147 972	74 530	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION		239 956	322 206	
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	22 375	31 161	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	29 762	43 189	
	6.3-Informatique	69 924	103 316	
	6.4-Assurances	3 575	8 510	
	6.5-Locaux	52 433	42 473	
	6.6-Autres	61 888	93 558	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)		161 827	164 024	
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		14 564	24 939	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		1 096 770	1 122 822	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		265 432	260 567	
	11.1 Garantie de continuité	99 379	94 490	
	11.2 Programme contractuel			
	11.3 Fonds contractuel	166 052	166 077	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		39 078	46 617	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels	27 935	28 354	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	11 143	18 262	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RE-COUVREMENT		19 777	58 105	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 994 382	26 984	102.71
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			10 851	
RESULTAT NET		- 994 382	16 134	101.62

(1) Dont Collectivité :	484 337	479 169	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Augmentation des volumes nets facturés de 1,2% entre 2020 et 2021.

4 - Produits accessoires

L'indemnité sur fond d'intéressement baisse en 2021 de 24 k€.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

2.2 - Achats d'eau

Suppression de l'effet cliquet en 2021 appliqué en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Effet de la provision travaux (230 k€) passée en 2020, reprise en 2021 alors que travaux ont été exécutés seulement à hauteur de 60 k€..

5 - Impôts locaux et taxes

La redevance de prélèvement est passée de 0,04 €/m3 en 2020 à 0,02 €/m3 en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LE CARE

SAUR 27/05/2022

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région	**SUD-EST**
Centre	**PACA**
Département	**BOUCHES-DU-RHONE**
Collectivité	**CNE VITROLLES ASST**

LIBELLE — En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %
PRODUITS	**2 663,1**	**2 813,0**	**5,6**
Exploitation du service	**1 866,1**	**1 796,8**	
Collectivités et autres organismes publics	**410,0**	**575,0**	
Travaux attribués à titre exclusif	**54,7**	**27,2**	
Produits accessoires	**332,3**	**414,1**	
CHARGES	**2 803,4**	**2 901,2**	**3,5**
Personnel	**463,8**	**326,5**	
Energie électrique	**261,9**	**260,1**	
Produits de traitement	**78,9**	**77,1**	
Analyses	**27,3**	**22,6**	
Sous-traitance, matières et fournitures	**610,7**	**709,0**	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**41,1**	**50,2**	
Autres dépenses d'exploitation	**301,5**	**280,6**	
- Télécommunications, poste et télégestion	5,6	7,0	
- Engins et véhicules	106,4	79,6	
- Informatique	122,5	96,6	
- Assurances	4,1	6,5	
- Locaux	49,3	72,9	
- Divers	13,5	17,8	
Contribution des services centraux et recherche	**215,4**	**195,2**	
Collectivités et autres organismes publics	**410,0**	**575,0**	
- Part collectivité	410,0	575,0	
Charges relatives aux renouvellements	**347,5**	**359,2**	
- Pour garantie de continuité du service	76,2	77,7	
- Programme contractuel	271,3	281,5	
Charges relatives aux investissements contractuels	**26,5**	**26,5**	
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)	26,5	26,5	
Charges relatives investissements du domaine privé	**7,6**	**8,5**	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	**11,1**	**10,8**	
RESULTAT AVANT IMPOT	**-140,3**	**-88,2**	**37,1**
RESULTAT	**-140,3**	**-88,2**	**37,1**

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 160-016001 -132401 -02 2021120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 27/05/2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Métropole Aix-Marseille-Provence — 2 Quai d'Arenc — 13002 MARSEILLE — © photos Metropole Aix-Marseille-Provence — Création : DGACREGE — Édition septembre 2022 pour l'exercice 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Territoire Pays Salonais

2021

Nouvelle station d'épuration de La Fare-les-Oliviers (février 2022)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PREAMBULE

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations règlementaires prévues par :

- la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation Territoriale de la République ;
- le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1er janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son Territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un Territoire de 3 148 km². Ces 1,86 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SOMMAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 5
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE 5
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE 5
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT 7
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 7
1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 7
1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 7
1.4. LES MODES DE GESTION 7
1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP) 8
1.4.2. REGIES 8

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 9
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021 9
2.2. FAITS MARQUANTS 9
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE 10
2.3.1. L'ADDUCTION 11
2.3.2. LA PRODUCTION 11
2.3.3. LE TRAITEMENT (y compris traitement chlore sur forage) 13
2.3.4. LE STOCKAGE 14
2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION 15
2.4. LA QUALITE DE L'EAU 15
2.5. LA DISTRIBUTION 17
2.5.1. RENDEMENT 17
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE 20
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS 21
2.7. LA GESTION FINANCIERE 22
2.7.1. LES VOLUMES FACTURES 22
2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES 23
2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN 23
2.7.4. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE 24
2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP ET REGIES) 25
2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE 26
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX 27
2.8.1. TRAVAUX NEUFS 27
2.8.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 27
2.8.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S) 28
2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT 29
2.8.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 29
2.8.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S) 29
2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES 30

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 31
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021 31
3.2. FAITS MARQUANTS 31
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE 32
3.3.1. LA COLLECTE 32

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.3.2. LE TRAITEMENT 33
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE 34
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION 37
3.6. LA GESTION DES DECHETS 37
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS 39
3.8. LA GESTION FINANCIERE 40
3.8.1. LES VOLUMES FACTURES 40
3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES 40
3.8.3. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE 41
3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP, SPL ET REGIES ERSONNALISEES) 42
3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE 42
3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX 43
3.9.1. TRAVAUX NEUFS 43
3.9.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 43
3.9.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S) 43
3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT 44
3.9.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 44
3.9.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S) 45
3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES 46

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 48
4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021 48
4.2. FAITS MARQUANTS 48
4.3. DESCRIPTION DU SERVICE 48
4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE 49
4.5. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE 51

5. TARIFS DE L'EAU 52
5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 52
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION 53
5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) 56

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE 57
6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX 57
6.2. ACTIONS DE SOLIDARITE 58
6.2.1. COOPERATION DECENTRALISEE 58
6.2.2. FONDS DE SOLIDARITE 58

ANNEXES 59
ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE 60
ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION 65
ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX 67
ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2021 ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA) ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six Territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2021, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la Présidente de la Métropole Madame Martine VASSAL et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Didier REAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établit par chaque Territoire, est :

- présenté en Conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en Conseil de la Métropole ;
- présenté en Conseil Municipal de chaque commune.

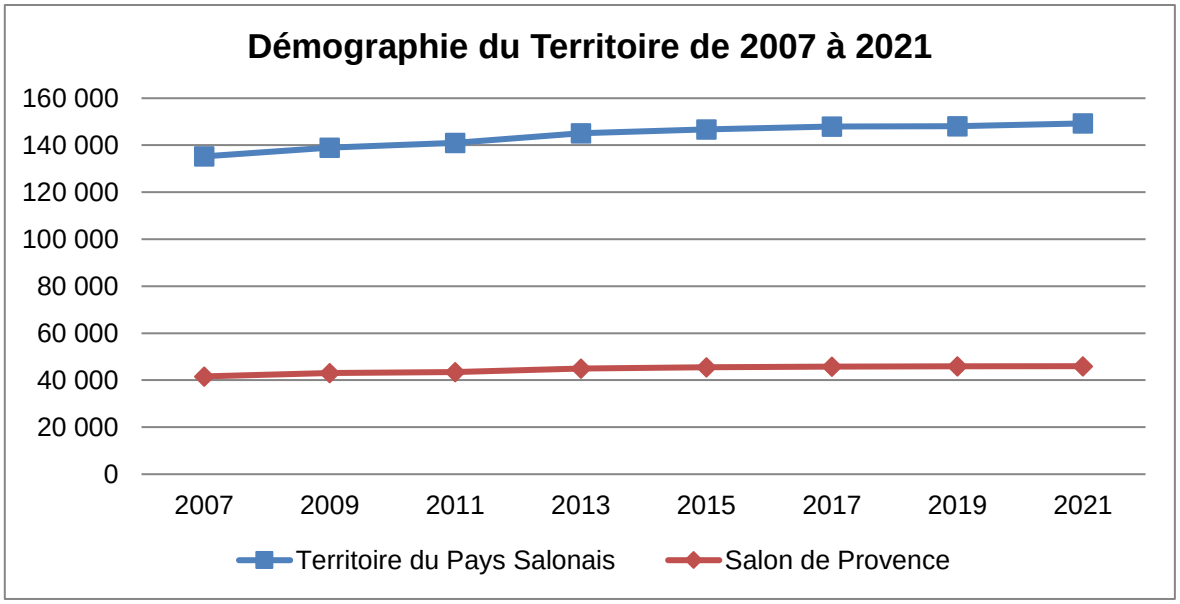
Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le Territoire du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 17 communes.

Il représente un bassin de vie de 149 278 habitants (population légale INSEE 2019 en vigueur au 1er janvier 2022), soit près de 8 % de la population totale de la Métropole.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



Le Territoire du Pays Salonais couvre une superficie d'environ 514 km².

La ville « centre » est Salon de Provence (45 970 habitants, soit 31 % de la population du Territoire).



Au niveau du Territoire, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité du Président du Conseil de Territoire Monsieur Nicolas ISNARD et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Olivier GUIROU.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

La gestion opérationnelle est assurée au sein de la **Direction Eau et Assainissement**, composée de quatre divisions et de trois agents administratifs :

- La **Division Gestion Patrimoniale des Ouvrages et suivi DSP** chargée du contrôle et du suivi des contrats de délégation du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et du chauffage urbain, de la gestion patrimoniale des ouvrages, ainsi que des études et travaux d'investissement relatifs aux ouvrages ;
- La **Division Gestion Patrimoniale des Réseaux** chargée de la gestion patrimoniale des réseaux, ainsi que des études et des travaux d'investissement (amélioration, extension et création de réseaux) ;
- La **Division Etudes, Règlementation et SPANC** chargée des études règlementaires et prospectives, des zonages, des schémas directeurs et du Service Public d'Assainissement Non Collectif ;
- La **Division Exploitation Pluvial et DECI** chargée des compétences pluvial et DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) en lien avec les communes.

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du Code de la Santé Publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille, le canal de Provence ou le canal de Craponne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du Territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épurations gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par une délégation de service public (société privée).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par une délégation de service public (société privée).

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée en régie interne.

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à une société privée qui assure pour le compte de la Collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrat de DSP d'une durée de 12 ans, en vigueur depuis le 1er janvier 2013, avec la société Agglopole Provence Eau, filiale de la Société des Eaux de Marseille.

La gestion du service public de l'assainissement collectif a été confiée à une société privée qui assure pour le compte de la Collectivité la collecte et la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elle assure également l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrat de DSP d'une durée de 12 ans, en vigueur depuis le 1er janvier 2013, avec la société Agglopole Provence Assainissement, filiale de la SAUR.

Le contrôle des délégations est effectué par la Direction Eau et Assainissement. Le pilotage et le suivi des contrats de délégation se traduisent par :

- des réunions trimestrielles de suivi avec les délégataires afin de :
  - suivre le respect des objectifs et des engagements contractuels (indicateurs de gestion) ;
  - échanger des informations sur la gestion du service public ;
  - étudier les aspects financiers des contrats ;
  - effectuer un suivi opérationnel et de coordination avec le Territoire (suivi des demandes des abonnés/usagers/collectivités, travaux) ;
- l'analyse du Rapport Annuel du Délégataire (RAD) ;
- le suivi des indicateurs techniques et financiers du service.

1.4.2. REGIES

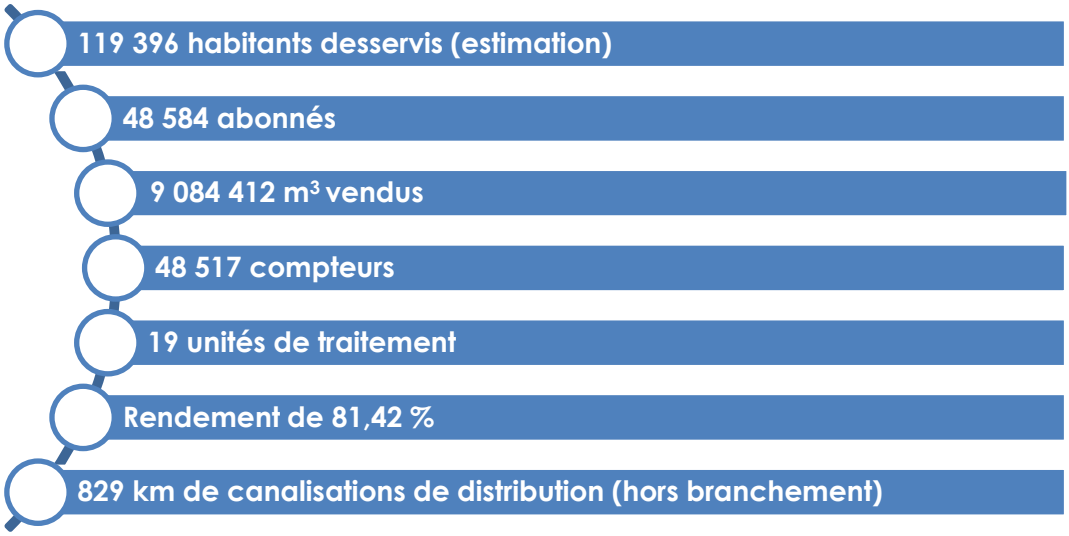
L'assainissement non collectif est géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), au sein de la Direction Eau et Assainissement, et exerce les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux de création ou de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Les missions de contrôles des diagnostics des installations d'assainissement non collectif, dans le cadre de transactions immobilières, ont été assurées en 2021 par la SERAMM (Service d'Assainissement Marseille Métropole) via un marché de prestations de service.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et évènements marquants qui ont eu lieu sur le Territoire au cours de l'année 2021 sont les suivants :

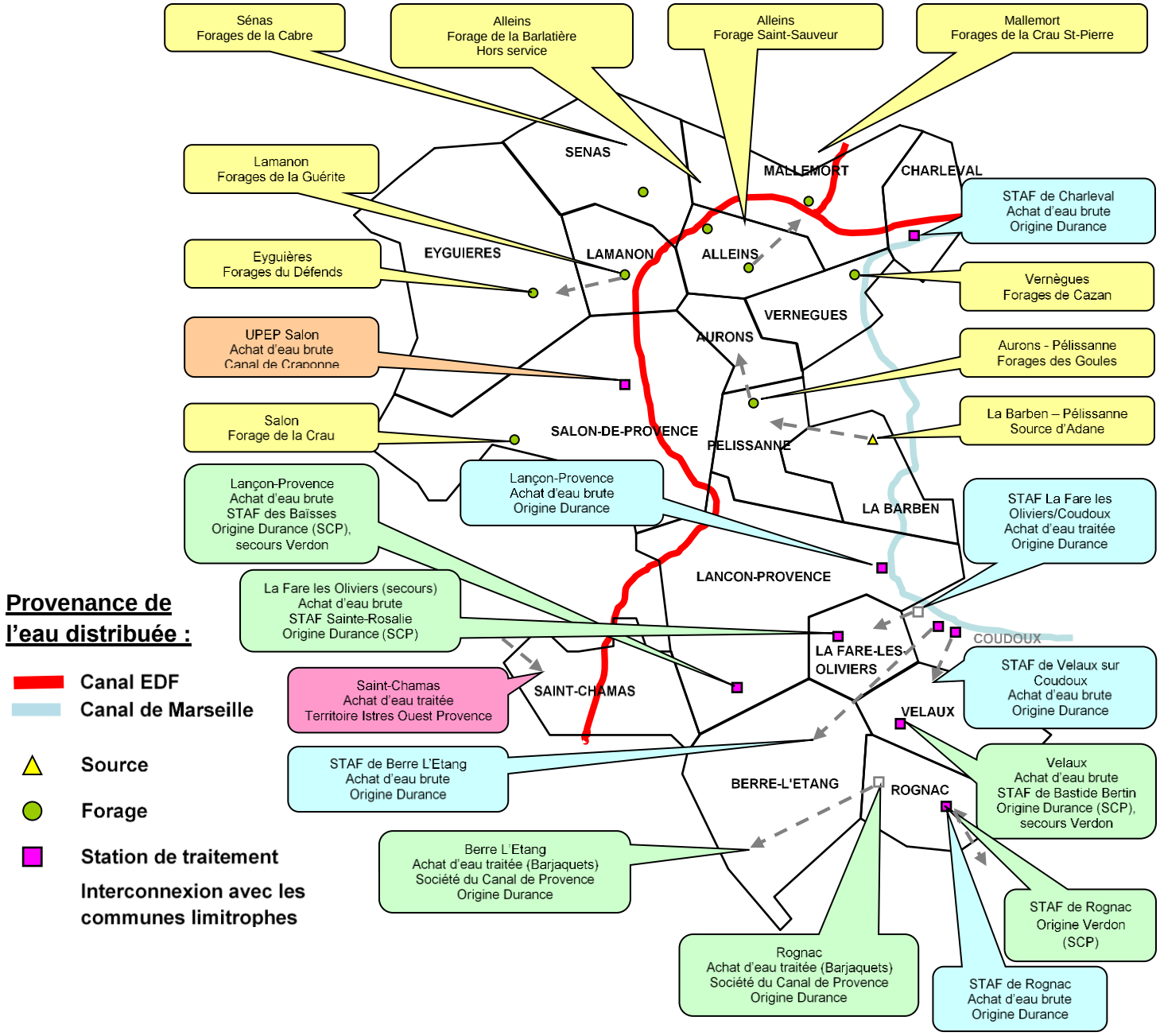
- **Augmentation de l'indice de rendement du réseau** (81,42 % en 2021 contre 79,53 % en 2020) grâce aux opérations de renouvellement de canalisations par la collectivité et au travail important de réduction des fuites par le délégataire (avec notamment les **Plans d'actions réglementaires** sur St-Chamas et Mallemort) ;
- **Baisse du taux d'impayés** (2,32 % en 2021 contre 3,64 % en 2020) ;
- **100 % des analyses réglementaires ARS** ont été **conformes** sur la production ;
- Lancement d'une étude (Site Pilote ARS) pour l'élaboration d'un **Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)** pour le forage de la Crau de Salon de Provence ;
- **Intégration dans le service public de l'eau des ouvrages d'eau potable du domaine du Golf de Mallemort ;**

- **Evènements particuliers :**

- Des tirages exceptionnels d'eau ont été constatés en août 2021 sur les réservoirs La Fare Les Oliviers : après enquête du délégataire avec la commune le problème semble résolu depuis ;
- Durant l'été 2021, l'interconnexion entre les réseaux d'Alleins et Vernègues, déployée à l'été 2020 par la Métropole, a été utilisée pour faire face à un déficit de ressource au niveau du forage de Saint Sauveur permettant une continuité d'alimentation d'Alleins ;
- Suite à l'incendie d'un entrepôt de déchets industriels survenu sur St-Chamas en décembre 2021, une consommation importante d'eau de service a été nécessaire pour l'extinction de cet incendie fin décembre 2021 et début 2022.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3. PATRIMOINE DU SERVICE



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

L'ADDUCTION

Non concerné

2.3.1. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2021, le Territoire a prélevé sur la source et les 9 forages présents sur ces communes, 3 927 180 m³ d'eau brute (détail par ressource ci-dessous) :

Ressources	Volume total prélevé en 2021 (en m³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m³/jour)	Volume moyen 2021 (m³/jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Alleins – Forage de la Barlatière (à l'arrêt)	0	650	0	0 %
Alleins – Forage Saint Sauveur	166 485	900	456	50,67 %
La Barben – Source d'Adane	378 549	3 000	1 037	34,57 %
Eyguières – Forage du Défend	531 078	2 040	1 455	71,32 %
Lamanon – Forage de la Guérite	149 158	NC	409	-
Mallemort – Forage de la Crau St Pierre	459 229	2 520	1 258	49,92 %
Pélissane – Forage des Goules	544 712	3 700	1492	40,32 %
Salon de Provence – Forage de la ZAC de la Crau	1 253 798	4 800	3 435	71,56 %
Sénas – Forage de la Cabre	302 185	2 760	828	30,00 %
Vernègues – Forage Cazan	141 986	840	389	46,31 %
Total	**3 927 180**	**21 210**	**10 759**	**52,33 %**

- Les achats et ventes d'eau :

Le Territoire achète de l'eau : 9 319 611 m³ en 2021 dont :

- Eau traitée importée : 1 899 133 m³ en 2021
  - au Territoire Istres Ouest Provence (Miramas) pour l'alimentation de la commune de Saint-Chamas,
  - au Territoire du Pays d'Aix pour l'alimentation des communes de La Fare-les Oliviers et Rognac,
  - à la Société du Canal de Provence pour l'alimentation des communes de Berre l'Etang et Rognac,

- Eau brute importée : 7 420 478 m³ en 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- au Canal de Marseille pour l'alimentation des communes de Berre-l'Etang, Charleval, Lançon-Provence, Rognac et Velaux,
- à la Société du Canal de Provence pour l'alimentation des communes de La Fare-les-Oliviers, Lançon-Provence et Velaux,
- à l'ASA Compagnie de Craponne pour l'alimentation de la commune de Salon de-Provence.

Par ailleurs, le Territoire vend, par convention, de l'eau : 1 106 003 m³ en 2021 dont :

- Eau traitée exportée : 798 848 m³ en 2021
  - au Territoire Istres Ouest Provence pour l'alimentation des communes de Cornillon-Confoux et Grans,
  - au Territoire du Pays d'Aix pour l'alimentation de la commune de Vitrolles.

Enfin, 307 155 m³ d'eau brute ont été exportés en 2021 de La Barben sur la commune de Pelissanne.

- <u>La sécurisation de la ressource :</u>

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Les secteurs d'Aurons, Berre l'Etang, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Pélissanne, Rognac et Velaux sont sécurisés.
En revanche, les secteurs de Charleval, Lamanon, Lançon-Provence, Saint-Chamas, Sénas, Vernègues ne sont actuellement pas sécurisés.

La commune d'Eyguières est actuellement partiellement sécurisée par une interconnexion avec Lamanon.
La commune de Mallemort peut être partiellement secourue par le réseau public d'eau potable d'Alleins ou par le réseau privé appartenant à l'AFUL de Pont Royal (ZAC du Moulin de Vernègues à Mallemort).
La commune d'Alleins est partiellement sécurisée par une interconnexion avec Vernègues (secours utilisé en août 2021 suite à la baisse du niveau dynamique du forage Saint-Sauveur).

Les travaux d'interconnexion entre le forage de La Crau et l'usine de production d'eau potable de Salon-de-Provence, permettant une sécurisation complète, sont en cours.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3.2. *LE TRAITEMENT*

19 unités de traitement (dont 1 est à l'arrêt) permettent de produire **11 746 320 m³ d'eau potable par an.**

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (produit) (m³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Alleins – Forage la Barlatière (à l'arrêt)	0	/	/	/
Alleins – Forage Saint-Sauveur	178 691	Injection de chlore gazeux	Alleins	Mallemort
Station de filtration de Berre l'Etang	1 630 433	Injection de chlore gazeux, filtration	Berre l'Etang	/
Station de filtration de Charleval	168 155	Electrochloration, filtration	Charleval	/
Eyguières – Forage du Défend	526 161	Injection de chlore	Eyguières	/
La Barben – Source d'Adane	70 247	Injection de chlore	La Barben et Pélissanne	Aurons
La Fare les Oliviers – Station de filtration de Sainte-Rosalie	*(567 271 m3 : eau traitée achetée en gros)*	Injection de chlore gazeux, filtration	La Fare – Quartier de Sainte-Rosalie	La Fare les Oliviers
Lamanon – Forage de La Guérite	148 888	Injection de chlore et de javel	Lamanon	Eyguières
Lançon – Station de filtration des Baïsses	825 406	Electrochloration et filtration (en secours, injection de chlore)	Lançon – Hameau des Baïsses	/
Lançon – Station de filtration de Val de Sibourg		Injection de chlore gazeux, filtration	Lançon – Village	Cornillon – Confoux
Mallemort – Forages de la Crau Saint-Pierre	485 817	Injection de chlore	Mallemort	/
Pélissanne – Forage des Goules	790 586	Injection de chlore gazeux et UV	Aurons et Pélissanne	La Barben
Rognac – Station de filtration des Bassins	1 510 187	Injection de chlore gazeux, filtration	Rognac	Velaux – ZA La Verdière, Vitrolles
Salon de Provence – Usine de production des Aubes	4 127 860	Décantation lamellaire, filtration sur sable, ultrafiltration membranaire, filtration sur charbon actif, break point et désinfection	Salon de Provence	Aurons, La Barben, Pélissanne et Grans
Salon de Provence – Forage de la Crau		Injection de chlore gazeux	Salon de Provence	/

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Sénas – Forage de la Cabre	304 311	Injection de chlore gazeux	Sénas	/
Velaux – Station de filtration	790 272	Injection de chlore gazeux, filtration	Velaux	/
Velaux – Station de filtration Bastide Bertin		Injection de chlore gazeux, filtration	Velaux	/
Vernègues – Forage de Cazan	142 368	Injection de chlore gazeux	Vernègues	Alleins
Total	11 746 320			

2.3.3. LE STOCKAGE

30 réservoirs d'une capacité globale de **47 010 m³** permettent de desservir le Territoire.

Commune desservie	désignation des réservoirs	autonomie de consommation (en heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m³)
Alleins	**La Coste**	**38**	1	1 000
Aurons	**Castellas**	**42**	1	400
Berre-L'Etang	**De Flory**	**13**	1	3 000
Charleval	**Des Bois**	**27**	2	900
Eyguières	**Du Défends**	**11**	1	1 000
La Barben	**Source d'Adane**	**40**	1	500
La Fare les Oliviers	**La Crémade Sainte Rosalie**	**24**	2	2000
Lamanon	**De Calès**	**22**	1	500
Lançon-Provence	**Le Deven**	**24**	5	2940
	ZAC de Sibourg			
	De Sibourg			
Mallemort	**Village (cimetière) Pont Royal**	**5**	2	450
Pélissanne	**Les Goules La Penne Bonsour Le Haut Taulet**	**28**	4	3 000
Rognac	**Des Barjaquets La Plantade Petit Vacon Des Bassins**	**23**	8	6150
Saint-Chamas	**Du Baou**	**22**	1	2 500
Salon de Provence	**Des Magatis La Pastorale**	**43**	6	16 750 (avec pompage 250 m3 de la ZAC)
Sénas	**La Cabre**	**40**	2	2000
Velaux	**Bastide Bertin La Garenne CDM**	**21**	5	3300

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Vernègues	**Des Carlats**	**24**	2	620
	Burlière			
TOTAL			**45**	**47 010**

2.3.4. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2021, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 829 km.

Le linéaire de réseau 2021 est en augmentation de 1,45 % par rapport à l'année 2020.

Le nombre de branchements total est estimé à 48 153 (285 branchements supplémentaires en 2021), soit un linéaire de branchements d'environ 240 km (5 ml par branchement en moyenne).

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune sont présentées en annexe 4 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : *solidarites-sante.gouv.fr*

- **P101.1** : •Taux de conformité 2021 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue bactériologique : 100 %
- **P102.1** : •Taux de conformité 2021 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue physico-chimique : 100 %
- **Bilan** : • **Eau d'excellente qualité**

En 2021, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 58,22 %

En 2020, cet indice était de 60.93 %, soit une légère baisse pour 2021 due à une augmentation du volume produit.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE/DE LA SOURCE	Forage Saint-Sauveur	Forage des Goules	Forage du Défends	Source d'Adane	Forage de La Guérite	Forage de la Crau St-Pierre	Forage de La Crau	Forage de la Cabre	Forage de Cazan
***0 %** : Aucune action.*									
***20 %** : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.*									
***40 %** : Avis de l'hydrogéologue rendu.*	27/05/2014	17/02/2001	24/01/2002	19/06/2002	16/02/2005	26/06/2007	20/07/1995	24/04/2000	09/07/2007
***50 %** : Dossier recevable déposé en préfecture.*									
***60 %** : Arrêté préfectoral.*	21/07/2017	18/10/2005	19/08/2003	02/08/2006		24/06/2009	16/12/1997	15/01/2007	11/05/2009
***80 %** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.*									
***100 %** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.*									
Résultats	60%	80%	80%	80%	40%	60%	80%	80%	60%

Remarque : Suite au dépôt des dossiers en 2021, en janvier 2022 ont été renouvelés les **Arrêtés Préfectoraux** pour le forage de la Cabre à SENAS (pour 15 ans - jusqu'au 15/01/2037) et pour la source de LA DANE à LA BARBEN (pour 15 ans - jusqu'au 02/08/2036).

- Le contrôle des forages privés :

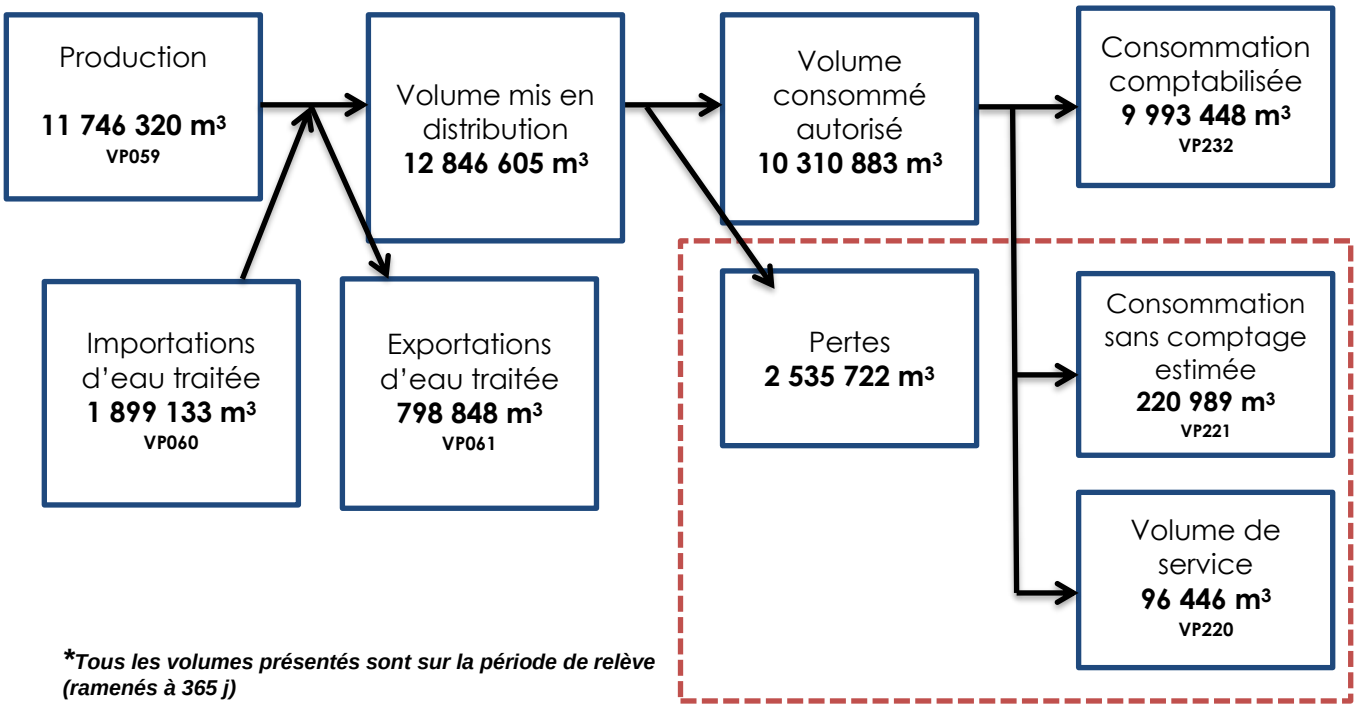
Le Territoire du Pays Salonais a, à ce jour, très peu d'informations sur les propriétés disposant d'une ressource alternative au réseau d'eau potable (forage privé, source…). Aucun contrôle sanitaire n'a été réalisé en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 :



Tous les volumes présentés sont sur la période de relève (ramenés à 365 j)

D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

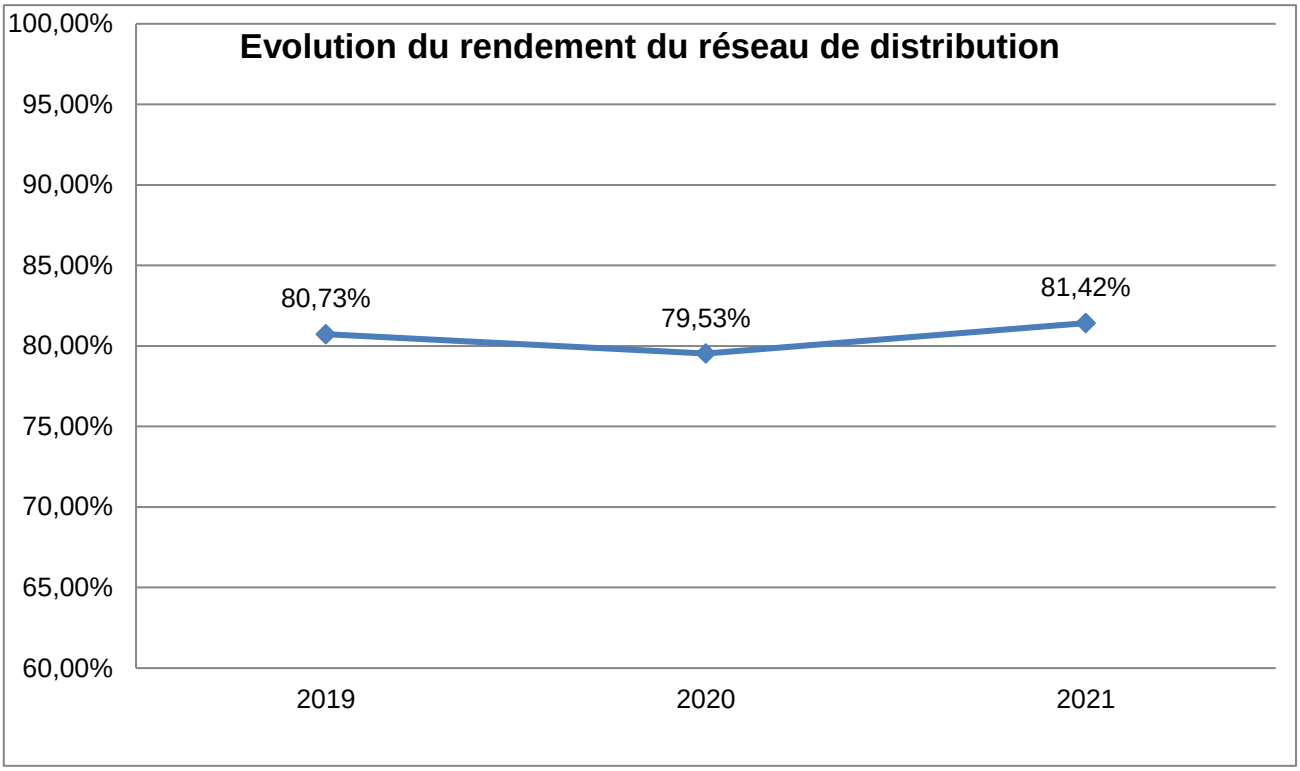
- Performance du réseau :

En 2021, le rendement du réseau (P104.3) est de 81,42 %.

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



P104.3						
Commune	rendement 2020	rendement 2021	Evolution 2021/2020	ILC	Seuil grenelle 2	respect du seuil
Alleins	94,96%	93,45%	-1,52%	17,52	69%	ok
Aurons	82,90%	83,07%	0,16%	15,3	68%	ok
Berre-l'Etang	86,47%	86,33%	-0,14%	50,65	75%	ok
Charleval	83,62%	89,78%	6,15%	23,61	70%	ok
Eyguières	75,57%	78,65%	3,08%	28,13	71%	ok
La Barben	92,21%	89,14%	-3,07%	18,15	69%	ok
La-Fare-les-Oliviers	86,67%	81,56%	-5,12%	27,57	71%	ok
Lamanon	82,54%	77,90%	-4,64%	17,39	68%	ok
Lançon-Provence	82,11%	84,33%	2,22%	27,89	71%	ok
Mallemort	61,02%	64,46%	3,45%	18,74	69%	
Pélissanne	71,18%	71,31%	0,13%	28,94	71%	ok
Rognac	76,83%	74,28%	-2,54%	53,65	76%	
Saint-Chamas	63,98%	78,20%	14,22%	37,94	73%	ok
Salon de Provence	81,78%	85,10%	3,32%	52,23	75%	ok

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Sénas	94,80%	98,58%	3,78%	27,08	70%	ok
Velaux	78,97%	80,62%	1,65%	26,56	70%	ok
Vernègues	89,48%	92,22%	2,74%	17,07	68%	ok
TOTAL	**79,53%**	**81,42%**				

En 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 9,43 m³/km/jour

En 2021, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire est de 8,38 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

	ILC	ILP		
Communes	**2021**		**Catégorie**	**Eval ILP**
Alleins	17,52	1,23	Semi-rural (ILC<30)	Bon
Aurons	15,3	3,12	Semi-rural (ILC<30)	Acceptable
Berre-l'Etang	50,65	8,02	Urbain (ILC>30)	Mauvais
Charleval	23,61	2,69	Semi-rural (ILC<30)	Bon
Eyguières	28,13	7,64	Semi-rural (ILC<30)	Médiocre
La Barben	18,15	2,21	Semi-rural (ILC<30)	Bon
La-Fare-les-Oliviers	27,57	6,24	Semi-rural (ILC<30)	Médiocre
Lamanon	17,39	4,93	Semi-rural (ILC<30)	Acceptable
Lançon-Provence	27,89	5,18	Semi-rural (ILC<30)	Médiocre
Mallemort	18,74	10,33	Semi-rural (ILC<30)	Mauvais
Pélissanne	28,94	11,65	Semi-rural (ILC<30)	Mauvais
Rognac	53,65	18,57	Urbain (ILC>30)	Mauvais
Saint-Chamas	37,94	10,58	Urbain (ILC>30)	Médiocre

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Salon de Provence	52,23	9,14	Urbain (ILC>30)	Acceptable
Sénas	27,08	0,39	Semi-rural (ILC<30)	Bon
Velaux	26,56	6,38	Semi-rural (ILC<30)	Médiocre
Vernègues	17,07	1,44	Semi-rural (ILC<30)	Bon

Evaluation de l'ILP

Catégorie de réseau (m3/j/km)	Rural (ILC<10)	Semi-rural (ILC<30)	Urbain (ILC>30)
Bon	<1,5	<3	<7
Acceptable	<2,5	<5	<10
Médiocre	<4	<8	<15
Mauvais	>4	>8	>15

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

Le délégataire Agglopole Provence Eau réalise depuis 2013 un important travail de terrain pour la recherche de fuites : utilisation de sectorisation permanente, préconisation pour la mise en place de nouvelles sectorisations, recherches de fuites avec pré-localisateurs et par écoute…

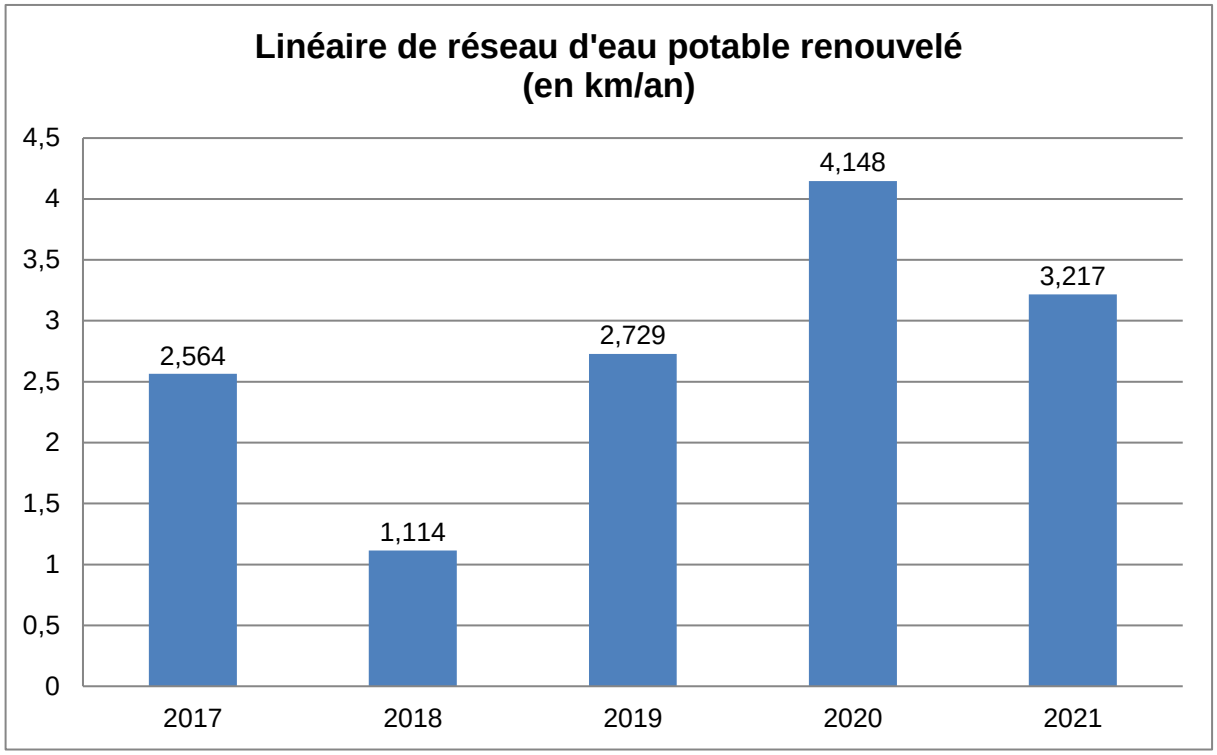
Les fuites repérées sont réparées au fur et à mesure par Agglopole Provence Eau et les préconisations de travaux sont intégrées au programme de renouvellement de réseaux du Territoire du Pays Salonais.

- Renouvellement des réseaux :

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,33 %.

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



- Connaissance du patrimoine :

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du territoire du Pays Salonais est de 110 points/120.

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence Agglopole Provence Eau :

377 Chemin des Aubes 13 300 Salon-de-Provence
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h
Tel : 09 69 39 40 50

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du : 04 91 83 16 15.

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 2,84 / 1 000 abonnés

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

En 2021, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %.

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **8 jours.**

En 2021, le taux de réclamations (P155.1) est de 0,41 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

On constate une légère hausse par rapport à l'année 2020 (0.31/1000 ab.) qui a été une année particulière liée au contexte sanitaire (COVID).

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 9 084 412 m³

Communes	Volumes facturés en m³
Alleins	143 481
Aurons	36 438
Berre	1 232 500
Charleval	140 901
Eyguières	361 251
La Barben	58 650
La Fare les Oliviers	410 895
Lamanon	98 989
Lançon	506 492
Mallemort	287 457
Pélissanne	483 585
Rognac	829 324
Saint Chamas	437 885
Salon de Provence	3 095 973
Sénas	267 620
Velaux	579 927
Vernègues	113 044
TOTAL	**9 084 412**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 2,32 %.

Le montant des impayés s'est amélioré en 2021 par rapport à 2020 (3,64 %).

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

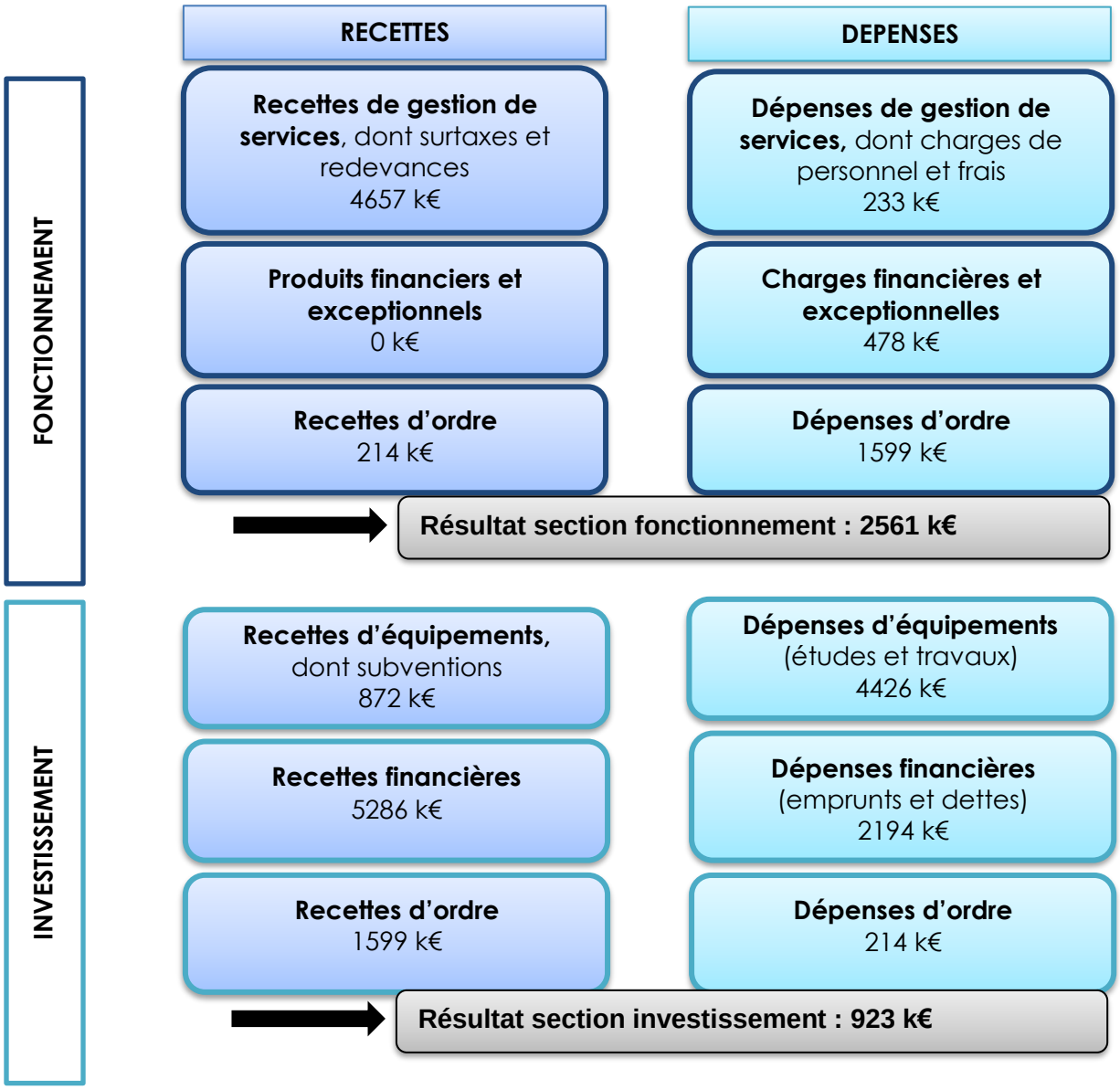
Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	194 056 m³	149 613 m³	**235 645 m³**	+ 57,50 %
Montants dégrevés HT	-	169 562,48 €	**272 552,49 €**	+60,74 %
Montants dégrevés TTC	-	178 888,44 €	**287 542,89 €**	+60,74 %
Nombre d'abonnés concernés	527	284	**425**	+49,65 %

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.7.4. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- Les grands postes financiers du budget annexe Eau Potable du Territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Etat de la dette eau au 31/12/2021 :

	Montant en €	
Recettes réelles	4 657 634,95	
Dépenses réelles	711 768,73	
Epargne brute	3 945 866,22	
Capital restant dû au 31/12/2021	14 285 897,85	
Durée d'extinction de la dette (P153.2)		**3,62 années**

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP APE/SEM)

- Suivi du CARE Agglopole Provence Eau (SEM) :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	15 970 k€	17 460 k€	18 642 k€	19 357 k€	20 137 k€	19 656 k€	19 489 k€	20 162 €	19 096 k€	-5,3 %
Charges	16 807 k€	17 830 k€	18 794 k€	19 141 k€	19 754 k€	19 761 k€	20 255 k€	20 702 k€	18 811 €	-7,1 %
Résultat avant impôt	- 837 k€	- 370 k€	- 152 k€	216 k€	383 k€	- 105 k€	- 766 k€	- 540 k€	284 k€	152,6 %
RESULTAT	-	-	-	-	-	-	**- 766 k€**	**- 540 k€**	**+ 284 k€**	**152.6 %**

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2013	172 634 €	201 029 €	-28 395 €	-28 395 €
2014	223 832 €	194 413 €	29 419 €	1 024 €
2015	242 074 €	160 300 €	81 774 €	82 798 €
2016	138 165 €	183 105 €	-44 940 €	37 858 €
2017	205 398 €	216 549 €	-11 151 €	26 707 €
2018	260 796 €	225 443 €	35 353 €	62 060 €
2019	262 068 €	193 486 €	68 582 €	130 642 €
2020	272 068 €	192 117 €	79 951 €	210 593 €
2021	282 068 €	367 024 €	-84 956 €	125 637 €

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

Sans objet.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Suivi des engagements contractuels (DSP) /de l'exploitation (régies):

	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Atteinte des objectifs en 2021
Remplacement des compteurs		169	-
Linéaire de détection de fuite	115 000 ml	543 000 ml	Oui : 472,17 %
Renouvellement de branchements	75	95	Oui : 126,67 %
Rendement	80,5 %	81,42 %	Oui : 101,14 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	75	95	Oui : 126,67 %
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées	100 %	100 %	Oui : 100 %

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Le délégataire Agglopole Provence Eau contribue au Fonds de Solidarité Logement (FSL), dont la gestion a été transférée par le Département des Bouches-du-Rhône à la Métropole Aix-Marseille Provence au 1er janvier 2017.

Par ailleurs, des conventions tripartites ont été élaborées fin 2014 entre la Collectivité, les délégataires et les différents Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), pour la création d'un Fond d'Aide aux impayés d'eau.
Sur demande des abonnés, chaque CCAS étudie ainsi la possibilité de versement d'une aide pour le paiement des factures d'eau. A ce titre, une enveloppe de 37 470 €/an a été attribuée aux CCAS. Le montant dépensé l'année N est reversé aux CCAS l'année N+1.

En 2021, **39 abonnés**, répartis dans **6 communes**, ont bénéficié de cette aide. **7 844,62 €** ont été dépensés par les CCAS, soit environ 21% de l'enveloppe globale eau potable.

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0013 €/m³

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire du Pays Salonais a engagé environ **4,8 millions** d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

Principales études menées et initiées en 2021 :

- Etude piézométrique en lien avec le SYMCRAU et la commune sur les problèmes de remontées de nappe sur Salon-de-Provence (quartier Bel-Air et centre-ville) : 13 900 € HT ;
- Diagnostic du Forage de la Crau sur Salon-de-Provence (décembre 2021) : 13 350 € HT ;
- **Etude pour la sécurisation de la ressource en eau sur les communes de Berre l'Etang, Coudoux, La Fare les Oliviers, Rognac, Velaux et Ventabren** (5 phases en cours – restitution finale prévue fin 2022) : 84 900 € HT (dont 69 618 € HT Pays Salonais et 15 282 € HT Pays d'Aix) ;
- **Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) pour le forage de la Crau de Salon de Provence** (4 phases– restitution finale prévue fin 2022) : 38 390 € HT
- Etude avec l'appui du SYMCRAU pour la régularisation de l'arrêté d'autorisation et de définition des périmètres de protection des forages de Lamanon - La Guérite : création de 2 piézomètres en juin et septembre 2021 et suivi piézométrique en cours depuis septembre 2021 (résultats attendus fin 2022) : 25 325 € HT ;
- **Diagnostics du génie civil réalisés sur les infrastructures d'eau potable du Territoire** du Pays Salonais (rapports SITES - juillet 2021) : 42 701 € HT.

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux réalisés sur les réseaux par le Territoire du Pays Salonais en 2021 sont les suivants :

- **7 408 mètres de travaux d'extension/sécurisation des réseaux, pour un montant d'environ 2 606 248 € HT**.

Exemples de chantiers Réseaux :



Extension du réseau d'eau potable Avenue Alabouvette – Salon de Provence – Passage sous le Canal



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Sécurisation du réseau d'eau potable Hameau de Mauran / St Estève – Berre l'Etang





L'ensemble des travaux réalisés en 2021 sur les réseaux et les infrastructures du territoire est détaillé en annexe 4.

2.8.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Le délégataire est chargé des travaux de réalisation des concessions nouvelles. A ce titre, **456 nouveaux branchements** ont été créées en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux réalisés sur les réseaux par le Territoire du Pays Salonais en 2021 sont les suivants :

- **3 217 mètres linéaires de travaux de réhabilitation des réseaux pour un montant d'environ 1 525 244 € HT.**

Les principaux travaux réalisés sur les infrastructures par le Territoire du Pays Salonais en 2021 sont les suivants :

- **Travaux de réhabilitation du génie civil des usines de potabilisation de Berre l'Etang et de Rognac, pour un montant d'environ 180 635 € HT**.

L'ensemble des travaux réalisés en 2021 sur les réseaux et les infrastructures du territoire est détaillé en annexe 4.

2.8.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Les principaux travaux de réhabilitation et renouvellement réalisés par le délégataire en 2021 sont les suivants :

- Renouvellement de **169 compteurs** ;
- **Réparation de 536 fuites au global** ;
- **Renouvellements des appareils électromécaniques (114 opérations)** dans le cadre du contrat de DSP (GER) pour un montant de 367 024 € HT.

Durant l'année 2021, les sites de stockage d'Eau potable (réservoirs) ont fait l'objet d'opérations de nettoyage.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES 2022

Le Territoire du Pays Salonais poursuit son programme de renouvellement de réseaux basé sur les investigations menées par le Délégataire Agglopole Provence Eau. Ce programme a pour principal objectif une réduction des fuites sur les réseaux et branchements.

Travaux de réhabilitation, extension, sécurisation programmé pour l'année 2022 :

Commune	Opération	Type	linéaire
Berre l'Etang	Allée de l'Autun	Réhabilitation	105
Berre l'Etang	Plaine des gravons T2 extension réseau AEP quartier Suzanne	Extension	1140
La Fare les Oliviers	hydrostab + maille AEP	Sécurisation	670
La Fare les Oliviers	Impasse Roumanille	Réhabilitation	60
Lançon Provence	Hameau des Baisses	Réhabilitation	140
Lamanon	Interco salon/Lamanon T2 Guerite dont chemin Sirocco	Sécurisation	300
Mallemort	Avenue d'Agliana (Stade)	Réhabilitation	455
Pélissanne	Rue de la république T2 et 3	Réhabilitation	455
Pélissanne	Dévoiement réseau AEP pompage Ecoles	Réhabilitation	50
Rognac	Boulevard de la libération	Réhabilitation	225
Rognac	Rue de Marguerites	Réhabilitation	80
Rognac	Avenue de Saragousse	Réhabilitation	330
Rognac	impasse Cézanne 1	Réhabilitation	120
Saint-Chamas	avenue de la Frigière	Réhabilitation	500
Saint-Chamas	Mirabeau T2 + les halles	Réhabilitation	140
Salon de Provence	Antennes Chaban Delmas	Extension	50
Salon de Provence	Rue des frères Lamanon – Rue Félix Pyat	Réhabilitation	592
Salon de Provence	Opérations préalables interco Salon-Lamanon	Sécurisation	
Salon de Provence	chemin de la tour des Juifs	Réhabilitation	120
Salon de Provence	Impasse de la révolution	Réhabilitation	100
Salon de Provence	extension les micocouliers	Extension	120
Sénas	ZAC Saurins	Extension	1030
Sénas	avenue de Cambrais	Réhabilitation	360
Velaux	Lotissement le Val des Vignes	Réhabilitation	150
Vernègues	Dévoiement pont des Taiades T1	Réhabilitation	100

Les principaux travaux en cours ou programmés en 2022 sur les infrastructures sont les suivants :

- Installation surpresseur au quartier du Loir à St-Chamas dans le cadre de la sécurisation de St-Chamas par Lançon-Provence ;
- Travaux de sécurisation sur les réservoirs d'eau potable suite aux diagnostics GC 2021 ;
- Création d'une chloration relais à la Crémade à la Fare les Oliviers ;
- Pose d'un dégrilleur auto sur la prise d'eau de Beauplan.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021

- **128 559 habitants desservis (estimations)**
- **45 020 abonnés**
- **7 021 444 m³ facturés**
- **2 067 tonnes de matières sèches de boues évacuées**
- **14 stations d'épuration / 152 400 équivalent habitant**
- **74 postes de relevage (5 postes supplémentaires intégrés en 2021)**
- **650,57 km de réseaux de collecte**

Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

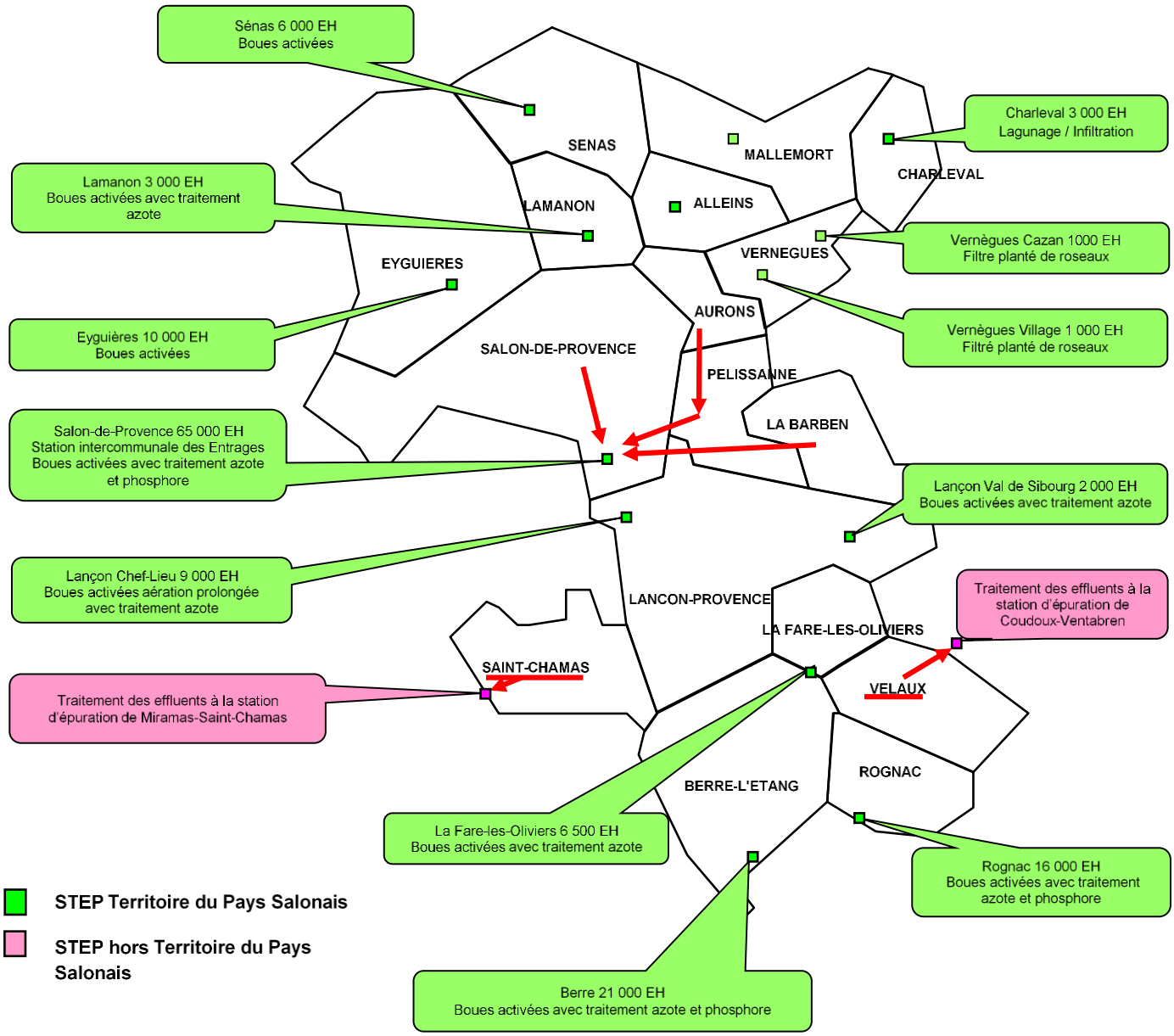
3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et évènements marquants qui ont eu lieu sur le Territoire au cours de l'année 2021 sont les suivants :

- Démarrage des **travaux de la nouvelle station d'épuration de la Fare-les-Oliviers** ;
- Travaux de **réhabilitation des prétraitements de la STEP de Berre l'Etang** et du poste de relevage du Parc Maurin et **traitement de l'H2S** sur les PR de Mauran et Parc Maurin.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



3.3.1. LA COLLECTE

En 2021, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 650,57 km.

Le linéaire de réseau 2021 est en augmentation de 1,19 % par rapport à l'année 2020. Il comporte 651 km de réseau d'eaux usées (séparatif), dont 36,44 km de canalisation de refoulement.

Le nombre de branchements est estimé à 45 020, soit un linéaire d'environ 225 km.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m³	Lieu du rejet
Alleins	2 500	Boues activées	119 487	Mère du Ruisseau (bassin versant Durance)
Berre l'Etang	21 000	Boues activées avec traitement azote et phosphore	794 676	Etang de Berre
Charleval	3 000	Lagunage / infiltration	117 723	Infiltration sur plantation d'arbre
Eyguières	10 000	Boues activées	661 605	Fossé Meyrol
La Fare les Oliviers	6 500	Boues activées avec traitement azote	417 219	Rivière Arc
Lamanon	3 000	Boues activées avec traitement azote	95 123	Canal Boisgelin-Craponne
Lançon Village	8 100	Boues activées avec traitement azote	302 111	Ruisseau du grand fossé de Cornillon
Lançon Val de Sibourg	1 200	Boues activées avec traitement azote	35 928	Bassin pluvial
Mallemort	8 100	Boues activées avec traitement phosphore	253 088	Rivière Durance
Rognac	16 000	Boues activées avec traitement azote et phosphore	851 925	Etang de Berre
Salon de Provence	65 000	Boues activées avec traitement azote et phosphore	4 809 770	Rivière la Touloubre
Sénas	6 000	Boues activées	540 120	Canal Septentrional des Alpines
Vernègues Cazan	1 000	Filtre planté de roseaux	84 607**	Infiltration
Vernègues Village	1 000	Filtre planté de roseaux	42 080	Vallon des Jouves
Total Territoire	**152 400**		**9 125 462**	

**EH : Equivalent-habitants*

*** volume estimé à partir du temps de marche des pompes du PR d'entrée*

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

28 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le Territoire du Pays Salonais.

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	2020	2021
Curage préventif	121,622 km	137,010 km
Interventions de débouchage	623	583
Inspections télévisées	72,900 km	71,837 km
Fumigation	37,757 km	60,338 km

8,61 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2).

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

On constate une diminution de 39,8 % par rapport à l'année 2020 (14.30 points noirs/100 km).

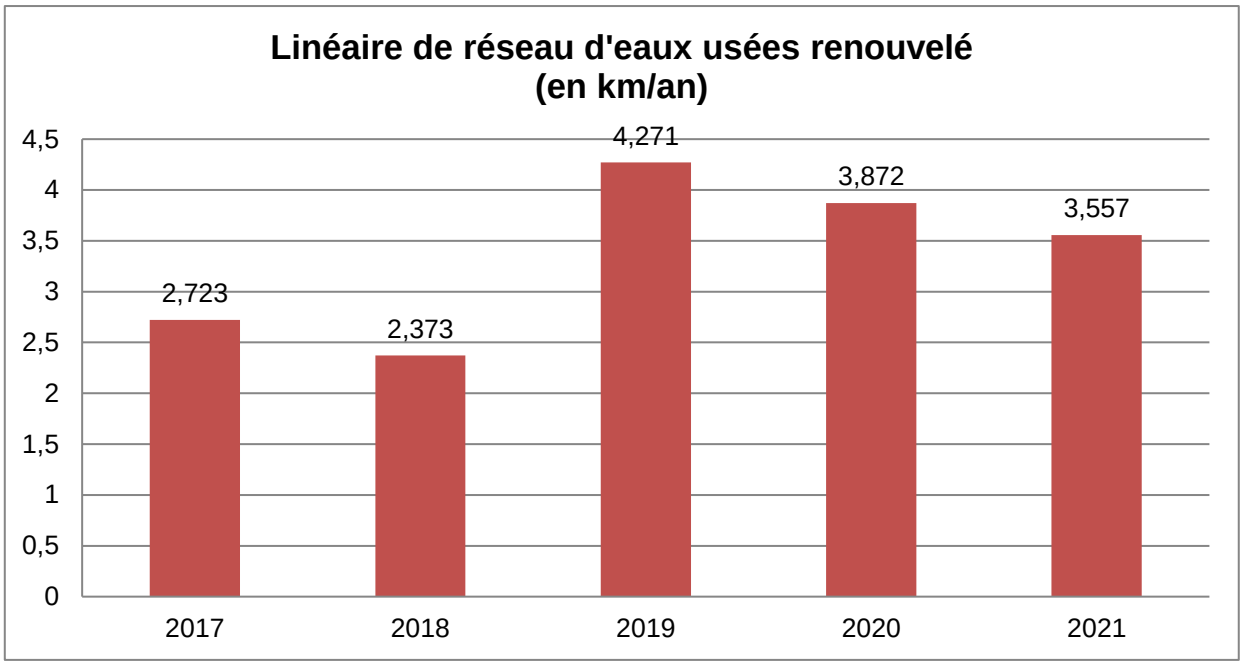
- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

Par temps de pluie, le réseau d'assainissement collectif est soumis à d'importantes entrées d'eaux parasites, se caractérisant par la réception d'abondants volumes supplémentaires dans les postes de relevage et les stations d'épurations.
Le délégataire Agglopole Provence Assainissement mène une campagne de lutte contre les Eaux Claires Parasites (ECP) depuis 2013. Les secteurs à traiter prioritairement sont ciblés grâce à l'analyse des données de télégestion, la modélisation des systèmes d'assainissement et des investigations de terrain (inspections télévisuelles, campagnes du fumigation, enquêtes à la parcelle).
Les branchements identifiés sont ainsi renouvelés par Agglopole Provence Assainissement, et les préconisations de travaux sont intégrés au programme de renouvellement de réseaux du Territoire du Pays Salonais.
Ces actions communes ont permis de réduire le nombre de déversements au milieu naturel.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,52 %.

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. Ce taux reste stable par rapport à l'année 2020 (0.50 %).



Depuis 2016, de nombreuses extensions de réseau ont été nécessaires ainsi que des travaux d'investissement en faveur de réhabilitation et d'extension des infrastructures. En raison de quelques difficultés administratives (mise en œuvre de la Métropole, renouvellement de marchés publics, délai de recrutement d'agent) et de l'affectation d'une partie des moyens humains et financiers aux travaux sur les infrastructures, il a été nécessaire de réduire le linéaire renouvelé.
Une nouvelle programmation prévisionnelle de renouvellement des réseaux est mise en œuvre afin de retrouver un taux de renouvellement plus important. Le linéaire renouvelé en 2021 a baissé légèrement par rapport à 2020.

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du territoire du Pays Salonais est de 30 points.

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Onze communes ont un indice de connaissance et de gestion patrimoniale égal à 30 points. Les six autres communes ont un indice supérieur ou égal à 80 points. Le délégataire Agglopole Provence Assainissement réalise des investigations sur le terrain et des mises à jour régulières des plans, qui sont reportées sur le SIG, afin d'améliorer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

En 2021, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire du Pays Salonais est de 100%.

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive Européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 100 points.

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des Eaux Usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles règlementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « mesures des rejets » de l'agence de l'eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Nombre	Volume déversé en m³	% par rapport au volume entrant à la STEP
2019	151	68 897	0,92
2020	123	29 773	0,35
2021	132	26 262	0,30

Les années 2019, 2020 et 2021 ont été des années moins pluvieuses que 2018, ce qui explique des volumes déversés beaucoup moins importants.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Taux/niveau de conformité 2020 - validé par DDTM13	Taux de conformité 2021 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	98,14 % STEP de Charleval non conforme	98,18 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	90,61 % STEPs de Charleval et de La Fare non conformes	98, 18%
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	94,00 %	97,97 %

3.6. LA GESTION DES DECHETS

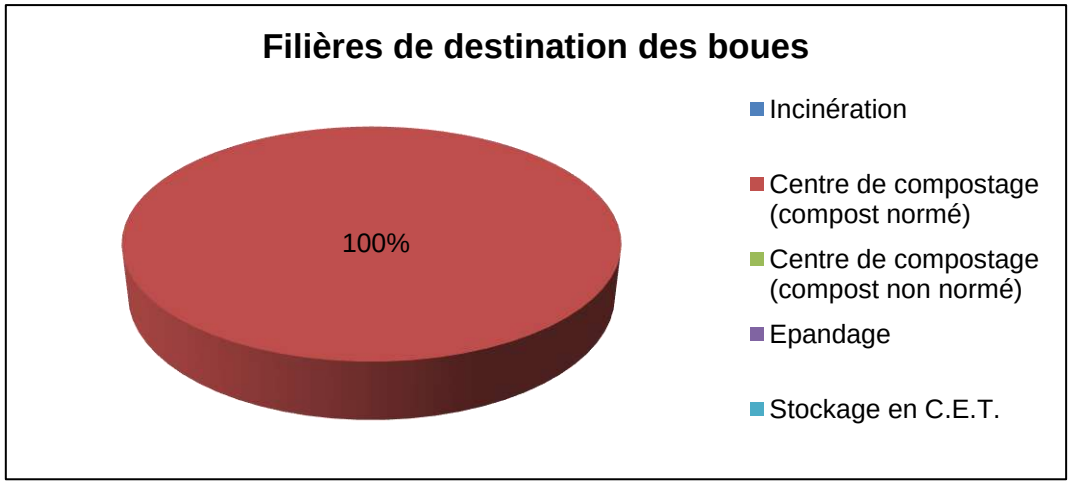
- La gestion des boues :

2 067 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2021 (indicateur D203.3)

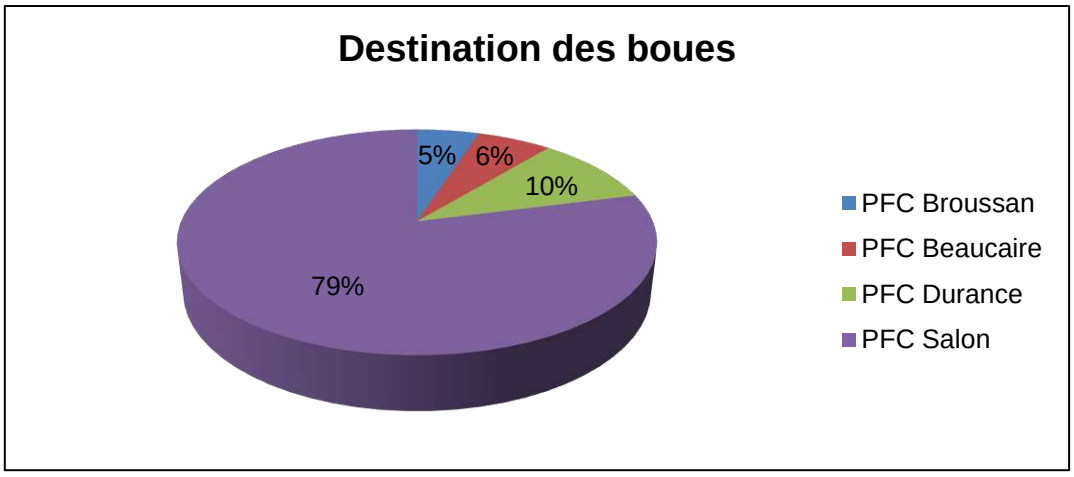
Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la règlementation (indicateur P206.3)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



En 2021, les boues ont été évacuées vers 4 centres de compostage différents (compost normé), suivant la répartition suivante :



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	90 T	Stockage en CET
Graisses	118 m³	Traitement STEP de Salon et stockage en CET
Refus de dégrillage	127 T	Stockage en CET

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence Agglopole Provence Assainissement :

140 Impasse de Dion Bouton
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Tel : 04 13 43 50 60

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04 83 06 70 09.

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des Eaux Usées (P201.1) est de 84.63 %.

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.
On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0 / 1 000 hab.

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2021, le taux de réclamations (P258.1) est de 0,47 / 1 000 abonnés.

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 7 021 444 m³

Communes	Volumes facturés en m³
Alleins	120 023
Aurons	22 667
Berre	583 776
Charleval	122 998
Eyguières	280 517
La Barben	54 420
La Fare les Oliviers	333 766
Lamanon	78 367
Lançon	371 396
Mallemort	229 995
Pélissanne	432 871
Rognac	677 641
Saint Chamas	409 235
Salon de Provence	2 570 600
Sénas	237 813
Velaux	413 529
Vernègues	81 830
TOTAL	**7 021 444**

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2021 (P257.0) est de 2.59 %.

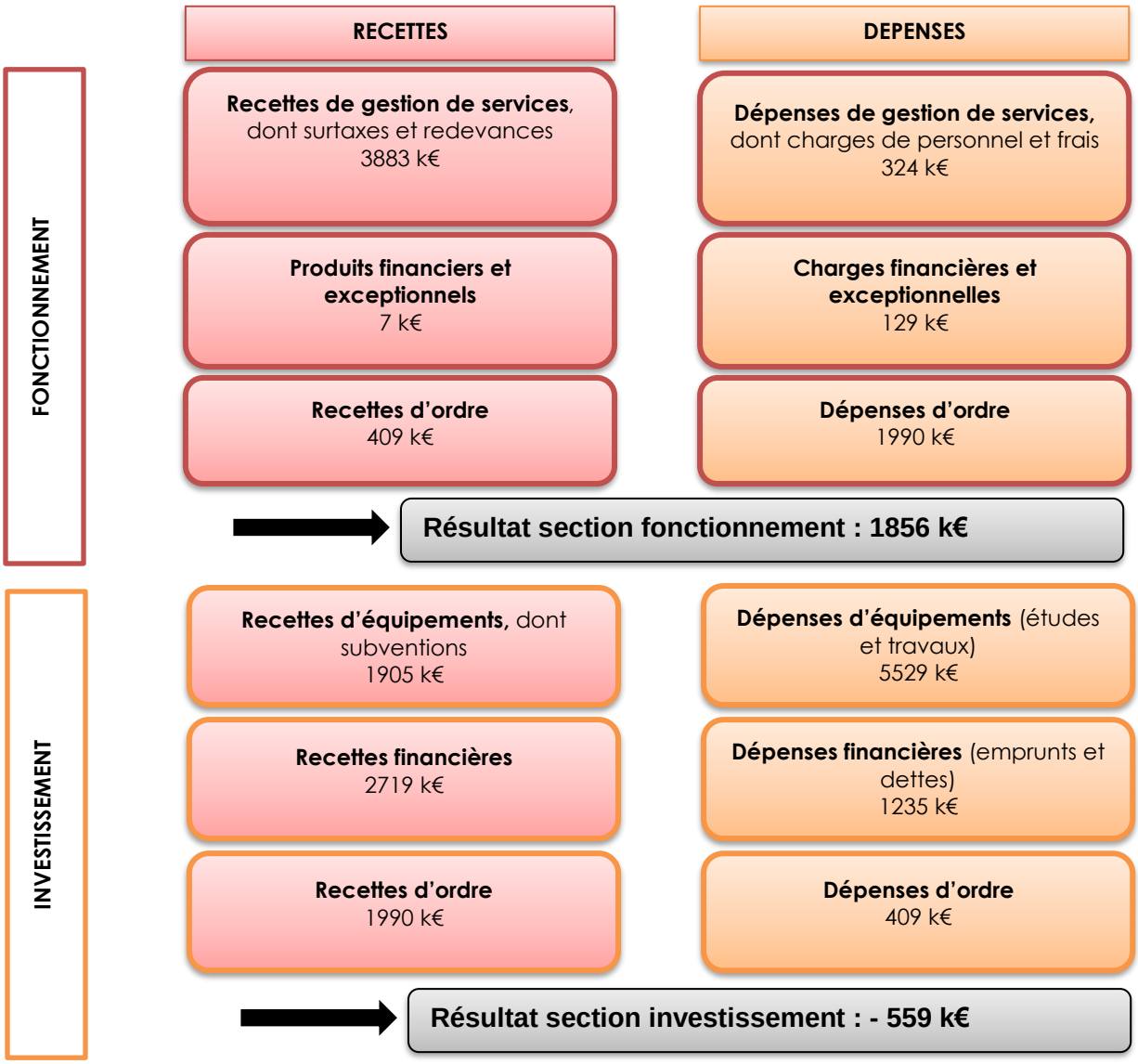
Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

On constate pour rapport à 2020, une baisse du taux d'impayés de 5.28 %.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.8.3. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- Les grands postes du budget annexe Assainissement du Territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette assainissement au 31/12/2021 :

	Montant en €
Recettes réelles	3 890 330,61
Dépenses réelles	453 403,75
Epargne brute	3 436 426,86
Capital restant dû au 31/12/2021	2 999 485,33
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	**0,87 années**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP APA /SAUR)

- Suivi du CARE (APA/SAUR) :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart / année N-1
Produits	4 921 k€	5 095 k€	6 503 k€	6 142 k€	6 652 k€	7 045 k€	7 127 k€	7 195 k€	7 804 k€	8,5 %
Charges	5 128 k€	5 496 k€	5 809 k€	5 809 k€	6 758 k€	6 642 k€	6 967 k€	6 926 k€	8 100€	16,9 %
Résultat avant impôt	- 207 k€	- 401 k€	468 k€	687 k€	- 106 k€	403 k€	160 k€	269 k€	- 296 k€	-210,0 %
Résultat	**- 207 k€**	**- 401 k€**	**312 k€**	**608 k€**	**- 106 k€**	**329 k€**	**106 k€**	**184 k€**	**- 309 k€**	**-267,9 %**

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2013	352 114 €	624 744 €	-272 630 €	-272 630 €
2014	371 817 €	741 494 €	-369 677 €	-642 307 €
2015	371 596 €	293 763 €	77 833 €	-564 474 €
2016	373 543 €	269 793 €	103 750 €	-460 724 €
2017	379 603 €	203 037 €	176 566 €	-284 158 €
2018	384 793 €	430 217 €	-45 424 €	-329 582 €
2019	395 101 €	288 526 €	106 575 €	-223 007 €
2020	395 101 €	284 496 €	110 605 €	-112 402 €
2021	400 218 €	392 449 €	7 769 €	-104 633 €

- Suivi des engagements contractuels :

	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	74 500 ml	71 837 ml	96,43 %
Linéaire fumigation	62 083 ml	60 338 ml	97,19 %
Renouvellement de branchements	214	210	98 ,13 %

3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Des conventions tripartites ont été élaborées fin 2014 entre la Collectivité, les délégataires et les différents Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), pour la création d'un Fonds d'Aide aux impayés d'eau.
Sur demande des abonnés, chaque CCAS étudie ainsi la possibilité de versement d'une aide pour le paiement des factures d'eau. A ce titre, une enveloppe de 10 000 €/an a été attribué aux CCAS.
En 2021, un montant total de 2 085,26 € a été versé aux CCAS.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0.0003 €/m3

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire du Pays Salonais a engagé environ **6,3 millions d'euros HT** pour les études et travaux en 2021.

Etudes initiées ou en cours en 2021 :

- **Schémas Directeurs d'Assainissement de Salon-de Provence, Aurons, La Barben, Pelissanne** (finalisation en cours) : 80 570 € HT ;
- Suivi du milieu récepteur (Etang de Berre) des rejets des stations d'épuration de Berre l'Etang et de Rognac comme chaque année : coût annuel : 8 459.30 € HT ;
- Dossiers **de renouvellement des arrêtés d'autorisation des stations d'épuration de Salon-de-Provence, Berre et de Rognac** (dossiers déposés en mars 2021) : 43 205 € HT ;
- ***Dossier d'autorisation environnementale pour l'extension de la station d'épuration de Senas :*** 8 740 € HT.

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux réalisés sur les réseaux par le Territoire du Pays Salonais en 2021 sont les suivants :

- **4 098 mètres linéaires de travaux d'extension des réseaux, pour un montant d'environ 1 632 900 €HT.**

Les principaux travaux réalisés sur les infrastructures par le Territoire du Pays Salonais en 2021 sont les suivants :

- ***Démarrage des travaux de la STEP de la Fare-les-Oliviers : 1 817 650 € HT.***

L'ensemble des travaux réalisés sur les réseaux et les infrastructures du territoire en 2021 est détaillé en annexe 4.

3.9.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Le délégataire est chargé des travaux de réalisation de concessions nouvelles. A ce titre, **1 067 branchements neufs** ont été créés en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux réalisés sur les réseaux par le Territoire du Pays Salonais en 2021 sont les suivants :

- **3 557 mètres linéaires de travaux de réhabilitation des réseaux, pour un montant d'environ 1 826 870 €HT.**



Réhabilitation réseau d'assainissement des eaux usées quartier Saint-Estève à Berre l'Etang

Les principaux travaux réalisés sur les infrastructures par le Territoire du Pays Salonais en 2021 sont les suivants :

- **Travaux de réhabilitation des prétraitements de la STEP de Berre l'Etang et du poste de relevage du Parc Maurin et traitement de l'H2S sur les PR de Mauran et Parc Maurin : 542 170 € HT.**

L'ensemble des travaux réalisés sur les réseaux et les infrastructures du territoire en 2021 est détaillé en annexe 4.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.9.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Les principaux travaux de réhabilitation et renouvellement réalisés par le délégataire en 2021 sont les suivants :

- Renouvellement de **210 branchements** ;
- **Renouvellements d'équipement électromécaniques dans le cadre du contrat de DSP (GER) pour un montant de 343 447 € HT**.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Le Territoire du Pays Salonais poursuit son programme de renouvellement de réseaux basé sur les investigations menées par le délégataire Agglopole Provence Assainissement. Ce programme a pour principal objectif une réduction des entrées d'Eaux Claires Parasites.

Programme de travaux d'extension, de réhabilitation et de dévoiement des réseaux d'assainissement des eaux usées 2022 :

Commune	Opération	Type	Linéaire
Berre l'Etang	Allée de l'Autun	Réhabilitation	105
Berre l'Etang	ZA Euroflory	Extension	145
Berre l'Etang	Supression 25 chasses		
Charleval	Raccordement à Bramejean travaux réseau	Dévoiement	1550
La Barben	la Savonnière	Extension	420
Mallemort	Eyssautier	Dévoiement	150
Mallemort	Clapet AR DO + vallier		0
Mallemort	Avenue d'Agliana (Stade)	Réhabilitation	300
Pélissanne	Extension route de Lambesc	Extension	220
Pélissanne	Rue de la république T2 et 3	Réhabilitation	455
Rognac	Boulevard de la libération	Réhabilitation	175
Rognac	Avenue de Saragousse	Réhabilitation	400
Saint-Chamas	Chemisage Max Dormoy	Réhabilitation	620
Saint-Chamas	avenue de la Frigière	Réhabilitation	500
Saint-Chamas	Mirabeau T2	Réhabilitation	55
Salon de Provence	Antennes Chaban Delmas	Extension	50
Salon de Provence	capuccins branchements	Réhabilitation	0
Salon de Provence	Rue des frères Lamanon (projet élargi)	Réhabilitation	575
Salon de Provence	PUP chemin des fraises	Extension	400
Salon de Provence	chemin de la tour des Juifs	Réhabilitation	120
Salon de Provence	extension les micocouliers	Extension	180
Salon de Provence	Surverse PR Pélissanne		10
Sénas	ZAC Saurins	Extension	1030
Sénas	avenue de Cambrais	Réhabilitation	360
Sénas	Avenue Dubois	Réhabilitation	100
Velaux	Lotissement le Val des Vignes	Réhabilitation	150
Velaux	Amont PR 4 tours (+félibres) + services techniques	Réhabilitation	450
Velaux	Lotissement la péraude T2	Dévoiement	210
Vernègues	Dévoiement pont des Taiades T1	Dévoiement	150

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les principaux travaux en cours ou programmés sur les infrastructures du territoire en 2022 sont les suivants :

- Extension de la STEP de Sénas (3,7 M€) ;
- Fin des travaux et réception de la nouvelle STEP de la Fare Les Oliviers ;
- Transfert des effluents de la STEP de Charleval vers Bramejean ;
- Aménagement d'un bassin d'orage sur Charleval ;
- Travaux de réhabilitation du chemin de roulement d'un clarificateur de la STEP de Salon-de-Provence.

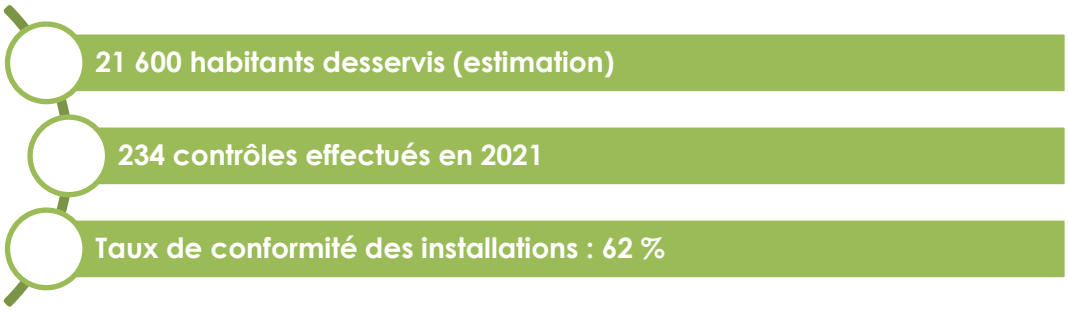
Les études initiées en 2022 :

- Schémas Directeurs d'Assainissement déjà lancés en avril 2022 : Berre l'Etang (76 502,50 € HT), de Rognac (92 986,50 € HT) et d'Eyguières (115 000 € HT) : résultats attendus fin 2023 ;
- Elaboration du dossier réglementaire de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau pour le nouveau système d'assainissement Charleval- Bramejean (Mallemort) : 16.930,00 € HT (en cours : avril 2022 – résultats attendus septembre 2022) ;
- Schéma Directeur d'Assainissement de La Fare Les Oliviers à lancer fin 2022 (estimation : 100 000 € HT) ;
- Nouvelle campagne de mesure RSDE 2022 (recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux traitées des stations de traitement des eaux usées de Salon-de-Provence/Aurons/Pélissanne et La Barben, de Berre-l'Etang, de Rognac et d'Eyguieres) : identification des micropolluants présents en quantité significative en entrée et en sortie des Stations de Traitement des Eaux Usées : coût estimé à 75 000 € HT ;

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



4.2. FAITS MARQUANTS

Un marché Métropolitain relatif aux contrôles des installations d'assainissement non collectif concernant 4 territoires de la Métropole (Marseille-Provence, Istres Ouest-Provence, Pays Salonais et Pays de Martigues) a été élaboré en 2019 pour une mise en œuvre en 2020 qui s'est poursuivie en 2021 sur le territoire Pays Salonais concernant les contrôles de bon fonctionnement dans le cadre des ventes immobilières.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire du pays Salonais existe depuis le 14 décembre 2004. Un premier recensement des parcelles bâties non raccordables au réseau public d'assainissement des eaux usées avait été réalisé en 2007 et avait estimé le parc en assainissement non collectif à environ 7 741 avec une incertitude de 8%.

Depuis le nombre de parcelles concernées par l'assainissement non collectif est estimé à 8000 soit pour une base de 2.7 personnes en moyenne par habitation une estimation de 21 600 habitants concernés.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et règlementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (10 ans) ;
- Conseil aux usagers.

En 2021, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (D302.0) est de 100 points/140.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

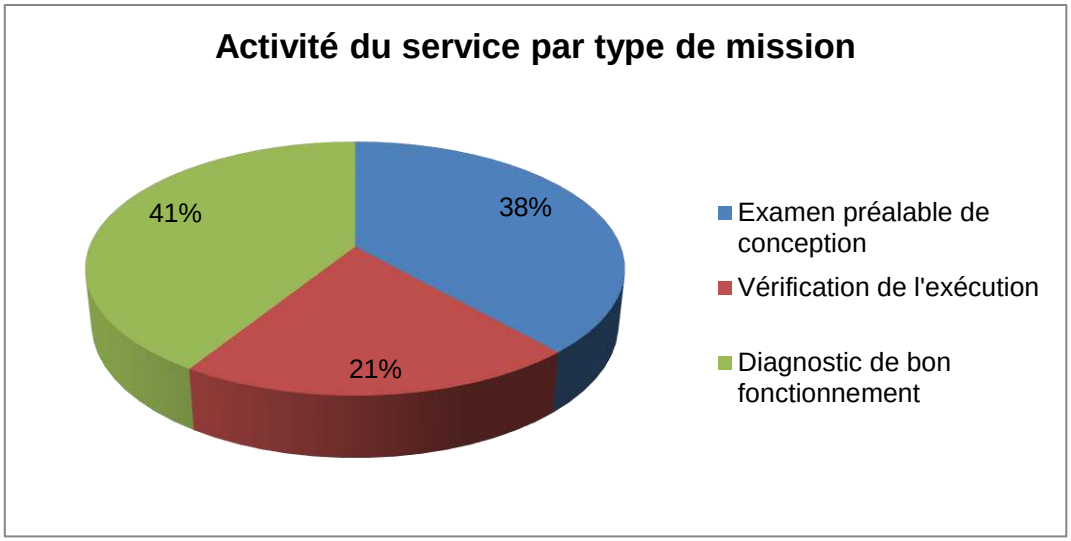
	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	**20**	X	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	**20**	**X**	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	**30**	**X**	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	**30**	**X**	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	**10**		**X**
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	**20**		**X**
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	**10**		**X**

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2019	2020	2021	Depuis la création du service (2005)
Examen préalable de conception (DC 332)	104	111	**146**	1625
Vérification de l'exécution (DC 333)	44	82	**78 (16 neufs et 62 réhabilitations)**	1056
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (VP 334)	159	120	**156**	1522

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



- La conformité des installations

• Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166) = 118 en 2021 (40 diagnostics Vente conformes + 78 CBE conformes)

• Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = 37 en 2021 (diagnostics)

• Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) = 2683 *(dont 1683 ANC contrôlés depuis les arrêtés de 2012 : nouvelles règles pour calcul du taux de conformité)*

• Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (DC.320) = 14 en 2021

• Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = 79 en 2021

• Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (DC.322) = 3 en 2021

• Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = 62 en 2021

En 2021, le taux de conformité des installations d'Assainissement Non Collectif est de 62 %*.

**Cet indicateur est calculé suivant la formule suivante :*

(Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées (depuis les arrêtés de 2012) x 100 soit 1045 ANC /1683 ANC contrôles au total (de 2013 à 2021).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

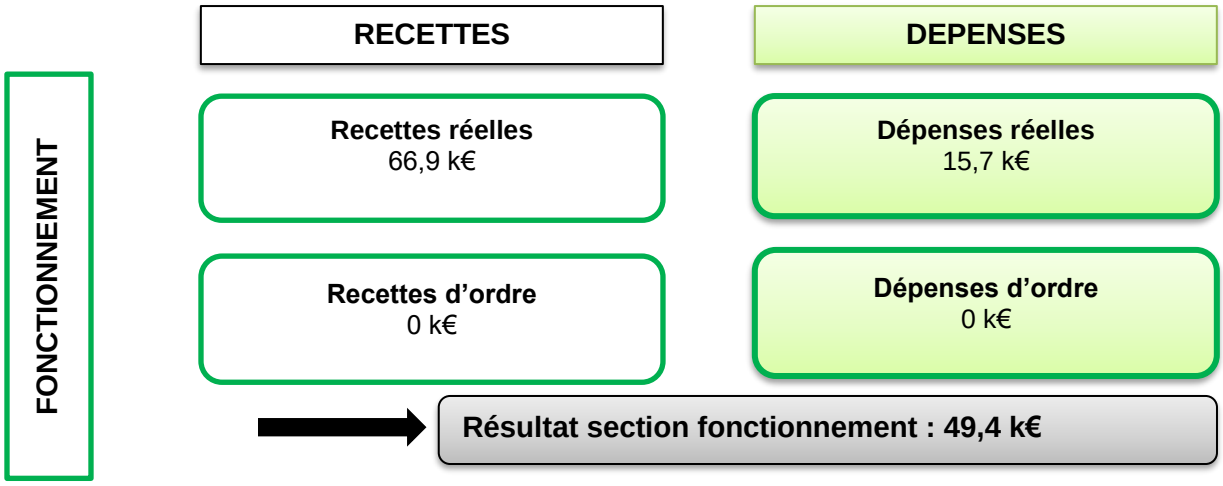
4.5. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil communautaire de l'ex communauté d'agglomération Agglopole Provence, n°288/15 du 22 décembre 2015. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	225 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	315 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH	180 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	220 €

- Les grands postes du budget du SPANC (inclus au CA du Budget Annexe Assainissement) :



Les recettes générées par le service sont les suivantes :

- service obligatoire : 66 925 €,
- service facultatif : 0 €.

Les charges salariales ne sont pas prises en compte dans les éléments décrits pour le SPANC ci-dessus (elles sont incluses dans le bilan du service assainissement présenté au chapitre 3.8.3).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m³):

DISTRIBUTION DE L'EAU		**Territoire du Pays Salonais**
Opérateur / Gestionnaire	Part fixe (abonnement)	0,0000 €
	Part variable	129,7600 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	0,0000 €
	Part variable	72,2000 €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	33,6000 €
	Redevance préservation des ressources en eau	6,4100 €
	SOUS-TOTAL HT	**241,9700 €**
	TVA 5,5%	13,3084 €
	SOUS-TOTAL TTC	**255,2784 €**
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		**Secteur 1**
Opérateur / Gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	0,0000 €
	Part variable	95,2300 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	0,0000 €
	Part variable	33,1300 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	19,2000 €
	SOUS-TOTAL HT	**147,5600 €**
	TVA 10%	14,7560 €
	SOUS-TOTAL TTC	**162,3160 €**
	PRIX TOTAL TTC PAR M³	**3,4800 €**

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION

Par délibération TCM 002-8866/20/CM en date du 19 novembre 2020, il a été décidé de nouveaux tarifs des surtaxes métropolitaines appliquées à la facture d'eau des usagers du Territoire du Pays Salonais à compter du 1er janvier 2021. **Ces tarifs n'ont pas été modifiés et sont donc encore d'actualité.**

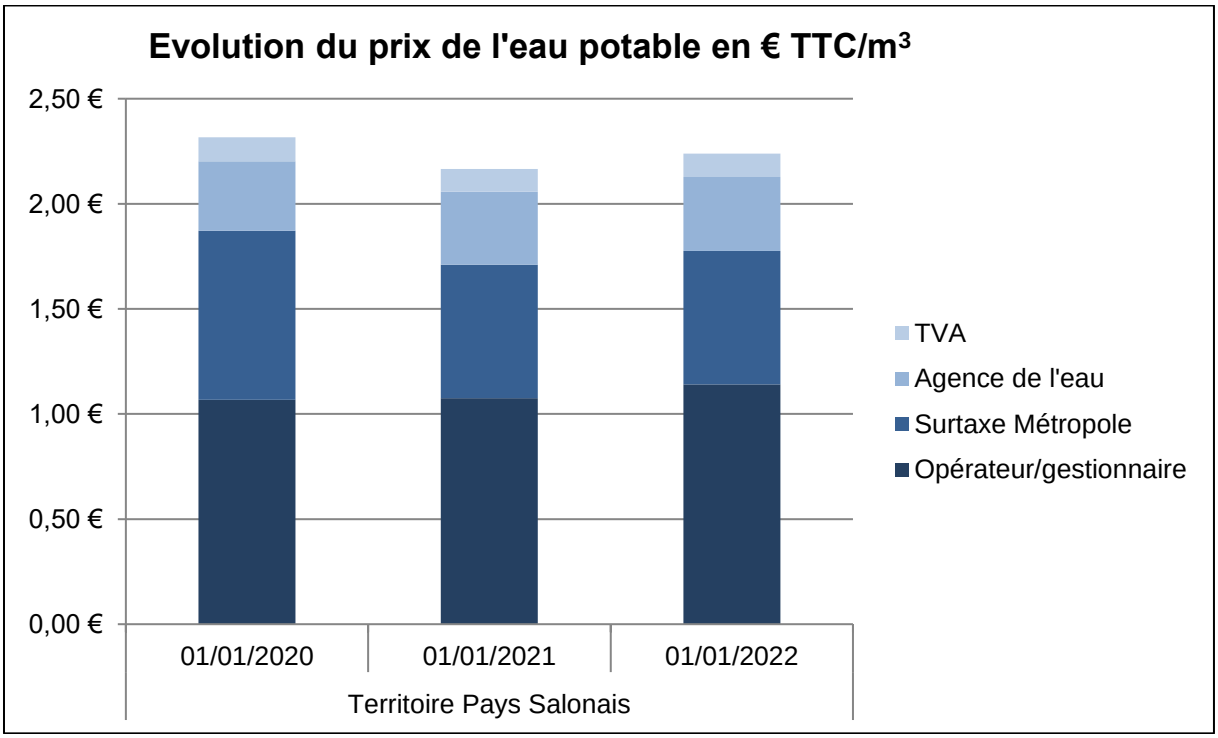
Surtaxe eau potable : tarif à compter du 01/01/22 inchangé par rapport au tarif à compter du 01/01/21 soit 0,6017 € HT par m3 **(0,6348 € TTC par m3 au lieu de 0,8036 € TTC au 01/01/2020)**

	Tarif initial	Tarif à compter du 01/01/2021
Surtaxe Métropole appliquée sur le Territoire du Pays Salonais	0,7617 € HT par m^3	0,6017 € HT par m^3

Surtaxes Collecte et traitement des Eaux Usées : tarif à compter du 01/01/22 inchangé par rapport au tarif à compter du 01/01/21 soit 0,2761 € HT par m3 **(0,3037 € TTC par m3 au lieu de 0,1277 € TTC au 01/01/2020)**

	Tarif initial	Tarif à compter du 01/01/2021
Surtaxe Métropole appliquée sur le Territoire du Pays Salonais	0,1161 € HT par m^3	0,2761 € HT par m^3

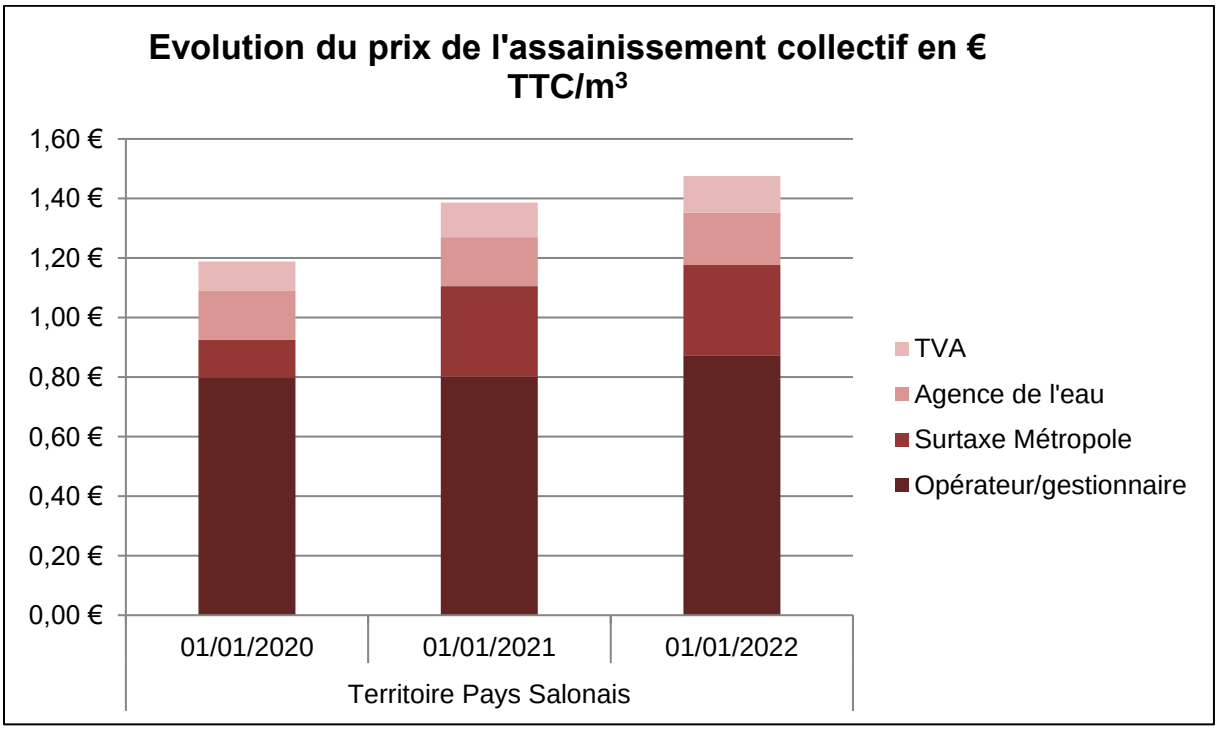
- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Territoire Pays Salonais	Opérateur/gestionnaire	1,0677 €	1,0751 €	1,1408 €	+6,11%
	Surtaxe métropole	0,8036 €	0,6348 €	0,6348 €	+0,00%
	Agence de l'eau	0,3306 €	0,3480 €	0,3518 €	+1,09%
	TVA	0,1148 €	0,1073 €	0,1109 €	3,41%
	Total	**2,3165 €**	**2,1651 €**	**2,2382 €**	3,38%

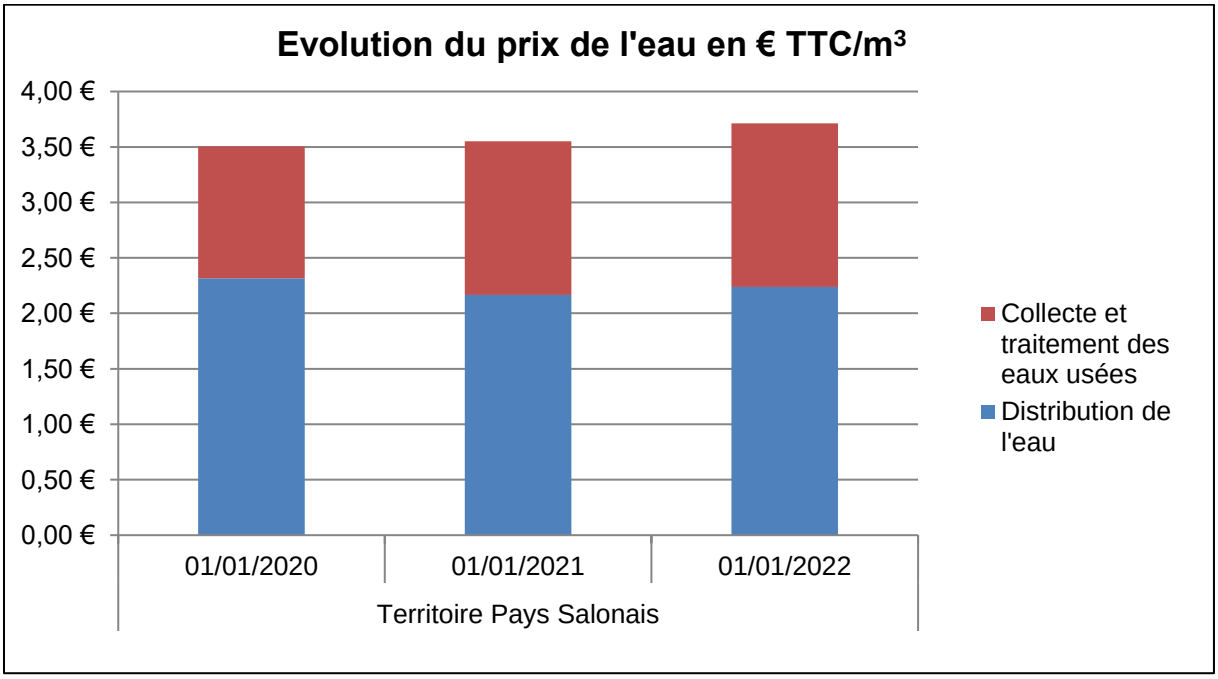
- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Territoire Pays Salonais	Opérateur/gestionnaire	0,7969 €	0,8015 €	0,8729 €	+8,91%
	Surtaxe métropole	0,1277 €	0,3037 €	0,3037 €	+0,00%
	Agence de l'eau	0,1650 €	0,1650 €	0,1760 €	+6,67%
	TVA	0,0991 €	0,1155 €	0,1230 €	6,46%
	Total	**1,1886 €**	**1,3857 €**	**1,4756 €**	6,49%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Territoire Pays Salonais	Distribution de l'eau	2,3165 €	2,1651 €	2,2382 €	3,38%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,1886 €	1,3857 €	1,4756 €	6,49%
	Total	**3,5051 €**	**3,5508 €**	**3,7138 €**	**4,59%**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (participation pour raccordement à l'égout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.
Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du code de la santé publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération n°115/12 du 25 juin 2012 de l'ex-Communauté d'Agglomération Agglopole Provence.

Extrait de la délibération n°115/12 du 25 juin 2012 :

DESIGNATION	Montant en €
Unité de destination :	
par unité de destination	4 000,00 €
Unité de destination (1) en Assainissement Non Collectif avant raccordement	EXONERATION
Immeubles ou groupes d'immeubles d'habitations (2) ***La participation est progressive et se cumule, selon tableau ci-après.***	
Nombre d'unité de destination < 10	4 000,00 €
Pour les unités de destination du 10ème au 19ème	2 000,00 €
Pour les unités de destination du 20ème au 35ème	1 500,00 €
Nombre d'unité de destination > 35	1 000,00 €
Autres constructions (3) : hébergements et/ou emplacements ***La participation est progressive et se cumule, selon tableau ci-après.***	
Nombre de possibilité d'hébergement et/ou d'emplacement : 1	4 000,00 €
Nombre de possibilité d'hébergement et/ou d'emplacement : de 2 à 10	2 000,00 €
Nombre de possibilité d'hébergement et/ou d'emplacement : de 11 à 35	1 500,00 €
Nombre de possibilité d'hébergement et/ou d'emplacement : > à 35	1 000,00 €
Constructions à usage de bureau	
de 0 à 200m² de SP : partie fixe	4 000,00 €
SP > à 200 m²	5 € / m²
Constructions d'entrepôt à usage commercial, industriel ou artisanal	
de 0 à 200m² de SP : partie fixe	4 000,00 €
SP > à 200 m²	5 € / m²

Le montant total des recettes 2021 liées à la PFAC s'élève à 1 466 642.65 €.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

- Amélioration des performances énergétiques

Le délégataire du **service public de l'eau potable**, Agglopole Provence Eau, suit les consommations électriques de 45 ouvrages. L'évolution de la consommation énergétique moyenne par m3 d'eau potable produit est présentée dans le tableau ci-dessous :

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Consommation électrique moyenne en kWh/m3	0,302	0,318	0,138	0,31	0.32

Le délégataire du **service public de l'assainissement collectif** s'est engagé à réduire les consommations d'énergie sur les principaux ouvrages du Territoire du Pays Salonais. Ainsi, des bilans carbones ont été réalisés par Agglopole Provence Assainissement en 2014, 2016 et 2018.
L'évolution des consommations électriques est présentée dans le tableau ci-après :

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Consommation électrique en kWh	6 711 359	6 704 025	6 675 509	6 785 415	6 219 863

L'analyse des consommations électriques montre globalement une maîtrise de ces consommations avec une baisse de la consommation en 2021 par rapport à 2020.

- Actions en faveur du développement durable :

Les actions mises en œuvre par le Territoire du Pays Salonais en faveur du développement durable sont les suivantes :

- **Économies sur la ressource en eau** : Plans d'actions de réduction des pertes avec la recherche et la lutte contre les fuites sur les réseaux d'eau potable et renouvellement de réseaux ;
- **Lutte contre les Eaux Claires Parasites dans les réseaux d'eaux usées** visant à la diminution des eaux à traiter (campagne d'inspections télévisées et programmes de fumigation) ;
- **Lutte contre la pollution-rejets dans le milieu naturel** : notamment avec la mise en œuvre du plan d'action de renouvellement des réseaux et des ouvrages de traitement ;
- **Adhésion au Fonds de Solidarité Logement et dispositif d'aide spécifique complémentaire en lien avec les CCAS** des communes : mise en place d'un Fonds d'Aide aux impayés d'eau d'un montant de 47 470 €/an, géré par les CCAS des communes du Territoire.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

6.2. ACTIONS DE SOLIDARITE

6.2.1. COOPERATION DECENTRALISEE (sans objet)

6.2.2. FONDS DE SOLIDARITE

Des conventions tripartites ont été élaborées fin 2014 entre la Collectivité, les délégataires et les différents Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), pour la création d'un Fonds d'Aide aux impayés d'eau.
Sur demande des abonnés, chaque CCAS étudie ainsi la possibilité de versement d'une aide pour le paiement des factures d'eau. A ce titre, une enveloppe de 37 470 €/an pour l'eau et de 10 000 €/an pour l'assainissement a été attribuée aux CCAS.

En 2021, pour **la part Eau potable**, 39 abonnés, répartis dans 6 communes, ont bénéficié de cette aide. **7844,62 € ont été dépensé par les CCAS, soit environ 21 %** de l'enveloppe globale eau potable.
En 2021, pour la **part assainissement**, un montant total de **2 085,26 € a été versé aux CCAS**.

Le délégataire Agglopole Provence Eau contribue par ailleurs au **Fonds de Solidarité Logement (FSL)**, dont la gestion a été transférée par le Département des Bouches-du-Rhône à la Métropole Aix-Marseille Provence au 1er janvier 2017.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Pays Salonais
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (facture INSEE)	€	**2,13**
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	**129,76**
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	**72,20**
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	**53,32**
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	**-**
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	**-**
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	**5,50**
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	**6,41**
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	**33,60**
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	**430**
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	**0**
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	**100,00**
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	**430**
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	**0**
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	**100,00**
VP.062 - Volume prélevé (*avec achat et vente d'eaux brutes et traitées*)	m^3	**13 478 953**
VP.059 - Volume produit	m^3	**11 746 320**
VP.060 - Volume importé *(achats* ***en gros d'eau traitée*** *à d'autres services)*	m^3	**1 899 133**
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m^3	**0**
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	**58,22**
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté *(ventes* ***en gros d'eau traitée*** *à d'autres services)*	m^3	**798 848**
Volume exporté hors métropole	m^3	**0**
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m^3	**9 305 286**
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m^3	**688 162**
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m^3	**9 993 448**
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m^3	**220 989**
VP.220 - Volume de service du réseau	m^3	**96 446**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**829,17**
% volumes sans comptage	%	**1,99**
% volumes de service	%	**0,87**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

P104.3 - **Rendement du réseau de distribution**	%	**81,42**
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m^3/km/j	**9,43**
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m^3/km/j	**8,38**
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**13,77**
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	**3,22**
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	**0,33**
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	**110,00**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**48 584**
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**119 396**
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	**138**
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	**2,84**
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	**8**
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	**100**
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		**20**
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	**0,41**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue): CCAS*	€	**12 526,62**
Volume facturés	m^3	**9 086 412**
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	**0,0013**
VP.182 - Encours total de la dette	€	***14 285 898***
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	***3 945 866***
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**3,62**
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	***424 575***
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	***18 316 800***
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	**2,32**
RATIOS CALCULES AUTOMATIQUEMENT		
VP.224 - Indice linéaire de consommation	m³ /km/j	**36,71**
VP.225 - Rendement sur les 3 années précédentes	%	
VP.226 - Rendement seuil par défaut	%	**72,34**
VP.227 - Rendement seuil en ZRE	%	**77,34**
VP.228 - Densité linéaire d'abonnés	ab/km	**58,59**
VP.229 - Ratio habitants par abonnés	hab/ab	**2,46**
VP.231 - Consommation moyenne par abonné	m³/ab	**205,69**
VP.232 - Volumes consommés comptabilisés	m^3	**9 993 448**
VP.233 - Volume consommé autorisé + Volume exporté	m^3	**11 109 731**
VP.234 - Volume produit + Volume importé	m^3	**13 645 453**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire Pays Salonais
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	**1,35**
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	**95,23**
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	**33,13**
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	**33,96**
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	**-**
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	**-**
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	**10,00**
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	**19,20**
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	**22**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**650,57**
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	**30**
VP.046 - Nombre de points noirs	u	**56**
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	**8,61**
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**16,80**
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	**3,557**
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	**0,52**
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**100,00**
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	**100**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	***5 921,90***
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**98,18**
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**98,18**
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	**97,97**
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	**2 067**
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	**100**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**45 020**
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**128 559**
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	**53 199**
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	**84,63**
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	**0**
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	**0,00**
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	**21**
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	**0,47**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**2 085,26**
VP.068 - Volume facturé	m³	***7 021 444***
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	**0,0003**
VP.182 - Encours total de la dette	€	***2 999 486***
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	***3 436 427***
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**0,87**
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	***176 473***
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	***6 820 784***
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	**2,59%**
RATIOS CALCULES AUTOMATIQUEMENT		
VP.228 : Densité linéaire d'abonnés	ab/km	**69,20**
VP.229 : Ratio habitants par abonnés	hab/ab	**2,86**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire Pays Salonais
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	**149 278**
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	**14,47**
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	**21 600**
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	**100**
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	u	**2,5**
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	**O**
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	**8 000**
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**230**
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**4**
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées	u	**nc**
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	**nc**
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	**nc**
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	**nc**
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	**nc**
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non règlementaires (dont installations non complètes)	u	**nc**
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	**nc**
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	**nc**
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	**nc**
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	**nc**
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	**nc**
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité *(depuis arrêtés de 2012/nouvelles règles de conformité)*	u	**650**
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (depuis arrêtés de 2012/nouvelles règles de conformité)	u	**395**
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (2005)	u	**2 578**
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	**62**
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	**14**
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	**79**
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	**3**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	**180**
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	**66 900**
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	**0**
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	**225**
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	**315**
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	**0**
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	**0**
DC.329 - Abondement par le budget général	€	**0**
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	**N**
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	**O**
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	**O**
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	**O**
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	**O**
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	**N**
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	**N**
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	**N**
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	**78**
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	**62**
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	**16**
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	**0**
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	**62**
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	**146**
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	**156**
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	**0**
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	**O**
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	**10**
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	**O**
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	**N**
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	**N**
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	**O**
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	**O**
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	**O**
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	**N**
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	**N**
RATIOS CALCULES AUTOMATIQUEMENT		
VP.230 : Taux de couverture de l'ANC	%	**14,47%**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Pays Salonais	Alleins	Aurons	Berre l'Etang	Charleval	Eyguieres	La Barben	La Fare les Oliviers	Lamanon	Lancon de Provence	Mallemort	Pélissanne	Rognac	Saint Chamas	Salon de Provence	Senas	Velaux	Vernegues
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																			
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	2,13	2,13	2,13	2,13	2,13	2,13	2,13	2,13	2,13	2,13	2,13	2,13	2,13	2,13	2,13	2,13	2,13	2,13
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	129,76	129,76	129,76	129,76	129,76	129,76	129,76	129,76	129,76	129,76	129,76	129,76	129,76	129,76	129,76	129,76	129,76	129,76
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	72,20	72,2	72,2	72,2	72,2	72,2	72,2	72,2	72,2	72,2	72,2	72,2	72,2	72,2	72,2	72,2	72,2	72,2
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	53,32	53,32	53,32	53,32	53,32	53,32	53,32	53,32	53,32	53,32	53,32	53,32	53,32	53,32	53,32	53,32	53,32	53,32
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	-																	
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-																	
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	6,41	6,41	6,41	6,41	6,41	6,41	6,41	6,41	6,41	6,41	6,41	6,41	6,41	6,41	6,41	6,41	6,41	6,41
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU																			
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	430	13	6	35	13	20	9	25	11	29	23	30	34	17	105	20	28	12
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	430	13	6	35	13	20	9	25	11	29	23	30	34	17	105	20	28	12
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé *(avec achat et vente d'eaux brutes et traitées)*	m³	13 478 953	165 005	45 108	1 501 925	234 307	531 078	74 151	578 850	149 158	821 251	466 666	804 002	1 511 704	641 326	4 637 740	302 185	872 511	141 986
VP.059 - Volume produit	m³	11 746 320	178 691	46 938	1 630 433	168 155	526 161	70 247		148 888	825 406	485 817	790 586	1 510 187		4 127 860	304 311	790 272	142 368
VP.060 - Volume importé *(achats* ***en gros d'eau traitée*** *à d'autres services)*	m³	1 899 133	0	0	0	0	0	0	567 271	0	0	0	0	697 609	634 253	0	0	0	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	58,22	60	80	40	40	80	80	40	40	40	60	80	40		80	80	40	60
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION																			
VP.061 - Volume exporté *(ventes* ***en gros d'eau traitée*** *à d'autres services)*	m³	798 848	0	0	0	0	0	0	0	0	101 239	0	0	697 609	0	0	0	0	0
Volume exporté hors métropole	m³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	9 305 286	160 691	37 839	906 157	145 070	397 697	61 096	445 105	109 771	575 075	296 460	533 182	903 708	478 410	3 221 932	293 371	615 189	124 533
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	688 162	0	0	468 137	0	0	0	635	0	23	5 773	359	0	0	211 557	1 428	250	0
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	9 993 448	160 691	37 839	1 374 294	145 070	397 697	61 096	445 740	109 771	575 098	302 233	533 541	903 708	478 410	3 433 489	294 799	615 439	124 533
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	220 989	4 229	248	25 631	2 573	11 019	570	11 953	3 940	13 781	8 344	21 083	21 562	14 795	60 061	2 413	17 698	1 089
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	96 446	2 059	902	7 600	3 319	5 105	949	4 947	2 267	5 926	2 598	9 107	17 129	2 767	19 347	2 791	3 959	5 674
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	829,17	26,11	6,98	76,14	17,53	40,31	9,45	45,97	18,27	68,37	45,77	53,37	83,75	35,81	184,28	30,26	65,73	21,07
% volumes sans comptage	%	1,99	2,53	0,64	1,82	1,70	2,66	0,91	2,58	3,40	1,98	2,66	3,74	1,31	2,98	1,71	0,80	2,78	0,83
% volumes de service	%	0,87	1,23	2,31	0,54	2,20	1,23	1,52	1,07	1,95	0,85	0,83	1,62	1,04	0,56	0,55	0,93	0,62	4,32
P104.3 - **Rendement du réseau de distribution**	%	81,42	93,45	83,06	86,33	89,78	78,65	89,14	81,56	77,90	84,33	64,46	71,31	74,28	78,20	85,10	98,58	80,62	92,22
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	9,43	1,89	3,57	9,22	3,61	8,73	2,65	7,24	5,87	5,97	10,99	13,20	19,84	11,92	10,32	0,86	7,29	2,32
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	8,38	1,23	3,12	8,02	2,69	7,64	2,21	6,24	4,94	5,18	10,33	11,65	18,57	10,58	9,14	0,39	6,38	1,44
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	13,77	0,46	0,66	0,64	1,86	1,22	0,18	1,64	1,0	0,16	1,54	0,96	0,31	1,28	1,53	0,00	0,24	0,11
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	3,22	0,00	0,00	0,35	0,62	0,11	0,00	0,00	0,59	0,00	1,07	0,00	0,00	0,18	0,30	0,00	0,00	0,00
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,33	0,35	1,89	0,17	2,12	0,61	0,38	0,71	1,08	0,05	0,67	0,36	0,07	0,71	0,17	0,00	0,07	0,10
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	110,00	95	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER																			
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	48 584	1 094	267	3 400	1 090	3 037	357	3 264	860	3 620	2 232	3 849	4 924	3 030	11 095	2 160	3 537	768
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	119 396	2 516	561	8 840	2 616	6 985	857	7 834	2 064	9 050	5 357	9 238	11 325	7 575	28 847	5 400	8 489	1 843
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	138	3	0	15	3	8	1	12	3	10	6	7	14	12	27	2	15	0
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,84	2,74	0,00	4,41	2,75	2,63	2,80	3,68	3,49	2,76	2,69	1,82	2,84	3,96	2,43	0,93	4,24	0,00
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		20																	
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE																			
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*: CCAS	€	12 526,62																	
Volume facturés	m³	9 086 412	143 481	36 438	1 222 500	140 901	361 251	58 650	410 895	98 989	506 492	287 437	483 585	829 324	439 885	3 095 973	267 620	579 927	113 044
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0013	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	14 285 898																	
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	3 945 866																	
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	3,62																	
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	424 575																	
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	18 316 800																	
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	2,32																	
RATIOS CALCULÉS AUTOMATIQUEMENT																			
VP.224 - Indice linéaire de consommation	m³/km/j	36,71	17,52	15,30	50,65	23,59	28,13	18,15	27,57	17,39	27,89	18,75	28,94	53,65	37,95	52,23	27,16	26,56	17,07
VP.225 - Rendement sur les 3 années précédentes	%																		
VP.226 - Rendement seuil par défaut	%	72,34	68,50	68,06	75,13	69,72	70,63	68,63	70,51	68,48	70,58	68,75	70,79	75,73	72,59	75,45	70,43	70,31	68,41
VP.227 - Rendement seuil en ZRE	%	77,34	73,50	73,06	80,13	74,72	75,63	73,63	75,51	73,48	75,58	73,75	75,79	80,73	77,59	80,45	75,43	75,31	73,41
VP.228 - Densité linéaire d'abonnés	ab/km	58,59	41,89	38,25	44,65	62,18	75,34	37,78	71,00	47,07	52,95	48,77	72,12	58,79	84,61	60,21	71,38	53,81	36,45
VP.229 - Ratio habitants par abonnés	hab/ab	2,46	2,30	2,10	2,60	2,40	2,30	2,40	2,40	2,40	2,50	2,40	2,40	2,30	2,50	2,60	2,50	2,40	2,40
VP.231 - Consommation moyenne par abonné	m³/ab	205,69	146,88	141,72	404,20	133,09	130,95	171,14	136,56	127,64	158,87	135,41	138,62	183,53	157,89	309,46	136,48	174,00	142,15
VP.232 - Volumes consommés comptabilisés	m³	9 993 448	160 691	37 839	1 374 294	145 070	397 697	61 096	445 740	109 771	575 098	302 233	533 541	903 708	478 410	3 433 489	294 799	615 439	124 533
VP.233 - Volume consommé autorisé + Volume exporté	m³	11 109 731	166 979	38 989	1 407 525	150 962	413 821	62 615	462 640	115 978	696 044	313 175	563 731	1 640 008	495 972	3 512 897	300 003	637 096	131 296
VP.234 - Volume produit + Volume importé	m³	13 645 453	178 691	46 938	1 630 433	168 155	526 161	70 247	567 271	148 888	825 406	485 817	790 586	2 207 796	634 253	4 127 860	304 311	790 272	142 368

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire Pays Salonais	Aix-en	Auriol	Berre-l'Etang	Charleval	Eguilles	La Barben	La Fare-les-Oliviers	Lamanon	Lançon-Provence	Mallemort	Pélissanne	Rognac	Saint-Chamas	Salon-de-Provence	Sénas	Velaux	Ventabren
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																			
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ facturé (ASEE)	€/m³	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€/m³	90,23	90,23	90,23	90,23	90,23	90,23	90,23	90,23	90,23	90,23	90,23	90,23	90,23	90,23	90,23	90,23	90,23	90,23
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€/m³	33,13	33,13	33,13	33,13	33,13	33,13	33,13	33,13	33,13	33,13	33,13	33,13	33,13	33,13	33,13	33,13	33,13	33,13
VP.179 - Montant total des taxes et redevances différentes du service dans la facture 120m³	€/m³	33,96	33,96	33,96	33,96	33,96	33,96	33,96	33,96	33,96	33,96	33,96	33,96	33,96	33,96	33,96	33,96	33,96	33,96
VP.180 - Montant de la part revenant au délégataire	€/m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP.181 - Montant de la part revenant à la collectivité	€/m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP.213 - Taux de TVA appliqué sur la vente de la facture	%	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
VP.217 - Agence de l'eau (redevance de modernisation des réseaux)	€/m³	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20	19,20
INDICATEURS PERFORMANCE ET RÉSEAUX COLLECTÉ																			
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement délivrées (établissements raccordés au réseau de collecte	u	22	0	-	2	0	0	-	1	0	0	1	-	8	-	10	0	-	0
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	650,57	3,5	5	3,95	17	3,4	7	3,4	13	4,5	2,8	4,8	7,1	2,8	15,5	2,4	5,2	5,7
P202.B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement	/120	30	6,5	8,3	3,0	3,0	6,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	6,5	8,0	8,2
VP.046 - Nombre de point noir	u	54	1	0	6	0	6	2	3	2	2	1	2	2	1,0	1,4	3	2	0
P252.2 - Nombre de point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	8,61	6,08	0,00	10,67	0,00	17,97	29,33	8,93	15,33	4,45	3,55	4,13	2,80	33,39	9,02	12,63	3,86	0,00
VP.140 - Linéaire de réseau renouvelé ou curé dans l'année	km	14,87																	
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé ou curé dans l'année	km	3,57	0,00	0,00	0,40	0,47	0,14	0,00	0,00	0,40	0,00	0,77	0,40	0,00	0,05	0,04	0,00	0,26	0,00
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,52	0,00	0,14	0,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,11	0,00	0,49	0,25	0,00	0,04	0,01	0,00	0,11	0,00
P.203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	0,00	100,00
P253.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	90		100	80	90		90	80	80	80		100		90	80		80
ESTIMATION DES PERFORMANCES ET DES IMPACTS DE L'ASSAINISSEMENT																			
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg/j (60 DBO5)	5 921,00	134,00	-	395,00	107,00	368,00	-	414,20	114,00	330,70	147,80	-	644,40	-	2 721,20	229,10	-	157,70
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EBU	%	100,0	100,00	-	100,00	0,00	100,00	-	100,00	100,00	100,00	100,00	-	100,00	-	100,00	100,00	-	100,00
P203.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,0	100,00	-	100,00	0,00	100,00	-	100,00	100,00	100,00	100,00	-	100,00	-	100,00	100,00	-	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions locales (arrêté préfectoral)	%	97,77	100,00	-	100,00	0,00	94,00	-	100,00	100,00	100,00	100,00	-	100,00	-	100,00	100,00	-	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	210,7	7,0	-	19,1	0,1	10,0	-	3,6	2,5	9,1	4,1	-	27,0	-	111,9	6,1	-	-
P204.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100,0	100,0	-	100,0	100,0	100,0	-	100,0	100,0	100,0	100,0	-	100,0	-	100,0	100,0	-	-
LEXIQUE, CALCULS, PERFORMANCE, RELATIFS A LA QUALITE DU SERVICE AU USAGER																			
VP.154 - Nombre d'abonnés	u	45 020,0	1 192,0	193,0	2 289,0	1 044,0	3 020,0	357,0	2 920,0	803,0	3 071,0	2 720,0	3 726,0	4 044,0	2 725,0	10 338,0	2 722,0	2 792,0	703,0
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	129 597,0	2 975,0	463,0	11 336,0	2 402,0	6 444,0	857,0	6 048,0	1 940,0	7 370,0	5 991,0	8 577,0	12 776,0	7 005,0	39 703,0	4 018,0	8 316,0	1 697,0
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés au titre du service relevant de l'assainissement collectif	u	53 199,0																	
P.201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	84,63																	
VP.202 - Nombre d'inondation dans les locaux de l'usager	u	0,0																	
P.251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1 000 hab.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.083 et VP.152 - Nombre de déclarations reçues	u	21,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	3,0	0,0	0,0	4,0	1,0	1,0	1,0	8,0	0,0	2,0	0,0
P258.1 - Taux de réclamations	u/1 000 abo.	0,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,80	1,65	0,00	0,00	1,47	0,27	0,23	0,57	0,74	0,00	0,72	0,00
LEXIQUE, CALCULS, PERFORMANCE, RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE																			
VP.119 - Somme des abonnées de créances en l'encaissement d'un trimestre précédent (RIL en fonction de la spécificité des différentes gestions : TVA exclue)	€	2 085,0a																	
VP.080 - Volume facturé	m³	7 702 444	120 023	27 447	393 776	122 998	268 037	54 450	333 766	76 307	371 396	229 945	429 897	677 144	409 233	2 370 400	278 613	413 329	81 830
P257.0 - Montant des subventions de collectivités	€/m³	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	2 999 480																	
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	3 434 427																	
P254.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	année(s)	0,87																	
VP.280 - Montant restant imposé au 31/12 hors les branchements au titre de l'année N-1	€	174 472																	174 472
VP.185 - Montant TTC facturé hors non-valeur au titre de l'année N-1 au 31/12/N	€	6 820 794																	6 820 794
P.207.0 - Taux d'impayés sur les factures émises de l'année N-1	%	2,39%																	2,39%
DATA TO CALCULATE AUTOMATICALLY																			
VP.288 - Densité linéaire abonnés	nb/km	49,20	66,42	39,52	51,30	43,97	89,14	30,78	84,84	61,33	67,54	94,48	77,14	59,62	94,45	67,49	93,55	53,55	42,17
VP.229 - Ratio habitants par abonnés	hab/abo	2,88	1,97	2,40	4,93	2,30	2,29	2,40	2,48	2,39	2,40	2,23	2,30	3,03	2,58	3,85	1,66	3,03	2,41

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

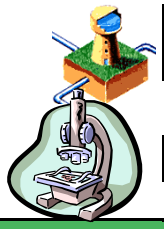
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ALLEINS**

Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : SAINT SAUVEUR Procédure de protection terminée

Station de production : ALLEINS

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 18 mg/L Valeur moyenne : 17 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 34,4 °F Valeur minimale atteinte : 33,2 °F Valeur maximale atteinte : 35,5 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,14 mg/L Valeur moyenne : 0,14 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **BERRE**

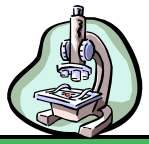
Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : BERRE Procédure de protection en cours
Captage : LES BARJAQUETS Procédure de protection en cours
Station de production : BERRE
Station de production : LES BARJAQUETS



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 35 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,4 mg/L Valeur moyenne : 1,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 22,1 °F Valeur minimale atteinte : 19,1 °F Valeur maximale atteinte : 24,1 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0.089 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3832 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,058 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

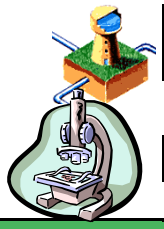
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CHARLEVAL**

Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CHARLEVAL Procédure de protection en cours

Station de production : CHARLEVAL

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2 mg/L Valeur moyenne : 1,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 22 °F Valeur minimale atteinte : 19,6 °F Valeur maximale atteinte : 23,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.042 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,1 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **EYGUIERES**

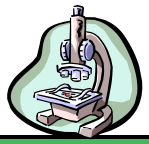
Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LE RESQUILLADOU (F3) Procédure de protection terminée
Captage : ROUTE DE LAMANON (F2) Procédure de protection terminée
Captage : ROUTE DE SALON (F1) Procédure de protection terminée
Station de production : RESERVOIR DU DEFEND



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 20 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4,2 mg/L Valeur moyenne : 3,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 31,7 °F Valeur minimale atteinte : 30,9 °F Valeur maximale atteinte : 31,9 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1259 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,21 mg/L Valeur moyenne : 0,21 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

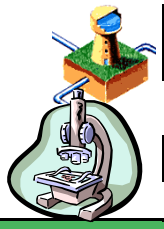
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LA BARBEN**

Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA DANE Procédure de protection terminée

Station de production : LA BARBEN

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 21 mg/L Valeur moyenne : 20 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 37,3 °F Valeur minimale atteinte : 36,9 °F Valeur maximale atteinte : 37,6 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.054 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,15 mg/L Valeur moyenne : 0,15 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LA FARE-LES-OLIVIERS**

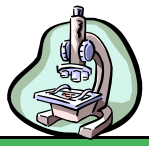
Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : COUDOUX -LA FARE Procédure de protection en cours
Captage : SCP SAINTE ROSALIE Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : RESEAU COUDOUX
Station de production : SAINTE ROSALIE
Station de production : STATION COUDOUX-LA FARE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 25 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,4 mg/L Valeur moyenne : 1,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 22,5 °F Valeur minimale atteinte : 21,2 °F Valeur maximale atteinte : 24 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.027 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1256 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LAMANON**

Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

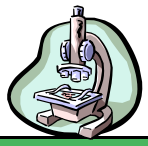
Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA GUERITE F1 Procédure de protection en cours

Captage : LA GUERITE F2 Procédure de protection en cours

Station de production : LA GUERITE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 8,9 mg/L Valeur moyenne : 7,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 31,1 °F Valeur minimale atteinte : 30 °F Valeur maximale atteinte : 32,3 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

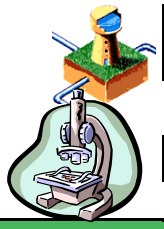
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LANCON-DE-PROVENCE BAISSES**

Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES BAISSES Procédure de protection en cours

Station de production : LES BAISSES

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2 mg/L Valeur moyenne : 1,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 21,3 °F Valeur minimale atteinte : 20,4 °F Valeur maximale atteinte : 22,1 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
N.M. #N/A #N/A #N/A	N.M. #N/A #N/A #N/A #N/A

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

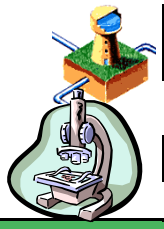
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LANCON-DE-PROVENCE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : SIBOURG Procédure de protection en cours

Station de production : SIBOURG

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,1 mg/L Valeur moyenne : 1,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 22,2 °F Valeur minimale atteinte : 19,4 °F Valeur maximale atteinte : 24,8 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1276 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,035 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MALLEMORT**

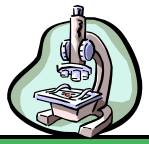
Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CRAU SAINT PIERRE F1 Procédure de protection terminée
Captage : CRAU SAINT PIERRE F2 Procédure de protection terminée
Captage : CRAU SAINT PIERRE PUITS Procédure de protection terminée
Station de production : CRAU SAINT PIERRE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 11 mg/L Valeur moyenne : 9,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 38,9 °F Valeur minimale atteinte : 38 °F Valeur maximale atteinte : 40,2 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.007 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1278 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,16 mg/L Valeur moyenne : 0,135 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PELISSANNE-NORD_AURONS**

Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

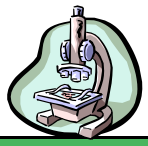
Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES GOULES F1 Procédure de protection terminée

Captage : LES GOULES F2 Procédure de protection terminée

Station de production : LES GOULES



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 13 mg/L Valeur moyenne : 13 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 33,8 °F Valeur minimale atteinte : 32,8 °F Valeur maximale atteinte : 35,2 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,21 mg/L Valeur moyenne : 0,205 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

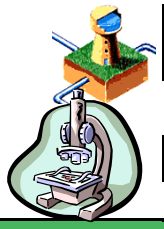
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PELISSANNE-SUD**

Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA DANE Procédure de protection terminée

Station de production : LE PESQUIER

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 21 mg/L Valeur moyenne : 20 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 39,9 °F Valeur minimale atteinte : 38 °F Valeur maximale atteinte : 41,6 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.077 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,18 mg/L Valeur moyenne : 0,12 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

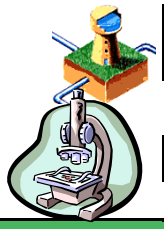
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROGNAC LES BARJAQUETS**

Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES BARJAQUETS Procédure de protection en cours

Station de production : LES BARJAQUETS

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,1 mg/L Valeur moyenne : 1,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 22,5 °F Valeur minimale atteinte : 21,5 °F Valeur maximale atteinte : 24,1 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.055 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1916 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,067 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROGNAC VILLE**

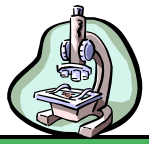
Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES BARJAQUETS Procédure de protection en cours
Captage : ROGNAC Procédure de protection en cours
Station de production : LES BARJAQUETS
Station de production : ROGNAC



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 34 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,1 mg/L Valeur moyenne : 1,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 20,4 °F Valeur minimale atteinte : 15,8 °F Valeur maximale atteinte : 24,1 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 5 Valeur maximale atteinte : 0.091 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3193 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,16 mg/L Valeur moyenne : 0,072 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-CHAMAS**

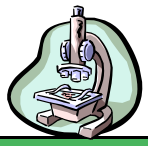
Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : SULAUZE Procédure de protection terminée
Réseau interconnecté : MIRAMAS
Station de production : SULAUZE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 29 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 8,7 mg/L Valeur moyenne : 7,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 33,1 °F Valeur minimale atteinte : 8,5 °F Valeur maximale atteinte : 36,9 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0.1 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2551 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,018 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

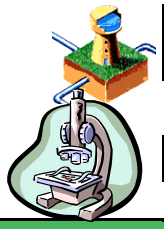
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SALON LA CRAU**

Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : FORAGE DE LA CRAU Procédure de protection terminée

Station de production : LA CRAU

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 29 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 8,3 mg/L Valeur moyenne : 6,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 37,2 °F Valeur minimale atteinte : 34,6 °F Valeur maximale atteinte : 38,9 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1257 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

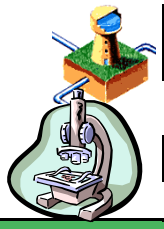
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SALON-DE-PROVENCE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CRAPONNE (LES AUBES) Procédure de protection terminée

Station de production : LES AUBES

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 76 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,6 mg/L Valeur moyenne : 1,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 22,4 °F Valeur minimale atteinte : 21,2 °F Valeur maximale atteinte : 24,2 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2534 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,11 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SENAS**

Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

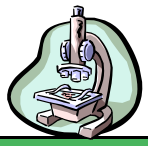
Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA CABRE F1 Procédure de protection terminée

Captage : LA CABRE F2 Procédure de protection terminée

Station de production : LA CABRE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 20 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 20 mg/L Valeur moyenne : 18,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 36,3 °F Valeur minimale atteinte : 35,1 °F Valeur maximale atteinte : 36,7 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.014 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,045 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

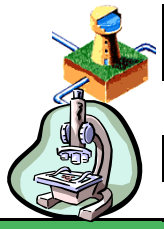
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **VELAUX BASTIDE BERTIN**

Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : BASTIDE BERTIN Procédure de protection en cours

Station de production : BASTIDE BERTIN

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,4 mg/L Valeur moyenne : 1,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 21,5 °F Valeur minimale atteinte : 17,7 °F Valeur maximale atteinte : 23,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.039 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 618 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

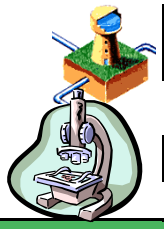
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **VELAUX-VILLE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : VELAUX Procédure de protection en cours

Station de production : VELAUX

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,3 mg/L Valeur moyenne : 1,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 22,5 °F Valeur minimale atteinte : 21,4 °F Valeur maximale atteinte : 24,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.036 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

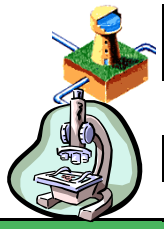
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **VERNEGUES**

Gestionnaire du réseau : AMP CT3-PAYS SALONAIS

Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CAZAN Procédure de protection terminée

Station de production : CAZAN

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 14 mg/L Valeur moyenne : 14 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 30,9 °F Valeur minimale atteinte : 30 °F Valeur maximale atteinte : 32,5 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.042 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 620 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2021

Eau Potable : TRAVAUX INFRASTRUCTURES et ETUDES			
Communes	**Objet**	**Opération**	**montants réglés en 2021 en € HT**
CT3	Réservoirs du territoires	Diagnostic du GC des réservoirs d'eau potable du territoire	42 701,00
Rognac	Réservoir des Bassins	Aménagement de la zone de dépotage du Chlorure Ferrique	5 385,00
Rognac-Berre	Travaux UPEP	Travaux de réhabilitation du génie civil des usines de potabilisation de Berre et Rognac	180 635,00
Rognac	Sécurisation	Reprise du portail réservoir Barjaquets	5 385,00
Territoire Sud	Etude projet UPEP Sud Salonais	Etude pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Berre, Coudoux (CT2), La Fare, Rognac, Velaux et Ventabren (CT2) (sécurisation du stockage et de la distribution des UPEP du Sud du territoire) : 84 900 € HT dont : 69 618 € HT pour CT3 et 15 282 € HT pour CT2	43 423,92
Salon-de-Provence	Etude piézométrique	En lien avec le SYMCRAU et la commune de Salon sur les problèmes de remontées de nappe sur Salon-de-Provence (quartier Bel-Air et centre-ville) : 13 900 € HT	13 900,00
Salon-de-Provence	PGSSE	PGSSE : Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux : site pilote ARS Forage de la Crau (Salon) : 38 390,00 € HT	17 038,00
Salon-de-Provence	Etude	Diagnostic du Forage de la ZAC de la Crau : 19350 € HT	13 350,00
Lamanon	Etude piézométrique : régularisation de l'arrêté d'autorisation et périmètres de protection des forages de La Guérite	En lien avec le SYMCRAU : Création de 2 piézomètres et suivi piézomètrique sur 1 an : 25 325 € HT	17 025,00
Lançon Provence	Station de filtration des Baïsses (prise d'eau canal de Marseille) : régularisation propriété terrain avec la mairie de Lançon	Mission géomètre : projet d'implantation, plan d'arpentage de division parcellaire, bornage : 1456,53 € HT	1 165,22
TOTAL			**340 008,14**

Eau Potable : TRAVAUX NEUFS RESEAUX EAU POTABLE 2021			
Commune	**linéaire**	**Opération**	**Montant € HT**
Aurons	259	Extension de réseau Chemin des Ferrages et D68	113 698,00
Berre l'Etang	1650	Sécurisation secteur Mauran / Saint-Estève	484 559,00
Charleval	169	Rue Sainte-Anne	56 538,00
Lamanon	1102	Phase 1 sécurisation Lamanon/Salon	318 092,00
Lançon Provence	325	Extension de réseaux Allées des Suilles et des Combes	110 944,00
Lançon Provence	671	Collège	71 412,00
Pélissanne	143	Extension de réseaux Chemin de Pesquier	45 737,00
Saint-Chamas	84	Extension de réseaux Desserte parcelle AO104	24 806,00
Salon de Provence	955	Phase 5 sécurisation UPEP par forage de la Crau	726 790,00
Salon de Provence	1974	Extension de réseaux Avenue Alabouvette	634 535,00
Sénas	76	Extension de réseaux Chemin du Pigeonnier	19 137,00
TOTAL	**7408**		**2 606 248,00**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Eau potable : TRAVAUX REHABILITATION RESEAUX EAU POTABLE 2021			
Commune	**linéaire**	**Opération**	**Montant € HT**
Berre l'Etang	190	Réhabilitation Secteur Mauran / Saint-Estève	55 797,00
Berre l'Etang	160	Réhabilitation Secteur la Gineste	43 485,00
Charleval	173	Réhabilitation Rue Sainte-Anne	57 876,00
Charleval	445	Réhabilitation Rues Charmet –Bois-Aires-Durance	268 474,00
Eyguières	107	Réhabilitation Pois de la Farine et Jardins Fins	54 665,00
Lamanon	589	Réhabilitation Route de la Tuillière	207 289,00
Mallemort	965	Rond point des Mille Bouquets - Av Joliot Curie	487 081,00
Mallemort	105	Dévoiement réseau AEP - OA D561	19 398,00
Saint-Chamas	183	Réhabilitation chemin de Cantepredrix	77 000,00
Salon de Provence	300	Réhabilitation Boulevard des Capuccins	254 179,00
TOTAL	**3217**		**1 525 244,00**
Principaux travaux de renouvellement réalisés par le délégataire en 2021 : Renouvellement des appareils électromécaniques (114 opérations)			**367 024,00**

Assainissement collectif : TRAVAUX INFRASTRUCTURES et ETUDES			
Communes	**Objet**	**Opération**	**montants réglés en 2021 en € HT**
Sénas	Extension de la STEP à 11000 EH	Dossier d'autorisation environnementale + Convention SICAS + Diagnostic Amiante des ouvrages à démolir + lancement du DCE en fin d'année, Controleur Technique, CSPS	8 740,00
La Fare les Oliviers	Renouvellement et extension STEP à 14000 EH	Démarrage des travaux en mai 2021	1 817 650,00
	Etudes	AMO, Maitrise d'Œuvre, Controleur Technique, CSPS	47 459,80
Berre	Travaux	Réhabilitation GC prétraitement et Traitement de l'H2S sur 2	542 170,00
	Etudes	Maitrise d'Œuvre, Controleur Technique, CSPS	27 352,00
Salon, Berre et Rognac	Dossers réglementaires	Dossiers de renouvellement des arrêtés d'autorisation des stations d'épuration de Salon, Berre et de Rognac (dossiers déposés en mars 2021) : 43 205 € HT	34 462,50
Berre et Rognac	Suivi milieu récepteur (Etang de Berre)	Suivi annuel des rejets des stations d'épuration de Berre l'Etang et de Rognac	8 459,30
Salon,Aurons, La Barben, Pelissanne	Schéma Directeur d'Assainissement	Schémas Directeurs d'Assainissement de Salon-de Provence, Aurons, La Barben, Pelissanne (finalisation en cours74 850 €HT + avenant : 5720 € HT : total : 80 570 € HT	pas de paiement en 2021
TOTAL			**2 486 293,60**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Assainissement collectif : TRAVAUX NEUFS RESEAUX			
Commune	**linéaire**	**Opération**	**Montant € HT**
Charleval	167	Extension Rue Saint-Anne	63 246,00
La Fare les Oliviers	653	Extension Desserte nouvelle STEP	317 340,00
Lançon Provence	695	Extension Allées des Suilles et des Combes	380 385,00
Lançon Provence	878	Collège	160 510,00
Mallemort	32	Extension Avenue de Craponnes (D23)	83 898,00
Pélissanne	156	Extension Chemin de Pesquier	54 028,00
Rognac	135	Extension Clément Ader	60 371,00
Saint-Chamas	186	Extension Chemin de Cantepredrix	84 174,00
Saint-Chamas	82	Extension Desserte parcelle AO104	70 383,00
Salon de Provence	1007	Extension Avenue Alabouvette	303 896,00
Sénas	76	Extension Chemin du Pigeonnier	27 910,00
Velaux	31	Dévoiement Impasse des Artistes	26 759,00
TOTAL	**4098**		**1 632 900,00**
Assainissement collectif : TRAVAUX DE REHABILITAION ET DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX			
Commune	**linéaire**	**Opération**	**Montant € HT**
Berre l'Etang	402	Réhabilitation Secteur Saint-Estève	248 911,00
Charleval	470	Réhabilitation Rues Charmet –Bois-Aires-Durance	324 954,00
Eyguières	138	Réhabilitation Pois de la Farine et Jardins Fins	78 181,00
Eyguières	0	Dévoiement Chemin accès STEP	10 013,00
Lamanon	596	Réhabilitation Route de la Tuillière	208 615,00
Mallemort	965	Rond point des Mille Bouquets - Av Joliot Curie	381 128,00
Pélissanne	457	Réhabilitation Avenue du Général de Gaulle	158 060,00
Pélissanne	138	Réhabilitation Route d'Aurons	88 834,00
Saint-Chamas	50	Réhabilitation Rue Mirabeau T1	29 298,00
Saint-Chamas	0	Réhabilitation Max Dormoy	9 937,00
Salon de Provence	37	Réhabilitation Galerie César Bossy	46 678,00
Salon de Provence	25	Réhabilitation Avenue de la Sainte Victoire T2	21 608,00
Velaux	279	Réhabilitation Giratoire des 4 Tours	220 653,00
TOTAL	**3557**		**1 826 870,00**
Principaux travaux de renouvellement réalisés par le délégataire en 2021 : Renouvellement des équipements électromécaniques (GER)			**343 447,00**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Territoire Pays Salonais
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2022

DISTRIBUTION DE L'EAU			**Unité**	**Quantité**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe				0 €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1 (0-60 m3)**	**m³**	60	1,0299 €	61,79 €
		Tranche 2 (61-180 m3)	**m³**	60	1,1329 €	67,97 €
Surtaxe Métropole	Part fixe				0 €	- €
	Part variable par m³ consommé		**m³**	120	0,6017 €	72.20 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		**m³**	120	0,2800 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau		**m³**	120	0,0534 €	6,41 €
					SOUS-TOTAL HT	241,97 €

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe				0 €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1 (0-60 m3)**	**m³**	60	0,7559 €	45,35 €
		Tranche 2 (61-180 m3)	**m³**	60	0,8314 €	49,88 €
Surtaxe Métropole	Part fixe				0 €	- €
	Part variable par m³ consommé		**m³**		0,2761 €	33,13 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0,1600 €	19,20 €
					SOUS-TOTAL HT	147,56 €
					TOTAL HT	389,53 €
					TVA 5,50 %	13,30 €
					TVA 10 %	14,756 €
					TOTAL GENERAL TTC	417.586€
					PRIX MOYEN TTC PAR M³	**3,480 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Entrée en vigueur	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
Contrat de délégation du service public de production, stockage et distribution de l'eau potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Agglopole Provence	Agglopole Provence Eau	01/01/2013	12 ans	31/12/2024	7	Avenant 1 : définition des modalités d'affectation du personnel à la société dédiée.	07/01/2013
						Avenant 2 : transfert du contrat de la Société des Eaux de Marseille à la société Agglopole Provence Eau.	07/01/2013
						Avenant 3 : modification du rythme de facturation des grands consommateurs, du règlement de service (dispositions contractuelles relatives à la facturation des abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif et non raccordés au réseau d'eau potable, et en cas de fuites sur les canalisations privatives), remplacement du dispositif de distribution de chèques solidarité par un Fonds d'Aide aux Impayés d'Eau.	17/09/2014
						Avenant 4 : évolution du périmètre de la délégation, nouveaux achats d'eau en gros (SCP pour Saint-Chamas).	10/12/2015
						Avenant 5 : adaptation suite aux évolutions règlementaires (loi Hamon), modification du règlement de service (précisions relatives aux responsabilités entre l'abonné et le délégataire concernant les branchements). Remplacement de la CA Agglopole Provence par la Métropole Aix-Marseille Provence Territoire du Pays Salonais.	19/05/2017
						Avenant 6 : ajustement des charges supplémentaires prévues à l'avenant n°4, révision des volumes d'achat d'eau et prise en compte d'une augmentation des tarifs d'achat d'eau.	22/11/2019
						Avenant 7 : Intégration du Domaine de Pont Royal dans le périmètre de la DSP AEP à compter du 01/01/2022 ayant pour conséquence une modification de l'inventaire et un impact financier sur le contrat. # Mise à disposition par le Délégataire de 80 capteurs de détection déployés en poste semi fixe pour assurer une surveillance accrue des zones de fragilité # Réalisation par le délégataire des plans d'actions règlementaires en cas de non atteinte des seuils fixés par la loi Grenelle 2 # Suite à l'abandon du projet de la nouvelle usine de prod EP sur St Chamas > Résiliation à compter du 31/12/2020 du contrat de fourniture EB auprès du CDP # Nouvelle convention de fourniture EP entre la MAMP APE SUEZ venant modifier le montant des AE # Régularisation du poste de charges relatifs à la filtration et au transport Eau Filtrée pour l'alimentation de la commune de la Fare depuis Coudoux	23/12/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Contrat de délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Agglopole Provence	Agglopole Provence Assainissement	01/01/2013	12 ans	31/12/2024	5	Avenant 1 : transfert du contrat de la SAUR S.A.S. à la société Agglopole Provence Assainissement.	04/01/2013
						Avenant 2 : modalité de facturation des abonnés à l'assainissement non raccordés au réseau d'eau potable.	04/07/2014
						Avenant 3 : évolution du périmètre de la délégation, modification du règlement de service pour tenir compte de l'avenant 2, prise en compte des nouvelles charges liées à la réforme « Construire sans détruire », mise en place du Fonds d'Aide aux Impayés d'Eau.	16/11/2018
						Avenant n°4 : évolution du périmètre de la délégation, prise en compte de la réforme Construire Sans Détruire, ajout d'une clause de révision financière	23/12/2019
						Avenant 5 : pour l'intégration dans le service public de l'assainissement des ouvrages de l'AFUL de Pont Royal, mise en œuvre du diagnostic permanent des réseaux d'assainissement et protocole de fin de contrat.	23/12/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8. Economie du contrat

8.1. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.1.1. Bilan

DONNEES DU SERVICE 2021	Production	Réseau	Autres	Total n	Total n-1	Ecart n-1
DONNÉES DU SERVICE						
Nombre d'accès au service dans l'année	0	0	3 555	3 555	3 250	9,40%
Nombre d'abonnés au 31 décembre	0	0	48 584	48 584	48 128	0,90%
Volumes tranche 1 : 0-60 m³	0	0	3 349 205 m3	3 349 205 m3	3 361 537 m3	-0,40%
Volume tranche 2 : 61-180 m³	0	0	2 270 878 m3	2 270 878 m3	2 384 640 m3	-4,80%
Volume tranche 3 : 181-1095 m³	0	0	1 532 874 m3	1 532 874 m3	1 497 070 m3	2,40%
Volume tranche 4 : >1095 m³	0	0	1 292 973 m3	1 292 973 m3	1 296 602 m3	-0,30%
Nombre de m3 vendus	0	0	8 445 930 m3	8 445 930 m3	8 539 849 m3	-1,10%
Prix de base Po	0	0	0	0	0	
TOTAL PRODUITS	96 086 €	52 015 €	18 948 332 €	19 096 434 €	20 162 817 €	-5,3%
1 - Exploitation du service						
– 1.1 abonnements						
–1.2 redevance délégataire	- €	- €	9 860 477 €	9 860 477 €	9 433 122 €	4,5%
– 1.3 frais d'accès	- €	- €	219 245 €	219 245 €	206 854 €	6,0%
– 1.4 produits de la gestion commerciale assurée pour le délégataire assainissement	- €	- €	77 925 €	77 925 €	77 873 €	0,1%
– 1.5 autres	11 710 €	- €	23 909 €	35 619 €	39 187 €	-9,1%
2 - Collectivités et autres organismes publics	- €	- €	7 072 011 €	7 072 011 €	8 326 676 €	-15,1%
3- Travaux attribués à titre exclusif	- €	10 318 €	1 042 474 €	1 052 792 €	737 274 €	42,8%
4 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Société des Eaux de Marseille

5 -Reprise sur provisions et amortissements	- €	- €	415 072 €	415 072 €	596 885 €	-30,5%
6 - Production immobilisée	- €	- €	- €	- €	- €	
7 -Transferts de charge	- €	41 481 €	98 212 €	139 693 €	319 526 €	-56,3%
8 - Prestations accessoires (art 19)	56 240 €	216 €	99 596 €	156 052 €	293 978 €	-46,9%
9 - Autres Produits de gestion courante	28 136 €	- €	39 411 €	67 547 €	131 443 €	-48,6%
CHARGES	5 658 360 €	2 092 496 €	11 061 064 €	18 811 921 €	20 702 704 €	-9,1%
1 - Personnel	1 174 949 €	656 697 €	946 368 €	2 778 013 €	2 743 209 €	1,3%
2 - Achats d'eau en gros	3 267 578 €	5 €	- €	3 267 582 €	3 210 960 €	1,8%
3 - Énergie	295 916 €	- €	132 €	296 048 €	316 460 €	-6,5%
4 - Réactifs et produits de traitement	69 572 €	- €	- €	69 572 €	67 259 €	3,4%
5 - Analyses						
– 5.1 analyses réglementaires	37 478 €	29 855 €	1 287 €	68 620 €	61 667 €	11,3%
– 5.2 autocontrôle	- €	- €	- €	- €	- €	
6 - Sous-traitance intra-groupe	133 139 €	160 330 €	553 197 €	846 666 €	756 593 €	11,9%
7 - Sous-traitance hors groupe	3 013 €	2 744 €	34 978 €	40 735 €	24 486 €	66,4%
8 - Autres frais- Dépenses Travaux Refacturables	- €	35 470 €	850 647 €	886 117 €	607 806 €	45,8%
9 - Fournitures	23 011 €	7 473 €	9 972 €	40 456 €	78 974 €	-48,8%
10 - Entretien et réparations	84 100 €	734 344 €	24 281 €	842 725 €	1 477 236 €	-43,0%
11 - Autres dépenses d'exploitation :				- €		
– 11. 1 télécommunication, postes et télégestion	357 €	- €	106 430 €	106 787 €	120 190 €	-11,2%
– 11.2 engins et véhicules	41 561 €	34 759 €	4 066 €	80 386 €	51 793 €	55,2%
– 11.3 informatique	4 700 €	3 491 €	293 196 €	301 387 €	286 688 €	5,1%
– 11.4 Personnel intérimaire	- €	68 819 €	19 245 €	88 064 €	98 732 €	-10,8%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

– 11.5 assurance	- €	- €	43 321 €	43 321 €	42 710 €	1,4%
–11.6 locations mobilières	37 266 €	34 287 €	3 398 €	74 951 €	95 412 €	-21,5%
–11.7 locaux	4 030 €	1 247 €	13 088 €	18 365 €	32 975 €	-44,3%
– 11.8 communication / marketing / relations publiques	987 €	- €	39 734 €	40 721 €	40 324 €	1,0%
– 11.9 autres dépenses	-5 040 €	-2 591 €	145 501 €	137 870 €	126 161 €	9,3%
12 - Impôts locaux et taxes (hors IS)				- €		
– 12.1 CET (composante CFE)	29 612 €	- €	21 473 €	51 085 €	63 877 €	-20,0%
– 12.2 CET (composante CVAE)	- €	- €	- €	- €	- €	
– 12.3 Taxes foncières	- €	- €	1 132 €	1 132 €	29 091 €	-96,1%
– 12.4 RODP	- €	- €	27 152 €	27 152 €	27 132 €	0,1%
– 12.5 Autres impôts	34 996 €	14 701 €	53 802 €	103 499 €	25 419 €	307,2%
13 - Redevance Collectivité et redevances Agence de l'Eau	- €	- €	7 072 011 €	7 072 011 €	8 326 676 €	-15,1%
14 - Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	- €	- €	102 683 €	102 683 €	102 646 €	0,0%
15 - Charges relatives aux renouvellement programmé	417 825 €	104 808 €	- €	522 634 €	585 020 €	-10,7%
16 - Charges relatives aux investissements	3 311 €	185 089 €	42 573 €	230 974 €	235 692 €	-2,0%
17 - Aide aux plus démunis	- €	- €	7 845 €	7 845 €	6 609 €	18,7%
18 - Dotations aux Provisions pour Risques et Charges	- €	- €	132 834 €	132 834 €	459 144 €	-71,1%
19 - Frais financiers	- €	- €	30 346 €	30 346 €	38 346 €	-20,9%
20 - Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	- €	20 968 €	480 372 €	501 340 €	563 417 €	-11,0%
RÉSULTAT AVANT IMPÔT				284 513 €	-539 888 €	-152,7%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

30/03/2022

AGGLOPOLE PROVENCE ASSAINISSEMENT
COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNÉE 2021
(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région	**SUD-EST**
Centre	**PACA**
Département	**BOUCHES-DU-RHÔNE**
Collectivité	**METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - TERRITOIRE DU PAYS SALONAIS**

LIBELLÉ en milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %
PRODUITS	**7 195,5**	**7 804,2**	**8,5%**
Exploitation du service	**5 225,6**	**4 807,1**	
Collectivités et autres organismes publics	**975,0**	**1 945,0**	
Travaux attribués à titre exclusif	**762,5**	**742,4**	
Produits accessoires	**232,3**	**309,7**	
CHARGES	**6 926,4**	**8 100,1**	**16,9%**
Personnel	**1 274,4**	**1 299,5**	
Energie électrique	**576,6**	**537,4**	
Produits de traitement	**199,6**	**178,2**	
Analyses	**62,9**	**50,7**	
Sous-traitance, matières et fournitures	**2 169,7**	**2 323,7**	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**73,3**	**54,2**	
Autres dépenses d'exploitation	**463,0**	**472,4**	
- Télécommunications, poste et télégestion	32,1	21,7	
- Engins et véhicules	212,3	257,1	
- Informatique	80,4	80,2	
- Assurances	20,4	21,4	
- Locaux	59,0	28,1	
- Charges et fournitures diverses	58,9	64,0	
Contribution des services centraux et recherche	**373,2**	**342,7**	
Collectivités et autres organismes publics	**975,0**	**1 945,0**	
Charges relatives aux renouvellements	**619,9**	**622,0**	
- Electro mécanique	399,4	400,2	
- Réseau	220,5	221,8	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	**102,1**	**105,2**	
Perte sur créances irrécouvrables & contentieux	**36,8**	**169,2**	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**269,0**	**-295,9**	
Résultat financier	**-6,2**	**-3,9**	
Résultat exceptionnel	**-0,3**	**-9,6**	
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	**262,5**	**-309,4**	
Impôt sur les Sociétés	**78,1**		
RÉSULTAT NET	**184,3**	**-309,4**	

(1) Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

(2) Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennent : annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 165-067003 -131401 -02 2021120

Validé le 30/03/2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Métropole Aix-Marseille-Provence — 2 Quai d'Arenc — 13002 MARSEILLE — © photos Metropole Aix-Marseille-Provence — Création : DGACREGE — Édition septembre 2022 pour l'exercice 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Territoire Pays d'Aubagne et de l'Étoile

2021

Lits d'infiltration de la station d'épuration du hameau du Pigeonnier de La Bouilladisse

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PREAMBULE

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations règlementaires prévues par :

- la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation Territoriale de la République ;
- le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1er janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son Territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un Territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SOMMAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 5
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE 5
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE 5
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT 7
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 7
1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 7
1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 7
1.4. LES MODES DE GESTION 7
1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP) 7
1.4.2. REGIES ET SPL 8

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 9
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021 9
2.2. FAITS MARQUANTS 9
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE 10
2.3.1. L'ADDUCTION 11
2.3.2. LA PRODUCTION 11
2.3.3. LE TRAITEMENT 12
2.3.4. LE STOCKAGE 12
2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION 13
2.4. LA QUALITE DE L'EAU 14
2.5. LA DISTRIBUTION 16
2.5.1. RENDEMENT 16
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE 18
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS 20
2.7. LA GESTION FINANCIERE 21
2.7.1. LES VOLUMES FACTURES 21
2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES 22
2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN 22
2.7.4. DONNEES FINANCIERES DU SERVICES 22
2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP, REGIES ET SPL) 23
2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE 26
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX 26
2.8.1. ETUDES ET TRAVAUX NEUFS 26
2.8.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 26
2.8.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S) 26
2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT 26
2.8.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 26
2.8.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S) 27
2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES 27

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 28
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021 28
3.2. FAITS MARQUANTS 28
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE 29
3.3.1. LA COLLECTE 29

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.3.2. LE TRAITEMENT 29
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE 30
• Bilan de l'activité en 2021 : visites de terrain, diagnostics, arrêtés d'autorisations, suivi des travaux et des mises en conformités techniques 31
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION 38
La STEP d'Auriol et Saint-Zacharie 38
La STEP de Cuges-Les-Pins 40
La nouvelle STEP du Hameau du Pigeonnier à La Bouilladisse 40
3.6. LA GESTION DES DECHETS 43
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS 44
3.8. LA GESTION FINANCIERE 44
3.8.1. LES VOLUMES FACTURES 44
3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES 45
3.8.3. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE 45
3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP, SPL ET REGIES ERSONNALISEES) 46
3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE 47
3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX 48
3.9.1. ETUDES ET TRAVAUX NEUFS 48
3.9.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 48
3.9.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S) 48
3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT 48
3.9.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 48
3.9.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S) 48
3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES 48

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 50
4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021 50
4.2. FAITS MARQUANTS 50
4.3. DESCRIPTION DU SERVICE 50
4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE 51
4.5. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE 53

5. TARIFS DE L'EAU 54
5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 54
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION 55
5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) 60

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE 61
6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX 61
6.2. ACTIONS DE SOLIDARITE 63
6.2.1. COOPERATION DECENTRALISEE 63
6.2.2. FONDS DE SOLIDARITE 63

ANNEXES 64
ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE ..65
ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE 68
ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX 71
ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION 85
ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP 99
ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA) 100

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six Territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2021, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la Présidente de la Métropole Madame Martine VASSAL et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Didier REAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établit par chaque Territoire, est :

- présenté en Conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en Conseil de la Métropole ;
- présenté en Conseil Municipal de chaque commune.

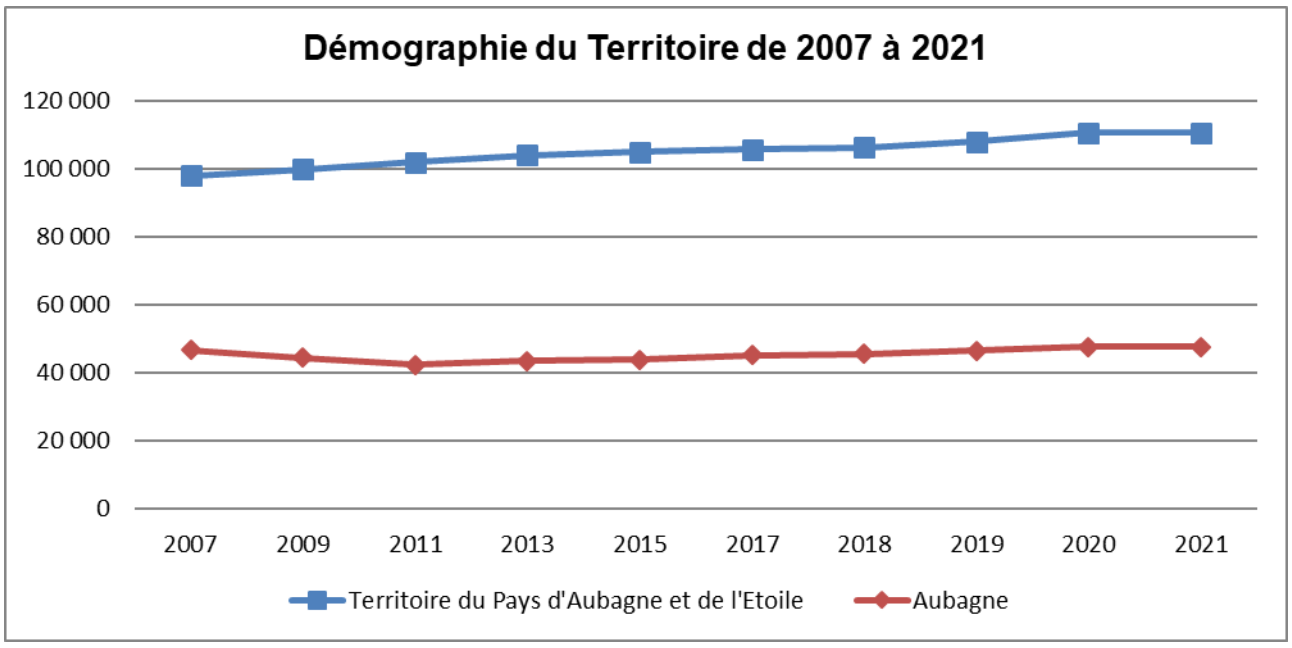
Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 12 communes.

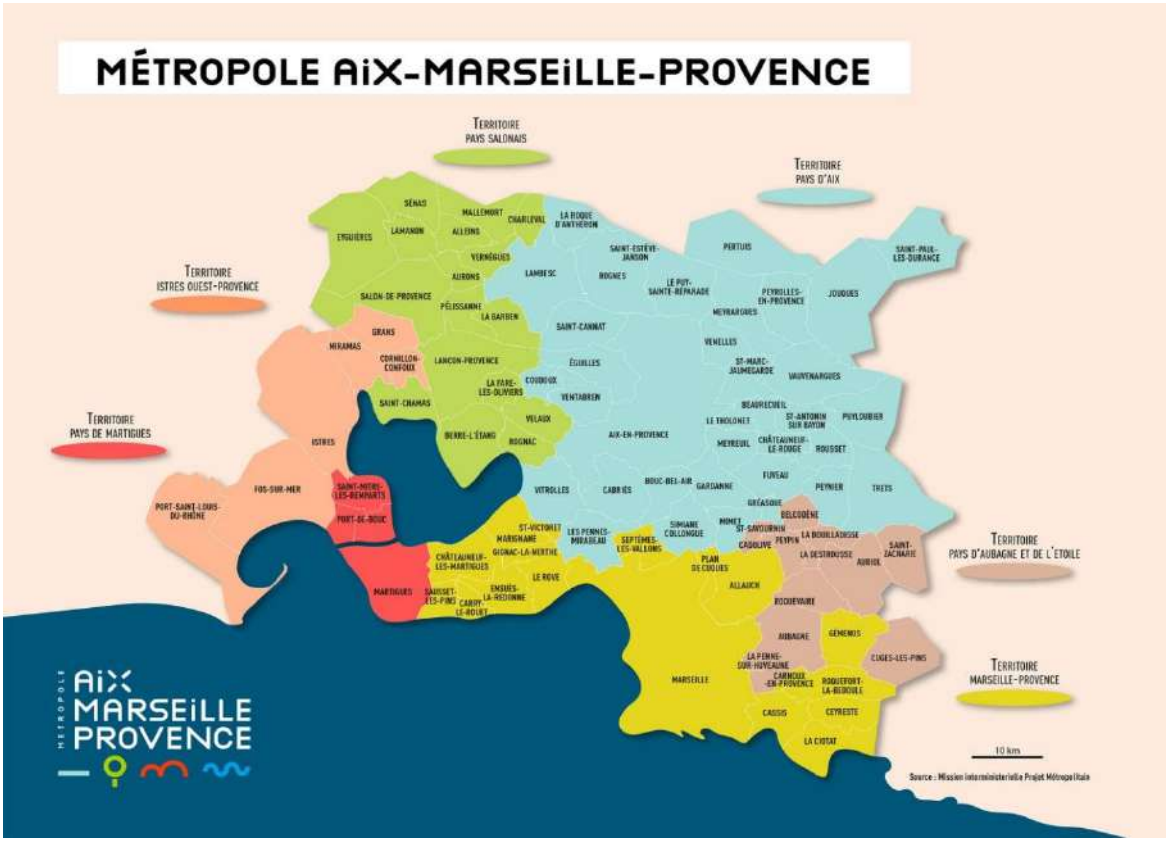
Il représente un bassin de vie de 110 718 habitants (population légale INSEE 2019 en vigueur au 1er janvier 2022), soit près de 6 % de la population totale de la Métropole.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile couvre une superficie d'environ 245 km².

La ville « centre » est Aubagne (47 659 habitants, soit 43 % de la population du Territoire).



Au niveau du territoire, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité du Président du Conseil de Territoire Monsieur Serge Perottino.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de la Direction du Pôle de Proximité et Service à l'Usager par la Direction des Espaces Publics, Eau et Assainissement chargée du suivi et du contrôle des différents gestionnaires, du suivi des travaux et des études, de la préparation, de la programmation et du suivi budgétaire.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille, le canal de Provence ou le canal de Craponne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du Territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épurations gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 1 délégation de service public;
- 1 régie et 1 SPL.

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 1 SPL.

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée par :

- 1 SPL.

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à une ou des société(s) privée(s) qui assure(nt) pour le compte de la collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrat de DSP d'une durée de 10 ans, en vigueur depuis le 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2026, avec la société Saur pour la commune d'Auriol.

Le contrôle de la délégation est effectué par la Direction des Espaces Publics, Eau et Assainissement. Le pilotage et le suivi des contrats de délégation se traduisent par :

- des réunions trimestrielle de suivi avec les délégataires afin de :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- suivre le respect des objectifs et des engagements contractuels (indicateurs de gestion) ;
- échanger des informations sur la gestion du service public ;
- étudier les aspects financiers des contrats ;
- effectuer un suivi opérationnel et de coordination avec le Territoire (suivi des demandes des abonnés/usagers/collectivités, travaux) ;

- l'analyse du Rapport Annuel du Délégataire (RAD) ;
- le suivi des indicateurs techniques et financiers du service.

1.4.2. REGIES ET SPL

La gestion du service public de l'eau potable est assurée par une régie et une SPL qui gèrent pour le compte de la Collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Le service public de l'eau potable est géré par la Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG/SIBAM) pour les communes de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, St-Savournin, Peypin et Roquevaire.

- Le service public de l'eau potable est géré par la SPL l'Eau des Collines (4 contrats) pour les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et St Zacharie :

  - Contrat de gestion de l'eau potable - commune d'Aubagne en vigueur depuis le 1er juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2034 ;
  - Contrat de gestion de l'eau potable - commune de La Penne-sur-Huveaune en vigueur depuis le 1er juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2034 ;
  - Contrat de gestion de l'eau potable - commune de Cuges-les-Pins en vigueur depuis le 9 février 2017 jusqu'au 30 juin 2034 ;
  - Contrat de gestion de l'eau potable - commune de St Zacharie en vigueur depuis le 15 juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2034.

Le service public de l'assainissement collectif et non collectif (SPANC) est géré par la SPL l'Eau des Collines (2 contrats) sur les 12 communes du Territoire :

- Contrat de gestion de l'assainissement collectif des 6 communes de l'Etoile (Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, St Savournin) et de l'assainissement non collectif des 12 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en vigueur depuis le 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2033.

- Contrat de gestion de l'assainissement collectif des 6 communes du Pays d'Aubagne (Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La-Penne-sur-Huveaune, Roquevaire et StZacharie) ainsi que la gestion et l'exploitation des STEP d'Auriol-St Zacharie et de Cuges-les-Pins, en vigueur depuis le 1er novembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2033.

Ses missions sont les suivantes : la collecte et la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine. Elle exerce les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux de création ou de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

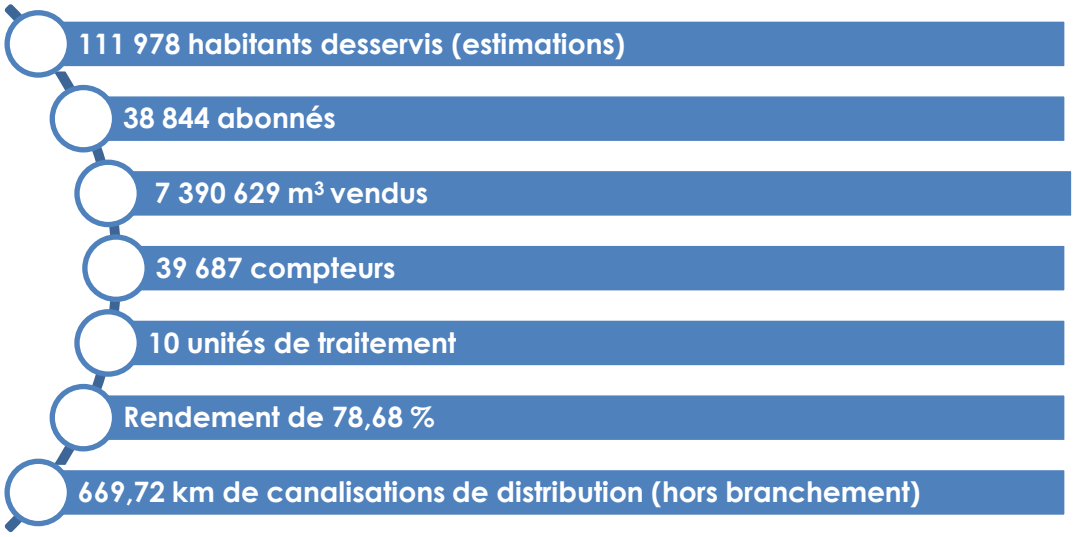
Le contrôle des gestionnaires en régie et SPL est effectué par la Direction des Espaces Publics, Eau et Assainissement, il se traduit par des réunions mensuelles, l'accompagnement dans l'harmonisation des procédures et la représentation en Conseil d'Administration.

Le contrôle analogue de la SPL L'Eau des Collines est exercé par Madame Danielle Menet.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et évènements marquants qui ont eu lieu sur le territoire au cours de l'année 2021 sont les suivants :

- **Restitution de l'étude de sécurisation de la ressource en eau sur la commune de Cuges-les-Pins et validation du projet de réalisation d'un nouveau forage sur le site de Puyricard.**

- Lancement du schéma directeur d'eau potable des communes de l'Etoile (Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin).

- Investigations de la source du Clos à AURIOL - Expertise terrain avec hydrogéologue et recherche sur la galerie drainante.

- Lancement du projet de déploiement de la Télérelève sur les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et Saint-Zacharie.

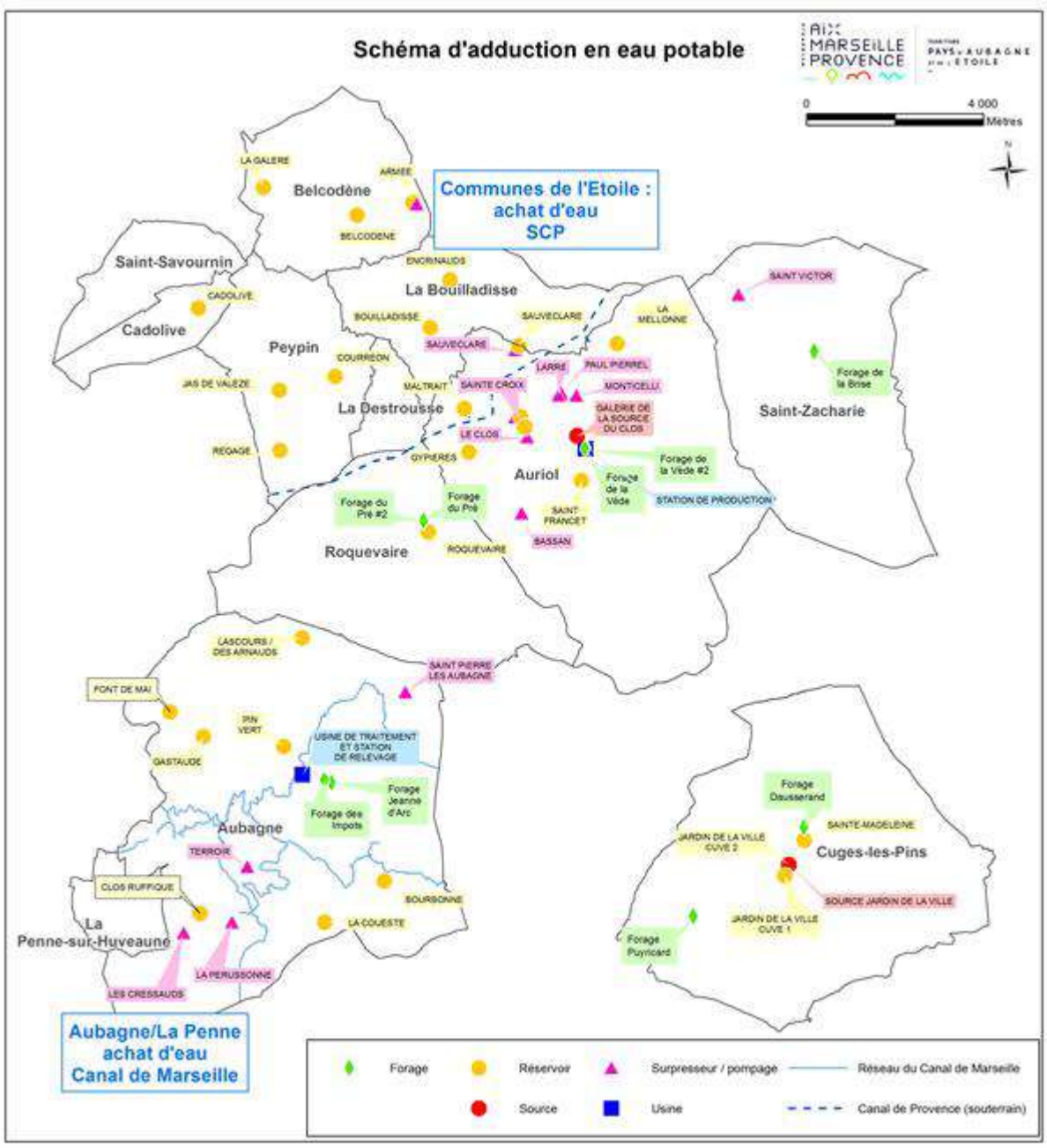
- Localisations et réparations de fuites d'eau importantes :
  - de 35m3/h sur le réseau impactant la production d'eau potable de la commune de Saint-Zacharie en juillet 2021,
  - d'un débit total de 180 m3/h impactant les usagers (manque d'eau) de la commune d'Aubagne en juin 2021.

- Lancement d'un projet de sectorisation du réseau AEP avec création de 36 secteurs afin de maîtriser les flux de circulation d'eau, de détecter plus rapidement les fuites et d'augmenter le rendement.

- Participation active à l'appel à manifestation d'intérêt « Accompagnement en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques » de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3.1. L'ADDUCTION

Non concerné

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2021, le Territoire a prélevé **10 364 088** m³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2021 (en m³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m³/jour)	Volume moyen 2021 (m³/jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Canal de Marseille Forages des Impôts et Jeanne d'Arc	4 427 400 849 896	- 1 370	12 096 2 322	- 169%
Captage de Puyricard Captage de Dausserand Source des Jardins de la Ville	494 146	-	1 328	-
Forage de La Brise Canal de Provence	488 964 177	2 400 -	1 335 -	56% -
Canal de Provence	2 002 676	-	-	-
Forages du Pré 1, 2 et 3	988 550	8 160	2 708	33%
Forages de Vède 1, 2 et Captage Source du Clos Canal de Provence	663 439 261 788 187 052	3 000 2 880 -	2 969 -	50% -
Total territoire	**10 364 088**			

- Les achats et ventes d'eau :

Le Territoire achète de l'eau :

- brute : 6 617 305 m³ en 2021
  - au canal de Marseille pour l'alimentation des secteurs d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune,
  - au canal de Provence pour l'alimentation des secteurs de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, St Savournin et en secours des secteurs d'Auriol et St Zacharie.

Par ailleurs, le Territoire vend, par convention, de l'eau :

- traitée : 3 584 m³ en 2021
  - à la société des eaux de Marseille pour l'alimentation en secours de la commune de Gémenos,

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Les secteurs d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, St Zacharie, Auriol, La Bouilladisse, La Destrousse et Peypin sont sécurisés.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

En revanche, les secteurs de Belcodène, Cadolive, St Savournin, Roquevaire et Cuges-les-Pins ne sont actuellement pas sécurisés.
En 2021, restitution de l'étude de sécurisation de la ressource en eau sur la commune de Cuges-les-Pins et validation du projet de réalisation d'un nouveau forage sur le site de Puyricard pour renforcer la production et sécuriser la ressource.

2.3.3. LE TRAITEMENT

10 unités de traitement permettent de produire **9 907 943** m³ d'eau potable par an.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
UPEP du Pin-Vert Aubagne	5 124 436	Coagulation/Filtration/ Ozonation/Chloration	Aubagne/La Penne-sur-Huveaune	
Captage Puyricard Cuges	439 017	UV/Chloration	Cuges-les-Pins, bas service	
Captage Dausserand Cuges	27 392	Chloration	Cuges-les-Pins, haut service	
Source Jardins de la Ville Cuges	27 737	Chloration	Cuges-les-Pins	
UP La Brise St-Zacharie	489 216	Chloration	Saint-Zacharie	
Usine de l'Ouvière	858 502	Coagulation/Floculation /Filtration/Chloration	St -Savournin, Cadolive, Belcodène	
Station du Maltrait	869 095	Coagulation/Floculation /Filtration/Chloration	La Destrousse La Bouilladisse Peypin	
Forages du Pré 1, 2 et 3 Roquevaire	988 550	Chloration	Roquevaire	
STAF Auriol + forage(x2) La Vède	1 083 998	Filtration	Auriol	
Total territoire	**9 907 943**			

2.3.4. LE STOCKAGE

49 réservoirs d'une capacité globale de 37 420 m³ permettent de desservir le Territoire.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m^3)	Secteurs desservis
Arnauds	18.30 h	1	250	Aubagne - Haut service
La Coueste	18.30 h	1	250	
Font de Mai	18.30 h	1	290	
La Gastaude	18.30 h	1	1600	
La Bourbonne	14.40 h	1	3000	Aubagne - Bas service
Pin Vert	14.40 h	1	2000	
Clos Ruffisque	14.40 h	1	3000	
Sainte Madeleine	25.80 h	1	1000	Cuges-les-Pins - Haut service
Jardins de la Ville	7.10 h	2	500	Cuges-les-Pins - Bas service
La Castillonne	NC	1	1000	Saint-Zacharie
Ouvière	NC	2	3500	SIBAM
Maltrait		1	500	SIBAM
La Galère		1	1000	Belcodène La Bouilladisse
Courréon		2	3000	Peypin
Super Gassin		3	2400	Saint-Savournin
Le Moulin		1	1000	Saint-Savournin
Cadolive		1	400	Cadolive
Jas de Valèse		1	1000	Peypin
Le Régage		1	120	Peypin
Belcodène		2	800	Belcodène
L'Armée		1	150	Belcodène
Les Encrimauds		1	1000	La Bouilladisse
La Bouilladisse		2	900	La Bouilladisse
Saint Dominique	NC	2	800	Centre ville Zac St Estève Pont de l'Etoile Roquevaire
L'Horloge		1	500	Vieux village Roquevaire
La Gardy		1	500	La Gardy Bellevue La Bégude Roquevaire
Bassan		1	70	Bassan Roquevaire
Valcros		1	60	Valcros Roquevaire
La Piguière		1	500	Piguière Roquevaire
Piédoulard 1 et 2		2	1500	Centre ville Zac St Estève Pont de l'Etoile Roquevaire
Trémartin		2	1000	Lascours Roquevaire
Le Marseillais		1	70	Chemin du Marseillais Roquevaire
La Mellone	NC	1	1000	Auriol - Haut service
Sainte Croix		1	500	Auriol - Haut service
Sauveclare		1	160	Auriol - Haut service
Le Clos 1 et 2		2	1000	Centre ville
Saint Francet		1	1000	Auriol - Haut service
Bâche de reprise La Vède		1	100	Auriol
Total territoire		**49**	**37420**	

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2021, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 669,72 km.

Le linéaire de réseau 2021 est en augmentation de 0,19 % par rapport à l'année 2020.
Le nombre de branchements est estimé à 38 789.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Le compte-rendu annuel de l'ARS est présenté en annexe 3 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : *solidarites-sante.gouv.fr*

P101.1	• Taux de conformité 2021 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue bactériologique : 99,65 %
P102.1	• Taux de conformité 2021 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue physico-chimique : 100 %
Bilan	• **Eau d'excellente qualité**

En 2021, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 50 %

Cet indice tient compte de la consolidation/pondération par le volume prélevé à partir de chaque point de prélèvement dans le milieu naturel. Indice en légère baisse par rapport à 2020 (53 %)

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	*Le Pin Vert*	*Hôtel des Impôts*	*Jeanne d'Arc*	*Puyricard*	*Dausserand*	*Jardins de la Ville*	*La Brise*	*Le Maltrait*	*Le Pré*	*La Vède*	*La Vède SCP*	*Le Clos*
***0 %** : Aucune action.*												
***20 %** : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.*												
***40 %** : Avis de l'hydrogéologue rendu.*	X			X				X			X	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

***50 %** : Dossier recevable déposé en préfecture.*												
***60 %** : Arrêté préfectoral.*									*X*	X		
***80 %** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.*		*X*	*X*		*X*	*X*	*X*					*X*
***100 %** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.*												
Résultats	**40%**	**80%**	**80%**	**40%**	**80%**	**80%**	**80%**	**40%**	**60%**	**60%**	**40%**	**80%**

A noter que la finalisation de la DUP pour les forages de Puyricard et Dausserand sur la commune de Cuges-Les-Pins est prévue pour courant 2022.

- <u>Etudes de vulnérabilité</u> :

Dans le cadre de l'étude hydrogéologique des ressources stratégiques en eau du territoire portée par notre exploitant la SPL L'Eau des Collines, Les études de vulnérabilité ont été réalisées sur les zones de desserte suivantes :

Zone de desserte / Commune	Date étude initiale	Date mise à jour
Aubagne-La Penne-sur-Huveaune	Mai 2019	2022/2023
Saint-Zacharie	Mai 2019	2022/2023
Cuges-les-Pins	Mai 2019	2022/2023

- <u>Le contrôle des forages privés</u> :

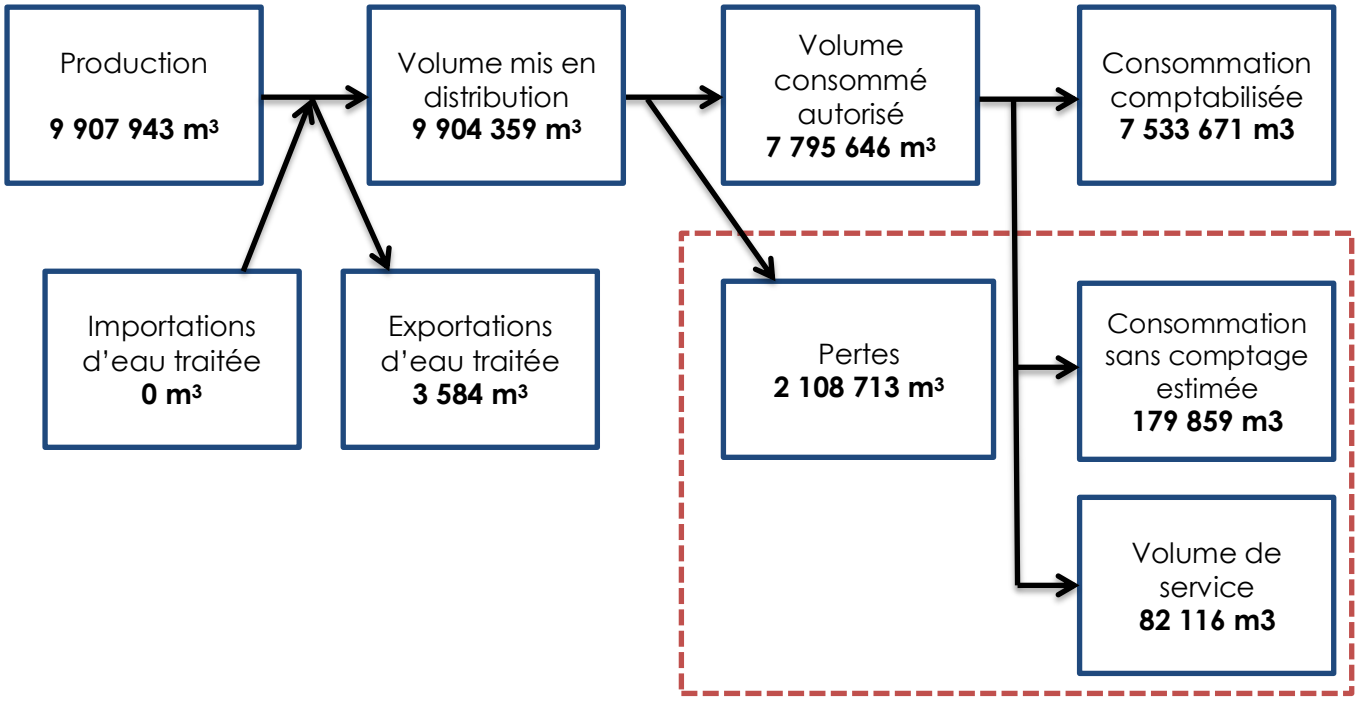
A la connaissance du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (déclarations auprès de l'agence de l'eau, ARS, mairie), le nombre de propriétés disposant d'un forage privé est de 96 sur les communes d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

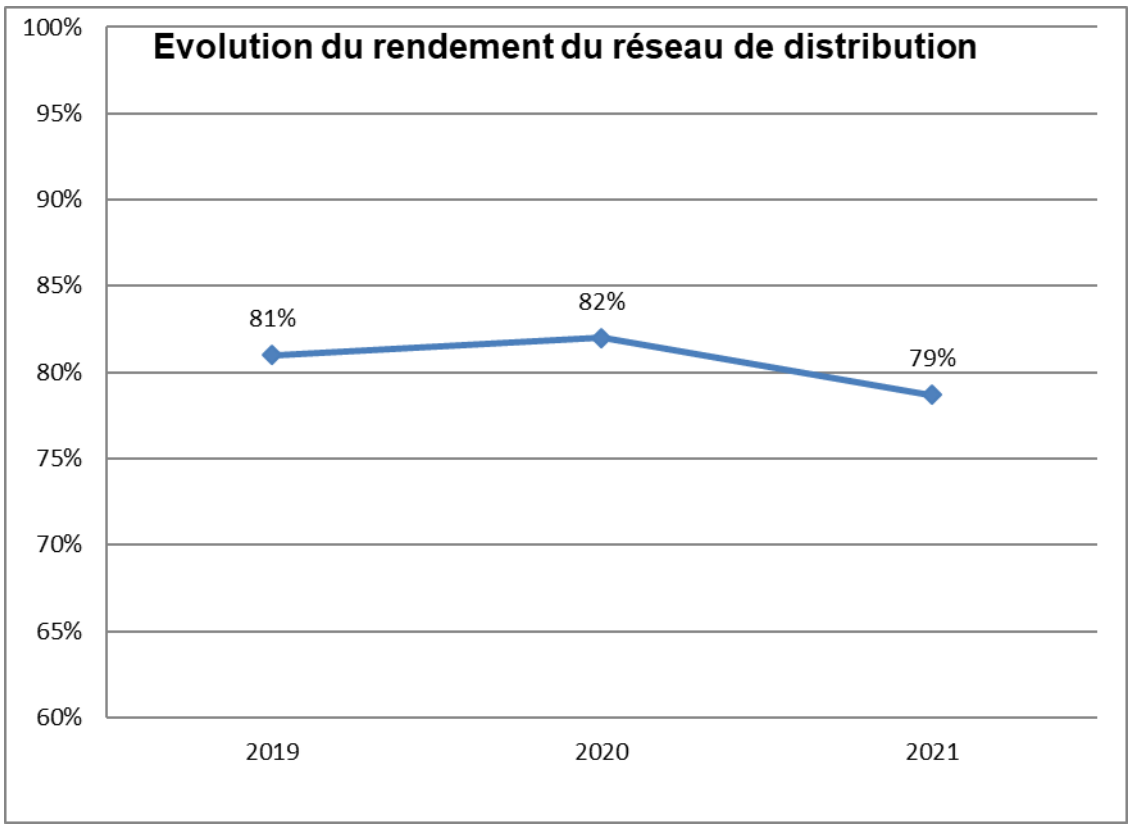
- Performance du réseau :

En 2021, le rendement du réseau (P104.3) est de 78,68 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.
En 2021 le rendement de réseau est en baisse par rapport à 2020 (82 %).

Atteinte du seuil règlementaire fixé au décret 2012-97 du 27 janvier 2012 à l'échelle du territoire (rendement seuil à respecter (65 + $\frac{ILC}{5}$ = 71 %)

En 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 9,7 m³/km/jour

En 2021, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 8,6 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.
L'ILP de 2021 est en augmentation par rapport à 2020 (6,9 m3/km/jour), il est acceptable selon le tableau d'analyse ci-après :

Type / Critère	Rural	Semi-rural	Urbain
Bon	ILP < 1,44	ILP < 3,12	**ILP < 7,2**
Acceptable	1,44 ≤ ILP ≤ 2,4	3,12 ≤ ILP ≤ 4,8	7,2 ≤ ILP ≤ 9,6
Médiocre	2,4 ≤ ILP ≤ 2,84	4,8 ≤ ILP ≤ 7,92	9,6 ≤ ILP ≤ 15,12
Mauvais	3,84 <ILP	7,92 <ILP	15,12 <ILP

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

Communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et Saint-Zacharie

Avec le déploiement de la télérelève sur ces communes, l'ensemble du parc compteurs sera renouvelé d'ici fin 2023. Cela va permettre l'amélioration du service rendu aux abonnés, l'amélioration du rendement et de l'exploitation.

En parallèle du projet de remplacement des compteurs d'eau, en 2021 lancement de deux études internes pour la mise en place d'une sectorisation globale sur Saint Zacharie (objectif d'amélioration du rendement réseau sur la commune (de 70 % à 80% sur 4 ans) et sur l'ensemble du réseau d'Aubagne et de la Penne sur Huveaune.

L'étude de sectorisation sur le réseau d'Aubagne et de la penne sur Huveaune étant beaucoup plus complexe. Après avoir travaillé sur plan, lancement de manœuvres physiques sur le réseau pour valider l'ensemble des secteurs (projet de création de 36 secteurs). Malheureusement lors de nos essais en réel, il y a eu un grand nombre d'appels pour des manques d'eau ou des fortes baisses de pression ayant entrainé la révision du projet dans son ensemble. Poursuite de l'étude en 2022 par BET. Le but étant de valider une sectorisation fiable sur 2022 et lancer les travaux début 2023.

Communes de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin et Roquevaire

Le réseau de distribution du SIBAM historique est divisé en une trentaine de secteurs permanents, alimentés par des compteurs qui sont relevés une fois par semaine, pour un suivi permettant de détecter rapidement les dérives éventuelles des volumes qu'ils comptabilisent. Lorsqu'une telle dérive est constatée, une campagne nocturne de recherche de fuite est organisée, avec subdivision du secteur concerné par des manœuvres de vannes, et écoute/corrélation sur les tronçons identifiés comme « fuyards ». D'autres compteurs ont été installés en dérivation sur certaines conduites, pour comptabiliser des sous-secteurs provisoires dans le cadre de ces opérations de recherche de fuite.

Au moins deux fois par an, des enregistreurs sont connectés sur des compteurs de secteur sélectionnés, afin de vérifier l'évolution des débits nocturnes, caractéristiques de l'état des réseaux desservis par ces compteurs.

En 2021, de nombreuses interventions de réparations sur le réseau de Roquevaire. Ce réseau nécessite la mise ne place de compteurs de sectorisation afin d'affiner la connaissance de son fonctionnement et permettre de réduire le nombre de fuites. La restitution de l'étude du schéma directeur d'eau potable sur la totalité du périmètre REA BMG prévue fin 2022 permettra de connaître les travaux à programmer pour les années futures avec notamment l'objectif de réduire les pertes d'eau sur ces communes.

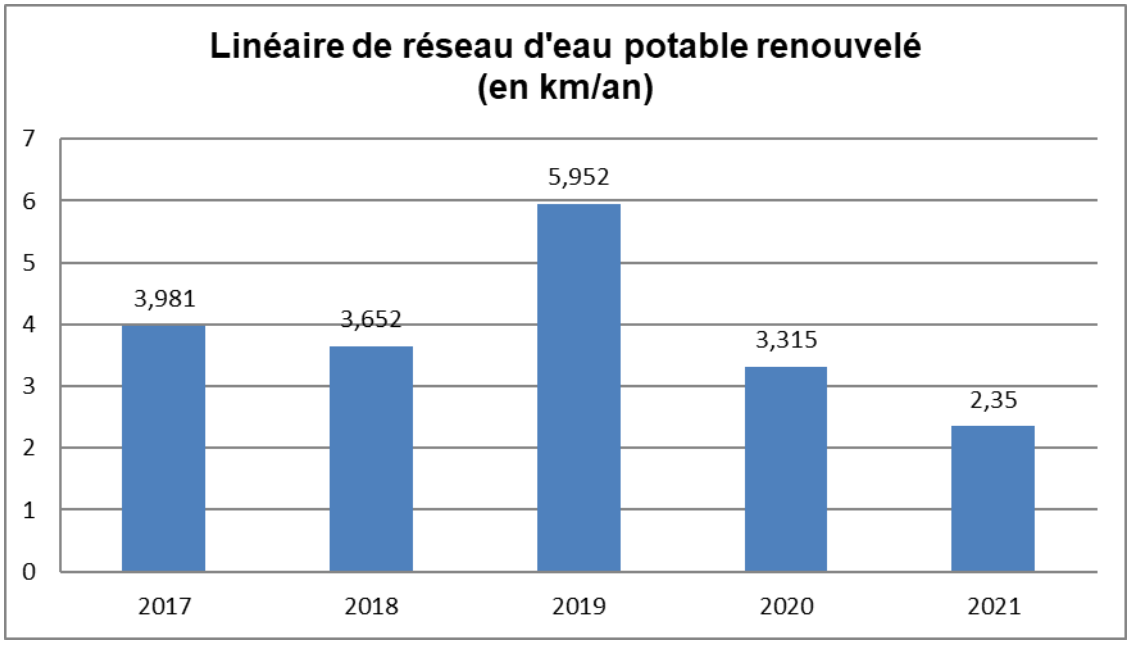
Etat du parc compteur : depuis début 2000, les compteurs sont systématiquement remplacés lorsqu'ils atteignent l'âge de 15 ans. A ce jour l'ensemble des compteurs abonnés de la régie a moins de 15 ans, à part environ une cinquantaine de compteurs auxquels le service n'a pas encore pu avoir accès.
Depuis 2015, tous les compteurs posés, en renouvellement ou sur les branchements neufs, sont équipés d'émetteurs permettant la radio-relève.
Les communes de St Savournin, La Destrousse sont entièrement équipés en radio-relève.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Renouvellement des réseaux :

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,57 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. En 2021 le taux de renouvellement est en légère baisse.



- Connaissance du patrimoine :

En 2019, le gestionnaire eau des communes d'Aubagne, La Penne-sur Huveaune, Cuges-les-Pins et St Zacharie a initié une étude d'amélioration de la gestion patrimoniale des réseaux au travers de deux projets conventionnés avec l'Agence de l'Eau pour une durée de 4 ans incluant :

- Le financement d'un poste de géomaticien, pour une durée d'un an, entièrement dédié à l'implémentation d'un outil de SIG (Système Information Géographique) « qGIS » avec le bureau d'étude CEREG et la mise à jour des plans de recollement avec ce même logiciel (SPL EDC).
- La mise en place d'un second logiciel, WATGIS, développé par la filiale de Véolia, SOMEI. Ce logiciel est une interface digitale permettant de faire le lien entre le portail de gestion clientèle et le suivi en temps réels des interventions techniques de terrain (réparation de fuite, casse réseau etc …). Les informations de terrain collectées dans le logiciel Watgis ont pour but de mettre à jour régulièrement la base de données patrimoniales hébergée sur qGIS (SPL EDC).

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 105 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution. Il est en augmentation par rapport à 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le point d'amélioration le plus notable en termes de gestion patrimoniale a été :

- D'une part, dans l'inventaire des réseaux avec une meilleure complétude des indices VP.239 et VP.241 où les renseignements des diamètres et période de pose ont pu être renseignés de façon plus globale sur l'ensemble des réseaux (SPL EDC).
  Par contre, l'inventaire des réseaux n'est pas en classe de précision A.
- D'autres part, un renseignement plus détaillé de tous les organes du réseau ainsi qu'une actualisation des travaux de réhabilitation ou renouvellement, possible depuis 2019 grâce à la mise en place des projets de meilleure gestion des données patrimoniales conventionnés avec l'agence de l'eau (SPL EDC).

Les axes d'améliorations sont :

- La poursuite de l'amélioration de la connaissance patrimoniale sur Saint-Zacharie qui pourra être en partie réalisée grâce au lancement du Schéma directeur eau potable courant 2022 (SPL EDC).
- La mise en place d'un outil de modélisation du fonctionnement des réseaux. Cet objectif ne pourra être atteint que lorsque la sectorisation sur toutes ces communes sera effective. L'amélioration de la sectorisation sur plusieurs communes est un des chantiers en cours pour 2022 (SPL EDC).

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- <u>L'accueil clientèle :</u>

L'accueil des abonnés s'effectue à :

1. **L'Eau des Collines – 140 av du Millet - 13400 Aubagne**
   - Communes d'Aubagne/La Penne-sur-Huveaune/Cuges-les-Pins/St-Zacharie
   - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
   - Tél : 04 42 62 45 00 Urgences : 06 12 79 98 06
   - Email : eau@eaudescollines.fr

2. **La Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG/SIBAM) - Auberge Neuve- quartier Bédelin – 13124 Peypin**
   - Communes de Belcodène/Cadolive/La Bouilladisse/La Destrousse/Peypin/St-Savournin/Roquevaire
   - Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
   - Tél : 04 42 04 65 43 Urgences 06 14 09 14 46
   - Formulaire de contact sur site Internet Sibam.fr

3. **La SAUR - 140 imp Dion Bouton – Parc d'activités de la Crau – 13300 Salon de Provence**
   - Commune d'Auriol
   - Tél : 04 83 06 70 02 Urgences 04 83 06 70 09
   - Formulaire de contact sur site Internet Saurclient.fr

- <u>Les indicateurs de performance</u> :

En 2021, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 1,36 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.
Ce taux est en légère diminution par rapport en 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

En 2021, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **2 jours.**

En 2021, le taux de réclamations (P155.1) est de 0,72 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.
En 2021 le taux de réclamations est en baisse par rapport à 2020 (2,51/1000 abonnés).

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 7 390 629 m³

Communes	Volume total facturé en m3
Aubagne	3 442 510
La Penne-sur-Huveaune	402 993
Cuges-les-Pins	360 392
St Zacharie	342 620
Belcodène	145 692
Cadolive	119 265
La Bouilladisse	385 378
La Destrousse	247 451
Peypin	362 507
St Savournin	187 448
Roquevaire	680 097
Auriol	714 276
Total territoire	**7 390 629**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 1,93 %

En baisse par rapport à 2020 (2,21%). Taux moyen calculé pour les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins, St Zacharie et Auriol (Non renseigné pour les communes de l'Etoile et Roquevaire).

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

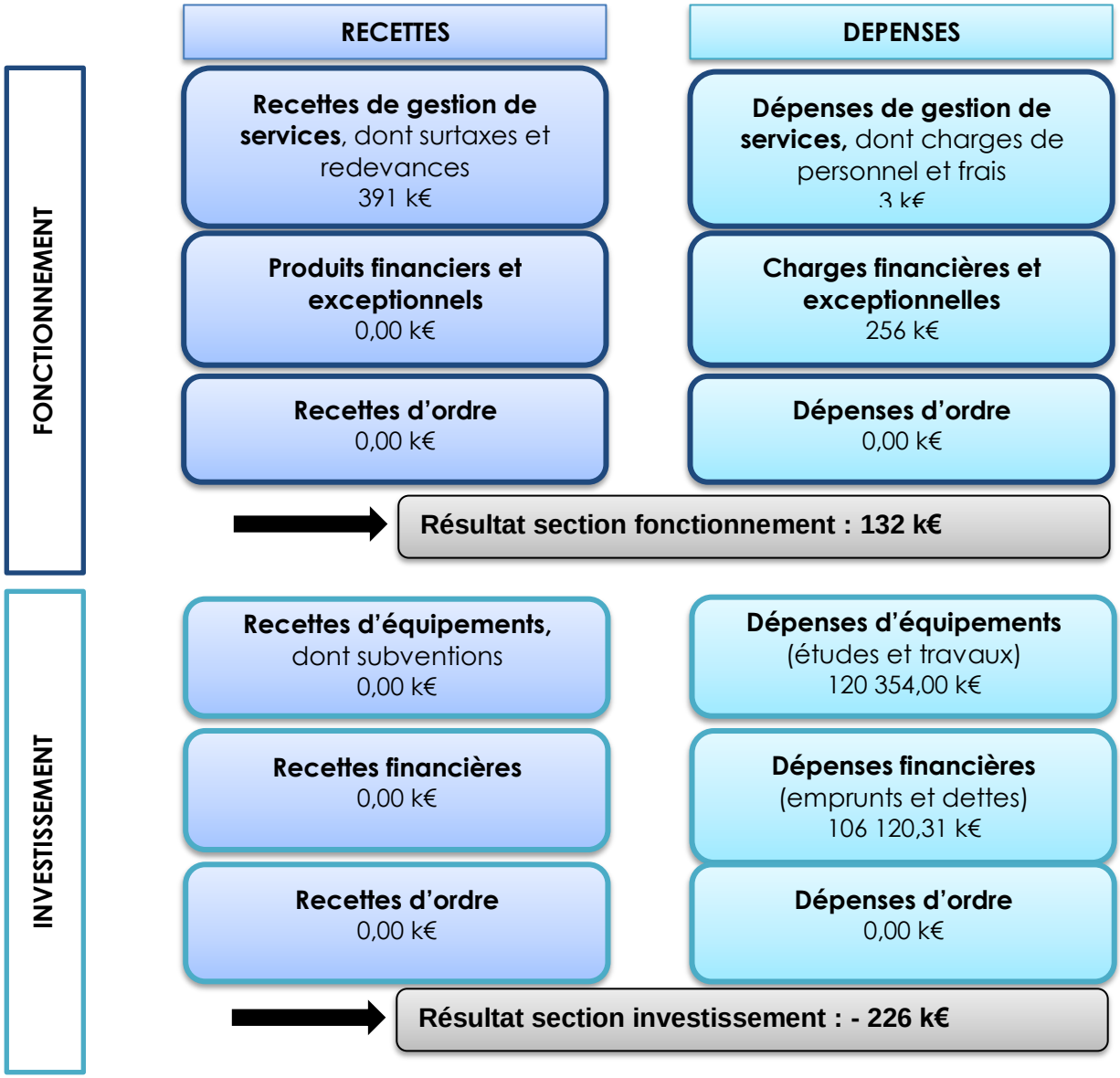
	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	90 790 m³	117 004 m³	48 519 m³	-58 %
Nombre d'abonnés concernés	476	468	182	-61%

Ces données concernent les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les Pins et Saint-Zacharie. Données non communiques pour les communes de l'Etoile, Roquevaire et Auriol.

2.7.4. DONNEES FINANCIERES DU SERVICES

- Les grands postes financiers du budget annexe Eau du Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile (commune d'Auriol en DSP) sont portés par le budget annexe Eau du Territoire Marseille-Provence :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette eau au 31/12/2021 :

	Montant en €
Recettes réelles	390 765,42
Dépenses réelles	259 165,88
Epargne brute	131 599,54
Capital restant dû au 31/12/2021	275 523,46
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	**2,09 années**

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP, REGIES ET SPL)

- Suivi du CARE et/ou CA des régies et SPL :

SAUR	2018	2019	2020	2021	Ecart année N-1

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Produits	1 113 k€	1 173 k€	1 110 k€	1 195 k€	+7,3 %
Charges	1 166 k€	1 200 k€	1 169 k€	1 268 k€	+8,5 %
Résultat avant impôt	- 53 k€	- 27 k€	-59 k€	-73 k€	-23,6 %
RESULTAT	**- 53 k€**	**- 27 k€**	**-59 k€**	**-73 k€**	**-23,6 %**

REA BMG	2018	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	5 601 k€	10 347 k€	8 177 k€	10 336 k€	+26,40 %
Charges	5 403 k€	7 497 k€	7 974 k€	9 201 k€	+15,39 %
Résultat avant impôt	198 k€	2 850 k€	203 k€	1 135 k€	+459 %
RESULTAT	**198 k€**	**2 850 k€**	**203 k€**	**1 135 k€**	**+459 %**

Correspond au périmètre global de la REA BMG qui intervient sur 3 territoires : CT1 Marseille Provence, CT2 Pays d'Aix et CT4 Pays d'Aubagne.

SPL EDC	2018	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	8 428 k€	9 384 k€	8 869 k€	10 014 k€	+12,9 %
Charges	8 380 k€	9 334 k€	8 589 k€	8 885 k€	+3,4 %
Résultat avant impôt	48 k€	50 k€	280 k€	1 129 k€	+300 %
RESULTAT	**42 k€**	**40 k€**	**264 k€**	**1 112 k€**	**+321,2 %**

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

SAUR	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2017	22 k€	6 k€	16 k€	16 k€
2018	22 k€	5 k€	17 k€	33 k€
2019	23 k€	1 k€	22 k€	55 k€
2020	23 k€	36 k€	-13 k€	42 k€
2021	23 k€	25 k€	-2 k€	40 k€

REA BMG	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2019	Non concerné			
2020	Non concerné			
2021	Non concerné			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SPL EDC	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2016	550 k€	0 k€	550 k€	790 k€
2017	2 280 k€	550 k€	1 730 k€	2 520 k€
2018	1 637 k€	1 050 k€	587 k€	3 107 k€
2019	1 927 k€	1 130 k€	797 k€	3 904 k€
2020	1 579 k€	645 k€	934 k€	4 838 k€
2021	1 151 k€	2 208 k€	-57 k€	4 781 k€

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

REA BMG	2017	2018	2019	2020	2021
Montant des investissements	639 k€	830 k€	1 708 k€	1 308 k€	1 512 k€

Correspond au périmètre global de la REA BMG qui intervient sur 3 territoires : CT1 Marseille Provence, CT2 Pays d'Aix et CT4 Pays d'Aubagne.

SPL EDC	2017	2018	2019	2020	2021
Montant des investissements	134 k€	382 k€	617 k€	204 k€	111 k€

- Suivi des engagements contractuels (DSP) /de l'exploitation (régies) :

	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Cumul 2018/2019/2020	Atteinte des objectifs
Renouvellement de compteurs	SAUR **(2017 2018 2019 2020)**			
		524	1 269	%
	REA BMG			
		NR	1 155	%
	SPL EDC			
		574	1 767	%
Linéaire de détection de fuite	SAUR **(2017 2018 2019 2020)**			
		27 540 ml	38 742 ml	%
	REA BMG			
		NR ml	NR ml	%
	SPL EDC			
		NR ml	322 000ml	%
	SAUR			
	20	28	57	140 %

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Renouvellement de branchements	REA BMG			
		NR	72	%
	SPL EDC			
		83	375	%
Linéaire renouvelé	SAUR			
	Contrat de mandat	345 ml	452 ml	%
	REA BMG			
		1 041 ml	3 025 ml	%
	SPL EDC			
		1 301 ml	5 723 ml	%

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0003 €/m³

Ce montant concerne uniquement les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et Auriol.

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a engagé environ **1 363 000 € HT** pour les études et travaux en 2021.

2.8.1. ETUDES ET TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Sans objet

2.8.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Diverses études réalisées en 2021 sur les communes d'Aubagne et de Cuges-les-Pins pour un montant d'environ **64 935 € HT**.

Les principaux travaux neufs (249 ml) réalisés par les gestionnaires en 2021 sont les suivants :

- Extension de réseaux AEP sur les communes de Belcodène (130 ml), La Bouilladisse (10ml), La Destrousse (32ml), Peypin (34ml) et Roquevaire (43 ml) pour un montant d'environ **118 007 € HT**.

L'ensemble des travaux est détaillé en annexe 4.

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux de renouvellement réalisés par le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en 2021 sont les suivants :

- **Renouvellement de réseaux AEP sur la commune d'Auriol (345 ml) pour un montant d'environ 177 000 € HT**.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.8.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Les principaux travaux de réhabilitation et de renouvellement (2 341 ml) réalisés par les gestionnaires en 2021 sont les suivants :

- **Renouvellement de réseaux AEP sur les communes d'Aubagne (1 300ml), de La Destrousse (161 ml), Peypin (535 ml) et Roquevaire (345 ml) pour un montant d'environ 956 340 € HT**.

- Réhabilitation sur les forages d'Aubagne et de Saint-Zacharie pour un montant d'environ **47 160 € HT**.

L'ensemble des travaux est détaillé en annexe 4.

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Les principaux travaux programmés en 2022 sont les suivants :

- Réalisation des travaux de forage exploratoire sur le site de Puyricard à Cuges-les-Pins.
- Lancement des schémas directeurs d'eau potable des communes d'Auriol et de St Zacharie.
- Poursuite des investigations de la galerie de la source du Clos à Auriol.
- Sécurisation des sites AEP La Vède, Le Clos de la commune d'Auriol.
- Travaux de renouvellement de réseaux d'eau sur les communes d'Aubagne (Boulevard Romarins, Rue des Coquières, Route d'Eoures à Pierre Blancard, Chemin de la Perussonne, UPEP Pin Vert) et de Saint-Zacharie (Chemin de la Cadole) pour un montant prévisionnel de **960 000 € HT**.
- Divers travaux liés à la sécurisation de la ressource au niveau du service production sur les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Saint-Zacharie pour un montant prévisionnel de **198 000 € HT**.
- Divers travaux sur les ouvrages AEP (UPEP Pin Vert, réservoirs d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune et Saint-Zacharie), forages et ouvrages pour un montant prévisionnel de **645 500 € HT**.
- Divers projets au niveau de l'exploitation sur les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et St Zacharie (Mise en place d'un secours du Haut service vers le Bas Service, Finalisation de l'étude sectorisation, Finalisation de la mise en place de la sectorisation, Déploiement de la télérelève, Etude qualité d'eau sur le territoire suite aux plaintes répétées concernant les goût et l'odeur de l'eau, Complétion du SIG : fuites sur canalisation et branchement ...).

- Remplacement des groupes de pompage des sites de l'Ouvière (4 pompes), de La Pomme à Belcodène (2 pompes) et Pin Bénit à Peypin (2 pompes).
- Restitution de l'étude du schéma directeur d'eau potable de la Régie du bassin minier et du Garlaban prévue en décembre 2022.
- Etudes en cours pour lancer les travaux de réhabilitation des bassins d'eaux brute sur le site de l'Ouvière (réduction des pertes d'eau).
- Lancement de tests sur le forage des Graviers à Roquevaire afin de vérifier le débit d'exploitation.

L'ensemble des travaux est détaillé en annexe 4.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et évènements marquants qui ont eu lieu sur le territoire au cours de l'année 2021 sont les suivants :

- **Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'ovoïde (phase 1 sur la commune de La Penne-sur-Huveaune dès 2022).**

- **Démarrage de l'étude du schéma directeur d'assainissement de Cuges-les-Pins et de réhabilitation de sa STEP avec REUSE en fin de traitement.**

- Finalisation de la construction de la STEP du hameau du Pigeonnier à La Bouilladisse (filière de traitement des eaux par disques biologiques, moins consommatrice d'énergie et filière de traitement des boues naturelle, réduction des volumes de boues à évacuer, diminution de l'impact carbone).

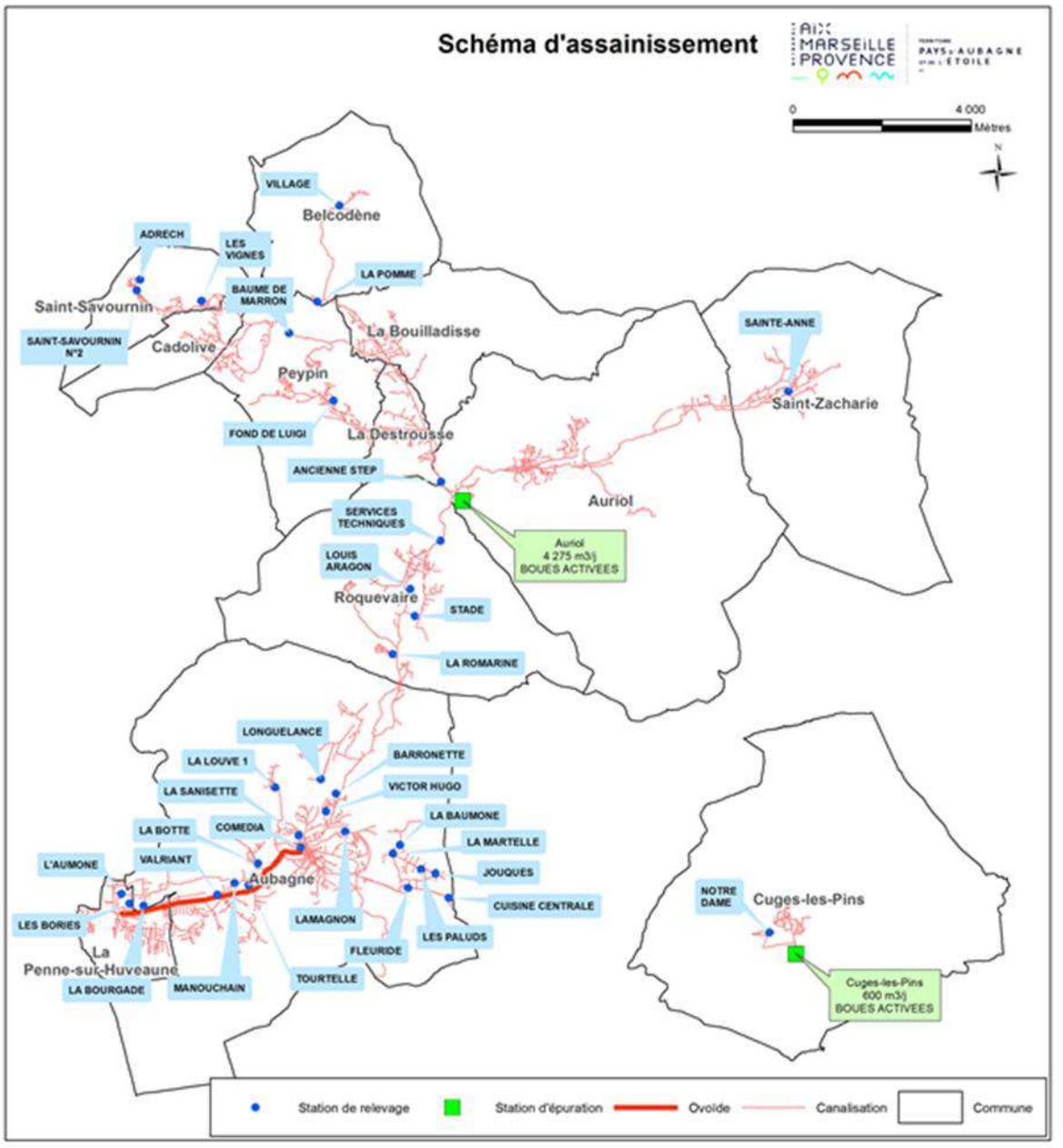
- Création d'un réseau de collecte des eaux usées du hameau du Pigeonnier (1425ml de canalisations d'eaux usées gravitaires, 200ml de canalisations d'eaux usées en refoulement, environ 70 regards de visite et 1 poste de refoulement.

- Réhabilitation des réseaux d'eaux usés transitant par la galerie du Merlançon avec suppression de 101 anomalies et raccordements de deux points d'entrées d'eaux usées dans les banquettes réseaux.

- La supervision de la SPL L'Eau des Collines a relevé une brusque montée des eaux usées transitant dans l'ovoïde ((émissaire drainant toutes les eaux usées de l'Etoile, Gèmenos, Carnoux, Aubagne et La Penne-sur-Huveaune) et a donné l'alerte auprès de la SERAMM gérant l'ouvrage.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



3.3.1. LA COLLECTE

En 2021, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 327,53 km.

Le linéaire de réseau 2021 est en augmentation de 2.3 % par rapport à l'année 2020 et est 100% séparatif (hors raccordements sauvages).

Le nombre de branchements est estimé à 26 027, soit un linéaire d'environ 130 121 km.

3.3.2. LE TRAITEMENT

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m3	Lieu du rejet
Auriol/Saint-Zacharie	20 150	Boues activées + filtre tertiaire	641 675	L'Huveaune
Cuges-Les-Pins	3 000	Boues activées	108 097	Lits d'infiltration
STEP hameau du Pigeonnier (La Bouilladisse)	350	Boues activées, Biodisques, lits plantés de roseaux	Mise en service en janvier 2022	Lits d'infiltration
Total Territoire			**749 772 m3**	

**EH : Equivalent-habitants*

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

- Présentation opération collective dédiée au suivi des rejets non domestiques sur le territoire

L'une des priorités du 11ème programme – Sauvons l'Eau de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée est la lutte contre les pollutions dispersées toxiques et les substances dangereuses. Ces dernières sont prises en compte de façon prioritaire dans les démarches collectives territorialisées (ou opérations collectives) dont l'objectif final est la réduction de ces pollutions sur le bassin versant de l'Huveaune et de son exutoire, la Baie de Marseille.

Afin de répondre aux objectifs de qualité définis par le SDAGE 2016, notre gestionnaire assainissement a lancé en 2017 l'Opération collective du Pays d'Aubagne et de l'Etoile par signature d'une convention avec l'Agence de l'Eau, en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie Métropolitaine, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune.

La finalité de cette démarche est de réduire les émissions des pollutions toxiques dispersées dans les réseaux et dans les milieux aquatiques.
Pour se faire, les objectifs de l'action « Opération collective » sont :

- Améliorer la connaissance sur la problématique des micropolluants
- Informer les acteurs sur l'impact de leurs pratiques sur le réseau d'assainissement et sur la qualité des cours d'eau
- Accompagner le changement de pratiques et la mise en œuvre de travaux pour lutter contre les pollutions toxiques dispersés
- Pérenniser les moyens mis en place pour ancrer durablement la stratégie de réduction à la source des pollutions toxiques dans la gestion des collectivités

- Le bassin versant concerné par l'opération est celui de l'Huveaune. Les communes spécifiquement visées sont Aubagne et La-Penne-sur-Huveaune. C'est au sein de ces deux communes que sont regroupées les 3 principales zones industrielles du Territoire : Le Pôle Alpha (525 entreprises), le Parc d'Activités de Napollon (100 entreprises) et la Zone Industrielle des Paluds (600 entreprises). L'ensemble de ces zones couvre un parc d'environ **1225 entreprises dont 258 ont été définies en 2020 comme étant prioritaires.**
- Pour la deuxième phase de l'action les partenaires ont souhaité étendre le périmètre d'action de l'Opération Collective aux 12 communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, tout en gardant la priorité sur les 3 zones industrielles citées ci-dessus. En effet,

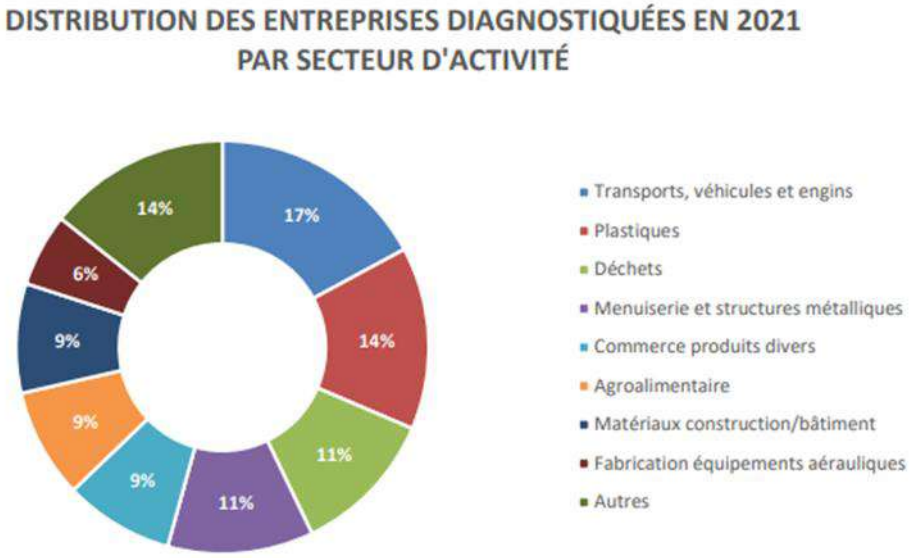
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

les trois zones industrielles situées dans les communes d'Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune condensent à elles seules environ 60% des entreprises potentiellement polluantes.

- Bilan de l'activité en 2021 : visites de terrain, diagnostics, arrêtés d'autorisations, suivi des travaux et des mises en conformités techniques

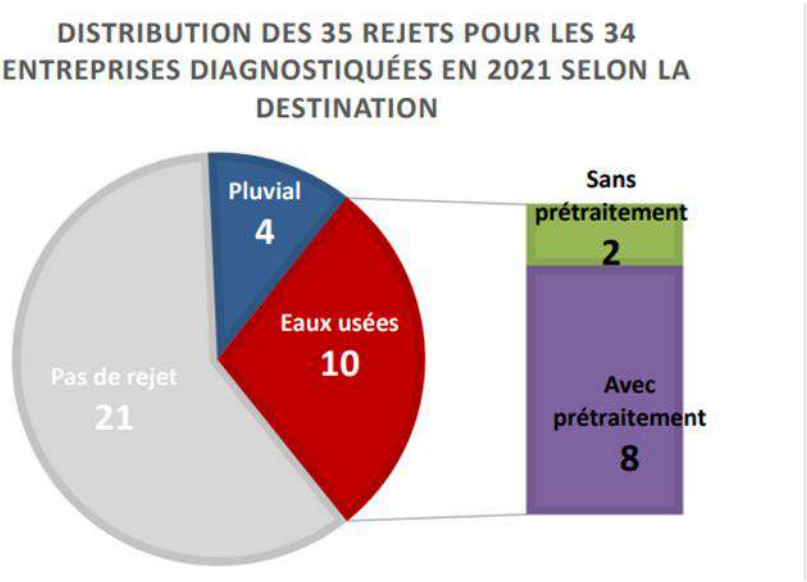
Les contrôles ont été orientés sur les entreprises où une suspicion de non-conformité existe. En cas de résultat non-conforme, les coûts des interventions de prélèvement et analyses seront facturés aux sociétés et une procédure de demande de mise en conformité sera déclenchée.

Sur l'année 2021, 34 diagnostics ont été effectués. À la suite du désengagement de la CMAR et de la CCI de l'Opération Collective, les audits sont réalisés par un binôme du gestionnaire constitué par la technicienne en charge de l'animation de l'Opération Collective et un agent de terrain. Leur mission inclue une partie technique (inspection des réseaux, visite des installations, tests d'écoulement) ainsi qu'une partie administrative incluant le montage des dossiers de demande de financement, suivi des mises en conformité.
.
Ci-après la distribution des entreprises diagnostiquées en 2021 selon le secteur d'activité. Des priorités ont été établies en fonction des problématiques observées sur certains secteurs sur le terrain. Ainsi, 17% des diagnostics ont été effectués sur des sites avec des aires de lavage de véhicules ou engins. Cette approche a été adoptée pour donner suite au constat de pollutions aux hydrocarbures sur certains secteurs. Les secteurs de la fabrication d'éléments plastiques, de la gestion de déchets et du travail des métaux ont également fait l'objet d'un focus particulier, suivant les priorités établies précédemment.



Les résultats des diagnostics de 2021 ont montré que plus de la moitié des entreprises auditées ne présentent aucun rejet d'eaux non domestiques. Seulement 14 établissements produisent des rejets d'eaux usées non domestiques. Quatre d'entre eux rejettent leurs effluents dans le réseau pluvial et dix rejets se font au réseau collectif d'assainissement. Ces dix rejets sont soumis à autorisation de déversement dans le réseau collectif d'assainissement. Ci-dessous la distribution des entreprises selon la destination de leur rejet :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



Des contrôles ont été réalisés sur les branchements de cinq entreprises afin de vérifier la conformité de leurs rejets. Les contrôles ont été effectués sous la forme de bilans 24h asservis au débit pendant 4 jours lors que les caractéristiques des branchements l'ont permis. . Pour les entreprises où le branchement ne permettait pas l'installation de matériel pour un bilan 24h, des prélèvements ponctuels ont été effectués plusieurs fois dans la journée pendant plusieurs jours.

La mise en conformité des différents sites et les travaux engagés par les différents établissements pour la mise en conformité de leurs rejets nécessitent la réalisation de différents points d'étape pour vérification de l'avancement des travaux, discussion sur les différents axes de travail à explorer, étude des modifications envisageables au niveau de la gestion, etc.
En 2021, 11 entreprises ont bénéficié de visites sur site pour effectuer le suivi des actions entreprises.

- Bilan des actions réalisées dans le suivi des pollutions non domestiques de 2017 à 2021

Sur les 263 entreprises prioritaires définies en 2020 et mises à jour en 2021, 32% ont été diagnostiquées. Parmi les 44 entreprises concernées par un arrêté d'autorisation, 39 ont été régularisées (signature de l'arrêté), soit 83% du total.

En parallèle de la régularisation administrative des établissements, un travail très important de suivi et de relance des sociétés a été effectué afin de les amener à respecter les prescriptions définies dans leurs arrêtés d'autorisation et à effectuer les mises en conformité le cas échéant. En 2021, 5 entreprises sont passées d'un statut non-conforme à un statut conforme et 4 entreprises ont déposé des dossiers de demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau pour des études et travaux de réduction de la pollution.

Les principaux indicateurs de suivi de l'Opération Collective pour la période 2017 à 2021 :

Indicateurs de suivi de rejets non domestiques	Nombre (de février 2017 à décembre 2021)
Entreprises prioritaires	**263**
Nombre d'entreprises contactées	**404**
Diagnostics réalisés	**195**
Nombre d'entreprises avec arrêtés d'autorisations signés	**39**
Dossiers de subventions déposés	**12**
Dossiers de subventions acceptés	**9**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

20 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Dont 17 autorisations sur Aubagne, 2 à La Penne-sur-Huveaune et 1 sur la commune de Cadolive.

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

En 2021, 34 nouveaux diagnostics chez des industriels ont été réalisés dans le cadre de l'opération collective et 20 arrêtés d'autorisation ont été élaborés.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention en 2021	Unités	Système géolide*	Système Auriol/St Zacharie	Systèmes Cuges-Les-Pins
Curage préventif	km	37,043	3.524	3.502
Interventions de débouchage	nombre	244	45	16
Inspections télévisées	km	3.501	0.760	0.161
Fumigation	km	3.865	0	0
Nettoyage PR et DO	nombre	400	9	44
Désinfection et dératisation	km	0.9	0	0

9 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

La nature des travaux relatifs à ces points noirs est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Nature des travaux	Nombre	Linéaire (ml)
Casse /renouvellement branchement	16	47.5
Casse collecteur	15	45
Remise à la cote tampon	92	
Changement tampon	0	
Tabouret	19	

L'évolution du nombre de points noirs sur le réseau est donnée dans le tableau ci-après.

	2018	2019	2020	2021
Points noirs/100ml	3.6	3.1	2	9

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

➢ La lutte contre les eaux claires parasites et déversements dans le milieu naturel

Au niveau de la lutte contre les eaux claires parasites, l'année 2021 a été consacré à la définition d'un projet de mise en place d'un diagnostic permanent des réseaux sur l'ensemble du territoire de gestion.
Cette action était préconisée dans le dernier schéma directeur assainissement et pluvial d'Aubagne et La Penne sur-Huveaune, finalisé en 2020 ainsi que déjà évoqué dans le dernier schéma directeur de l'Etoile datant de 2010.

Une demande de conventionnement avec l'agence de l'Eau a été réalisée en septembre 2021 et le projet a été accepté avec un co-financement de 50% avec l'agence Eau RMC. Le lancement du projet est prévu pour courant 2022.

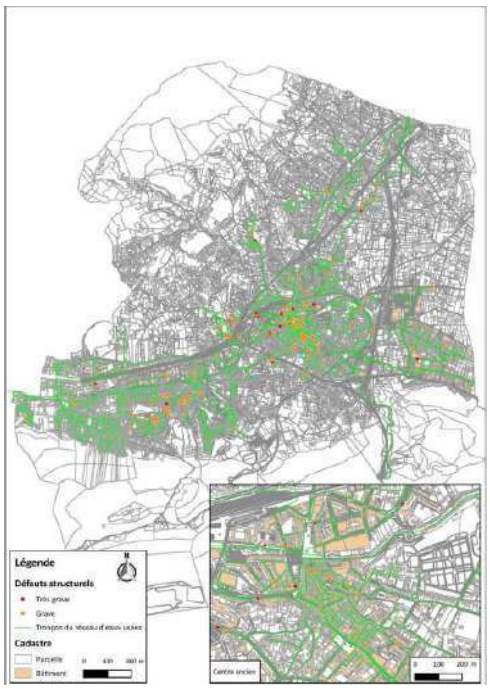
En 2021, un effort notable a été réalisée sur la déconnection de surface active sur tout le territoire avec 5 015 m2 de surface active déconnectée.

Communes d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune

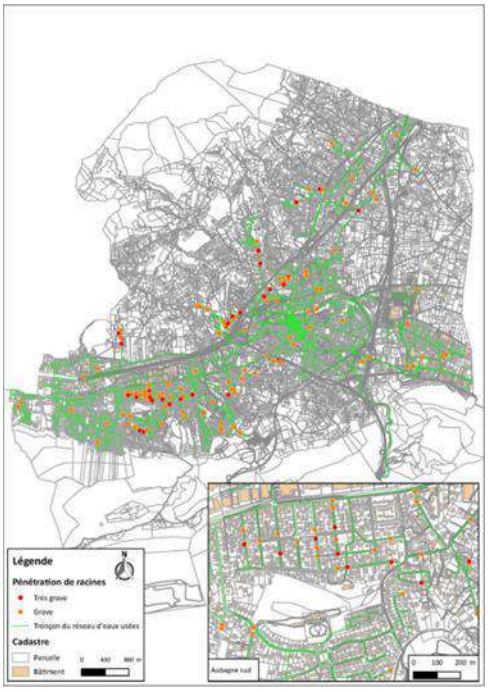
Aucune fumigation n'a été réalisée en 2021 sur le secteur d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune. Néanmoins, le schéma directeur assainissement et pluvial des communes d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune finalisé en 2020 incluant un diagnostic de la totalité des organes réseaux et de la modélisation. Les points suivants avaient été reportés :

- 1214 anomalies au niveau des regards sur ces deux secteurs dont respectivement 880 à Aubagne et 139 sur La Penne-sur-Huveaune comme défectueux. 41% de ces anomalies relevaient de défauts structurels pouvant être à l'origine d'intrusions d'eaux claires parasites.
- Deux secteurs sensibles avaient été identifiés : Centre ancien d'Aubagne et le secteur de Saint-Mitre.

La localisation des secteurs sensibles à l'intrusion d'ECP sur le secteur d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune est donnée ci-dessous :



Carte des défauts structurels (CEREG, 2017)



Carte des endroits du réseau subissant des pénétrations de racines

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Au cours de l'année 2021, les actions 17 et 18 du dernier schéma directeur d'assainissement d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune ont été réalisées :

- La réhabilitation des réseaux d'eaux usées transitant par la galerie souterraine du Merlançon dans le centre ancien d'Aubagne (Rue de la république)
- De la déconnection du réseau assainissement de la rue Rompe-cul qui était raccordée au Merlançon.

Une partie des actions 8 et 11 visant à améliorer le système de télésurveillance du PR Comoedia et faire des travaux de réhabilitation de réseaux et branchements (Bd Romarins, Bd Jean-Jacques Rousseau) sont prévus pour 2022.

Communes de Cuges-Les-Pins

Aucune fumigation n'a été réalisée en 2021 sur le secteur d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune. Des investigations sont prévues en 2022 dans le cadre du schéma directeur assainissement de Cuges-Les-Pins.

Communes de l'Etoile (: La Destrousse, Peypin, La Bouilladisse, Cadolive, Saint Savournin et Belcodène)

En 2020, réalisation d'une étude par une stagiaire de master 2 de l'Université d'Aix-Marseille qui a été finalisée en septembre 2020.
Cette pré-étude avait dressé un état des lieux du réseau d'assainissement sur les communes de l'Etoile et avait produit des calculs pour définir les surfaces actives connectées aux réseaux d'assainissement ainsi que les zones plus ou moins sensibles aux intrusions d'eaux clairs parasites.

Cette étude a permis de dresser un programme de réalisation d'inspections de fumigations dont les inspections réalisées ou programmées sont données dans le tableau ci-après :

Actions	Localisation	Inspections de linéaires		
		2021	2022	2023
La Destrousse	Nord -Est (amont impasse des saurins)			x
La Destrousse	Sud-Ouest			x
Peypin	Nord-Ouest (amont du CEU Le Masque)			
La Bouilladisse	Centre-Est (amont chemin des Negrels)	Fait		
La Bouilladisse	Centre		1er semestre 2022	
Cadolive	Nord-Est (amont du reseau de CEU La Reyne)			x
Saint-Savournin	Nord-Centre (amont de l'allée Paul Ceszanne)		2ème semestre 2022	
Belcodène	Sud-Est (amont PR Vignes)			
Belcodène	Centre-Est (amont CEU village)			

Par ailleurs, faisant suite à la constatation de mises en charge et de débordements récurrents des réseaux d'eaux usées sur les communes d'Auriol, la Bouilladisse et la Destrousse en temps de pluie, le bureau d'études Cereg a été mandaté pour la réalisation d'une modélisation et d'un diagnostic du fonctionnement de ces réseaux.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

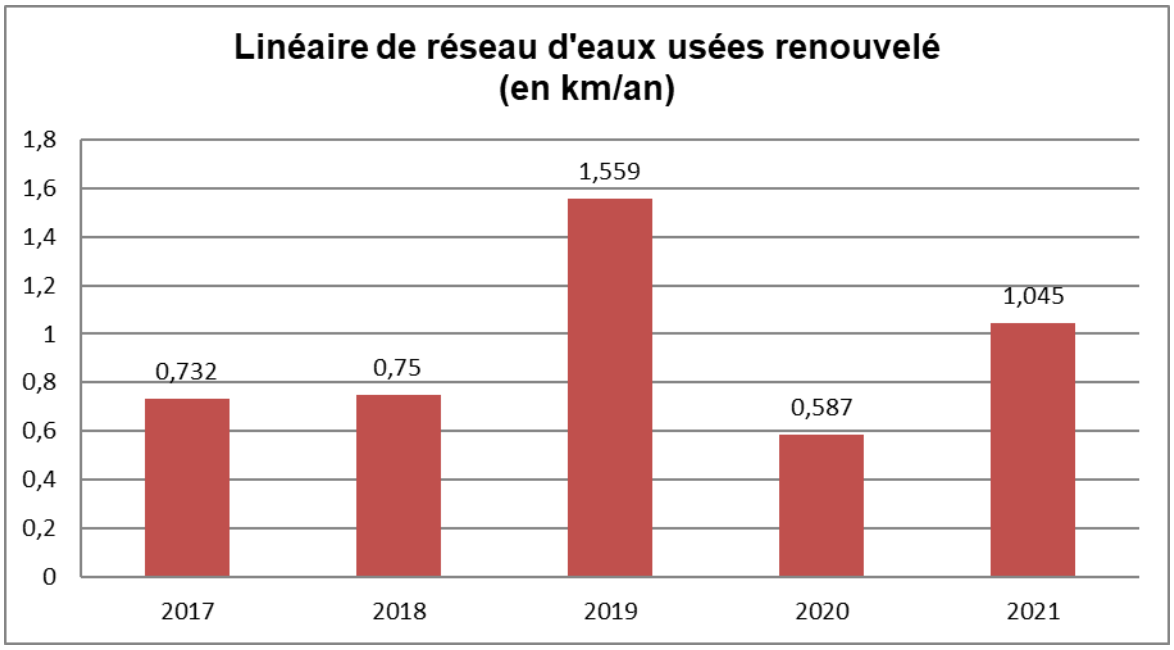
L'étude réalisée a consisté à créer un modèle hydraulique permettant de reproduire le fonctionnement des réseaux d'eaux usées en temps sec ainsi qu'en temps de pluie.

L'objectif premier était d'identifier les dysfonctionnements mis en évidence par le modèle, de les confronter à la réalité du terrain et de proposer des aménagements permettant de réduire les mises en charge ainsi que les débordements sur les différents réseaux.

- Le renouvellement et la performance du réseau de collecte

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,29 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En augmentation en 2021 par rapport à 2020 (diminution du nombre de travaux en raison de la crise sanitaire et des périodes de confinement).

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 85 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Bien que les plans de réseaux aient toujours été existants, le point d'amélioration le plus notable en terme de gestion patrimoniale a été :

- D'une part, dans l'inventaire des réseaux avec une meilleure complétude des indices VP.253 et VP.254 où les renseignements des diamètres et période de pose ont pu être renseignés de façon plus globale sur l'ensemble des réseaux.
- D'autre part, un renseignement plus détaillé de tous les organes du réseau ainsi qu'une actualisation des travaux de réhabilitation ou renouvellement, possible depuis 2019 grâce à la mise en place des projets de meilleure gestion des données patrimoniales conventionnés avec l'agence de l'eau.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les axes d'améliorations sont :

- La poursuite de l'amélioration de la connaissance patrimoniale sur les communes de l'Etoile qui pourra être en partie réalisée grâce au lancement du Schéma directeur eau potable courant 2022.
- La mise en place d'un outil informatique lié à la mise en place du diagnostic permanent des réseaux d'assainissement qui permettra de centraliser et de consolider l'ensemble des informations des sites, ainsi que de réaliser des calculs complexes (profils de débit de temps sec, sur volumes et surfaces actives, eaux claires parasites) et des bilans de fonctionnement, permettant de mieux caractériser le fonctionnement de l'assainissement en continu.

En 2021, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 100 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive Européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 100 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des Eaux Usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).

Un projet de mise en place d'un outil de diagnostic permanent a été élaboré courant 2021, conventionné pour co-financement avec l'agence de l'Eau RMC en 2021 et sera lancé courant 2022. La mise en œuvre de ce diagnostic permanent concernera les réseaux d'assainissement des 12 communes gérées par la SPL L'Eau des Collines.

Le projet prévoit :

- L'installation de 5 pluviomètres (1 sur Peypin, 3 sur Aubagne et 1 sur Cuges-Les-Pins) en plus des 3 existants permettant d'avoir une couverture homogène de la pluviométrie sur tout le territoire
- L'équipement du réseau de points de mesure de débit sur 2 sites du système d'assainissement d'Auriol-Saint-Zacharie
- L'implémentation d'un outil numérique de suivi en temps réel du fonctionnement du réseau d'assainissement (logiciel diagnostic permanent).
- Le repérage et suppression des mauvais raccordements d'eaux de pluie sur le réseau d'eaux usées sur 4 secteurs des communes de l'Etoile.

- <u>Bilan d'autosurveillance :</u>

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles règlementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « mesures des rejets » de l'agence de l'eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau du territoire :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Année	Nombre	Volume déversé en m³	% par rapport au volume entrant à la STEP
2019	5	123.5	0.02
2020	6	339.6	0.055
2021	40	38583	5

L'année 2021 a été marquée par l'effondrement d'une partie de l'ovoïde ce qui a entraîné un déversement de 35 125 m3 d'eaux usées sur le DO des Escourtines pendant un mois.

Le détail des rejets sur les autres déversoirs d'orage est donné dans le tableau ci-après :

Communes	Déversements répertoriés sur le réseau en 2021	Nombre	Volume déversé en m3
La Penne-sur-Huveaune	DO Escourtines	7	35 216
Roquevaire	DO la Dorgale	9	605
La Bouilladisse	DO Bigaron	11	632
Roquevaire	DO Gendarmerie	2	127
Peypin	DO Baume de marron	10	1976
La Destrousse	DO la Destrousse	1	28
	Total pour 2021	**40**	**38 583**

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

La STEP d'Auriol et Saint-Zacharie

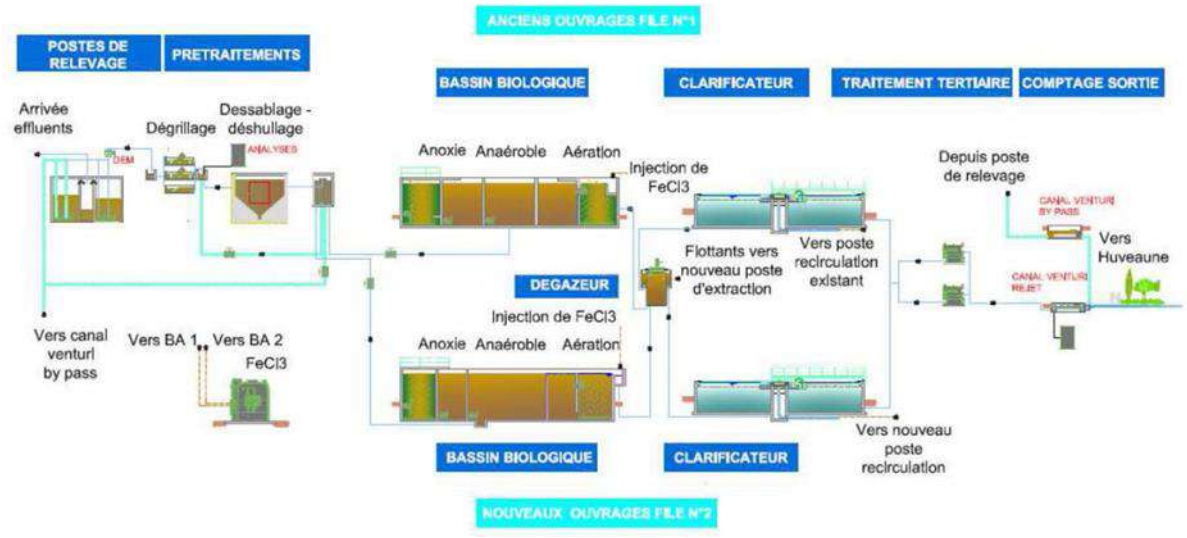


Schéma de fonctionnement de la filière eau (file 1) de la STEP d'Auriol et Saint –Zacharie

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

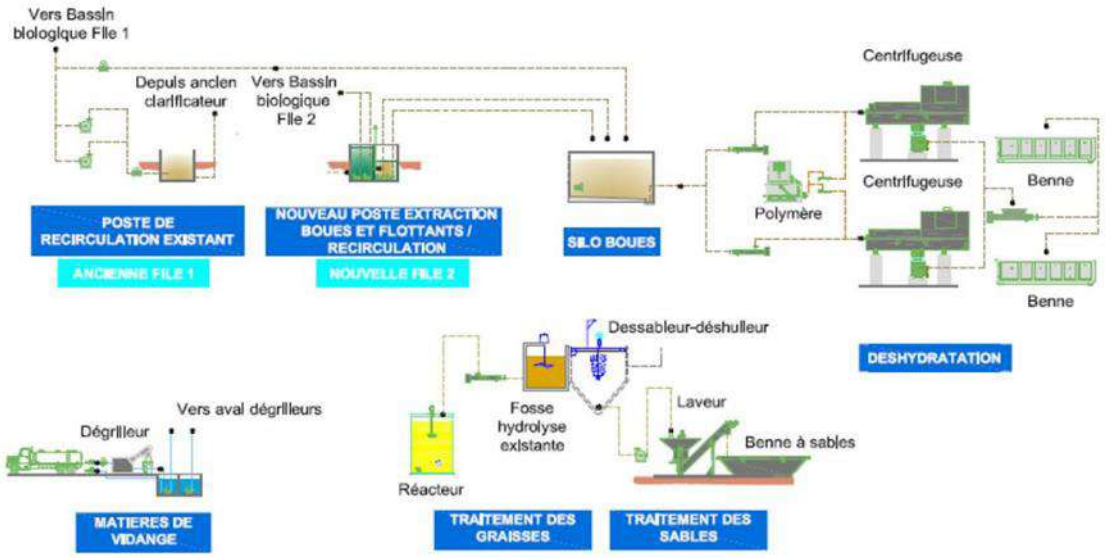


Schéma de fonctionnement de la filière boue (file 2) de la STEP d'Auriol et Saint -Zacharie

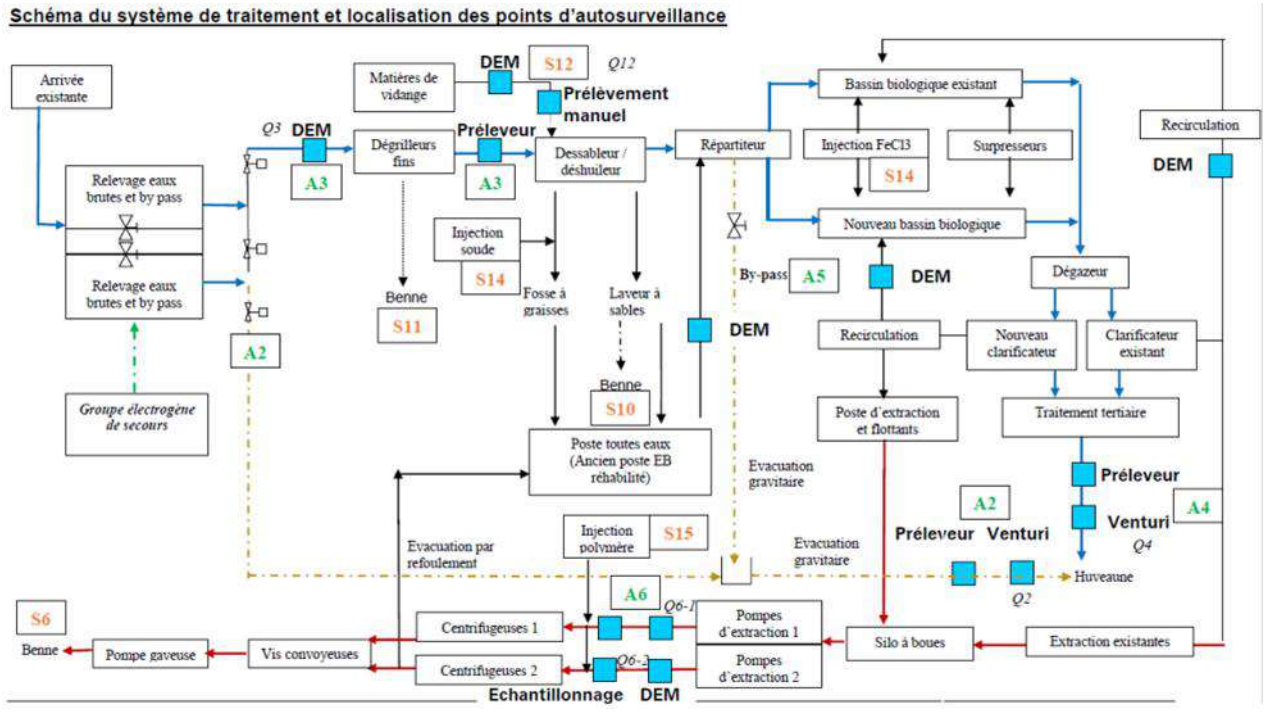
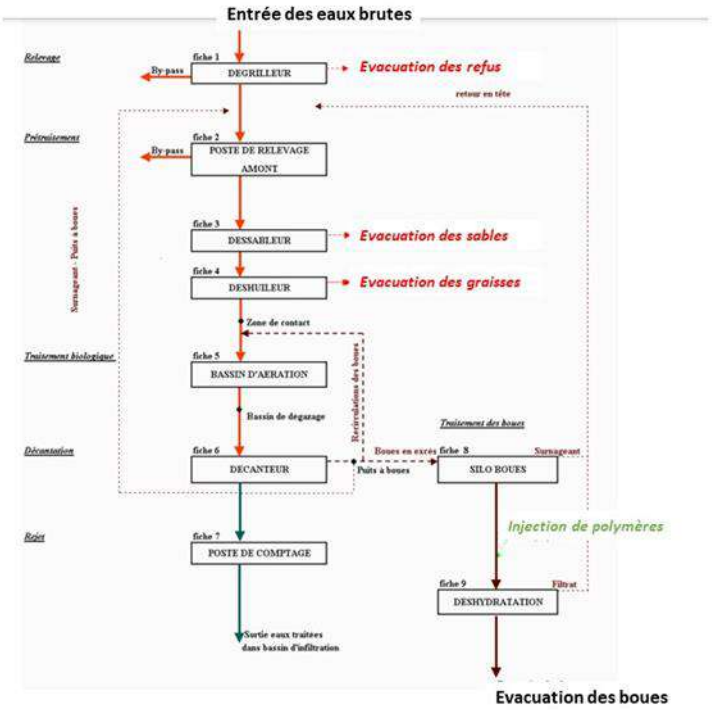


Schéma du système de traitement et localisation des points d'autosurveillance sur la STEP d'Auriol

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

La STEP de Cuges-Les-Pins



Synoptique de fonctionnement de la STEP de Cuges-les-Pins

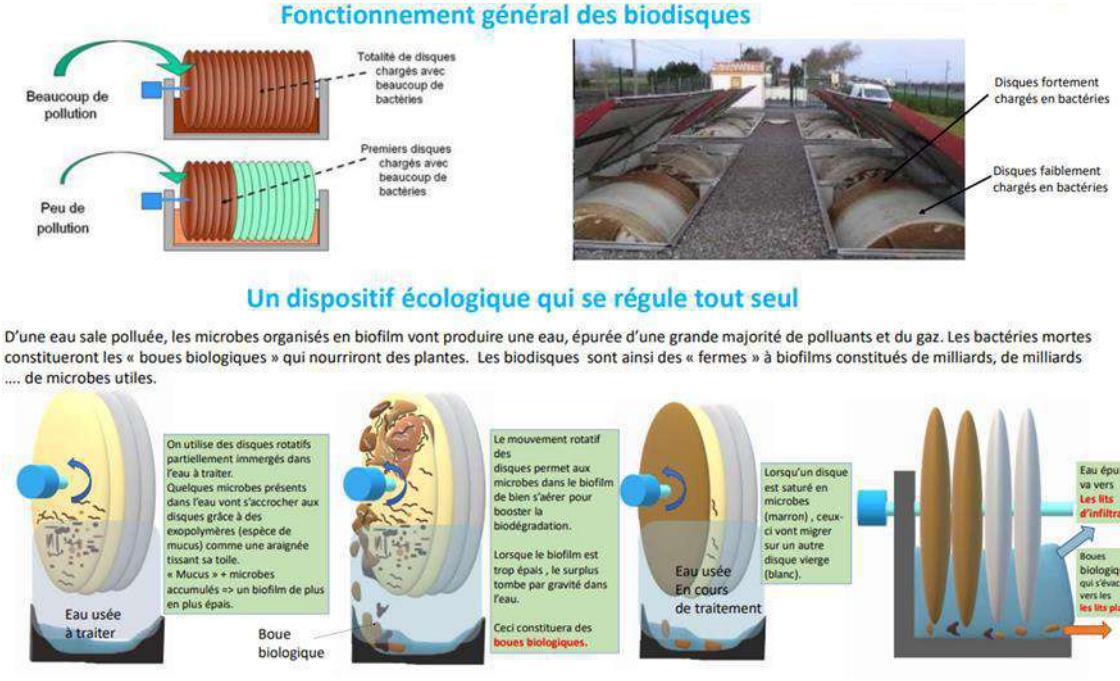
La nouvelle STEP du Hameau du Pigeonnier à La Bouilladisse

Finalisation de la construction en 2021 et mise en service en janvier 2022.



Synoptique de traitement de la STEP du pigeonnier basée sur des bioprocédés avancés pour traiter les effluents du Hameau du Pigeonnier avec une capacité de 350 EH.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



Synoptique de traitement de la STEP du pigeonnier basée sur des bioprocédés : Focus sur les biodisques.

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateurs de performance des ouvrages d'assainissement

Indicateurs de performance	Conformités 2020 - validées par DDTM13	Taux de conformité 2021 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	100 % ou nb de step conforme	100%
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	100 % ou nb de step conforme	100%
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	100 % ou nb de step conforme	89,70%

Ouvrages de traitement assainissement

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH	Type de traitement	Volumes traités en m3	Lieu du rejet	Taux de conformité 2021- proposé - sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
Auriol/St Zacharie	20 150	Boues activées +	641 675	L'Huveaune	95,32%(2)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

		injection FeCl3			
Cuge- les-Pins	3 000	Boues activées	108 097	Lits d'infiltrations	92.73%(3)

Limites de rejets sur la STEP d'Auriol /Saint-Zacharie et la STEP de Cuges-les-Pins

	Auriol/Saint-Zacharie		**Cuges-les-Pins**	
Paramètre	**Concentration maximale mg/l**	**Rendement (%)**	**Concentration maximale mg/l**	**Rendement (%)**
DCO	50	94	125	75
DBO5	15	96	25	80
MES	15	96	35	90
NGL	10	88		
N-NH4+	3 mg/L moyenne annuelle	/		
NTK	5 mg/L moyenne annuelle	/		
NGL	10 mg/L moyenne annuelle	/		
PT	1	90		

Charges polluantes admises sur la STEP d'Auriol

Paramètres	Charge nominale admise	Moyenne 2017	Moyenne 2018	Moyenne 2019	Moyenne 2020	Moyenne 2021
Volume (m3/j)	4 275	1516	1667	1640		1635
DCO (Kg/j)	3144	1421	1688	1503		1853
DBO5b(kg/j)	1209	494	636	494	734	626
MES (kg/j)	1365	693	687	563		834.27
NTK (kg/j)	293	131	117	150		
PTotal (kg/j)	36	14	12	16		

Charges polluantes admises sur la STEP de Cuges-Les -Pins

Paramètres	Charge nominale admise	Moyenne 2017	Moyenne 2018	Moyenne 2019	Moyenne 2020	Moyenne 2021
Volume (m3/j)	525	266	282	277		296
DCO (Kg/j)	-	430	436	439		575
DBO5b(kg/j)	180	179	176	153	315	201
MES (kg/j)	-					245
NTK (kg/j)	525					33
PT (kg/j)	-					6

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

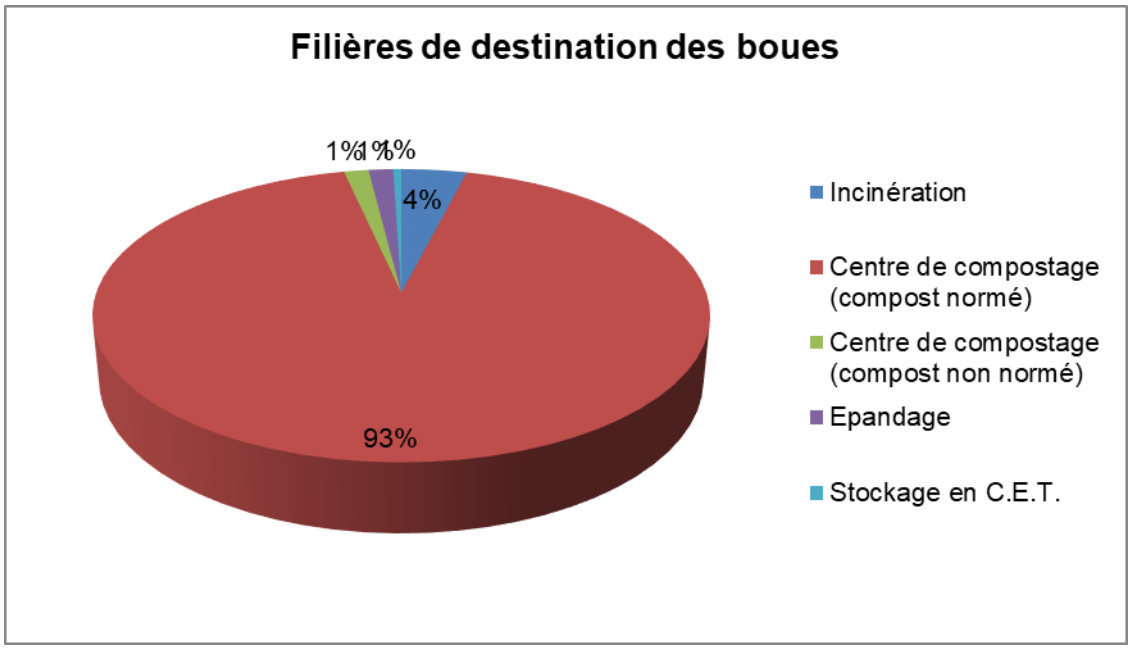
3.6. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

362 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2021 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

93 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la règlementation (indicateur P206.3)



La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	4,76 T	STEP Géolide
Graisses	32.68 m3	Traité sur place STEP de La Ciotat STEP de la Pioline
Refus de dégrillage	20.64 T	Centre de stockage de Déchets Ultimes de type II -SUEZ RV méditerranée – 1605 Chemin de la Vallée CS 80610 13681 Aubagne Cedex

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à :

- **L'Eau des Collines – 140 av du Millet - 13400 Aubagne**
- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Tél : 04 42 62 45 00 Urgences : 06 12 79 98 06
- Email : assainissement@eaudescollines.fr

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des Eaux Usées (P201.1) est de 64,63 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.
On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,02 / 1 000 hab

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2021, le taux de réclamations (P258.1) est de 0,08 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.
En 2021 ce taux est en baisse par rapport à 2020 (3,90 %).

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 4 609 092 m³

Communes	Volume total facturé en m3
Aubagne	2 541 165
La Penne-sur-Huveaune	342 706
Cuges-les-Pins	130 659

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Auriol	364 905
St Zacharie	225 893
Roquevaire	290 185
Belcodène	21 811
Cadolive	80 808
La Bouilladisse	142 960
La Destrousse	147 703
Peypin	220 378
St Savournin	99 919
Total territoire	**4 609 092**

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2021 (P257.0) est de 7,73 %

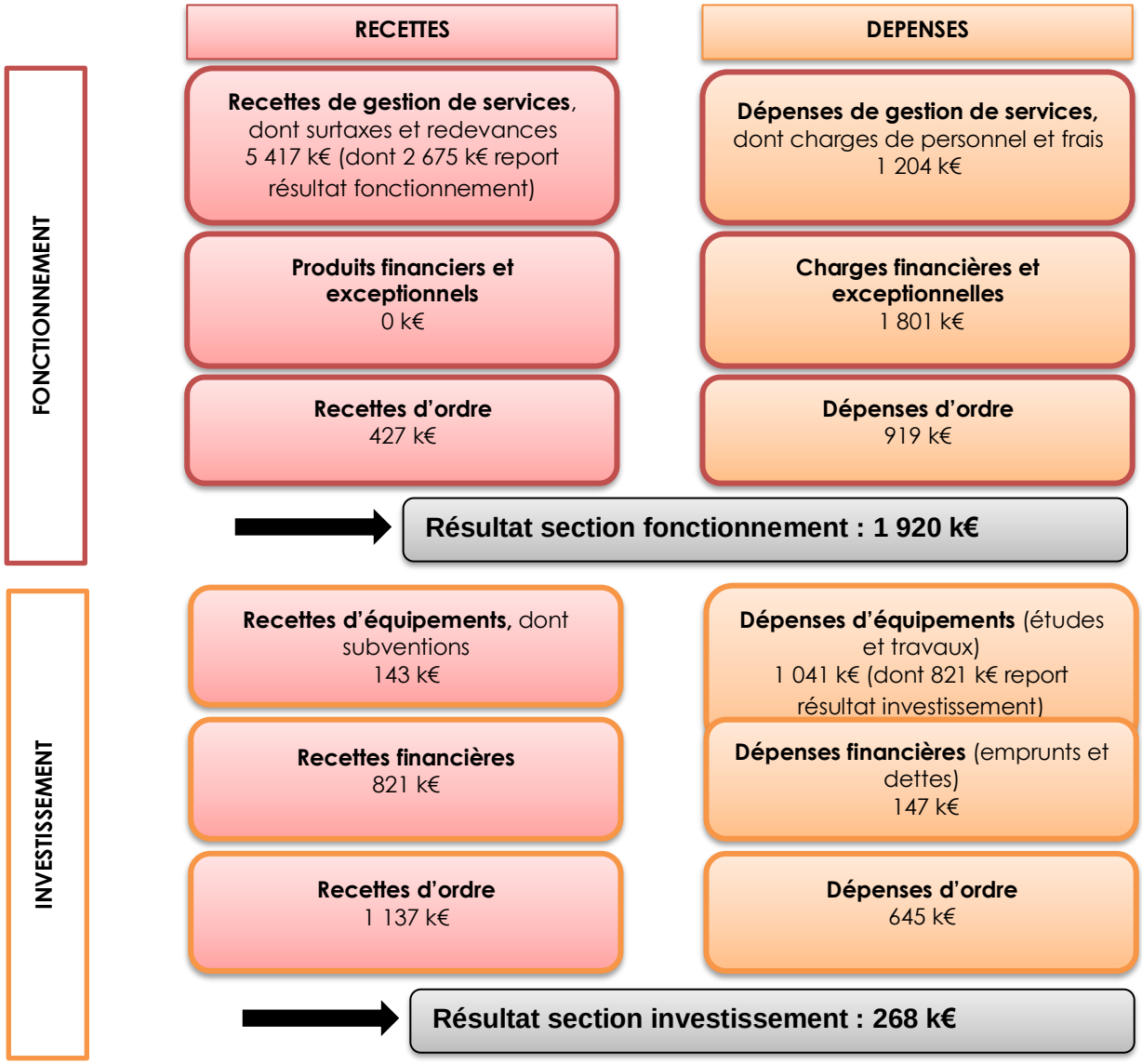
Taux moyen calculé pour les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins, St Zacharie. (Non renseigné pour les communes de l'Etoile, Roquevaire et Auriol).

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.
Le nombre d'abonnés à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2021 est NR.

3.8.3. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- Les grands postes du budget annexe Assainissement du territoire :
(hors SPANC/budget SPANC porté par la SPL Eau des Collines)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette assainissement au 31/12/2021 :

	Montant en k€	
Recettes réelles	2 742	
Dépenses réelles	2 505	
Epargne brute	236	
Capital restant dû au 31/12/2021	734	
Durée d'extinction de la dette (P256.2)		**3,11 années**

3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP, SPL ET REGIES ERSONNALISEES)

- Suivi du compte administratif de la SPL l'Eau des Collines :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart / année N-1
Produits	8 829 k€	9 378 k€	8 566 k€	9 213 k€	9 218 k€	- %
Charges	7 815 k€	9 293 k€	8 522 k€	9 410 k€	10 285 k €	+9, 3 %
Résultat avant impôt	1 014 k€	85 k€	44 k€	-197 k€	-1 066 €	-441,2 %
Résultat	**978 k€**	**77 k€**	**35 k€**	**- 197 k€**	**-1 066 €**	**-441,2 %**

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2017	620 k€	349 k€	271k€	620 k€
2018	1 660 k€	450 k€	1 210 k€	1 830 k€
2019	705 k€	320 k€	385 k€	2 215 k€
2020	1 592 k€	490 k€	1 102 k€	3 317 k€
2021	1 753 k€	881 k€	872 k€	4 189 k€

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

	2017	2018	2019	2020	2021
Montant des investissements	211 k€	199 k€	149 k€	599 k€	327 k€

- Suivi des engagements contractuels :

	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Cumul 2018/2019/2020	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	ml	4,422 ml	14,875 ml	%
Linéaire fumigation	ml	3,865 ml	5, 4 ml	%
Renouvellement de branchements		16 47,5 ml	0,24 ml	%
Branchements neufs		NR NR ml	1,325 ml	%

3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0,0004 €/m3

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a engagé environ **2 000 000 d'euros HT** pour les études et travaux en 2021.

3.9.1. ETUDES ET TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux neufs et études réalisés par le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en 2021 sont les suivants :

- Finalisation de la construction de la STEP du hameau du Pigeonnier à La Bouilladisse.
- Création d'un réseau de collecte des eaux usées du hameau du Pigeonnier (1425ml de canalisations d'eaux usées gravitaires, 200ml de canalisations d'eaux usées en refoulement, environ 70 regards de visite et 1 poste de refoulement) pour un montant d'environ **662 540 € HT**.
- Mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la commune de Cuges-les-Pins et étude de réhabilitation de sa station d'épuration avec REUT en fin de traitement pour un montant d'environ **100 000 € HT**.

3.9.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Diverses études réalisées en 2021 sur les communes d'Aubagne et d'Auriol pour un montant d'environ **112 728 € HT**.

Les principaux travaux neufs réalisés en 2021 :

- Extension de réseaux EU sur les communes d'Aubagne et d'Auriol pour un montant d'environ **320 000 € HT**.
- Travaux sur les ouvrages de production des communes d'Auriol, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Cuges-les-Pins pour un montant d'environ **106 799 € HT**.

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Sans objet

3.9.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Les principaux travaux de réhabilitation sont les suivants :

- Travaux de réhabilitation des réseaux EU (1 045ml) sur la commune d'Aubagne pour un montant d'environ **630 000 € HT**.
- Travaux sur les ouvrages et divers équipements EU des communes d'Auriol, Cuges-les-Pins et St Savournin pour un montant d'environ **70 621 € HT**.

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Lancement de la consultation des entreprises pour un démarrage des travaux de réhabilitation de l'ovoïde (phase 1) en septembre 2022 sur la commune de La Penne-sur-Huveaune.

  Mise en service en janvier 2022 de la station d'épuration du hameau du Pigeonnier à La Bouilladisse (STEP avec filière de traitement des eaux par disques biologiques et filière de traitement des boues naturelle).

- Rendu du schéma directeur d'assainissement de la commune de Cuges et des modalités de rénovation de la STEP (Intégration du projet REUT - site pilote AMP).

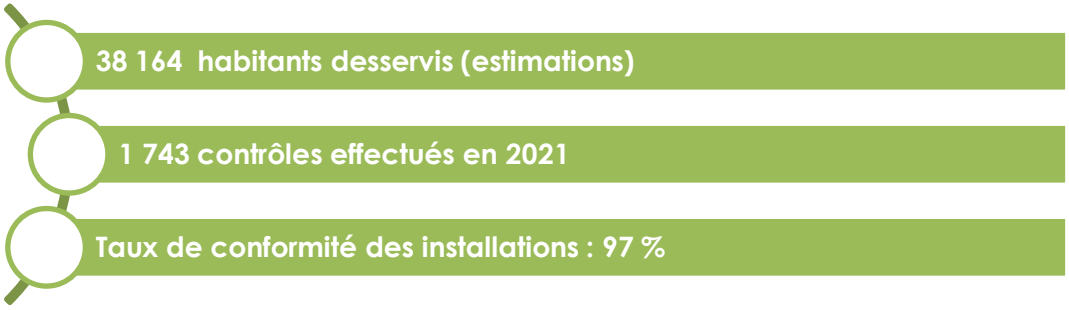
- Divers projets sur l'ensemble des communes du territoire (Finalisation de la mise en place du Diagnostic permanent, Renforcer la lutte contre les ECP, Complétion du SIG sur la partie Assainissement : curages préventif et curatif, obstructions sur collecteur et branchement…).

- Divers travaux sur ouvrages et équipements EU pour un montant d'environ **25 000 € HT.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



4.2. FAITS MARQUANTS

Un début d'année jusqu'en mai compliqué suite à des mouvements de personnel ayant entrainé beaucoup de retard sur l'instruction des dossiers pendant cette période de 5 mois.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est assuré par la SPL l'Eau des Collines, il existe depuis février 2006. Un recensement a été réalisé dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur assainissement et pluvial de la commune d'Aubagne en 2017, du schéma directeur de l'Etoile en 2010 et a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à 13 637 (DC.306) :

- 13 587 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalents-habitant) ;
- 50 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et règlementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien ;
- Conseil aux usagers.

En 2021, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (D302.0) est de 100 points/140

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	**20**	**20**	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	**20**	**20**	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	**30**	**30**	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	**30**	**30**	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	**10**		**0**
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	**20**		**0**
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	**10**		**0**

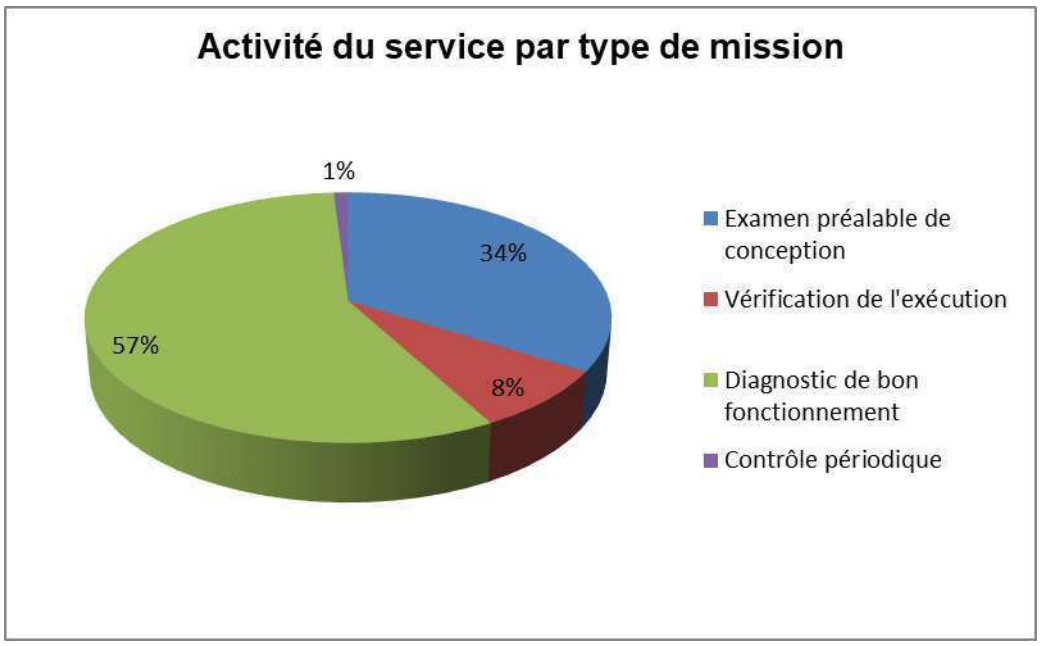
4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2019	2020	2021	Depuis la création du service
Examen préalable de conception DC 332	149	153	201	1 770
Vérification de l'exécution DC 333	135	157	50	1 132
Diagnostic de bon fonctionnement	249	264	343	2 270
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	7	3	2	3 242
Total	**540**	**577**	**596**	**8 414**

Les données par communes sont présentées en annexe 2.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



- La conformité des installations

• Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166) = 822

• Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = 880

• Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) = 1 762

• Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (DC.320) = 19

• Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = 41

• Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (DC.322) = 0

• Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = 80

En 2021, le taux de conformité des installations d'Assainissement Non Collectif est de 96,59 %

En 2021 le taux de conformité est à peu près stable par rapport à 2020 (96,85 %)

Cet indicateur est calculé suivant la formule suivante :

(Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100

- Programme de réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif :

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse disposait d'un programme d'aide forfaitaire de 3 000 €, pour la réhabilitation des installations qui présentent des dangers pour la santé des personnes, ou en cas d'absence d'installations. Ce dispositif est supprimé par l'agence de l'eau mais des programmes validés préalablement sont encore en cours d'exécution.
Le SPANC assure la gestion de ce programme de réhabilitation pour le compte des usagers.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

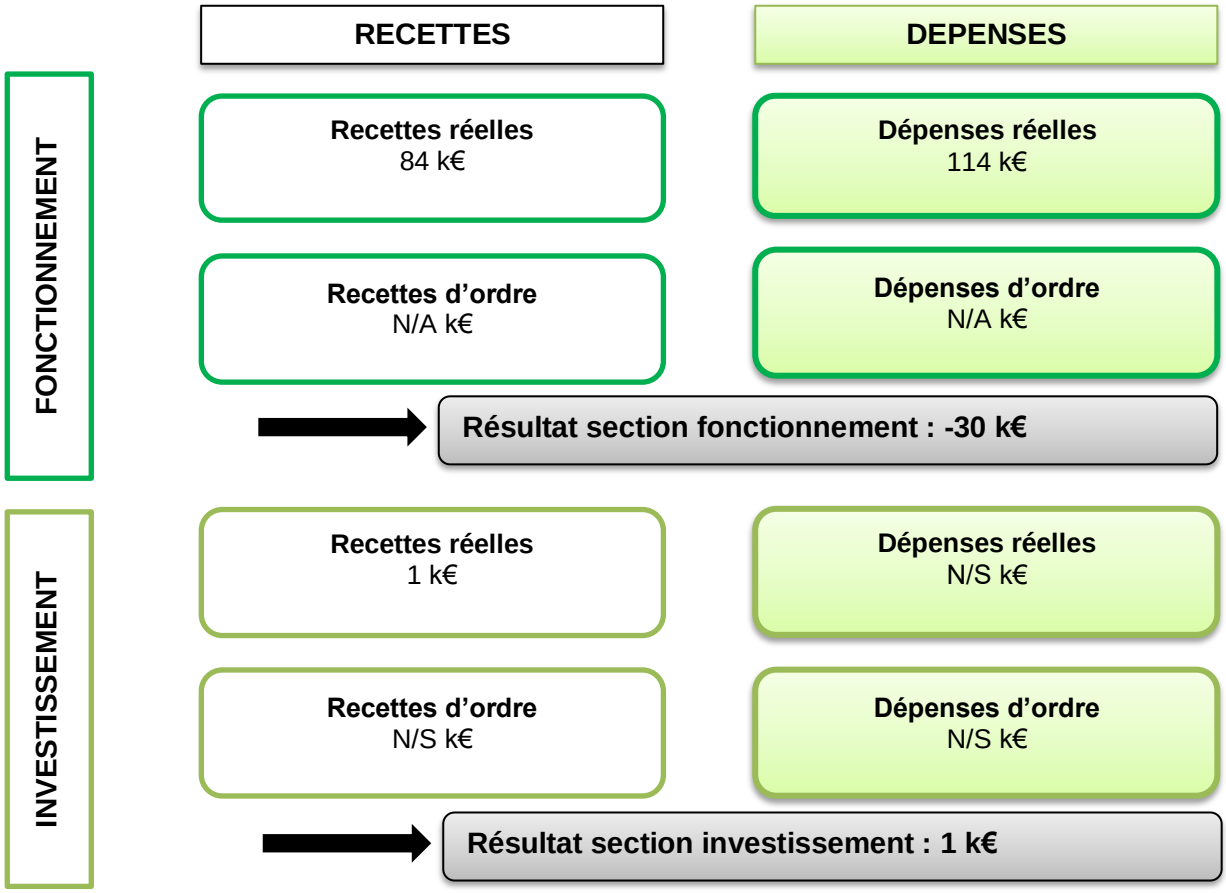
4.5. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil Communautaire, n°40-0310 du 24/03/2010. Le service est assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire (€ HT)
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter (DC.325)	80
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter (DC.326)	180
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH (DC.196)	120
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	120

- Les grands postes du budget du SPANC (inclus au CA du Budget Annexe Assainissement) :



Il est à noter que les charges salariales liées aux agents affectés à l'ANC ont été prises en compte dans les dépenses de fonctionnement.

Les recettes générées par le service (DC.197) sont les suivantes :

- service obligatoire : 83 €,
- service facultatif : 1 €.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m³):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m3 le 1er janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'eau et de l'assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

DISTRIBUTION DE L'EAU		**Aubagne La Penne-sur-Huveaune**	**Cuges-les-Pins ***	**St Zacharie**	**Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin ***	**Roquevaire**	**Auriol**
Opérateur / Gestionnaire	Part fixe (abonnement)	- €	88,3800 €	59,7700 €	47,8600 €	32,0000 €	50,8700 €
	Part variable	152,9000 €	213,6500 €	108,8900 €	172,1000 €	96,4000 €	64,1200 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	- €	- €	- €	- €	- €	38,9400 €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	33,6000 €	33,6000 €	33,6000 €	33,6000 €	33,6000 €	33,6000 €
	Redevance préservation des ressources en eau	6,3600 €	10,7200 €	- €	4,4600 €	8,0500 €	9,8400 €
SOUS-TOTAL HT		**192,8600 €**	**346,3500 €**	**202,2600 €**	**258,0200 €**	**170,0500 €**	**197,3700 €**
TVA 5,5%		10,6073 €	19,0493 €	11,1243 €	14,1911 €	9,3528 €	10,8554 €
SOUS-TOTAL TTC		**203,4673 €**	**365,3993 €**	**213,3843 €**	**272,2111 €**	**179,4028 €**	**208,2254 €**
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		**Aubagne La Penne-sur-Huveaune**	**Cuges-les-Pins**	**St Zacharie**	**Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin**	**Roquevaire**	**Auriol**
Opérateur / Gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	62,9800 €	207,8300 €	172,2400 €	48,7200 €	62,9800 €	172,2400 €
Opérateur / Gestionnaire 2	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	78,7800 €	- €	- €	78,7800 €	78,7800 €	- €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	22,8000 €	22,8000 €	22,8000 €	28,8000 €	22,8000 €	22,8000 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	19,2000 €	19,2000 €	19,2000 €	19,2000 €	19,2000 €	19,2000 €
SOUS-TOTAL HT		**183,7600 €**	**249,8300 €**	**214,2400 €**	**175,5000 €**	**183,7600 €**	**214,2400 €**
TVA 10%		18,3760 €	24,9830 €	21,4240 €	17,5500 €	18,3760 €	21,4240 €
SOUS-TOTAL TTC		**202,1360 €**	**274,8130 €**	**235,6640 €**	**193,0500 €**	**202,1360 €**	**235,6640 €**
TOTAL GENERAL TTC		**405,6033 €**	**640,2123 €**	**449,0483 €**	**465,2611 €**	**381,5388 €**	**443,8894 €**
PRIX TOTAL TTC PAR M³		**3,3800 €**	**5,3351 €**	**3,7421 €**	**3,8772 €**	**3,1794 €**	**3,6990 €**

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

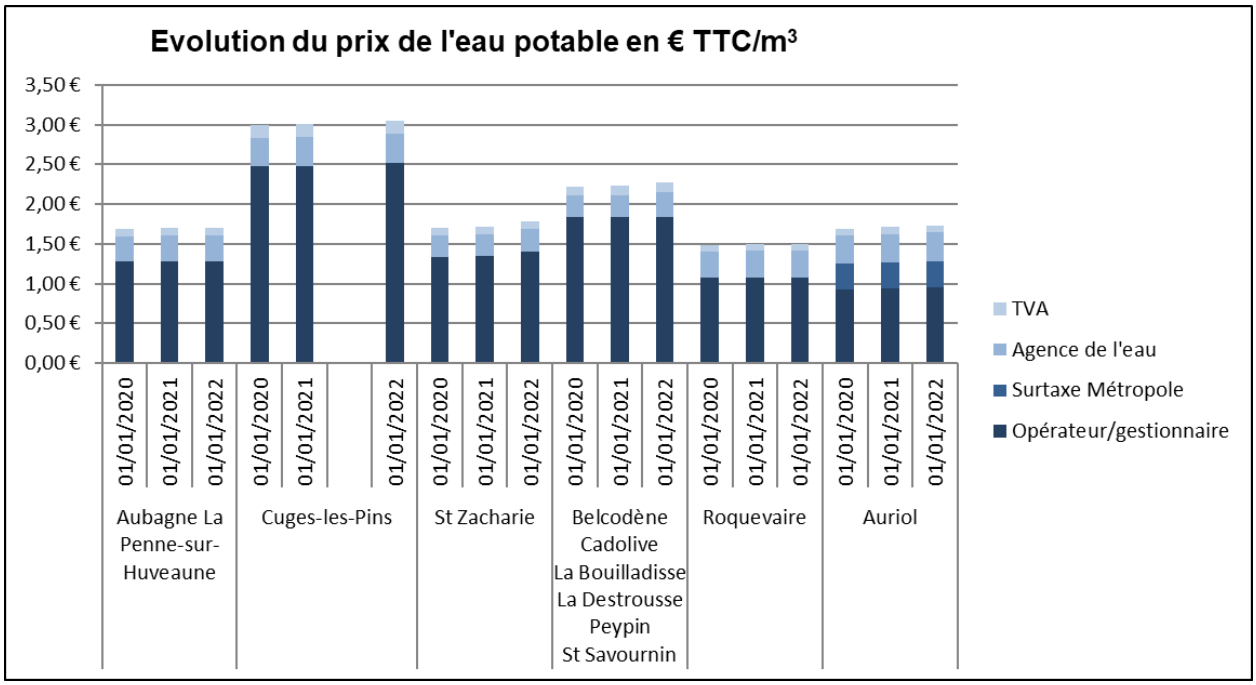
Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatif d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m³ reste une facture théorique.
Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m3 au 01/01/2022		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Cuges-les-Pins	Distribution de l'eau *	3,0450 €	2,4523 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,2901 €	2,2901 €
	Total	**5,3351 €**	**4,7424 €**
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Distribution de l'eau *	2,2684 €	2,0794 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6088 €	1,6088 €
	Total	**3,8772 €**	**3,6882 €**

5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :

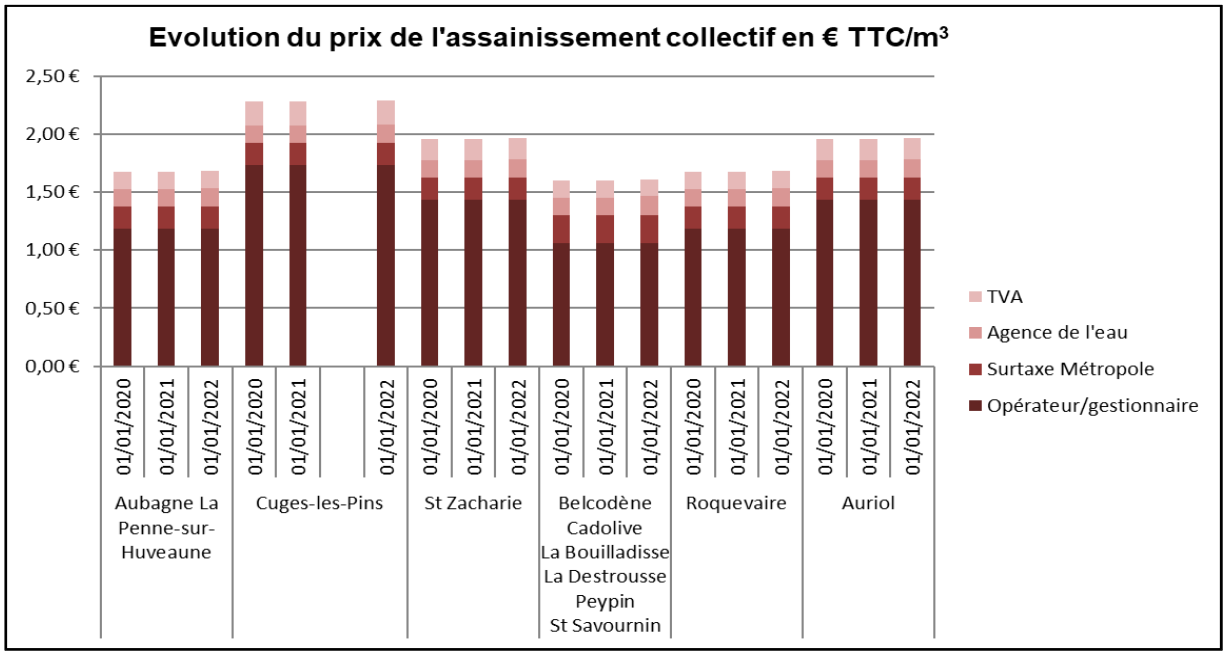


Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Opérateur/gestionnaire	1,2742 €	1,2742 €	1,2742 €	+0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	+0,00%
	Agence de l'eau	0,3230 €	0,3330 €	0,3330 €	+0,00%
	TVA	0,0878 €	0,0884 €	0,0884 €	0,00%
	Total	**1,6850 €**	**1,6956 €**	**1,6956 €**	0,00%
Cuges-les-Pins	Opérateur/gestionnaire	2,4773 €	2,4798 €	2,5170 €	1,50%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,3593 €	0,3693 €	0,3693 €	+0,00%
	TVA	0,1560 €	0,1567 €	0,1587 €	1,28%
	Total	**2,9926 €**	**3,0058 €**	**3,0450 €**	1,30%
St Zacharie	Opérateur/gestionnaire	1,3400 €	1,3463 €	1,4055 €	4,40%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,2700 €	0,2800 €	0,2800 €	+0,00%
	TVA	0,0900 €	0,0894 €	0,0927 €	3,65%
	Total	**1,7000 €**	**1,7157 €**	**1,7782 €**	3,64%
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Opérateur/gestionnaire	1,8330 €	1,8330 €	1,8330 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,2700 €	0,2800 €	0,3172 €	+13,29%
	TVA	0,1157 €	0,1162 €	0,1182 €	1,72%
	Total	**2,2187 €**	**2,2292 €**	**2,2684 €**	1,76%
Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,0700 €	1,0700 €	1,0700 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,3371 €	0,3471 €	0,3471 €	+0,00%
	TVA	0,0774 €	0,0779 €	0,0779 €	0,00%
	Total	**1,4845 €**	**1,4950 €**	**1,4950 €**	0,00%
Auriol	Opérateur/gestionnaire	0,9252 €	0,9386 €	0,9582 €	2,09%
	Surtaxe métropole	0,3245 €	0,3245 €	0,3245 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,3520 €	0,3620 €	0,3620 €	+0,00%
	TVA	0,0880 €	0,0894 €	0,0905 €	1,23%
	Total	**1,6897 €**	**1,7145 €**	**1,7352 €**	1,21%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :

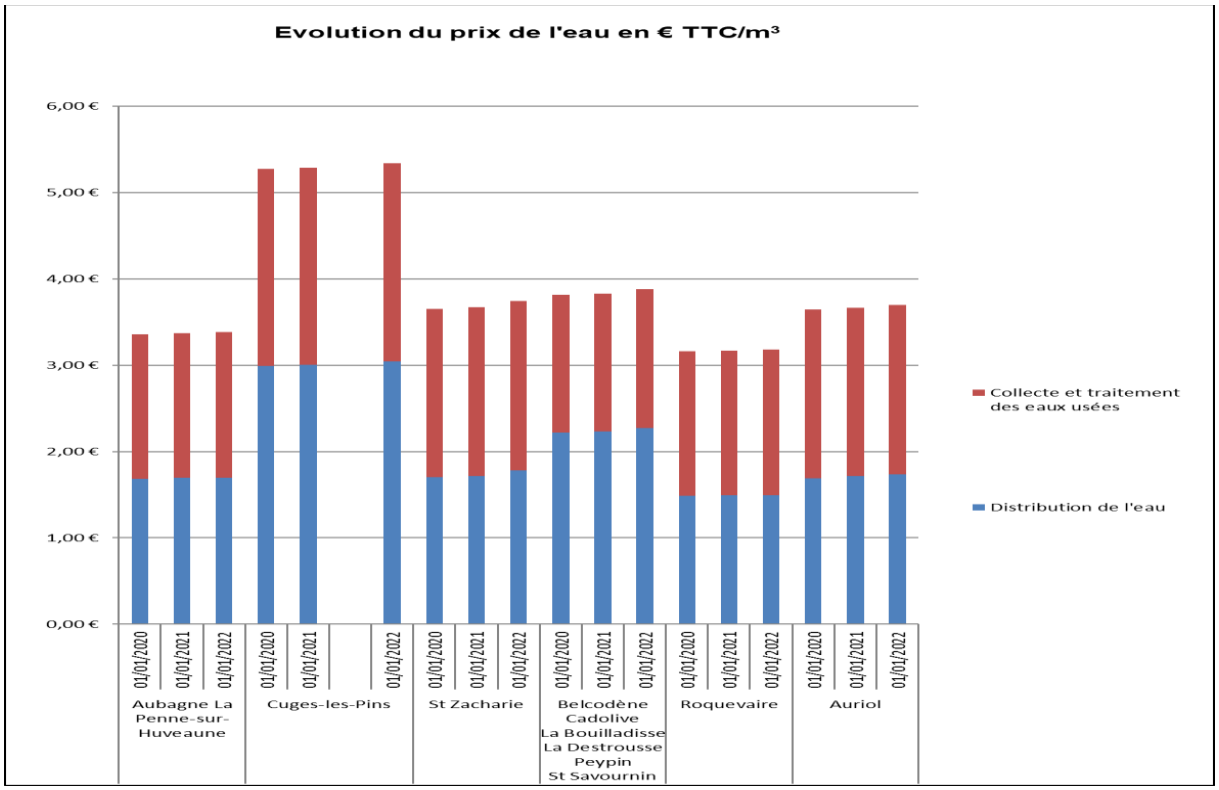


Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Opérateur/gestionnaire	1,1813 €	1,1813 €	1,1813 €	+0,00%
	Surtaxe métropole	0,1900 €	0,1900 €	0,1900 €	+0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1521 €	0,1521 €	0,1531 €	0,66%
	Total	**1,6734 €**	**1,6734 €**	**1,6844 €**	0,66%
Cuges-les-Pins	Opérateur/gestionnaire	1,7319 €	1,7319 €	1,7319 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,1900 €	0,1900 €	0,1900 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,2072 €	0,2072 €	0,2082 €	0,48%
	Total	**2,2791 €**	**2,2791 €**	**2,2901 €**	0,48%
St Zacharie	Opérateur/gestionnaire	1,4353 €	1,4353 €	1,4353 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,1900 €	0,1900 €	0,1900 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1775 €	0,1775 €	0,1785 €	0,56%
	Total	**1,9528 €**	**1,9528 €**	**1,9638 €**	0,56%
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Opérateur/gestionnaire	1,0625 €	1,0625 €	1,0625 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,2400 €	0,2400 €	0,2400 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1453 €	0,1453 €	0,1463 €	0,65%
	Total	**1,5978 €**	**1,5978 €**	**1,6088 €**	0,69%
Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,1813 €	1,1813 €	1,1813 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,1900 €	0,1900 €	0,1900 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1521 €	0,1521 €	0,1531 €	0,66%
	Total	**1,6734 €**	**1,6734 €**	**1,6844 €**	0,66%
Auriol	Opérateur/gestionnaire	1,4353 €	1,4353 €	1,4353 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,1900 €	0,1900 €	0,1900 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1775 €	0,1775 €	0,1785 €	0,56%
	Total	**1,9528 €**	**1,9528 €**	**1,9638 €**	0,56%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Distribution de l'eau	1,6850 €	1,6956 €	1,6956 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6734 €	1,6734 €	1,6844 €	0,66%
	Total	**3,3584 €**	**3,3690 €**	**3,3800 €**	**0,33%**
Cuges-les-Pins	Distribution de l'eau	2,9926 €	3,0058 €	3,0450 €	1,30%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,2791 €	2,2791 €	2,2901 €	0,48%
	Total	**5,2717 €**	**5,2849 €**	**5,3351 €**	**0,95%**
St Zacharie	Distribution de l'eau	1,7000 €	1,7157 €	1,7782 €	3,64%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,9528 €	1,9528 €	1,9638 €	0,56%
	Total	**3,6528 €**	**3,6685 €**	**3,7420 €**	**2,00%**
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Distribution de l'eau	2,2187 €	2,2292 €	2,2684 €	1,76%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5978 €	1,5978 €	1,6088 €	0,69%
	Total	**3,8165 €**	**3,8270 €**	**3,8772 €**	**1,31%**
Roquevaire	Distribution de l'eau	1,4845 €	1,4950 €	1,4950 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6734 €	1,6734 €	1,6844 €	0,66%
	Total	**3,1579 €**	**3,1684 €**	**3,1794 €**	**0,35%**
Auriol	Distribution de l'eau	1,6897 €	1,7145 €	1,7352 €	1,21%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,9528 €	1,9528 €	1,9638 €	0,56%
	Total	**3,6425 €**	**3,6673 €**	**3,6990 €**	**0,86%**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (participation pour raccordement à l'égout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.
Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du code de la santé publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibérations n°26-0512 et n°27-0512 du Conseil Communautaire du 30/05/2012.

Modalités de calcul de la PFAC :

Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation individuel	
Surface plancher inférieure ou égale à 100 m²	1 600 euros
Par tranche de 20m² supplémentaire	260 euros
Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation individuel	
Par tranche de 20 m² supplémentaire	260 euros
Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation collectif	
Par nombre de logement pour une surface de plancher inférieures ou égale à 100 m²	1 600 euros
Par tranche de 20 m² supplémentaire de surface plancher par logement	260 euros

Le montant total des recettes 2021 liées à la PFAC s'élève à 782 960 €.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

- Amélioration des performances énergétiques

La consommation énergétique est un paramètre suivi par les gestionnaires Eau et Assainissement du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, particulièrement sur les ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement qui sont de gros consommateurs.

UPEP Aubagne	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Consommation électrique en KWh	1 495 392	1 948 524	2 065 895	2 095 113	NR

La consommation reste à peu près stable jusqu'en 2020.

UP St Zacharie	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Consommation électrique en KWh	314 164	292 412	144 596	NR	NR

UP Auriol	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Consommation électrique en KWh	734 225	752 375	721 337	743 657	714 137

Consommation en baisse par rapport à 2020.

STEP Auriol St Zacharie	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Consommation électrique en KWh	663 838	697 026	763 020	741 011	NR

Consommation en baisse jusqu'en 2020.

STEP Cuges-les-Pins	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Consommation électrique en KWh	88 736	87 235	89 324	88 893	

Consommation en baisse jusqu'en 2020.

Les marchés lancés pour renouveler les stations de pompage (l'Ouvière…) prévoient : la mise en place de pompe à variation de débit, moteur électrique norme IE3 prémium, les travaux sont prévus en 2022 et donneront lieu au bilan énergétique de ces dispositifs REABMG.

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et ses gestionnaires Eau et Assainissement mettent en place des actions internes en faveur du développement durable telles que :

- Mise en place de voitures électriques et installation de bornes de recharge.
- Recyclage des piles et déchets de bureau.
- Préservation des ressources avec un recyclage des déchets de remblais intégré dans le nouveau marché de travaux SPL EDC.
- Lutte contre les fuites sur les réseaux d'eau potable, renouvellement de réseaux.
- Lutte contre les Eaux Claires Parasites dans les réseaux d'eaux usées.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Recherche et analyse de pollution dans les réseaux pluviaux.
- Restitution de l'étude de sécurisation de la ressource en eau sur la commune de Cuges-les-Pins et validation du projet de réalisation d'un nouveau forage sur le site de Puyricard.
- Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'ovoïde (phase 1 sur la commune de La Penne-sur-Huveaune dès 2022).
- Amélioration des déversoirs d'orage pour limiter les rejets dans le milieu naturel et la protection des captages (le Clos Auriol, …).
- Finalisation de la construction de la STEP hameau du Pigeonnier à La Bouilladisse avec filière de traitement des eaux par disques biologiques, moins consommatrice d'énergie et filière de traitement des boues naturelle, réduction des volumes de boues à évacuer, diminution de l'impact carbone.
- Participation de la SPL EDC aux ateliers sur les impacts du changement climatique animés par la Métropole dans le cadre du lancement des schémas directeurs métropolitains.

- Bilans carbone et certification

Amélioration du Bilan Carbone grâce à la réduction de la circulation de la flotte automobile.

Réalisation d'une étude pour évaluer et réduire les émissions de CO2 au sein des activités eau potable et assainissement de la SPL EDC (BET Objectif carbone).
Cette étude a permis d'évaluer la quantité de carbone immobilisée au sein du patrimoine réseaux.

L'empreinte carbone totale de la structure est de 1714 T d'équivalents CO2e émis avec la répartition suivante :

- 559 T CO2e pour les activités Eau Potable
  - Soit 10.9 Kg de CO2/hab desservis/an

- 945 T CO2e pour les activités liées à l'assainissement collectif.
  - Soit 14.5 kg de CO2/hab desservis/an

- Méthanisation

Sans objet

- Biodiversité

Participation active du territoire et de la SPL EDC à l'appel à manifestation d'intérêt « Accompagnement en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques » de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE).

Poursuite de l'opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique et des substances dangereuses sur le bassin versant de l'Huveaune (Contrat de Rivière/Contrat Métropolitain) et des actions de sensibilisation de l'impact des rejets non domestiques sur le milieu naturel auprès des industriels des pôles Alpha, Napollon, et ZI des Paluds SPL EDC.

En 2021, deux ruches actives implantées sur des sites de production d'eau potable. Des actions sont en cours pour rechercher des sites plus adaptés SPL EDC.

- REUSE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Démarrage de l'étude du schéma directeur d'assainissement de Cuges-les-Pins et de réhabilitation de sa STEP avec REUSE en fin de traitement.

- Récupération d'énergie

Sans objet

- Autres

Actions de sensibilisation des écoliers à la préservation de l'eau (visites pédagogiques de sites de production de l'eau potable et stations d'épuration) SPL EDC.

6.2. ACTIONS DE SOLIDARITE

6.2.1. COOPERATION DECENTRALISEE

Le conseil d'administration de l'Eau des collines a fait le choix de ne pas appliquer la loi Oudin.

Non renseigné pour la Régie des eaux et de l'assainissement du bassin minier et du Garlaban REA BMG.

6.2.2. FONDS DE SOLIDARITE

La SPL L'Eau des collines adhère et participe activement au Fonds de Solidarité Logement (FSL) depuis 2015. Le montant FSL pour l'année 2021 est de 1 816 €.

Non renseigné pour la Régie des eaux et de l'assainissement du bassin minier et du Garlaban REA BMG.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (facture INSEE)	€	**1,86**
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	**289**
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	**1**
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	**99,65**
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	**289**
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	**0**
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	**100,00**
VP.062 - Volume prélevé	m^3	**10 364 088**
VP.059 - Volume produit	m^3	**9 907 943**
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m^3	**0**
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m^3	**0**
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	**50**
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m^3	**0**
Volume exporté hors métropole	m^3	**0**
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m^3	**7 257 032**
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m^3	**276 639**
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m^3	**7 533 671**
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m^3	**179 859**
VP.220 - Volume de service du réseau	m^3	**82 116**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**669,72**
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	**78,68**
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m^3/km/j	**9,7**
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m^3/km/j	**8,6**
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**19,25**
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	**2,35**
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	**0,57**
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	**105**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**38 844**
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**111 978**
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	**53**
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	**1,36**
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	**2**
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	**100**
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		**28**
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	**0,72**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**2 412,35**
Volume facturés	m^3	**7 390 629**
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	**0,0003**
VP.182 - Encours total de la dette	€	***275 523***
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	***131 599***
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**2,09**
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	***285 719***
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	***14 826 507***
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	**1,93**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (facture INSEE)	€	**1,18**
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	**20**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**327,53**
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	**85**
VP.046 - Nombre de points noirs	u	**30**
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	**9,16**
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**5,15**
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	**1.045**
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	**0.29**
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**100,00**
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	**100**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5 (kg/j)	kg DBO5/j	***808,00***
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**100,00**
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**100,00**
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	**89,70**
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (T)	tMS	**362**
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (T)	%	**93**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**24 921**
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**72 555**
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	**38 558**
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	**64,63**
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	**37**
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	**0,02**
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	**5**
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	**0,08**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**1 816,00**
VP.068 - Volume facturé	m^3	***4 609 092***
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	**0,0004**
VP.182 - Encours total de la dette	€	***734 000***
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	***236 000***
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**3,11**
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	***360 216***
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	***4 659 979***
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	**7,73**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoi
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	**110 719**
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	**34**
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	**38 164**
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	**100**
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	u	**2**
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	**O**
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	**13 637**
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**1 740**
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**3**
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**#VALEUR!**
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	**NC**
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	**NC**
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	**NC**
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	**NC**
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non règlementaires (dont installations non complètes)	u	**NC**
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	**NC**
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	**NC**
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	**NC**
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	**NC**
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	**NC**
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	**822**
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	**880**
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	**1 762**
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	**96,59**
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	**19**
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	**41**
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	**0**
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	**120**
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	**84 000**
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	**80**
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	**180**
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	
DC.329 - Abondement par le budget général	€	
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	**O**
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	**O**
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	**O**
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	**O**
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	**N**
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	**N**
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	**N**
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	**50**
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	**80**
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	**121**
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	**NC**
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	**NC**
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	**201**
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	**343**
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	**N**
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	**O**
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	**10**
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	**N**
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	**O**
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	**O**
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	**O**
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	**O**
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	**O**
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	**N**
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	**N**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire	Aubagne	La Penne-sur-Huveaune	Cuges-les-Pi...	St Zacharie	Belcodène	Cadolive	La Bouilladis...	La Destrouss...	Peypin	St Savournin	Roquevaire	Auriol
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS														
D102.0 - Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (facture INSEE)	€	**1,86**	1,70	1,70	3,05	1,78	2,23	2,23	2,23	2,23	2,23	2,23	1,50	1,74
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU														
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	**289**	138		29	17	47						24	34
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	**1**	0		0	0	0						1	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	**99,65**	100,00		100,00	100,00	100,00						95,83	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	**289**	138		28	15	47						24	37
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	**0**	0		0	0	0						0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	**100,00**	100,00		100,00	100,00	100,00						100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m^3	**10 364 088**	5 277 296		494 146	489 141	198 518	170 376	538 254	333 643	504 258	257 627	988 550	1 112 279
VP.059 - Volume produit	m^3	**9 907 943**	5 124 436		494 146	489 216	171 255	146 978	464 334	287 823	435 007	222 200	988 550	1 083 998
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m^3	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m^3	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	**50**	46		44	80	40	40	40	40	40	40	60	63
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION														
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m^3	**0**	3 584	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Volume exporté hors métropole	m^3	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m^3	**7 257 032**	3 321 885	384 987	360 392	337 804	143 396	122 668	389 794	238 325	363 304	185 061	685 312	724 104
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m^3	**276 639**	205 875	16 310	0	4 816	371	719	11	3 300	1 881	613	19 491	23 252
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m^3	**7 533 671**	3 527 760	401 297	360 392	342 620	143 767	123 387	389 805	241 625	365 185	185 674	704 803	747 356
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m^3	**179 859**	151 085		3 471	1 328	1 385	1 189	3 756	2 328	3 519	1 798	10 000	0
VP.220 - Volume de service du réseau	m^3	**82 116**	18 388		5 619	1 480	2 969	2 548	8 049	4 989	7 541	3 853	5 000	21 680
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**669,72**	241,64		25,47	38,04	26,75	13,74	49,60	23,54	52,27	21,09	93,76	83,82
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	**78,68**	80,05		74,77	70,61	86,49	86,49	86,49	86,49	86,49	86,10	72,81	70,94
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m^3/km/j	**9,7**	13,5		14,4	10,6	2,8	4,7	4,1	5,4	3,7	4,7	8,3	11,0
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m^3/km/j	**8,6**	11,6		13,4	10,4	2,4	4,0	3,5	4,5	3,1	4,0	7,9	10,3
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**19,25**	6,12		2,10	0,77	1,17	1,09	2,21	0,86	1,80	0,75	1,97	0,42
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	**2,35**	1,30		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,16	0,54	0,00	0,35	-
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	**0,57**	0,51		1,65	0,40	0,87	1,58	0,89	0,73	0,69	0,71	0,42	0,10
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	**105**	115	115	115	85	100	100	100	100	100	100	100	100
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER														
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**38 844**	11 979	2 279	2 210	2 406	812	1 020	2 694	1 751	2 621	1 569	4 923	4 580
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**111 978**	48 028	6 522	5 287	6 168	1 986	2 230	6 426	3 827	5 669	3 461	9 147	13 227
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	**53**	24				0	0	2	0	1	1	24	1
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	**1,36**	1,27				0,00	0,00	0,74	0,00	0,38	0,64	4,88	0,22
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	**2**	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	**100**	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	99
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		**28**	23				4							1
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	**0,72**	1,22				0,14							0,22
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE														
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**2 412,35**	1 263,48	237,73	111,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,09
Volume facturés	m^3	**7 390 629**	*3 442 510*	*402 993*	*360 392*	*342 620*	*145 692*	*119 265*	*385 378*	*247 451*	*362 507*	*187 448*	*680 097*	*714 276*
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	**0,0003**	0,0004	0,0006	0,0003	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0011
VP.182 - Encours total de la dette	€	***275 523***												
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	***131 599***												
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**2,09**												
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	***285 719***	*135 928*	*56 157*	*40 375*	*11 560*								*41 699*
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	***14 826 507***	*10 167 688*	*1 306 576*	*1 241 338*	*966 303*								*1 144 602*
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	**1,93**	0,01	0,04	0,03	0,01	1,77							0,04

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Aubagne	La Penne-sur-Huveaune	Roquevaire	La Destrousse	La Bouilladisse	Cadolive	Belcodene	Saint-Savournin	Peypin	Cuges-les-Pins	Saint-Zacharie	Auriol
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS														
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	**1,18**	1,68	1,68	1,68	1,61	1,61	1,61	1,61	1,61	1,61	2,29	1,96	1,96
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE														
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	**20**	17	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**327,53**	123,16	25,68	29,38	15,64	16,36	8,82	5,01	9,71	29,50	8,60	19,24	36,39
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	**85**	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85
VP.046 - Nombre de points noirs	u	**30**	10	1	3	1	2	1	1	2	1	3	3	2
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	**9,16**	8,12	3,89	10,21	6,39	12,22	11,34	19,96	20,60	3,39	34,88	15,59	5,50
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**5,15**	**3,81**			**1.35**								
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	**1.045**	1.045											
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	**0.29**	**0.19**			**0.32**						**0,00**	**0,00**	**0,00**
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**100,00**												
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	**100**	110	110	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION														
VP.176 - Charge entrante en DBO5 (kg/j)	kg DBO5/j	***808,00***										*201,00*		*607,00*
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**100,00**										100,00		100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**100,00**										100,00		100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	**89,70**										88,00		92,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (T)	tMS	**362**										319		43
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (T)	%	**93**												
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER														
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**24 921**	8 292	2 008	2 885	1 162	1 165	788	189	984	1 864	1 048	1 757	2 779
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**72 555**	32 990	5 732	5 377	2 600	2 782	1 721	468	2 189	4 084	2 360	4 436	7 816
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	**38 558**	11 979	2 279	4 821	1 699	2 654	1 010	789	1 547	2 567	2 210	2 406	4 597
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	**64,63**	69,22	88,11	59,84	68,39	43,90	78,02	23,95	63,61	72,61	47,42	73,03	60,45
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	**37**												
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	**0,02**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	**5**												
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	**0,08**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE														
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**1 816,00**												
VP.068 - Volume facturé	m³	***4 609 092***	2 541 165	342 706	290 185	147 703	142 960	80 808	21 811	99 919	220 378	130 659	225 893	364 905
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	**0,0004**	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	***734 000***												
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	***236 000***												
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**3,11**												
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	***360 216***												
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	***4 659 979***												
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	**7,73**	1,04			11,03						8,94	2,70	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Eto	Aubagne	Auriol	Belcodene	Cadolive	Cuges les Pins	La Bouilladisse	La Destrousse	La Penne s/ Huveaune	Peypin	Roquevaire	Saint-Savournin	Saint-Zacharie
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE														
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	**110 719**	47 659	12 929	1 954	2 206	5 201	6 337	3 801	6 506	5 624	8 985	3 442	6 075
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	**34**	31	40	76	22	55	56	32	12	27	40	36	27
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	**38 164**	14 669	5 113	1 486	485	2 841	3 555	1 201	774	1 540	3 608	1 253	1 639
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	**100**	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	u	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS														
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	**13 637**	3 687	1 818	600	222	1 162	1 489	537	271	703	1 936	563	649
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**1 740**	**423**	**212**	**94**	**22**	**242**	**201**	**42**	**9**	**100**	**223**	**69**	**103**
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**3**	**1**	**0**	**0**	**0**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**#VALEUR!**	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non règlementaires (dont installations non complètes)	u	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**
INDICATEUR DE CONFORMITÉ														
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	**822**	**177**	**80**	**56**	**7**	**153**	**98**	**19**	**4**	**40**	**102**	**38**	**48**
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	**880**	**238**	**124**	**38**	**15**	**91**	**96**	**22**	**5**	**54**	**116**	**29**	**52**
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	**1 762**	**428**	**219**	**94**	**22**	**247**	**204**	**43**	**9**	**100**	**223**	**69**	**104**
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	**96,59**	96,96	93,15	100,00	100,00	98,79	95,10	95,35	100,00	94,00	97,76	97,10	96,15
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	**19**	**4**	**7**	**0**	**0**	**3**	**3**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	**41**	**9**	**8**	**0**	**0**	**0**	**7**	**1**	**0**	**6**	**5**	**2**	**3**
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
INDICATEUR FINANCIER														
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	**120**	**120**	**120**	**120**	**120**	**120**	**120**	**120**	**120**	**120**	**120**	**120**	**120**
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	**84 000**												
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€													
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	**80**	**80**	**80**	**80**	**80**	**80**	**80**	**80**	**80**	**80**	**80**	**80**	**80**
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	**180**	**180**	**180**	**180**	**180**	**180**	**180**	**180**	**180**	**180**	**180**	**180**	**180**
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€													
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€													
DC.329 - Abondement par le budget général	€													
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N													
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE														
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	**50**	**17**	**3**	**4**		**6**	**6**	**1**		**2**	**4**	**5**	**2**
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	**80**	**27**	**7**	**6**	**1**	**7**	**8**	**1**		**4**	**14**	**2**	**3**
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	**121**	**75**		**5**	**1**	**13**	**9**	**1**		**2**	**10**	**2**	**3**
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	**201**	**102**	**7**	**11**	**2**	**20**	**17**	**2**		**6**	**24**	**4**	**6**
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	**343**	**88**	**51**	**15**	**5**	**33**	**35**	**14**	**4**	**19**	**38**	**17**	**24**
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	**10**	**10**	**10**	**10**	**10**	**10**	**10**	**10**	**10**	**10**	**10**	**10**	**10**
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**	**O**
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**	**N**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AUBAGNE**
Gestionnaire du réseau : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE &DE L'ETOILE
Exploitation du réseau : SPL L'EAU DES COLLINES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : FORAGE HOTEL DES IMPOTS Procédure de protection terminée
Captage : FORAGE JEANNE D'ARC Procédure de protection terminée
Captage : LE PIN VERT Procédure de protection en cours
Station de production : LE PIN VERT



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 112 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 19 mg/L Valeur moyenne : 5,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 27,5 °F Valeur minimale atteinte : 15,5 °F Valeur maximale atteinte : 47,8 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0.054 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2553 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,17 mg/L Valeur moyenne : 0,063 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CUGES-LES-PINS EST**

Gestionnaire du réseau : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE &DE L'ETOILE

Exploitation du réseau : SPL L'EAU DES COLLINES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : DAUSSERAND Procédure de protection terminée
Captage : PUYRICARD Procédure de protection en cours
Station de production : PUYRICARD
Station de production : SAINTE-MADELEINE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 12 mg/L Valeur moyenne : 9,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 25,1 °F Valeur minimale atteinte : 23,9 °F Valeur maximale atteinte : 26,1 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1257 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CUGES-LES-PINS OUEST**

Gestionnaire du réseau : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE &DE L'ETOILE

Exploitation du réseau : SPL L'EAU DES COLLINES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : JARDIN DE LA VILLE Procédure de protection terminée
Captage : PUYRICARD Procédure de protection en cours
Station de production : JARDIN DE LA VILLE
Station de production : PUYRICARD



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 12 mg/L Valeur moyenne : 11,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 24,2 °F Valeur minimale atteinte : 23 °F Valeur maximale atteinte : 25,6 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1276 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,075 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ADDUCTION DE SAINT-ZACHARIE**
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AIX-MARSEILLE
Exploitation du réseau : SPL EAU DES COLLINES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : FORAGE DE LA BRISE Procédure de protection terminée
Station de production : STATION LA CASTILLANE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 2,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 30,8 °F Valeur minimale atteinte : 28,6 °F Valeur maximale atteinte : 32,2 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 09 Mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale du Var - avenue Charles Barnier – TOVA 2 - 83076 TOULON Cedex
Email: ars-paca-dt83-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4**

Gestionnaire du réseau : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE &DE L'ETOILE

Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : L'OUVIERE Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2
Station de production : L'OUVIERE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 16,1 °F Valeur minimale atteinte : 15,3 °F Valeur maximale atteinte : 17,2 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.077 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1895 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,04 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **S.I.DU BASSIN MINIER EST**

Gestionnaire du réseau : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE &DE L'ETOILE

Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LE MALTRAIT Procédure de protection en cours
Captage : L'OUVIERE Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2
Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4
Station de production : LE MALTRAIT
Station de production : L'OUVIERE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 40 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,6 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 16,4 °F Valeur minimale atteinte : 15,3 °F Valeur maximale atteinte : 17,6 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0.077 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3792 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,033 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROQUEVAIRE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE &DE L'ETOILE

Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LE PRE F1 Procédure de protection terminée
Captage : LE PRE F3 Procédure de protection terminée
Captage : LE PRE F4 Procédure de protection terminée
Station de production : LE PRE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 1 Pourcentage de conformité : 95,8 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 10 mg/L Valeur moyenne : 9,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 40,9 °F Valeur minimale atteinte : 38,3 °F Valeur maximale atteinte : 42,3 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,11 mg/L Valeur moyenne : 0,085 mg/L

Conclusion sanitaire :

95,8 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2021

ETUDES EN ACTIVITE AEP

Commune	Adresse/Ouvrage	Type	Description	Montant (€ HT)
Aubagne	UPEP du Pin Vert	Etude diagnostique et formation du personnel (SAFEGE)	Diagnostique fonctionnement des filtres à sable et optimisation coagulation	16 700
	Réseau Bas Service	Etude modélisation pour sécurisation par maillage (SAFEGE)	Modélisation AEP pour le secours du bas service lors des travaux sur l'usine UPEP	10 800
	Route de Beaudinard Forages des Impôts et Jeanne d'Arc	Note technique (ANTEA)	Etude réhabilitation du forage des Impôts	3 285
	Camp Sarlier	Etudes pré-opérationnelles AVP et DCE (SAFEGE)	Etude de conception de MOE pour la pose de réseaux AEP et EU parc d'activités Camp SARLIER à Aubagne	23 200
Cuges-Les-Pins	Puyricard Forage	Mémoire technique (ANTEA)	Note de cadrage pour le projet de forage de Puyricard (Cuges-Les-Pins)	10 950
Total				**64 935**

TRAVAUX NEUFS EAU POTABLE

Travaux d'extension réseaux AEP

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Belcodène	Sortie autoroute	130 ml de fonte DN150 1 vanne DN150	30 646
La Bouilladisse	desserte Lotissement MORABITO chemin de Baume	2 ml de fonte DN100 1 vanne DN100 8 ml de PE DN50	7 560
La Destrousse	Desserte Résidence Côté Moulin	8 ml de fonte DN100 22,5 ml de PE DN63, 3 vannes DN100 1vanne DN60	26 418
	Desserte Résidence Couleur Provence	1,5 ml de PE DN63 1 vanne DN100	4 598
Peypin	Desserte Lotissement Les Termes Nord	31 ml de fonte DN100 3 ml de PE DN63 3 vannes DN100 1 vanne DN60	14 035
	Impasse des Tamaris Rue Bartoumieu Avenue St Eloi	Vannes de sectorisation 1 vanne DN150 1 vanne DN100 1 vanne DN150 2 vannes DN100	21 352

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Roquevaire	Allée du Garlaban	2 vannes DN150	
	Desserte Stade de Roquevaire, chemin de la gaffe de Quine	10 ml de PE DN63 1 vanne DN100, 2 vannes DN60	5 581
	Desserte Résidence Côté Rive, avenue du Repos	15 ml de fonte DN100 18 ml de PE63 5 vannes DN100 1 vanne DN60	7 817
Total			**118 007**

TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Travaux de renouvellement de réseaux AEP

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne	Bd Horizons Clairs	445 ml + 78 ml + 41 branchements	200 000
	Bd Jean Jaurès	33 ml + 12 branchements	100 000
	Lotissement Jardin d'Eoures	75ml + 3 branchements	25 000
	Lotissement Saint Philippe	110 ml + 7 branchements 80 ml + 6 branchements	150 000
	Impasse Cocordano	480 ml + 14 branchements	200 000
Peypin	Avenue des Marquis	40 ml de fonte DN150 345 ml de fonte DN100 150 ml de PE DN75 3 vannes DN100 1 vanne DN60	69 965
La Destrousse	Pont du Soleillet	161 ml de PE DN75 1 vanne DN100 2 vannes DN60	64 269
Roquevaire	Chemin de Pierresca	89 ml de fonte DN150 7 ml de fonte DN100 32 ml de PE DN 63 3 ml de PE DN75 2 vannes DN150 5 vannes DN100 2 vannes DN60	52 566
	Rue Bregançon	85 ml de PE DN125, 58 ml de PE DN75 1 vanne DN100 1 vanne DN60	69 996
	Val de Riou	74 ml de fonte DN150 1 vanne DN100	24 546
Auriol	Chemin des Côtes	345 ml + 16 branchements	177 000
Total			**1 133 342**

Travaux de réhabilitation sur les forages

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne	Forage des Impôts	Modification des canalisations et mise au norme + achats matériels en DN200 pour le forage	7 522

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

	Forage Jeanne d'Arc	Chemisage	27 720
St Zacharie	Forage de la Brise	Etude sécurisation de l'alimentation électrique et ajout d'un dispositif de filtration	11 917
Total			**47 159**

ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Projets en terme d'exploitation

Commune	Nature du projet
Aubagne – La Penne s/H	Mise en place d'un secours du Haut service vers le Bas Service
Aubagne - La Penne s/H	Finalisation de l'étude sectorisation
St Zacharie	Finalisation de la mise en place de la sectorisation
Aubagne	Déploiement de la télérelève sur les secteurs Ouest, Est et Centre
Aubagne – La Penne s/H	Etude qualité d'eau sur le territoire suite aux plaintes répétées concernant les goût et l'odeur de l'eau
Aubagne – La Penne s/H – Cuges les Pins – St Zacharie	Complétion du SIG : - Fuites sur canalisation et branchement

Commune	Désignation
Communes de l'Etoile	Lancement du schéma directeur AEP sur le périmètre de la REABMG

Travaux de renouvellement réseaux

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne	Bd Romarins	380 ml + 41 branchements	150 000
	Rue des Coquières	180 ml + 20 branchements	300 000
	Route d'Eoures à Pierre Blancard	180 ml + 3 branchements	100 000
	Chemin de la Perussonne	100 ml + 3 branchements	120 000
	UPEP		90 000
St Zacharie	Chemin de la Cadole	153 ml + 6 branchements	200 000
Auriol	Avenue Baptistin Meissel	Restructuration du réseau d'eau potable (environ 390ml)	120 000
	Pont de l'huveaune	Renouvellement conduite en encorbellement	Chiffrage en cours
Total			**1 080 000**

Travaux liés à la sécurisation de la ressource au niveau de la production

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Ensemble des sites/tous ouvrages	Gestion des accès	20 000
St Zacharie	Ensembles des sites	Gestion des accès	3 000
St Zacharie	Réservoir La Castillonne	Sécurisation (création PDL, SOFREL, aménagement accès au niveau des marches)	10 000
St Zacharie	Forage de la Brise	Maillage tuyauterie Filtration	90 000
St Zacharie	Forage de la Brise	Mise en place Groupe électrogène	75 000
Total			**198 000**

Travaux sur les ouvrages/production, réservoirs et divers équipements

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne	UPEP du Pin Vert	Conduites galerie vidanges	30 000
		Renouvellement de la coursive d'accès à la citerne 1500 m3	4 000
		Inspection tuyau d'eau brute	4 000
		Reprise dalle extérieur côté transformateur	30 000
		Modification des poreux et des conduites et placement de la bâche d'ozone	35 000
		Modification GC citerne	75 000
		Canalisation réseaux bas	50 000
		Coagulation/filtration	190 000
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Réservoir Arnauds	Reprise de vidange	90 000
	Forage des Impôts	Reprise du forage	100 000
	Ensemble des sites	Ré-enclencheurs EDF	3 000
Cuges-les-Pins	Forage Puyricard	Remplacement transformateur	25 000
	Ensemble des sites	Ré-enclencheurs alimentation EDF	2 500
St Zacharie	Réservoir St Victor	Plafond et isolation	5 000
	Ensemble des sites	Ré-enclencheurs alimentation EDF	2 000
Belcodène, Peypin	Site de l'Ouvière Site de la Pomme Site Pin Bénit	Remplacement groupes de pompages 4 pompes 2 pompes 2 pompes	NR
Total			**645 500**

Commune	Adresse	Désignation
Communes de l'Etoile	Site de l'Ouvière	Etude en cours pour les travaux de réhabilitation des bassins d'eau brute
Roquevaire	Forage des Graviers	Lancement de tests pour vérifier le débit d'exploitation

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ETUDES EN ACTIVITE ASSAINISSEMENT

Commune	Adresse/Ouvrage	Type/Description	Montant (€ HT)
Cuges-les-Pins		Mise à jour du SD d'assainissement + étude réhabilitation STEP (REUT)	100 000
Aubagne	Zone Napollon Les Paluds Pôle Alpha	Suivi des rejets non domestiques (Opération collective)	112 728
Auriol	STEP Auriol/St Zacharie	Amélioration des process de traitement de l'eau (rapport stagiaire)	
Total			**212 728**

TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT

Extension réseaux EU

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
La Bouilladisse	Hameau du Pigeonnier	1 377 ml + 65 branchements Refoulement 86 ml	662 540
Auriol	Chemin des Côtes	318 ml + 12 branchements	170 000
Aubagne	Lotissement Saint Philippe	480 ml + 59 branchements	150 000
Total			**982 540**

Travaux neufs sur ouvrages de production EU

Commune	Ouvrage	Désignation	Montant (€ HT)
Auriol	STEP	Supportage et renfort tuyau bennes	1 660
Auriol	STEP	Amélioration du génie civil	9 634
Auriol	STEP	Mise en place climatisation bureaux	8 310
Auriol	STEP	Sondes O2, redox aérobie et anaérobie	11 689
Auriol	STEP	Agitation ancien bassin anoxie	10 600
Auriol	STEP	Coffrets et Pompes doseuses acide formique	12 362
Cuges-les-Pins	STEP	Pompe à graisse	754
La Destrousse	PR Destrousse	Pompe nutriox supplémentaire	4 500
La Bouilladisse	STEP	Abris dégrilleur	1 914
Peypin	Stockage Beaume de marron	Bassin orage supplémentaire	45 376
Total			**106 799**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Travaux de réhabilitation de réseaux EU

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne	Boulevard Horizons clairs	505 ml + 31 branchements	200 000
Aubagne	Boulevard Jean-Jaures	40 ml	200 000
Aubagne	Rue de la République/Galerie du Merlançon	500 ml	230 000
Total			**630 000**

Travaux de réhabilitation sur ouvrages EU

Commune	Ouvrage	Désignation	Montant (€HT)
Auriol	STEP	Remise en état des rampes d'aération des 2 bassins	45 668
Auriol	STEP	Agitateur File 1	4 743
Auriol	STEP	Motoréducteur et compacteur dégrillage	2 552
Auriol	STEP	2 Débitmètres boues	2 750
Cuges-les-Pins	STEP	Préleveur	4 042
Cuges-les-Pins	STEP	Roulements presse	1 135
Cuges-les-Pins	STEP	Rouleau presse	981
Cuges-les-Pins	STEP	Motoréducteur gavopompe	2 495
Cuges-les-Pins	STEP	Renouvellement pompe de relevage	2 612
St Savournin	PR Baronette	Renouvellement pompe de relevage	443
St Savournin	PR Les Adrechs	Renouvellement pompe de relevage	3 200
Total			**70 621**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Travaux sur l'ovoïde ouvrage principal EU

Commune	Ouvrage	Désignation	Montant € (HT)
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Ovoïde	Réhabilitation de l'ovoïde sur les secteurs les plus dégradés à La Penne-sur-Huveaune (1 560ml) et reprise du déversoir des Escourtines.	5 200 000
Total			**5 200 000**

Projets en terme d'exploitation

Communes	Nature du projet
Ensemble des communes du périmètre SPL	Finalisation de la mise en place du Diagnostic permanent
Ensemble des communes du périmètre SPL	Renforcer la lutte contre les ECP
Ensemble des communes du périmètre SPL	Complétion du SIG sur la partie Assainissement : - Curages préventif et curatif - Obstructions sur collecteur et branchement
Ensemble des communes du périmètre SPL	Changement de la procédure de demande de diagnostic de vente d'une installation d'assainissement non collective afin d'optimiser les délais – mise en place d'un formulaire de demande en ligne

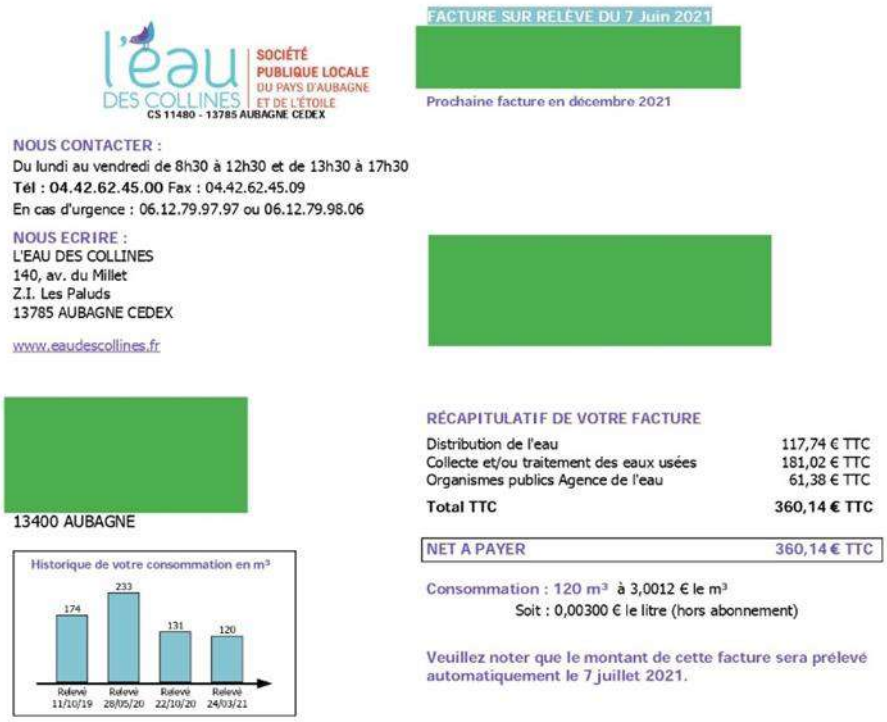
Travaux sur les ouvrages et divers équipements

Commune	Site/Ouvrage	Désignation	Montant (€HT)
Aubagne	PR Comoedia	Réhabilitation armoire, tuyaux et pompe	10 000
Cuges-les-Pins	Ensemble des sites	Ré-enclencheurs alimentation EDF	2 000€
Cuges-les-Pins	PR Vigneaux	Augmentation stockage panier	3 000€
Cuges-les-Pins	STEP	Remplacement du racleur de graisse	5 000€
Cuges-les-Pins	STEP	Automatisation ateliers boues (polymère, palpeurs presse)	5 000€
Total			**25 000**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

Factures Aubagne-La Penne-sur-Huveaune



l'eau DES COLLINES
SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE
CS 11480 - 13785 AUBAGNE CEDEX

FACTURE SUR RELÈVE DU 7 Juin 2021
[redacted]
Prochaine facture en décembre 2021

NOUS CONTACTER :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09
En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ECRIRE :
L'EAU DES COLLINES
140, av. du Millet
Z.I. Les Paluds
13785 AUBAGNE CEDEX

www.eaudescollines.fr

[redacted]

[redacted]
13400 AUBAGNE

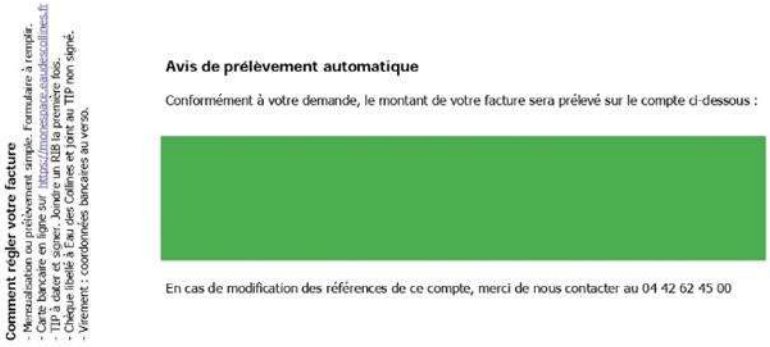
Historique de votre consommation en m³
174 (Relevé 11/10/19)
233 (Relevé 28/05/20)
131 (Relevé 22/10/20)
120 (Relevé 24/03/21)

RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau	117,74 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées	181,02 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	61,38 € TTC
Total TTC	**360,14 € TTC**
NET A PAYER	360,14 € TTC

Consommation : 120 m³ à 3,0012 € le m³
Soit : 0,00300 € le litre (hors abonnement)

Veuillez noter que le montant de cette facture sera prélevé automatiquement le 7 juillet 2021.



Comment régler votre facture
- Mensualisation ou prélèvement simple. Formulaire à remplir.
- Carte bancaire en ligne sur https://monespace.eaudescollines.fr
- TIP à dater et signer. Joindre un RIB la première fois.
- Chèque libellé à Eau des Collines et joint au TIP non signé.
- Virement : coordonnées bancaires au verso.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte ci-dessous :

[redacted]

En cas de modification des références de ce compte, merci de nous contacter au 04 42 62 45 00

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Compteur n°	Diamètre	Déterminé	Dates	Nouvel index	Ancien index	Consommation	Acompte à déduire	Volume
[redacted]	15	Par relevé	24/03/2021	5684	5564	120 m³		120 m³

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau				**111,60**		**117,74**
Consommation en m3 - Tranche annuelle 1, 0-50	du 22/10/20 au 24/03/21	120	0,9300	111,60	5,5%	117,74
Collecte et/ou traitement des eaux usées				**164,56**		**181,02**
Consommation en m3 part collectivités Métropole	du 22/10/20 au 24/03/21	120	0,1900	22,80	10,0%	25,08
Consommation en m3 part Eau des Collines	du 22/10/20 au 24/03/21	120	1,1813	141,76	10,0%	155,94
Organismes publics Agence de l'eau				**57,41**		**61,38**
Lutte contre la pollution	du 22/10/20 au 31/12/20	55	0,2700	14,85	5,5%	15,67
Lutte contre la pollution	du 01/01/21 au 24/03/21	65	0,2800	18,20	5,5%	19,20
Modernisation des réseaux de collecte	du 22/10/20 au 24/03/21	120	0,1500	18,00	10,0%	19,80
Préservation des ressources en eau	du 22/10/20 au 24/03/21	120	0,0530	6,36	5,5%	6,71
	Total général			**333,57**		**360,14**

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
151,01 €	5,50	8,31 €
182,56 €	10,00	18,26 €

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Solde antérieur	NET A PAYER
333,57 €	26,57 €	360,14 €	0,00 €	**360,14 €**

EAU POTABLE :
Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :
Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSOMMATION :
Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :
Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :
Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE)

AGENCE DE L'EAU :
Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

L'EAU DES COLLINES - Siège social : 140, av. du Mistel, 13785 AUBAGNE CEDEX - SIRET 79214105300019 - TVA n° FR92792141053 - APE 3600Z - IBAN FR7611315000108080721306597 - BIC CEPAFRPP131

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

l'eau DES COLLINES
SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE
CS 11480 - 13785 AUBAGNE CEDEX

FACTURE DE DÉCOMPTE DU 6 Décembre 2021

[redacted]

Prochaine facture en juin 2022

NOUS CONTACTER :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09
En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

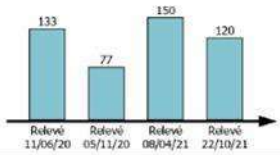
NOUS ECRIRE :
L'EAU DES COLLINES
140, av. du Millet
Z.I. Les Paluds
13785 AUBAGNE CEDEX

www.eaudescollines.fr

[redacted]

[redacted]
13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

Historique de votre consommation en m³



RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau	192,43 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées	181,02 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	61,96 € TTC
Total TTC	**435,41 € TTC**
Solde antérieur	**236,56 € TTC**
Acomptes versés et/ou à verser	**414,00 € TTC**
NET A PAYER	257,97 € TTC

Consommation : 120 m³ à 3,6284 € le m³
Soit : 0,00363 € le litre (hors abonnement)

Le montant de cette facture sera prélevé automatiquement selon le calendrier défini en bas de page.

Message (s)

Madame, Monsieur, Comme vous le savez déjà, les valeurs de l'Eau des Collines sont tournées vers l'environnement, la technologie et l'accompagnement à vos côtés.
Nous avons à coeur de préserver et protéger les territoires et ses ressources en eau, afin de vous fournir la meilleure qualité au quotidien.Nous souhaitons avancer avec vous vers une Smart City, une ville qui améliore la qualité de ses services urbains en maîtrisant les coûts et en respectant le bien-être de ses habitants. Prochainement dans votre commune, en route vers la Smart City ! Avec l'Eau des Collines, devenez acteur d'un monde meilleur !

Comment régler votre facture
- Mensualisation ou prélèvement simple. Formulaire à remplir.
- Carte bancaire en ligne sur https://monespace.eaudescollines.fr
- TIP à dater et signer. Joindre un RIB la première fois.
- Chèque libellé à Eau des Collines et joint au TIP non signé.
- Virement : coordonnées bancaires au verso.

[redacted]

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Compteur n°	Diamètre	Déterminé	Dates	Nouvel index	Ancien index	Consommation	Acompte à déduire	Volume
[redacted]	15	Par relevé	22/10/2021	1405	1285	120 m³		120 m³

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau				**182,40**		**192,43**
Consommation en m3 - Tranche annuelle 2 >50	du 08/04/21 au 22/10/21	120	1,5200	182,40	5,5%	192,43
Collecte et/ou traitement des eaux usées				**164,56**		**181,02**
Consommation en m3 part collectivités Métropole	du 08/04/21 au 22/10/21	120	0,1900	22,80	10,0%	25,08
Consommation en m3 part Eau des Collines	du 08/04/21 au 22/10/21	120	1,1813	141,76	10,0%	155,94
Organismes publics Agence de l'eau				**57,96**		**61,96**
Lutte contre la pollution	du 08/04/21 au 22/10/21	120	0,2800	33,60	5,5%	35,45
Modernisation des réseaux de collecte	du 08/04/21 au 22/10/21	120	0,1500	18,00	10,0%	19,80
Préservation des ressources en eau	du 08/04/21 au 22/10/21	120	0,0530	6,36	5,5%	6,71
	Total général			**404,92**		**435,41**

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
222,36 €	5,50	12,23 €
182,56 €	10,00	18,26 €

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Solde antérieur	NET A PAYER
404,92 €	30,49 €	435,41 €	236,56 €	**257,97 €**

EAU POTABLE :
Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :
Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSOMMATION :
Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :
Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :
Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE)

AGENCE DE L'EAU :
Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

L'EAU DES COLLINES - Siège social : 140, av. du Millet, 13785 AUBAGNE CEDEX - SIRET 79214105300019 - TVA n° FR92792141053 - APE 3600Z - IBAN FR7611315000010807221106597 - BIC CEPAFRPP131

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

l'eau DES COLLINES | SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE
CS 11480 - 13785 AUBAGNE CEDEX

FACTURE SUR RELEVE DU 21 Juin 2021

[redacted]

Prochaine facture en décembre 2021

NOUS CONTACTER :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09
En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ECRIRE :
L'EAU DES COLLINES
140, av. du Millet
Z.I. Les Paluds
13785 AUBAGNE CEDEX

www.eaudescollines.fr

[redacted]

[redacted]

13780 CUGES LES PINS

Historique de votre consommation en m³



RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau	267,95 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	46,47 € TTC
Total TTC	**314,42 € TTC**
NET A PAYER	314,42 € TTC

Consommation : 120 m³ à 2,2374 € le m³
Soit : 0,00224 € le litre (hors abonnement)

Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le 21 juillet 2021.

Comment régler votre facture
- Mensualisation ou prélèvement simple. Formulaire à remplir.
- Carte bancaire en ligne sur : https://paiement.eaudes-collines.fr
- TIP à dater et signer. Joindre un RIB la première fois.
- Chèque libellé à Eau des Collines et joint au TIP non signé.
- Virement : coordonnées bancaires au verso.

[redacted]

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Compteur n°	Diamètre	Détermine	Dates	Nouvel index	Ancien index	Consommation	Acompte à déduire	Volume
[redacted]	15	Par relevé	21/05/2021	570	450	120 m³		120 m³

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau				**253,99**		**267,95**
Abonnement	du 01/07/21 au 31/12/21	1	43,5391	43,54	5,5 %	45,93
Consommation en m3 - Tranche 1	du 20/11/20 au 31/12/20	7	0,3223	2,26	5,5 %	2,38
Consommation en m3 - Tranche 1	du 01/01/21 au 21/05/21	23	0,3226	7,42	5,5 %	7,83
Consommation en m3 - Tranche 2	du 20/11/20 au 31/12/20	14	2,0779	29,09	5,5 %	30,69
Consommation en m3 - Tranche 2	du 01/01/21 au 21/05/21	46	2,0799	95,68	5,5 %	100,94
Consommation en m3 - Tranche 3	du 20/11/20 au 31/12/20	7	2,5316	17,72	5,5 %	18,69
Consommation en m3 - Tranche 3	du 01/01/21 au 21/05/21	23	2,5341	58,28	5,5 %	61,49
Organismes publics Agence de l'eau				**44,04**		**46,47**
Lutte contre la pollution	du 20/11/20 au 31/12/20	28	0,2700	7,56	5,5 %	7,98
Lutte contre la pollution	du 01/01/21 au 21/05/21	92	0,2800	25,76	5,5 %	27,18
Préservation des ressources en eau	du 20/11/20 au 21/05/21	120	0,0893	10,72	5,5 %	11,31
	Total general			**298,03**		**314,42**

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
298,03 €	5,50	16,39 €

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Solde antérieur	NET A PAYER
298,03 €	16,39 €	314,42 €	0,00 €	**314,42 €**

EAU POTABLE :
Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :
Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSOMMATION :
Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :
Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITES :
Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE)

AGENCE DE L'EAU :
Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

L'EAU DES COLLINES - Siège social : 140, av. du Mas, 13785 AUBAGNE CEDEX - SIRET 79241053000019 - TVA FR92792141053 - APE 3600Z - BIAN FR7611315000108047211000597 - BIC CEPAFRPP131

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Facture Saint-Zacharie

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE
CS 11480 - 13785 AUBAGNE CEDEX

FACTURE POUR INFORMATION DU 19 Avril 2021

[redacted]

Prochaine facture en octobre 2021

NOUS CONTACTER :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09
En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ECRIRE :
L'EAU DES COLLINES
140, av. du Millet
Z.I. Les Paluds
13785 AUBAGNE CEDEX

www.eaudescollines.fr

[redacted]

[redacted]

RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau	140,09 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	34,63 € TTC
Total TTC	**174,72 € TTC**
Acomptes versés et/ou à verser	**162,36 € TTC**
	12,36 € TTC

Historique de votre consommation en m³



Consommation : 120 m³ à 1,2043 € le m³
Soit : 0,00120 € le litre (hors abonnement)

Le montant ci-dessus vous est communiqué à titre indicatif. Il sera repris sur votre facture de relève à établir au terme de la mensualisation en cours.

Comment régler votre facture
- Mensualisation ou prélèvement simple. Formulaire à remplir.
- Carte bancaire en ligne sur https://moncespace.eaudescollines.fr
- TIP à dater et signer. Joindre un RIB la première fois.
- Chèque libellé à Eau des Collines et joint au TIP non signé.
- Virement : coordonnées bancaires au verso.

Avis de prélèvement automatique

[redacted]

Votre plan de mensualisation

Date de prélèvement	Montant € TTC
10 mai 2021	40,59
10 juin 2021	40,59
12 juillet 2021	40,59
10 août 2021	40,59
10 septembre 2021	40,59
11 octobre 2021	40,59

En cas de modification des références de ce compte, merci de nous contacter au 04 42 62 45 00

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Compteur n°	Diamètre	Déterminé	Dates	Nouvel index	Ancien index	Consommation	Acompte à déduire	Volume
[redacted]	15	Par télérelevé	03/03/2021	2009	1889	120 m³		120 m³

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau				**132,80**		**140,09**
Abonnement - DIAM 15	du 01/07/21 au 31/12/21	1	28,6257	28,63	5,5 %	30,20
Consommation en m3 - TRANCHE ANNUELLE 1, 0-50	du 10/09/20 au 31/12/20	32	0,5479	17,53	5,5 %	18,49
Consommation en m3 - TRANCHE ANNUELLE 1, 0-50	du 01/01/21 au 03/03/21	18	0,5489	9,88	5,5 %	10,42
Consommation en m3 - TRANCHE ANNUELLE 2 >50	du 10/09/20 au 31/12/20	45	1,0958	49,31	5,5 %	52,02
Consommation en m3 - TRANCHE ANNUELLE 2 >50	du 01/01/21 au 03/03/21	25	1,0979	27,45	5,5 %	28,96
Organismes publics Agence de l'eau				**32,83**		**34,63**
Lutte contre la pollution	du 10/09/20 au 31/12/20	77	0,2700	20,79	5,5 %	21,93
Lutte contre la pollution	du 01/01/21 au 03/03/21	43	0,2800	12,04	5,5 %	12,70
	Total general			**165,63**		**174,72**

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
165,63 €	5,50	9,09 €

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Acomptes versés	
165,63 €	9,09 €	174,72 €	162,36 €	**12,36 €**

EAU POTABLE :
Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :
Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSOMMATION :
Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :
Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :
Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE)

AGENCE DE L'EAU :
Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

L'EAU DES COLLINES - Siège social : 140, av. du Mistral, 13785 AUBAGNE CEDEX - SIRET 79214105300019 - TVA n° FR92792141053 - APE 3600Z - IBAN FR76 1131 5000 0100 0721 1100 097 - BIC CEPAFRPP131

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Etoile Hors Roquevaire
Abonnement 'Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2022

DISTRIBUTION DE L'EAU			**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jours)		**J**	365	0,13113 €	47,86 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	60	1,18 €	70,80 €
		Tranche 2	**m³**	60	1,33 €	79,80 €
		Tranche 3	**m³**		- €	- €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0,28 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0,0372 €	4,46 €
SOUS-TOTAL HT						236,52 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	120	1,0625 €	127,50 €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	120	0,24 €	28,80 €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0,16 €	19,20 €
SOUS-TOTAL HT						175,50 €
TOTAL HT						412,02 €
TVA 5,50 %						13,01 €
TVA 10 %						17,55 €
TOTAL GENERAL TTC						442,58 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						**3,6882 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Roquevaire
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2022

DISTRIBUTION DE L'EAU			**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jours)		**J**	365	0,08767 €	32,00 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	30	0,03 €	0,90 €
		Tranche 2	**m³**	20	0,75 €	15,00 €
		Tranche 3	**m³**	70	1,15 €	80,50 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**		- €	- €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
		Tranche 3	**m³**		- €	- €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0,28 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0,06711 €	8,05 €
SOUS-TOTAL HT						170,05 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	120	1,1813 €	141,76 €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
		Tranche 3	**m³**		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	120	0,19 €	22,80 €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
		Tranche 3	**m³**		- €	- €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0,16 €	19,20 €
SOUS-TOTAL HT						183,76 €
TOTAL HT						353,81 €
TVA 5,50 %						9,35 €
TVA 10 %						18,37 €
TOTAL GENERAL TTC						381,53 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						**3,1794 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Vos Contacts :

Accueil : 140 IMPASSE DE DION BOUTON PARC ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE
Du Lundi au Vendredi 8h-12h 14h-17h

Téléphone : 04 83 06 70 02 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 04 83 06 70 09 (prix d'un appel local)

Courrier : TSA 71163
92894 NANTERRE CEDEX 09

SPECIMEN
01 Janvier 2022

Référence à rappeler
******

65

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

******
******
******

NOM DU CLIENT
****** ******

Distribution de l'eau :

METROPOLE AIX MARSEILLE-COMMUNE DE AURIOL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	53,67 €	
Consommation TTC	154,56 €	soit 0,0013 €/Litre
Total facture TTC	**208,23 €**	
	208,23 €	

SAUR SAS au capital de 10152900€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER
SPECIMEN
A NE PAS PAYER

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
AURIOL	D06LA1348983	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN **FACTURE N° Simulation**

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	163,77 € HT	**172,78 € TTC**	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		Année 2022					50,87	5,50
Consommation Part Communale		Année 2022		120	0,3245	38,94		5,50
Consommation Part SAUR		Année 2022		120	0,5343	64,12		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement		Année 2022		120	0,0820	9,84		5,50

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	33,60 € HT	**35,45 € TTC**	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution		Année 2022		120	0,2800	33,60		5,50

Total Facture	**208,23 € TTC**

HT soumis à TVA : 197,37 €
TVA sur les débits : 10,86 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Vos Contacts :

Accueil : 140 IMPASSE DE DION BOUTON PARC ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE
Du Lundi au Vendredi 8h-12h 14h-17h

Téléphone : 04 83 06 70 02 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 04 83 06 70 09 (prix d'un appel local)

Courrier : TSA 71163
92894 NANTERRE CEDEX 09

SPECIMEN
01 Janvier 2021

Référence à rappeler
******

65

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

******
******
******

NOM DU CLIENT
****** ******

Distribution de l'eau :

METROPOLE AIX MARSEILLE-COMMUNE DE AURIOL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	51,73 €	
Consommation TTC	152,11 €	soit 0,0013 €/Litre
Total facture TTC	**203,84 €**	
	203,84 €	

SAUR SAS au capital de 10152900O€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
AURIOL	D06LA1348983	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN — **FACTURE N° Simulation**

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	159,61 € HT	168,39 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		Année 2021					49,03	5,50
Consommation Part Communale		Année 2021		120	0,3245	38,94		5,50
Consommation Part SAUR		Année 2021		120	0,5150	61,80		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement		Année 2021		120	0,0820	9,84		5,50

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	33,60 € HT	35,45 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution		Année 2021		120	0,2800	33,60		5,50

Total Facture	**203,84 € TTC**

HT soumis à TVA : 193,21 €
TVA sur les débits : 10,63 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
Contrat de gestion du Service Public Eau potable Aubagne	SPL L'Eau des Collines	01/07/2014	20 ans	30/06/2034	1	Modification conditions de révision rémunération de la SPL et fréquence de la facturation.	07/2016
Contrat de gestion du Service Public Eau potable La Penne-sur-Huveaune	SPL L'Eau des Collines	01/07/2014	20 ans	30/06/2034	1	Modification conditions de révision rémunération de la SPL et fréquence de la facturation.	07/2016
Contrat de gestion du Service Public Eau potable Cuges-les-Pins	SPL L'Eau des Collines	09/02/2017	17 ans et 5 mois	30/06/2034	1	Modification conditions de révision rémunération de la SPL.	30/05/2017
Contrat de gestion du Service Public Eau potable Saint- Zacharie	SPL L'Eau des Collines	15/07/2019	14 ans et 11 mois et demi	30/06/2034			
Délégation de Service Public Auriol	SAUR	01/01/2017	10 ans	31/12/2026			
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Contrat de gestion du Service Public Assainissement Collectif Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, St Savournin et Assainissement Non Collectif sur le périmètre intercommunal	SPL L'Eau des Collines	01/01/2014	20 ans	31/12/2033	1 2	Substitution de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile par la Métropole/ Modification conditions de révision rémunération de la SPL. Nouveau règlement ANC	06/2017
Contrat de gestion du Service Public Assainissement Collectif Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins (STEP), Auriol, St Zacharie (STEP), Roquevaire	SPL L'Eau des Collines	01/11/2015	18 ans et 2 mois	31/12/2033	1 2	Substitution de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile par la Métropole/ Modification conditions de révision rémunération de la SPL. Nouveau règlement ANC	06/2017

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)

l'eau DES COLLINES | SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Compte de résultat année 2021 - données en €	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	EAU	Totalité 2021
Produits				
EAU AUBAGNE ET LPSH			5,301,111.13	5,301,111.13
EAU CUGES			818,634.80	818,634.80
EAU SAINT-ZACHARIE			470,826.52	470,826.52
Chiffre d'affaires eau	***0.00***	***0.00***	***6,590,572.45***	***6,590,572.45***
FACTURATION PART EDC	4,046,561.40			4,046,561.40
FACTURATION PART CT4 (CA REVERSE)	613,417.93			613,417.93
PFAC	782,960.00			782,960.00
Chiffre d'affaires assainissement	***5,442,939.33***	***0.00***		***5,442,939.33***
TRAVAUX BRANCHEMENTS	266,773.02		674,959.41	941,732.43
CONTRÔLE / DIAGNOSTICS ANC		82,926.28	0.00	82,926.28
PRESTATIONS DE SERVICES	24,611.78	473.70	32,963.81	58,049.29
Chiffres d'affaires - autres prestations facturées	***291,384.80***	***83,399.98***	***707,923.22***	***1,082,708.00***
CHIFFRE D'AFFAIRES	**5,734,324.13**	**83,399.98**	**7,298,495.67**	**13,116,219.78**
REDEVANCE AST. REVERSEMENTS	1,686,368.41			1,686,368.41
PRIMES AGENCE DE L'EAU	83,227.26			83,227.26
PRODUITS DIVERS ET TRANSFERT DE CHARGES	43,280.49	481.00	42,092.87	85,854.36
Recettes d'exploitation hors produits reversés	**7,547,200.29**	**83,880.98**	**7,340,588.54**	**14,971,669.81**
REVERSEMENTS AGENCE DE L'EAU	434,752.64		1,315,999.98	1,750,752.62
Recettes reversées	**434,752.64**		**1,315,999.98**	**1,750,752.62**
TOTAL recettes d'exploitation	7,981,952.93	83,880.98	8,656,588.52	16,722,422.43
Charges				
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES ET ETUDES	272,872.74	2,132.41	2,481,602.64	2,756,607.79
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1,396,564.36	16,836.42	1,073,612.46	2,487,013.24
IMPOTS (HORS IS) ET TAXES	109,332.62	1,188.54	108,395.07	218,916.23
PERSONNEL	1,255,814.11	91,613.83	1,220,948.69	2,567,876.63
PROVISIONS POUR DEPRECIAT DES CREANCES	304,593.86	2,632.19	230,348.24	537,574.29
MPM GEOLIDE	2,836,136.71			2,836,136.71
CHARGES DE GESTION COURANTE	33,234.24	35.09	3,071.19	36,340.52
Charges d'exploitation hors reversement de recettes	***6,208,048.64***	***114,438.48***	***5,117,978.29***	***11,440,465.41***
REVERSEMENT DE RECETTES	1,117,502.52		1,315,999.98	2,433,502.50
TOTAL charges d'exploitation	7,325,551.16	114,438.48	6,433,978.27	13,873,967.91
RESULTAT D'EXPLOITATION	656,401.77	-30,557.50	2,222,610.25	2,848,454.52
Budget d'investissement				
PROVISION POUR RENOUVELLEMENT (RESEAUX ET COMPTEURS)	1,791,833.33		1,498,687.21	3,290,520.54
DEPENSES RENOUVELLEMENT ANNEE N	898,543.64	13.35	703,081.29	1,601,638.28
AMORTISSEMENTS	141,671.11	383.14	167,472.96	309,527.21
DEPENSES D'ETUDES	11,143.34	73.17	81,203.30	92,419.81
SUBVENTIONS	121,547.20	1,350.90	118,219.74	241,117.84
REPRISES DE PROVISIONS	1,009,969.96	238.11	1,228,975.69	2,234,183.76
PRODUCTION IMMOBILISEE	18,812.77			18,812.77
RESULTAT BUDGET D'INVESTISSEMENT	1,697,861.49	-1,119.35	1,103,249.33	2,799,991.47
PRODUITS FINANCIERS	5,427.43	60.32	5,278.86	10,766.61
PRODUITS EXCEPTIONNELS	29.40	0.33	4,603.60	4,633.33
CHARGES EXCEPTIONNELLES	891.58	9.93	867.19	1,768.70
IMPOTS SUR LES BENEFICES			16,584.00	16,584.00
BENEFICE OU PERTE	-1,036,894.47	-29,587.43	1,111,792.19	45,510.29

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II
VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 8 924 945,78	G 10 732 544,72	G-A 1 807 598,94
	Section d'investissement	B 1 993 693,79	H 1 321 394,38	H-B -672 299,41
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 3 149,38 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 1 775 405,22 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 10 918 639,57	Q= G+H+I+J 13 832 493,70	=Q-P 2 913 854,13

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	129 113,01	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	129 113,01	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	8 924 945,78	= G+I+K	10 735 694,10	1 810 748,32
	Section d'investissement	= B+D+F	2 122 806,80	= H+J+L	3 096 799,60	973 992,80
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	11 047 752,58	= G+H+I+J+K+L	13 832 493,70	2 784 741,12

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E **0,00**	K **0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F **129 113,01**	L **0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
45	Compte de liaison affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-834381741-20220331-2022-03-01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2022
Signé le 31Mars 2022 Reçu au contrôle de l'égalité le 05 Avril 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN - EAU - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	49 499,10	0,00
21	Immobilisations corporelles	79 613,91	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-834381741-20220331-2022-03-31-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2022
Signé le 31Mars 2022 Reçu au contrôle de l'égalité le 05 Avril 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	II A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 512 321,00	2 811 670,36	429 105,33	0,00	1 271 545,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 461 030,00	3 148 852,90	20 872,50	0,00	291 304,60
014	Atténuations de produits	1 300 000,00	816 976,00	350 000,00	0,00	133 024,00
65	Autres charges de gestion courante	42 710,00	24 247,34	0,00	0,00	18 462,66
	Total des dépenses de gestion courante	**9 316 061,00**	**6 801 746,60**	**799 977,83**	**0,00**	**1 714 336,57**
66	Charges financières	21 074,38	17 652,93	0,00	0,00	3 421,45
67	Charges exceptionnelles	31 500,00	22 706,04	0,00	0,00	8 793,96
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**9 368 635,38**	**6 842 105,57**	**799 977,83**	**0,00**	**1 726 551,98**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*1 675 730,00*	*1 282 862,38*			*392 867,62*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	***1 675 730,00***	***1 282 862,38***			***392 867,62***
	TOTAL	**11 044 365,38**	**8 124 967,95**	**799 977,83**	**0,00**	**2 119 419,60**
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	47 400,00	48 068,54	0,00	0,00	-668,54
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 038 000,00	9 884 792,30	0,00	0,00	153 207,70
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	32 000,00	32 109,21	0,00	0,00	-109,21
75	Autres produits de gestion courante	217 400,00	205 901,33	0,00	0,00	11 498,67
	Total des recettes de gestion courante	**10 334 800,00**	**10 170 871,38**	**0,00**	**0,00**	**163 928,62**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100 000,00	126 411,34	0,00	0,00	-26 411,34
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	**10 434 800,00**	**10 297 282,72**	**0,00**	**0,00**	**137 517,28**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*606 416,00*	435 262,00			171 154,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	***606 416,00***	***435 262,00***			***171 154,00***
	TOTAL	**11 041 216,00**	**10 732 544,72**	**0,00**	**0,00**	**308 671,28**
	Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	**3 149,38**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépreciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M 49.
(4) DE 021 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-834381741-20220331-2022-03-31-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2022
Signé le 31Mars 2022 Reçu au contrôle de l'égalité le 05 Avril 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	166 000,00	68 869,80	49 499,10	47 631,10
21	Immobilisations corporelles	2 720 618,23	1 443 214,15	79 613,91	1 197 790,17
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**2 886 618,23**	**1 512 083,95**	**129 113,01**	**1 245 421,27**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 100,99	46 347,84	0,00	1 753,15
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	**48 100,99**	**46 347,84**	**0,00**	**1 753,15**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**2 934 719,22**	**1 558 431,79**	**129 113,01**	**1 247 174,42**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*606 416,00*	*435 262,00*		*171 154,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***606 416,00***	***435 262,00***		***171 154,00***
	TOTAL	**3 541 135,22**	**1 993 693,79**	**129 113,01**	**1 418 328,42**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	90 000,00	38 532,00	0,00	51 468,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**90 000,00**	**38 532,00**	**0,00**	**51 468,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et creances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**90 000,00**	**38 532,00**	**0,00**	**51 468,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*1 675 730,00*	*1 282 862,38*		*392 867,62*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***1 675 730,00***	***1 282 862,38***		***392 867,62***
	TOTAL	**1 765 730,00**	**1 321 394,38**	**0,00**	**444 335,62**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**1 775 405,22**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le montant des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre, mais un article du chapitre 10.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-834381741-20220331-2022-03-31-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2022
Signé le 31Mars 2022 Reçu au contrôle de l'égalité le 05 Avril 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 240 775,69		3 240 775,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 169 725,40		3 169 725,40
014	Atténuations de produits	1 166 976,00		1 166 976,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	24 247,34		24 247,34
66	Charges financières	17 652,93	*0,00*	17 652,93
67	Charges exceptionnelles	22 706,04	*0,00*	22 706,04
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*1 282 862,38*	1 282 862,38
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**7 642 083,40**	***1 282 862,38***	**8 924 945,78**

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 924 945,78

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*435 262,00*	435 262,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	46 347,84	*0,00*	46 347,84
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	68 869,80	*0,00*	68 869,80
21	Immobilisations corporelles (6)	1 443 214,15	*0,00*	1 443 214,15
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**1 558 431,79**	***435 262,00***	**1 993 693,79**

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	1 993 693,79

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-834381741-20220331-2022-03-31-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2022
Signé le 31Mars 2022 Reçu au contrôle de l'égalité le 05 Avril 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF BALANCE GENERALE DU BUDGET	II B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	48 068,54		48 068,54
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 884 792,30		9 884 792,30
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	32 109,21		32 109,21
75	Autres produits de gestion courante	205 901,33		205 901,33
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	126 411,34	*435 262,00*	561 673,34
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**10 297 282,72**	***435 262,00***	**10 732 544,72**

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**3 149,38**
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**10 735 694,10**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	38 532,00	0,00	38 532,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*1 282 862,38*	*1 282 862,38*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			*0,00*	*0,00*
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**38 532,00**	***1 282 862,38***	**1 321 394,38**

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**1 775 405,22**
AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 096 799,60**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-834381741-20220331-2022-03-31-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2022
Signé le 31Mars 2022 Reçu au contrôle de l'égalité le 05 Avril 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**4 512 321,00**	**2 811 670,36**	**429 105,33**	**0,00**	**1 271 545,31**
604	Achats d'études, prestations de services	25 000,00	5 500,00	0,00	0,00	19 500,00
605	Achats d'eau	2 600 000,00	1 631 158,23	287 103,31	0,00	681 738,46
6061	Fournitures non stockables (eau, energie	500 000,00	315 311,79	0,00	0,00	184 688,21
6062	Produits de traitement	25 000,00	23 568,13	0,00	0,00	1 431,87
6063	Fournitures entretien et petit équipt	220 000,00	226 685,32	20 070,95	0,00	-26 756,27
6064	Fournitures administratives	20 000,00	19 350,27	0,00	0,00	649,73
6066	Carburants	35 000,00	23 875,01	2 906,73	0,00	8 218,26
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6071	Compteurs	287 000,00	67 487,60	90 140,00	0,00	129 372,40
611	Sous-traitance générale	301 521,00	128 239,41	750,00	0,00	172 531,59
6135	Locations mobilières	25 000,00	24 351,43	5 769,61	0,00	-5 121,04
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	35 000,00	55 733,47	0,00	0,00	-20 733,47
61551	Entretien matériel roulant	30 000,00	16 823,32	6 026,67	0,00	7 150,01
6156	Maintenance	150 000,00	84 277,98	10 732,00	0,00	54 990,02
6168	Autres	35 000,00	36 319,00	0,00	0,00	-1 319,00
617	Etudes et recherches	0,00	18 988,90	0,00	0,00	-18 988,90
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6228	Divers	50 000,00	29 174,03	0,00	0,00	20 825,97
6231	Annonces et insertions	15 000,00	9 540,00	0,00	0,00	5 460,00
6244	Transports administratifs	500,00	452,92	0,00	0,00	47,08
6257	Réceptions	25 000,00	2 963,37	0,00	0,00	22 036,63
6261	Frais d'affranchissement	47 000,00	47 483,01	2 138,31	0,00	-2 621,32
6262	Frais de télécommunications	66 000,00	32 242,82	2 871,75	0,00	30 885,43
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	2 792,67	0,00	0,00	-792,67
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 000,00	5 988,33	596,00	0,00	415,67
6287	Remboursements de frais	0,00	398,35	0,00	0,00	-398,35
63512	Taxes foncières	800,00	808,00	0,00	0,00	-8,00
6358	Autres droits	500,00	2 157,00	0,00	0,00	-1 657,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**3 461 030,00**	**3 148 852,90**	**20 872,50**	**0,00**	**291 304,60**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	298 000,00	287 277,15	0,00	0,00	10 722,85
6312	Taxe d'apprentissage	10 000,00	9 329,44	0,00	0,00	670,56
6331	Versement de mobilité	36 300,00	35 078,00	0,00	0,00	1 222,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	1 319,00	0,00	0,00	681,00
6333	Particip. employeurs format° pro, cont.	55 000,00	29 750,58	20 872,50	0,00	4 376,92
6411	Salaires, appointements, commissions	2 000 000,00	1 880 885,13	0,00	0,00	119 114,87
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	525 500,00	422 248,70	0,00	0,00	103 251,30
6453	Cotisations aux caisses de retraites	324 100,00	280 321,90	0,00	0,00	43 778,10
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	73 500,00	71 034,00	0,00	0,00	2 466,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	38 100,00	35 734,00	0,00	0,00	2 366,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 900,00	4 358,00	0,00	0,00	542,00
6478	Autres charges sociales diverses	93 630,00	91 517,00	0,00	0,00	2 113,00
014	**Atténuations de produits (4)**	**1 300 000,00**	**816 976,00**	**350 000,00**	**0,00**	**133 024,00**
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1 300 000,00	816 976,00	350 000,00	0,00	133 024,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**42 710,00**	**24 247,34**	**0,00**	**0,00**	**18 462,66**
6518	Autres	0,00	10 547,02	0,00	0,00	-10 547,02
6533	Cotisations de retraite élus	12 700,00	0,00	0,00	0,00	12 700,00
6541	Créances admises en non-valeur	30 000,00	13 697,34	0,00	0,00	16 302,66
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	2,98	0,00	0,00	7,02
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	**9 316 061,00**	**6 801 746,60**	**799 977,83**	**0,00**	**1 714 336,57**
66	**Charges financières (b) (5)**	**21 074,38**	**17 652,93**	**0,00**	**0,00**	**3 421,45**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	21 074,38	18 574,05	0,00	0,00	2 500,33
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-921,12	0,00	0,00	921,12
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**31 500,00**	**22 706,04**	**0,00**	**0,00**	**8 793,96**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	228,68	0,00	0,00	1 271,32
678	Autres charges exceptionnelles	30 000,00	22 477,36	0,00	0,00	7 522,64
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	9 368 635,38	6 842 105,57	799 977,83	0,00	1 726 551,98
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)*	*1 675 730,00*	*1 282 862,38*			*392 867,62*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-834381749-20220331-2022-03-31-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2022
Signé le 31Mars 2022 Reçu au contrôle de légalité le 05 Avril 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN - EAU - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6811	*Dot. amort. immos incorp. et corporelles*	*1 675 730,00*	*1 282 862,38*			*392 867,62*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***1 675 730,00***	***1 282 862,38***			***392 867,62***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***1 675 730,00***	***1 282 862,38***			***392 867,62***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 044 365,38	8 124 967,95	799 977,83	0,00	2 119 419,60
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	8 173,20
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	9 094,32
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-921,12

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 021 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 736 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-834381741-20220331-2022-03-31-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2022
Signé le 31Mars 2022 Reçu au contrôle de l'égalité le 05 Avril 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**47 400,00**	**48 068,54**	**0,00**	**0,00**	**-668,54**
64198	Autres remboursements	20 000,00	23 320,54	0,00	0,00	-3 320,54
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	27 400,00	24 748,00	0,00	0,00	2 652,00
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***10 038 000,00***	***9 884 792,30***	***0,00***	***0,00***	***153 207,70***
70111	Ventes d'eau aux abonnés	*7 050 000,00*	*7 455 682,32*	*0,00*	*0,00*	*-405 682,32*
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	*90 000,00*	*76 356,43*	*0,00*	*0,00*	*13 643,57*
701241	Redevance pollution d'origine domestique	*1 200 000,00*	*877 000,51*	*0,00*	*0,00*	*322 999,49*
704	Travaux	*700 000,00*	*764 389,59*	*0,00*	*0,00*	*-64 389,59*
7068	Autres prestations de services	*5 000,00*	*3 842,71*	*0,00*	*0,00*	*1 157,29*
7084	Mise à disposition de personnel facturée	*993 000,00*	*707 520,74*	*0,00*	*0,00*	*285 479,26*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**32 000,00**	**32 109,21**	**0,00**	**0,00**	**-109,21**
748	Autres subventions d'exploitation	32 000,00	32 109,21	0,00	0,00	-109,21
75	**Autres produits de gestion courante**	**217 400,00**	**205 901,33**	**0,00**	**0,00**	**11 498,67**
7588	Autres	217 400,00	205 901,33	0,00	0,00	11 498,67
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**10 334 800,00**	**10 170 871,38**	**0,00**	**0,00**	**163 928,62**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**100 000,00**	**126 411,34**	**0,00**	**0,00**	**-26 411,34**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	100 000,00	126 411,34	0,00	0,00	-26 411,34
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**10 434 800,00**	**10 297 282,72**	**0,00**	**0,00**	**137 517,28**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***606 416,00***	***435 262,00***			***171 154,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*606 416,00*	*435 262,00*			*171 154,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***606 416,00***	***435 262,00***			***171 154,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**11 041 216,00**	**10 732 544,72**	**0,00**	**0,00**	**308 671,28**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**3 149,38**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre. *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-834381741-20220331-2022-03-31-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2022
Signé le 31Mars 2022 Reçu au contrôle de l'égalité le 05 Avril 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	166 000,00	68 869,80	49 499,10	47 631,10
2031	Frais d'études	166 000,00	68 869,80	49 499,10	47 631,10
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 720 618,23	1 443 214,15	79 613,91	1 197 790,17
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	24 988,50	0,00	0,00	24 988,50
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	3 465,00	3 465,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 086 256,65	1 373 038,60	31 820,69	681 397,36
2181	Installat° générales, agencements	553 663,62	46 748,34	47 326,92	459 588,36
2183	Matériel de bureau et informatique	52 244,46	19 962,21	466,30	31 815,95
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 886 618,23	1 512 083,95	129 113,01	1 245 421,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 100,99	46 347,84	0,00	1 753,15
1641	Emprunts en euros	47 600,99	45 772,84	0,00	1 828,15
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	575,00	0,00	-75,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	48 100,99	46 347,84	0,00	1 753,15
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 934 719,22	1 558 431,79	129 113,01	1 247 174,42
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*606 416,00*	*435 262,00*		*171 154,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	*606 416,00*	*435 262,00*		*171 154,00*
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*9 470,00*	*9 470,00*		*0,00*
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*2 021,00*	*2 021,00*		*0,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*25 050,00*	*25 050,00*		*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*569 875,00*	*398 721,00*		*171 154,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*606 416,00*	*435 262,00*		*171 154,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	3 541 135,22	1 993 693,79	129 113,01	1 418 328,42
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts aux actes il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15...2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 041 = RI 041.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-834381741-20220331-2022-03-31-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2022
Signé le 31Mars 2022 Reçu au contrôle de l'égalité le 05 Avril 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	90 000,00	38 532,00	0,00	51 468,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	90 000,00	38 532,00	0,00	51 468,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	90 000,00	38 532,00	0,00	51 468,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	90 000,00	38 532,00	0,00	51 468,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*1 675 730,00*	*1 282 862,38*		*392 867,62*
28031	*Frais d'études*	*9 840,00*	*9 839,39*		*0,61*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*7 547,00*	*1 467,00*		*6 080,00*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*1 867,00*	*1 867,00*		*0,00*
281315	*Bâtiments administratifs*	*39 144,00*	*39 143,00*		*1,00*
281355	*Aménagement Bâtiments administratifs*	*10 160,00*	*10 159,40*		*0,60*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*616 481,00*	*616 481,00*		*0,00*
2817311	*Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)*	*16 679,00*	*16 678,39*		*0,61*
2817351	*Aménagt Bât. d'exploitation (mad)*	*55 309,00*	*55 308,98*		*0,02*
281738	*Autres constructions (mise à dispo)*	*90 700,00*	*0,00*		*90 700,00*
281751	*Installat° complexes spécialisées (mad)*	*38 661,00*	*38 661,00*		*0,00*
2817531	*Réseaux d'adduction d'eau (mad)*	*293 688,00*	*171 041,80*		*122 646,20*
281754	*Matériel industriel (mise à disposition)*	*11 698,00*	*11 698,00*		*0,00*
2817561	*Service de distribution d'eau (mad)*	*324 375,00*	*163 074,20*		*161 300,80*
281757	*Aménagement matériel industriel (mad)*	*13 318,00*	*13 318,00*		*0,00*
281782	*Matériel de transport (mad)*	*10 855,00*	*0,00*		*10 855,00*
281783	*Matériel bureau et info (mise à dispo)*	*1 231,00*	*0,00*		*1 231,00*
281788	*Autres immos corpo (mise à disposition)*	*50,00*	*0,00*		*50,00*
28181	*Installations générales, agencements*	*69 481,00*	*69 480,54*		*0,46*
28182	*Matériel de transport*	*45 288,00*	*45 287,08*		*0,92*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*19 358,00*	*19 357,60*		*0,40*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*1 675 730,00*	*1 282 862,38*		*392 867,62*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*1 675 730,00*	*1 282 862,38*		*392 867,62*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 765 730,00	1 321 394,38	0,00	444 335,62
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	1 775 405,22			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A2 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-834381741-20220331-2022-03-31-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2022
Signé le 31Mars 2022 Reçu au contrôle de l'égalité le 05 Avril 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-834381741-20220331-2022-03-31-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2022
Signé le 31Mars 2022 Reçu au contrôle de l'égalité le 05 Avril 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	2018-04-11

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	21531 Réseaux 40 ans	40	11/04/2018
L	Subventions état 13118	40	11/04/2018
L	Subventions Agce 13111	40	11/04/2018
L	Subventions dpt 1313 40 ans	40	11/04/2018
L	2182 Véhicules légers 5 ans	5	14/04/2021
L	2182 Véhicules lourds 7 ans	7	14/04/2021
L	2183 Matériel de bureau informatique 5 ans	5	14/04/2021
L	21315 Bâtiment Administratif 30	30	14/04/2021
L	21355 Travaux sur Bâtiments 10 ans	10	14/04/2021
L	21311 Bâtiments d'exploitation 30 ans	30	14/04/2021
L	2128 Aménagements terrains 10 ans	10	14/04/2021
L	2051 licences et droits 5 ans	5	14/04/2021
L	2181 Matériel et outillage 5 ans	5	14/04/2021
L	2184 Mobilier 5 ans	5	14/04/2021
L	2031 Frais d'études Non suivi réalisation 5 ans	5	14/04/2021
L	2051-CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES 5 ans	5	14/04/2021
L	21738-AUTRES CONSTRUCTIONS	30	14/04/2021
L	217531-RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	40	14/04/2021
L	21782-VEHICULES LEGERS 5 ANS	5	14/04/2021
L	21782-VEHICULES LOURDS 7 ANS	7	14/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-834381741-20220331-2022-03-31-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2022
Signé le 31Mars 2022 Reçu au contrôle de l'égalité le 05 Avril 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
27/01/2021	2021 TRAVAUX RESEAUX	243 596,10	0,00	40
27/01/2021	FOURNITURE ET POSE DE 2 COMMUTATEURS ALLIED SUIVAN	2 244,46	0,00	5
27/01/2021	CLIM BUREAU AGNES	1 405,00	0,00	5
10/02/2021	DEMARREUR RALENTISSEUR ENCOUVEN - DISJONCTEUR	1 247,00	0,00	5
11/02/2021	2021 RESEAUX GEMENOS	40 128,67	0,00	40
11/02/2021	2021 RESEAUX PDC	97 679,43	0,00	40
11/02/2021	2021 RESEAUX ROQUEVAIRE	224 970,72	0,00	40
11/02/2021	2021 RESEAUX LA BOUILLADISSE	239 659,40	0,00	40
24/02/2021	VANNE MOTORISEE DN300 PFA10 MOTEUR AUMA REF RPB30N	5 978,62	0,00	5
24/02/2021	FORANS PC	431,42	0,00	5
24/02/2021	HYDROSTAB PREMIUM XGS AVAL DN 100 K1 11	4 317,53	0,00	5
10/03/2021	LICENCE OFFICE 2019 GOUVERNEMENT	381,79	0,00	5
11/03/2021	2021 RESEAUX BELCODENE	54 784,39	0,00	40
11/03/2021	2021 RESEAUX CADOLIVE	39 891,45	0,00	40
11/03/2021	2021 RESEAUX PEYPIN	187 995,49	0,00	40
11/03/2021	2021 RESEAUX ST SAVOURNIN	40 407,38	0,00	40
11/03/2021	HYDROSTAB AVAL DN80 ROQUEVAIRE	1 390,97	0,00	5
11/03/2021	REFECTION ETANCHEITE TOITURE TERRASSE ATELIER	3 465,00	0,00	10
11/03/2021	ORDINATEURS DE BUREAUX DELL OPTIPLEX + OFFICE SUIV	5 238,18	0,00	5
11/03/2021	2 DETENDEURS INVERSEURS S10K SUIVANT DEVIS N° 2021	3 300,00	0,00	5
15/03/2021	2021 RESEAUX GREASQUE	40 610,22	0,00	40
13/04/2021	COMPTEURS DE SECTORISATION	2 407,50	0,00	5
13/04/2021	2021 RESEAUX SIMIANE	20 268,74	0,00	40
13/04/2021	POSE DE VANNE MOTORISEE 300 EN REGARD STATION RC	6 273,62	0,00	5
13/04/2021	COMPRESSEUR ATLAS COPCO AC31	714,50	0,00	5
28/04/2021	HYDROSTAB AVAL DN100 K1 11	2 907,54	0,00	5
05/05/2021	2021 RESEAU FUVEAU	8 113,78	0,00	40
05/05/2021	2021 RESEAU LA DESTROUSSE	84 168,30	0,00	40
12/05/2021	DETECTEUR DE FUITE DNR-18 AVEC CASQUE	2 900,00	0,00	5
16/06/2021	CASQUE SANS FIL SENNHEISER	495,00	0,00	5
22/06/2021	POMPE DOSEUSE SUIVANT DEVIS N° DEV2106EPU/052	992,00	0,00	5
22/06/2021	POMPE BGA 5M COMPLETE	979,00	0,00	5
16/07/2021	SOLDE LOTISSEMENT LE PANORAMA A LA DESTROUSSE	16 411,88	0,00	40
16/07/2021	REFECTION ETANCHEITE RESERVOIR DU MOULIN	22 169,80	0,00	0
23/07/2021	POMPE RECYCLAGE CENTRIFUGE BASSE PRESSION ET ABLOC	779,26	0,00	5
05/08/2021	RESEAU MIMET (202103-00024)	1 540,00	0,00	40
12/08/2021	ORDINATEUR PORTABLE REF N3003VN3500EMEA01_2105 SUI	876,00	0,00	5
12/08/2021	POMPE CR3-11 SUIVANT DEVIS N° DEV2108EPU/050	1 057,16	0,00	5
12/08/2021	SERVOMOTEUR AUMA MANOEUVRE 191S SUIVANT DEVIS N° D	1 208,00	0,00	5
09/09/2021	MODULE ELECTRONIQUE SFC REF W3T15861S	2 912,60	0,00	5
09/09/2021	ONDULEURS EATON 650FR	320,44	0,00	5
14/09/2021	BRT NEUFS JUILLET GREASQUE 2021	4 246,00	0,00	40
14/09/2021	BRT NEUFS JUILLET PLAN DE CUQUES 2021	1 552,00	0,00	40
15/09/2021	BRT NEUFS JUILLET GEMENOS 2021	1 322,00	0,00	40
15/09/2021	BRT NEUFS JUILLET ROQUEVAIRE 2021	3 140,00	0,00	40
29/09/2021	DETENDEUR INVERSEUR S10K SUIVANT OFFRE N° 2021-479	1 800,00	0,00	5
29/10/2021	LOGICIEL E-GEE DEVELOPPEMENT D UN TRAITEMENT	9 975,00	0,00	5
	BRTS NEUFS PEYPIN 5 IMPASSE DES LAURIERS	3 587,00	0,00	40

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-834381741-20220331-2022-08-31-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2022
Signé le 31Mars 2022 Reçu au contrôle de l'égalité le 05 Avril 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN - EAU - CA - 2021

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
16/11/2021	CAPTEURS DE PRESSIONS SUIVANT DEVIS N° 29821	1 652,00	0,00	5
07/12/2021	HYDROSTAB PREMIUM XGS AVAL DN100 K1 11 SUIVANT DE	3 426,64	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**1 446 318,15**	**0,00**	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-834381741-20220331-2022-03-31-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2022
Signé le 31Mars 2022 Reçu au contrôle de l'égalité le 05 Avril 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN - EAU - CA - 2021

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice. 21
Nombre de membres présents. 10
Nombre de suffrages exprimés.....12
VOTES :
Pour.....12
Contre.....0
Abstentions.....0

Date de convocation : 220322

Présenté par le ~~Président~~ 1er Vice President Michel LAN
A Peypin ..le. ..31.0.322

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire le.....31.0322
A..Peypin ., le.....31.0.322

Les membres du conseil d'administration ,



Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture.
le.....et de la publication le .../.../....

A....., le .../.../....

(1) Compléter par le « président du conseil d'administration » ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...
(2) Compléter par « conseil d'administration » ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-834381741-20220331-2022-03-31-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2022
Signé le 31Mars 2022 Reçu au contrôle de l'égalité le 05 Avril 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

27/04/2022

SAUR

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région	**SUD-EST**
Centre	**PACA**
Département	**BOUCHES-DU-RHONE**
Collectivité	**AURIOL EAU POTABLE**

LIBELLE — En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %	CEP 2021
PRODUITS	**1 110,4**	**1 195,3**	**7,6**	**648,0**
Exploitation du service	**581,3**	**613,7**		**574,7**
Collectivités et autres organismes publics	**461,0**	**492,0**		
Travaux attribués à titre exclusif	**30,6**	**54,2**		**33,3**
Produits accessoires	**37,4**	**35,4**		**40,1**
CHARGES	**1 169,6**	**1 268,5**	**8,5**	**640,3**
Personnel	**164,7**	**165,4**		**134,0**
Energie électrique	**67,6**	**67,6**		**61,2**
Achats d'eau	**119,0**	**140,1**		**128,9**
Produits de traitement	**2,3**	**2,3**		
Analyses	**3,7**	**8,1**		**5,3**
Sous-traitance, matières et fournitures	**56,0**	**61,0**		**61,3**
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**5,8**	**9,0**		**16,6**
Autres dépenses d'exploitation	**83,4**	**98,4**		**56,6**
- Télécommunications, poste et télégestion	10,6	12,2		2,9
- Engins et véhicules	25,2	33,9		9,3
- Informatique	29,4	30,4		24,3
- Assurances	1,8	3,3		3,0
- Locaux	10,7	10,7		9,6
- Divers	5,7	7,9		7,5
Contribution des services centraux et recherche	**66,3**	**66,3**		**42,8**
Collectivités et autres organismes publics	**461,0**	**492,0**		
- Part collectivité	221,0	229,0		
- Autres organismes publics	240,0	263,0		
Charges relatives aux renouvellements	**110,4**	**122,6**		**94,4**
- Pour garantie de continuité du service	10,9	23,4		
- Programme contractuel	78,4	78,2		74,4
- Fonds contractuel	21,1	21,0		20,0
Charges relatives aux investissements contractuels	**7,2**	**7,2**		**7,2**
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)	7,2	7,2		7,2
Charges relatives investissements du domaine privé	**7,4**	**7,6**		**1,7**
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	**14,7**	**21,0**		**30,2**
RESULTAT AVANT IMPOT	**-59,2**	**-73,2**	**-23,6**	**7,8**
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)				**2,6**
RESULTAT	**-59,2**	**-73,2**	**-23,6**	**5,2**

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 160-067002 -131900 -01 2020120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennnent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 27/04/2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Métropole Aix-Marseille-Provence — 2 Quai d'Arenc — 13002 MARSEILLE — © photos Metropole Aix-Marseille-Provence — Création : DGACREGE — Édition septembre 2022 pour l'exercice 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Territoire Istres-Ouest Provence

2021

Station d'épuration de Fos-sur-Mer

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PREAMBULE

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations règlementaires prévues par :

- la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation Territoriale de la République ;
- le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1er janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son Territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un Territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SOMMAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 1
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE 1
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE 1
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT 3
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 3
1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 3
1.4. LES MODES DE GESTION 3
1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP) 4

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 5
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021 5
2.2. FAITS MARQUANTS 5
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE 6
2.3.1. L'ADDUCTION 6
2.3.2. LA PRODUCTION 7
2.3.3. LE TRAITEMENT 8
2.3.4. LE STOCKAGE 8
2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION 8
2.4. LA QUALITE DE L'EAU 9
2.5. LA DISTRIBUTION 10
2.5.1. RENDEMENT 10
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE 12
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS 13
2.7. LA GESTION FINANCIERE 14
2.7.1. LES VOLUMES FACTURES 14
2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES 14
2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN 14
2.7.4. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE 15
2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP ET REGIES) 16
2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE 17
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX 17
2.8.1. TRAVAUX NEUFS 17
2.8.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 17
2.8.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S) 18
2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT 18
2.8.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 18
2.8.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S) 19
2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES 19

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 20
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021 20
3.2. FAITS MARQUANTS 20
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE 21
3.3.1. LA COLLECTE 21
21
3.3.2. LE TRAITEMENT 22

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE 22
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION 25
3.6. LA GESTION DES DECHETS 25
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS 26
3.8. LA GESTION FINANCIERE 27
3.8.1. LES VOLUMES FACTURES 27
3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES 27
3.8.3. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE 28
• ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION 29
• Suivi du CARE : 29
3.8.4. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE 30
3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX 30
3.9.1. TRAVAUX NEUFS 30
3.9.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 30
3.9.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S) 30
3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT 31
3.9.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 31
3.9.2.2. A LA CHARGE DES OPERATEURS /GESTIONNAIRES 31
3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES 31

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 32
4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021 32
4.2. FAITS MARQUANTS 32
4.3. DESCRIPTION DU SERVICE 32
4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE 33
34
4.5. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE 35

5. TARIFS DE L'EAU 36
5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 36
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION 37
5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) 42

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE 43
6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX 43
6.2. ACTIONS DE SOLIDARITE 43
6.2.1. COOPERATION DECENTRALISEE 43

ANNEXES 44
ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE ..45
ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION 51
ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX 59
ANNEXE 4 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION (USAGER) 66
ANNEXE 5 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP 68
ANNEXE 6 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE) 69

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six Territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2021, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la Présidente de la Métropole Madame Martine VASSAL et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Didier REAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établit par chaque Territoire, est :

- présenté en Conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en Conseil de la Métropole ;
- présenté en Conseil Municipal de chaque commune.

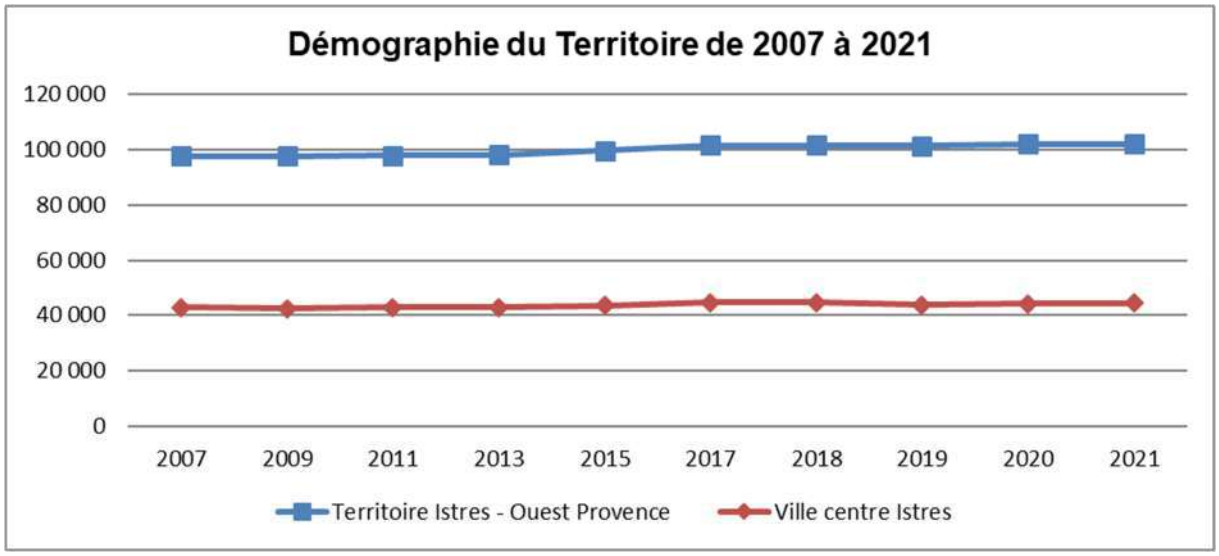
Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le Territoire Istres – Ouest Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 6 communes.

Il représente un bassin de vie de 101 975 habitants (population légale INSEE 2019 en vigueur au 1er janvier 2022), soit près de 5,30 % de la population totale de la Métropole.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



Le Territoire Istres-Ouest Provence couvre une superficie d'environ 348 km².

La ville « centre » est Istres (44 283 habitants, soit 43,42 % de la population du Territoire).



Au niveau du Territoire, les compétences « Eau et Assainissement » sont exercées sous la responsabilité du Président du Conseil de Territoire, M. François BERNARDINI et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement, M. Yves VIDAL.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de la Direction Opérationnelle, chargée des études / travaux / contrôles.

- Le service de l'eau et de l'assainissement
- Le service voirie et réseaux

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique.

Pour cela, l'eau est prélevée principalement dans le milieu naturel (nappe de la Crau) ou puisée dans le Canal de Marseille pour l'alimentation de Cornillon-Confoux. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épurations gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 2 délégations de service public (Société des Eaux de Marseille et SUEZ).

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 2 délégations de service public (Société des Eaux de Marseille et SUEZ).

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée par :

- 1 Prestation de service ;

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à des sociétés privées qui assurent pour le compte de la Collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrat de DSP d'une durée de 12 ans, en vigueur depuis le 01/01/2016, avec la société des Eaux de Marseille pour le secteur Grans et Cornillon-Confoux ;
- Contrat de DSP d'une durée de 9 ans, en vigueur depuis le 03/09/2020, avec la société SUEZ pour le secteur des communes d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône ;

La gestion du service public de l'assainissement collectif a été confiée à des sociétés privées qui assurent pour le compte de la Collectivité la collecte et la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elle assure également l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrat de DSP d'une durée de 12 ans, en vigueur depuis le 01/01/2016, avec la société des Eaux de Marseille pour le secteur Grans et Cornillon-Confoux ;
- Contrat de DSP d'une durée de 9 ans, en vigueur depuis le 03/09/2020, avec la société SUEZ pour le secteur des communes d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône ;

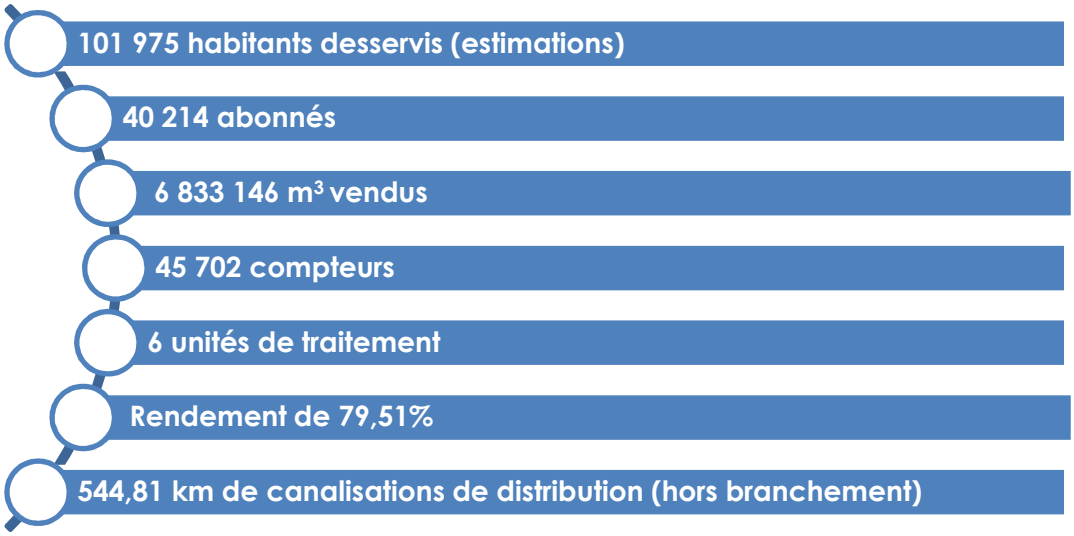
Le contrôle des délégations est effectué par la Direction Opérationnelle. Le pilotage et le suivi des contrats de délégation se traduisent par :

- des réunions (trimestrielles) de suivi avec les délégataires afin :
  - de suivre le respect des objectifs et des engagements contractuels (indicateurs de gestion) ;
  - d'échanger des informations sur la gestion du service public ;
  - d'étudier les aspects financiers des contrats ;
  - d'effectuer un suivi opérationnel et de coordination avec le territoire (suivi des demandes des abonnés/usagers/collectivités, travaux).
- l'analyse des Rapports Annuels des Délégataires (RAD) ;
- le suivi des indicateurs techniques et financiers du service ;
- Audits financier et technique des délégations ;
- Visite des sites.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire Istres – Ouest Provence. Les données par commune sont détaillées, le plus possible en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

La commune de Fos-sur-Mer a intégré le nouveau contrat du service d'eau potable au 1er janvier 2021, celui-ci couvre désormais le périmètre des communes d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône.

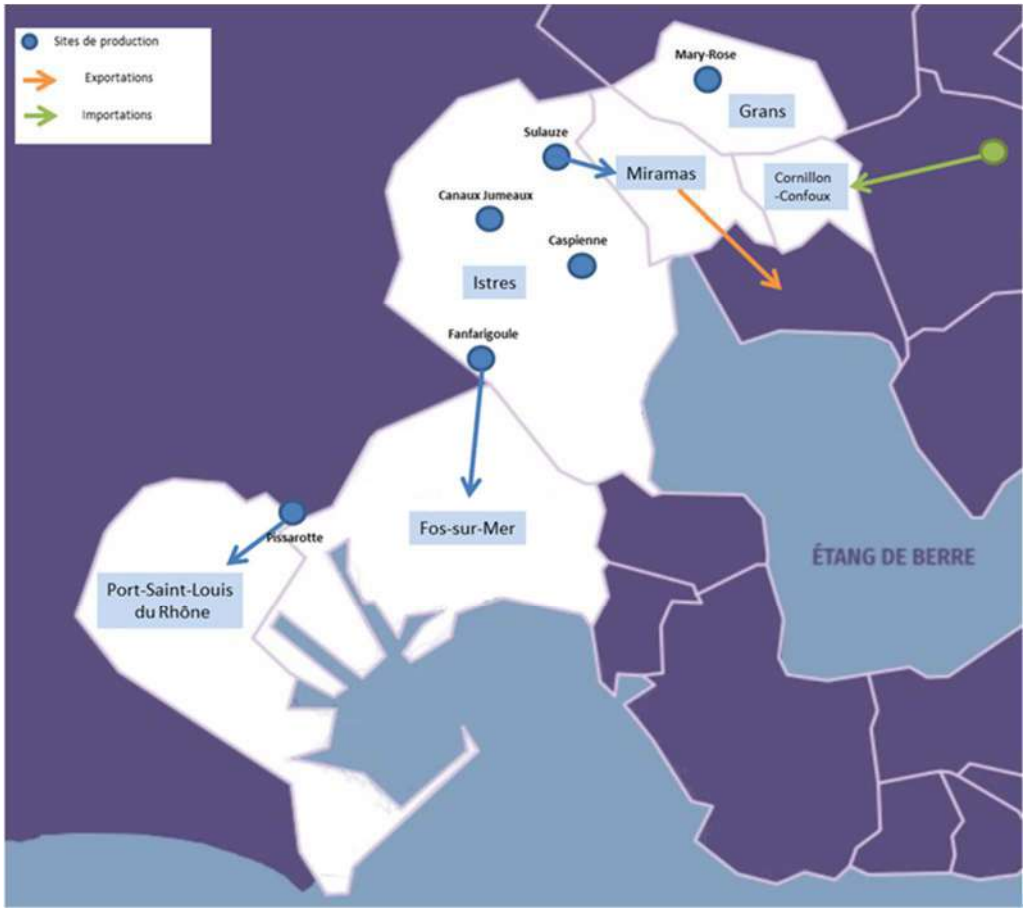
Le déploiement de la télérelève a été le fait marquant de cette exercice 2021, la couverture 100% étant fixée au 31 mars 2022 pour les communes d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône.

Concernant l'exploitation des réseaux, une importante fuite sur l'une des canalisations d'adduction de la commune de Fos-sur-Mer a engendré de fortes pertes sur l'exercice 2021. La non atteinte du rendement seuil fixé par le Grenelle II s'explique par la difficulté de localisation de la fuite sur les terrains de la base aérienne d'Istres et par la difficulté d'obtention des autorisations préalables aux travaux.

La présentation du schéma directeur d'eau potable a été également l'un des temps fort du service Eau et Assainissement du Conseil de Territoire Istres – Ouest Provence. Sur la base de celui-ci, de nombreuses actions pourront être menées pour sécuriser la ressource en eau, optimiser son adduction, les pressions sur les réseaux.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



2.3.1. L'ADDUCTION

Le Territoire Istres-Ouest Provence n'est pas concerné par l'adduction d'eau potable. Même si la commune de Cornillon-Confoux est alimentée depuis le canal de Marseille, l'ensemble de l'adduction est réalisé par le Conseil de Territoire du Pays Salonais dans le cadre d'une convention de vente d'eau potable.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2021, le Territoire a prélevé 9 417 306 m^3 d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2021 (en m^3)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m^3/jour)	Volume moyen 2021 (m^3/jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Mary-Rose (Grans)	295 807	1 397	810	0,58 %
Canaux Jumeaux (Istres)	336 368	11 506	921	8,01 %
Caspienne (Istres)	3 307 939	28 800	9 063	31,46 %
Fanfarigoule (Fos-sur-Mer)	1 915 002		5 246	
Pissarotte (Port-Saint-Louis du Rhône)	634 180		1 737	
Sulauze (Miramas)	2 928 010	16 080	8 021	49,89 %
Total	**9 417 306**			

- Les achats et ventes d'eau :

Le Territoire achète, par convention, de l'eau :

- 98 242 m^3 au canal de Marseille pour l'alimentation du secteur de Cornillon-Confoux (cette eau est ensuite traitée et transportée par le Pays Salonais) ;
- 170 528 m^3 avec le Grand Port Maritime de Marseille pour le secteur de Port-Saint-Louis du Rhône.

Le Territoire vend, par convention, de l'eau traitée :

- 646 220 m^3 au Territoire du Pays Salonais pour la commune de Saint-Chamas ;
- 9 453 m3 avec le Grand Port Maritime de Marseille.

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Le secteur de Port-Saint-Louis du Rhône est sécurisé par le biais du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM). En revanche, ce secours ne peut être envisagé sur une longue période.

Le secteur de Grans est sécurisé avec la mise en place d'un secours depuis le Territoire du Pays Salonais et la commune de Salon de Provence (existant depuis la mi-2018).

En revanche, les autres secteurs ne sont actuellement pas sécurisés. Sur la base des études réalisées dans le schéma directeur, des travaux de sécurisation permettront de répondre à cet enjeu dans les années à venir.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3.3. LE TRAITEMENT

6 unités de traitement permettent de produire 9 402 047 m³ d'eau potable par an.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Mary-Rose	295 806	chlore	Grans	partiellement
Canaux Jumeaux	336 368	chlore	Entressen - Istres	
Caspienne	3 307 939	chlore	Istres	
Fanfarigoule	1 915 002	chlore	Fos-sur-Mer	
Pissarotte	618 922	chlore	Port-Saint-Louis du Rhône	
Sulauze	2 928 010	chlore	Miramas	
Total	9 402 047			

2.3.4. LE STOCKAGE

12 réservoirs d'une capacité globale de 34 000 m³ permettent de desservir le Territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie hivernale de consommation (heures)	Autonomie estivale de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m³)	Secteurs desservis
Cimetière	76	46,56	2	2 000	Grans
Du plateau	44,4	14	1	300	Cornillon-Confoux
Carraire	20	25,17	1	3 000	Miramas
La Rousse			1	3 000	Miramas
Entressen	48,8	84,17	2	2 400	Entressen – Istres
Miouvin	31,7	51,63	3	10 000	Istres
Tour de Nedon			1	1 500	Istres
Collet Rond			2	1 000	Istres
Deven			2	3 000	Istres
Mourré Poussiou	18,9	28,01	2	5 000	Fos-sur-Mer
Port-Saint-Louis du Rhône	26,1	36,91	1	2 800	Port-Saint-Louis du Rhône
Total			**12**	**34 000**	

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2021, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 544,81 km.

Le linéaire de réseau 2021 est en augmentation de 0,70 % par rapport à l'année 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune sont présentées en annexe 4 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : *solidarites-sante.gouv.fr*

P101.1
- Taux de conformité 2021 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue bactériologique : 100 %

P102.1
- Taux de conformité 2021 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue physico-chimique : 100 %

Bilan
- **Eau d'excellente qualité**

En 2021, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 54 %

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	*Mary-Rose*	*Caspienne*	*Sulauze*	*Canaux Jumeaux*	*Pissarotte*	*Fanfarigoule*
***0 %** : Aucune action.*						
***20 %** : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.*						
***40 %** : Avis de l'hydrogéologue rendu.*						
***50 %** : Dossier recevable déposé en préfecture.*						
***60 %** : Arrêté préfectoral*						
***80 %** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.*						
***100 %** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.*						
Résultats	60 %	60 %	60 %	60%	40%	40%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

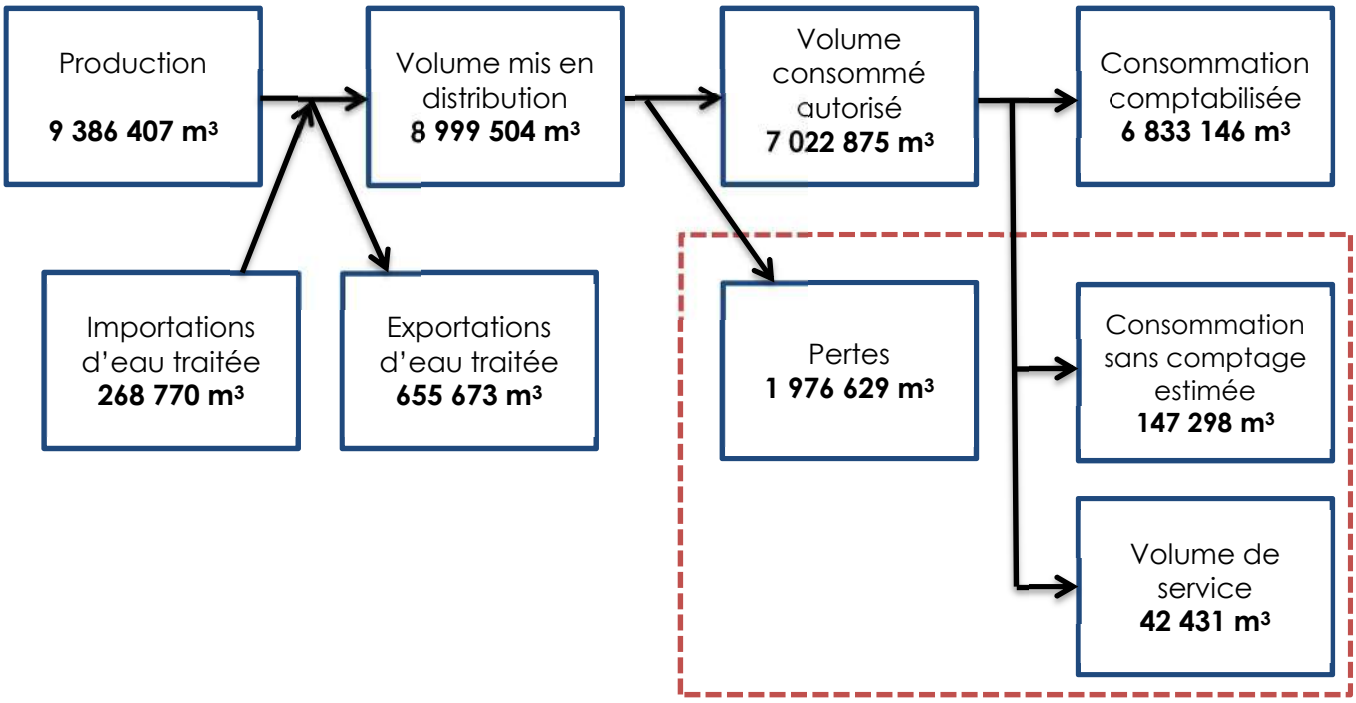
Etudes de vulnérabilité :

Le schéma directeur en eau potable, qui a été présenté courant second semestre 2021 a permis de proposer différentes améliorations du réseau. Ces améliorations permettront après travaux de proposer des secours à l'échelle du Territoire, d'optimiser les pressions sur certains secteurs. Les premiers dossiers travaux sont en cours d'analyse pour un démarrage fin 2022, début 2023.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

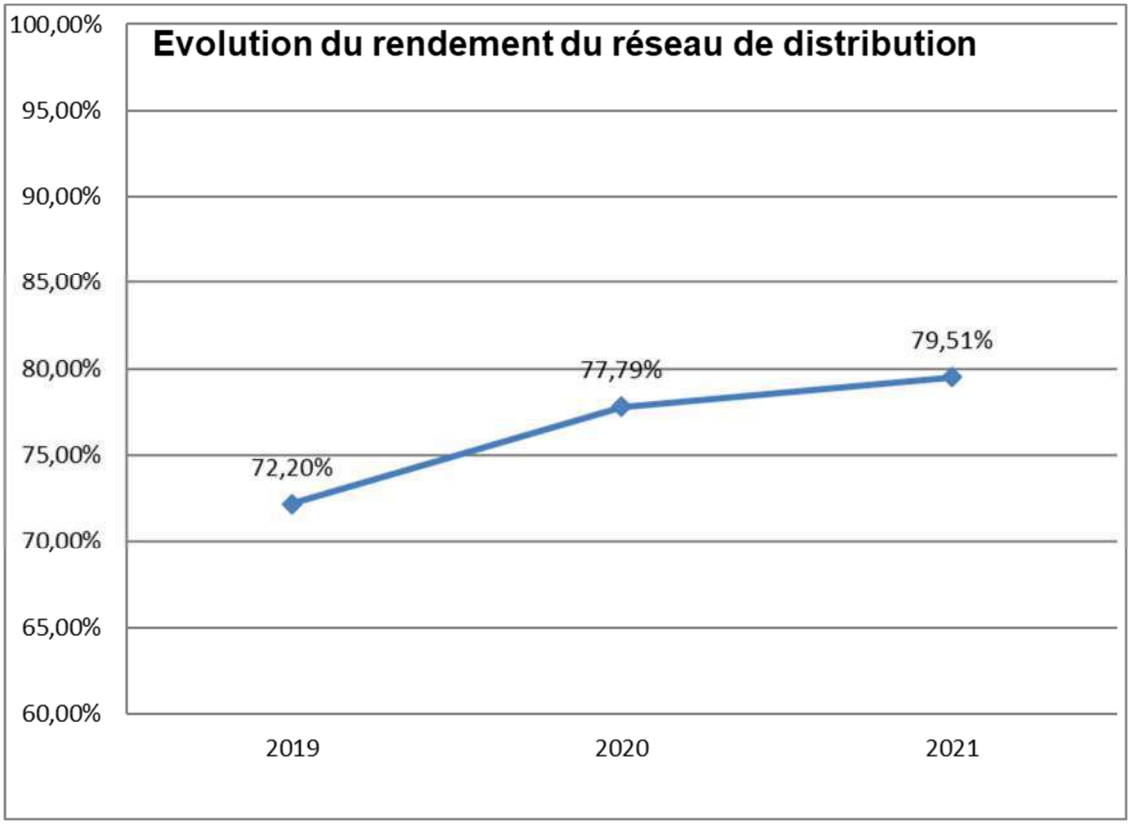
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Performance du réseau :

En 2021, le rendement du réseau (P104.3) est de 79,51 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

Le seuil règlementaire fixé au décret 2012-97 du 27 janvier 2012 a été atteint à l'échelle du Territoire Istres-Ouest Provence pour l'exercice 2021.

	Seuil réglementaire Grenelle II	Rendement 2021
Territoire CT5	72,71 %	79,51 %
Cornillon-Confoux	67,76 %	92,63 %
Fos-sur-Mer	72,56 %	**70,89 %**
Grans	69,50 %	86,45 %
Istres	73,35 %	83,94 %
Miramas	75,12 %	78,11 %
Port-Saint-Louis du Rhône	69,34 %	81,00 %

Le système de la commune de Fos-sur-Mer n'a pas atteint le seuil réglementaire pour l'exercice 2021. Cette situation est en lien avec les avaries subies sur la conduite d'adduction en DN 300 se

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

trouvant dans le périmètre de la base aérienne d'Istres. La réparation n'ayant été faite qu'au mois de mars, les pertes ont pénalisé le rendement.

En 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 9,60 m³/km/jour

En 2021, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire Istres-Ouest Provence est de 8,60 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

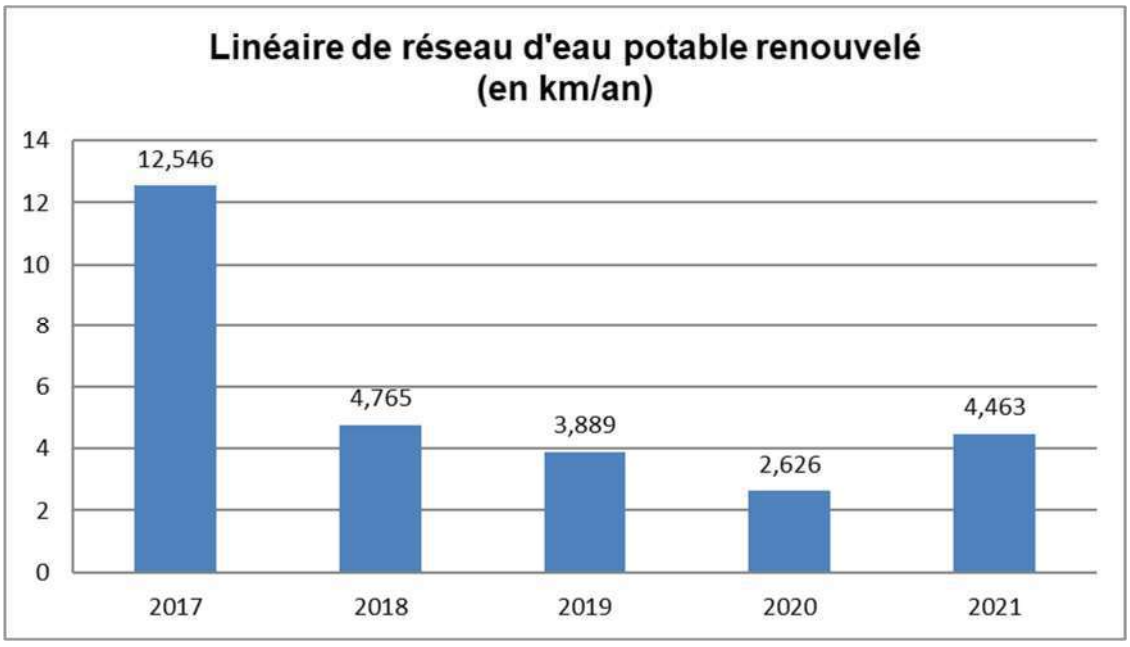
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

En 2021, le Territoire Istres-Ouest Provence a fait réaliser 6 438 ml de travaux. Ces travaux ont consisté en 1 975 ml d'extension et 4 463 ml de renouvellement des réseaux d'eau potable.

- Renouvellement des réseaux :

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 1,04 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. Cette valeur en baisse pour l'année 2021, cela s'explique par une année 2020 impacté par le COVID et des programmes d'extensions des réseaux importants.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Ces données intègrent uniquement les travaux au titre du renouvellement et restent cette année encore à un niveau important avec des chantiers de grandes ampleurs sur Miramas et Port-Saint-Louis du Rhône. Cet indicateur intègre également les difficultés rencontrées par les entreprises de travaux publics sur l'exercice 2020 avec les problématiques liées au COVID-19.

- Connaissance du patrimoine :

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du territoire Istres-Ouest Provence est de 105 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution. Des enquêtes pour localiser, référencer et actualiser le SIG ont permis d'améliorer cet indicateur. Ce travail engagé en 2021, devra permettre dès l'exercice 2022, d'atteindre le seuil des 110 points.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à **Istres (SUEZ)** et à **Aix-en-Provence (SEM)** :

SUEZ :

Zone d'activité Trigance
8.1 Chemin de Capeau à Istres 13 800
Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
Centre relation Clientèle 0810 457 457

SEM (Société des Eaux de Marseille) :

275, rue Pierre Duhem
13 856 Aix-en-Provence
Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h30
Permanence téléphonique 09.69.39.40.50

En dehors des horaires d'ouverture et en **cas d'urgence**, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du **0810 757 757 (SUEZ)** ou **04.91.83.16.15 (SEM).**

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 2,01 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

En 2021, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 99,70 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **2 jours.**

En 2021, le taux de réclamations (P155.1) est de 8,03 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 6 857 564 m^3

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 0,48 %

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

De plus, SUEZ n'a pas émis de factures en 2020 sur les nouveaux contrats. La facturation a démarré en janvier 2021.

Les taux d'impayés sur les anciens contrats pour l'année 2020 :

Num contrat	Nom contrat	Communes	Domaine	Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)
3356	ISTRES / MIRAMAS	Istres/Miramas	Eau	3,01
3383	FOS SUR MER	Fos sur Mer	Eau	4,65
20458	PORT ST LOUIS DU RHÔNE	Port St Louis	Eau	3,48

2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

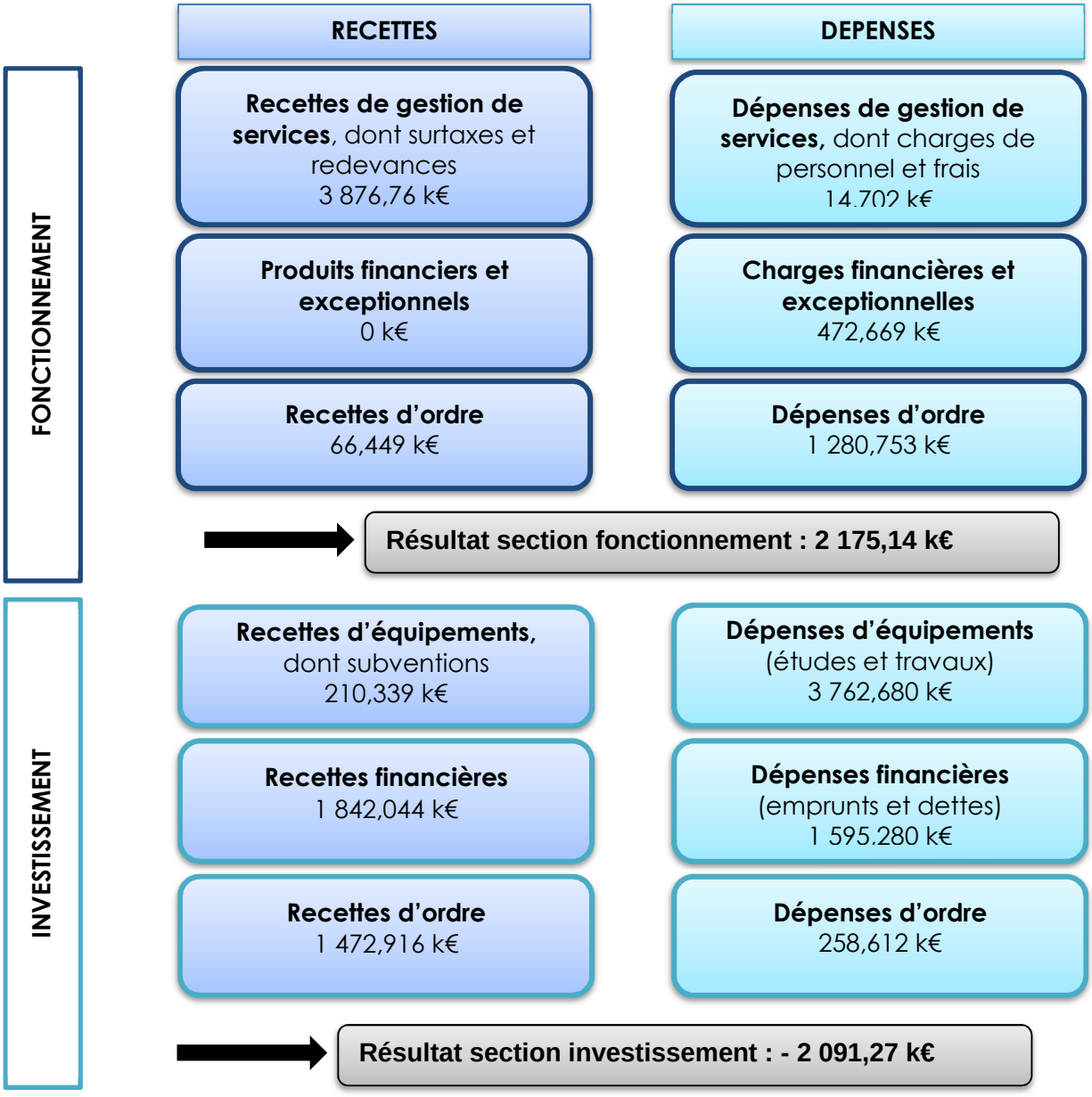
Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	192 290 m³	191 597 m³	**204 950 m³**	6,97 %
Nombre d'abonnés concernés	279	249	**232**	-6,83 %

2.7.4. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- Les grands postes financiers du budget annexe Eau Potable du Territoire :



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette eau au 31/12/2021 :

	Montant en €
Recettes réelles	3 876 760,63
Dépenses réelles	47 198,18
Remboursement de la dette	440 173,12
Epargne brute	3 389 389,33
Capital restant dû au 31/12/2021	21 334 816,91
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	**6,29 années**

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP ET REGIES)

- Suivi du CARE :

	2018	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	11 980 411 €	12 666 492 €	11 137 068 €	10 601 062 €	- 4,81 %
Charges	11 868 628 €	12 178 266 €	11 468 824 €	11 661 542 €	1,68 %
Résultat avant impôt	261 890 €	488 226 €	-331 706 €	-1 060 481 €	-219,70 %
RESULTAT	**174 600 €**	**292 195 €**	**-331 706 €**	**-1 060 481€**	**-219,70 %**

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2020	221 125 €	223 107€	-1 983 €	-229 784 €
2021	744 236 €	414 283 €	329 953 €	100 169 €

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

	2020	2021
Montant des investissements	469 038,96 €	2 052 858 €

- Suivi des engagements contractuels (DSP) /de l'exploitation (régies):

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Contrat pour les communes de Grans et Cornillon-Confoux :

	Prévu au contrat	Réalisé en 2021
Remplacement des compteurs	Aucun compteur de plus de 15 ans	412 compteurs renouvelés, 12 compteurs de plus de 15 avec des problématiques empêchant leur renouvellement
ILVNC	Inférieur à 4 en moyenne sur 2 exercices	Moyenne à 3,81sur les exercices 2020 et 2021
rendement	Atteinte d'un niveau de 88% en fin de contrat pour l'ensemble des deux communes	En moyenne, sur l'exercice 2021, le rendement de Grans et Cornillon-Confoux est de 88,08%

Contrat pour les communes d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône.

	Prévu au contrat	Réalisé en 2021
Renouvellement des branchements	356 sur la durée du contrat	66 réalisés sur l'exercice
Recherche de fuites	-	805 015 ml
Intervention sous 2h	-	95,70% des cas en 2021
Taux de réponse aux courriers sous 8 jours	-	94,4% des cas en 2021

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0004 €/m^3

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé pour près de 6millions d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Sur l'exercice 2021, des travaux d'extension des réseaux d'eau potable ont été réalisés sur 1 975 ml.

ISTRES	***Chemin du Vieux Sulauze***	1 675 ml
ISTRES	***Chemin de Guynemer les Feuillantines***	300 ml

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.8.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Le nouveau contrat qui a démarré sur Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône intègre de nombreux nouveaux équipements. On notera :

- le lancement du déploiement de la télérelève sur l'ensemble de ces 4 communes. Cette opération représente plus de 2 millions d'euros d'investissement sur l'exercice 2021;

- la pose de sondes multicritères afin de prévenir en temps réel, toutes dérives sur la qualité de l'eau au niveau des stations de production ;

- le renforcement de la sécurité des sites de productions avec l'installation de capteurs infrarouge et de caméras.

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

16 chantiers pour des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable ont été réalisés en 2021. Ils concernent :

FOS SUR MER	***PARKING PARSEMAIN***	220,5
FOS SUR MER	***RUE DES MARAIS (côté Camille Pelletan)***	218
ISTRES	***LA PREDINA Impasse de l'Aupière***	27
ISTRES	***Route du Géant Casinon à RASSUEN***	673
ISTRES ENTRESSEN	***LES GINESTES RUE DES BRUNES D'ARLES / BOIS***	119
MIRAMAS	***FARIGOULES - FUSTIER***	30
MIRAMAS	***PERONNE QUENOUILLE***	*608,5*
MIRAMAS	***JEAN MERMOZ***	587,5
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	***RUE GUESDE / RUE GROS***	201,5
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	***RUE DE PROVENCE***	218,5
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	***RUE CONDORCET***	29
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	***RUE ROBESPIERRE***	288
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	***RUE GUY MOQUET***	133
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	***RUE LOMBARD / WALLON***	765,5
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	***PORTE DU MAZET***	246
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	***RUE DANTON***	98

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.8.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Les délégataires ont réalisés sur l'exercice 2021 pour près de 700 000 euros de renouvellements, qu'ils s'agissent de travaux sur les branchements ou de renouvellements sur les installations.

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

On notera notamment la finalisation du schéma directeur sur le Territoire Istres-Ouest Provence, la phase préparatoire à l'étude sur la création d'un nouveau champ captant Nord.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

Concernant le réseau et les ouvrages, le Territoire Istres – Ouest Provence a entamé pour la seconde année consécutive, des travaux notamment sur Entressen, afin de réduire les apports d'eaux claires météoriques et permanentes (suite aux retours des données d'autosurveillance des réseaux).

Cette exercice 2021 a été marquée par la poursuite des travaux de la nouvelle station d'épuration de Fos-sur-Mer (démarrés le 8 juin 2020).

L'intégration de la commune de Fos-sur-Mer au 1er janvier 2021dans le nouveau contrat qui a démarré au 3 septembre 2020.

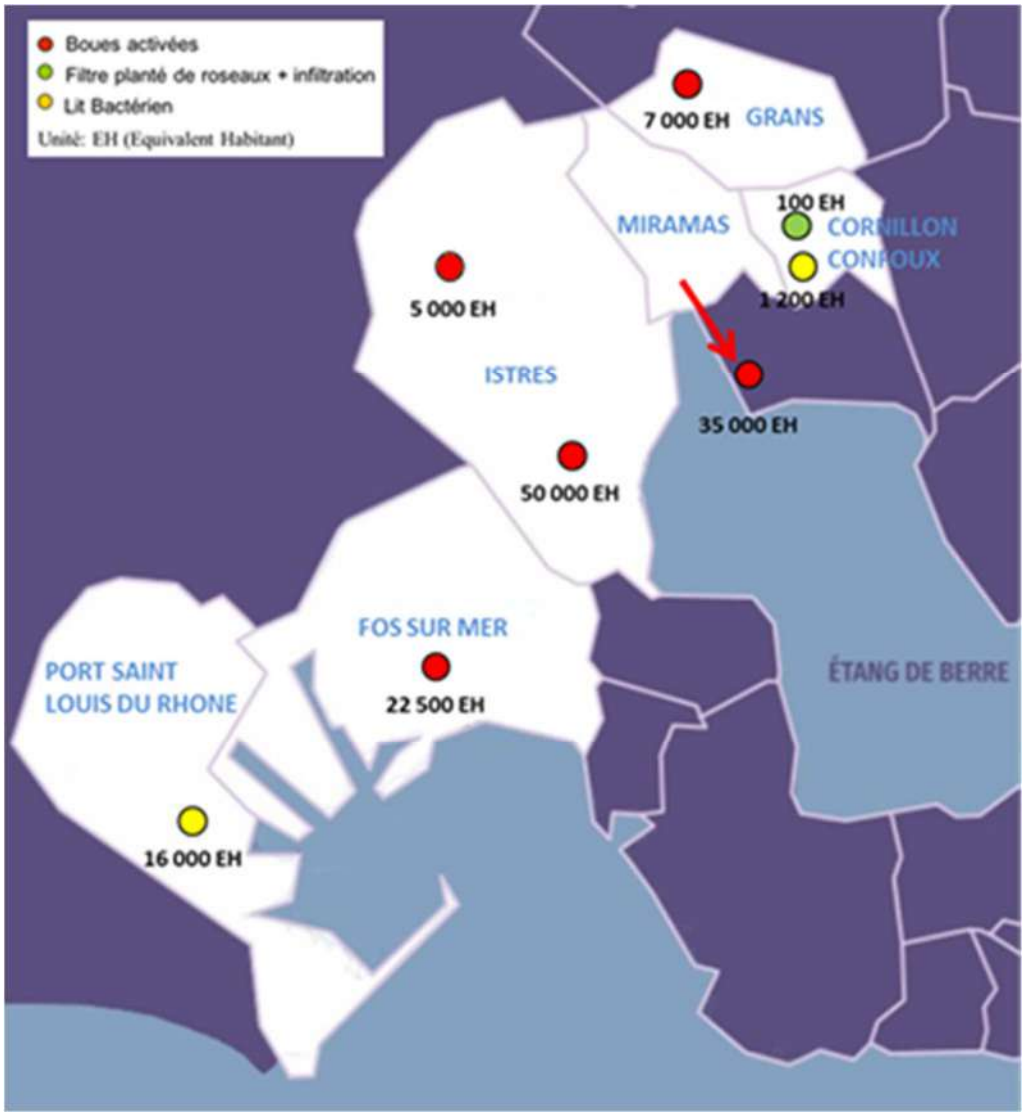
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

3.3.1. LA COLLECTE

En 2021, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 435,74 km.

Le linéaire de réseau 2021 est en augmentation de 2,17 % par rapport à l'année 2020. Il comporte 25,531 km de réseau unitaire et 410,209 km de réseau d'eaux usées (séparatif), dont 42,910 km de canalisation de refoulement.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m³	Lieu du rejet
GRANS	7 000	Boues activées	297 067	Touloubre
CORNILLON VILLAGE	1 200	Lit bactérien	41 533	Touloubre
CORNILLON GRANDES BASTIDES	100	Filtre planté de roseaux	NC	Canal
MIRAMAS/SAINT-CHAMAS	35 000	Boues activées	1 949 000	Etang de Berre
ISTRES ENTRESSEN	5 000	Boues activées	543 452	Canal
ISTRES RASSUEN	50 000	Boues activées	2 465 183	Darse 1 Golfe de Fos
FOS-SUR-MER	22 500	Boues activées	1 359 102	Roubine RN 568 puis Canal d'Arles à Port-de-Bouc
PORT-SAINT-LOUIS DU RHONE	16 000	Lit bactérien	522 016	Rhône

**EH : Equivalent-habitants*

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

3 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le Territoire Istres – Ouest Provence

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	2021
Curage préventif	52,081 km
Interventions de débouchage	384
Inspections télévisées	7,190km
Enquêtes branchements	179 km
Linéaire tests à la fumée	4 829

2,29 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

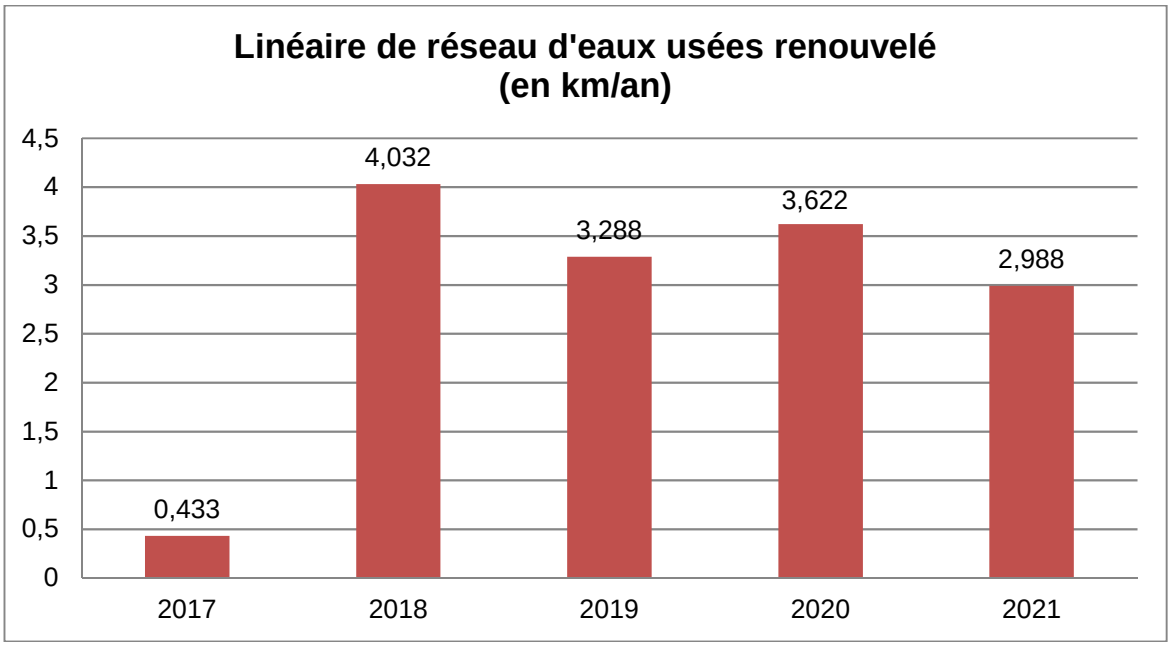
Des sondes ont été déployées en début d'année 2021 afin de mesurer en temps réel l'encrassement des zones considérées comme problématiques. L'engagement pris pour ces zones et de n'avoir aucun débordement par temps sec.

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

La lutte contre les eaux claires parasites, qu'elles soient météoriques ou permanentes et l'un des principaux points d'attention de l'exercice 2021. Des études ont été lancées sur les bassins qui posent aujourd'hui problèmes, pour exemple, sur la commune d'Istres les efforts se sont concentrés sur l'Avenue Jean Lebas et une partie importante d'Entressen.

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 1,05 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Cet indicateur ne prend pas en compte les extensions de réseaux réalisées sur cette même période.

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du territoire Istres Ouest Provence est de 25 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Cet indicateur n'a pas évolué entre l'exercice 2020 et 2021. Néanmoins, celui-ci ne permet pas de valoriser les investigations réalisées sur les communes de Grans et Cornillon-Confoux où la mise à jour des réseaux d'assainissement collectif, selon la norme de classe A est en cours.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

En 2021, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire Istres – Ouest Provence est de 100 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive Européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 100 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des Eaux Usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles règlementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « mesures des rejets » de l'agence de l'eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Volume déversé en m^3	% par rapport au volume entrant à la STEP
2013	2 059	0,023 %
2014	4 266	0,051 %
2015	667	0,0085 %
2016	563	0,0083 %
2017	304	0,0045 %
2018	14 747	0,18%
2019	16 833	0,21 %
2020	7 192	0,096%
2021	15 082	0,0021

Des pluies de fortes intensités à des fréquences rapprochées ont entrainé un fort niveau de déversements sur 'année 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Taux/niveau de conformité 2020 - validé par DDTM13	Taux de conformité 2021 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	100 %	100 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	99,13 %	98,28 %

Le calcul de l'indicateur P254.3 concernant la conformité des performances des équipements d'épuration a été pénalisée en raison de 4 bilans non conformes à raison de deux sur la station d'épuration de Cornillon-Village et de deux sur la station de Miramas / Saint-Chamas. 232 bilans ont été réalisées en 2021 et 228 bilans ont été conformes.

3.6. LA GESTION DES DECHETS

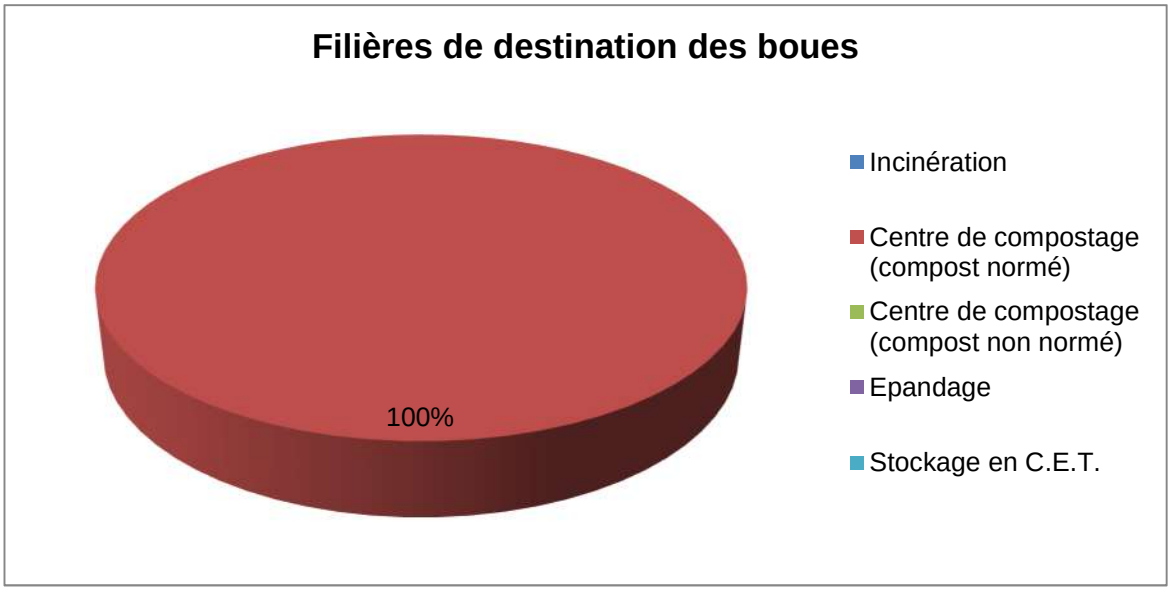
- La gestion des boues :

1 816 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2021 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la règlementation (indicateur P206.3)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué
Sables	114,95
Graisses	73,02
Refus de dégrillage	93,7

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à **Istres (SUEZ)** et à **Aix-en-Provence (SEM)** :

SUEZ :
Zone d'activité Trigance
8.1 Chemin de Capeau à Istres 13 800
Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
Centre relation Clientèle 09.77.40.84.08
Permanence téléphonique 09.69.39.40.50

SEM (Société des Eaux de Marseille) :
275, rue Pierre Duhem
13 856 Aix-en-Provence
Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h30

En dehors des horaires d'ouverture et en **cas d'urgence**, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du **09.77.42.94.34 (SUEZ)** ou **04.91.83.16.15 (SEM).**

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des Eaux Usées (P201.1) est de 95,31 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.
On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,16 / 1 000 hab

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2021, le taux de réclamations (P258.1) est de 7,44 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 5 303 076 m^3

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2021 (P257.0) est de 0,47 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Il est à noter que SUEZ n'a pas émis de factures en 2020 sur les nouveaux contrats. La facturation a démarré en janvier 2021.

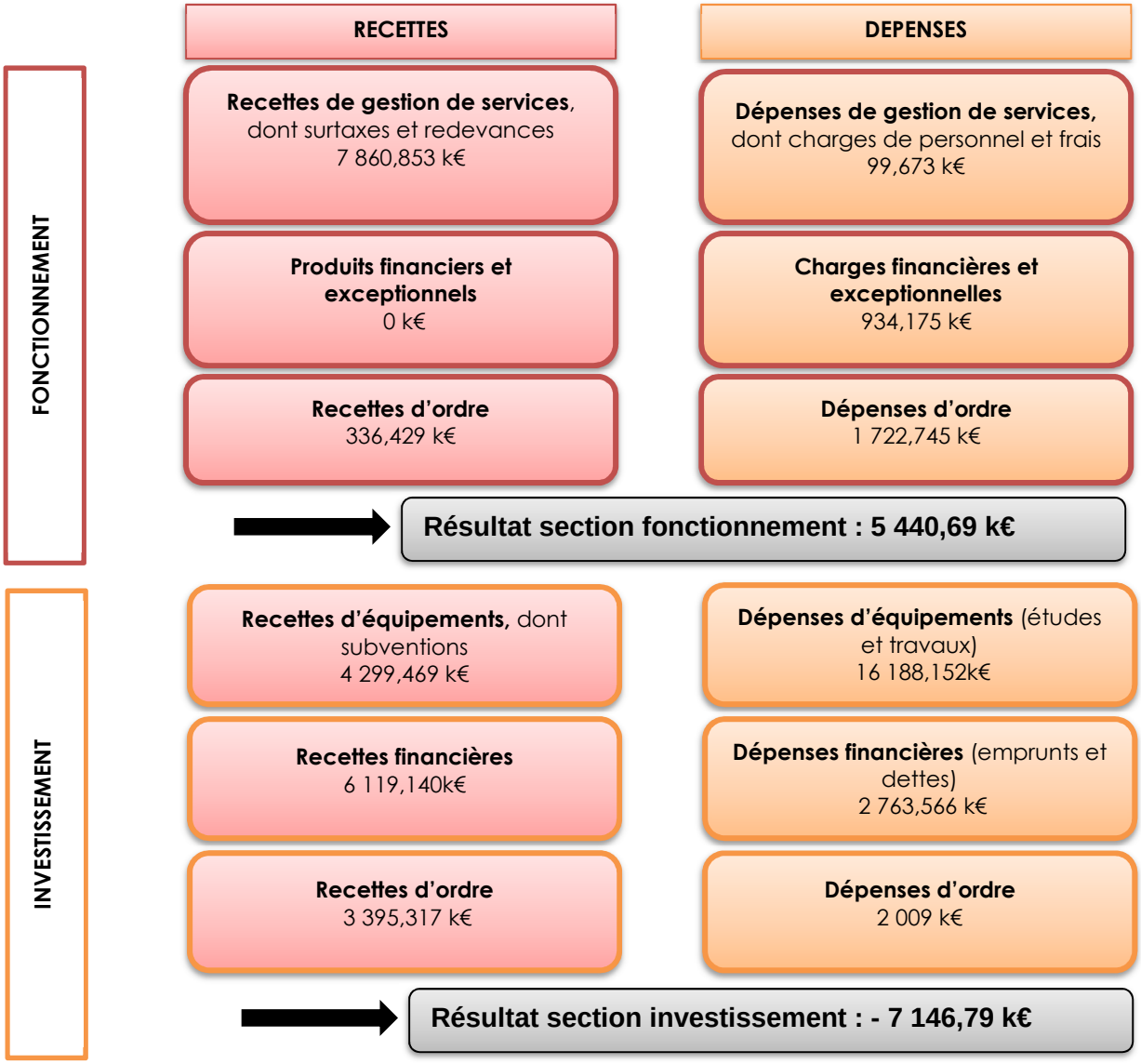
Les taux d'impayés sur les anciens contrats pour l'année 2020 :

Num contrat	Nom contrat	Communes	Domaine	Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)
3355	ISTRES / MIRAMAS	Istres/Miramas	Assainissement	3,04
3382	FOS SUR MER	Fos sur Mer	Assainissement	4,55
3401	COLLECTE PORT ST LOUIS	Port St Louis	Assainissement	3,95
7335	TRAITEMENT PORT ST LOUIS	Port St Louis	Assainissement	4,18

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.8.3. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- Les grands postes du budget annexe Assainissement du Territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette assainissement au 31/12/2021 :

	Montant en €	
Recettes réelles	7 860 853,48	
Dépenses réelles	213 393,45	
	820 454,73	
Epargne brute	6 827 005,30	
Capital restant dû au 31/12/2021	33 128 595,14	
Durée d'extinction de la dette (P256.2)		**4,85 années**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- *SUIVI DU CARE :*

	2018	2019	2020	2021	Ecart / année N-1
Produits	12 487 255 €	13 160 674 €	12 150 516 €	13 189 131 €	8,55 %
Charges	13 283 192 €	14 152 203 €	13 405 382 €	15 131 875 €	12,88 %
Résultat avant impôt	- 795 937 €	- 846 670 €	- 1 264 866 €	-1 942 744 €	53,59 %
Résultat	**- 795 937 €**	**- 889 440 €**	**- 1 427 090 €**	**-1 942 744 €**	**36,13 %**

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône	965 232 €	537 616 €	427 616 €	887 083 €
Grans et Cornillon-Confoux	28 824 €	56 245 €	- 27 421€	-24 785 €

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

	2018	2019	2020	2021
Montant des investissements	0 €	0 €	41 039 €	67 315,98 €

- Suivi des engagements contractuels :

Contrat pour les communes de Grans et Cornillon-Confoux.

	Prévu au contrat	Réalisé en 2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	Seuil de 100 points	Atteinte de l'objectif 105
Nombre d'obstructions	**Nombre d'obstructions inférieur à 0,5 obstruction par an et par km de réseau hors branchement**	Inférieur à 0,5/an/km

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Contrat pour les communes d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône.

	Prévu au contrat	Réalisé en 2021
IVP (périscope)	1400 ml par an	582
ITV	1 400 ml par an	6 607
fumigation	21 200 ml sur la durée du contrat	4 829
Contrôles de branchement lors des campagnes de fumigations	330	174
Nombre d'enquêtes de conformité suite aux contrôles ECPP	150 sur la durée du contrat	1

3.8.4. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0,006 €/m³

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé pour plus de 16 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Sur l'exercice 2021, des travaux d'extension des réseaux d'assainissement collectif ont été réalisés sur 321 ml.

ISTRES	***GIRATOIRE DES BELLONS***	26
ISTRES	***72 CH DE GUYNEMER - LES FEUILLANTINES***	295

3.9.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Le nouveau contrat qui a démarré sur Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône intègre de nombreux nouveaux équipements. On notera :

- la sécurisation des sites de productions avec l'installation de capteurs infrarouge et de caméras ;

- la mise en place de sondes d'encrassement sur les points critiques du réseau EU ;

- la mise en service des postes H2S, notamment sur la commune de Fos-sur-Mer.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

14 chantiers pour des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif ont été réalisés en 2021. Ils concernent :

ISTRES	***LA PREDINA Impasse de l'Aupière***	27
ISTRES	***RASSUEN GEANT***	171
ISTRES ENTRESSEN	***LES GINESTES RUE DES BRUNES D'ARLES***	333
ISTRES ENTRESSEN	***LES GINESTES - SERPOLET PEBRE D'AI***	101
ISTRES ENTRESSEN	***LES GINESTES - FARIGOULES***	223
MIRAMAS	***FARIGOULES - FUSTIER***	73
MIRAMAS	***PERONNE QUENOUILLE***	682
MIRAMAS	***ROUTE DES CHIRONS***	161
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	***RUE GUESDE / RUE GROS***	150
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	***RUE DE PROVENCE***	180
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	***RUE CONDORCET***	107
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	***RUE GUY MOQUET***	135
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	***RUE LOMBARD / WALLON***	734
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	***RUE DANTON***	95

3.9.2.2. A LA CHARGE DES OPERATEURS /GESTIONNAIRES

Les délégataires ont réalisé sur l'exercice 2021 pour près de 900 000 euros de renouvellements, qu'ils s'agissent de travaux sur les branchements ou de renouvellements sur les installations.

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

On notera notamment la poursuite des travaux de la station d'épuration (traitement membranaire) de Fos-sur-Mer, les études pour la réhabilitation de la station d'épuration de Cornillon-Village

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



4.2. FAITS MARQUANTS

Le logiciel métier dédié à l'assainissement non collectif, Y-PRESIA, a été déployé sur l'ensemble de la métropole durant l'année 2021.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire Istres – Ouest Provence existe depuis le 31 juillet 2006. Un recensement réalisé entre de 2006 et 2007 a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à 2 105 :

- 2 055 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalents-habitant) ;
- 50 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et règlementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (périodicité de 10 ans) ;
- Conseil aux usagers.

En 2021, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (D302.0) est de 100 points/140

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	**20**	**OUI**	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	**20**	**OUI**	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	**30**	**OUI**	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	**30**	**OUI**	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	**10**		**NON**
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	**20**		**NON**
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	**10**		**NON**

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- <u>Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :</u>

Type de contrôle	2019	2020	2021
Examen préalable de conception DC 332	29	17	**18**
Vérification de l'exécution DC 333	19	9	**15**
Diagnostic de bon fonctionnement	51	45	**45**
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	36	10	**16**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



- La conformité des installations

• Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166) = 430

• Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = 287

• Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) = 795

• Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (DC.320) = 2

• Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = 78

• Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (DC.322) = 0

• Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = 8

En 2021, le taux de conformité des installations d'Assainissement Non Collectif est de 90,20 %

Cet indicateur est calculé suivant la formule suivante :

(Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

4.5. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

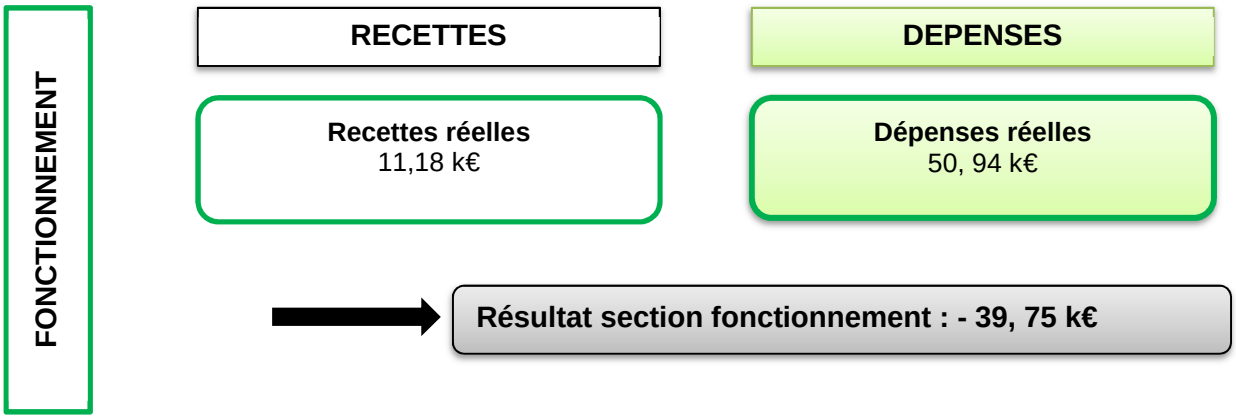
- La tarification :

  Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du Conseil de Territoire Istres–Ouest Provence, n°005-8710/20 du 15 octobre 2020.

Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	85 €
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter > à 20 EH	90 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	100 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter > à 20 EH	150 €
Contrôle ponctuel de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité < à 20 EH	110 €
Contrôle ponctuel de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	120 €
Contrôle ponctuel de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité < à 20 EH (groupé jusqu'à 20 contrôles)	110 €

- Les grands postes du budget du SPANC (inclus au CA du Budget Annexe Assainissement) :



Les charges salariales du SPANC sont prisent en compte.
Les recettes générées par le service sont les suivantes :

- service obligatoire : 11 185 €,

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m^3 d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m^3):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m3 le 1er janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'eau et de l'assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

DISTRIBUTION DE L'EAU		**Grans et Cornillon-Confoux**	**Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône**
Opérateur / Gestionnaire	Part fixe (abonnement)	35,1400 €	1,0530 €
	Part variable	86,0520 €	43,9800 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	0,0000 €	0,0000 €
	Part variable	42,0000 €	77,2400 €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	33,6000 €	33,6000 €
	Redevance préservation des ressources en eau	7,2000 €	3,0000 €
SOUS-TOTAL HT		**203,9920 €**	**158,8730 €**
TVA 5,5%		11,2196 €	8,7380 €
SOUS-TOTAL TTC		**215,2116 €**	**167,6110 €**
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		**Grans et Cornillon-Confoux**	**Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône**
Opérateur / Gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	28,2600 €	15,8490 €
	Part variable	135,7680 €	77,3940 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	0,0000 €	0,0000 €
	Part variable	86,4000 €	178,5480 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	19,2000 €	18,0000 €
SOUS-TOTAL HT		**269,6280 €**	**289,7910 €**
TVA 10%		26,9628 €	28,9791 €
SOUS-TOTAL TTC		**296,5908 €**	**318,7701 €**
PRIX TOTAL TTC		**511,8024 €**	**486,3811 €**
PRIX TOTAL TTC PAR M^3		**4,2650 €**	**4,0532 €**

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatif d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

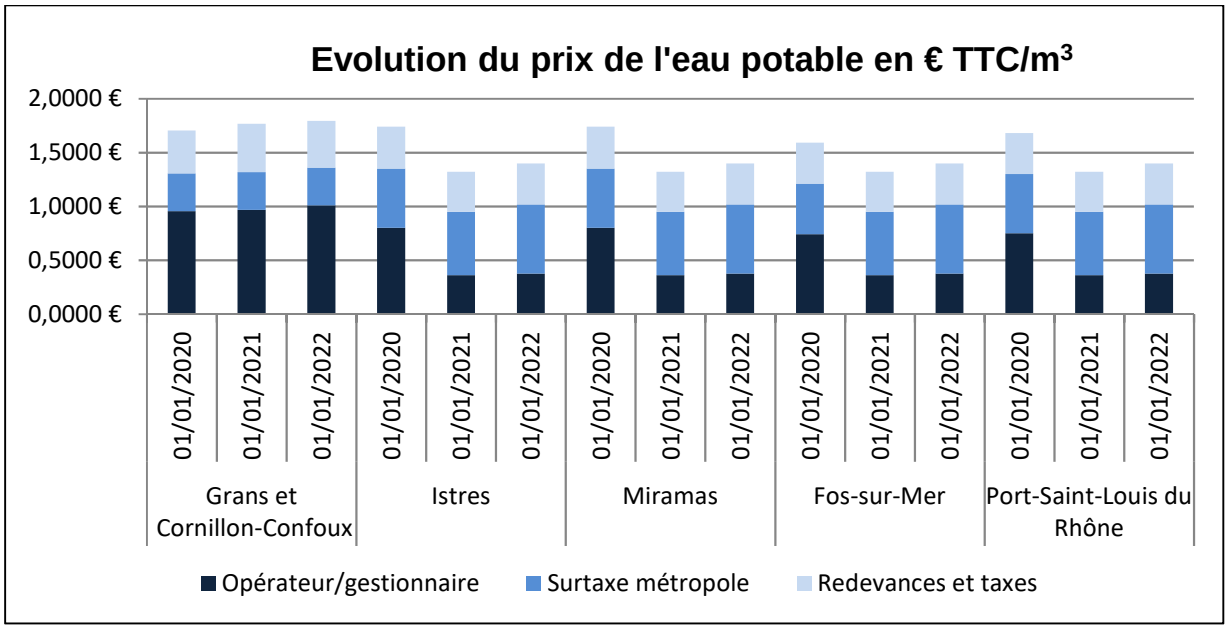
Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m³ reste une facture théorique.

Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m³ au 01/01/2022		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Grans et Cornillon-Confoux	Distribution de l'eau	1,79 €	1,70 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,47 €	2,21 €
	Total	**4,26 €**	**3,91 €**
Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône	Distribution de l'eau	1,44 €	1,44 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,62 €	2,62 €
	Total	**4,06 €**	**4,06 €**

5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :

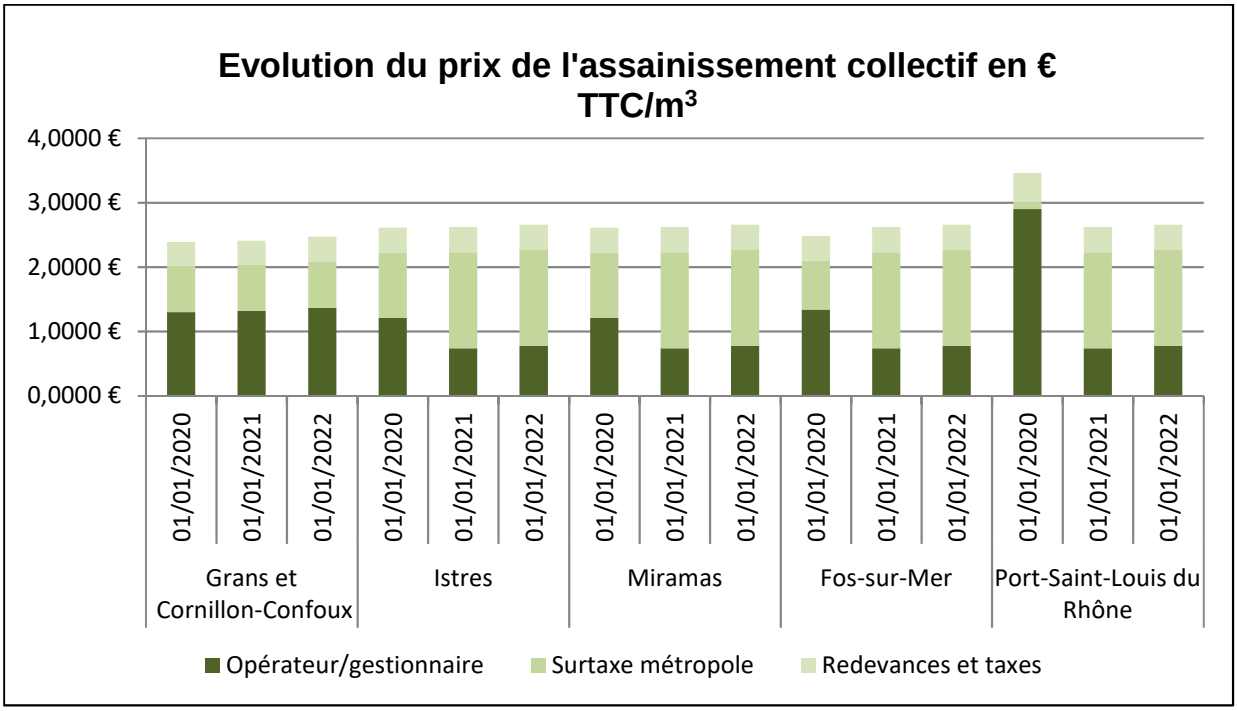


Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Grans et Cornillon-Confoux	Opérateur/gestionnaire	0,9550 €	0,9680	1,0099 €	4,33%
	Surtaxe métropole	0,3500 €	0,3500	0,3500 €	0,00%
	Redevances et taxes	0,4000 €	0,4500	0,4335 €	-3,67%
	Total	**1,71 €**	**1,77 €**	**1,79 €**	**1,44%**
Istres	Opérateur/gestionnaire	0,8000 €	0,3600 €	0,3753 €	4,24%
	Surtaxe métropole	0,5500 €	0,5900 €	0,6437 €	9,10%
	Redevances et taxes	0,3900 €	0,3700 €	0,3778 €	2,11%
	Total	**1,7400 €**	**1,3200 €**	**1,3968 €**	**5,82%**
Miramas	Opérateur/gestionnaire	0,8000 €	0,3600 €	0,3753 €	4,24%
	Surtaxe métropole	0,5500 €	0,5900 €	0,6437 €	9,10%
	Redevances et taxes	0,3900 €	0,3700 €	0,3778 €	2,11%
	Total	**1,7400 €**	**1,3200 €**	**1,3968 €**	**5,82%**
Fos-sur-Mer	Opérateur/gestionnaire	0,7400 €	0,3600 €	0,3753 €	4,24%
	Surtaxe métropole	0,4700 €	0,5900 €	0,6437 €	9,10%
	Redevances et taxes	0,3800 €	0,3700 €	0,3778 €	2,11%
	Total	**1,5900 €**	**1,3200 €**	**1,3968 €**	**5,82%**
Port-Saint-Louis du Rhône	Opérateur/gestionnaire	0,7500 €	0,3600 €	0,3753 €	4,24%
	Surtaxe métropole	0,5500 €	0,5900 €	0,6437 €	9,10%
	Redevances et taxes	0,3800 €	0,3700 €	0,3778 €	2,11%
	Total	**1,6800 €**	**1,3200 €**	**1,3968 €**	**5,82%**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

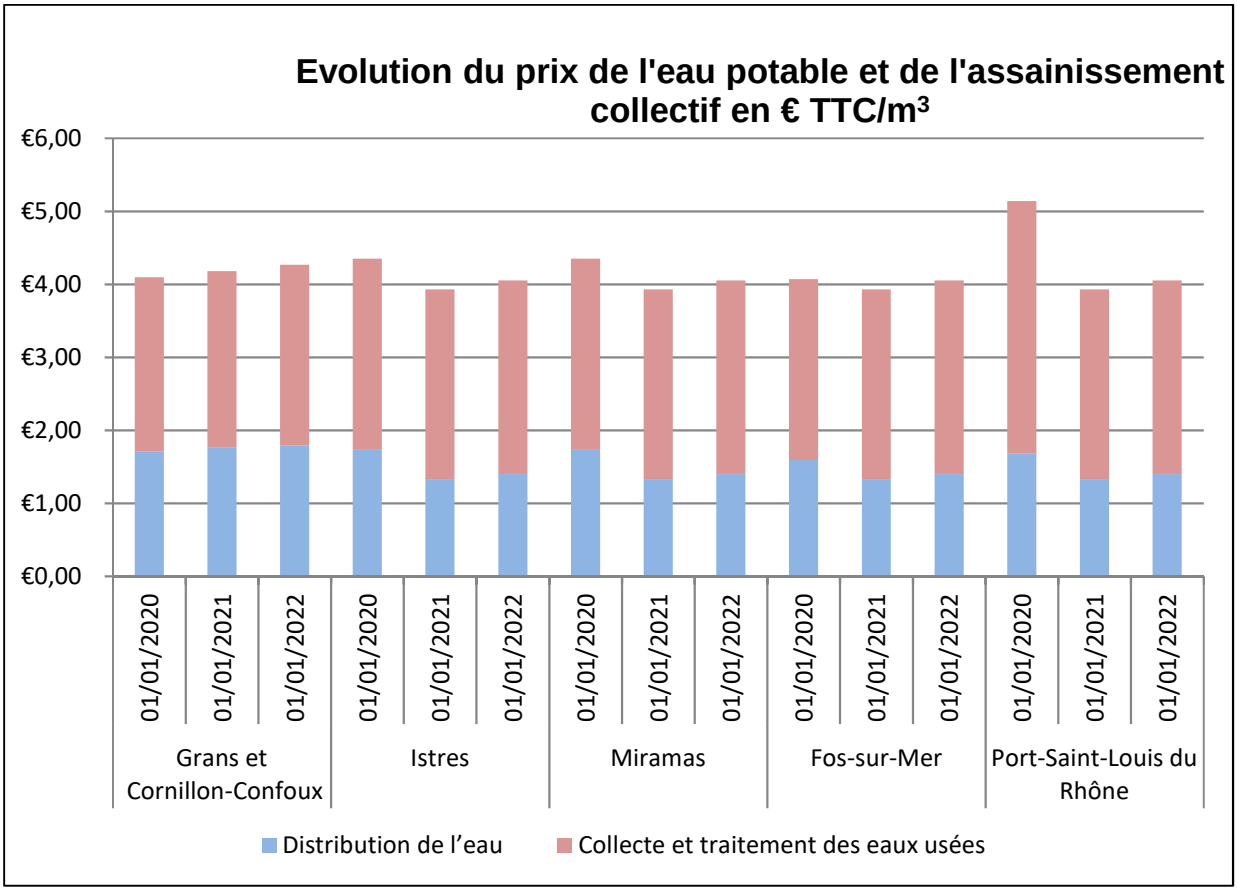
- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Grans et Cornillon-Confoux	Opérateur/gestionnaire	1,30 €	1,32	1,37 €	3,55%
	Surtaxe métropole	0,72 €	0,72	0,72 €	0,00%
	Redevances et taxes	0,37 €	0,37	0,38 €	3,97%
	Total	**2,39 €**	**2,41 €**	**2,47 €**	2,56%
Istres	Opérateur/gestionnaire	1,21 €	0,74 €	0,78 €	5,00%
	Surtaxe métropole	1,01 €	1,49 €	1,49 €	-0,14%
	Redevances et taxes	0,39 €	0,39 €	0,39 €	0,38%
	Total	**2,61 €**	**2,61 €**	**2,66 €**	1,78%
Miramas	Opérateur/gestionnaire	1,21 €	0,74 €	0,78 €	5,00%
	Surtaxe métropole	1,01 €	1,49 €	1,49 €	-0,14%
	Redevances et taxes	0,39 €	0,39 €	0,39 €	0,38%
	Total	**2,61 €**	**2,61 €**	**2,66 €**	1,78%
Fos-sur-Mer	Opérateur/gestionnaire	1,34 €	0,74 €	0,78 €	5,00%
	Surtaxe métropole	0,76 €	1,49 €	1,49 €	-0,14%
	Redevances et taxes	0,38 €	0,39 €	0,39 €	0,38%
	Total	**2,48 €**	**2,61 €**	**2,66 €**	1,78%
Port-Saint-Louis du Rhône	Opérateur/gestionnaire	2,90 €	0,74 €	0,78 €	5,00%
	Surtaxe métropole	0,10 €	1,49 €	1,49 €	-0,14%
	Redevances et taxes	0,46 €	0,39 €	0,39 €	0,38%
	Total	**3,46 €**	**2,61 €**	**2,66 €**	1,78%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Grans et Cornillon-Confoux	Distribution de l'eau	1,71 €	1,77 €	1,79 €	1,44%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,39 €	2,41 €	2,47 €	2,56%
	Total	**4,10 €**	**4,18 €**	**4,26 €**	2,08%
Istres	Distribution de l'eau	1,74 €	1,32 €	1,40 €	5,82%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,61 €	2,61 €	2,66 €	1,78%
	Total	**4,35 €**	**3,93 €**	**4,05 €**	3,14%
Miramas	Distribution de l'eau	1,74 €	1,32 €	1,40 €	5,82%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,61 €	2,61 €	2,66 €	1,78%
	Total	**4,35 €**	**3,93 €**	**4,05 €**	3,14%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Fos-sur-Mer	Distribution de l'eau	1,59 €	1,32 €	1,40 €	5,82%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,48 €	2,61 €	2,66 €	1,78%
	Total	**4,07 €**	**3,93 €**	**4,05 €**	3,14%
Port-Saint-Louis du Rhône	Distribution de l'eau	1,68 €	1,32 €	1,40 €	5,82%
	Collecte et traitement des eaux usées	3,46 €	2,61 €	2,66 €	1,78%
	Total	**5,14 €**	**3,93 €**	**4,05 €**	3,14%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (participation pour raccordement à l'égout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.
Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du code de la santé publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibérations du SAN Ouest Provence n°624/15 du 1 décembre 2015 et n°20/16 du 23 juin 2016.

Le montant total des recettes 2021 liées à la PFAC s'élève à 1 397411,11 €, en augmentation de quasi 17% par rapport à l'exercice 2020 (impacté par le COVID).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

- Amélioration des performances énergétiques

Poursuite du renouvellement des équipements électromécaniques par des équivalents moins énergivores ;

Souscription à des contrats d'énergie verte pour les sites exploités ;

Déploiement de véhicules électriques pour une partie des agents d'exploitation ;

Mise

- Bilans carbone et certification

Etude lancée pour la mise en place d'un point zéro sur les communes d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône.

- REUSE

La REUSE de la station d'épuration d'Istres-Rassuen a été mise en service l'an dernier.

- Mise en service d'un nouveau centre de compostage des boues d'épuration

L'ensemble des boues des stations d'épuration d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône sera désormais valorisé sur le nouveau site de compostage des boues d'épuration d'Istres. Celui-ci a été mis en service courant second semestre 2021.

6.2. ACTIONS DE SOLIDARITE

6.2.1. COOPERATION DECENTRALISEE

Le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence à pour la seconde année consécutive, participé au titre de la loi Oudin-Santini à l'analyse des candidatures pour les projets d'aides à la solidarité internationale. Les délégataires ont également accompagné la Métropole en reversant un pourcentage de leur chiffre d'affaires.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	**Territoire**
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	**251**
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	**0**
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	**100,00**
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	**100**
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	**0**
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	**100,00**
VP.062 - Volume prélevé	m^3	**9 401 665**
VP.059 - Volume produit	m^3	**9 386 407**
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m^3	**0**
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	*m^3*	**268 770**
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	**2**
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m^3	**646 220**
Volume exporté hors métropole	*m^3*	**9 453**
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m^3	**6 833 146**
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m^3	**0**
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m^3	**6 833 146**
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m^3	**147 298**
VP.220 - Volume de service du réseau	m^3	**42 431**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**544,81**
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	**79,51**
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m^3/km/j	**9,6**
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m^3/km/j	**8,6**
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**28,29**
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	**4,46**
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	**1,04**
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	**105**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**40 214**
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**51 023**
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	**81**
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	**2,01**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	**2**
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	**99,7**
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		323
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	**8,03**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**2 427,79**
Volume facturés	m^3	**6 857 564**
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	**0,0004**
VP.182 - Encours total de la dette	€	***21 334 817***
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	***3 389 389***
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**6,29**
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	***7 762***
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	***1 614 096***
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	**0,48 %**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	**3**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**435,73**
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	**25**
VP.046 - Nombre de points noirs	u	**17**
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	**3,90**
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**14,36**
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	**2,99**
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	**0,66**
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**100,00**
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	**100**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	***4 357,90***
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**100,00**
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**100!**
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	**98,53**
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	**1 816**
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	**100**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**37 377**
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**88 538**
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	**39 214**
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	**95,31**
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	**14**
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	**0,16**
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	**278**
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	**7,44**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**3 024,81**
VP.068 - Volume facturé	m^3	***5 303 076***
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	**0,0006**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VP.182 - Encours total de la dette	€	33128595,1
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	6827005,3
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**4,85**
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	***8 428***
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	***1 780 045***
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	**0,47 %**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	**101975,0**
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	**4,2**
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	**4283,0**
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	**100,0**
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	u	**1,0**
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	**O**
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	**2072,0**
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**2015,0**
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**57,0**
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	**430,0**
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	**287,0**
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	**795,0**
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	**90,2**
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	**2,0**
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	**78,0**
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	**0,0**
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	**121,0**
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	**11185,0**
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	**93,5**
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	**110,0**
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	**O**
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	**O**
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	**O**
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	**O**
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	**O**
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	**N**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	**N**
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	**O**
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	**15,0**
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	**6,0**
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	**9,0**
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	**0,0**
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	**6,0**
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	**18,0**
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	**70,0**
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	**0,0**
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	**O**
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	**10,0**
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	**O**
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	**O**
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	**O**
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	**O**
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	**O**
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	**O**
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	**N**
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	**N**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Istres	Miramas	Fos-sur-Mer	PSL
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS					
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	1,40	1,40	1,40	1,40
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	45,03	45,03	45,03	45,03
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	77,24	78,24	79,24	80,24
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	45,34	45,34	45,34	45,34
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	1,05	1,05	1,05	1,05
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	-	-	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50	5,50	5,50
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	3,00	3,00	3,00	3,00
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	33,60	33,60	33,60	33,60
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU					
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	99	65	33	23
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0	0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	25	20	12	12
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0	0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m³	3 644 307	2 928 010	1 915 002	634 180
VP.059 - Volume produit	m³	3 644 307	2 928 010	1 915 002	618 922
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m³	0	0	0	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	*m³*	0	0	0	168 450
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%				
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION					
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m³	0	646 220	0	0
Volume exporté hors métropole	*m³*	0	0	0	9 453
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	3 001 926	1 600 777	1 306 133	603 642
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³				
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	3 001 926	1 600 777	1 306 133	603 642

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VP.221 - Volume consommé sans comptage	m^3	42 054	35 611	38 322	22 879
VP.220 - Volume de service du réseau	m^3	15 171	4 556	13 097	3 569
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	200,78	116,93	98,37	80,80
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	83,94	78,11	70,89	81,00
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m^3/km/j	8,8	16,0	17,0	5,9
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m^3/km/j	8,0	15,0	15,5	5,0
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	28,29			
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	4,46			
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	2,82	0,00	0,00	0,00
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	105	105	105	105
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER					
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	16 921	8 913	7 466	4 300
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	44 283			
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	78			
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,07			
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2	2	2	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,7	99,7	99,7	99,7
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		323			
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	8,59			
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE					
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	907,59	865,77	61,48	592,95
Volume facturés	m^3	*2 905 825*	*1 864 988*	*1 270 628*	*525 895*
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	0,0003	0,0005	0,0000	0,0010
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€				
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€				
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

NR : non renseigné

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Istres	Miramas	Fos-sur-Mer	PSL
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS					
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	2,66	2,66	2,66	2,66
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	93,24	93,24	93,24	93,24
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	178,55	178,55	178,55	178,55
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	46,98	46,98	46,98	46,98
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	15,85	15,85	15,85	15,85
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	-	-	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00	10,00	10,00	10,00
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	18,00	18,00	18,00	18,00
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE					
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	1	1		1
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	160,89	115,03	79,44	42,87
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	25	25	25	25
VP.046 - Nombre de points noirs	u	10			
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	6,22			
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	2,69	3,40	1,77	5,80
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,68	0,90	0,00	1,40
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	**0,33**	**0,59**	**0,45**	**2,71**
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION					
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	*1 549,60*	*1 393,30*	*689,90*	*365,10*
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00	100,00	100,00	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	768	619	283	88
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER					

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VP.056 - Nombre d'abonnés	u	15 918	8 428	7 121	3 913
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	82 480			
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	36 977			
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	95,68			
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	14			
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,17			
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	278			
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	7,86			
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE					
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	3 024,81			
VP.068 - Volume facturé	m^3	*5 081 018*			
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	0,0006			
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€				
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€				
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	!			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Grans	Cornillon
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS			
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	1,79	1,79
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	121,19	121,19
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	42,00	42,00
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	52,02	52,02
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	35,14	35,14
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	7,20	7,20
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	33,60	33,60
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU			
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	17	14
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	17	14
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m³	280 166	0
VP.059 - Volume produit	m³	280 166	0
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m³	0	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	*m³*	0	100 320
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60	60
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION			
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m³	0	0
Volume exporté hors métropole	*m³*	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	231 146	89 522
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	0	0
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	231 146	89 522
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	6 202	2 230
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	4 861	1 177
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	29,50	18,43
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	86,45	92,63
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	4,6	1,6
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	3,5	1,1

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km		
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km		
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,00	0,00
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	110	110
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER			
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	1 935	679
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	5 280	1 460
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	2	1
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	1,03	1,47
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	8	8
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		0	0
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,00	0,00
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE			
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€		
Volume facturés	m^3	*204 419*	*85 809*
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€		
VP.183 - Epargne brute annuelle	€		
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années		
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	*4 393*	*3 369*
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	*309 879*	*124 416*
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	1,42%	2,71%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Grans	Cornillon
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS			
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	2,47	2,47
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	164,03	164,03
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	86,40	86,40
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	46,16	46,16
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	28,26	28,26
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00	10,00
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	19,20	19,20
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE			
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0	0
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	27,09	10,41
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	105	105
VP.046 - Nombre de points noirs	u	7	0
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	25,84	0,00
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,71	0,00
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,00	0,00
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	**0,52**	**0,00**
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION			
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	*296,00*	*64,00*
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00	0,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	56	2
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER			
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	1 610	387
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	5 048	1 010

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	1 660	578
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	97	67
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,00	0,00
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	0	0
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,00	0,00
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE			
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	0,00	0,00
VP.068 - Volume facturé	m^3	*178 781*	*43 277*
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	0,0000	0,0000
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	*5 965*	*2 463*
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	*379 638*	*88 937*
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	1,57%	2,77%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ISTRES**

Gestionnaire du réseau : AMP CT5-ISTRES OUEST-PROVENCE

Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA CASPIENNE F1 Procédure de protection terminée
Captage : LA CASPIENNE F2 Procédure de protection terminée
Captage : LA CASPIENNE F5 Procédure de protection terminée
Station de production : CASPIENNE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 85 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 12 mg/L Valeur moyenne : 10,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 35,1 °F Valeur minimale atteinte : 34 °F Valeur maximale atteinte : 35,8 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0.019 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2554 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,015 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ISTRES-ENTRESSEN**

Gestionnaire du réseau : AMP CT5-ISTRES OUEST-PROVENCE

Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES CANAUX JUMEAUX Procédure de protection terminée

Station de production : ENTRESSEN

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 6,6 mg/L Valeur moyenne : 6 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 31,4 °F Valeur minimale atteinte : 30 °F Valeur maximale atteinte : 32,3 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.018 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MIRAMAS**

Gestionnaire du réseau : AMP CT5-ISTRES OUEST-PROVENCE

Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : SULAUZE Procédure de protection terminée
Station de production : SULAUZE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 65 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 8,7 mg/L Valeur moyenne : 7,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 33,1 °F Valeur minimale atteinte : 8,5 °F Valeur maximale atteinte : 36,9 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0.1 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2551 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,018 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **FOS-SUR-MER**

Gestionnaire du réseau : AMP CT5-ISTRES OUEST-PROVENCE

Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : FANFARIGOULE_TUBE (FOS) F1 Procédure de protection en cours
Captage : FANFARIGOULE_TUBE (FOS) F2 Procédure de protection en cours
Captage : FANFARIGOULE_TUBE (FOS) F3 Procédure de protection en cours
Captage : FANFARIGOULE_TUBE (FOS) F4 Procédure de protection en cours
Station de production : FANFARIGOULE (FOS)



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 33 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 10 mg/L Valeur moyenne : 9,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 34,6 °F Valeur minimale atteinte : 32,8 °F Valeur maximale atteinte : 35,6 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.012 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1916 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT5-ISTRES OUEST-PROVENCE

Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA PISSAROTTE Procédure de protection en cours
Station de production : LA PISSAROTTE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 18 mg/L Valeur moyenne : 16,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 32,3 °F Valeur minimale atteinte : 31,1 °F Valeur maximale atteinte : 33,1 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1917 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GRANS**

Gestionnaire du réseau : AMP CT5-ISTRES OUEST-PROVENCE

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : MARY-ROSE Procédure de protection terminée
Station de production : MARIE-ROSE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 12 mg/L Valeur moyenne : 10,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 40,5 °F Valeur minimale atteinte : 39,3 °F Valeur maximale atteinte : 42 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1278 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CORNILLON-CONFOUX**

Gestionnaire du réseau : AMP CT5-ISTRES OUEST-PROVENCE

Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : SIBOURG Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : LANCON-DE-PROVENCE
Station de production : SIBOURG



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,1 mg/L Valeur moyenne : 1,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 22,2 °F Valeur minimale atteinte : 19,4 °F Valeur maximale atteinte : 24,8 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1276 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,035 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 4 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION (usager)

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Secteur de facturation Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2022

DISTRIBUTION DE L'EAU			**Unité**	**Quantité**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe			2	0 ,5265 €	1,053 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	60	0,2094 €	17,64 €
		Tranche 2	**m³**	60	0,5236 €	31,416 €
		Tranche 3	**m³**	0	0,9262 €	0,00 €
		Tranche 4	**m³**	0	0,9262 €	0,00 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	60	0,6024 €	36,144 €
		Tranche 2	**m³**	60	0,6849 €	41,094 €
		Tranche 3	**m³**	0	0,7150 €	0,00 €
		Tranche 4	**m³**	0	0,7298 €	0,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0,28 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0,025 €	3,00 €
					SOUS-TOTAL HT	163,947 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe			2	7,9245 €	15,849 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	60	0,3685 €	22,11 €
		Tranche 2	**m³**	60	0,9214 €	50,284 €
		Tranche 3	**m³**	0	1,6314 €	0,00 €
		Tranche 4	**m³**	0	1,6314 €	0,00 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		**m³**	120	1,4879 €	178,548 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0,16 €	19,20 €
					SOUS-TOTAL HT	285,991 €
					TOTAL HT	449,938 €
					TVA 5,50 %	9,017 €
					TVA 10 %	28,599 €
					TOTAL GENERAL TTC	487,554 €
					PRIX MOYEN TTC PAR M³	**4,06 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Secteur de facturation Grans et Cornillon-Confoux
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2022

DISTRIBUTION DE L'EAU			**Unité**	**Quantité**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe			2	17,57 €	35,14 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	120	0,6302 €	75,624 €
		Tranche 2	**m³**	0	0,8040 €	0,00 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		**m³**	120	0,35 €	42,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0,28 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0,06 €	7,20 €
					SOUS-TOTAL HT	193,564 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe			2	14,13 €	28,26 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	120	0,8920 €	107,04 €
		Tranche 2	**m³**	0	1,3708 €	0,00 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		**m³**	120	0,72 €	86,40 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0,16 €	19,20 €
					SOUS-TOTAL HT	241,26 €
					TOTAL HT	434,824 €
					TVA 5,50 %	10,646 €
					TVA 10 %	24,125 €
					TOTAL GENERAL TTC	**469,595 €**
					PRIX MOYEN TTC PAR M³	**3,91 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 5 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de Démarrage	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE						
Grans / Cornillon-Confoux	Société des Eaux de Marseille	01/01/2016	12 ans	31/12/2027		
Nouveau contrat AEP	Société SUEZ	03/09/2020	8 ans 10 mois	30/06/2029	0	Périmètre des communes d'Istres, Miramas, Port-Saint-Louis du Rhône (Fos-sur-Mer a intégré ce contrat au 01/01/2021) Avenant 1 : 25/02/2021 reprises erreurs matérielles, modification SEERC/SUEZ et ajout nouveaux prix

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF						
Grans / Cornillon-Confoux	Société des Eaux de Marseille	01/01/2016	12 ans	31/12/2027		
Nouveau contrat EU	Société SUEZ	03/09/2020	8 ans 10 mois	30/06/2029	0	Périmètre des communes d'Istres, Miramas, Port-Saint-Louis du Rhône partie collecte et traitement (Fos-sur-Mer a intégré ce contrat au 01/01/2021) Avenant 1 : 25/02/2021 reprises erreurs matérielles, modification SEERC/SUEZ et ajout nouveaux prix Avenant 2 : 15/04/2021 avenant covid ajout nouveaux prix

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 6 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE)

	Grans et Cornillon-Confoux		Fos-sur-Mer	Istres et Miramas	Port-Saint-Louis du Rhône	Nouveau contrat	
En k €	2020	2021	2020	Jusqu'au 02/09/2020	Jusqu'au 02/09/2020	A partir du 03/09/2020	2021
PRODUITS	513,968	574,132	1926,54	6 751,19	750,18	1195,19	10 026,93
1- EXPLOITATION DU SERVICE	262,612	308,604	1 016,41	2 965,13	267,94	1179,8	3 642,64
2- COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	155,105	173,636	787,03	3 370,73	441,07		5 726,38
3- TRAVAUX ATTRIBUES A TITRE EXCLUSIF	65,707	46,908	81,95	286,47	23,16	18,03	314,77
4- PRODUITS ACCESSOIRES	30,544	44,983	41,15	128,86	18,02	-2,64	343,13
CHARGES	620,234	687,082	1 874,12	6 604,86	874,43	1 495,18	10 974,46
1- PERSONNEL	161,902	171,806	409,98	1 180,36	245,31	626,64	1 731,84
2- CHARGES DE PRODUCTIONS							
2.1 - Energie électrique	4,146	17,4	42,43	107,41	13,16	90,79	254,67
2.2 – Achats d'eau	75,49	76,067	0				
2.3 – Produits de traitement	2,047	2,741	0	11,55		4,29	16,08
3- ANALYSES	2,829	3,961	6,18	15,19	2,65	6,39	25,66
4- SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	101,473	98,646	108,33	373,02	39,44	127,49	823,3
5- IMPÔTS ET TAXES (1)	18,687	32,486	15,4	21,92	2,04	9,63	29,56
6- AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION			158,85	494,25	71,59	225,21	827,91
6.1 – Télécommunications, postes, fournitures	3,556	4,64	6,37	20,33	3,07	11,41	36,02
6.2 – Engins, Véhicules et déplacements	6,216	7,677	15,42	51,65	9,21	21,26	106,95
6.3 – Informatique	13,79	19,264	90,68	248,73	40,89	110,38	470,56
6.4 – Assurances	0,807	1,629	6,9	19,18	1,04	6,1	18,65
6.5 – Locaux	10,352	8,607	22,74	76,52	10,72	37,71	68,85
6.6 - Autres	8,962	10,686					
7- FRAIS DE CONTRÔLE	4,233	4,29	9,97	12,74	2,85		

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8- REDEVANCES CONTRACTUELLES (2)	1,2	1,2	13,24				
9- CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX DE RECHERCHE	3,316	4,558	37,6	111,56	10,2	39,44	141,92
10- COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	155,105	173,636	787,03	3 370,73	441,07		
11- CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT							
11.1 – Fonds contractuel	38,593	39,107	38,02	111,47	33,04		
12- CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS							
12.1 – Programme contractuel			50,16	81,83		127,25	391,39
12.2 – Investissements incorporels			119,89	184,68			
12.3 – Annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge				328,17			
13- CHARGES RELATIVES AUX COMPTEURS DU DOMAINE PRIVE			29,8	67,28			
14- CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS DU DOMAINE PRIVE	2,328	3,108	7,71	21,44	1,16	6,82	19,95
15- PERTES SUR CREANCES ET IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT	5,202	5,572	39,53	111,28	11,92		
16- REMUNERATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT						0,08	0
RESULTAT BRUT	-106,226	-112,951	52,42	146,34	-124,25	-299,99	-947,53
17- IMPÔTS SUR LES SOCIETES			14,68	40,97			
RESULTAT NET	-106,226	-112,951	37,74	105,36	-124,25	-299,99	-947,53

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

	Grans et Cornillon-Confoux		Fos-sur-Mer	Istres et Miramas	Port-Saint-Louis du Rhône		Nouveau contrat	
En k €	2020	2021	2020	2020 09/02/2020	2020 collecte 02/09/2020	2020 traitement 09/02/2020	A partir du 03/09/2020	2021
PRODUITS	424,006	471,901	1 879,90	6926,1	680,45	928,59	1311,47	12 717,23
1- EXPLOITATION DU SERVICE	255,705	287,573	1 126,21	2892,16	464,17	928,59	1311 ,47	4 243,23
2- COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	146,657	160,247	724,25	3979,59	212,98			8 075,02
3- TRAVAUX ATTRIBUES A TITRE EXCLUSIF	11,643	17,113	29,43	54,06	3,29			169
4- PRODUITS ACCESSOIRES	0	6,968	0,02	0,3				229,97
CHARGES	625,302	641,475	1 795,37	7743,48	602,76	1177,34	1461,13	14 490,40
1- PERSONNEL	161,382	168,826	253,33	873,07	162	142,55	352,59	1 794,90
2- CHARGES DE PRODUCTIONS								
2.1 - Energie électrique	37,181	24,926	57	250,47	13,48	33,66	167,74	511
2.3 – Produits de traitement	7,26	4,624	15,77	88,41		32,9	16,98	105,66
3- ANALYSES	2,308	2,311	5,3	12,33		0,5	3,91	31,9
4- SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	170,174	174,707	244,28	666,12	81,04	74,59	469,92	1 749,91
5- IMPÔTS ET TAXES (1)	5,638	2,293	8,29	20,76	3,4	58,09	7,49	50,6
6- AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION								
6.1 – Télécommunications, postes, fournitures	4,05	5,036	6,63	22,44	3,03	5,93	3,84	17,35
6.2 – Engins, Véhicules et déplacements	7,593	8,763	11,77	45,66	8,05	5,3	12,97	117,39
6.3 – Informatique	16,333	21,06	50,27	152,75	25,78	30,26	42,87	323,98
6.4 – Assurances	0,991	1,882	6,84	7,54	3,43	7,64	5,14	19,27
6.5 – Locaux	12,075	9,835	20,37	60,04	11,14	15,36	14,21	50,15
6.6 - Autres	9,655	10,061						
7- FRAIS DE CONTRÔLE	4,268	4,349		12,74				
8- REDEVANCES CONTRACTUELLES (2)	0,922	0,922						
9- CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX DE RECHERCHE	4,153	5,38	38,14	97,23	15,43	30,64	43,28	153,19

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

10- COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	146,657	160,247	724,25	3979,59	212,98			8 075,02
11- CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT								
11.1 – Fonds contractuel	28,28	28,825	63,03	144,28	34,43		293,01	893,67
11.2 – Pour garantie de continuité du service							6,61	191,8
12- CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS								
12.1 – Programme contractuel			98,43	129,4		608,01	7,03	21,61
12.2 – Investissements incorporels			119,4	240,02				
12.3 – Annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge				779,4				
13- CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS DU DOMAINE PRIVE	2,905	3,687	7,64	8,43	3,84	8,54	5,74	20,62
14- PERTES SUR CREANCES ET IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT	3,471	3,471	50,61	116,8	19,56	33,26		
15- REMUNERATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			0,03		0,01	0,07	0,09	0
RESULTAT BRUT	-211,296	-169,574	84,53	-817,39	77,7	-248,74	-149,67	-1773,17
16- IMPÔTS SUR LES SOCIETES								
RESULTAT NET	-211,29	-169,574	0	-817,39	0	-248,74	-149,67	-1773,17

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Métropole Aix-Marseille-Provence — 2 Quai d'Arenc — 13002 MARSEILLE — © photos Metropole Aix-Marseille-Provence — Création : DGACREGE — Édition septembre 2022 pour l'exercice 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Territoire Pays de Martigues

2021

Vallon du Pauvre Homme : réparation de la conduite d'adduction des communes de Martigues et de Saint-Mitre-les-Remparts

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PREAMBULE

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations règlementaires prévues par :

- la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation Territoriale de la République ;
- le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1er janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son Territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un Territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SOMMAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 1
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE 1
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE 1
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT 4
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 4
1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 5
1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 6
1.4. LES MODES DE GESTION 6
1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP) 6
1.4.2. REGIES 6

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 7
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021 7
2.2. FAITS MARQUANTS 7
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE 8
2.3.1. L'ADDUCTION 9
2.3.2. LA PRODUCTION 9
2.3.3. LE TRAITEMENT 10
2.3.4. LE STOCKAGE 10
2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION 11
2.4. LA QUALITE DE L'EAU 11
2.5. LA DISTRIBUTION 13
2.5.1. RENDEMENT 13
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE 15
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS 18
2.7. LA GESTION FINANCIERE 19
2.7.1. LES VOLUMES FACTURES 19
2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES 19
2.7.3. ECRETEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN 19
2.7.4. DEGREVEMENTS (HORS WARSMANN) 19
2.7.5. BUDGET DU SERVICE 20
2.7.6. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION 21
2.7.7. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE 21
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX 21
2.8.1. TRAVAUX NEUFS - EXTENSION 21
2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT 21
2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES 22

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 23
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021 23
3.2. FAITS MARQUANTS 23
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE 24
3.3.1. LA COLLECTE 25
3.3.2. LE TRAITEMENT 25
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE 26
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION 28

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.6. LA GESTION DES DECHETS 28
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS 29
3.8. LA GESTION FINANCIERE 29
3.8.1. LES VOLUMES FACTURES 29
3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES 30
3.8.3. ECRETEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN 30
3.8.4. DEGREVEMENTS (HORS WARSMANN) 30
3.8.5. BUDGET DU SERVICE 31
3.8.6. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION 32
3.8.7. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE 32
3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX 32
3.9.1. TRAVAUX NEUFS 32
3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT 32
3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES 33
3.9.4. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE 34

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 35
4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021 35
4.2. FAITS MARQUANTS 35
4.3. DESCRIPTION DU SERVICE 35
4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE 36
4.5. BUDGET DU SERVICE 38

5. TARIFS DE L'EAU 40
5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 40
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION SELON FICHE SISPEA 41
5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) 43

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE 44
6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX 44
6.2. ACTIONS DE SOLIDARITE 45
6.2.1. COOPERATION DECENTRALISEE 45
6.2.2. FONDS DE SOLIDARITE 45

ANNEXES 47
ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE ..48
ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION 55
ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX 56
ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2021 60
ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION 62
ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP 63
ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA) 64
65

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six Territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2021, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la Présidente de la Métropole Madame Martine VASSAL et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Didier REAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établit par chaque Territoire, est :

- présenté en Conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en Conseil de la Métropole ;
- présenté en Conseil Municipal de chaque commune.

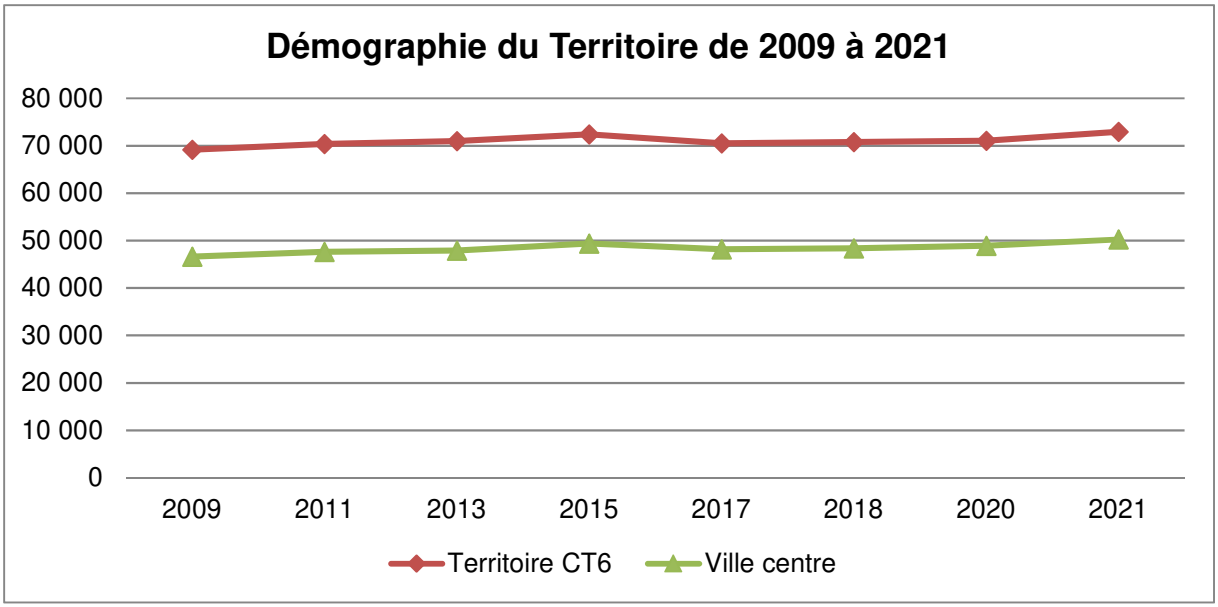
Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le Territoire du Pays de Martigues de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 3 communes.

Il représente un bassin de vie de 72 953 habitants (population légale INSEE 2021 en vigueur au 1er janvier 2022), soit près de 3,74 % de la population totale de la Métropole.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



Le Territoire du Pays de Martigues couvre une superficie d'environ 105 km².

La ville « centre » est Martigues (50 248 habitants, soit 68,88% de la population du Territoire couvert par la régie). Port-de-Bouc compte 16 679 habitants et Saint-Mitre-les-Remparts 6 026 habitants.



Au niveau du Territoire, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité du Président du Conseil de Territoire M. Gaby CHARROUX et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement M. Gérard FRAU.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de la direction des régies Eau, Assainissement, Pluvial composée comme suit :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Service **Etudes générales, ingénierie eau, assainissement, pluvial** chargé :
    - Du montage des dossiers et du suivi des chantiers pour le renouvellement et l'extension des réseaux AEP, EU et EP,
    - Du SIG, de l'amélioration du rendement (recherche de fuite, sectorisation, etc.) Et de la programmation,
    - Des instruction d'urbanisme.
- Service **Exploitation eau, assainissement, pluvial** chargé :
    - De la gestion des sites de production d'eau potable, de la station d'épuration et des ouvrages de stockage et de régulation,
    - De l'entretien des ouvrages électromécaniques d'eau potable et d'assainissement et de la télégestion,
    - De l'entretien du réseau, du remplacement des compteurs et des branchements et de la réparation des fuites,
    - De l'entretien des postes de relevage et du réseau.
    - Des affaires relatives aux SPANC,
- Service **Relation clientèle /-Finance** chargé :
    - De l'élaboration et du suivi des documents budgétaires et du mandatement des factures aux fournisseurs,
    - Du recouvrement de l'ensemble des factures émises par la régie (fluides ou travaux),
    - Des ouvertures ou modifications des comptes client et de tous renseignements nécessaires au suivi de la relation avec la régie pour ce qui concerne les consommations, les facturations, les dégrèvements, etc.,
    - Des demandes et/ou modifications de branchements eau et assainissement et des relèves de compteurs,
    - De l'accueil téléphonique et l'orientation des abonnés vers les interlocuteurs dédiés ainsi que de l'enregistrement du courrier départ et du courrier arrivé,
    - Du suivi du personnel de proximité des agents de la régie.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille, le canal de Provence ou le canal de Craponne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du Territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

- **Dotation de l'eau de Durance**

  Transportée par le canal de Martigues (20 km), cette eau est acheminée à partir du partiteur du Merle, situé sur la commune de Salon de Provence, jusqu'à l'usine de traitement d'eau potable du Ranquet. Deux forages, sur le site BMW, dans la nappe de Crau, situés sur la commune d'Istres, permettent de réalimenter le canal de Martigues pendant le chômage des ouvrages E.D.F qui canalisent la Durance en amont ou en cas de pollution.

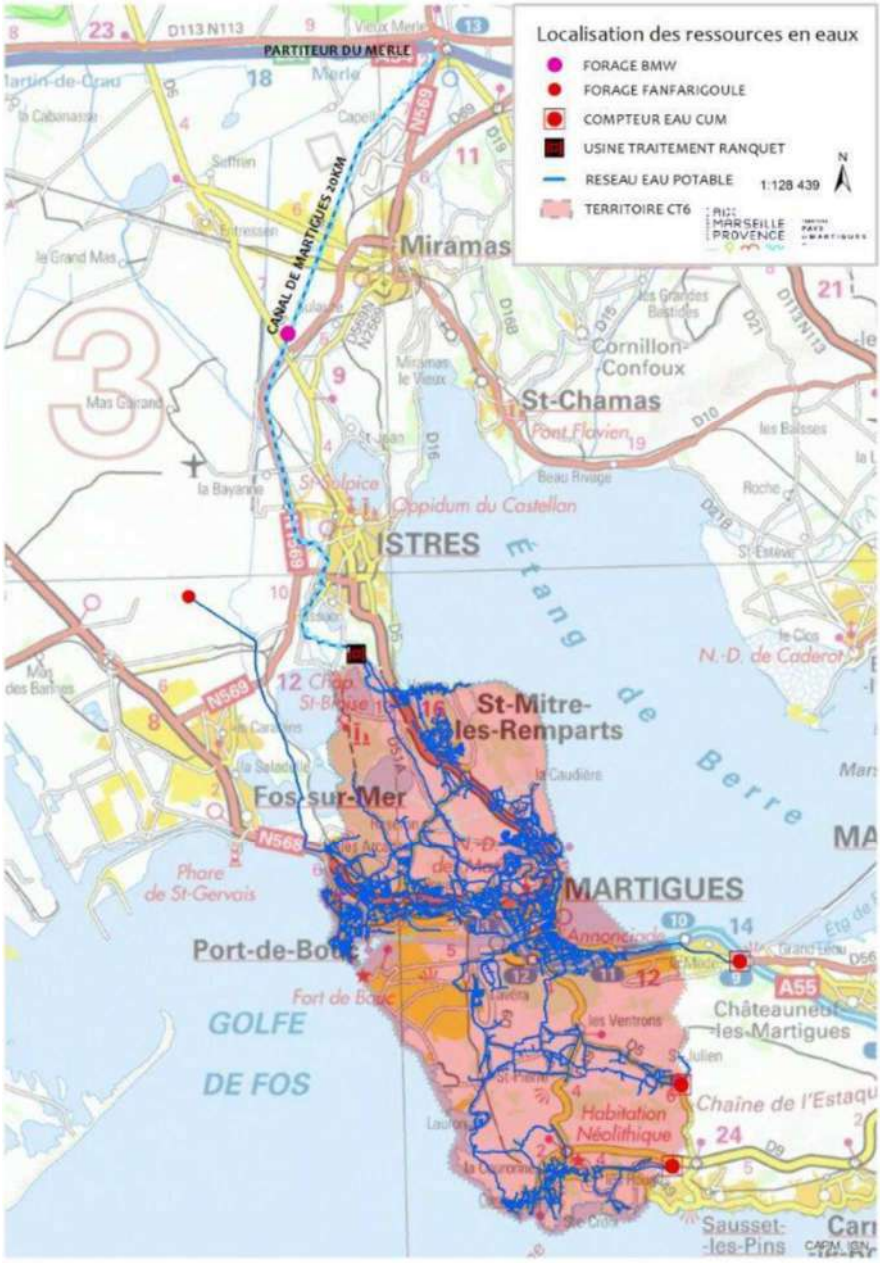
- **Forages en Crau dits « Fanfarigoule »**

  3 forages situés sur la commune de Fos-sur-Mer alimentent la commune de Port-de-Bouc. L'eau transite par une conduite DN400 acier de 14 km.

- **Dotation en eau sur le canal de Marseille**

  Une convention de transport et d'achat d'eau traitée avec le Territoire de Marseille Provence a été signée le 19 juin 2015, pour une durée de 15 ans.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans la station d'épurations gérée par la régie de Martigues située en bord du canal de Caronte.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

L'assainissement non collectif est géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au sein de la Direction Régie des Eaux et Assainissement. Il exerce les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux de création ou de réhabilitation des installations ainsi que les compétences optionnelles d'entretien des installations et de traitement des matières de vidange.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- Une régie à autonomie financière sans personnalité morale.

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- Une régie à autonomie financière sans personnalité morale.

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée par :

- Une régie à autonomie financière sans personnalité morale.

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Sans objet.

1.4.2. REGIES

Le service public de l'eau potable est géré en régie à autonomie financière sans personnalité morale, sur le territoire du Pays de Martigues. Cette régie assure les missions suivantes :

- Production,
- Protection du point de prélèvement,
- Traitement,
- Transfert,
- Stockage,
- Distribution.

Le service public de l'assainissement est géré en régie à autonomie financière sans personnalité morale, sur le territoire du Pays de Martigues. Cette régie assure les missions suivantes :

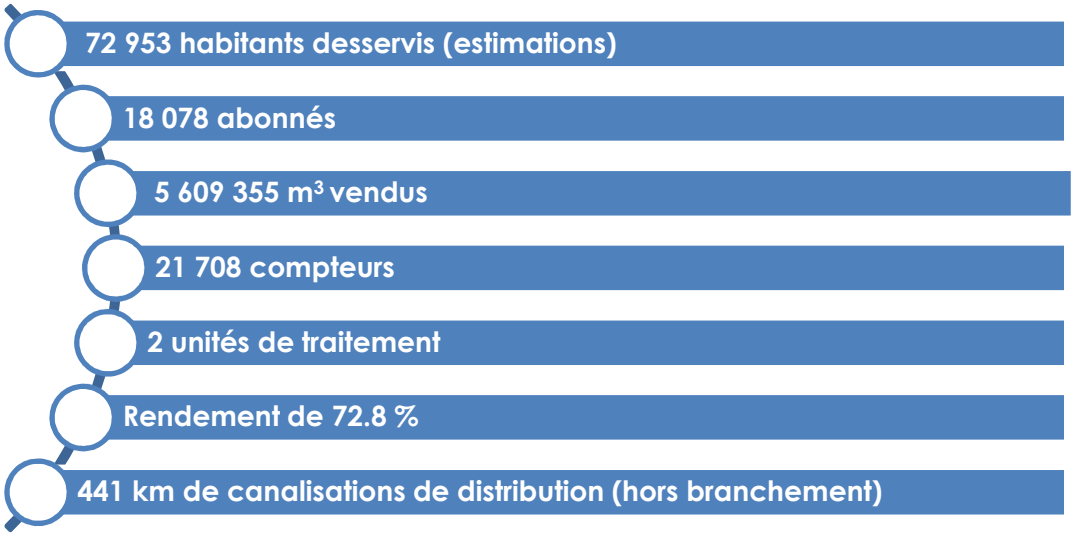
- Collecte,
- Transport,
- Dépollution,
- Contrôle de raccordement,
- Elimination des boues produites.

L'assainissement non collectif est géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), au sein de la Direction Régie des Eaux et Assainissement. Il exerce les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux de création ou de réhabilitation des installations ainsi que les compétences optionnelles d'entretien des installations et de traitement des matières de vidange.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales de la régie avec une répartition par commune. Les données par commune ne peuvent être détaillées (hors rendement des réseaux).

Commune	Nombre d'habitants desservis	Nombre abonnés	Volume facturé	Rendement	Linéaire de réseau de distribution
Martigues	50 248	11 873	3 915 786 m³	78,09 %	441 km
Port de Bouc	16 679	3 828	1 268 002 m³	58,45 %	
St Mitre les remparts	6 026	2 377	425 567 m³	81,10 %	

2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et évènements marquants qui ont eu lieu sur le Territoire au cours de l'année 2021 sont les suivants :

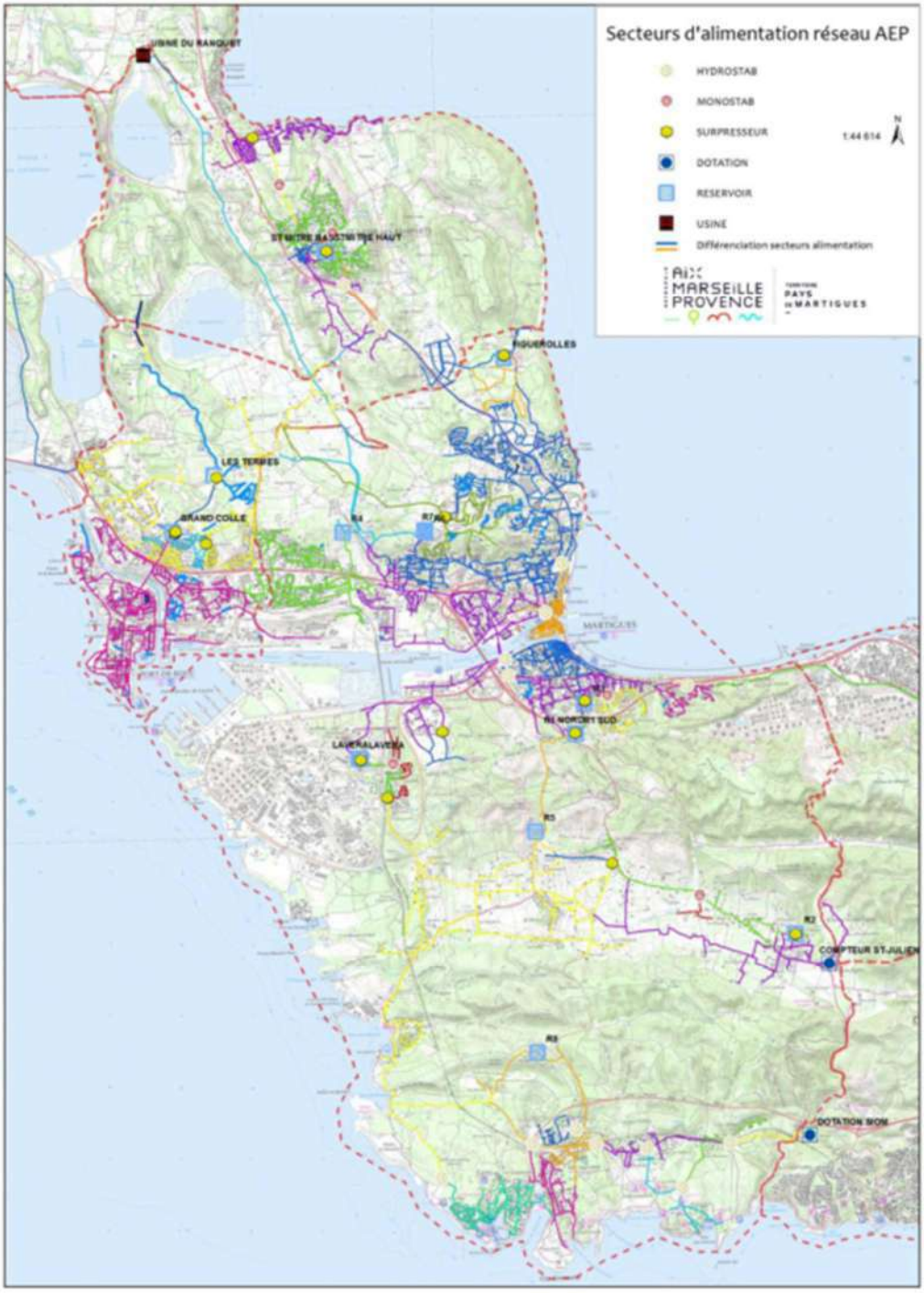
Suite à la cyberattaque de mars 2020, le service a récupéré l'essentiel de ses données au début de l'année 2021.

En terme de travaux, la réalisation des branchements neufs a été entièrement ré-internalisés grâce à l'acquisition de nouveaux équipements et de la montée en compétence des équipes.

Le territoire de Martigues a été retenu comme service pilote pour l'opération de PGSSE (Programme de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau), pour une eau de surface (la Durance). Ce travail a été réalisé sur l'année. Les conclusions ont été présentées début 2022 et ont permis de définir un plan d'action.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3.1. L'ADDUCTION

Adduction	Caractéristique	Date de pose	Linéaire	Etat
Usine Ranquet	DN800 Béton âme tôle	1988	8 km	Moyen
Fanfarigoule	DN400 Acier	1964	11 km	Très mauvais
Giraudets	DN350 Amiante ciment	1954	7 km	Moyen
Sécurisation	DN400 Fonte	2009	3.5 km	Neuf

Les conduites d'adduction de Ranquet et Fanfarigoule présentent des fragilités chroniques pouvant entrainer des pertes en eau de 250.000 à 800.000 m³/an.

Des campagnes de recherches de fuites sont régulièrement programmées. Ainsi pour l'année 2021, 6 réparations ont été réalisées.

Le remplacement de l'adduction de Fanfarigoule est pris en compte dans le PPI.

Des réflexions sont en cours pour l'adduction de Ranquet.

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2021, le Territoire a prélevé **11 616 111** m³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2021 (en m³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m³/jour)	Volume moyen 2021 (m³/jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Forage Fanfarigoule	2 518 380	9 000	6 900	76,7 %
Prise d'eau Durance	7 848 796	57 888	21 504	37,1 %
Forage BMW	1 248 935	25 920	3 422	13,2 %
Total territoire	**11 616 111**	**92 808**	**31 826**	**34,3 %**

- Les achats et ventes d'eau :

Le territoire a acheté : 2 439 789 m3 d'eau traitée en 2021 au territoire Marseille Provence pour l'alimentation du secteur Martigues Sud.

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est "sécurisée" lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Tous les secteurs du Pays de Martigues sont sécurisés.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3.3. LE TRAITEMENT

Deux unités de traitement d'une capacité annuelle totale de 14 323 000 m³, ont permis de produire 5 655 554 m³ sur l'année 2021.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Pompage de Fanfarigoule	2 513 066	Chloration	Port-de-Bouc	Martigues Nord Saint Mitre
Usine du Ranquet	3 142 488	Ozonation/ chloration	Martigues - Saint Mitre	Port-de-Bouc
Total territoire	**5 655 554**			

2.3.4. LE STOCKAGE

12 réservoirs d'une capacité globale de 37 380 m3 permettent de desservir le Territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m³)	Secteurs desservis
Martigues				
R1	20	2	5 000	Jonquières
R2	20	1	500	St Julien
R3	20	1	2 500	Jonquières
R4	20	1	2 500	Croix-Sainte
R5	20	1	2 500	St Pierre/Côte Bleue
R6/R7	20	2	5 000	Ferrières
R9	20	2	1 500	La Couronne
R Figuerolles	20	2	480	Figuerolles
R Lavera	20	2	1 600	Lavera
Port de Bouc				
R des Termes	50	1	5 000	Port-de-Bouc Nord
R Grand Colle	50	3	10 000	Port-de-Bouc Centre-ville
Saint-Mitre-les-Remparts				
Château d'eau St Mitre	8	2	800	Saint-Mitre
Total territoire		**20**	**37 380**	

Le nettoyage et désinfection des réservoirs sont effectués au moins annuellement. Toute intervention à l'intérieur de ces ouvrages fait l'objet d'une nouvelle opération de désinfection.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2021, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 441 km.

Le linéaire de réseau 2021 est en augmentation de 6 % par rapport à l'année 2020.

Le nombre de branchements est estimé à 19200, soit un linéaire d'environ 110,4 km.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune de l'ARS, sont présentées en annexe 3 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : *solidarites-sante.gouv.fr*

P101.1	• Taux de conformité 2021 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue bactériologique : 100 %
P102.1	• Taux de conformité 2021 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue physico-chimique : 100 %
Bilan	• **Eau d'excellente qualité**

En 2021, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 67 %

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	*Forage de la Crau BMW*	*Forage Fanfarigoule*	*Prise d'eau Canal de Martigues*	*Achats d'eau*
***0 %** : Aucune action.*				
***20 %** : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.*				
***40 %** : Avis de l'hydrogéologue rendu.*				37
***50 %** : Dossier recevable déposé en préfecture.*				
***60 %** : Arrêté préfectoral.*			60	
***80 %** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.*	80	80		
***100 %** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.*				
Résultats	70,22 %			
Résultats	60 %			

- Le contrôle des forages privés :

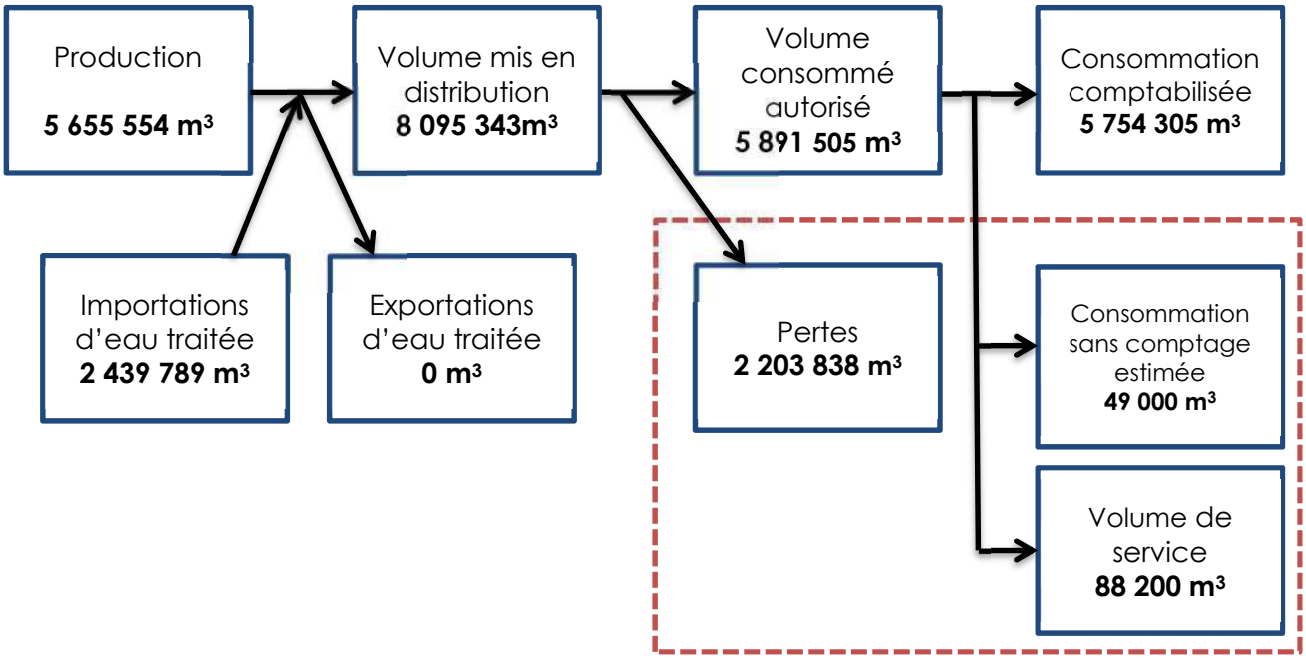
Sans objet.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

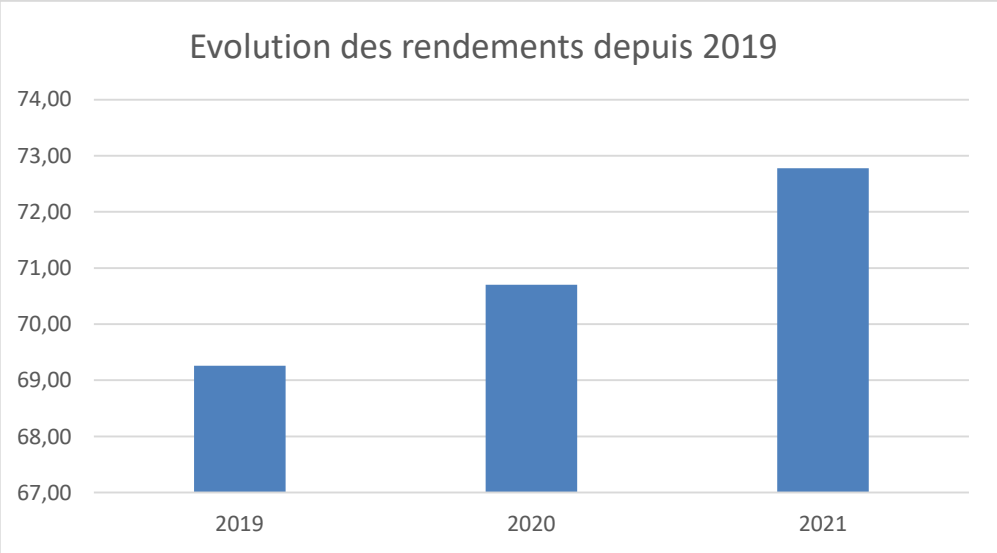
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Performance du réseau :

En 2021, le rendement du réseau (P104.3) est de 72,8 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

Conformément à l'article L.213-10-9 du Code de l'Environnement, le territoire du pays de Martigues s'est engagé dans un plan d'actions principalement sur le périmètre de la commune de Port de Bouc. Ce programme délibéré en conseil de Métropole (délibération MET 2021/17046/CM 17/12/20) porte sur :

- Rénovation des réseaux des quartiers identifiés par des pertes en eau importantes
- Remplacement de la conduite d'adduction dite de Fanfarigoule
- Amélioration de la sectorisation et augmentation des campagnes de recherches de fuites

En 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 14,5 m³/km/jour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

En 2021, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire Pays de Martigues est de 13,7 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

Le service compte 441 km de réseau (hors branchement), 16 réservoirs ou bâche, 13 surpresseurs et 24 hydrostabs/monostabs.

- Bilan de l'exploitation :

La Régie des Eaux du Pays de Martigues possède un service dédié à la recherche de fuites.

La sectorisation est en cours de finalisation.

Un plan pluriannuel des travaux est en place. Il permet de prioriser le renouvellement des conduites en fonction de différents facteurs tels que

- La durée de vie résiduelle,
- L'obsolescence matériau,
- L'opportunité programme voirie,
- La problématique de localisation,
- La perturbation de la qualité de l'eau,
- La criticité hydraulique, le coût de réparation,
- L'estimation des pertes,
- La perturbation locale de la continuité du service,
- Le critère financier (amortissement, subventions, coût par abonné).

En 2020 pose de 833 compteurs et en 2021 pose de 1396 Compteurs.

Les principales interventions réalisées sur le réseau de distribution sont listées dans le tableau ci-après :

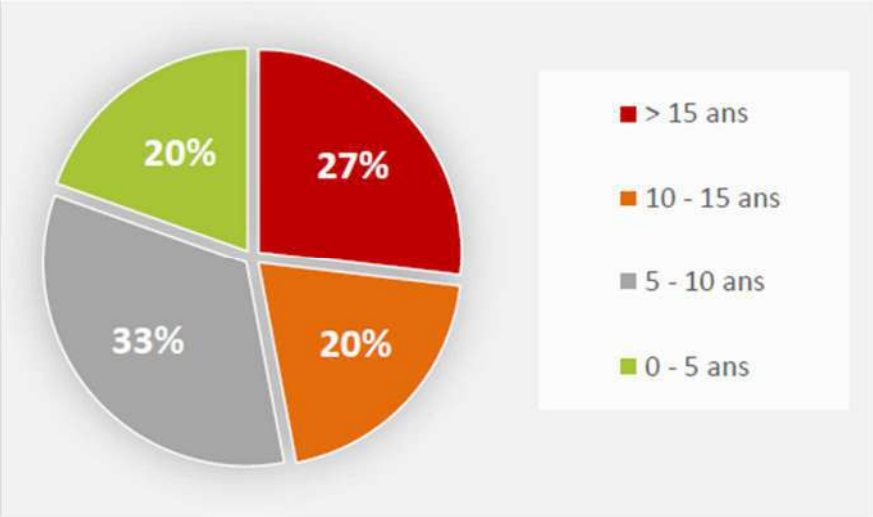
INTERVENTIONS CURATIVES	
Réparation fuite sur conduite	101
Réparation fuite sur branchement	135
Réparation dans regard compteur	527
Réparation vanne	34
Mesure de pression suite à problématique réseaux	68
Entretien ouvrage/maçonnerie	179
INTERVENTIONS PREVENTIVES	
Manœuvre de vanne	48
Détection ouvrage	303
Normalisation / reprise de branchement	152
Purge	44
Renouvellement de compteurs	1396
Création branchements neufs	132

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Etat du parc compteurs :

Au 31 décembre 2021, le parc est composé de 21 708 compteurs.

Ventilation du parc par ancienneté



L'ancienneté moyenne du parc est de 11,1 années, traduisant un renouvellement insuffisant du parc.

En 2021, la régie a remplacé 1396 compteurs (664 en 2020) et a créé 132 nouveaux branchements (91 en 2020).

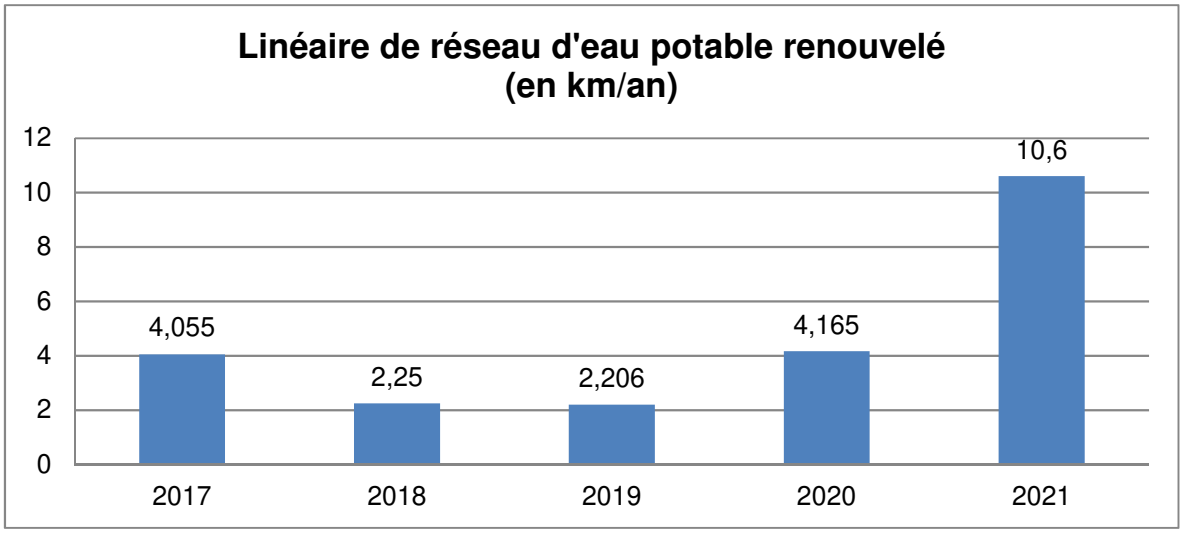
La régie a un projet de renouvellement de 90% de son parc compteurs en 2023 et 2024 dans le cadre du déploiement de la relève à distance des compteurs.

- Renouvellement des réseaux :

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,77 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

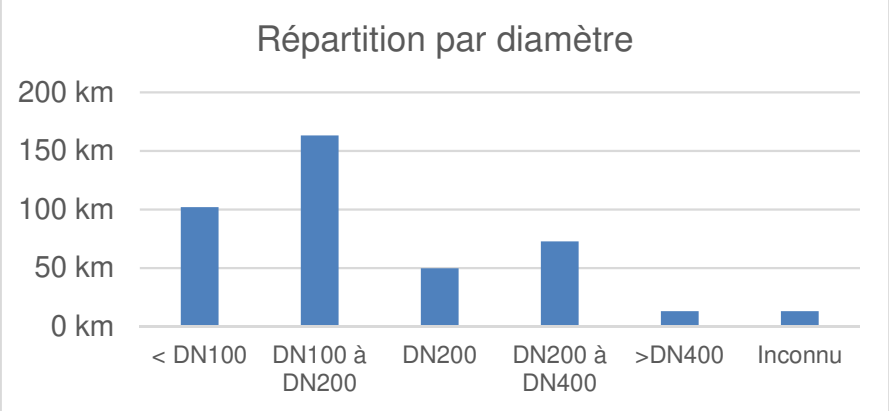


L'essentiel des travaux de renouvellement porte sur les quartiers de la Lèque (Port de Bouc), La Couronne, Saint Pierre et Saint Julien (Martigues).

- Connaissance du patrimoine :

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du territoire du Pays de Martigues est de 116 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à Martigues : Avenue Urdy Milou - 13500 MARTIGUES

Accueil du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h00 et de 13h30 à 17h00

N° de téléphone : 04.42.44.39.39

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04.42.44.39.39 ou du numéro Allo Martigues 0800.15.05.35.

Les informations générales sont disponibles sur le site www.paysdemartigues.fr.

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 1,94 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

En 2021, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de 2 jours.

En 2021, le taux de réclamations (P155.1) est de 1,11 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 5 609 355 m³

Volumes consommés des principaux profils d'abonnés

Domestiques	4 541 275 m³
Besoins publics	279 513 m³
Arrosage	389 121 m³
Hôpital	70 686 m³
Industriels	334 634 m³

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 4 %

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

2.7.3. ECRETEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	40 814 m³	32 409 m³	35 888 m³	11 %
Nombre d'abonnés concernés	124	74	100	35 %
Coût	13 469 €	11 019 €	12 561 €	14 %

2.7.4. DEGREVEMENTS (HORS WARSMANN)

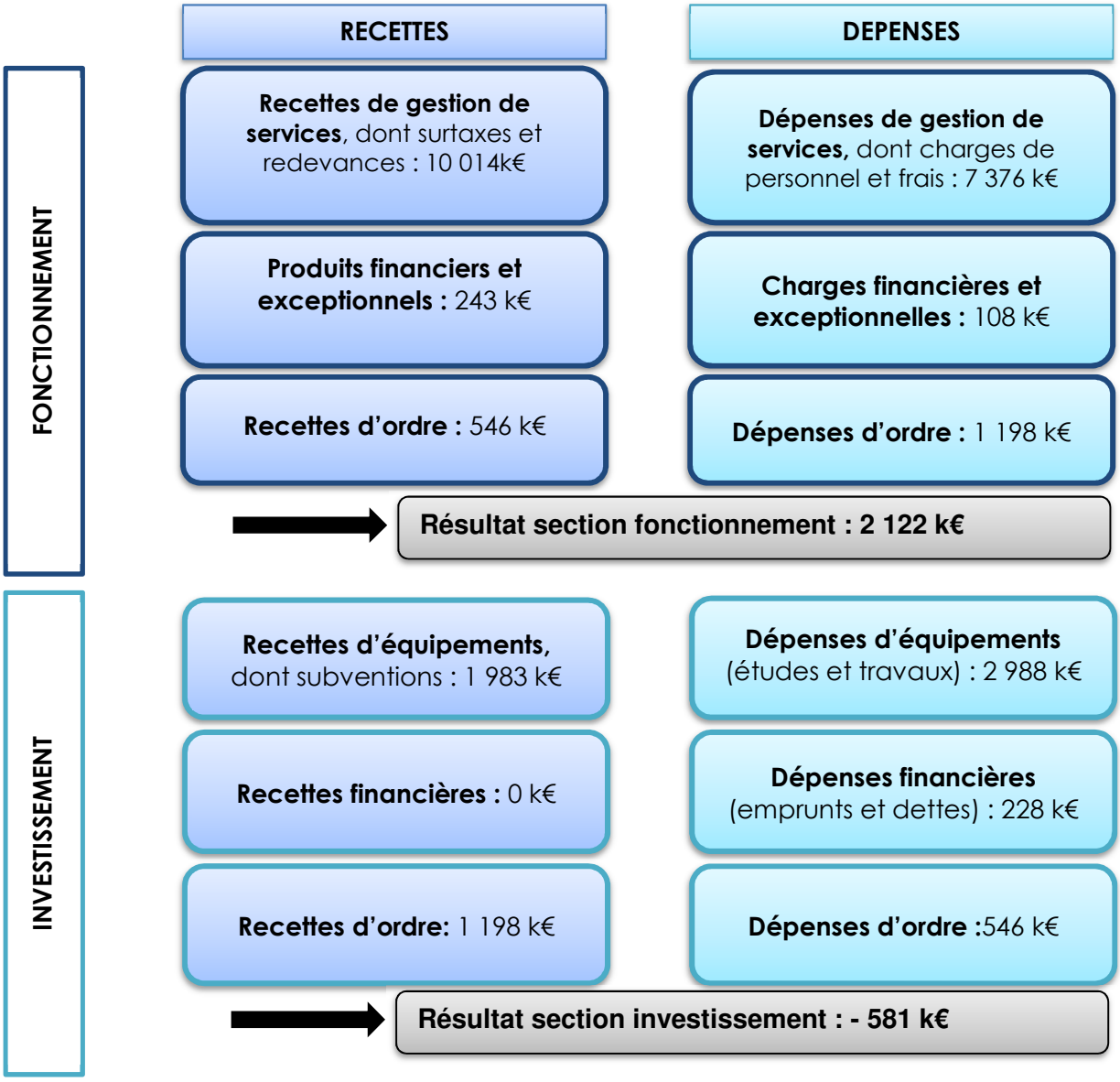
	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes dégrevés	13 341m³	49 507 m³	19 174 m³	-61 %
Nombre d'abonnés concernés	115	140	90	-36 %
Coût	4 403 €	16 832 €	6 711 €	-60 %

Après avoir connu une très forte hausse liée aux incendies de l'été 2020, le niveau des dégrèvements hors Warsmann retrouve en 2021 un niveau proche de celui de l'année 2019.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.7.5. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget Eau Potable de la régie :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette eau au 31/12/2021 :

	Montant en €	
Recettes réelles	10 257 623	
Dépenses réelles	7 483 687	
Epargne brute	2 773 936	
Capital restant dû au 31/12/2021	1 715 030	
Durée d'extinction de la dette (P153.2)		**0.62 années**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.7.6. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du Compte Administratif (montant en €) :

	2018	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	11 912 296	12 259 853	12 105 045	13 984 640	16 %
Charges	10 170 984	11 027 348	10 382 138	12 444 049	20 %
RESULTAT	1 741 312	1 232 505	1 722 907	1 540 591	**-11%**

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Non concerné.

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

Non concerné.

- Suivi des engagements contractuels (DSP) /de l'exploitation (régies):

Non concerné.

- Suivi du programme d'investissement :

	2019	2020	2021
Montant des investissements	1.432.895 €	1.259.303 €	2 988 386 €

2.7.7. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Sans objet.

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé environ 3,15 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

2.8.1. TRAVAUX NEUFS - EXTENSION

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branchements (u)	Montant
Martigues	BRCHT AEP allée des castors	42 ml	4 u	12 627 € HT
Martigues	MAS de Pouane TR 2 TX préparatoire	130 ml	3	53 975 € HT

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Le Territoire a engagé environ 3 077 492 euros HT pour les études et travaux en 2021.

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branchements (u)	Montant
Martigues	Allée des bastides ST Julien	24 ml	3 u	27 726 € HT
	BD Joliot curie ancienne REA	151 ml		7 390 € HT
	Mas de Pouane tranche 2 travaux préparatoires	182 ml	2	59 975 € HT

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branchements (u)	Montant
	ST Pierre Tranche 3 chemin des lapins	140 ml	5	42 963 € HT
	R5 ST JULIEN TR 1 - CH. DES REVEILLES ET SABATIERO	713 ml	24	243 277 € HT
	R5 ST JULIEN TRANCHE 3 GATASSE LES TOURS	288 ml	18	115 615 € HT
	ST Julien TR2	3154 ml	96	746 396 € HT
	BD Joliot Curie ancienne REA	10 ml	1	7 390 € HT
	R5 ST Pierre T3			73 728 € HT
	R5 ST JULIEN TRANCHE 3 GATASSE LES TOURS	286 ml	8	115 615 € HT
	R5 ST PIERRE TRANCHE 3 PLATRIERES EST	530 ml	6	120 711 € HT
Saint-Mitre-les-Remparts	Les Emplaniers	Changement compteurs de sectorisation		5 538 € HT
Port-De-Bouc	La Léque	2477 ml	155	864 666 € HT
	Les Métairies	840 ml	22	248 485 € HT

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Commune	Projet	Montant HT
Martigues	Restructuration du réseau d'eau potable du quartier de St-Pierre	2022/2023 : 5 200 000 €
	Renouvellement des réseaux de la route des Bastides – tranche 2	2022 : 1 070 000 €
	Renouvellement des canalisations d'eau potable Saint-Jean Nord	2023/2024 : 600 000€
Saint-Mitre-les-Remparts	Programme de refonte de l'adduction d'eau : - 1er lot Canalisation essentiellement DN 150 sur environ. 4km ; - 2e lot Création d'un réservoir d'eau potable de 300m	2023/2024 : 4 000 000 €
Port-de-Bouc	Remplacement de la canalisation AEP entre les pompages de Fanfarigoule et les réservoirs de Port de Bouc sur un linéaire de 11km	2023/2026 : 9 300 000€
	Remplacement des canalisations de distribution quartier de la Lèque – tranche 2	2023: 1 000 000 €

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales de la régie. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

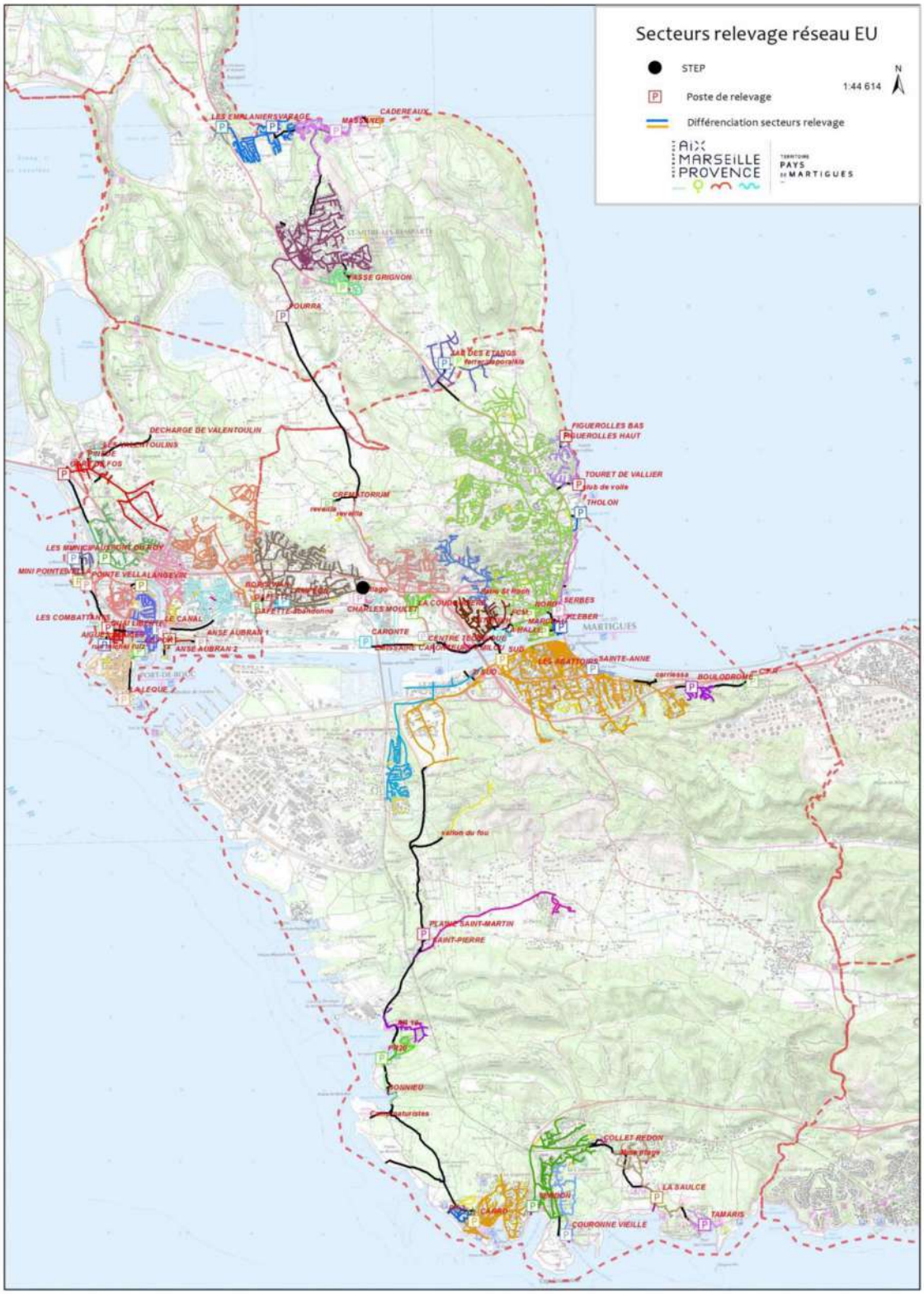
3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et évènements marquants qui ont eu lieu sur le Territoire au cours de l'année 2021 sont les suivants :

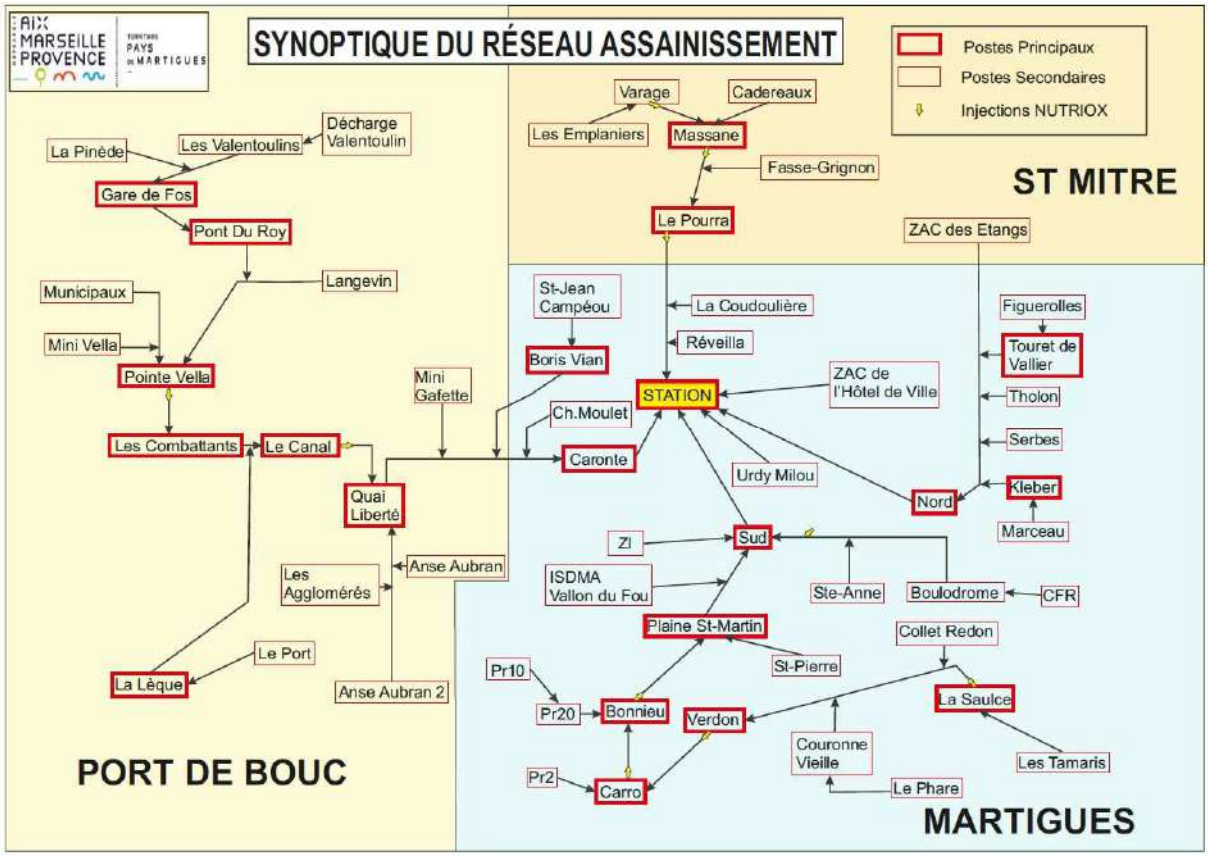
- La réalisation des branchements neufs : a été ré-internalisée grâce à l'acquisition de nouveaux équipements et la montée en compétence des équipes
- La certification ISO 14.001 de la STEP de Martigues a été reconduite
- Mise en service du poste de relevage de la ZAC Hôtel de Ville qui vient remplacer deux postes de refoulement d'ancienne génération
- Finalisation de l'autosurveillance

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



3.3.1. LA COLLECTE

En 2021, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 351 km.

Le linéaire de réseau 2021 est stable par rapport à l'année 2020. Il comporte 351 km de réseau d'eaux usées (séparatif) et de canalisation de refoulement.

Le nombre de branchements est estimé à 14 982, soit un linéaire d'environ 95,2 km.

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m³	Lieu du rejet
STEP Martigues	95 000 EH	Biologique	4 301 543	Canal de Caronte

**EH : Equivalent-habitants*

	Coût de fonctionnement	Coût de revient au m³ traité
Station d'épuration Pays de Martigues	1 228 508	0,2856

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

3 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le Territoire du Pays de Martigues

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	Linéaire réalisé en 2021 (km)
Curage préventif	13,9 km
Interventions de débouchage	746
Inspections télévisées	12 km
Fumigation	34 km

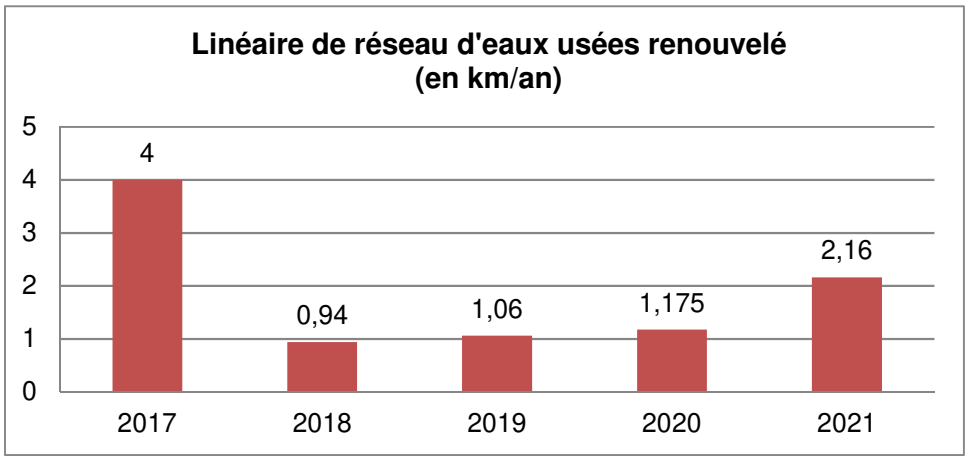
1,7 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0.33 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du territoire du Pays de Martigues est de 27 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Il est à noter que la cyberattaque qui a affecté les services à la mi-mars 2020, a entrainé des pertes définitives de données importantes. En effet, la REA a récupéré l'intégralité de ses moyens informatiques à la fin avril 2021 avec notamment le suivi de gestion des abonnés.

En 2021, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire du Pays de Martigues est de 0%

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive Européenne ERU.

Le système d'assainissement est constitué d'une station d'épuration de 95 000 équivalent/habitants et de 59 postes de relevage.

Les 3 derniers postes de relevage d'une capacité de transit de charge polluante supérieure à 600 kg de DBO5 ont été équipés de débitmètres électromagnétiques en 2021.

Néanmoins, au 31/12/21, les équipements des 3 postes n'étaient pas encore agréés par le Bureau d'études en charge de l'audit.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 110 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des Eaux Usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles règlementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « mesures des rejets » de l'agence de l'eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau :

Année	Nombre	Volume déversé	Volume entrant à la STEP	% par rapport au volume entrant à la STEP
2019	20	92 342 m3	4 778 333 m3	1,933 %
2020	16	29 229 m³	4 415 648 m³	0,66 %
2021	20	73 305 m³	4 529 614 m³	1,62 %

L'année 2021 a été marquée par des épisodes orageux plus courts mais plus intenses.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Taux/niveau de conformité 2020 - validé par DDTM13	Taux de conformité 2021 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	1 step conforme	100 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	1 step conforme	100 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	1 step conforme	100 %

3.6. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

1 247 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2021 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traités par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la règlementation (indicateur P206.3)

Pour le Pays de Martigues 100 % des boues ont été évacués vers l'ISDMA du Vallon du Fou situé sur le territoire et géré en régie

- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	72 440 Kg	Stockage en CET
Graisses	0	Traitement sur site
Refus de dégrillage	4260 Kg	Stockage en CET

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à Martigues : Avenue Urdy Milou - 13500 MARTIGUES
Accueil du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h00 et de 13h30 à 17h00
N° de téléphone : 04.42.44.39.39
En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04.42.44.39.39 ou du numéro Allo Martigues 0800.15.05.35.
Les informations générales sont disponibles sur le site www.paysdemartigues.fr.

- **Les indicateurs de performance :**

En 2021, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des Eaux Usées (P201.1) est de 94.25 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0 / 1 000 hab

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2021, le taux de réclamations (P258.1) est de 1,83 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 4 301 543 m³

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2021 (P257.0) est de 5 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Il n'y a pas d'abonné à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2021.

3.8.3. ECRETEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'assainissement lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	35 787 m³	36 160 m³	1 %
Nombre d'abonnés concernés	66	100	51 %
Coût	12 525 €	12 656 €	1 %

3.8.4. DEGREVEMENTS (HORS WARSMANN)

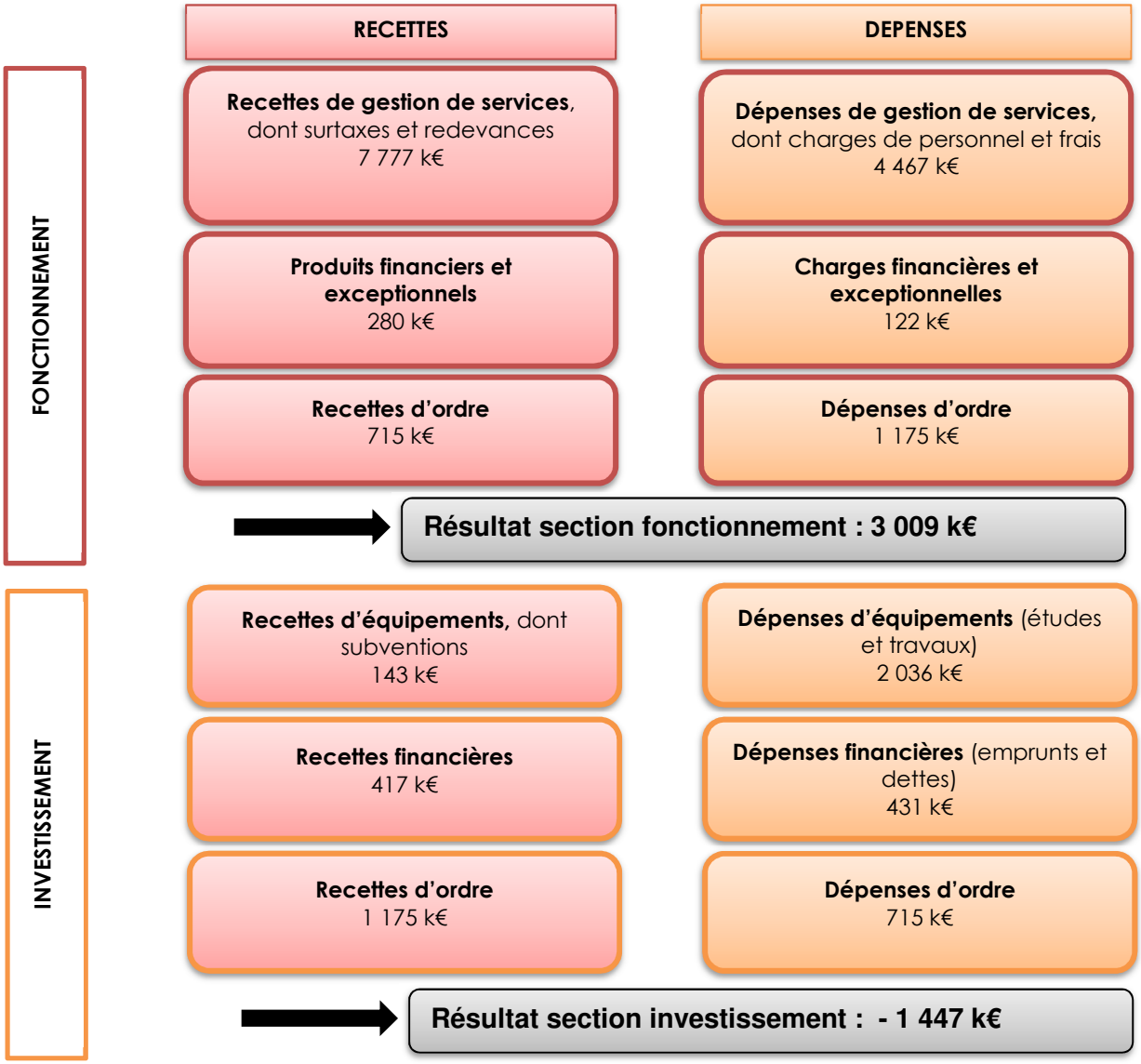
	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes dégrevés	77 768 m³	38 279 m³	-51 %
Nombre d'abonnés concernés	149	101	-32 %
Coût	27 219 €	13 398 €	-51 %

Après avoir connu une très forte hausse liée aux incendies de l'été 2020, le niveau des dégrèvements hors Warsmann retrouve en 2021 un niveau proche de celui de l'année 2019.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.8.5. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement du territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette assainissement au 31/12/2021 :

	Montant en €
Recettes réelles	8 057 138
Dépenses réelles	4 588 792
Epargne brute	3 473 680
Capital restant dû au 31/12/2021	2 560 502
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	**0,74 années**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.8.6. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du CA de la régie :

	2018	2019	2020	2021	Ecart / année N-1
Produits	7 615 616 €	8 202 693 €	7 502 146 €	10 089 384 €	34 %
Charges	7 710 073 €	7 373 690 €	7 669 050 €	8 930 909 €	16 %
Résultat	**-94 457 €**	**829 003 €**	**-166 904 €**	**1 158 476 €**	**na**

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Sans objet.

- Suivi du programme d'investissement :

	2018	2019	2020	2021
Montant des investissements	769 044 €	859 660 €	1 447 579 €	2 035 753 €

3.8.7. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Sans objet.

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé environ 979 719 euros HT pour les études et travaux en 2021.

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

Commune	Secteur	Réseau gravitaire (ml)	Branchements	Montant
Martigues	BCHT EU allée des Castors	45 ml		3 959 €HT
	Débitmètre port de Carro			16 046 €HT
	Surverse poste Bonnieu			11 720 €HT
	BCHT EU allée des castors		4	10 919 €HT
	BCHT EU allée des castors			11 035 €HT

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

La Régie d'Assainissement du Territoire du Pays de Martigues a fait le choix, depuis 2010, de procéder au renouvellement de ses conduites essentiellement par chemisage (90 % des travaux).

Cette réparation structurante présente, en plus du prix, des avantages non négligeables :

- Aucune ouverture de tranchées ;
- Aucun arrêt de l'activité en surface ;
- Peu de nuisance sonore ;
- Aucun espace annulaire ;
- Technique de rénovation rapide et durable ;
- Reprise immédiate des caractéristiques mécaniques et hydraulique ;
- Grande capacité de mise en œuvre.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Secteur	Réseau gravitaire (ml)	Branchements	Montant
Martigues	Partie 1 avenue Turcan (chemisage)	493		131 074 €HT
	Avenue Maurice Thorez (chemisage)	210		58 097 €HT
	Route de Saint Pierre (chemisage)	169		25 659 €HT
	Exutoire Carro Fouque (chemisage)	15		3 411 €HT
	Rue Colonel Fabien (chemisage)	30		4 465 €HT
	BD Marcel Cachin (chemisage)	15		4 452 €HT
Port-De-Bouc	Partie 2 avenue Francis Turcan (chemisage)	500		179 370 €HT
	Rue de la république (chemisage)	451		63 640 €HT
	Rue François Baudillon (chemisage)	60		14 290 €HT
	Nobre Céladon et travaux fumigation (chemisage)			20 956 €HT
	Av. Kennedy (chemisage)	125		18 565 €HT

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Commune	Secteur	Montant
Martigues	Normalisation du réseau d'eaux usées du poste sud - Avenue Ziem	2022/2023/2024 : 2 600 000 €
	Création d'un bassin d'orage à l'entrée de la station d'épuration	2022/2023/2024 : 2 000 000 €
	Renouvellement des canalisations par chemisage	2022 : 475 000 €
Port de Bouc	Renouvellement des canalisations par chemisage	2022 : 100 000 €
	Restructuration réseau centre-ville – Gafette	2020/2023 : 240 000 €
Saint-Mitre les remparts	Renouvellement des canalisations par chemisage	2022 : 50 000 €

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

3.9.4. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Montant
Martigues	Remplacement EU Poterne / Charles Moulet		5 461 €HT
	BON COMPLEMENTAIRE AU BON 20D00399 (chemin des fabriques)	6 ml	3 050 €HT
	Reprise EU carro	4 ml	1 154 €HT
	Modification bateau Blanc	6 ml	7 250 €HT
	Regard la Saulce		8 006 €HT
	Les emplaniers regard		2 348 €HT
	Reprise EU port de Carro	3 ml	7 984 €HT
Port-De-Bouc	Création de regards EU et reprises rue van gogh / imp. Des arcades		6 185 €HT
	Restructuration réseau EU Chemin des Etangs		232 603 €HT

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021

- **3 749 habitants desservis (estimations)**
- **50 contrôles effectués en 2021**
- **Taux de conformité des installations : 82 %**

Nombre d'installation ANC par commune	2018	2019	2020	2021
Martigues	1 425	1 432	1 429	1 465
Port de Bouc	191	182	183	201
Saint Mitre les remparts	325	407	405	386
Pays de Martigues	1 941	2 021	2 017	2 052

4.2. FAITS MARQUANTS

Fonctionnement en mode dégradé du service compte tenu de l'absence du responsable (CLM).

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire du Pays de Martigues existe depuis le 1er janvier 2005. Un recensement, dans le cadre du premier contrôle périodique des installations ANC, réalisé entre 2008 et 2009 aurait estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à 2017 (DC.306) :

- 2 049 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (équivalents-habitant) ;
- 3 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et règlementaire relatif à la conception et à la réalisation des dispositifs d'assainissement non collectif (pour des projets neufs ou de la réhabilitation) ;
- Traitement des permis de construire et déclarations préalables en lien avec l'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 8 ans) ;
- Conseil aux usagers.

Les missions complémentaires, remplies par le service assainissement, sont les suivantes :

- Contrôle et conformité pour les usagers raccordés au réseau d'assainissement ;
- Entretien des installations ;
- Traitement des matières de vidange.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

En 2021, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (D302.0) est de 120 points/140

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	**20**	**X**	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	**20**	**X**	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	**30**	**X**	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	**30**	**X**	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	**10**	**X**	
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	**20**		**X**
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	**10**	**X**	

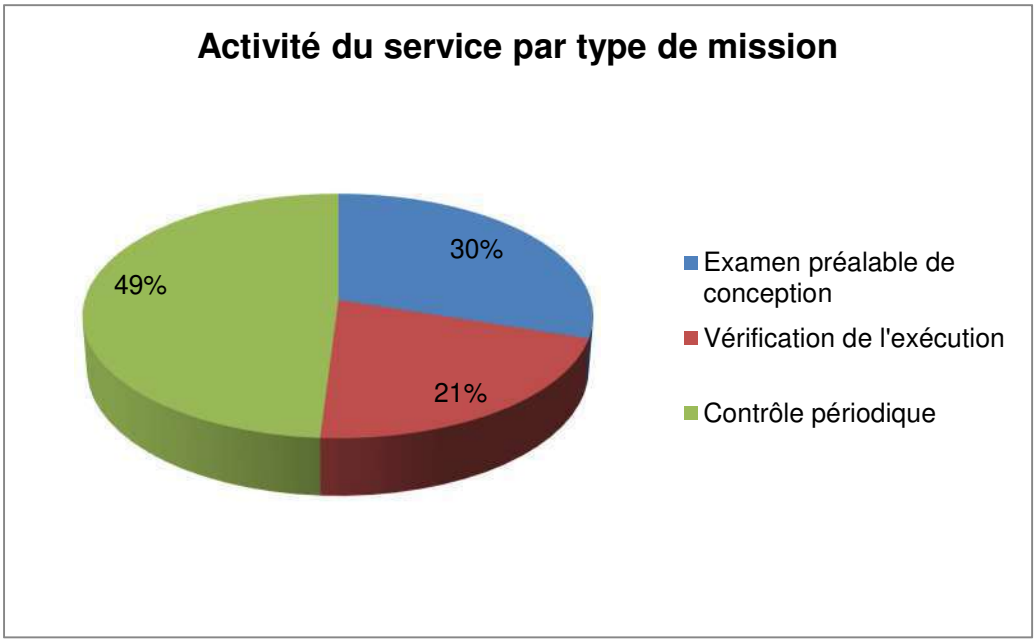
4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2019	2020	2021
Examen préalable de conception DC 332	39	21	31
Vérification de l'exécution DC 333	42	36	22
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	0	0	50

Les données par communes sont présentées en annexe 2.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022



- Nombre de PC/DP/CU disposant d'1 ANC traités en 2021 :

  → 25 Permis de construire
  → 18 Déclarations Préalables
  → 1 Certificat d'Urbanisme

- La conformité des installations

Conformité	Indice	Nombre
Installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	VP.166	380
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	VP.267	1 089
Installations contrôlées depuis la création du service	VP.167	1 802
Immeubles contrôlés avec absence d'installation	DC.320	0
Installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	DC.321	333
Installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	DC.322	0
Installations réhabilitées dans l'année	DC.331	22

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

En 2021, le taux de conformité des installations d'Assainissement Non Collectif est de 81,52 %

Cet indicateur est calculé suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

4.5. BUDGET DU SERVICE

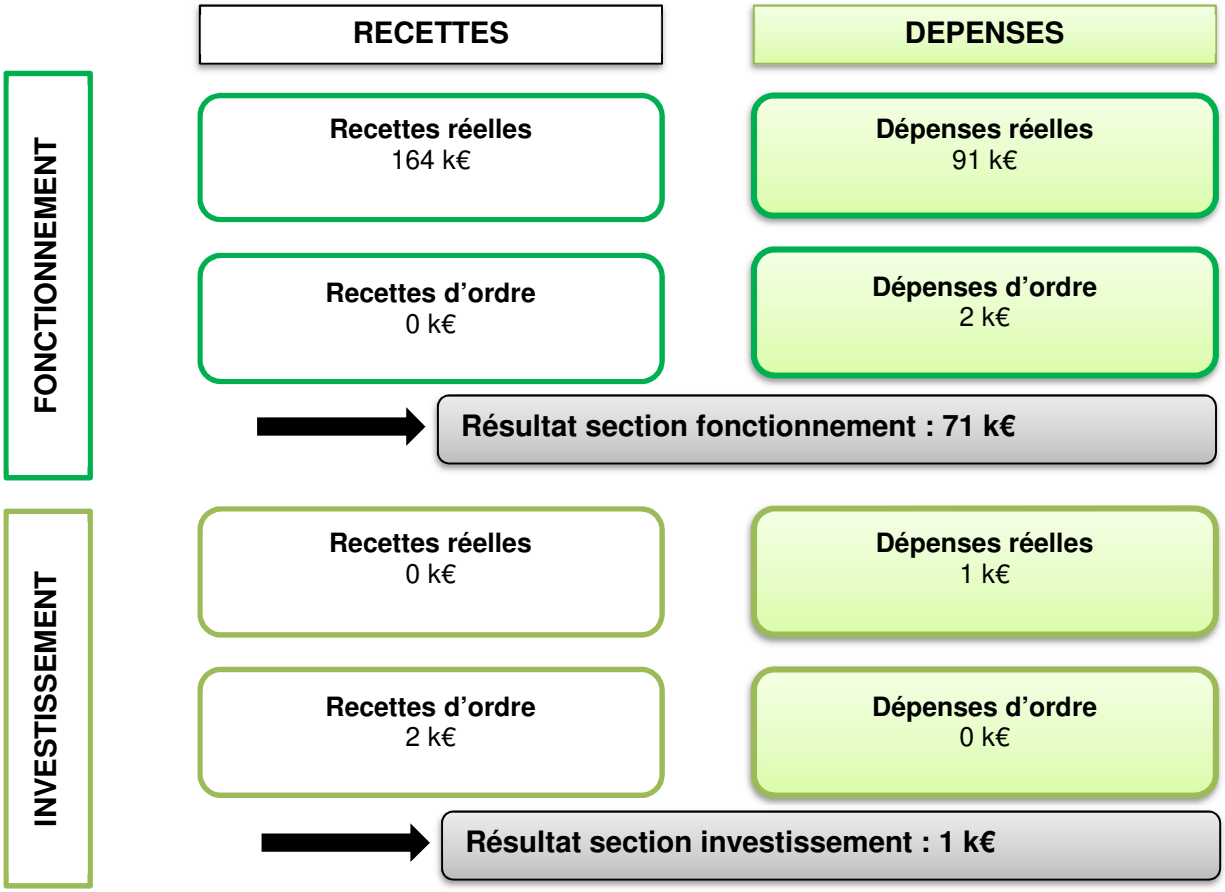
- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil métropolitain, n°030-9367/20/CM du 17/12/2020. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant € HT	Montant € TTC
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	135 €	148,50 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	200 €	220,00 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH	225 €	247,50 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	225 €	247,50 €

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC :



Les recettes générées par le service sont les suivantes :

- service obligatoire : 159 k€,
- solde subvention aide ANC : 8 k€.

Les charges de personnel (deux agents ETP) sont incluses dans les dépenses réelles.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m³):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m3 le 1er janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'eau et de l'assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

DISTRIBUTION DE L'EAU		**Pays de Martigues 2021**	**Pays de Martigues 2022**
Régie des Eaux	Part fixe (abonnement)	43,69 €	44,56 €
	Part variable	107,03 €	109,17 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €
	Part variable	- €	- €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	33,60 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau	10,84 €	10,84 €
SOUS-TOTAL HT		**195,15 €**	**198,17 €**
TVA 5,5%		10,73 €	10,90 €
SOUS-TOTAL TTC		**205,89 €**	**209,07 €**
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		**Pays de Martigues 2021**	**Pays de Martigues 2022**
Régie d'Assainissement	Part fixe (abonnement)	30,81 €	32,98 €
	Part variable	97,25 €	104,05 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €
	Part variable	- €	- €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	18,00 €	19,20 €
SOUS-TOTAL HT		**146,05 €**	**156,23 €**
TVA 10%		14,61 €	15,62 €
SOUS-TOTAL TTC		**160,66 €**	**171,85 €**
PRIX TOTAL TTC PAR M³		**3,05 €**	**3,17 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Un système de tarification par tranche a été mis en place historiquement sur tout le territoire. Ainsi les petits consommateurs et foyers à revenus modestes bénéficient d'une tranche attractive. Les tarifs sont identiques pour tous les abonnés indépendamment du coût de production des ressources utilisées.

- Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatif d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

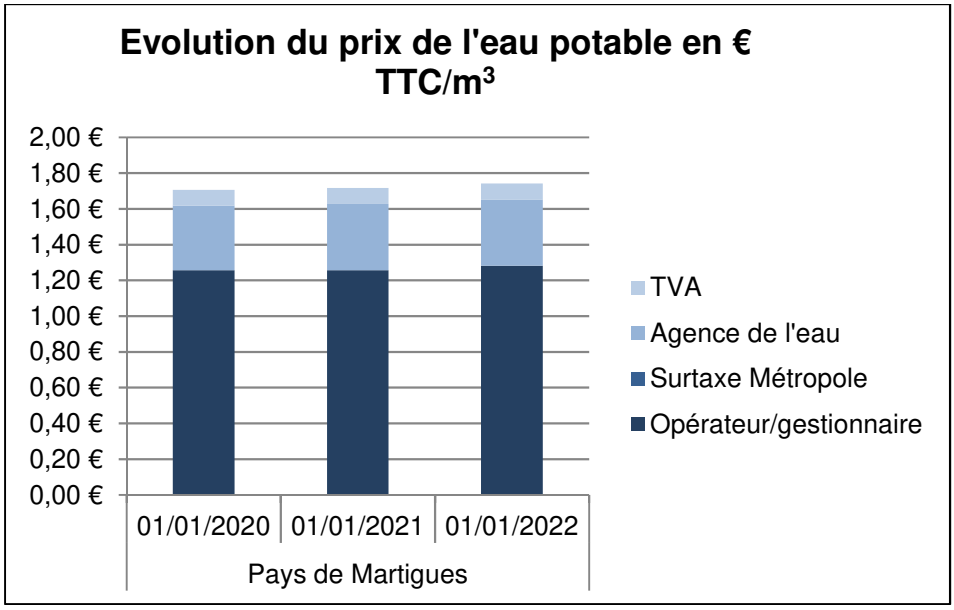
Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m3 reste une facture théorique.

Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m³ au 01/01/2022		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Pays de Martigues	Distribution de l'eau	1,7422 €	1,4299 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4321 €	1,2362 €
	Total	**3,1743 €**	**2,6661 €**

5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION SELON FICHE SISPEA

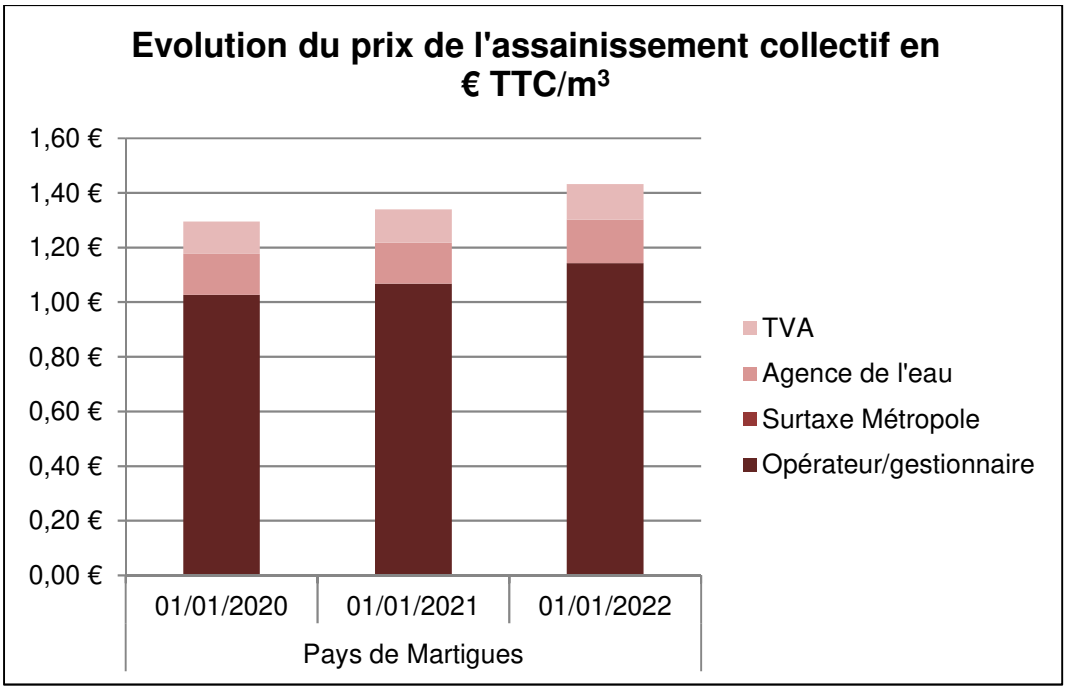
- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Pays de Martigues	Régie des Eaux	1,2570 €	1,2560 €	1,2811 €	+2,00%
	Agence de l'eau	0,3603 €	0,3703 €	0,3703 €	+0,01%
	TVA	0,0889 €	0,0894 €	0,0908 €	1,55%
	Total	**1,7062 €**	**1,7157 €**	**1,7422 €**	1,54%

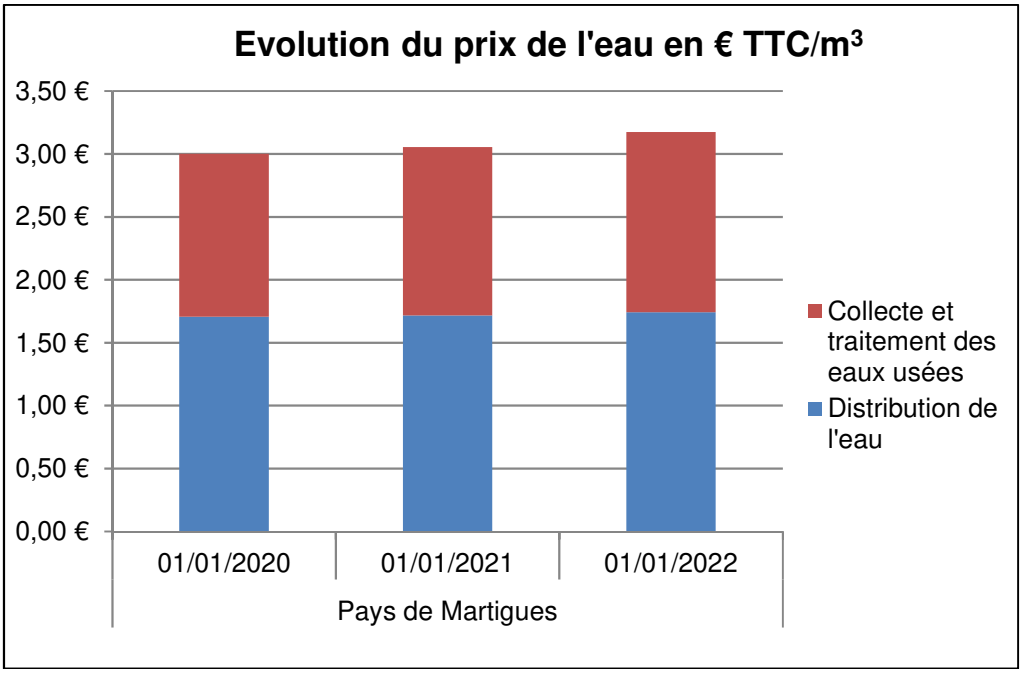
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Pays de Martigues	Régie d'Assainissement	1,0269 €	1,0671 €	1,1419 €	+7,01%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1177 €	0,1217 €	0,1302 €	6,97%
	Total	**1,2946 €**	**1,3388 €**	**1,4321 €**	6,97%

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Pays de Martigues	Distribution de l'eau	1,7062 €	1,7157 €	1,7422 €	1,54%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,2946 €	1,3388 €	1,4321 €	6,97%
	Total	**3,0008 €**	**3,0545 €**	**3,1743 €**	**3,92%**

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (participation pour raccordement à l'égout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du code de la santé publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération du conseil métropolitain n°030-9367/20/CM du 17/12/2020.

Le montant total des recettes 2021 liées à la PFAC s'élève à 236 000 €.

	Prix en €TTC/m³	PFAC
CT6	Par Logement desservi ou assimilé	1 800 € TTC
	Par chambres (foyers de célibataires, chambres d'hôtels ou emplacements de camping)	900 € TTC

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

Les tarifs de l'eau sont décomposés en 3 tranches et deux pour l'assainissement. La première tranche propose des tarifs attractifs pour favoriser les petits consommateurs et les foyers à revenus modestes.

Au contraire, les tranches hautes proposent des tarifs prohibitifs pour inciter les ménages à faire des économies d'eau.

D'autre part, le service avertit immédiatement l'abonné en cas de surconsommation, même si cette dernière ne rentre pas dans le cadre de la loi Warsmann.

La certification ISO14001 de la station d'épuration a été reconduite.

6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

La Régie des Eaux et Assainissement du territoire du Pays de Martigues s'est dotée depuis 2010 d'un service dédié à la réduction des pertes en eau. Il est équipé de tout le matériel de recherche de fuites (pré localisateurs, corrélateurs, hydrophones, caméra, etc.) et d'une équipe formée et expérimentée.

La sectorisation du réseau est en cours de finalisation et, couplée à un logiciel dédié au suivi des volumes distribués (FLUXAQUA), elle permettra de déclencher instantanément les campagnes de recherche de fuite sur les secteurs sensibles.

- Amélioration des performances énergétiques

Les ouvrages du réseau sont équipés de variateurs et de démarreurs électroniques pour optimiser les puissances. De plus, les paramétrages des équipements sont programmés pour fonctionner principalement en heures creuses. Un bilan des consommations électriques est réalisé chaque année.

Tableau de consommation électrique en Kwh

	Année	2019	2020	2021
CT6	Consommation - eau	4 287 429	4 176 682	4 484 624
	Consommation - assainissement	3 911 335	3 790 933	3 710 469
	Consommation totale	8 198 764	7 967 615	8 195 093

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Bilans carbone et certification

ISO 14 000 STEP : reconduction de la certification

- Méthanisation

Un marché de valorisation du biogaz du vallon du fou a été lancé en 2021, les boues de station d'épuration étant un élément fondamental de ce gisement de biogaz. Le marché a été déclaré infructueux (aucune réponse).

De plus, dans le cadre du schéma métropolitain des boues, il est prévu la réalisation d'un méthaniseur sur la station de Martigues. En terme de calendrier, cet équipement est programmé à l'horizon 2030 (après ceux de Marignane et Salon de Provence)

- Biodiversité

Sans objet.

- REUSE

Sans objet.

- Récupération d'énergie

Une étude d'opportunité de valorisation thermique des effluents de la station d'épuration a été réalisée en 2021. Les conclusions mettent en évidence l'intérêt de réutiliser ce potentiel sur le réseau de chaleur urbain de la ville de Martigues. Une étude technico-économique devrait être lancée à terme en association avec l'opérateur du réseau de chaleur.

- Autres

Organisations de visites des installations sur des publics d'études supérieures et professionnels.

6.2. ACTIONS DE SOLIDARITE

6.2.1. COOPERATION DECENTRALISEE

Sans objet.

6.2.2. FONDS DE SOLIDARITE

Le pays de Martigues n'abonde pas un fonds de solidarité mais sa politique de tarification très sociale propose les 50 premiers m³ à un prix adapté aux revenus des plus modestes.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire CT6
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	**1,7422**
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	**-**
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	**153,73**
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	**55,34**
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	**-**
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	**44,56**
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	**5,50**
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	**0,09**
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	**0,28**
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	**166**
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	**0**
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	**100,00**
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	**168**
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	**0**
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	**100,00**
VP.062 - Volume prélevé	m³	**11 616 111**
VP.059 - Volume produit	m³	**5 655 554**
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m³	**2 439 789**
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	*m³*	**0**
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	**67**
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m³	**0**
Volume exporté hors métropole	*m³*	**0**
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	**4 875 850**
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	**878 455**
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	**5 754 305**
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	**49 000**
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	**88 200**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**441,00**
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	**72,78**
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	**14,5**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m^3/km/j	**13,7**
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**16,93**
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	**10,60**
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	**0,77**
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	**116**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**18 078**
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**72 953**
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	**35**
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	**1,94**
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	**2**
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	**100**
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		20
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	**1,11**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**0,00**
Volume facturés	m^3	***5 754 305***
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	**0,0000**
VP.182 - Encours total de la dette	€	***1 715 030***
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	***2 778 560***
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**0,62**
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	***402 504***
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	***9 096 483***
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	***4,42%***

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire CT6
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	**1.4321**
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	**-**
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	**137,04**
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	**34,82**
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	**-**
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	**32,98**
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	**10,00**
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	**0,16**
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	**3**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**351,00**
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	**27**
VP.046 - Nombre de points noirs	u	**6**
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100 km	**1,71**
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**5,78**
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	**2,16**
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	**0,33**
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**0,00**
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	**110**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5 /j	***3 194,00***
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**100,00**
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**100,00**
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	**90,10**
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	**1 247**
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	**100**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**16 396**
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**66 989**
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	**16 403**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	**99,96**
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	**0**
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	**0,00**
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	**30**
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	**1,83**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	***5 889,00***
VP.068 - Volume facturé	m^3	***4 301 543***
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	**0,0014**
VP.182 - Encours total de la dette	€	***2 560 502***
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	***3 473 680***
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**0,74**
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	***255 568***
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	***5 338 794***
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	**4,79%**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire CT6
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	**72 953**
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	**5**
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	**3 749**
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	**120**
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	u	**2**
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	**O**
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	**2 052**
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**2 081**
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**3**
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**1 792**
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	**10**
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non règlementaires (dont installations non complètes)	u	
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	**0**
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	**0**
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	**380**
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	**1 089**
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	**1 802**
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	**81,52**
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	**0**
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	**333**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	**0**
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	**400**
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	**155 416**
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	**0**
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	**137**
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	**205**
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	**0**
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	**0**
DC.329 - Abondement par le budget général	O/N	**N**
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	**O**
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	**O**
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	**O**
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	**O**
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	**O**
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	**O**
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	**N**
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	**O**
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	**22**
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	**22**
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	**0**
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	**2**
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	**0**
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	**31**
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	**50**
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	**0**
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	**O**
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	**10**
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	**N**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	**O**
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	**O**
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	**O**
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	**O**
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	**O**
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	**N**
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	**N**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION

Pas de distinction entre les 3 communes (hors rendement)

	Total	Martigues	Port de Bouc	Saint Mitre
Production	**5 655 554**	2 837 399	2 273 116	545 039
Importations d'eau traitée	**2 439 789**	2 439 789	0	0
Exportations d'eau traitée	**-**	-	-	-
Volume mis en distribution	**8 095 343**	5 277 188	2 273 116	545 039
Pertes	**2 203 838**	1 156 483	944 421	102 934
Volume consommé autorisé	**5 891 505**	4 120 705	1 328 695	442 105
Consommation sans comptage estimée	**49 000**	35 280	10 780	2 940
Volume de service	**88 200**	81 585	5 380	1 235
Consommation comptabilisée	**5 754 305**	4 003 840	1 312 535	437 930
Rendement	**72,78%**	**78,09%**	**58,45%**	**81,11%**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARTIGUES VILLE**
Gestionnaire du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES
Exploitation du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LE RANQUET Procédure de protection terminée
Captage : SECOURS MARTIGUES BMW (F1) Procédure de protection terminée
Captage : SECOURS MARTIGUES BMW (F2) Procédure de protection terminée
Station de production : LE RANQUET



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 96 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 8,4 mg/L Valeur moyenne : 3 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 23,2 °F Valeur minimale atteinte : 8,1 °F Valeur maximale atteinte : 31,8 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0.059 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2554 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,015 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARTIGUES COTE BLEUE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES

Exploitation du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
Captage : VALTREDE Procédure de protection en cours
Station de production : LES GIRAUDETS SIOM
Station de production : VALTREDE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 55 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 43 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 43 Valeur moyenne : 21,4 °F Valeur minimale atteinte : 18,8 °F Valeur maximale atteinte : 24,4 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 9 Valeur maximale atteinte : 0.076 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 5069 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,21 mg/L Valeur moyenne : 0,065 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PORT-DE-BOUC**

Gestionnaire du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES

Exploitation du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : FANFARIGOULE TAPIES (PORT-DE-BOUC) F123 Procédure de protection terminée
Station de production : FANFARIGOULE (PORT-DE-BOUC)

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 42 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 8,9 mg/L Valeur moyenne : 8,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 34 °F Valeur minimale atteinte : 32 °F Valeur maximale atteinte : 36 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0.017 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2536 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-MITRE-LES-REMPARTS**

Gestionnaire du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES

Exploitation du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LE RANQUET Procédure de protection terminée
Captage : SECOURS MARTIGUES BMW (F1) Procédure de protection terminée
Captage : SECOURS MARTIGUES BMW (F2) Procédure de protection terminée
Station de production : LE RANQUET



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 26 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 8,4 mg/L Valeur moyenne : 3 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 23,2 °F Valeur minimale atteinte : 8,1 °F Valeur maximale atteinte : 31,8 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0.059 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2554 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,015 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.santé.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2021

EAU POTABLE -TRAVAUX NEUFS

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branchements (u)	Montant
Martigues	BRCHT AEP allée des castors		4 u	3 959€ HT
Martigues	BCHT AEP allée des castors		4	8 668 € HT
Martigues	MAS de Pouane TR 2 TX préparatoire	130 ml	3	53 975 € HT

EAU POTABLE - TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Le Territoire a engagé environ 3077492.97 d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branchements (u)	Montant
Martigues	Allée des bastides ST Julien		3 u	27 726 € HT
	BD Joliot curie ancienne REA			7 390 € HT
	Mas de Pouane tranche 2 travaux préparatoires	182 ml	2	59 975 € HT
	ST Pierre Tranche 3 chemin des lapins	140 ml	5	42 963 € HT
	R5 ST JULIEN TR 1 - CH. DES REVEILLES ET SABATIERO	713 ml	24	243 277 € HT
	R5 ST JULIEN TRANCHE 3 GATASSE LES TOURS	288 ml	18	115 615 € HT
	ST Julien TR2	3154 ml	96	746 396 € HT
	BD Joliot Curie ancienne REA	10 ml	1	7 390 € HT
	R5 ST Pierre T3			73 728 € HT
	R5 ST JULIEN TRANCHE 3 GATASSE LES TOURS	286 ml	8	115 615 € HT
	R5 ST PIERRE TRANCHE 3 PLATRIERES EST	530 ml	6	120 711 € HT
Saint-Mitre-les-Remparts	Les Emplaniers			5 538 € HT
Port-De-Bouc	La Léque	2477 ml	155	864 666 € HT
	Les Métairies	840 ml	22	248 485 € HT

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ASSAINISSEMENT-TRAVAUX NEUFS

Le Territoire a engagé environ 979 719 euros HT pour les études et travaux en 2021.

Commune	Secteur	Réseau gravitaire (ml)	Branchements	Montant
Martigues	BCHT EU allée des Castors	45 ml		3 959 €HT
	Débitmètre port de Carro			16 046 €HT
	Surverse poste Bonnieu			11 720 €HT
	BCHT EU allée des castors		4	10 919 €HT
	BCHT EU allée des castors			11 035 €HT

ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Commune	Secteur	Réseau gravitaire (ml)	Branchements	Montant
Martigues	Partie 1 avenue Turcan (chemisage)	493		131 074 €HT
	Avenue Maurice Thorez (chemisage)	210		58 097 €HT
	Route de Saint Pierre (chemisage)	169		25 659 €HT
	Exutoire Carro Fouque (chemisage)	15		3 411 €HT
	Rue Colonel Fabien (chemisage)	30		4 465 €HT
	BD Marcel Cachin (chemisage)	15		4 452 €HT
Port-De-Bouc	Partie 2 avenue Francis Turcan (chemisage)	500		179 370 €HT
	Rue de la république (chemisage)	451		63 640 €HT
	Rue François Baudillon (chemisage)	60		14 290 €HT
	Nobre CELADON et travaux fumigation (chemisage)			20 956 €HT
	Av. Kennedy (chemisage)	125		18 565 €HT

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Pays de Martigues
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2022

DISTRIBUTION DE L'EAU			**Unité**	**Quantité**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Régie des Eaux	Part fixe abonnement journalier		**j**	366	0,1221 €	44,69 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	50	0,5093 €	25,46 €
		Tranche 2	**m³**	50	1,1360 €	56,80 €
		Tranche 3	**m³**	20	1,3452 €	26,90 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m³	120	0,2800 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m³	120	0,0903 €	10,84 €
					SOUS-TOTAL HT	198,29 €

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Régie d'assainissement	Part fixe abonnement journalier		**j**	366	0,0904 €	33,07 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	50	0,6177 €	30,89 €
		Tranche 2	**m³**	70	1,0453 €	73,17 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m³	120	0,1600 €	19,20 €
					SOUS-TOTAL HT	156,33 €
					TOTAL HT	354,61 €
					TVA 5,50 %	10,91 €
					TVA 10 %	15,63 €
					TOTAL GENERAL TTC	381,15 €
					PRIX MOYEN TTC PAR M³	**3,18 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Sans objet.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)

Métropole D' Aix-Marseille-Provence - CT6 - Eaux - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	II A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 532 954,07	2 639 143,70	271 586,39	0,00	622 223,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 588 440,00	3 111 871,36	10 302,26	0,00	466 266,38
014	Atténuations de produits	1 360 000,00	1 012 321,00	328 000,00	0,00	19 679,00
65	Autres charges de gestion courante	12 180,00	2 355,14	0,00	0,00	9 824,86
Total des dépenses de gestion courante		**8 493 574,07**	**6 765 691,20**	**609 888,65**	**0,00**	**1 117 994,22**
66	Charges financières	87 688,93	60 866,35	16 036,03	0,00	10 786,55
67	Charges exceptionnelles	70 000,00	31 205,61	0,00	0,00	38 794,39
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**8 651 263,00**	**6 857 763,16**	**625 924,68**	**0,00**	**1 167 575,16**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*2 246 653,99*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*1 431 547,00*	*1 198 017,06*			*233 529,94*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***3 678 430,99***	***1 198 017,06***			***2 480 413,93***
TOTAL		**12 328 693,99**	**8 055 780,22**	**625 924,68**	**0,00**	**3 647 989,09**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	6 674,95	0,00	0,00	-6 674,95
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 371 000,00	7 033 484,07	2 932 923,22	0,00	-595 407,29
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 010,00	41 099,46	0,00	0,00	-11 089,46
Total des recettes de gestion courante		**9 401 010,00**	**7 081 268,48**	**2 932 923,22**	**0,00**	**-613 171,70**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	117 000,00	243 444,50	0,00	0,00	-126 444,50
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**9 518 010,00**	**7 324 703,08**	**2 932 923,22**	**0,00**	**-739 616,80**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*600 000,00*	545 730,70			54 269,30
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***600 000,00***	***545 730,70***			***54 269,30***
TOTAL		**10 118 010,00**	**7 870 433,78**	**2 932 923,22**	**0,00**	**-685 347,00**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		2 211 683,99				

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 562 476,54	0,00	0,00	4 562 476,54
	Total des opérations d'équipement	4 555 500,00	2 988 385,54	0,00	1 567 114,46
Total des dépenses d'équipement		**9 117 976,54**	**2 988 385,54**	**0,00**	**6 129 591,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	228 228,34	0,00	1 771,66
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**230 000,00**	**228 228,34**	**0,00**	**1 771,66**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**9 347 976,54**	**3 216 613,88**	**0,00**	**6 131 362,66**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*600 000,00*	*545 730,70*		*54 269,30*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***600 000,00***	***545 730,70***		***54 269,30***
TOTAL		**9 947 976,54**	**3 762 344,58**	**0,00**	**6 185 631,96**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	2 065 536,00	1 942 025,00	0,00	123 511,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	41 243,82	0,00	108 756,18
Total des recettes d'équipement		**2 216 536,00**	**1 983 268,82**	**0,00**	**232 267,18**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**2 216 536,00**	**1 983 268,82**	**0,00**	**232 267,18**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*2 246 553,99*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*1 431 647,00*	*1 198 017,06*		*233 629,94*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***3 678 430,99***	***1 198 017,06***		***2 480 413,93***
TOTAL		**5 893 966,99**	**3 181 285,88**	**0,00**	**2 712 681,11**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**4 064 009,55**			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 183 359,74	1 471 566,90	241 715,62	0,00	470 077,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 089 000,00	2 071 984,35	7 185,06	0,00	9 830,59
014	Atténuations de produits	700 000,00	511 035,00	155 000,00	0,00	33 965,00
65	Autres charges de gestion courante	14 000,00	8 234,43	0,00	0,00	5 765,57
Total des dépenses de gestion courante		**4 986 359,74**	**4 062 820,68**	**403 900,68**	**0,00**	**519 638,38**
66	Charges financières	130 000,00	101 157,89	16 331,88	0,00	12 510,23
67	Charges exceptionnelles	70 000,00	4 580,54	0,00	0,00	65 419,46
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**5 186 359,74**	**4 168 559,11**	**420 232,56**	**0,00**	**597 568,07**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*470 000,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*1 434 000,00*	*1 174 564,07*			*259 435,93*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***1 904 000,00***	***1 174 564,07***			***729 435,93***
TOTAL		**7 090 359,74**	**5 343 123,18**	**420 232,56**	**0,00**	**1 327 004,00**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	3 271,65	0,00	0,00	-3 271,65
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 364 497,01	6 057 816,41	1 674 545,45	0,00	-2 367 864,85
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	11 668,50	0,00	0,00	-11 668,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	29 465,82	0,00	0,00	-29 465,82
Total des recettes de gestion courante		**5 364 497,01**	**6 102 222,38**	**1 674 545,45**	**0,00**	**-2 412 270,82**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	102 000,00	280 371,42	0,00	0,00	-178 371,42
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**5 466 497,01**	**6 382 593,80**	**1 674 545,45**	**0,00**	**-2 590 642,24**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*750 000,00*	714 803,65			35 196,35
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***750 000,00***	***714 803,65***			***35 196,35***
TOTAL		**6 216 497,01**	**7 097 397,45**	**1 674 545,45**	**0,00**	**-2 555 445,89**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**873 862,73**				

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 837 000,00	2 035 752,60	0,00	801 247,40
	Total des dépenses d'équipement	**2 837 000,00**	**2 035 752,60**	**0,00**	**801 247,40**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	440 000,00	430 569,81	0,00	9 430,19
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	**440 000,00**	**430 569,81**	**0,00**	**9 430,19**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**3 277 000,00**	**2 466 322,41**	**0,00**	**810 677,59**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*750 000,00*	*714 803,65*		*35 196,35*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***750 000,00***	***714 803,65***		***35 196,35***
TOTAL		**4 027 000,00**	**3 181 126,06**	**0,00**	**845 873,94**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	737 330,00	142 879,00	0,00	594 451,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 000,44	0,00	0,00	30 000,44
	Total des recettes d'équipement	**767 330,44**	**142 879,00**	**0,00**	**624 451,44**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	416 997,00	416 997,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**416 997,00**	**416 997,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**1 184 327,44**	**559 876,00**	**0,00**	**624 451,44**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*470 000,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*1 434 000,00*	*1 174 564,07*		*259 435,93*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 904 000,00***	***1 174 564,07***		***729 435,93***
TOTAL		**3 088 327,44**	**1 734 440,07**	**0,00**	**1 353 887,37**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**938 672,56**			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Métropole Aix-Marseille-Provence — 2 Quai d'Arenc — 13002 MARSEILLE — © photos Metropole Aix-Marseille-Provence — Création : DGACREGE — Édition septembre 2022 pour l'exercice 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022